

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, **le 6 février 2024 à 12h00.**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 16 janvier 2024
5. **PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF – DÉPÔT**
  - 5.1 Séance du 19 décembre 2023
6. **COMMISSIONS PERMANENTES**
  - 6.1 Conseil local du patrimoine – Rapport de la réunion du 17 janvier 2024
  - 6.2 Comité consultatif agricole – Rapport de la réunion du 19 janvier 2024
  - 6.3 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – Rapport de la réunion du 15 janvier 2024
  - 6.4 Comité consultatif d'urbanisme – Rapport de la réunion du 18 janvier 2024
7. **AVIS DE MOTION ET ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**
  - 7.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-275)
    - 7.1.1 Avis de motion
    - 7.1.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement
  - 7.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 32140 et 86200, secteur de la rue Jolliet entre les rues Sainte-Anne et des Eudistes à Chicoutimi) (ARS-1625)
    - 7.2.1 Avis de motion
    - 7.2.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement
  - 7.3 Projet de règlement modifiant le règlement VS-R-2010-32 ayant pour objet de régir la circulation des véhicules hors route sur certaines parties de chemins publics
  - 7.4 Projet de règlement modifiant le règlement VS-R-2007-50 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Saguenay
  - 7.5 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour étude conceptuelle et service d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan directeur des stations de ski du Mont-Fortin et Mont-Bélu et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 600 000 \$

- 7.6 Projet de règlement ayant pour objet de pourvoir au versement d'une subvention et d'appropriier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 500 000 \$
- 7.7 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles

## **8. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

- 8.1 Règlement numéro VS-RU-2024-6 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-273 et ARP-274)
  - 8.1.1 Consultation publique
  - 8.1.2 Adoption de règlement
- 8.2 Règlement numéro VS-RU-2024-7 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 71680 et 88500, secteur de la rue Joseph-Gagné Sud, La Baie) (ARS-16164) et zones 42310 et 88760, secteur près de l'intersection du chemin de la ceinture et de l'avenue John-Kane, La Baie (ARS-1616))
  - 8.2.1 Consultation publique
  - 8.2.2 Adoption de règlement
- 8.3 Règlement numéro VS-R-2024-8 modifiant le règlement numéro VS-R-2022-139 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour la rénovation du Stade Richard Desmeules et d'appropriier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 475 000 \$ afin d'augmenter l'emprunt à 600 000 \$
- 8.4 Règlement numéro VS-R-2024-9 ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, d'espaces verts, d'éclairage, de bordures, de trottoirs et de signalisation et d'appropriier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 200 000 \$

## **9. AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 9.1 Rapport d'activités du trésorier pour l'année 2023
- 9.2 Société de développement commercial de Zone Talbot – Adoption du budget 2024
- 9.3 Société de développement commercial de Zone Talbot – Programme de soutien financier pour 2024
- 9.4 Nomination d'un membre au Conseil local du patrimoine de Saguenay
- 9.5 Délégation d'un représentant au Chantier régional de la main-d'œuvre de la conférence administrative régionale du Saguenay-Lac-St-Jean
- 9.6 Quote-part additionnelle à la Société de transport du Saguenay (STS)
- 9.7 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III – Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif – Piste cyclable longeant la 1<sup>ère</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue et Pétroles RL – Rapport des frais 2023
- 9.8 Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Travaux intersection des boulevards Talbot et Université – Rapport de frais
- 9.9 Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Travaux intersection du boulevard Harvey et de la rue Saint-Hubert – Rapport de frais

- 9.10 Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Piste cyclable rue de la Fabrique – Rapport des frais
- 9.11 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III – Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements – Rapport des frais 2023
- 9.12 Programme Rénovation Québec 2024-2025 – Participation de la Ville de Saguenay
- 9.13 Plan régional des milieux humides et hydriques – Modifications à la suite du rapport d'analyse du MELCCFP
- 9.14 Société de gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc. – Versement 2024
- 9.15 Levée du moratoire des évènements
- 9.16 Contact nature Rivière-à-Mars – Cautionnement marge de crédit, année 2024
- 9.17 Organismes sportifs et de plein air sous convention/protocole – Versement des contributions financières 2024 (100 000 \$ et plus)
- 9.18 Soutien financier aux évènements 2024 (Plus de 100 000 \$)
- 9.19 Organismes divers – Demande de remboursement d'assurances
- 9.20 Appui aux journées de la persévérance scolaire
- 9.21 Décret de travaux – Règlement d'emprunt :
  - 9.21.1 Règlement d'emprunt VS-R-2022-124 – Modification de la résolution VS-CM-2023-49
- 9.22 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt
  - 9.22.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de décembre 2023
  - 9.22.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier

**10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 5 mars 2024, au Vieux-Théâtre situé au 300, boulevard Grande-Baie Nord, à La Baie, à 12h.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 1<sup>er</sup> jour du mois de février 2024.

L'assistant-greffier,



JIMMY TURCOTTE

**Conseil municipal du 16 janvier 2024**

A Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle Pierrette-Gaudreault, située au 4160, rue du Vieux-Pont à Jonquière, le 16 janvier 2024 à 12h00.

PRÉSENTS: Mme Julie Dufour, mairesse, ainsi que tous les autres membres du conseil;

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Caroline Hamel, assistante-greffière.

À 12h07, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**
- 3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
- 4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 5 décembre 2023
  - 4.2 Séance extraordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023 (12h)
  - 4.3 Séance extraordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023 (12h15)
  - 4.4 Séance extraordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2023
  - 4.5 Séance extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2023
- 5. **PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF – DÉPÔT**
  - 5.1 Séance du 15 novembre 2023
  - 5.2 Séance du 20 novembre 2023
  - 5.3 Séance du 23 novembre 2023
  - 5.4 Séance du 29 novembre 2023
  - 5.5 Séance du 13 décembre 2023
- 6. **COMMISSIONS PERMANENTES**
  - 6.1 Comité des assurances – Rapport de la réunion du 16 novembre 2023
  - 6.2 Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social – Rapport de la réunion du 16 novembre 2023
  - 6.3 Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social – Rapport de la réunion du 27 novembre 2023
    - 6.3.1 Adoption du rapport de la réunion

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

- 6.3.2 Soutien financier aux organismes d'action communautaire pour le fonctionnement 2024 (Plus de 100 000 \$) (VS-CSC-2023-21)
- 6.4 Commission du développement durable et de l'environnement – Rapport de la réunion du 9 novembre 2023
- 6.5 Commission des sports et du plein air – Rapport de la réunion du 23 novembre 2023
- 6.6 Commission des sports et du plein air – Rapport de la réunion du 29 novembre 2023
- 6.7 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – Rapport de la réunion du 30 novembre 2023
- 6.8 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – Rapport de la réunion du 7 décembre 2023
  - 6.8.1 Adoption du rapport de la réunion
  - 6.8.2 Conseil des arts de Saguenay – Subvention annuelle d'aide au fonctionnement aux organismes pour 2024 (100 000 \$ et plus) (VS-CAC-2023-32)
  - 6.8.3 Conseil des arts – Adoption des prévisions budgétaires pour 2024 (VS-CAC-2023-33)
- 6.9 Commission des finances – Rapport de la réunion du 9 novembre 2023
- 6.10 Commission des finances – Rapport de la réunion du 16 novembre 2023
- 6.11 Commission des finances – Rapport de la réunion du 17 novembre 2023
- 6.12 Commission des travaux publics, immeubles, génie et équipements motorisés – Rapport de la réunion du 7 décembre 2023
- 6.13 Comité consultatif d'urbanisme – Rapport de la réunion du 14 décembre 2023

## **7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

- 7.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-273 et ARP-274)
  - 7.1.1 Avis de motion
  - 7.1.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement
- 7.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 71680 et 88500, secteur de la rue Joseph-Gagné Sud, La Baie) (ARS-16164) et zones 42310 et 88760, secteur près de l'intersection du chemin de la ceinture et de l'avenue John-Kane, La Baie (ARS-1616))
  - 7.2.1 Avis de motion
  - 7.2.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement

- 7.3 Projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2022-139 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour la rénovation du Stade Richard Desmeules et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 475 000 \$ afin d'augmenter l'emprunt à 600 000 \$
- 7.4 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, d'espaces verts, d'éclairage, de bordures, de trottoirs et de signalisation et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 200 000 \$

## **8. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

- 8.1 Règlement numéro VS-RU-2024-1 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP 268, ARP-269, ARP-270, ARP-271 et ARP-272)
  - 8.1.1 Consultation publique
  - 8.1.2 Adoption de règlement
- 8.2 Règlement numéro VS-RU-2024-2 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 16410, secteur près de l'intersection du boulevard du Royaume et de la rue des Étudiants, Jonquière (ARS-1597), zone 62380, secteur au sud du boulevard du Royaume entre les rues Langelier et Mathias, Jonquière (ARS-1600), zones 6590 et 6598, secteur près de l'intersection de la route du Petit-Parc et du chemin Juste-Aza-Simard, La Baie (ARS-1601), zones 60340, 81310 et 13360 secteur près de l'intersection de la rue Perron et Alonzo-Gravel, Jonquière (ARS-1603) et zone 66640, secteur près de l'intersection du boulevard de la Grande-Baie Sud et de l'avenue du Port, La Baie (ARS-1605))
  - 8.2.1 Consultation publique
  - 8.2.2 Adoption de règlement
- 8.3 Règlement numéro VS-R-2024-3 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay
- 8.4 Règlement numéro VS-R-2024-4 modifiant le règlement VS-R-2010-32 ayant pour objet de régir la circulation des véhicules hors route sur certaines parties de chemins publics

## **9. AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 9.1 Office municipal d'habitation de Saguenay (OMH) – Budget révisé 2023
- 9.2 Entente sectorielle de développement pour la concertation dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 9.3 Utilisation de l'excédent de fonctionnement anticipé au 31 décembre 2023 – Remboursement du refinancement du règlement VS-R-2018-69
- 9.4 Programme d'aide financière au programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF) – Autorisation de déposer une demande – Piste cyclable longeant le boulevard Talbot entre le boulevard Barette et la rue du Sauvignon

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

- 9.5 Création d'une commission pour tenir une assemblée publique pour le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-020)
- 9.6 Bruno Gagnon – Lots 4 228 542 et 4 228 543 du cadastre du Québec, 3196-3198, boul. Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – ZA-546 (id-17215) (VS-CCA-2023-17) – Modification de la résolution VS-CM-2023-696
- 9.7 Soutien financier aux organismes culturels 2024 (Plus de 100 000 \$)
- 9.8 Corporation des centres-villes – Honoraires d'animation 2024
- 9.9 Aide aux organismes – Autorisation de paiement
- 9.10 Organismes divers – Demande de remboursement d'assurances
- 9.11 Subvention 2024 – Service téléphonique IP organismes
- 9.12 Office municipal d'habitation (OHM) – Nominations des représentants
- 9.13 Société de transport du Saguenay (STS) – Règlement # 225
- 9.14 Liste des paiements au 30 novembre 2023
- 9.15 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt
  - 9.15.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de novembre 2023
  - 9.15.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier
- 9.16 Dépôt par l'assistante-greffière des certificats du greffier relatif aux registres de consultation sur les règlements numéros VS-R-2023-136, VS-R-2023-139 et VS-R-2023-140
- 9.17 Procès-verbal de correction – Résolution VS-CM-2023-817
- 9.18 Nomination assistante-trésorière approvisionnement – Service des finances

### **10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 6 février 2024, à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, à 12h.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **AVIS DE CONVOCATION**

L'assistante-greffière dépose devant le conseil un certificat établi par Mme Valérie L'Espérance, huissière, qui atteste que les documents ont été remis à tous

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

les membres du conseil le 11 janvier 2024.

### 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2024-1

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Carl Dufour

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

9.19 Offre de services professionnels - Mandat

Adoptée à l'unanimité.

### 2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**

La période d'intervention du conseiller désigné a été tenue.

### 3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Une période de questions a été tenue.

### 4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### 4.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2023**

VS-CM-2024-2

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4.2 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023 (12H)**

VS-CM-2024-3

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2023 (12h) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4.3 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

### DU 12 DÉCEMBRE 2023 (12H15)

VS-CM-2024-4

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2023 (12h15) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

### 4.4 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

VS-CM-2024-5

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

### 4.5 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2023

VS-CM-2024-6

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF – DÉPÔT

### 5.1 SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

VS-CM-2024-7

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Jean Tremblay

Le conseiller Marc Bouchard déclare la nature générale de son intérêt dans le dossier 3.29 et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 15 novembre 2023 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

### 5.2 SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

VS-CM-2024-8

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Jean Tremblay

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 novembre 2023 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

**5.3 SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-9

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Jean Tremblay

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 23 novembre 2023 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

**5.4 SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-10

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Jean Tremblay

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 29 novembre 2023 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

**5.5 SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023**

VS-CM-2024-11

Proposé par Jacques Cleary  
Appuyé par Jimmy Bouchard

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 décembre 2023 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

**6. COMMISSIONS PERMANENTES**

**6.1 COMITÉ DES ASSURANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION  
DU 16 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-12

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jean Tremblay

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 16 novembre 2023 par le Comité des assurances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2 COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, DE  
LA VIE DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
– RAPPORT DE LA RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-13

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Jacques Cleary

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 16 novembre 2023 par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.3 COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, DE  
LA VIE DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
– RAPPORT DE LA RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023**

**6.3.1 ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION**

VS-CM-2024-14

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Michel Thiffault

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 27 novembre 2023 par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.3.2 SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES  
D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LE  
FONCTIONNEMENT 2024 (PLUS DE 100 000 \$) (VS-  
CSC-2023-21) (VS-CSC-2023-21)**

VS-CM-2024-15

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Michel Thiffault

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes a été adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2018 (VS-CM-2018-309);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, a été acceptée lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019 (VS-CM-2019-184);

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus ont déposé leur demande d'aide financière pour 2024;

CONSIDÉRANT que les critères d'attribution d'aide financière ont été approuvés par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social;

CONSIDÉRANT que certains organismes peuvent passer sous protocole d'aide financière sur trois ans (2024-2026);

CONSIDÉRANT que le protocole d'aide financière au fonctionnement sur trois

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

ans a été vérifié par le Service des affaires juridiques en date 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social se sont montrés favorables lors de la rencontre du 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les montants versés en aide financière de plus de 100 000 \$ doivent être présentés au conseil municipal;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme l'aide financière 2024 aux organismes d'action communautaire (pour les montants de 100 000 \$ et plus), tel que présenté dans le tableau suivant :

Organismes	Montant 2023	Montant 2024	Protocole
Maison d'accueil pour sans-abri	105 000 \$	106 000 \$	
Le Patro de Jonquière inc.	376 217 \$	358 219 \$	X
Trajectoire Parents-Jeunes	103 000 \$	100 000 \$	X
TOTAL	584 217 \$	564 219 \$	

QUE les montants soient versés conditionnellement à l'adoption du budget 2024 par le conseil municipal;

QUE le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire soit autorisé à signer des protocoles d'aide financière au fonctionnement sur trois ans avec les organismes indiqués au tableau;

ET QUE monsieur Luc-Michel Belley et madame Audrey Lefebvre, respectivement directeur et chef de division au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisés à signer les protocoles pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### 6.4 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2023

VS-CM-2024-16

Proposé par Jimmy Bouchard  
Appuyé par Mireille Jean

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 9 novembre 2023 par la Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### 6.5 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2023

VS-CM-2024-17

Proposé par Michel Thiffault  
Appuyé par Serge Gaudreault

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 23 novembre 2023 par la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.6 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR – RAPPORT  
DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-18

Proposé par Michel Thiffault  
Appuyé par Serge Gaudreault

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 29 novembre 2023 par la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.7 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU  
PATRIMOINE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 30  
NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-19

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 30 novembre 2023 par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.8 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU  
PATRIMOINE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 7  
DÉCEMBRE 2023**

**6.8.1 ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION**

VS-CM-2024-20

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 7 décembre 2023 par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay .

Adoptée à l'unanimité.

**6.8.2 CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY –  
SUBVENTION ANNUELLE D'AIDE AU  
FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES POUR  
2024 (100 000 \$ ET PLUS) (VS-CAC-2023-32)**

VS-CM-2024-21

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des arts de Saguenay lors de l'assemblée du 28 novembre 2023 concernant l'aide aux organismes pour l'exercice 2024;

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

CONSIDÉRANT que le Théâtre La Rubrique n'a pas déposé tous les documents nécessaires à l'octroi d'une subvention et la recommandation du Conseil des arts de Saguenay qu'un montant de 5 000 \$ soit retenu et versé conditionnellement au dépôt de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le Théâtre La Rubrique reçoit plus de 100 000\$ en subventions de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine se sont montrés favorables à la proposition du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire lors de la rencontre du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7000180;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les recommandations du Conseil des arts de Saguenay relativement au versement de l'aide financière au fonctionnement de 49 800 \$ au Théâtre La Rubrique, conditionnellement à l'adoption du budget 2024 par le conseil municipal;

QU'un montant de 5 000 \$ soit retenu et versé conditionnellement au dépôt des documents exigés, pour compléter leur dossier;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000180.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.8.3 CONSEIL DES ARTS – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024 (VS-CAC-2023-33)**

VS-CM-2024-22

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT que le Conseil des arts de Saguenay a transmis au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire ses prévisions budgétaires pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles à même le budget 7000180 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que le sujet a été discuté lors de la rencontre du 7 décembre 2023 de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine et que les membres se sont montrés favorables;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adopte les prévisions budgétaires du Conseil des arts de Saguenay;

QUE la Ville de Saguenay verse la subvention de fonctionnement du Conseil des arts de Saguenay de 138 955 \$;

QUE la Ville de Saguenay verse au Conseil des arts de Saguenay un montant de 50 000 \$ pour les bourses aux artistes;

QUE la Ville de Saguenay verse également au Conseil des arts de Saguenay un montant de 50 000 \$ réservé au Centre Bang pour le remboursement

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

des frais de location d'espace pour Espace virtuel;

QUE les montants soient versés conditionnellement à l'adoption du budget 2024 par le conseil municipal;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000180 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.9 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-23

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 9 novembre 2023 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.10 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-24

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 16 novembre 2023 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.11 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-25

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 17 novembre 2023 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.12 COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GÉNIE ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 2023**

VS-CM-2024-26

Proposé par Jimmy Bouchard  
Appuyé par Mireille Jean

Avant de procéder au vote, le conseiller Serge Gaudreault, appuyé par M. Michel Tremblay propose de ne pas accepter la recommandation du point 6.1 du

rapport.

Mme la Mairesse demande le vote sur la recommandation initiale indiquée au point 6.1 du rapport de la réunion.

La recommandation initiale est adoptée à la majorité, seuls les conseillers Martin Harvey, Raynald Simard, Jacques Cleary, Serge Gaudreault, Michel Tremblay et Jean-Marc Crevier ayant voté contre.

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 7 décembre 2023 par la Commission des travaux publics, immeubles, génie et équipements motorisés de la Ville de Saguenay.

Mme la Mairesse demande le vote sur l'ensemble du rapport de la réunion du 7 décembre 2023, aucun élu n'en fait la demande, et ainsi, le rapport est adopté à l'unanimité.

### **6.13 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2023**

#### **6.13.1 ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION**

VS-CM-2024-27

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 14 décembre 2023 par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

#### **6.13.2 AMENDEMENT – MARTIN BELLEY – 1768, CHEMIN DE LA RÉSERVE, CHICOUTIMI – ARS-1621 (ID-17280) (VS-CCU-2023-49)**

VS-CM-2024-28

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT la demande d'amendement présentée par Martin Belley, 1768, chemin de la Réserve, Chicoutimi, visant à autoriser un agrandissement de l'affectation résidentielle de « Zone urbaine » à même une partie d'une affectation industrielle de « Secteur industriel mixte » du schéma d'aménagement et de développement révisé et de modifier le plan d'urbanisme afin de créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même une partie d'une affectation résidentielle de basse et moyenne densité et d'espace vert au secteur du 1768, chemin de la Réserve, Chicoutimi.

CONSIDÉRANT que le requérant désire procéder à l'ouverture d'une nouvelle rue sur une partie des lots 3 338 105 et 3 410 801 du cadastre du Québec entre le 1762 et 1774, chemin de la Réserve à Chicoutimi, afin de développer un projet intégré de dix (10) bâtiments de six (6) logements chacun;

CONSIDÉRANT la documentation déposée par le requérant;

CONSIDÉRANT que le projet prévu sur la partie du lot 3 338 105 du cadastre du Québec est localisé à l'intérieur d'une grande affectation industrielle de « Secteur industriel mixte » du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement nous informe que « les secteurs industriels mixtes regroupent une très grande diversité d'activités, d'entreprises industrielles et de commerces lourds. Pouvant générer des nuisances à divers degrés selon les activités, ces secteurs sont localisés en périphérie des autres affectations urbaines. »;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme a intégré la propriété du lot 3 338 105 du cadastre du Québec dans une affectation espace vert afin de préserver une zone tampon entre des usages industriels et des usages résidentiels à proximité;

CONSIDÉRANT que le lot 3 410 801 du cadastre du Québec est localisé à l'intérieur d'une unité de planification résidentielle dans une affectation résidentielle de basse et moyenne densité;

CONSIDÉRANT que le projet nécessite la création d'une nouvelle affectation résidentielle de moyenne et haute densité afin d'autoriser la construction de bâtiments de six (6) logements;

CONSIDÉRANT que le projet rapprocherait plusieurs unités résidentielles (60 logements) des usages industriels étant une source de contraintes anthropiques;

CONSIDÉRANT l'impact de la décision autant sur la fonction industrielle que la fonction résidentielle;

CONSIDÉRANT l'importance des secteurs industriels mixtes dans l'économie de la Ville et la préservation de zones tampons importantes entre ces activités et les secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT que le comité désire conserver la planification actuelle;

CONSIDÉRANT que le comité n'est pas favorable à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE REFUSER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Martin Belley, 1768, chemin de la Réserve, Chicoutimi, visant à autoriser un agrandissement de l'affectation résidentielle de « Zone urbaine » à même une partie d'une affectation industrielle de « Secteur industriel mixte » du schéma d'aménagement et de développement révisé et de modifier le plan d'urbanisme afin de créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même une partie d'une affectation résidentielle de basse et moyenne densité et d'espace vert au secteur du 1768, chemin de la Réserve, Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.13.3 AMENDEMENT – GILLES LÉVESQUE – 3251,  
BOULEVARD SAINT-FRANÇOIS, JONQUIÈRE –  
ARS-1622 (ID-17282) (VS-CCU-2023-50)**

VS-CM-2024-29

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Gilles Lévesque, 130, rue Cossette, Chicoutimi, visant à autoriser l'usage de « Station de collecte de sang » (6510) dans un immeuble à bureaux de l'unité de planification 52-CS dans une affectation « Commerciale et de services

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

régionale » au secteur du 3251, boulevard Saint-François, Jonquière;

CONSIDÉRANT que la propriété visée par la demande est localisée à l'intérieur de l'unité de planification 52-CS à même une affectation « Commerciale et de services régionale »;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite accueillir un centre de prélèvement pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans un local qui sera éventuellement disponible à sa propriété;

CONSIDÉRANT que la planification autorise l'implantation de l'usage de « Station de collecte de sang » lorsque localisé dans un commerce de détail général, dans un centre commercial ou un commerce de grande surface;

CONSIDÉRANT que le comité a autorisé l'établissement de l'usage de « Station de collecte de sang » avec certaines dispositions afin de favoriser la vocation commerciale en termes de structure d'activités et de favoriser l'achalandage sur ces sites;

CONSIDÉRANT que l'usage de la propriété est de type immeuble à bureaux;

CONSIDÉRANT que la vocation du site ne répond pas aux objectifs de la planification;

CONSIDÉRANT que le comité désire conserver la planification actuelle;

CONSIDÉRANT que le comité n'est pas favorable à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE REFUSER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Gilles Lévesque, 130, rue Cossette, Chicoutimi, visant à autoriser l'usage de « Station de collecte de sang » (6510) dans un immeuble à bureaux de l'unité de planification 52-CS dans une affectation « Commerciale et de services régionale » au secteur du 3251, boulevard Saint-François, Jonquière.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.13.4 AMENDEMENT – VILLE DE SAGUENAY – LOT 2 687 542 DU CADASTRE DU QUÉBEC, VOISIN DU 742 À 748, RUE JOLLIET, CHICOUTIMI – ARS-1625 (ID 17303) (VS-CCU-2023-51)**

VS-CM-2024-30

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Ville de Saguenay, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, visant à créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même la totalité d'une affectation institutionnelle et une partie d'une affectation résidentielle de basse et moyenne et haute densité au secteur du lot 2 687 542 du cadastre du Québec, voisin du 742 à 748, rue Jolliet, Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le projet vise à permettre la construction d'un (1) bâtiment résidentiel de moyenne et haute densité d'une hauteur maximale

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

de quatre (4) étages à la propriété laissée vacante par la démolition de l'ancienne église Saint-Joachim et sur le site résidentiel de son ancien presbytère;

CONSIDÉRANT que le site s'inscrit dans un secteur majoritairement résidentiel;

CONSIDÉRANT les besoins en logements dans des bâtiments de plus haute densité;

CONSIDÉRANT que pour la reconversion du site, la Ville de Saguenay désire retirer la vocation institutionnelle de l'ancienne église de Saint-Joachim pour lui donner une vocation résidentielle de haute densité;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que l'unité de planification précise que la hauteur maximale des bâtiments résidentiels est limitée à trois (3) étages;

CONSIDÉRANT la volumétrie de l'ancien bâtiment et son déploiement dans son environnement d'insertion;

CONSIDÉRANT que l'unité de planification pourrait autoriser ponctuellement des bâtiments résidentiels d'un maximum de quatre (4) étages;

CONSIDÉRANT que le comité est favorable à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu:

D'ACCEPTER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Ville de Saguenay, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, visant à créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même la totalité d'une affectation institutionnelle et une partie d'une affectation résidentielle de basse et moyenne et haute densité au secteur du lot 2 687 542 du cadastre du Québec, voisin du 742 à 748, rue Jolliet, Chicoutimi.

De plus, la modification au zonage entrera en vigueur lorsque toutes les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auront dûment été complétées.

Adoptée à l'unanimité.

### **7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

#### **7.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-273 ET ARP-274)**

##### **7.1.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Mireille Jean donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-273 et ARP-274);

##### **7.1.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

VS-CM-2024-31

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-273 et ARP-274), tel que déposé par l'assistante-greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption

ET QUE ce conseil délègue à l'assistant-greffier le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'il donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONES 71680 ET 88500, SECTEUR DE LA RUE JOSEPH-GAGNÉ SUD, LA BAIE) (ARS-16164) ET ZONES 42310 ET 88760, SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA CEINTURE ET DE L'AVENUE JOHN-KANE, LA BAIE (ARS-1616))**

#### **7.2.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Mireille Jean donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 71680 et 88500, secteur de la rue Joseph-Gagné Sud, La Baie) (ARS-16164) et zones 42310 et 88760, secteur près de l'intersection du chemin de la ceinture et de l'avenue John-Kane, La Baie (ARS-1616));

#### **7.2.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

VS-CM-2024-32

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 71680 et 88500, secteur de la rue Joseph-Gagné Sud, La Baie) (ARS-16164) et zones 42310 et 88760, secteur près de l'intersection du chemin de la ceinture et de l'avenue John-Kane, La Baie (ARS-1616)), tel que déposé par l'assistante-greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption

ET QUE ce conseil délègue à l'assistant-greffier le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'il donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**7.3 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2022-139 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉNOVATION DU STADE RICHARD DESMEULES ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 475 000 \$ AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT À 600 000 \$**

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2022-139 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour la rénovation du Stade Richard Desmeules et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 475 000 \$ afin d'augmenter l'emprunt à 600 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

**7.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, D'ESPACES VERTS, D'ÉCLAIRAGE, DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET DE SIGNALISATION ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 200 000 \$**

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, d'espaces verts, d'éclairage, de bordures, de trottoirs et de signalisation et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 200 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

**8. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**8.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-1 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-268, ARP-269, ARP-270, ARP-271 ET ARP-272)**

**8.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Julie Dufour annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-268, ARP-269,

ARP-270, ARP-271 et ARP-272).

La conseillère Mireille Jean explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

### **8.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2024-33

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Martin Harvey

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-268, ARP-269, ARP-270, ARP-271 et ARP-272) soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2024-1 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**8.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-2 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 16410, SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD DU ROYAUME ET DE LA RUE DES ÉTUDIANTS, JONQUIÈRE (ARS-1597), ZONE 62380, SECTEUR AU SUD DU BOULEVARD DU ROYAUME ENTRE LES RUES LANGELIER ET MATHIAS, JONQUIÈRE (ARS-1600), ZONES 6590 ET 6598, SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU PETIT-PARC ET DU CHEMIN JUSTE-AZA-SIMARD, LA BAIE (ARS-1601), ZONES 60340, 81310 ET 13360 SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DE LA RUE PERRON ET ALONZO-GRAVEL, JONQUIÈRE (ARS-1603) ET ZONE 66640, SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE SUD ET DE L'AVENUE DU PORT, LA BAIE (ARS-1605))**

#### **8.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Julie Dufour annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 16410, secteur près de l'intersection du boulevard du Royaume et de la rue des Étudiants, Jonquière (ARS-1597), zone 62380, secteur au

sud du boulevard du Royaume entre les rues Langelier et Mathias, Jonquière (ARS-1600), zones 6590 et 6598, secteur près de l'intersection de la route du Petit-Parc et du chemin Juste-Aza-Simard, La Baie (ARS-1601), zones 60340, 81310 et 13360 secteur près de l'intersection de la rue Perron et Alonzo-Gravel, Jonquière (ARS-1603) et zone 66640, secteur près de l'intersection du boulevard de la Grande-Baie Sud et de l'avenue du Port, La Baie (ARS-1605)).

La conseillère Mireille Jean explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

### **8.2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

#### **VS-CM-2024-34**

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Martin Harvey

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 16410, secteur près de l'intersection du boulevard du Royaume et de la rue des Étudiants, Jonquière (ARS-1597), zone 62380, secteur au sud du boulevard du Royaume entre les rues Langelier et Mathias, Jonquière (ARS-1600), zones 6590 et 6598, secteur près de l'intersection de la route du Petit-Parc et du chemin Juste-Aza-Simard, La Baie (ARS-1601), zones 60340, 81310 et 13360 secteur près de l'intersection de la rue Perron et Alonzo-Gravel, Jonquière (ARS-1603) et zone 66640, secteur près de l'intersection du boulevard de la Grande-Baie Sud et de l'avenue du Port, La Baie (ARS-1605)) soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2024-2 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-3 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R- 2014-53 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY**

#### **VS-CM-2024-35**

Proposé par Jimmy Bouchard  
Appuyé par Jacques Cleary

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-3 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**8.4 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VS-R-2010-32 AYANT POUR OBJET DE RÉGIR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINES PARTIES DE CHEMINS PUBLICS**

VS-CM-2024-36

Proposé par Serge Gaudreault  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement modifiant le règlement VS-R-2010-32 ayant pour objet de régir la circulation des véhicules hors route sur certaines parties de chemins publics soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-4 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**9. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**9.1 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY (OMH) – BUDGET RÉVISÉ 2023**

VS-CM-2024-37

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a accepté le budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation de Saguenay en date du 24 novembre 2023.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve le budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation de Saguenay au montant de 1 170 210 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**9.2 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

VS-CM-2024-38

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Claude Bouchard

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

CONSIDÉRANT que le 19 janvier 2023, le MAMH, les MRC, la Ville et la CRP ont conclu l'Entente sectorielle de développement sur la gouvernance et la concertation régionale dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ci-après désignée « l'Entente »);

CONSIDÉRANT que le MEIE souhaite intervenir à l'Entente et verser à la CRP, dans le cadre de cette dernière, une contribution financière afin de soutenir la réalisation des activités de l'un des projets structurants liés aux priorités de développement de la région identifiés à l'annexe 1 de l'Entente, soit le comité de maximisation pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CMAX Retombées) qui a développé une expertise de pointe en maximisation des retombées économiques régionales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M-14.1), le MEIE a notamment pour mission, en matière d'innovation, de contribuer à l'essor, dans tous les milieux, de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie, ainsi que de susciter l'adoption et la commercialisation des innovations, notamment lorsqu'elles favorisent la croissance des entreprises, l'augmentation de leur productivité ou le développement de leurs marchés, au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger. Dans sa mission, le MEIE contribue à la mise en oeuvre du développement durable en favorisant particulièrement, à l'égard de toutes les régions du Québec, l'accès au savoir, le maintien et la création d'emplois, l'économie sociale, la création de la richesse collective, le progrès social, le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 2 de l'article 7 de cette loi, dans l'exercice de ses responsabilités et en prenant en charge la coordination des acteurs concernés, le MEIE peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association, société ou organisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des premier et deuxième alinéas de l'article 4 de cette loi, le MEIE doit établir des objectifs et élaborer des politiques, des stratégies de développement et des programmes propres à assurer l'accomplissement de sa mission, et ce, en favorisant la synergie des acteurs concernés, que ces objectifs, politiques, stratégies de développement et programmes doivent tenir compte des caractéristiques propres aux révisions visées et qu'il peut, de plus, prendre à cette fin toutes autres mesures utiles et peut notamment offrir, aux conditions qu'il détermine dans le cadre des orientations et politiques gouvernementales et dans certains cas avec l'autorisation du gouvernement, son accompagnement aux entrepreneurs ainsi que son soutien financier ou technique à la réalisation d'actions ou de projets;

CONSIDÉRANT qu'en, en vertu de la clause 12 de l'Entente, toute modification à son contenu, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les PARTIES, lequel ne peut changer la nature de l'Entente et en fera partie intégrante;

CONSIDÉRANT que, par le décret numéro 1525-2023 du 18 octobre 2023, le gouvernement a autorisé le MEIE à verser une subvention additionnelle d'un montant maximal de 234 200 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'Entente sectorielle de développement sur la gouvernance et la concertation régionale dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

À CES CAUSES, il est résolu ;

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve l'avenant à l'Entente joint à la présente résolution ;

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant et l'assistant-greffier, ou en cas d'absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.3 UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ANTICIPÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 – REMBOURSEMENT DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT VS-R-2018-69**

VS-CM-2024-39

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT le refinancement en avril 2024 du règlement VS-R-2018-69 au montant de 2 061 400 \$ pour une période de 2 ans ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 300 000 \$ est déjà réservé dans les surplus affectés de la Ville ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal le 7 décembre 2020 de la politique de gestion de la dette et la politique de gestion des surplus et des réserves ;

CONSIDÉRANT les orientations présentées aux membres de la Commission des finances le 6 octobre 2023 et que les membres se sont dits favorables d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement anticipé au 31 décembre 2023 non affecté afin de procéder au remboursement du refinancement du règlement VS-R-2018-69.

À CES CAUSES, il est résolu :

DE procéder au remboursement du montant à refinancer du règlement VS-R-2018-69 au montant de 1 761 400 \$ ;

QUE les fonds requis soient puisés à même l'excédent de fonctionnement anticipé non affecté du 31 décembre 2023.

Advenant le cas où le surplus du 31 décembre 2023 serait insuffisant, le 1 761 400 \$ sera réservé en premier lieu avant de procéder à l'application de la politique des gestions des surplus et des réserves.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller, M. Serge Gaudreault quitte la salle à 13h11.

### **9.4 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE (PASF) – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE – PISTE CYCLABLE LONGEANT LE BOULEVARD TALBOT ENTRE LE BOULEVARD BARETTE ET LA RUE DU SAUVIGNON**

VS-CM-2024-40

Proposé par Jacques Cleary  
Appuyé par Mireille Jean

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay procédera au prolongement de la piste cyclable sur le boulevard Talbot entre le boulevard Barrette et la rue du Sauvignon dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le *Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF)* de Transports Canada offre des subventions et des contributions pour améliorer la sécurité ferroviaire et réduire le nombre de blessures et de décès liés au transport ferroviaire;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus pourraient être admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que nos services recommandent d'entreprendre cette démarche de demande d'aide financière;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise la directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le directeur du Service du génie ou leur représentant, à signer tous les documents en lien avec la demande effectuée au *programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF)* de Transports Canada.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.5 CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR TENIR UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2023-47 ADOPTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA VILLE DE SAGUENAY (17104-01-020)**

VS-CM-2024-41

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le 7 novembre 2023 un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-020)

CONSIDÉRANT que l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule qu'une consultation publique doit être tenue avant l'adoption du règlement par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil et formée des membres que celui-ci désigne, présidée par le maire ou par un autre membre de la Commission désigné par le maire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay crée la Commission qui aura pour mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-020);

QUE les membres de cette Commission soit les mêmes que les membres de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay;

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

QUE la mairesse désigne la conseillère municipale Mireille Jean pour présider la Commission;

ET QUE ce conseil délègue à l'assistant-greffier le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**9.6 BRUNO GAGNON – LOTS 4 228 542 ET 4 228 543 DU CADASTRE DU QUÉBEC, 3196-3198, BOUL. SAINT-JEAN-BAPTISTE, CHICOUTIMI – ZA-546 (ID-17215) (VS-CCA-2023-17) – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CM-2023-696**

VS-CM-2024-42

Proposé par Jimmy Bouchard  
Appuyé par Claude Bouchard

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté la résolution VS-CM-2023-696 lors de la séance du 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles exige que soit incluse à la résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande lorsque celle-ci porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution VS-CM-2023-696 afin que soit incluse une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise la modification de la résolution VS-CM-2023-696 en effectuant le changement suivant :

Ajouter après le neuvième (9<sup>e</sup>) paragraphe, l'alinéa suivant :

« CONSIDÉRANT que cette demande vise à régulariser la superficie occupée à titre de résidence depuis 1982 afin d'inclure le champ d'épuration et le garage dans la portion utilisée à des fins résidentielles de la propriété et qu'il n'est donc pas possible d'identifier des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande; »

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller, M. Serge Gaudreault reprend son siège à 13h16.

**9.7 SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES CULTUREL 2024 (PLUS DE 100 000 \$)**

VS-CM-2024-43

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jacques Cleary

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes a été adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2018 (VS-CM-2018-309);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, a été acceptée lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019 (VS-CM-2019-184);

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus ont déposé leur demande d'aide financière pour 2024;

CONSIDÉRANT que les critères d'attribution d'aide financière ont été approuvés par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine;

CONSIDÉRANT que certains organismes peuvent passer sous protocole d'aide financière sur trois ans (2024-2026);

CONSIDÉRANT que le protocole d'aide financière au fonctionnement sur trois ans a été vérifié par le Service des affaires juridiques en date 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine se sont montrés favorables lors de la rencontre du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les montants versés en aide financière de plus de 100 000 \$ doivent être présentés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un montant résiduel de 119 000 \$ est disponible à même le montant d'un million versé à la Corporation du musée du Saguenay – Lac-Saint-Jean et du site de la Pulperie pour travaux urgents en 2021 (VS-CM-2021-225);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme l'aide financière 2024 aux musées et organismes culturels (pour les montants de 100 000 \$ et plus), comme présenté dans les tableaux suivants :

Musées	Montant 2023	Montant 2024	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	Protocole
Musée du Fjord	250 000 \$	250 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	
La Corporation du Musée du SLSJ et du site de La Pulperie	983 950 \$	983 950 \$	491 975 \$	491 975 \$	
TOTAL	1 233 950 \$	1 233 950 \$	616 975 \$	616 975 \$	

Organismes culturels	Montant 2023	Montant 2024	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	Protocole
École Florence Fourcaudot Spirale Expression Danse	136 000 \$	136 000 \$	68 000 \$	68 000 \$	X
Caravane films productions	52 000 \$	52 000 \$	52 000 \$		X
Orchestre symphonique du SLSJ	125 000 \$	125 000 \$	62 500 \$	62 500 \$	X
TOTAL	313 000 \$	313 000 \$	182 500 \$	130 500 \$	

QUE les montants soient versés conditionnellement à l'adoption du budget

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

2024 par le conseil municipal;

QUE la Ville de Saguenay autorise la Corporation du musée du Saguenay – Lac-Saint-Jean et du site de la Pulperie à puiser le montant résiduel de 119 000 \$ à même le montant d'un million versé pour travaux urgents en 2021 (VS-CM-2021-225) pour son budget de fonctionnement 2024-2025;

QUE le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire soit autorisé à signer des protocoles d'aide financière au fonctionnement sur trois ans avec les organismes indiqués aux tableaux;

ET QUE monsieur Luc-Michel Belley et madame Nancy Savard, respectivement directeur et chef de division au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisés à signer les protocoles pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### 9.8 CORPORATION DES CENTRES-VILLES – HONORAIRES D'ANIMATION 2024

VS-CM-2024-44

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que l'animation des centres-villes est confiée aux cinq corporations des centres-villes dans leur secteur respectif;

CONSIDÉRANT que des démarches sont en cours pour la révision du mandat des corporations des centres-villes et de leur structure et que leurs contrats n'ont pas été renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2023;

CONSIDÉRANT que, selon la résolution VS-CM-2022-595 qui confirme qu'à partir de janvier 2023 et jusqu'à la signature de nouveaux contrats, le paiement des honoraires d'animation sera versé par la Ville de Saguenay, sur présentation de factures mensuelles, au prorata du montant annuel qui est prévu au budget 2024 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT qu'un comité de transition est en place et qu'il travaille à structurer une gouvernance commune et à la rédaction d'un nouveau protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires sont disponibles au budget 7000600;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder aux versements des honoraires d'animation, selon les modalités prévues ci-dessous:

Organisme	Montant 2024 maximal	Modalités
Corporation Centre-Ville de La Baie	80 000 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels de 6 666,67 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
Corporation Centre-Ville d'Arvida	70 000 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels de 5 833,33 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
L'Association des	195 000 \$ plus taxes	Versements mensuels de

**Conseil municipal du 16 janvier 2024**

centres-villes de Chicoutimi	applicables	16 250 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
Partenaires Centre-Ville de Jonquière (PCVJ)	70 000 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels de 5 833,33 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
Vitalisation de Kénogami (CVK)	70 000 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels de 5 833,33 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures

ET QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget 7000600.

Adoptée à l'unanimité.

**9.9 AIDE AUX ORGANISMES – AUTORISATION DE PAIEMENT 2024**

VS-CM-2024-45

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Michel Thiffault

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a octroyé précédemment aux différentes corporations ci-haut mentionnées, une aide financière.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve le tableau des paiements plus bas pour l'année 2024;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires suivants :

<b>AIDE AUX ORGANISMES - AUTORISATION DES PAIEMENTS 2024</b>						
	<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>SUR NOMBRE D'ANNÉES</b>	<b>NUMÉRO DE COMPTE</b>	<b>DATE</b>	<b>MONTANT 2024</b>	<b>MONTANT 2023</b>
A	OMH - Subvention de fonctionnement (révision en fonction de l'approbation budgétaire de la SHQ)	2024	1320820-29710	1 février	580 000 \$	475 000 \$
				1 juin	580 000 \$	475 000 \$
B	OMH - PHTARL	2024	1320820-29710	À la demande de l'OMH	50 000 \$	- \$
C	OMH - Programme SARL	2024	1320820-29710	1 février	20 000 \$	20 000 \$
D	OMH - Programme de suppléments aux loyers (révision en fonction des demandes et en fonction de l'approbation budgétaire de la SHQ)	2024	1320820-29710	1 février	147 500 \$	142 500 \$
				1 juin	147 500 \$	142 500 \$
E	OMH - Projet des Îlots Jonquière	2013 à 2032	1320820-29700	1 octobre	62 000 \$	62 000 \$

**Conseil municipal du 16 janvier 2024**

F	Coopérative d'habitation La Persévérance	2017 à 2026	1320820-29700	1 juillet	94 000 \$	94 000 \$
G	Hébergement plus - Les habitations du parc	2022 à 2046	1320820-29700	1 novembre	150 000 \$	150 000 \$
H	OMH - Projet La Lancée	2017 à 2041	1320820-29700	1 novembre	35 000 \$	35 000 \$
I	Promotion Saguenay Inc.	2024	1320830-29720	1 février	1 922 100 \$	1 922 100 \$
				1 juin	1 922 100 \$	1 922 100 \$
				1 septembre	1 922 095 \$	1 922 095 \$
J	Promotion Saguenay Inc. pour le SCDLR - FRR	2024	1320830-29725	Lors de la réception de la subvention du Ministère	En fonction du protocole d'entente avec le Ministère	En fonction du protocole d'entente avec le Ministère
K	Promotion Saguenay Inc. pour Accès entreprise Québec (AEQ)	2021 à 2026	1320830-29730	Lors de la réception de la subvention du Ministère	En fonction du protocole d'entente avec le Ministère	En fonction du protocole d'entente avec le Ministère
L	Administration portuaire du Saguenay	2024	1320830-29700		- \$	22 779,17 \$
			1320990-29804		- \$	700 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

**9.10 ORGANISMES DIVERS – DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCES**

VS-CM-2024-46

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a reçu des demandes de remboursement des primes d'assurance de la part de 3 organismes;

CONSIDÉRANT que ces organismes reçoivent plus de 100 000 \$ de la Ville de Saguenay et que c'est donc le conseil municipal qui doit autoriser les paiements;

CONSIDÉRANT que ces organismes sont reconnus par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire dispose du budget nécessaire pour acquitter ces paiements;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles au budget 7000000-24295;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay autorise les paiements suivants :

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

Organismes	Remboursement 2023	Remboursement 2024 demandé
Centre multiservice de Shipshaw	734,60 \$	798,14 \$
Club de ski de fond Le Norvégien	7 797,30 \$ (5 mois)	18 181,73 \$
Contact Nature Rivière-à-Mars	8 191,88 \$ (6 mois)	15 188,59 \$
<b>Total</b>	<b>16 723,78 \$</b>	<b>34 168,46 \$</b>

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000000-24295.

Adoptée à l'unanimité.

### 9.11 SUBVENTION 2024 – SERVICE TÉLÉPHONIQUE IP ORGANISMES

VS-CM-2024-47

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jean Tremblay

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay procédera à la cession du contrat « 2021-396 – SERVICE TÉLÉPHONIQUE IP ORGANISMES » aux organismes bénéficiaires en date du 1<sup>er</sup> février 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans l'acte de cession que le coût de la téléphonie soit versé annuellement aux organismes afin qu'ils en assument eux-mêmes la responsabilité;

CONSIDÉRANT que ces organismes reçoivent plus de 100 000 \$ de la Ville de Saguenay et que c'est donc le conseil municipal qui doit autoriser les paiements;

CONSIDÉRANT que ces organismes sont reconnus par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire dispose du budget nécessaire pour acquitter ces paiements;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles au budget 7000000-29700;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de dépenses supplémentaires pour la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise les paiements suivants, qui représentent le coût de 11 mois de téléphonie:

Organismes	Subvention 2024
Promotion Saguenay	12 430,00 \$
Société de transport du Saguenay	6 740,00 \$
Diffusion Saguenay	6 650,00 \$
La Corporation du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du site de La Pulperie	3 770,00 \$
Les Saguenéens Junior Majeur de Chicoutimi	2 140,00 \$
Théâtre La Rubrique	1 300,00 \$
Corporation St-François de Jonquière	600,00 \$
Centre Multiservice de Shipshaw	510,00 \$

**Conseil municipal du 16 janvier 2024**

<b>Total</b>	<b>34 140,00 \$</b>
--------------	---------------------

ET QUE les fonds soient puisés à même le budget 7000000-29700.

Adoptée à l'unanimité.

**9.12 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) –  
NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS**

VS-CM-2024-48

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation nommés par le conseil municipal arrive à échéance en janvier 2024;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme pour siéger comme représentants de la municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Saguenay les personnes suivantes pour un mandat de trois ans :

- Michel Tremblay
- Raynald Simard
- Jean-Marc Crevier

Adoptée à l'unanimité.

**9.13 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY (STS) –  
RÈGLEMENT #225**

VS-CM-2024-49

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Jean Tremblay

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve le règlement ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 2 750 000.00 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes au projet intitulé « Système d'aide à l'exploitation – Transport à la demande » et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'emprunt(s) à long terme.

Adopté à l'unanimité.

**9.14 LISTE DES PAIEMENTS AU 30 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-50

Proposé par Michel Potvin

Appuyé par Jimmy Bouchard

CONSIDÉRANT l'analyse par la Commission des finances de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2023.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2023 au montant de 45 386 741,69 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**9.15 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE –  
DÉPÔT**

**9.15.1 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE  
DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU  
COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-51

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jimmy Bouchard

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

**9.15.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT  
UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ ET CONCLUS  
AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE  
DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER**

VS-CM-2024-52

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jimmy Bouchard

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 30 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

**9.16 DÉPÔT PAR L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE DES  
CERTIFICATS DU GREFFIER RELATIF AUX  
REGISTRES DE CONSULTATION SUR LES  
RÈGLEMENTS NUMÉROS VS-R-2023-136, VS-R-2023-139  
ET VS-R-2023-140**

VS-CM-2024-53

Proposé par Jean-Marc Crevier  
Appuyé par Mireille Jean

L'assistante-greffière dépose les certificats du greffier des registres de consultation sur les règlements numéros VS-R-2023-136, VS-R-2023-139 et VS-R-2023-140.

Adoptée à l'unanimité.

**9.17 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION  
VS-CM-2023-817**

VS-CM-2024-54

Proposé par Jacques Cleary  
Appuyé par Marc Bouchard

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du dépôt par l'assistante-greffière du procès-verbal de correction daté du 7 décembre 2023 pour la résolution VS-CM-2023-817 Décret de travaux – Règlement d'emprunt : Règlement VS-R-2023-123 conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les citées et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

**9.18 NOMINATION ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE  
APPROVISIONNEMENT – SERVICE DES FINANCES**

VS-CM-2024-55

Proposé par Martin Harvey  
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT l'abolition du poste d'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement, qui est actuellement vacant, et la création d'un poste d'assistante-trésorière approvisionnement;

CONSIDÉRANT que le nouveau poste d'assistante-trésorière approvisionnement est à pourvoir et qu'une candidate interne correspond pleinement au profil de compétences du poste;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de madame Patricia Girard au poste d'assistant-trésorière approvisionnement, au Service des finances, conditionnellement à une période probatoire de six (6) mois et que ses conditions d'emplois soient déterminées selon la politique administrative régissant les conditions d'emploi du personnel cadre de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**9.19 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT**

VS-CM-2024-56

Proposé par Jimmy Bouchard  
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT l'introduction par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'une procédure judiciaire pour faire cesser l'utilisation à des fins autres qu'agricole sur le lot 4 417 464 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT les infractions à la réglementation en vigueur sur le lot 4 417 464 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay veut s'assurer du respect de la réglementation en vigueur, soit notamment en regard de l'usage et du zonage pour lesdites activités non autorisées ;

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

CONSIDÉRANT que la présence de la Ville au dossier judiciaire introduit par la CPTAQ est nécessaire pour assurer une solution complète au litige et éviter des jugements contradictoires ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay mandate la firme Trivium Avocats inc. afin de représenter les intérêts de la Ville de Saguenay et d'intervenir dans le dossier judiciaire 150-17-004911-233.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire « honoraires professionnels – avocats – recours » du Service des affaires juridiques et du Greffe.

Le conseiller Michel Tremblay demande le vote.

Adoptée à la majorité, seuls les conseillers Michel Tremblay, Raynald Simard, Jacques Cleary, Serge Gaudreault et Jean-Marc Crevier ayant voté contre.

### 10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 6 février 2024, à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, à 12h.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

### 12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2024-57

Proposé par Jacques Cleary

Appuyé par Marc Bouchard

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 14h12.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 6 février 2024.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ASSISTANTE-GREFFIÈRE

CH/sh

**Comité exécutif du 19 décembre 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans le salon de la mairesse, le 19 décembre 2023.

PRÉSENTS : M. Kevin Armstrong, vice-président, et M. Jean Tremblay, conseiller

PRÉSENT  
PAR TÉLÉPHONE : M. Michel Potvin, conseiller

PRÉSENTE  
PAR VISIOCONFÉRENCE : M. Martin Harvey, conseiller

ABSENTE : Mme Julie Dufour, Mairesse,

ÉGALEMENT  
PRÉSENTS : Mme Josée Bourassa, coordonnatrice aux communications M. Gabriel Rioux, directeur général, Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier

À 8h31, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

**1. PROCÈS-VERBAUX****1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2023**

VS-CE-2023-1102

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 décembre 2023, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

**2. CORRESPONDANCES****2.1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC****2.1.1 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Le 18 décembre 2023, le ministère transmet une correspondance à la Ville de Saguenay l'informant qu'ils développent des règlements ayant entre autres pour objectif de déterminer certaines conditions relatives à la réalisation d'un acte visé aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations préliminaires sont élaborées et le ministère désire inclure la Ville de Saguenay dans le processus.

**3. AFFAIRES GÉNÉRALES****3.1 COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GÉNIE ET ÉQUIPEMENTS  
MOTORISÉS – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2023****3.1.1 DEMANDE D'ENTRETIEN DES CHEMINS DE TOLÉRANCE, CHEMINS  
BÉRUBÉ ET BOUCHARD, SHIPSHAW (VS-CTPIGEM-2023-11)**

VS-CE-2023-1103

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée avant la date du moratoire, soit le 5 juin 2023 et que le dossier a fait l'objet d'une analyse par le Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que, selon l'analyse, ce chemin est conforme ;

**Comité exécutif du 19 décembre 2023**

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de faire l'entretien des chemins de tolérance Bérubé et Bouchard, Shipshaw, au coût de 4 140 \$ ;

ET QUE le tout soit conditionnel à l'acceptation du budget du Service des travaux publics pour 2024.

Adoptée à l'unanimité.

**3.2 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2023-664**

VS-CE-2023-1104

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la construction d'un nouvel aqueduc suspendu et la démolition du pont existant (appel d'offres 2023-664 estimé de 4 096 000,00 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CEGERCO INC. (NEQ : 1144600781) 1180, rue Bersimis, Chicoutimi (Québec) G7K 1A5	5 077 484,56 \$
INTER-PROJET (9099-3593 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1149770274) 3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3	5 148 036,08 \$
PAUL PEDNEAULT INC. (NEQ : 1170180351) 2549, rang Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E9	5 579 476,51 \$
T.G.C. INC. (NEQ : 1142408591) 535, rue Pépin, Sherbrooke (Québec) J1L 1X3	5 870 000,00 \$
LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. (NEQ : 1165782724) 700, avenue Sicard, Alma (Québec) G8B 6Y8	6 955 987,50 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CEGERCO INC.	1 à 6	Construction d'un nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud Arrondissement Chicoutimi	4 416 164,00 \$
Total avant taxes :			4 416 164,00 \$
TPS :		5%	220 808,20 \$

## Comité exécutif du 19 décembre 2023

TVQ :	9,975 %	440 512,36 \$
<b>TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus</b>		<b>5 077 484,56 \$</b>

QUE la Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R230023-001.

Adoptée à l'unanimité.

### 3.3 LISTE DES PAIEMENTS AU 30 NOVEMBRE 2023

VS-CE-2023-1105

CONSIDÉRANT l'analyse par la Commission des finances de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2023.

À CETTE CAUSE, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2023 au montant de 45 386 741,69 \$.

Adoptée à l'unanimité.

### 3.4 RAPPORT RELATIF AUX DÉPENSES RELIÉES AUX RÈGLEMENTS HORS COUR

VS-CE-2023-1106

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a, en vertu du règlement VS-R-2008-55, délégué au directeur général le pouvoir d'autoriser certaines dépenses et d'octroyer certains contrats relativement au traitement des réclamations;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du rapport relatif aux dépenses reliées aux dossiers de règlement hors cour survenues depuis le 21 novembre 2023, conformément au règlement VS-R-2008-55 déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser certaines dépenses reliées aux règlements hors cour.

Adoptée à l'unanimité.

### 3.5 COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

VS-CE-2023-1107

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 14 décembre 2023 par la Commission des ressources humaines dont copie a été remise à chacun des membres du comité, adopte les recommandations VS-CRH-2023-087 à VS-CRH-2023-095, qui deviennent des résolutions de ce comité et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

### 3.6 9466-8258 QUÉBEC INC. – VENTE DE TERRAIN

VS-CE-2023-1108

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie 9466-8258 Québec inc., représentée par Mme Anne St-Gelais, présidente, propriétaire des lots 2 856 044 et 2 856 046 du cadastre du Québec sis aux 3895 et 3905, rue de l'Anjou dans l'arrondissement de Jonquière pour l'acquisition du lot 2 856 045 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Saguenay;

## Comité exécutif du 19 décembre 2023

---

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce terrain permettrait la construction de résidences multifamiliales;

CONSIDÉRANT que le terrain requis est d'environ 531,9 m<sup>2</sup>, soit une lisière de forme irrégulière de ±15,24 mètres de largeur par ±34,13 mètres de profondeur moyenne;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation préparé par M. Dany Simard, évaluateur agréé, fixant la valeur marchande de ladite propriété à 37 000 \$ plus les taxes applicables et à ce montant s'ajoute le montant de la facture du rapport de l'évaluateur qui s'élève à 1 295 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'une servitude d'utilité publique d'une largeur 1,5 mètre de chaque côté de la ligne centrale (un total de 3 mètres) sera requise pour une ligne électrique longeant du sud-est au nord-ouest la limite sud-ouest de la limite arrière du lot 2 856 045 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que les services consultés de même que l'Arrondissement de Jonquière sont d'accord avec le principe de la vente;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a confirmé son intention d'acquérir le lot 2 856 045 du cadastre du Québec en signant la promesse d'achat;

CONSIDÉRANT que la requérante accepte le prix proposé et a versé un dépôt de 300 \$ applicable au prix de vente;

CONSIDÉRANT que la requérante s'engage à faire toutes les demandes de permis nécessaires et à respecter la réglementation municipale;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay vende à la compagnie 9466-8258 Québec inc. représentée par Mme Anne St-Gelais, présidente, 1146, rue Melançon, Saguenay (Québec) G7H 1P2, le lot 2 856 045 du cadastre du Québec d'une superficie approximative d'environ 531,9 m<sup>2</sup>, pour un montant d'environ 38 295 \$ plus les taxes applicables.

QUE la Ville de Saguenay conserve une servitude d'utilité publique pour une ligne électrique d'une largeur de 1,5 mètre de chaque côté de la ligne centrale (un total de 3 mètres) longeant la limite sud-ouest du lot 2 856 045 du cadastre du Québec.

QUE les frais des professionnels (arpenteur-géomètre, notaire, évaluateur, etc.) ainsi que les frais attribuables à la municipalité (frais de parc, lotissement, permis de construction, etc.) soient à la charge du requérant.

QU' à défaut pour l'acquéreur de procéder à l'acquisition de ladite propriété dans un délai d'un (1) an de la date des présentes, la Ville de Saguenay se réserve le droit de procéder à l'abrogation de la résolution à toutes fins que de droit et l'acquéreur renonce à tout recours contre la Ville et donne quittance générale et finale acceptant ainsi l'annulation de tous les engagements des parties.

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant, et l'assistant-greffier soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

### **3.7 RÉFECTION D'UN BLOC SANITAIRE, DE LA VENTILATION ET L'AJOUT D'UNE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE – FOYER DES LOISIRS / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2023-653**

VS-CE-2023-1109

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la réfection d'un bloc sanitaire,

## Comité exécutif du 19 décembre 2023

de la ventilation ainsi que l'ajout d'une rampe d'accès universelle au Foyer des loisirs de l'arrondissement de Jonquière (appel d'offres 2023-653 estimé de 1 601 000,00 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC. (NEQ : 1143372242)

766, rue Alma, Chicoutimi (Québec) G7H 4E6

1 208 625,41 \$

9280-5738 QUÉBEC INC (CONSTRUCTION PMB) (NEQ : 1169066371)

262, rue Chapleau, Chicoutimi (Québec) G7G 5G4

1 292 071,24 \$

PROJECTAM 2007 INC. (NEQ : 1164771041)

310-110, rue Racine Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1R1

1 293 353,78 \$

9042-5976 QUÉBEC INC (CONSTRUCTIONS CR) (NEQ : 1146235313)

3435, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3

1 299 489,07 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC.	1	Réfection d'un bloc sanitaire de la ventilation et l'ajout d'une rampe d'accès universelle Foyer des loisirs Arrondissement de Jonquière	1 051 207,14 \$
Total avant taxes :			1 051 207,14 \$
TPS :			52 560,36 \$
TVQ :			104 857,91 \$
<b>TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus</b>			<b>1 208 625,41 \$</b>

QUE la Ville de Saguenay autorise une variation des quantités unitaires prévues au bordereau de prix jusqu'à concurrence de vingt pourcent (20%) de la valeur du contrat;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R180010-046, R220005-005, R220005-010, R220142-919, R200024-082, R220142-004.

Adoptée à l'unanimité.

### 3.8 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT

VS-CE-2023-1110

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay était représentée par la firme Cain Lamarre dans le dossier de Cour supérieure 150-17-004667-223, dans lequel la demande contre elle logée a été rejetée par jugement du 15 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que la demanderesse a porté cette cause en appel par déclaration d'appel datée du 15 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay, intimée dans cette affaire devant la Cour d'appel du Québec, doit être représentée afin de faire valoir ses droits;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confie le mandat à la firme d'avocats Cain Lamarre de la représenter devant la Cour d'appel du Québec dans le dossier qui portait en première instance le numéro 150-17-004667-223;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire « honoraires professionnels – avocats – recours » du Service des affaires juridiques et du Greffe.

Adoptée à l'unanimité.

**3.9 CORPORATION DES LOISIRS ST-ANTOINE DE CHICOUTIMI – ADDENDA À LA CONVENTION DE GESTION ET D'OCCUPATION**

VS-CE-2023-1111

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est propriétaire du centre communautaire et du parc Saint-Antoine, situé au 401, rue du Stade, Chicoutimi (Québec), G7H 3Z5, dans l'arrondissement de Chicoutimi. Ce bâtiment est sous mandat de gestion avec la Corporation des loisirs St-Antoine de Chicoutimi (VS-CE-2020-1000);

CONSIDÉRANT que la Corporation des loisirs St-Antoine de Chicoutimi a signé avec la Ville de Saguenay une convention de gestion pour le pavillon St-Antoine (VS-CE-2020-1000);

CONSIDÉRANT que la Corporation des loisirs St-Antoine de Chicoutimi a informé la Ville de Saguenay qu'elle ne voulait plus s'occuper du mandat d'opération de la patinoire et des terrains sportifs;

CONSIDÉRANT que l'addenda a été validé par le Service des affaires juridiques et du greffe de la Ville de Saguenay le 27 novembre 2023;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay reprenne le mandat de l'opération de la patinoire et des terrains sportifs et qu'un addenda soit signé, en abrogeant dans la convention de gestion les articles à cet effet;

ET QUE mesdames Audrey Lefebvre et Nayeth Foglia, respectivement chef de division et conseillère au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Saguenay, l'addenda à la convention de gestion.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 9h30.

---

VICE-PRÉSIDENT

---

ASSISTANT-GREFFIER

JT/sg

**CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**  
**VILLE DE SAGUENAY**

Procès-verbal d'une réunion du conseil local du patrimoine de la Ville de Saguenay tenue en vidéoconférence le 17 janvier 2024 à 9 h 30.

**Étaient présents :** Carl Dufour, conseiller municipal du district 5  
S. Denis Bergeron, Architecte  
Céline Bélanger, citoyenne de l'arrondissement de Chicoutimi  
Érik Langevin, archéologue, professeur UQAC, Dir, UESST, Dir. DSHS (en partie)  
Marie-Chantale Pelletier, citoyenne de l'arrondissement de Jonquière  
Joëlle Hardy, directrice de la Société historique du Saguenay  
Alexandre Dubé, professeur en histoire, UQAC  
Mireille Jean, conseillère municipale du district 8

**Également présents :** Martin Simard, conseiller en architecture et patrimoine  
Simon David, analyste en patrimoine  
Julie Boulay, superviseure, Division permis, programmes et inspections

**Étaient absents :** Tommy-Lee Leroux-Gagnon, citoyen de l'arrondissement de La Baie

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 17 JANVIER 2024**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2023**
3. **PATRIMOINE**
  - 3.1 La Société en Commandite Carré Davis – 1920, Place Davis, Jonquière – PA-3144 (id-17318).
4. **VARIA**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 17 JANVIER 2024**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente réunion du conseil local du patrimoine de la Ville de Saguenay du 17 janvier 2024, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2023**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la réunion du conseil local du patrimoine de la Ville de Saguenay du 22 novembre 2023, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

3. **PATRIMOINE**

**3.1 Patrimoine – La Société en Commandite Carré Davis – 1920, Place Davis, Jonquière – PA-3144 (id-17318)**

**VS-CLP-2024-1**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation en vertu des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par La Société en Commandite Carré Davis, 100, Place Davis, Jonquière, visant l'installation d'une (1) enseigne sur le bâtiment principal au 1920, Place Davis, Jonquière;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise à installer une (1) nouvelle enseigne de 2,34 mètres de longueur sur 1,85 mètre de hauteur en découpes polyuréthane blanc, apposée à plat sur le mur du bâtiment principal, avec fixation de tiges filetées;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti aux dispositions des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) de Saguenay doit étudier la conformité du projet avec les orientations du Ministère relatives à la conservation du site patrimonial déclaré d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay doit statuer sur la recommandation du CLP en se basant sur les mêmes objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que le Ministère a déterminé les conditions relatives à la conservation du caractère patrimonial d'Arvida;

CONSIDÉRANT que le permis municipal ne peut être délivré sans l'obtention préalable du ministre;

CONSIDÉRANT que le requérant doit respecter les conditions rattachées à l'autorisation ministérielle lors de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été analysée conjointement avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que l'affichage respecte les orientations du ministère et n'induit pas d'impact sur la valeur du bien visé;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation en vertu des orientations du Ministère relatives à la conservation du Site patrimonial déclaré d'Arvida présentée par La Société en Commandite Carré Davis, 100, Place Davis, Jonquière, visant l'installation d'une (1) enseigne sur le bâtiment principal au 1920, Place Davis, Jonquière.

Toutes modifications, en termes de design, matériaux ou couleurs, doivent être soumises au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour approbation avant l'émission du permis.

Adoptée à l'unanimité.

**4. VARIA**

Présentation de Julie Boulay, elle mentionne aux membres qu'elle participera aux prochaines séances du conseil local du patrimoine.

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 9 h 37.

**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE  
VILLE DE SAGUENAY**

Procès-verbal d'une réunion du comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay, tenue par vidéoconférence, le 19 janvier 2024 à 8 h.

**Étaient présents :** Claude Bouchard, conseiller municipal  
Jean-Marc Crevier, conseiller municipal  
Jean Tremblay, conseiller municipal  
Denis Tremblay, milieu agricole, arrondissement Jonquière (en partie)  
Pierre Grenon, milieu agricole, arrondissement Chicoutimi  
Pierre Girard, milieu agricole, arrondissement de La Baie (en partie)

**Également présent :** Marie-Christine Tremblay, chef de division - Urbanisme et planification, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme  
Jade Rousseau, directrice, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**ORDRE DU JOUR**

- 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 JANVIER 2024**
- 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2023**
- 3. **ZONE AGRICOLE**
  - 3.1 9205-4493 Québec inc. – Lot 5 419 398 du cadastre du Québec, 1411, route des Sillons, Shipshaw – ZA-550 (id-17309);
  - 3.2 3099-9965 Québec inc. – Lot 4 012 881 du cadastre du Québec, chemin Saint-Joseph, La Baie – ZA-551 (id-17324).
- 4. **VARIA**
  - 4.1 Suivi des décisions
- 5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 JANVIER 2024**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente réunion du comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay du 19 janvier 2024, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2023**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay du 17 novembre 2023, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

3. **ZONE AGRICOLE**

- 3.1 **9205-4493 Québec inc. – Lot 5 419 398 du cadastre du Québec, 1411, route des Sillons, Shipshaw – ZA-550 (id-17309)**

**VS-CCA-2024-1**

CONSIDÉRANT que M. Thierry Balthazard (Groupe Alco inc.), 2204, rue Scott Ouest, Alma, sollicite pour 9205-4493 Québec inc., 525, chemin Saint-Marc Ouest, Saint-Honoré, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 5 419 398, sur une superficie de 1,44 hectare afin de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière existante;

CONSIDÉRANT que le lot 5 419 398 du cadastre du Québec a une superficie totale de 14,39 hectares;

CONSIDÉRANT que la demande vise le prolongement de l'autorisation obtenue en 2013 (décision 405145);

CONSIDÉRANT que la décision 405145 autorisait l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une gravière-sablière, une partie du lot 20, du Rang 4 du cadastre du Canton de Simard de la circonscription foncière de Chicoutimi (actuellement le lot 5 419 398 et 5 420 115), dans la municipalité de Saguenay, et ce, d'une superficie approximative de 1,58 hectare, pour une durée de 10 ans et sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise le prolongement de cette autorisation pour le lot 5 419 398 pour l'exploitation d'une gravière-sablière sur une superficie de 1,44 hectare, pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que la nouvelle superficie d'exploitation a diminué de 0,14 hectare, ce qui correspond à la partie située sur le lot 5 420 115 qui n'appartient pas au demandeur;

CONSIDÉRANT que le requérant a fourni à l'appui de sa demande un rapport agronomique préparé par le Groupe Alco daté du 5 décembre 2023 et qui présente le projet;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole puisqu'il s'agit de la poursuite d'une sablière-gravière existante et déjà autorisée en vertu de l'autorisation 405145;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de M. Thierry Balthazard (Groupe Alco inc.), 2204, rue Scott Ouest, Alma, qui sollicite pour 9205-4493 Québec inc., 525, chemin Saint-Marc Ouest, Saint-Honoré, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 5 419 398, sur une superficie de 1,44 hectare afin de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière existante;

Adoptée à l'unanimité.

M. Denis Tremblay intègre la rencontre.

M. Pierre Girard déclare son intérêt pour le prochain point et quitte la rencontre.

### **3.2 3099-9965 Québec inc. – Lot 4 012 881 du cadastre du Québec, chemin Saint-Joseph, La Baie – ZA-551 (id-17324)**

#### **VS-CCA-2024-2**

CONSIDÉRANT que Mme Sabrina Gobeil, 3753 chemin Saint-Joseph, La Baie, sollicite pour 3099-9965 Québec inc. (Pierre Girard), 3772, chemin Saint-Joseph, La Baie, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation d'une

superficie de 10,22 hectares du lot 4 012 881 du cadastre du Québec pour y implanter un pondoir;

CONSIDÉRANT que le lot 4 012 881 du cadastre du Québec est la propriété de 3099-9965 Québec inc. (Pierre Girard) et qu'il a une superficie totale de 32,62 hectares;

CONSIDÉRANT que le propriétaire possède également les lots 4 728 299, 4 012 823, 4 012 793, 4 012 821, 4 012 822, 5 199 279, 5 199 281 et 5 199 283 du cadastre du Québec, pour une superficie totale de plus de 388,29 hectares;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 4 012 881 serait aliénée en faveur de Mme Sabrina Gobeil pour des fins agricoles, soit l'implantation d'un pondoir de 9 120 poules;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas pertinent d'identifier des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole dans le cadre de la présente demande d'autorisation puisque l'aliénation sera à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT les documents déposés avec la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Mme Sabrina Gobeil, 3753, chemin Saint-Joseph, La Baie, sollicite pour 3099-9965 Québec inc. (Pierre Girard), 3772, chemin Saint-Joseph, La Baie, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation d'une superficie de 10,22 hectares du lot 4 012 881 du cadastre du Québec pour y implanter un pondoir.

Adoptée à l'unanimité.

M. Pierre Girard réintègre la rencontre.

#### 4. VARIA

##### 4.1 Suivi des décisions

Mme Marie-Christine explique les avancements qui ont eu lieu dans deux demandes d'autorisation depuis la dernière rencontre du CCA. Ces demandes visent les dossiers ZA-536 (Décision finale : autorisée) et ZA-539 (Décision finale : autorisée).

#### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 8 h 35.

**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DU GÉNIE ET DE L'URBANISME**

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay, tenue le 15 janvier 2024 à 13 h 30, par visioconférence.

Sont présents :

- M. Jimmy Bouchard, conseiller municipal
- Mme Mireille Jean, conseillère municipale
- M. Raynald Simard, conseiller municipal
- Mme Marie-Ève Boivin, directrice de l'arrondissement de Chicoutimi
- Mme Geneviève Girard, directrice générale adjointe
- M. Luc Côté, directeur, Service du génie
- Mme Jade Rousseau, directrice, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- M. Luc Turcotte, chef de la Division permis, programmes et inspection, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Madame Marie-Christine Tremblay, chef de division, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Madame Julie Boulay, superviseure Division permis, programmes et inspection, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (en partie)
- Monsieur Simon Tremblay, chargé de projet, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (en partie)
- Mme Renée-Claude Bélec, secrétaire administrative, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Étaient absents :

- Mme Julie Dufour, mairesse et présidente
- M. Kevin Armstrong, conseiller municipal
- M. Jonathan Blanchet, attaché politique, cabinet de la mairesse
- M. Éric Gauthier, directeur de l'arrondissement de Jonquière
- Mme Manon Girard, directrice de l'arrondissement de La Baie

**Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées :**

**ORDRE DU JOUR**

1. **Adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 janvier 2024;**
2. **Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2023;**
3. **Modification au règlement portant sur les camions-cuisines;**
4. **Modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage portant sur la construction d'une habitation sur un terrain de 10 hectares et plus en zone forestière;**
5. **Modification à la Politique de gestion des propriétés;**
6. **Participation au Programme Rénovation Québec 2024;**
7. **Levée de la séance.**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024**

Madame la présidente étant absente, monsieur Jimmy Bouchard agit en tant que président.

L'ordre du jour est accepté tel que lu.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2023**

Le procès-verbal du 13 novembre 2023 est adopté tel que lu.

3. **MODIFICATION AU RÈGLEMENT PORTANT LES CAMIONS-CUISINES**

Monsieur Luc Turcotte informe les membres que le règlement sur les camions-cuisines existe depuis 2019. Depuis cette date, il y a eu des ajustements pour autoriser des camions sur des terrains commerciaux. Considérant la multitude de dispositions, il devient de plus en plus complexe d'autoriser des camions-cuisines sur le territoire. Depuis ce temps, il y a de moins en moins de camions-cuisines de Saguenay. Il est proposé que des modifications soient apportées afin d'assouplir le règlement. Les membres demandent que certaines informations soient validées et qu'une autre proposition soit discutée lors de la prochaine séance de la CAGU.

4. **MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION SUR UN TERRAIN DE 10 HECTARES ET PLUS EN ZONE FORESTIÈRE**

Monsieur Simon Tremblay informe les membres d'une modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage sur la construction d'une habitation sur un terrain de 10 hectares et plus en zone forestière. Ce changement vise à apporter certaines modifications dans la gestion des terrains localisés en zone forestière permettant la construction d'une résidence sur une unité foncière minimale de 10 hectares. Le projet vise à apporter une certaine souplesse à l'application réglementaire découlant du nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé. Entre autres, la possibilité de lotir une propriété d'un minimum de 10 hectares en préservant le droit d'implantation d'une résidence ainsi que la reconnaissance de droits pour l'implantation d'une résidence sur des lots lotis dont la superficie est inférieure à 10 hectares lorsque la réglementation permettait l'usage résidentiel. Les membres sont tous en accord avec la proposition, une recommandation sera déposée au conseil municipal.

5. **MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DES PROPRIÉTÉS**

Madame Jade Rousseau informe les membres que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a reçu une demande du Service des finances pour qu'une modification soit apportée à la Politique de gestion des propriétés. Cette modification vise le montant des dépôts lors d'achat de terrain à la Ville de Saguenay qui n'a pas été indexé depuis plusieurs années. Le Service des finances demande que le montant initial de 300\$ (applicable au montant de l'achat) soit modifié et qu'un dépôt de 10% du montant de la vente soit plutôt demandé lors de la signature de la promesse d'achat, ce montant soit applicable au montant d'achat. Tous les membres sont en accord avec la proposition de modification,

une recommandation sera déposée au comité exécutif pour modifier la politique.

**6. PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2024**

Madame Julie Boulay informe les membres que la Ville doit, par résolution, confirmer son intention de participer au programme Rénovation Québec pour 2024-2025 et quel budget sera demandé. Madame Boulay propose de maintenir le même montant que les années passées, soit 1 500 000 \$, afin de maintenir la liste d'attente entre 2 et 3 ans. Les membres sont en accord avec la proposition, une recommandation sera effectuée afin d'obtenir la résolution.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 14 h 29.

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME****VILLE DE SAGUENAY**

Procès-verbal d'une réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay tenue par vidéoconférence le 18 janvier 2024 à 9 h.

**Étaient présents :** Mireille Jean, conseillère municipale et présidente  
Jimmy Bouchard, conseiller municipal  
André Lessard, citoyen de l'arrondissement de Chicoutimi  
Luc Boivin, membre d'une association de l'arrondissement de La Baie  
Pierre Girard, représentant de l'UPA de l'arrondissement de La Baie  
Pierre Pouliot, citoyen de l'arrondissement de La Baie

**Également présents :** Geneviève Girard, Directrice générale adjointe  
Jade Rousseau, directrice, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme  
Marie-Ève Boivin, Directrice de l'arrondissement de Chicoutimi  
Simon Tremblay, chargé de projet, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Étaient absents :** Carl Dufour, conseiller municipal  
Raynald Simard, conseiller municipal  
Annie Labonté, membre d'une association de l'arrondissement de Jonquière  
Denis Tremblay, représentant de l'UPA de l'arrondissement Jonquière  
Serge Martineau, citoyen de l'arrondissement de Jonquière  
Yves Bergeron, membre d'une association de l'arrondissement de Chicoutimi  
Vacant, représentant de l'UPA de l'arrondissement de Chicoutimi

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 JANVIER 2024**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2023**
3. **MODIFICATION AU PLAN ET AU RÈGLEMENT D'URBANISME**
  - 3.1 Ghislain de Champlain (Jacques Normand) – Lot 5 468 154 du cadastre du Québec, derrière le 1800, rue Savane, Jonquière – ARS-1627 (id-17314).
4. **VARIA**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 JANVIER 2024**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay du 18 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2023**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay du 14 décembre 2023 tel que présenté

Adoptée à l'unanimité.

**3. MODIFICATION AU PLAN ET AU RÈGLEMENT D'URBANISME**

**3.1 Amendement – Ghislain de Champlain (Jacques Normand) – Lot 5 468 154 du cadastre du Québec, derrière le 1800, rue Savane, Jonquière – ARS-1627 (id-17314)**

**VS-CCU-2023-1**

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Ghislain de Champlain (Jacques Normand), 7, rue Delorme, Wentworth, visant à créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même une partie d'une affectation résidentielle de basse et moyenne densité, une partie d'une affectation commerces et services et une partie d'une affectation espace vert au secteur localisé près des rues Labrie, de la Savane et du boulevard du Saguenay;

CONSIDÉRANT que la propriété visée par la demande est localisée à l'intérieur de l'unité de planification 59-R à même des affectations résidentielles de basse et moyenne densité, commerces et services et espace vert;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que le requérant projette la construction d'une habitation de 24 logements sur trois (3) étages;

CONSIDÉRANT que la planification détient comme orientation de « Préserver l'intégrité de l'usage résidentiel et du cadre bâti » avec un objectif de « Reconnaître et délimiter les secteurs de plus haute densité existant dans la trame urbaine »;

CONSIDÉRANT que la planification détient comme orientation de « Consolider la concentration commerciale et de services actuels sur le boulevard du Saguenay » et comme objectif de « Permettre la fonction résidentielle avec la fonction commerciale »;

CONSIDÉRANT que la planification détient comme orientation de « Reconnaître et protéger les parcs existants »;

CONSIDÉRANT que les terrains à l'intérieur de l'affectation résidentielle de basse et moyenne densité et de l'affectation commerces et services sont vacants;

CONSIDÉRANT que le requérant désire se porter acquéreur d'une partie du lot 5 468 154 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Saguenay localisé à l'intérieur d'une affectation espace vert;

CONSIDÉRANT que la propriété de la Ville de Saguenay n'est pas identifiée comme un parc municipal;

CONSIDÉRANT que le requérant indique qu'il désire ajouter des logements dans le secteur afin de répondre à une demande;

CONSIDÉRANT que le développement commercial sur le lot 2 289 484 du cadastre du Québec ne s'est pas réalisé depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que la planification autorise la fonction résidentielle de haute densité dans l'affectation commerce et services;

CONSIDÉRANT la localisation limitrophe du projet à des usages résidentiels de basse densité;

CONSIDÉRANT la topographie du site qui est en contrebas des usages résidentiels de basse densité existant;

CONSIDÉRANT que le site est localisé dans les zones 22760 et 62580 et que celles-ci limitent les hauteurs des bâtiments principaux à un maximum de deux (2) étages;

CONSIDÉRANT que la planification autorise des bâtiments résidentiels d'un maximum de trois étages;

CONSIDÉRANT que le projet ne nécessite pas une modification de la planification à regard du nombre d'étages désirés;

CONSIDÉRANT que le comité est favorable à la demande et que le conseil d'arrondissement de Jonquière pourra regarder de façon plus précise l'intégration du projet dans son environnement d'insertion;

À ces causes, il est résolu :

QUE le conseil d'arrondissement soit saisi du dossier;

D'ACCEPTER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Ghislain de Champlain (Jacques Normand), 7, rue Delorme, Wentworth, visant à créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même une partie d'une affectation résidentielle de basse et moyenne densité, une partie d'une affectation commerces et services et une partie d'une affectation espace vert au secteur localisé près des rues Labrie, de la Savane et du boulevard du Saguenay.

De plus, la modification au zonage entrera en vigueur lorsque toutes les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auront dûment été complétées.

Adoptée à l'unanimité.

4. **VARIA**

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 9 h 20.

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : Modification du plan d'urbanisme VS-R-2012-2 (ARP-275)  
 Modification du règlement de zonage VS-R-2012-3 (Règlement de concordance ARS-1625)**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

La demande consiste à entreprendre le processus de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage :

- Pour permettre de créer une affectation « Résidentielle de moyenne et haute densité » à même la totalité d'une affectation « Institutionnelle » et une partie d'une affectation « Résidentielle de basse et moyenne densité » afin de permettre le redéveloppement du site avec un usage d'habitation de moyenne et haute densité d'un maximum de quatre étages au secteur de la rue Jolliet entre les rues Sainte-Anne et des Eudistes à Chicoutimi.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

- ARP-275 et ARS-1625

Il s'agit d'une demande de « Ville de Saguenay » pour le site localisé au secteur de l'ancienne église Saint-Joachim, à la rue Jolliet, Chicoutimi.

La demande vise à permettre la création d'une affectation « Résidentielle de moyenne et haute densité » à même la totalité d'une affectation « Institutionnelle » et une partie d'une affectation « Résidentielle de basse et moyenne densité ». La zone à dominance résidentielle 32141 est créée à même la totalité de la zone à dominance publique 86200 et une partie de la zone à dominance résidentielle 32140 afin de permettre le redéveloppement du site avec un usage d'habitation de moyenne et haute densité d'un maximum de quatre étages au secteur de la rue Jolliet entre les rues Sainte-Anne et des Eudistes à Chicoutimi.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Saguenay recommande au conseil municipal d'accepter la demande de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage.

**3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :  À VENIR :  Date :

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)**

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

OBJET : Modification du plan d'urbanisme VS-R-2012-2 (ARP-275)  
Modification du règlement de zonage VS-R-2012-3 (Règlement de concordance ARS-1625)

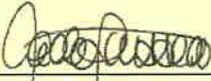
Page 2

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)  
Date :

Informations utiles lors de la transmission :

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

Préparé par : _____ <b>Simon Tremblay</b> Chargé de projet Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Date : _____	Approuvé par : _____  <b>Jade Rousseau</b> Directrice Date : 25 janvier 2024
--	---

_____ David Vachon, ing. Directeur général adjoint Date : _____  _____ Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : 2024-01-26	_____ Gabriel Rioux Directeur général Date : _____
---	---



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-\_\_\_\_\_  
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO  
VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY  
(ARP-275)

---

Règlement numéro VS-RU-2024-\_\_\_\_\_ passé et adopté à une séance du conseil municipal de la Ville de Saguenay, tenue dans la salle du conseil, le \_\_\_\_\_ 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay soit le règlement VS-R-2012-2 a été adopté le 9 janvier 2012;

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay est composé d'un document principal et de quatre (4) documents distincts pour les planifications sectorielles soit :

Premier document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Jonquière.

Deuxième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Chicoutimi.

Troisième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de La Baie.

Quatrième document

Les unités de planification dans la zone agricole et dans la zone forestière.

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier, le plan d'urbanisme soit :

Pour l'unité de planification 73-R (secteur de la rue Jolliet entre les rues Sainte-Anne et des Eudistes) de l'arrondissement de Chicoutimi :

- Autoriser dans l'affectation « Résidentielle de moyenne et haute densité » des bâtiments résidentiels de plus de trois étages.
- Autoriser la création d'une affectation « Résidentielle de moyenne et haute densité » à la totalité d'une affectation « Institutionnelle » et à même une partie d'une affectation « Résidentielle de basse et moyenne densité » au secteur de la rue Jolliet entre les rues Sainte-Anne et des Eudistes à Chicoutimi.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay recommande les modifications au plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay, du 6 février 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Planification sectorielle – deuxième document – Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Chicoutimi.

**ARP-275**

1) L'unité de planification 73-R est modifiée :

- Par la suppression de la note de bas de page 26 de l'article 2.21.5.3 Moyenne et haute densité.
- Par la création de la note de bas de page 26.1 de l'article 2.21.5.3 Moyenne et haute densité afin qu'elle se lise comme suit :

Les bâtiments résidentiels d'un maximum de trois étages. La réglementation pourra autoriser ponctuellement des bâtiments résidentiels de plus de trois étages.

- Par la création sur le plan d'affectation #73-3, de l'affectation « Résidentielle de moyenne et haute densité » à même la totalité de l'affectation « Institutionnelle » et une partie de l'affectation « Résidentielle de basse et moyenne densité », le tout tel qu'illustré au plan ARP-275 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment complétées selon la loi.

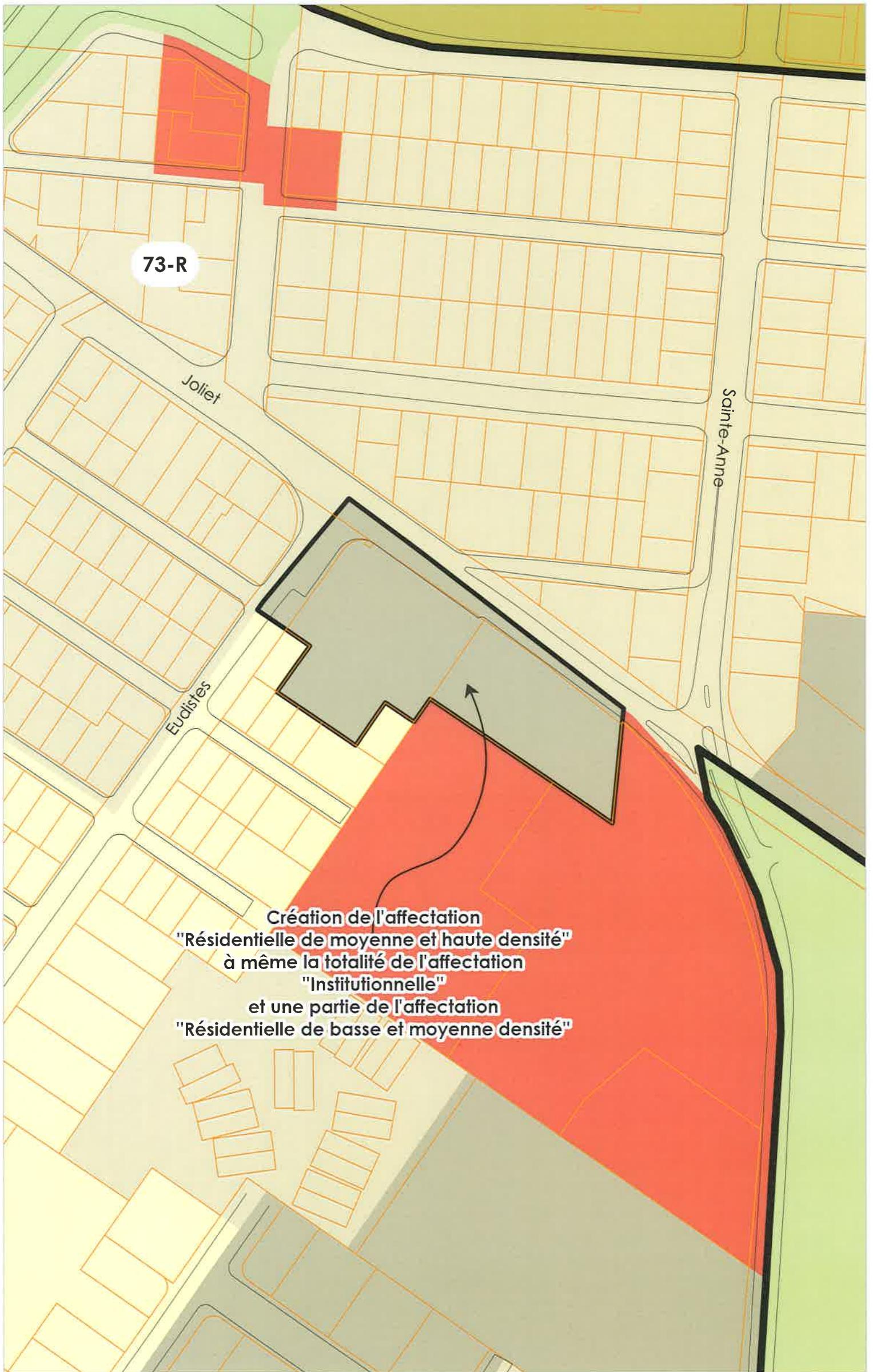
PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

---

Mairesse

---

Assistant-greffier



73-R

Création de l'affectation  
"Résidentielle de moyenne et haute densité"  
à même la totalité de l'affectation  
"Institutionnelle"  
et une partie de l'affectation  
"Résidentielle de basse et moyenne densité"

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-\_\_\_\_\_  
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3  
DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER  
LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN  
D'URBANISME (zones 32140 et 86200, secteur de la  
rue Jolliet entre les rues Sainte-Anne et des Eudistes à  
Chicoutimi)).

---

Règlement numéro VS-RU-2024-\_\_\_\_\_ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay, tenue dans la salle de délibération, le \_\_\_\_\_ 2024.

**PRÉAMBULE**

ATTENDU que le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Ville de Saguenay ont été adoptés le 9 janvier 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à créer la zone à dominance résidentielle 32141 à même la totalité de la zone publique 86200 et une partie de la zone à dominance résidentielle 32140 afin de permettre l'implantation de bâtiments résidentiels de moyenne et de haute densité d'une hauteur maximale de quatre étages au secteur de la rue Jolliet entre les rues Sainte-Anne et des Eudistes à Chicoutimi (ARS-1625);

ATTENDU que cette demande a fait l'objet d'analyse par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une concordance entre le règlement de zonage et le plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, à savoir à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay du 6 février 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1.-** Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

**PLAN DE ZONAGE**

- 1) **CRÉER** la zone 32141 à même la totalité de la zone 86200 et une partie de la zone 32140, le tout tel qu'illustré sur le plan ARS-1625 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

- 2) **CRÉER** la grille des usages et des normes identifiée H-73-32141;
- 3) **AUTORISER** les classes d'usages, les structures du bâtiment principal, les normes de lotissement, les normes de zonage et les normes spécifiques telles que prescrites à la grille des usages et des normes identifiée H-73-32141 et faisant partie intégrante du présent règlement.



**Règlement de zonage VS-R-2012-3      Zone 32141**  
**Grille des usages et des normes**

Généré le 2024-01-25  
à 13:30:53

H-73-32141

1. CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					
Trifamiliale		H01																					
Multifamiliale, catégorie A			H04																				
Multifamiliale, catégorie B				H05																			
Multifamiliale, catégorie C					H06																		
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels						pta																	
<b>2. USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ</b> # Dispositions																							
<b>3. USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU</b>																							
<b>4. STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>																							
Délechée (soyée)			*	*	*	*																	
<b>5. NORMES DE LOTISSEMENT</b>																							
<b>5.1 - TERRAIN</b>																							
Largeur (mètre)	m		18	24																			
Profondeur (mètre)	m		30	30	30	30																	
Superficie (mètre carré)	m <sup>2</sup>		540	720																			
<b>6. NORMES DE ZONAGE</b>																							
<b>6.1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>																							
Avant (mètre)	m		6	6	6	6																	
Latérale 1 (mètre)	m		4	4	6	6																	
Latérale 2 (mètre)	m		4	4	6	5																	
Latérale sur rue (mètre)	m		6	6	6	8																	
Arrière (mètre)	m		8	6	10	10																	
Arrière sur rue (mètre)	m		8	6	10	10																	
<b>6.2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>																							
Hauteur (étage)	min. étages		2	2	2	2																	
Largeur (mètre)	m		8	8																			
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	m <sup>2</sup>		64	64																			
<b>6.3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>																							
<b>7. AUTRES RÉGLEMENTS APPLICABLES</b>																							
<b>8. ARTICLES APPLICABLES</b>																							
<b>9. NORMES SPÉCIFIQUES</b>																							# Dispositions
La hauteur totale maximale à respecter pour le bâtiment principal est de 17,0 mètres.																							
Zone affectée en partie ou en totalité par une zone de contraintes relatives aux gisements de terrain, tel que prescrit au chapitre 14 du règlement de zonage. Vérifiez la cartographie.																							
Zone incluses dans le périmètre qui est																							
<b>10. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>																							
<b>11. NOTES PARTICULIÈRES</b>																							
<b>12. AMS DE MOTION</b>																							
<b>13. AMENDEMENTS</b>																							

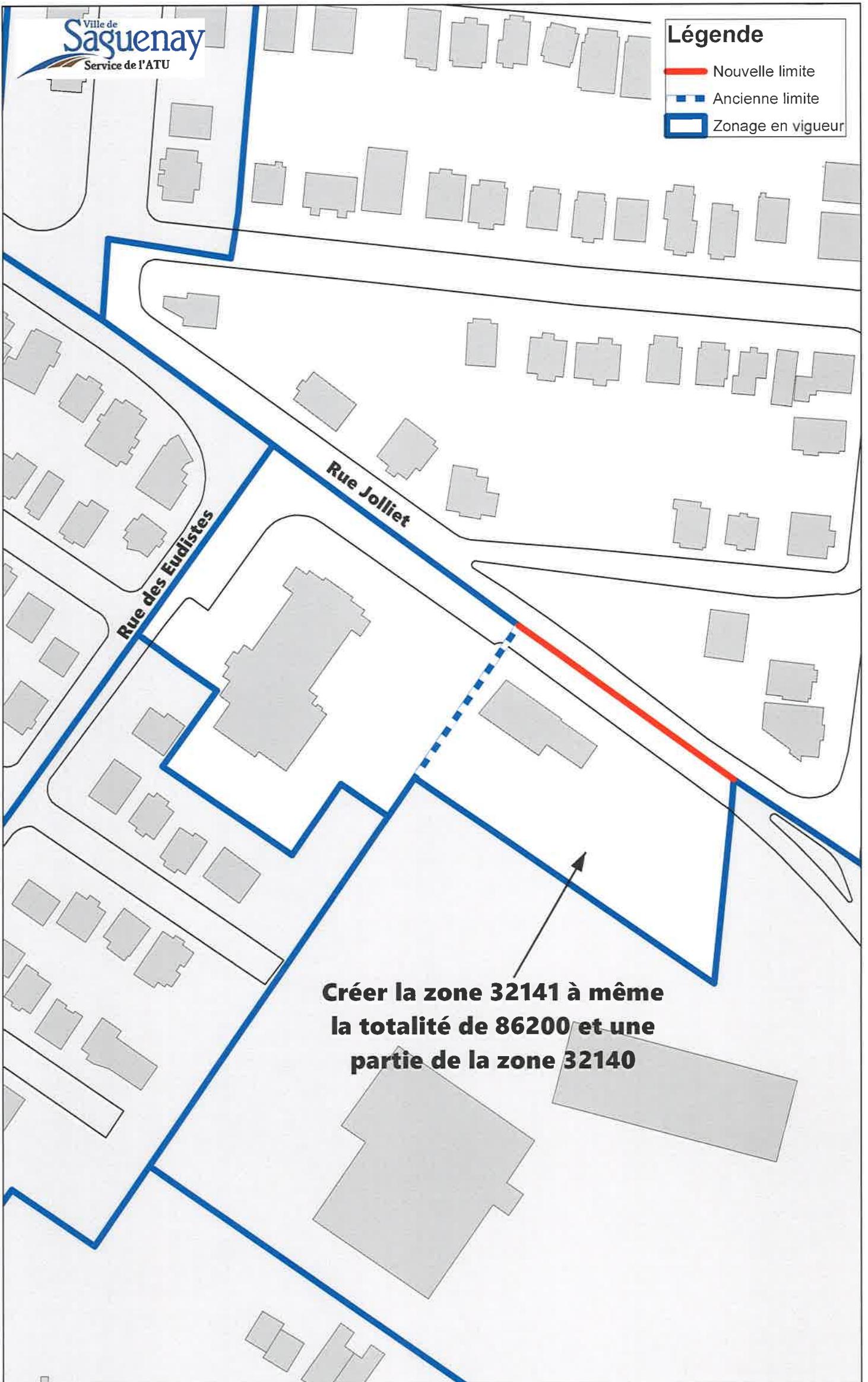
**ARTICLE 2.** - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Assistant-greffier

**Légende**

- Nouvelle limite
- Ancienne limite
- Zonage en vigueur



<b>APPROBATION</b>	
Date exécutif :	_____
Approuvé par :	_____

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

<b>OBJET :</b> Règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2010-32 régissant la circulation des véhicules hors route sur certaines parties des chemins publics N/📁 : _____
<b>RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :</b>
Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement    Chicoutimi <input type="checkbox"/> Jonquière <input type="checkbox"/> La Baie <input type="checkbox"/>

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Modifier le règlement numéro VS-R-2010-32 régissant la circulation des véhicules hors route sur certaines parties des chemins publics de la Ville de Saguenay afin qu'il concorde avec la nouvelle Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.3)

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :**

Puisque la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2) a été remplacée par la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.3) il y a lieu d'apporter des ajustements au règlement numéro VS-R-2010-32 régissant la circulation des véhicules hors route sur certaines parties des chemins publics de la Ville de Saguenay afin d'assurer sa concordance avec la loi nouvelle.

**3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable     Oui     Par : \_\_\_\_\_  
 Date : \_\_\_\_\_  
**PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :**     **À VENIR :**     Date : \_\_\_\_\_

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable     Oui     ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)  
 Par : \_\_\_\_\_    Date : \_\_\_\_\_

**5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)  
 Date : \_\_\_\_\_  
 \*Identifier le service pour lequel une action est requise  
 Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)  
 Date : \_\_\_\_\_

**Informations utiles lors de la transmission :**

**6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable     Oui     Poste budgétaire : \_\_\_\_\_

Préparé par : _____	Approuvé par : <u>Me Jimmy Turcotte</u>
Date : _____	Date : <u>25 janvier 2024</u>

OBJET : **Règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS R 2010 32 régissant la circulation des véhicules hors route sur certaines parties des chemins publics**

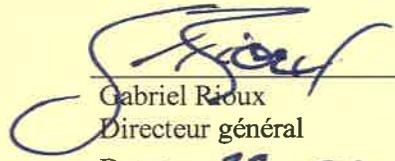
Page 2

\_\_\_\_\_  
David Vachon, ing.  
Directeur général adjoint

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Geneviève Girard  
Directrice générale adjointe

Date : \_\_\_\_\_

  
\_\_\_\_\_  
Gabriel Rioux  
Directeur général  
Date : 29-01-2024

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT VS-R-2010-32 AYANT POUR  
OBJET DE RÉGIR LA CIRCULATION DES  
VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINES  
PARTIES DE CHEMINS PUBLICS

---

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs de véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro VS-R-2010-32 ayant pour objet de régir la circulation des véhicules hors route sur certaines parties de chemins publics suite à la modification de la *Loi sur les véhicules hors route*;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 6 février 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 - Le présent règlement modifie le règlement numéro VS-R-2010-32 de manière à :

- 1) **REEMPLACER** dans le premier ATTENDU la mention « L.R.Q., c. V-1.2 » par « L.R.Q., c. V-1.3 » ;
- 2) **REEMPLACER** à l'article 2 la mention « L.R.Q., c. V-1.2 » par « L.R.Q., c. V-1.3 » ;
- 3) **REEMPLACER** à l'article 8 la mention « L.R.Q., c. V-12 » par « L.R.Q., c. V-1.3 » ;

ARTICLE 2 - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

---

MAIRESSE

---

ASSISTANT-GREFFIER

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET :** RÈGLEMENT VS-R-2007-50 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY – MODIFICATIONS

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal     Comité exécutif     Commission   
 Conseil d'arrondissement    Chicoutimi     Jonquière     La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Autoriser les modifications au règlement VS-R-2007-50 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Saguenay.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Après avoir passé deux années avec un seul mandataire sur l'ensemble du territoire, une révision complète de la réglementation a été effectuée considérant certaines situations problématiques vécues dans l'application du règlement et dans la gestion animalière. Il devenait nécessaire de préciser et de clarifier plusieurs éléments pour assurer une saine gestion des animaux sur le territoire. Ainsi, les textes de plusieurs articles ont été ajustés afin de mettre à niveau les termes, les définitions ainsi que la portée de certains articles en lien avec la juridiction municipale. De plus, l'article 72 traitant des tarifs reliés à la gestion animalière dans le règlement a été ajusté (la dernière modification avait été faite en 2021). Ce faisant, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire désire mettre à jour ce règlement.

Voici la liste des principaux changements proposés :

- Modifier la définition de « fourrière », de « autorité compétente » et ajouter la définition de « mise en fourrière »;
- Changer le délai de paiement des permis spéciaux afin qu'il soit annuel;
- Ajuster les tarifs prévus à l'article 72 du règlement;
- Référencer aux normes applicables en vigueur plutôt que cibler le nom d'un ministère;
- Retirer le point 5.4 dans le cadre de l'émission des permis spéciaux;
- Élargir l'application de l'article 23 à tout dommage aux biens d'autrui;
- Ajout d'exceptions d'application aux chiens d'assistance;
- Remplacement du terme « certificat » par « preuve d'enregistrement » aux articles 43 et 47;
- Interdire les chiens dans « Tous les terrains sportifs et récréatifs, toutes les aires de jeux pour enfants et tous les sites d'événements publics »;
- Réduire le temps de mise en fourrière obligatoire à 4 jours avant de pouvoir mettre l'animal en adoption ou l'euthanasier (article 53);
- Retirer le cas d'exception pour incarcération à l'article 53.1;
- Mise à niveau du règlement dans les parcs canins (articles 64 à 67), entre autres, en ajoutant une clause qui stipule que la municipalité peut fermer un parc lorsqu'il y a des raisons de craindre la contamination du public ou de certains animaux par des maladies contagieuses ou pour tout autre motif de sécurité ou de santé animale;
- Abroger l'article 71 qui donnait le droit à l'autorité compétente de visiter et d'examiner toute propriété, à l'intérieur comme à l'extérieur des immeubles, car une telle démarche requiert des autorisations légales.

Les modifications demandées aideront grandement nos services dans l'application des règlements.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT la demande de modifier le règlement concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le dossier de la gestion animalière est en analyse depuis 2021 et que plusieurs éléments doivent être précisés et clarifiés pour assurer une saine gestion des animaux sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la révision de la réglementation a été effectuée avec le Service de police, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire ainsi que le Service des affaires juridiques et du greffe à la suite de plusieurs rencontres tenues tout au long de l'année 2023;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la modification du règlement VS-R-2007-50 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Saguenay tel que présenté;

QUE les articles 2, 5, 5.1, 5.6, 13, 14, 16, 22, 23, 31, 34, 43, 47, 52, 53, 53.1, 60, 64, 65, 66, 67 et 72 du règlement VS-R-2007-50 soient modifiés;

ET QUE l'article 71 du règlement VS-R-2007-50 soit abrogé.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Par : Nicolas Dupuis-Sandoval

Date : 31-10-2023

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :  Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : Service de police (indiquer le service)

Date : 13-11-2023

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : Service des communications (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission : règlement modifié pour mise en ligne sur site Internet

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

Préparé  
par :

*Valérie Girard*

Conseillère communautaire,  
Service de la culture, des sports et  
de la vie communautaire

Date : 27 novembre 2023

Approuvé

par :

*Luc-Michel Belley*

Luc-Michel Belley, directeur

Date : 23 janvier 2024

OBJET : RÈGLEMENT VS-R-2007-50 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY – MODIFICATIONS

Page 3



David Vachon, ing.

Directeur général adjoint

Date : 29-01-2024

Gabriel Rioux

Directeur général

Date : \_\_\_\_\_

Geneviève Girard

Directrice générale adjointe

Date : \_\_\_\_\_

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT VS-R-2007-  
50 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
SAGUENAY**

---

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 2024.

**PRÉAMBULE**

ATTENDU que la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (R.L.R.Q. c. B -3.1) confère à toute municipalité locale le pouvoir d'appliquer sur son territoire certaines dispositions de cette loi;

ATTENDU que toute municipalité locale est chargée de l'application sur son territoire de ce règlement;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay a adopté le 3 décembre 2007 le *Règlement numéro VS-R-2007-50 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Saguenay*;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire modifier le règlement VS-R-2007-50;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 6 février 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1.-** REMPLACER l'article 2 du règlement qui se lit comme suit :

**ARTICLE 2.-**

Le présent règlement s'applique à toute personne demeurant ou circulant dans les limites de la Ville de Saguenay qui est gardien d'un animal.

Par le suivant :

**ARTICLE 2.-**

Le présent règlement s'applique à toute personne demeurant ou circulant dans les limites de la Ville de Saguenay.

**ARTICLE 2.-** AJOUTER à l'article 3 du règlement les définitions suivantes :

«**fourrière**» : Une fourrière animale est un établissement qui accueille et garde, pendant une durée limitée, les animaux domestiques abandonnés ou errants recueillis sur la voie publique. Cet établissement est géré par un mandataire lié par contrat avec la Ville de Saguenay qui tient cet endroit servant à la garde et à la disposition des animaux, notamment aux fins de l'application du présent règlement

« **Mise en fourrière** » : Admission d'un animal errant à la fourrière.

ARTICLE 3.-           MODIFIER à l'article 3 la définition du terme «autorité compétente» qui se lit comme suit :

**«autorité compétente»** : Organisme dont les services sont retenus par résolution de la Ville de Saguenay pour percevoir le coût des licences d'animaux, imposer certains tarifs prévus au règlement pour leur service et appliquer le présent règlement.

L'autorité compétente est également assimilée à la fonction d'inspecteur en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (R.L.R.Q. c. P -38.002, r. 1).

Par la suivante :

**«autorité compétente»** : Selon le contexte et les pouvoirs et responsabilité de chaque partie, peut désigner à la fois tout employé municipal, policier municipal ou un organisme dont les services sont retenus par résolution de la Ville de Saguenay pour percevoir le coût des licences d'animaux, imposer certains tarifs prévus au règlement pour leur service et appliquer le présent règlement.

L'autorité compétente peut également être assimilée à la fonction d'inspecteur en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (R.L.R.Q. c. P -38.002, r. 1).

ARTICLE 4.-           REEMPLACER l'article 5 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 5.-           NOMBRE D'ANIMAUX

Il est interdit de garder dans une unité d'occupation et ses dépendances plus de quatre (4) animaux, à l'exclusion des poules. Pour les chiens, un maximum de deux (2) est permis, même chose pour les chats.

Les preuves d'achats doivent être conservées pour toute la durée de vie de l'animal.

La limite prévue au premier alinéa ne s'applique pas :

- si un animal met bas, les petits peuvent être gardés pendant une période n'excédant pas quatre mois de la naissance;
- *aux vertébrés aquatiques – poissons;*
- *à un établissement vétérinaire ou un chenil ayant les permis d'opération requis;*
- *aux animaux de ferme, dans les zones là où il est permis d'en avoir la garde ou en faire l'élevage»;*

Par le suivant :

ARTICLE 5.-           NOMBRE D'ANIMAUX

Il est interdit de garder dans une unité d'occupation et ses dépendances plus de quatre (4) animaux, à l'exclusion des poules. Pour les chiens, un maximum de deux (2) est permis, même chose pour les chats.

Les preuves d'achats doivent être conservées pour toute la durée de vie de l'animal.

La limite prévue au premier alinéa ne s'applique pas :

- si un animal met bas, les petits peuvent être gardés pendant une période n'excédant pas quatre mois de la naissance;
- aux vertébrés aquatiques – poissons;
- à un établissement vétérinaire, une fourrière ou un chenil ayant les permis d'opération requis;
- aux animaux de ferme, dans les zones là où il est permis d'en avoir la garde ou en faire l'élevage»;

ARTICLE 5.-           REEMPLACER le paragraphe 5.1 de l'article 5 du règlement qui se lit comme suit :

5.1 Nonobstant l'article précédent, l'autorité compétente pourra accorder un permis spécial, valide pour trois (3) ans, au coût de 115 \$ pour garder plus de quatre (4) animaux, à l'exclusion des poules, à la condition du respect des règles et conditions suivantes :

Le gardien doit présenter une demande de permis et fournir les informations suivantes :

- Nom, adresse et numéro de téléphone du gardien;
- Le nombre d'animaux visé par la demande de permis spécial et leur espèce.

Par le suivant :

5.1 Nonobstant l'article précédent, l'autorité compétente pourra accorder un permis spécial annuel, au coût de 40 \$ pour garder plus de deux chiens, plus de deux chats ou plus de quatre (4) animaux, à l'exclusion des poules, à la condition du respect des règles et conditions suivantes :

- Nom, adresse et numéro de téléphone du gardien;
- Le nombre d'animaux visé par la demande de permis spécial et leur espèce.

ARTICLE 6.- REMPLACER le paragraphe 5.6 de l'article 5 du règlement qui se lit comme suit :

5.6 En tout temps, l'autorité compétente peut révoquer ce permis si :

- Le gardien est déclaré coupable d'une infraction au présent règlement et n'a pas rectifié la situation dans les trente (30) jours suivant le jugement;
- Si le gardien ne respecte plus l'une ou l'autre des obligations du présent règlement, l'autorité compétente peut lui demander de régler la situation problématique et d'apporter tous les correctifs appropriés dans les cinq (5) jours de la réception d'un avis écrit en ce sens ou de se départir de tout animal excédentaire;

Par le suivant :

5.6 En tout temps, l'autorité compétente peut révoquer ce permis si :

- Le gardien est déclaré coupable d'une infraction au présent règlement et n'a pas rectifié la situation dans les trente (30) jours suivant le jugement;
- Si le gardien ne respecte plus l'une ou l'autre des obligations du présent règlement, notamment concernant une ou plusieurs conditions de garde d'un chien déclaré potentiellement dangereux, et d'apporter tous les correctifs appropriés dans les cinq (5) jours de la réception d'un avis écrit en ce sens ou de se départir de tout animal excédentaire;

ARTICLE 7.- REMPLACER l'article 13 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 13.- ABANDON D'ANIMAL

Un gardien ne peut abandonner un ou des animaux dans le but de s'en défaire. Il doit remettre le ou les animaux à l'autorité compétente qui en dispose par adoption ou euthanasie. Dans ce dernier cas, les frais prévus à l'article 72 c) du présent règlement sont à la charge du gardien.

Suite à une plainte à l'effet qu'un ou plusieurs animaux sont abandonnés par leur gardien, l'autorité compétente procède à une recherche et, s'il y a lieu, dispose des animaux par adoption ou en les soumettant à l'euthanasie.

Si le gardien est retracé, il est responsable des frais encourus et est sujet à des poursuites et/ou amendes selon le présent règlement.

Par le suivant :

ARTICLE 13.- ABANDON D'ANIMAL

Un gardien ne peut abandonner un ou des animaux dans le but de s'en défaire. Il doit remettre le ou les animaux à l'autorité compétente qui en dispose par adoption ou euthanasie. Dans ce dernier cas, les frais prévus à l'article 72 c) du présent règlement sont à la charge du gardien.

À la suite d'une plainte à l'effet qu'un ou plusieurs animaux sont abandonnés par leur gardien dans un endroit public, l'autorité compétente procède à une recherche et, s'il y a lieu, dispose des animaux par adoption ou en les soumettant à l'euthanasie.

Si le gardien est retracé, il est responsable des frais encourus et est sujet à des poursuites et/ou amendes selon le présent règlement.

ARTICLE-8. REMPLACER l'article 14 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 14.- ANIMAL MORT

Le gardien d'un animal mort, à l'exception d'une poule, doit, dans les vingt-quatre (24) heures de son décès, le remettre à l'autorité compétente en acquittant les frais prévus à l'article 72 d) ou en disposer selon les normes du ministère de l'Environnement du Québec.

Le gardien d'une poule morte doit, dans les vingt-quatre (24) heures de son décès, en disposer selon les normes du ministère de l'Environnement du Québec en se référant à un spécialiste.

Par le suivant :

ARTICLE 14.- ANIMAL MORT

Le gardien d'un animal mort, à l'exception d'une poule, doit, dans les vingt-quatre (24) heures de son décès, le remettre à l'autorité compétente en acquittant les frais prévus à l'article 72 d) ou en disposer selon les normes applicables en vigueur.

Le gardien d'une poule morte doit, dans les vingt-quatre (24) heures de son décès, en disposer selon les normes applicables en vigueur.

ARTICLE 9.- REMPLACER l'article 16 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 16.- MISE EN QUARANTAINE

Tout policier municipal, sur certificat d'un médecin vétérinaire à l'effet qu'un animal est atteint d'une maladie contagieuse, peut faire isoler cet animal jusqu'à guérison, si elle est possible ou, si elle est impossible le faire euthanasier par la fourrière, après avis spécial de 24 heures au gardien de tel animal s'il est connu. Les frais relatifs à l'euthanasie sont à la charge du gardien.

Par le suivant :

ARTICLE 16.- MISE EN QUARANTAINE

L'autorité compétente, sur certificat d'un médecin vétérinaire à l'effet qu'un animal est atteint d'une maladie contagieuse, peut faire isoler cet animal jusqu'à guérison, si

elle est possible ou, si elle est impossible, le faire euthanasier selon les normes en vigueur, après avis spécial de 24 heures au gardien de tel animal s'il est connu. Tous les frais encourus sont à la charge du gardien.

ARTICLE 10. REMPLACER l'article 22 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 22.- PLAINTE

Tout policier municipal, lorsqu'une plainte est faite à lui à l'effet qu'un animal trouble encore le repos, la paix ou la tranquillité de qui que ce soit dans les limites de la Ville après que son gardien ait été condamné en vertu de l'article 21 du présent règlement, peut enjoindre, par avis spécial de 24 heures à cet effet, le gardien de tel animal de le faire enfermer ou de le faire transporter et le garder à un endroit spécifique de façon à ce qu'il ne soit nuisible pour personne.

Par le suivant :

ARTICLE 22.- PLAINTE

Lors de la réception d'une plainte relative à l'article 21 par l'autorité compétente, et de la constatation que le gardien ait été condamné en vertu de l'article 21 du présent règlement, celle-ci peut enjoindre, par avis spécial de 24 heures à cet effet, le gardien de tel animal de le faire enfermer ou de le faire transporter et le garder à un endroit spécifique de façon à ce qu'il ne soit nuisible pour personne.

ARTICLE 11.- REMPLACER l'article 23 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 23.- DOMMAGES CAUSÉS PAR UN ANIMAL

Le gardien d'un animal doit exercer une surveillance adéquate sur cet animal de façon à ce qu'il ne cause aucun dommage aux terrasses, pelouses, jardins, fleurs ou lits de fleurs, arbustes ou plantes qui ne sont pas la propriété de son maître.

Par le suivant :

ARTICLE 23.- DOMMAGES CAUSÉS PAR UN ANIMAL

Le gardien d'un animal doit exercer une surveillance adéquate sur cet animal de façon à ce qu'il ne cause aucun dommage aux biens d'autrui.

ARTICLE 12.- REMPLACER l'article 31 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 31.- ÉVÈNEMENT

Il est défendu à toute personne d'amener un animal sur une place publique lors d'une fête, d'un événement ou d'un rassemblement populaire. Le présent article ne s'applique pas à un chien guide ou à l'occasion d'une exposition canine.

Par le suivant :

ARTICLE 31.- ÉVÈNEMENT

Il est défendu à toute personne d'amener un animal sur une place publique lors d'une fête, d'un événement ou d'un rassemblement populaire. Le présent article ne s'applique pas à un chien d'assistance ou un chien guide ou à l'occasion d'événements spécialement autorisés.

ARTICLE 13.- REMPLACER l'article 34 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 34.- CHIEN INTERDIT

Il est défendu à toute personne d'amener un chien sur une place publique où une enseigne indique que la présence des chiens est interdite.

Cette disposition ne s'applique pas au gardien non-voyant d'un chien guide.

Par le suivant :

ARTICLE 34.- CHIEN INTERDIT

Il est défendu à toute personne d'amener un chien sur une place publique où une enseigne indique que la présence des chiens est interdite.

Cette disposition ne s'applique pas au gardien d'un chien d'assistance ou d'un chien guide.

ARTICLE 14.- REMPLACER l'article 43 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 43.- MÉDAILLON ET CERTIFICAT

L'autorité compétente remet à la personne qui demande la licence un médaillon et un certificat indiquant le numéro du médaillon et les renseignements fournis en vertu de l'article 42.

Par le suivant :

ARTICLE 43.- MÉDAILLON ET PREUVE D'ENREGISTREMENT

L'autorité compétente remet à la personne qui demande la licence, un médaillon et une preuve d'enregistrement indiquant le numéro du médaillon et les renseignements fournis en vertu de l'article 42.

ARTICLE 15.- REMPLACER l'article 47 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 47.- DUPLICATA

Un duplicata des médaillons et des certificats perdus ou détruits peut être obtenu pour la somme de cinq dollars (5 \$).

Par le suivant :

ARTICLE 47.- DUPLICATA

Un duplicata des médaillons et de la preuve d'enregistrement perdus ou détruits peut être obtenu pour la somme de cinq dollars (5 \$).

ARTICLE 16.- REMPLACER l'article 52 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 52.- ZONES INTERDITES AUX CHIENS

Il est défendu à tout gardien d'un chien de circuler avec son ou ses chiens aux endroits ci-après décrits, que ces chiens soient tenus en laisse ou non.

Ville de Saguenay : Tous les terrains de soccer et toutes les aires de jeux pour enfants.

Arrondissement de Jonquière

- dans le parc de la Rivière-aux-Sables du côté est de la rivière, entre la rue du Vieux-Pont et la passerelle d'aluminium;
- sur la piste d'athlétisme du parc St-Jacques;
- ainsi qu'à tout endroit désigné comme site du Festival Saguenay en neige durant la période dudit festival.

Arrondissement de Chicoutimi

- zone portuaire;
- Parc de la Rivière-du-Moulin, pour la période du 1er décembre au 1er avril, sauf dans les sentiers spécifiquement désignés pour la promenade de chiens;

Arrondissement de La Baie

- le quai de Bagotville, y compris le quai d'escale et l'Agora situé en face;
  - le quai Laurier-Simard;
- Cette disposition ne s'applique pas au gardien non-voyant d'un chien guide.

Par le suivant :

ARTICLE 52.- ZONES INTERDITES AUX CHIENS

Il est défendu à tout gardien d'un chien de circuler avec son ou ses chiens aux endroits ci-après décrits, que ces chiens soient tenus en laisse ou non.

Ville de Saguenay : Tous les terrains sportifs et récréatifs, toutes les aires de jeux pour enfants et tous les sites d'événements publics.

Arrondissement de Jonquière

- dans le parc de la Rivière-aux-Sables du côté est de la rivière, entre la rue du Vieux-Pont et la passerelle d'aluminium;
  - sur la piste d'athlétisme du parc Central (St-Jacques);
- Arrondissement de Chicoutimi
- zone portuaire;
  - Parc de la Rivière-du-Moulin, pour la période du 1er décembre au 1er avril, sauf dans les sentiers spécifiquement désignés pour la promenade de chiens;

Arrondissement de La Baie

- le quai de Bagotville, y compris le quai d'escale et l'Agora situé en face;
- le quai Laurier-Simard;

Cette disposition ne s'applique pas au gardien d'un chien d'assistance ou d'un chien guide.

ARTICLE 17.- REMPLACER l'article 53 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 53.- CAPTURE ET MISE EN FOURRIÈRE

Tout policier municipal ainsi que tout préposé de la fourrière, sur constatation qu'un animal erre dans les rues, sur les places publiques ainsi que sur les terrains privés, contrairement aux dispositions du présent règlement, peut confisquer cet animal et le mettre en fourrière.

La fourrière avisera immédiatement le gardien de tel animal s'il est licencié ou micropucé, à l'effet que, à l'expiration de sept (7) jours suivant la date d'expédition de cet avis, ledit animal sera placé en adoption, euthanasié ou vendu auquel cas le produit de telle vente appartiendra à la fourrière.

Dans l'éventualité où le gardien de tel animal n'est pas connu, la fourrière doit garder en sa possession ledit animal pour une durée de sept (7) jours suivant la date de prise en charge de l'animal sans quoi ledit animal sera placé en adoption, euthanasié ou vendu, auquel cas le produit de telle vente appartiendra à la fourrière si

l'animal n'est pas réclamé dans le susdit délai.

Tout gardien d'un animal mis en fourrière peut reprendre possession de cet animal s'il paie à la fourrière, avant que ledit animal ne soit abattu ou adopté, les sommes prévues à l'article 72 a) du présent règlement pour couvrir les frais encourus par telle mise en fourrière sans préjudice cependant à tout constat qui pourrait lui être signifié pour infraction à ce règlement ou à tout autre règlement de la Ville.

Malgré toute autre disposition du présent règlement, tout policier municipal ou l'autorité compétente peut abattre ou capturer et mettre en fourrière, un chien errant non muselé et jugé dangereux par la municipalité.

Par le suivant :

#### ARTICLE 53.- CAPTURE ET MISE EN FOURRIÈRE

L'autorité compétente sur constatation qu'un animal erre dans les rues, sur les places publiques ainsi que sur les terrains privés, contrairement aux dispositions du présent règlement, peut confisquer cet animal et le mettre en fourrière.

La fourrière avisera immédiatement le gardien de tel animal s'il est licencié ou micropucé, à l'effet que, à l'expiration de quatre (4) jours suivant la date d'expédition de cet avis, ledit animal pourra être placé en adoption, euthanasié ou vendu auquel cas le produit de telle vente appartiendra à la fourrière.

Dans l'éventualité où le gardien de tel animal n'est pas connu, la fourrière doit garder en sa possession ledit animal pour une durée de quatre (4) jours suivant la date de prise en charge de l'animal sans quoi ledit animal sera placé en adoption, euthanasié ou vendu, auquel cas le produit de telle vente appartiendra à la fourrière si l'animal n'est pas réclamé dans le susdit délai.

Tout gardien d'un animal mis en fourrière peut reprendre possession de cet animal s'il paie à la fourrière, avant que ledit animal ne soit euthanasié ou adopté, les sommes prévues à l'article 72 a) du présent règlement pour couvrir les frais encourus par telle mise en fourrière sans préjudice cependant à tout constat qui pourrait lui être signifié pour infraction à ce règlement ou à tout autre règlement de la Ville.

Malgré toute autre disposition du présent règlement, l'autorité compétente peut prendre les mesures nécessaires pour capturer et mettre en fourrière ou, lorsque la situation est jugée nécessaire, abattre un chien errant non muselé et jugé dangereux par la municipalité.

#### ARTICLE 18.- REMPLACER l'article 53.1 du règlement qui se lit comme suit :

##### ARTICLE 53.1- MISE EN FOURRIÈRE EN CAS DE FORCE MAJEURE

L'autorité compétente peut prendre en charge l'animal ou les animaux d'un citoyen lorsque celui-ci est dans l'une des situations suivantes :

- Victime d'un incendie;
- Victime d'un accident de la route;
- Est incarcéré;
- Victime de tout autre cas de forces majeures.

Pour toutes ces situations, la fourrière avisera, si possible, le gardien de tel animal, à l'effet que, à l'expiration de quinze (15) jours suivant la date de l'admission en fourrière de l'animal ou des animaux, ledit ou lesdits animaux seront placés en adoption, euthanasiés ou vendus auquel cas le produit de telle vente appartiendra à la fourrière. Le délai de quinze (15) jours reste le même que le gardien de l'animal ou des animaux soit connu ou non.

Par le suivant :

ARTICLE 53.1- MISE EN FOURRIÈRE EN CAS DE FORCE MAJEURE

Les autorités compétentes peuvent prendre en charge l'animal ou les animaux d'un citoyen, pour un délai maximal de quarante-huit (48) heures sans frais, lorsque celui-ci est dans l'une des situations suivantes :

- Victime d'un incendie;
- Victime d'un accident de la route;
- Victime de tout autre cas de forces majeures.

Pour toutes ces situations, la fourrière avisera, si possible, le gardien de tel animal, à l'effet que, à l'expiration de quinze (15) jours suivant la date de l'admission en fourrière de l'animal ou des animaux, ledit ou lesdits animaux seront placés en adoption, euthanasiés ou vendus auquel cas le produit de telle vente appartiendra à la fourrière. Le délai de quinze (15) jours reste le même que le gardien de l'animal ou des animaux soit connu ou non.

ARTICLE 19.- REMPLACER l'article 60 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 60.- ORDONNANCE PAR LA MUNICIPALITÉ

Outre les infractions pénales prévues, le non-respect d'une ordonnance imposée au propriétaire ou gardien d'un chien déclaré potentiellement dangereux en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (R.L.R.Q.c. P-38.002, r. 1), entrainera automatiquement la saisie du chien par l'autorité compétente.

Suite à cette saisie, le fonctionnaire désigné prendra une décision à l'égard du chien. Cette décision pourrait inclure l'euthanasie afin de protéger les citoyens contre tout risque d'agression.

Par le suivant :

ARTICLE 60.- ORDONNANCE PAR LA MUNICIPALITÉ

Outre les infractions pénales prévues, le non-respect d'une ordonnance imposée au propriétaire ou gardien d'un chien déclaré potentiellement dangereux en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (R.L.R.Q.c. P-38.002, r. 1), peut entrainer automatiquement la saisie du chien par l'autorité compétente.

À la suite à cette saisie, le fonctionnaire désigné prendra une décision à l'égard du chien. Cette décision pourrait inclure l'euthanasie afin de protéger les citoyens contre tout risque d'agression.

ARTICLE 20.- REMPLACER l'article 64 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 64.- UTILISATION DU PARC

Les parcs canins sont ouverts et accessibles tous les jours de 8 heures à 22 heures.

La Ville de Saguenay ne peut être tenue responsable des accidents, des morsures, des blessures ou autres dommages qui pourraient résulter de la fréquentation d'un parc canin, lequel ne fait l'objet d'aucune surveillance.

Par le suivant :

#### ARTICLE 64.- UTILISATION DU PARC

Les parcs canins sont ouverts et accessibles tous les jours de 8 heures à 22 heures.

La Ville de Saguenay ne peut être tenue responsable des accidents, des morsures, des blessures ou autres dommages qui pourraient résulter de la fréquentation d'un parc canin, lequel ne fait l'objet d'aucune surveillance.

Lorsqu'il y a des raisons de craindre la contamination du public ou de certains animaux par des maladies contagieuses ou pour tout autre motif de sécurité ou de santé animale, la municipalité peut fermer le parc canin sans préavis, pour une durée qu'il déterminera, en vue de prévenir tel danger.

#### ARTICLE 21.- REMPLACER l'article 65 du règlement qui se lit comme suit :

##### ARTICLE 65.- ADMISSION

Pour être admis à un parc canin, un chien :

- 1e doit être âgé d'au moins quatre (4) mois;
- 2e doit être en tout temps accompagné par son gardien;
- 3e doit être titulaire d'une licence émise en vertu de l'article 36 et porteur du médaillon prévu aux articles 43 et 45;
- 4e ne doit pas porter de laisse ou autre équipement pouvant nuire à la sécurité des personnes ou des autres chiens;
  
- 5e doit avoir reçu les vaccins contre la rage et la toux du chenil.

Par le suivant :

##### ARTICLE 65.- ADMISSION

Pour être admis à un parc canin, un chien :

- 1e doit être âgé d'au moins quatre (4) mois;
- 2e doit être en tout temps accompagné par son gardien;
- 3e doit être titulaire d'une licence émise en vertu de l'article 37 et porteur du médaillon prévu aux articles 43 et 45;
- 4e ne doit pas porter de laisse ou autre équipement pouvant nuire à la sécurité des personnes ou des autres chiens;
  
- 5e doit avoir reçu les vaccins recommandés par un médecin vétérinaire notamment contre la toux du chenil.

#### ARTICLE 22.- REMPLACER l'article 66 du règlement qui se lit comme suit :

##### ARTICLE 66.- RESPONSABILITÉ DU GARDIEN

Le gardien d'un chien doit :

- 1<sup>e</sup> être âgé d'au moins seize (16) ans ;
- 2<sup>e</sup> avoir au plus deux (2) chiens dont il est gardien, à l'intérieur du parc canin ;
- 3<sup>e</sup> s'abstenir d'amener son animal dans le parc canin si celui-ci montre des signes d'agressivité ;
- 4<sup>e</sup> veiller à ce que les deux portes du portique d'entrée des visiteurs ne soient jamais toutes deux ouvertes en même temps ;
- 5<sup>e</sup> demeurer dans le parc canin tant que son chien s'y trouve ;
- 6<sup>e</sup> assurer la surveillance de son chien en tout temps ;
- 7<sup>e</sup> toujours être en mesure de maîtriser rapidement son chien en cas de besoin ;
- 8<sup>e</sup> toujours avoir une laisse en main afin de contrôler temporairement son chien en

- cas de besoin ;
- 9<sup>e</sup> éviter en tout temps de laisser son chien avoir des comportements susceptibles de nuire aux autres usagers et à leurs chiens, tels jappements excessifs, bris de matériel, trous dans le sol et comportements agressifs ;
  - 10<sup>e</sup> ramasser sans délai les excréments de son chien, les placer dans un sac et les jeter de manière hygiénique dans les poubelles prévues à cet effet ;
  - 11<sup>e</sup> s'abstenir de lancer tout objet dans le but de faire courir ou jouer les chiens.
  - 12<sup>e</sup> s'abstenir de nourrir son chien ou de lui donner des friandises
  - 13<sup>e</sup> éteindre et jeter son mégot aux endroits prévus à cette fin : aucun mégot ne sera toléré à l'intérieur du parc canin ».

Par le suivant :

#### ARTICLE 66.-            RESPONSABILITÉ DU GARDIEN

Le gardien d'un chien doit :

- 1<sup>e</sup> être âgé d'au moins seize (16) ans ;
- 2<sup>e</sup> avoir au plus deux (2) chiens dont il est gardien, à l'intérieur du parc canin ;
- 3<sup>e</sup> s'abstenir d'amener son animal dans le parc canin si celui-ci montre des signes d'agressivité ;
- 4<sup>e</sup> veiller à ce que les deux portes du portique d'entrée des usagers ne soient jamais toutes deux ouvertes en même temps ;
- 5<sup>e</sup> demeurer dans le parc canin tant que son chien s'y trouve ;
- 6<sup>e</sup> assurer la surveillance de son chien en tout temps ;
- 7<sup>e</sup> toujours être en mesure de maîtriser rapidement son chien en cas de besoin ;
- 8<sup>e</sup> toujours avoir une laisse en main afin de contrôler temporairement son chien en cas de besoin ;
- 9<sup>e</sup> éviter en tout temps de laisser son chien avoir des comportements susceptibles de nuire aux autres usagers et à leurs chiens ou aux installations du parc, tels jappements excessifs, bris de matériel, trous dans le sol et comportements agressifs;
- 10<sup>e</sup> ramasser sans délai les excréments de son chien, les placer dans un sac et les jeter dans les poubelles prévues à cet effet ;
- 11<sup>e</sup> s'abstenir de lancer tout objet dans le but de faire courir ou jouer les chiens;
- 12<sup>e</sup> s'abstenir de nourrir son chien ou de lui donner des friandises;

ARTICLE 23.-        REMPLACER l'article 67 du règlement qui se lit comme suit :

#### ARTICLE 67.-            INTERDICTIONS

Sont interdits à l'intérieur du parc canin :

- 1<sup>e</sup> les chiens dressés pour l'attaque et la protection ou ayant démontré de l'agressivité dangereuse ;
- 1.1<sup>e</sup> les chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité ;
- 2<sup>e</sup> les chiennes en chaleur et les chiens atteints de maladies contagieuses ou parasitaires ;
- 2.1<sup>e</sup> les enfants âgés de moins de douze (12) ans ;
- 3<sup>e</sup> les enfants âgés de douze (12) à seize (16) ans, à moins qu'ils soient accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable ;
- 4<sup>e</sup> toute personne qui n'est pas gardien d'un chien et dont la présence n'est pas en lien direct avec la vocation du parc ;
- 5<sup>e</sup> les objets présentant un risque pour la sécurité des personnes et des chiens ou susceptibles d'endommager les installations du parc canin tels que vélos, poussettes, patins à roues alignées, planche à roulettes, cyclomoteur et véhicule terrestre motorisé ou non à l'exception de ceux dont l'usage est nécessaire en raison d'une limitation physique tels que les quadriporteurs et les fauteuils roulants ;
- 6<sup>e</sup> les contenants de verre ;
- 7<sup>e</sup> toute nourriture ou boisson ;
- 8<sup>e</sup> tout autre animal qu'un chien ;

9<sup>e</sup> tout jouet destiné ou non à l'amusement des chiens.

Par le suivant :

ARTICLE 67.- INTERDICTIONS

Sont interdits à l'intérieur du parc canin :

- 1<sup>e</sup> les chiens dressés pour l'attaque et la protection ou ayant démontré de l'agressivité dangereuse ou de protection de ressources ;
- 1.1<sup>e</sup> les chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité ;
- 2<sup>e</sup> les chiennes en chaleur et les chiens atteints ou présentant des symptômes de maladies contagieuses ou parasitaires ;
- 2.1<sup>e</sup> les enfants âgés de moins de douze (12) ans ;
- 3<sup>e</sup> les enfants âgés de douze (12) à seize (16) ans, à moins qu'ils soient accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable ;
- 4<sup>e</sup> toute personne qui n'est pas gardien d'un chien et dont la présence n'est pas en lien direct avec la vocation du parc ;
- 5<sup>e</sup> les objets présentant un risque pour la sécurité des personnes et des chiens ou susceptibles d'endommager les installations du parc canin tels que vélos, poussettes, patins à roues alignées, planche à roulettes, cyclomoteur et véhicule terrestre motorisé ou non à l'exception de ceux dont l'usage est nécessaire en raison d'une limitation physique tels que les triporteurs, les quadriporteurs et les fauteuils roulants;
- 6<sup>e</sup> toute nourriture, ou boisson et contenant de verre ;
- 7<sup>e</sup> tout autre animal qu'un chien ;
- 8<sup>e</sup> tout jouet destiné ou non à l'amusement des chiens;
- 9<sup>e</sup> toute consommation de cigarette, vapoteuse ou de cannabis.

ARTICLE 24.- ABROGER l'article 71 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 71.- L'autorité compétente est autorisée à visiter et à examiner toute propriété, ainsi que l'intérieur et l'extérieur des immeubles, à toute heure raisonnable, tous les jours, pour assurer le respect du présent règlement.

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'immeuble doit recevoir et laisser pénétrer le personnel chargé de l'application du présent règlement.

Toute personne qui fait obstruction à cette visite ou empêche, de quelque façon que ce soit, le personnel chargé de l'application du présent règlement de remplir sa tâche commet une infraction.

ARTICLE 25.- REMPLACER l'article 72 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 72.-

a) L'hébergement inclut la nourriture.

Chat/chaton	10.50 \$/nuit
Chien licencié 0 à 20 lbs :	15.50 \$/nuit
21 à 50 lbs :	17.50 \$/nuit
51 lbs et plus :	21.00 \$/nuit

b) Admission des animaux au refuge : remise par le propriétaire pour fins d'adoption

Chat :	21 \$
Chaton de 3 mois et moins :	5 \$
Chien :	21 \$
Chiot de 3 mois et moins :	5 \$

Plus les frais de médaille des chiens et chats de plus de 3 mois, si non payés.

Autres animaux domestiques : 10.50 \$

c) Euthanasie

Chat		41.50 \$
Chien	0 à 20 lbs :	41.50 \$
	21 à 40 lbs :	63.00 \$
	41 à 60 lbs :	83.00 \$
	61 lbs et plus :	Selon le poids de l'animal. Exemple : 65lbs X 1,60 \$ = 104 \$

d) admission et incinération des animaux morts

Selon le poids de l'animal. Exemple : 20 lbs X 1,25\$ = 25 \$

e) Service de cueillette à domicile de l'animal d'un propriétaire ou d'un animal errant :  
50\$

En dehors des heures d'ouverture du mandataire : 80 \$

\* Ces frais ne sont pas applicables en cas de force majeure tel que prévu à l'article 53.1 du présent règlement.

f) Évaluation des chiens potentiellement dangereux : 350 \$

g) Affiche pour un chien déclaré potentiellement dangereux : 55\$

h) Location de cage trappe

- i. Location de cage pour faune urbaine (marmottes, moufettes, écureuils, chat\*). Si le client vient louer lui-même la cage à l'autorité compétente et qu'après avoir fait une capture, il relocalise lui-même l'animal en forêt et qu'il rapporte la cage à l'autorité compétente.

15 \$/3 jours

7 \$/jour supplémentaire

\* Les chats ne doivent pas être relocalisés en forêts. Ils doivent être rapportés à l'autorité compétente pour une période de garde de 3 jours.

- ii. L'installation de la cage trappe par l'autorité compétente à la demande d'une personne pour la capture de la faune urbaine tel que défini au paragraphe i.

Installation de la cage à domicile : 55 \$

Location de la cage : 15 \$/3 jours

Relocalisation de l'animal en forêt : 55 \$

- iii. Cage trappe appartenant au client : relocalisation de l'animal

Marmottes et écureuils : 55 \$

Moufettes : 100 \$

Les tarifs sont indexés annuellement selon la fluctuation de l'indice général des prix à la consommation (IPC) pour le Québec, tel que publié par Statistique Canada, pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre de l'année précédente.

Par le suivant :

ARTICLE 72.-      INSULTE À LA POLICE OU À UN FONCTIONNAIRE  
MUNICIPAL OU UN REPRÉSENTANT DU MANDATAIRE OU  
DE LA FOURRIÈRE OU DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

a) L'hébergement inclut la nourriture.

Chat/chaton : 12 \$/nuit  
Chien licencié : 0 à 20 lbs : 16 \$/nuit  
21 à 60 lbs : 20 \$/nuit  
61 lbs et plus : 25 \$/nuit

Ces frais ne sont pas applicables en cas de force majeure dans le premier 48 heures, tel que prévu à l'article 53.1 du présent règlement.

b) Admission des animaux au refuge : remise par le propriétaire pour fins d'adoption

Chat : 25 \$  
Chaton de 4 mois et moins : 10 \$  
Chien : 25 \$  
Chiot de 4 mois et moins : 10 \$  
\*Plus les frais de licences stipulés à l'article 37 s'ils n'ont pas été acquittés

Autres animaux domestiques : 20 \$

c) Frais pour la mise en fourrière :

Réclamation d'un animal errant mis en fourrière : 60 \$  
Si la récupération de l'animal a été faite en dehors des heures d'ouverture du mandataire, un frais supplémentaire s'applique : 80 \$

\*Plus les frais de licences stipulés à l'article 37 s'ils n'ont pas été acquittés

d) Euthanasie

0 à 20 lbs : 60 \$  
21 à 60 lbs : 100 \$  
61 lbs et plus : 150 \$

e) admission et incinération des animaux morts

Selon le poids de l'animal. Exemple : 20 lbs X 2.00 \$ = 40 \$

f) Service de cueillette à domicile de l'animal d'un propriétaire: 55 \$

En dehors des heures d'ouverture du mandataire : 80 \$

\* Ces frais ne sont pas applicables en cas de force majeure dans le premier 48 heures, tel que prévu à l'article 53.1 du présent règlement.

i) Location de cage trappe

i. Location de cage pour faune urbaine (marmottes, moufettes, écureuils, chat\*). Si le client vient louer lui-même la cage à l'autorité compétente et qu'après avoir fait une capture, il relocalise lui-même l'animal en forêt et qu'il rapporte la cage à l'autorité compétente.

16 \$/3 jours  
8 \$/jour supplémentaire

\* Les chats ne doivent pas être relocalisés en forêt. Ils doivent être rapportés à l'autorité compétente pour une période de garde de 4 jours.

ii. L'installation de la cage trappe par l'autorité compétente à la demande d'une personne pour la capture de la faune urbaine tel que défini au paragraphe i.

Installation de la cage à domicile : 55 \$  
Location de la cage : 16 \$/3 jours  
Relocalisation de l'animal en forêt : 55 \$

iii. Cage trappe appartenant au client : relocalisation de l'animal

Marmottes et écureuils : 55 \$

Moufettes : 100 \$

ARTICLE 26.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

---

Mairesse

---

Assistant-greffier

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2024**  
**RÉSUMÉ AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

---

**1. NOUVEAU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour étude conceptuelle et service d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan directeur des stations de ski du Mont-Fortin et Mont-Bélu et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 600 000 \$.

Il s'agit d'un règlement descriptif à consultation, aucun décret subséquent ne sera fait par le conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les dépenses.

Cet investissement représente une partie de cet item prévu au PTI 2024-25-26 et est remboursable sur une période de cinq (5) ans et chargés à l'ensemble des contribuables.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024- AYANT  
POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES  
PROFESSIONNELS POUR ÉTUDE  
CONCEPTUELLE ET SERVICE  
D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN  
ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DES STATIONS  
DE SKI DU MONT-FORTIN ET MONT-BÉLU ET  
D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN  
VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE  
600 000 \$

---

Règlement numéro VS-R-2024- passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire décréter divers honoraires professionnels pour étude conceptuelle et service d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan directeur des stations de ski du Mont-Fortin et Mont-Bélu ;

ATTENDU que les divers honoraires professionnels pour étude conceptuelle et service d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan directeur des stations de ski du Mont-Fortin et Mont-Bélu sont estimés en tout au montant de 600 000 \$ ;

ATTENDU que les divers honoraires professionnels pour étude conceptuelle et service d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan directeur des stations de ski du Mont-Fortin et Mont-Bélu sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût desdits travaux ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 6 février 2024 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement divers honoraires professionnels pour étude conceptuelle et service d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan directeur des stations de ski du Mont-Fortin et Mont-Bélu pour un total de 600 000 \$.

Item au triennal	Description	Coût
700-00046	A. HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT AFIN DE PRÉCISER L'ESTIMATION DU PLAN DIRECTEUR SELON LES TRAVAUX REQUIS EN VUE DE LA RÉNOVATION ET L'AMÉLIORATION DES REMONTÉES MÉCANIQUES, DES BÂTIMENTS, STATIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE ET AUTRES COMPOSANTES NÉCESSAIRES À L'OPTIMISATION DE L'OPÉRATION DES STATIONS DE SKI DU MONT-FORTIN ET DU MONT-BÉLU	200 000 \$
	B. HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARPENTAGE ET EN GÉOTECHNIQUE SELON LES TRAVAUX REQUIS PENDANT ET APRÈS LE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT	150 000 \$
	C. HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE SELON LES TRAVAUX REQUIS PENDANT ET APRÈS LE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT	125 000 \$
	D. HONORAIRES PROFESSIONNELS EN CIVIL, STRUCTURE ET AUTRES PROFESSIONNELS REQUIS SELON LES TRAVAUX REQUIS PENDANT ET APRÈS LE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT	125 000 \$
	<b>TOTAL DU RÈGLEMENT :</b>	<b>600 000\$</b>

L'estimation a été préparée par le Service des immeubles et des équipements motorisés, en date du 17 janvier 2024 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

**ARTICLE 2.-** S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 3.-** Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 600 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

**ARTICLE 4.-** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**ARTICLE 5.-** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

---

MAIRESSE

---

ASSISTANT-GREFFIER

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'HONORAIRES  
PROFESSIONNELS POUR ÉTUDE CONCEPTUELLE ET SERVICE  
D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN  
DIRECTEUR DES STATIONS DE SKI DU MONT-FORTIN ET  
MONT-BÉLU**

Item au triennal	Description	Coût
700-00046	A. HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT AFIN DE PRÉCISER L'ESTIMATION DU PLAN DIRECTEUR SELON LES TRAVAUX REQUIS EN VUE DE LA RÉNOVATION ET L'AMÉLIORATION DES REMONTÉES MÉCANIQUES, DES BÂTIMENTS, STATIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE ET AUTRES COMPOSANTES NÉCESSAIRES À L'OPTIMISATION DE L'OPÉRATION DES STATIONS DE SKI DU MONT-FORTIN ET DU MONT-BÉLU	200 000 \$
	B. HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARPENTAGE ET EN GÉOTECHNIQUE SELON LES TRAVAUX REQUIS PENDANT ET APRÈS LE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT	150 000 \$
	C. HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE SELON LES TRAVAUX REQUIS PENDANT ET APRÈS LE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT	125 000 \$
	D. HONORAIRES PROFESSIONNELS EN CIVIL, STRUCTURE ET AUTRES PROFESSIONNELS REQUIS SELON LES TRAVAUX REQUIS PENDANT ET APRÈS LE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT	125 000 \$
	<b>TOTAL DU RÈGLEMENT :</b>	<b>600 000\$</b>

Ces estimations ont été préparées par le Service des immeubles et des équipements motorisés.



Karl Bouchard, directeur  
Service des immeubles et des équipements motorisés

17-01-2024

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

 Conseil municipal  Comité exécutif 

 Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie 
**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Procéder à la suppression de l'article 55 et à la modification des articles 27, 29, 34.1, 37.1, 41, 42, 50 et 54 du règlement VS-R-2014-54 ayant pour objet de fixer la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :**

Considérant que par le passé, la Ville de Saguenay a adopté un règlement municipal afin de tarifer les biens et services fournis par les différents services.

Étant donné que certaines tarifications doivent être mises à jour, il y a lieu de procéder à la modification du règlement.

Nous procédons à l'augmentation de la tarification du parc de la Rivière-aux-Sables et de la location des terrains sportifs extérieurs selon la politique fiscale de la Ville de Saguenay.

Nous devons également procéder à l'augmentation des tarifications pour l'utilisation des dépôts de terres et de matériaux ainsi que des dépôts de neiges usées.

Nous procédons à une augmentation de 10 % des tarifications pour l'utilisation du quai d'accueil des navires de croisières attendant au quai de Bagotville. Nous ajustons également de 5 % l'ensemble des tarifications pour les redevances sur les frais aéroportuaires et les branchements électriques de l'aéroport Saguenay-Bagotville.

À la suite d'une analyse faite conjointement avec le Service du génie, nous proposons une nouvelle tarification pour les rejets à l'égout pour l'ensemble des entreprises sur le territoire de la Ville de Saguenay qui viennent déverser, par camion, leur rejet d'égout directement dans les usines d'épuration de la Ville.

**3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

 Non applicable  Oui 

Par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

 PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : 

 À VENIR : 

Date : \_\_\_\_\_

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

 Non applicable  Oui  ou Commission des finances : 25 janvier 2024  (si nécessaire)

Par : Dominique Rivard

Date : 25 janvier 2024

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

Page 2

5. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

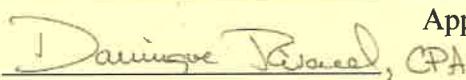
Date :

**Informations utiles lors de la transmission :**

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

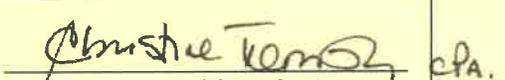
Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

Préparé par :

  
Dominique Rivard, CPA auditrice  
Assistante-trésorière - Revenu  
Service des finances

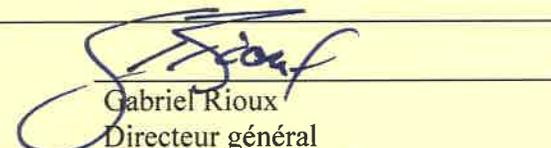
Date : Le 30 janvier 2024

Approuvé par :

  
Christine Tremblay, CPA  
Directrice et trésorière

Date : Le 30 janvier 2024

\_\_\_\_\_  
David Vachon  
Directeur général adjoint  
Date : \_\_\_\_\_

  
Gabriel Rioux  
Directeur général  
Date : 31-01-2024

\_\_\_\_\_  
Geneviève Girard  
Directrice générale adjointe  
Date : \_\_\_\_\_

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-\_\_\_\_\_  
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54  
FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE  
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA  
VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT  
TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES  
DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS  
ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES**

---

Règlement numéro VS-R-2024-\_\_\_\_\_ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le \_\_\_\_\_ 2024.

**PRÉAMBULE**

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay a adopté le 2 juin 2014 le règlement numéro VS-R-2014-54 ayant pour objet de fixer la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire modifier le règlement VS-R-2014-54;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 6 février 2024.

À CES CAUSES, il est déclaré ce qui suit :

**ARTICLE 1.-** Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était ici au long récit.

**ARTICLE 2.-** REMPLACER l'article 27 du règlement qui se lit comme suit :

**ARTICLE 27.-** **PARC DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES**

<b>Détail</b>	<b>Tarif</b>
<b>Carte de membre</b>	
<b>Saison estivale</b> (activités nautiques) (Kayak, canot et pédalo) Du 1 <sup>er</sup> juin au 15 septembre	Jeunes (13 à 17 ans) : 25,22 \$ Adulte : 35,00 \$
<b>Activités nautiques</b> (Kayak, canot et pédalo) Location à l'heure	Jeunes (13 à 17 ans) : 7,39 \$ / heure Adulte : 9,78 \$ / heure

Par le suivant :

ARTICLE 27.-      PARC DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES

DÉTAIL	TARIF
<b>Carte de membre</b> <b>Saison estivale</b> (activités nautiques) (Kayak, canot et pédalo) Du 1 <sup>er</sup> juin au 15 septembre	12 ans et moins : gratuit Adulte : 36,54 \$ 65 ans et plus / étudiants : 26,48 \$
<b>Activités nautiques</b> (Kayak, canot et pédalo) Location à l'heure	12 ans et moins : gratuit Adulte : 10,07 \$ / heure 65 ans et plus / étudiants : 7,83 \$ / heure

Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte dans la même embarcation.

La carte de membre pour la saison estivale est aussi valide pour les activités nautiques au Parc de la Rivière-du-Moulin.

ARTICLE 3.-      REMPLACER l'article 29 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 29.-      LOCATION DE TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS

TERRAIN	TARIF
Terrain de balle / Soccer / Football naturel / Patinoire extérieure de hockey deck	Occasionnel et à contrat : 40,00 \$ / heure Tournoi : 30,00 \$ / heure
Piste d'athlétisme, soccer et football synthétique	Tarif régulier : 94,00 \$ / heure Commission scolaire / école de sport : 70,50 \$ / heure
Volley-ball extérieur / Basketball / Tennis extérieur / Pickleball	1 terrain : 17,35 \$ / heure 2 terrains : 26,00 \$ / heure 3 terrains : 32,95 \$ / heure 4 terrains : 39,80 \$ / heure Tournoi : 30 \$ / heure
En semaine, priorité à la clientèle mineure avant 21 heures.	

Les organismes reconnus dont la clientèle est composée de 17 ans et moins et que l'activité est liée à l'exécution de leur mandat auront droit à la gratuité.

Activités récréatives

ACTIVITÉ	GROUPE STRUCTURÉ	GROUPE NON STRUCTURÉ
Terrain de pétanque	21,17 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Terrain de fer à cheval	21,17 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Terrain de palet américain	21,17 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Danse en ligne extérieure	Gratuit	Gratuit
Badminton libre		1 terrain : 9,41 \$ / heure 2 terrains : 18,76 \$ / heure 3 terrains : 28,11 \$ / heure

Pour les activités récréatives (pétanque, fer à cheval et palet américain), une équipe peut être composée de 1 à 3 joueurs.

Par le suivant :

**ARTICLE 29.- LOCATION DE TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS**

<b>TERRAIN</b>	<b>TARIF</b>
Terrain de balle / Soccer / Football naturel / Patinoire extérieure de hockey deck	Occasionnel et à contrat : 44,00 \$ / heure Tournoi : 33,00 \$ / heure
Piste d'athlétisme, soccer et football synthétique	Tarif régulier : 103,40 \$ / heure Commission scolaire / école de sport : 77,55 \$ / heure
Volley-ball extérieur / Basketball/ Tennis extérieur / Pickleball	1 terrain : 19,10 \$ / heure 2 terrains : 28,60 \$ / heure 3 terrains : 36,25 \$ / heure 4 terrains : 43,78 \$ / heure Tournoi : 33,00 \$ / heure
En semaine, priorité à la clientèle mineure avant 21 heures.	

Les organismes reconnus dont la clientèle est composée de 17 ans et moins et que l'activité est liée à l'exécution de leur mandat auront droit à la gratuité.

Activités récréatives

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>GROUPE STRUCTURÉ</b>	<b>GROUPE NON STRUCTURÉ</b>
Terrain de pétanque	23,30 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Terrain de fer à cheval	23,30 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Terrain de palet américain	23,30 \$ par équipe pour la saison	Gratuit
Danse en ligne extérieure	Gratuit	Gratuit
Badminton libre		1 terrain : 10,35 \$ / heure 2 terrains : 20,65 \$ / heure 3 terrains : 30,90 \$ / heure

Pour les activités récréatives (pétanque, fer à cheval et palet américain), une équipe peut être composée de 1 à 3 joueurs.

ARTICLE 4.- REMPLACER l'article 34.1 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 34.1-

**TARIFICATION POUR L'UTILISATION DU QUAI D'ACCUEIL DE NAVIRES DE CROISIÈRES ATTENANT AU QUAI DE BAGOTVILLE**

Pour chacun des navires de croisières qui accosteront au quai d'accueil, les tarifs sont :

<b>DESCRIPTION</b>	<b>TARIF</b>
Droit de passager - Pour l'escale lors d'un voyage continu (navettes, 50 % du tarif)	Par adulte : 13,05 \$ Par enfant (moins de 12 ans) : 6,55 \$

- Pour les voyages commençants ou se terminant au port (navettes, 50 % du tarif)	Par adulte : 31,70 \$ Par enfant (moins de 12 ans) : 15,85 \$
- Excursion	Par adulte : 4,00 \$ Par enfant : 2,00 \$
<b>Droit d'amarrage</b> - Droit d'amarrage par tonneau de jauge brute au registre pour La Baie des Ha ! Ha !	Pour la première journée calendrier ou partie de celle-ci / navire canadien : 0,1293 \$ Pour la première journée calendrier ou partie de celle-ci / navire étranger : 0,1763 \$ Pour la deuxième journée calendrier ou partie de celle-ci : 0,0812 \$ Pour chaque journée calendrier subséquente ou partie de celle-ci : 0,0494 \$ Petits bâtiments de 35 m et moins utilisant la barge du quai de Bagotville par journée ou partie de journée calendrier : 132,40 \$ Navire immatriculé au Canada : 0,0474 \$ Navire autre : 0,0953 \$
- Droit d'amarrage de navettes (pour chaque navire utilisant les navettes, par tonneau de jauge brute au registre)	
- Nonobstant les tarifs ci-dessus, droit minimal d'amarrage	200,00 \$
- Droit d'amarrage pour le navire « La Marjolaine II » pour la période du 1er juillet jusqu'à la fête du Travail 2023	1 200 \$ au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Fourniture d'eau potable	3,23 \$ / m <sup>3</sup>

Dans tous les cas, les droits et tarifs devront être payés à « *Administration portuaire du Saguenay* » organisme à qui la Ville a confié la gestion et l'opération des installations maritimes reliées à l'accueil des navires de croisières et à ce titre facture et perçoit la tarification relative au présent chapitre.

Par le suivant :

ARTICLE 34.1-

**TARIFICATION POUR L'UTILISATION DU QUAI D'ACCUEIL DE NAVIRES DE CROISIÈRES ATTENANT AU QUAI DE BAGOTVILLE**

Pour chacun des navires de croisières qui accosteront au quai d'accueil, les tarifs sont :

DESCRIPTION	TARIF
<b>Droit de passager</b> - Pour l'escale lors d'un voyage continu (navettes, 50 % du tarif) - Pour les voyages commençants ou se terminant au port (navettes, 50 % du tarif) - Excursion	Par adulte : 14,35 \$ Par enfant (moins de 12 ans) : 7,20 \$ Par adulte : 34,90 \$ Par enfant (moins de 12 ans) : 17,45 \$ Par adulte : 4,40 \$ Par enfant : 2,20 \$
<b>Droit d'amarrage</b> - Droit d'amarrage par tonneau de jauge brute au registre pour la baie	Pour la première journée calendrier ou partie de celle-ci / navire canadienne : 0,1422 \$

des Ha! Ha !	Pour la première journée calendrier ou partie de celle-ci / navire étranger : 0,1939 \$ Pour la deuxième journée calendrier ou partie de celle-ci : 0,0893 \$ Pour chaque journée calendrier subséquente ou partie de celle-ci : 0,0543 \$ Petits bâtiments de 35 m et moins utilisant la barge du quai de Bagotville par journée ou partie de journée calendrier : 145,65 \$
- Droit d'amarrage de navettes (pour chaque navire utilisant les navettes, par tonneau de jauge brute au registre)	Navire immatriculé au Canada : 0,0521 \$ Navire autre : 0,1048 \$
- Nonobstant les tarifs ci-dessus, droit minimal d'amarrage	220,00 \$
- Droit d'amarrage pour le navire « La Marjolaine II » pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet jusqu'à la fête du Travail 2023	1 320 \$ au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
Fourniture d'eau potable	3,55 \$ / m <sup>3</sup>

Dans tous les cas, les droits et tarifs devront être payés à « Administration portuaire du Saguenay », organisme à qui la Ville a confié la gestion et l'opération des installations maritimes reliées à l'accueil des navires de croisières et à ce titre facture et perçoit la tarification relative au présent chapitre.

ARTICLE 5.- REMPLACER l'article 37.1 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 37.1- DEMANDE DE RELEVÉ DE TAXES D'UNE PROPRIÉTÉ

Une demande de relevé de taxes pour une propriété doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée par ce chapitre pour les notaires, avocats et institutions financières. Ce tarif est valable pour toute demande transmise par le poste, par télécopieur ou par courriel.

DESCRIPTION	TARIF (plus taxes applicables)
Accès professionnel - Demande d'un certificat de taxes d'une propriété	75 \$
Accès professionnel - Demande de rôle de taxation	15 \$
Accès commercial - Demande de rôle de taxation	15 \$
Accès commercial – Relevé de taxe	5 \$
Accès commercial - Demande de rôle d'évaluation	2,25 \$

Par le suivant :

ARTICLE 37.1- DEMANDE DE RELEVÉ DE TAXES D'UNE PROPRIÉTÉ

Une demande de relevé de taxes pour une propriété doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée par ce chapitre pour les notaires, avocats et institutions financières. Ce tarif est valable pour toute demande transmise par le poste, par télécopieur ou par courriel.

DESCRIPTION	TARIF (plus taxes applicables)
Accès professionnel - Demande d'un relevé de taxe	75,00 \$

Accès professionnel - Demande de rôle de taxation	15,00 \$
Accès professionnel - Demande de rôle d'évaluation	2,25 \$
Accès commercial – Demande de rôle de taxation	15,00 \$
Accès commercial - Demande de rôle d'évaluation	2,25 \$

ARTICLE 6.- REMPLACER l'article 41 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 41.- DÉPÔTS DE NEIGES USÉES

DESCRIPTION	TARIF
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 6 roues	17,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 10 roues	23,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 12 roues	29,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour une semi- remorque	35,00 \$

Toutes modifications faites aux tarifs ne peuvent entrer en vigueur avant le 1er avril de chaque année.

Par le suivant :

ARTICLE 41.- DÉPÔTS DE NEIGES USÉES

DESCRIPTION	TARIF
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 6 roues	22,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 10 roues	30,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 12 roues	38,00 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour une semi- remorque	46,00 \$

Toutes modifications faites aux tarifs ne peuvent entrer en vigueur avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

ARTICLE 7.- REMPLACER l'article 42 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 42.- DÉPÔTS DE TERRE ET DE MATÉRIAUX

DESCRIPTION	TARIF
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 6 roues (incluant la disposition des matériaux)	23,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 10 roues (incluant la disposition des matériaux)	29,00 \$

Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 12 roues (incluant la disposition des matériaux)	35,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour une semi-remorque (incluant la disposition des matériaux)	41,00 \$

Par le suivant :

ARTICLE 42.- DÉPÔTS DE TERRE ET DE MATÉRIAUX

DESCRIPTION	TARIF
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 6 roues (incluant la disposition des matériaux)	30,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 10 roues (incluant la disposition des matériaux)	38,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour un camion 12 roues (incluant la disposition des matériaux)	46,00 \$
Utilisation des dépôts de terre et matériaux d'excavation dans les sites gérés par la Ville de Saguenay pour une semi-remorque (incluant la disposition des matériaux)	53,00 \$

ARTICLE 8.- REMPLACER l'article 50 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 50.- TARIFICATION POUR LES REDEVANCES SUR LES FRAIS AÉROPORTUAIRES, L'AMÉLIORATION AÉROPORTUAIRE AINSI QUE LE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE À L'AÉROPORT DE SAGUENAY-BAGOTVILLE

FRAIS AÉROPORTUAIRES (EXCLUANT LES TAXES DE VENTE)

Nombre de sièges	Redevance pour un vol intérieur, par aéronef	Redevance pour un vol international, par aéronef
0 – 9	14,17 \$	32,84 \$
10 – 14	28,29 \$	65,63 \$
15 – 25	43,58 \$	100,92 \$
26 – 45	75,30 \$	176,78 \$
46 – 60	109,00 \$	252,53 \$
61 – 89	174,53 \$	404,14 \$
90 – 125	240,10 \$	555,75 \$
126 – 150	283,73 \$	656,77 \$
151 – 200	392,94 \$	909,35 \$
201 – 250	512,99 \$	1 187,35 \$

REDEVANCE D'AMÉLIORATION AÉROPORTUAIRE (R.A.A) (EXCLUANT LES TAXES DE VENTE)

Montant par passager embarqué	25,00 \$
-------------------------------	----------

BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES (EXCLUANT LES TAXES DE VENTE)

<b>Montant par jour (24 heures)</b>	<b>14,89 \$</b>
-------------------------------------	-----------------

**Notes importantes :**

- Redevances d'atterrissage facturées par la 3<sup>e</sup> Escadre de Bagotville ;
- Autorisation préalable requise (PPR) 418 677-7342

Dans tous les cas, les tarifs devront être payés à « Promotion Saguenay », organisme à qui la Ville a confié la gestion de l'aérogare Saguenay-Bagotville et qui, à ce titre, facture et perçoit la tarification relative au présent chapitre, plus les taxes applicables.

Par le suivant :

ARTICLE 50.-

**TARIFICATION POUR LES REDEVANCES SUR LES FRAIS  
AÉROPORTUAIRES, L'AMÉLIORATION AÉROPORTUAIRE AINSI QUE LE  
BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE À L'AÉROPORT DE SAGUENAY-  
BAGOTVILLE**

Frais aéroportuaires (excluant les taxes de vente)

<b>Nombre de sièges</b>	<b>Redevance pour un vol intérieur, par aéronef</b>	<b>Redevance pour un vol international, par aéronef</b>
0 – 9	14,88 \$	34,48 \$
10 – 14	29,70 \$	68,91 \$
15 – 25	45,76 \$	105,97 \$
26 – 45	79,07 \$	185,62 \$
46 – 60	114,45 \$	265,16 \$
61 – 89	183,26 \$	424,35 \$
90 – 125	252,11 \$	583,54 \$
126 – 150	297,92 \$	689,61 \$
151 – 200	412,59 \$	954,82 \$
201 – 250	538,64 \$	1 246,72 \$

Redevance d'amélioration aéroportuaire (R.A.A.) (excluant les taxes de vente)

<b>Montant par passager embarqué</b>	<b>25,00 \$</b>
--------------------------------------	-----------------

Branchements électriques (excluant les taxes de vente)

<b>Montant par jour (24 heures)</b>	<b>15,64 \$</b>
-------------------------------------	-----------------

**Notes importantes :**

- Redevances d'atterrissage facturées par la 3<sup>e</sup> Escadre de Bagotville ;
- Autorisation préalable requise (PPR) 418 677-7342.

Les loyers chargés seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) disponible à la date d'anniversaire du bail.

Dans tous les cas, les tarifs devront être payés à « Promotion Saguenay », organisme à qui la Ville a confié la gestion de l'aérogare Saguenay-Bagotville et qui, à ce titre, facture et perçoit la tarification relative au présent chapitre, plus les taxes applicables.

ARTICLE 9.- REMPLACER l'article 54 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 54.- TOILETTES MOBILES

Tarification pour le service de réception et de traitement des toilettes mobiles sur l'ensemble du territoire. La tarification est applicable selon la capacité maximale, en litre, du camion qui déverse dans les sites prévus.

La Ville de Saguenay encourage l'utilisation de produits écologiques pour l'entretien des équipements en contact avec l'eau, effectués par ces entreprises. Un tarif préférentiel est appliqué, lorsqu'il est démontré que les produits utilisés sont certifiés Éco-Logo, Ecocert ou complètement d'origine organique (ex. : bactéries, enzymes, huiles essentielles, acides végétaux naturels, vinaigres).

DESCRIPTION	TARIF RÉGULIER	TARIF ÉCO-CONDITIONNEL
Capacité maximale du camion	0,05 \$ par litre	0,02 \$ par litre

Par le suivant :

ARTICLE 54.- TARIFICATION DES REJETS À L'ÉGOUT À PARTIR D'UNE CITERNE MOBILE

Tarification des rejets dans les regards d'égout aménagés à cette fin

Tarification pour le service de réception et de traitement des rejets, dans les sites (regard) prévus à cette fin. La tarification est applicable selon la capacité maximale, en litre, de la citerne mobile autorisée.

Une entente est requise en vertu de l'article 20 du règlement VS-R-2019-85. Cette entente prévoit les mesures de suivi nécessaires et les exigences pour le respect du règlement.

La Ville de Saguenay encourage l'utilisation de produits écologiques pour l'entretien des équipements en contact avec l'eau. Un tarif préférentiel est appliqué, lorsqu'il est démontré que les produits utilisés sont certifiés Éco-Logo, Ecocert ou sont complètement d'origine organique (ex. : bactéries, enzymes, huiles essentielles, acides végétaux naturels, vinaigres).

DESCRIPTION	TARIF RÉGULIER	TARIF ÉCO-CONDITIONNEL
Capacité maximale du camion	0,05 \$ par litre	0,02 \$ par litre

Tarification des rejets directement à l'une des usines d'épuration des eaux usées

Tarification pour le service de réception et de traitement des eaux usées effectuées à partir d'une citerne mobile, à l'une des usines d'épuration des eaux usées.

La tarification est applicable sur les charges journalières (Kg/j) en demande chimique en oxygène (DCO) et en matières en suspension (MES) des rejets.

Une autorisation est requise en vertu de l'article 20 du règlement VS-R-2019-85. Cette autorisation prévoit les mesures de suivi nécessaires au calcul des charges pour la tarification ainsi que les exigences requises pour le respect du règlement.

La tarification sera faite chaque semaine selon les informations fournies par les entreprises sur les concentrations et les volumes déversés, et/ou selon les analyses de contrôle effectuées par la Ville de Saguenay. Dans le cas où les résultats des suivis de

contrôle effectués par la Ville diffèrent de ceux transmis par l'entreprise, la facturation sera ajustée en conséquence sur la facture suivante.

DESCRIPTION	TARIF RÉGULIER
Concentration en DCO	0,5453 \$ par KG
Concentration en MES	0,3975 \$ par KG

ARTICLE 10.- SUPPRIMER l'article 55 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 55.- ENTREPRISES OEUVRANT DANS LES SERVICES DE NETTOYAGE D'ÉQUIPEMENTS AVEC RÉCUPÉRATION D'EAUX USÉES

Tarification pour le service de réception et de traitement des eaux usées sanitaires des entreprises offrant des services de nettoyage d'équipements devant disposer d'eaux par camion-citerne, à l'exception des entreprises de vidange de boues de fosses septiques. La tarification est applicable selon la capacité maximale en litre du camion qui déverse dans les sites prévus.

La Ville de Saguenay encourage l'utilisation de produits écologiques pour l'entretien des équipements en contact avec l'eau, effectués par ces entreprises.

Un tarif préférentiel est appliqué lorsqu'il est démontré que les produits utilisés sont certifiés Éco-Logo, Ecocert ou complètement d'origine organique (ex. : bactéries, enzymes, huiles essentielles, acides végétaux naturels, vinaigres).

DESCRIPTION	TARIF RÉGULIER	TARIF ÉCO-CONDITIONNEL
Capacité maximale du camion	0,05 \$ par litre	0,02 \$ par litre

ARTICLE 11.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

---

Mairesse

---

Assistant-greffier

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : Modification du plan d'urbanisme VS-R-2012-2 (ARP-273 et ARP-274)  
Modification du règlement de zonage VS-R-2012-3 (Règlement de concordance ARS-1614 et ARS-1616)**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif   
Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

La demande consiste à entreprendre le processus de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage :

- Pour permettre d'agrandir une affectation « Industrielle » à même une partie d'une affectation « Espace vert » afin de permettre une extension des activités industrielles au secteur de la rue Joseph-Gagné Sud à La Baie.
- Pour permettre d'agrandir une affectation « Résidentielle de basse densité » à même une partie d'une affectation « Espace vert » afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence au secteur près de l'intersection du chemin de la Ceinture et de l'avenue John-Kane à La Baie.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**• **ARP-273 et ARS-1614**

Il s'agit d'une demande de « 2856-8756 Québec inc. » pour le site localisé à proximité du 363, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie.

La demande vise à permettre un agrandissement d'une affectation « Industrielle » à même une partie d'une affectation « Espace vert ». La zone à dominance industrielle 71680 est agrandie à même une partie de la zone à dominance parc 88500 afin de permettre une extension des activités industrielles dans le secteur de la rue Joseph-Gagné Sud à La Baie.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Saguenay recommande au conseil municipal d'accepter la demande de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage.

• **ARP-274 et ARS-1616**

Il s'agit d'une demande de Monsieur Marco Houde pour le site localisé au lot 3 342 661 du cadastre du Québec à proximité du 2370, avenue John-Kane, La Baie.

La demande vise à permettre un agrandissement d'une affectation « Résidentielle de basse densité » à même une partie d'une affectation « Espace vert ». La zone à dominance résidentielle 42310 est agrandie à même une partie de la zone à dominance parc 88760 afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence au secteur près de l'intersection du chemin de la Ceinture et de l'avenue John-Kane à La Baie.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Saguenay recommande au conseil municipal d'accepter la demande de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage.

**3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**Non applicable  Oui 

Par :

Date :

PROCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : À VENIR : 

Date :

OBJET : Modification du plan d'urbanisme VS-R-2012-2 (ARP-273 et ARP-274)  
Modification du règlement de zonage VS-R-2012-3 (Règlement de concordance ARS-1614 et ARS-1616)

Page 2

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. **Joindre les documents nécessaires à la prise de décision**)

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

5. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

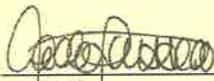
Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

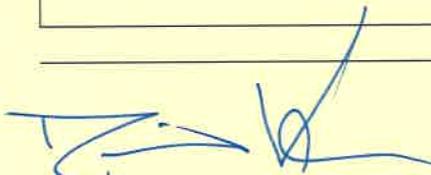
Date :

Informations utiles lors de la transmission :

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

Préparé par : _____ Simon Tremblay Chargé de projet Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	Approuvé par : _____  Jade Rousseau, directrice
Date : _____	Date : 21 décembre 2023

  
David Vachon

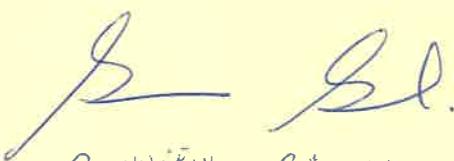
Directeur général adjoint

Date : 8 janvier 2024

Gabriel Rioux

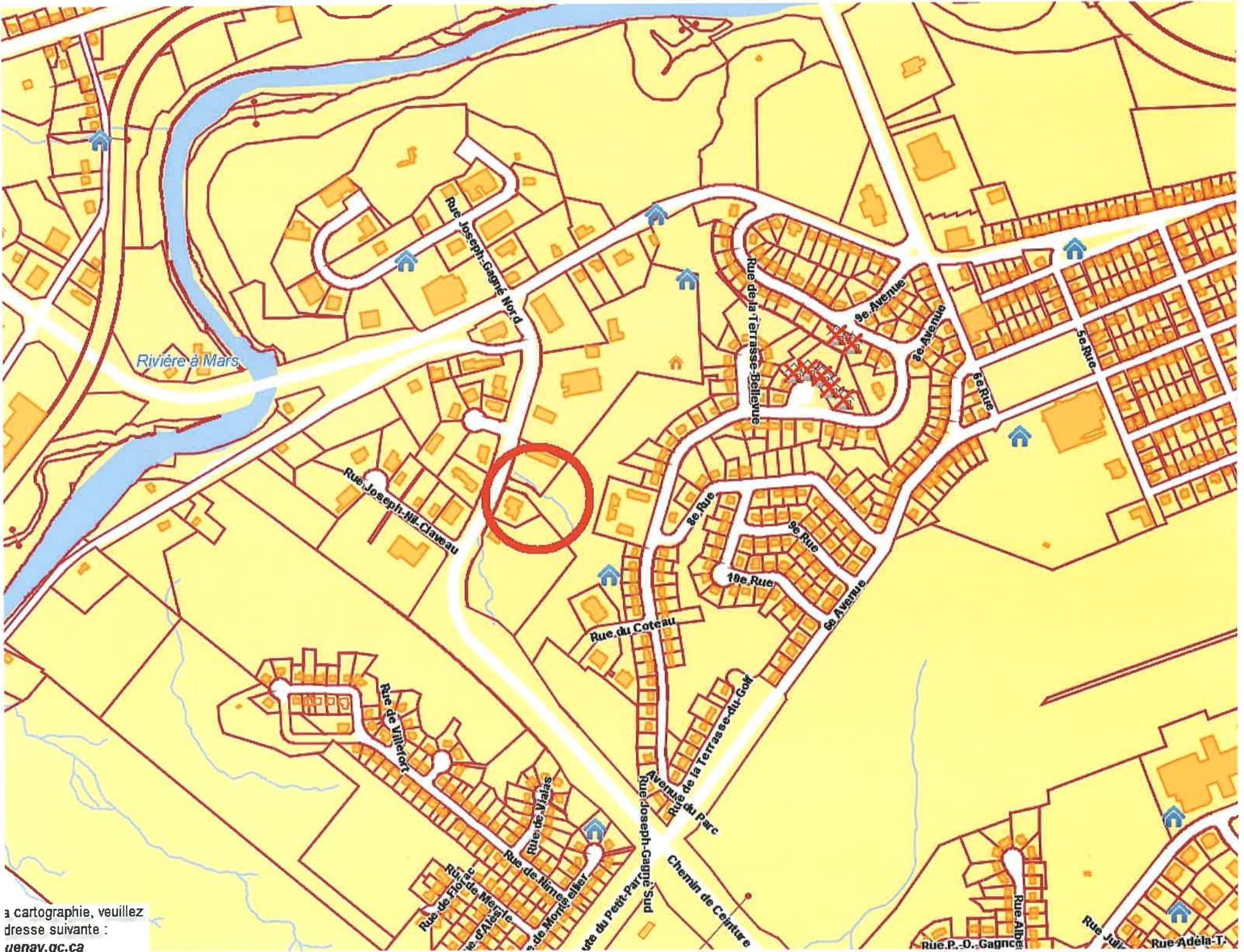
Directeur général

Date :

  
GENEVIÈVE GIRARD.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

08 / 01 / 2024.



Rivière à Mars

Rue Joseph-Gagné Nord

Rue de la Terrasse-Bellevue

9e Avenue

8e Avenue

5e Rue

6e Rue

Rue Joseph-Nil-Claveau

8e Rue

9e Rue

18e Rue

6e Avenue

Rue du Coteau

Avenue du Parc

Rue de la Terrasse-du-Goy

Rue Joseph-Gagné Sud

Chemin de Coindre

Rue de l'Industrie

Rue de Vialas

Rue de Nîmes

Rue de Floide-Merle

Rue de l'Alés

Rue de Montcaillier

Rue du Petit-Parc

Rue P.-O.-Gagné

Rue Jules

Rue Adéla-T.

La cartographie, veuillez  
dresser la suivante :  
www.uenay.qc.ca



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-6 AYANT  
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU  
PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE  
LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-273 et ARP-274)**

---

Règlement numéro VS-RU-2024-6 passé et adopté à une séance du conseil municipal de la Ville de Saguenay, tenue dans la salle du conseil, le 6 février 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay, soit le règlement VS-R-2012-2 a été adopté le 9 janvier 2012;

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay est composé d'un document principal et de quatre (4) documents distincts pour les planifications sectorielles soit :

Premier document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Jonquière.

Deuxième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Chicoutimi.

Troisième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de La Baie.

Quatrième document

Les unités de planification dans la zone agricole et dans la zone forestière.

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme soit :

Pour l'unité de planification 134-I et 138-R (secteur de la rue Joseph-Gagné Sud) de l'arrondissement de La Baie :

- Agrandir l'unité de planification 134-I à même une partie de l'unité de planification 138-R.
- Autoriser un agrandissement d'une affectation « Industrielle » à même une partie d'une affectation « Espace vert » au secteur de la rue Joseph-Gagné Sud à La Baie.

Pour l'unité de planification 139-R (secteur près de l'intersection du chemin de la Ceinture et de l'avenue John-Kane) de l'arrondissement de La Baie :

- Autoriser un agrandissement d'une affectation résidentielle de basse densité à même une partie d'une affectation espace vert au secteur près de l'intersection du chemin de la Ceinture et de l'avenue John-Kane à La Baie.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay recommande les modifications au plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay, du 16 janvier 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Planification sectorielle – troisième document – Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de La Baie.

**ARP-273**

1) Les unités de planifications 134-I et 138-R sont modifiées :

- Par l'agrandissement de l'unité de planification 134-I à même une partie de l'unité de planification 138-R, le tout tel qu'illustré au plan ARP-273 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- Par l'agrandissement sur le plan d'affectation #134-3, de l'affectation « Industrielle » à même une partie de l'affectation « Espace vert », le tout tel qu'illustré au plan ARP-273 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARP-274**

2) L'unité de planification 139-R est modifiée :

- Par l'agrandissement sur le plan d'affectation #139-3, de l'affectation « Résidentielle de basse densité » à même une partie de l'affectation « Espace vert », le tout tel qu'illustré au plan ARP-274 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment complétées selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

---

Mairesse

---

Assistant-greffier

Rue Joseph-Gagné Sud

Agrandissement de l'affectation  
"Industrielle" de l'unité 134-I  
à même une partie de l'affectation  
"Espace vert" de l'unité 138-R

134-I

N

**Arrondissement de La Baie**  
**ARP-273**

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Décembre 2023

Mairesse

Assistant-greffier

Agrandissement de l'affectation  
"Résidentielle basse densité"  
à même une partie de l'affectation  
"Espace vert"

139-R

Avenue John-Kane



Arrondissement de La Baie  
ARP-274

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Décembre 2023

---

Mairesse

---

Assistant-greffier

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-7 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONES 71680 ET 88500, SECTEUR DE LA RUE JOSEPH-GAGNÉ SUD, LA BAIE (ARS-1614) ET ZONES 42310 ET 88760, SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA CEINTURE ET DE L'AVENUE JOHN-KANE, LA BAIE (ARS-1616)).

---

Règlement numéro VS-RU-2024-7 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay, tenue dans la salle de délibération, le 6 février 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Ville de Saguenay ont été adoptés le 9 janvier 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière agrandir la zone à dominance industrielle 71680 à même une partie de la zone à dominance parc 88500 afin de permettre une extension des activités industrielles au secteur de la rue Joseph-Gagné Sud, La Baie (ARS-1614);

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière agrandir la zone à dominance résidentielle 42310 à même une partie de la zone à dominance parc 8876 afin de permettre une extension résidentielle secteur près de l'intersection du chemin de la Ceinture et de l'avenue John-Kane, La Baie (ARS-1616);

ATTENDU que ces demandes ont fait l'objet d'analyses par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une concordance entre le règlement de zonage et le plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, à savoir à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay du 16 janvier 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

**ARS-1614**

**PLAN DE ZONAGE**

- 1) **AGRANDIR** la zone 71680 à même une partie de la zone 88500, le tout tel qu'illustré sur le plan ARS-1614 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARS-1616**

**PLAN DE ZONAGE**

- 2) **AGRANDIR** la zone 42310 à même une partie de la zone 88760, le tout tel qu'illustré sur le plan ARS-1616 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

---

Mairesse

---

Assistant-greffier

Rue Joseph-Gagné Sud

**Légende**

- Nouvelle limite
- Ancienne limite
- Zonage en vigueur

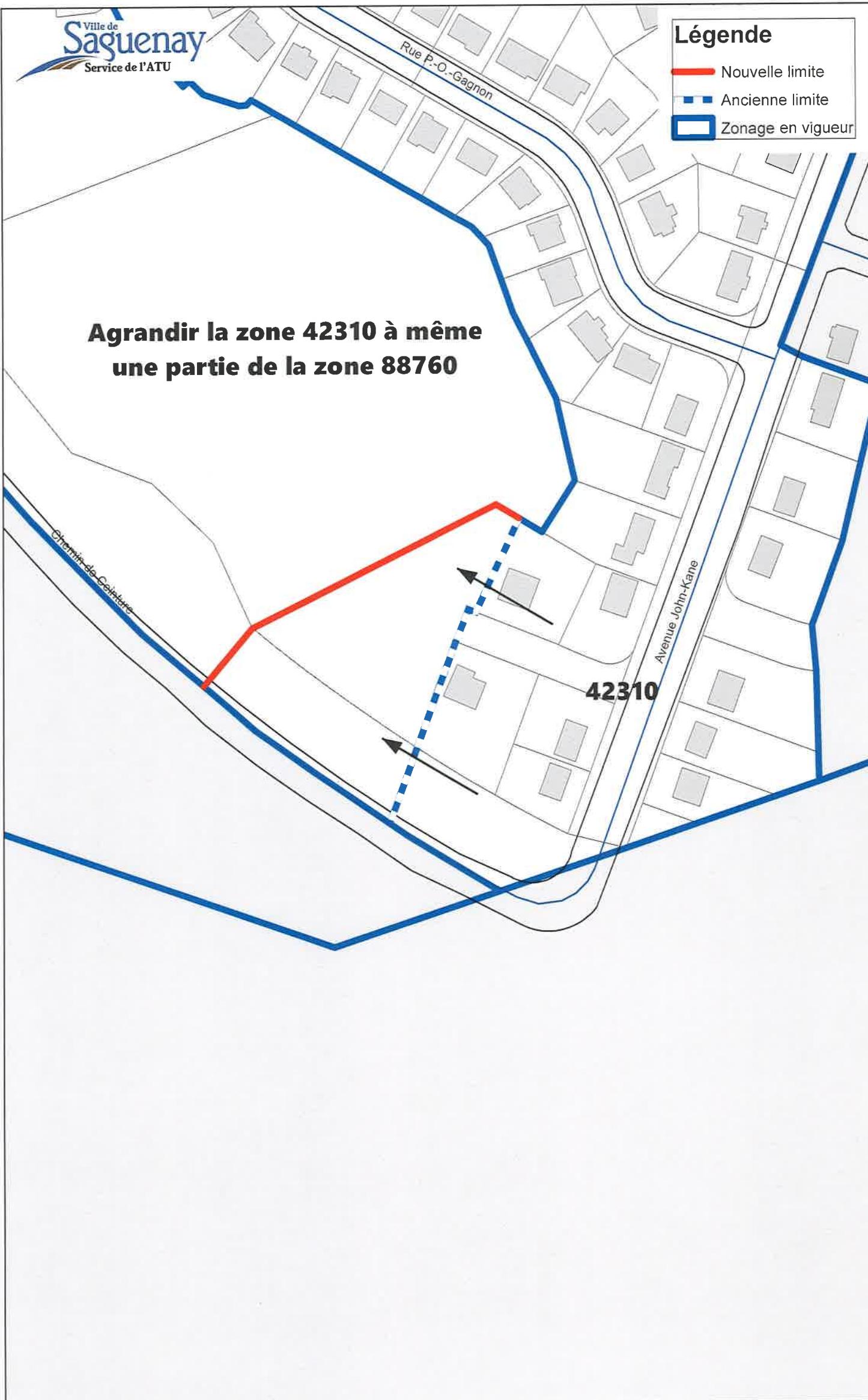
**Agrandir la zone 71680  
à même une partie  
de la zone 88500**

**71680**

**Légende**

-  Nouvelle limite
-  Ancienne limite
-  Zonage en vigueur

**Agrandir la zone 42310 à même  
une partie de la zone 88760**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2024**  
**RÉSUMÉ ADOPTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

---

**1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT VS-R-2024-8**

Règlement d'emprunt VS-R-2024-8 modifiant le règlement VS-R-2022-139 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour la rénovation du Stade Richard-Desmeules au montant de 475 000 \$ afin de l'augmenter à 600 000 \$.

Il s'agit d'une augmentation au PTI 2024-2025-2026 de 125 000 \$ remboursable sur 5 ans et chargée à l'ensemble des contribuables.

Ce règlement est descriptif, aucun décret ne sera présenté au conseil municipal, c'est le règlement lui-même qui décrète les travaux.

**2. RÈGLEMENT D'EMPRUNT VS-R-2024-9**

Règlement d'emprunt VS-R-2024-9 ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts, d'éclairages, de bordures, de trottoirs et de signalisation au montant de 200 000 \$.

Cet emprunt n'est pas un ajout au PTI, il s'agit de sommes à renoncer et/ou non mises en règlement de PTI précédent.

Il s'agit d'un règlement parapluie sans consultation, le décret des projets sera présenté au conseil municipal ultérieurement. Ce règlement est remboursable sur une période de 20 ans et sera chargé à l'ensemble des contribuables.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-8 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2022-139 AYANT  
POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES  
PROFESSIONNELS POUR LA RÉNOVATION DU  
STADE RICHARD DESMEULES ET D'APPROPRIER  
LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN  
EMPRUNT AU MONTANT DE 475 000 \$ AFIN  
D'AUGMENTER L'EMPRUNT À 600 000 \$**

Règlement numéro VS-R-2024-8 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle du conseil le 6 février 2024.

**PRÉAMBULE**

ATTENDU que la Ville de Saguenay a adopté le règlement VS-R-2022-139 lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement VS-R-2022-139 afin d'augmenter l'emprunt;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 -** Le présent règlement modifie le règlement VS-R-2022-139 de manière à :

- 1) **REEMPLACER** dans le titre du règlement, le montant de « 475 000 \$ » par le montant de « 600 000 \$ »;
- 2) **REEMPLACER** dans le 2<sup>e</sup> ATTENDU du règlement, le montant de « 475 000 \$ » par le montant de « 600 000 \$ »;
- 3) **REEMPLACER** le texte de l'article 1 qui se lit comme suit :

« **ARTICLE 1.-** Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels pour le projet pour un total de 475 000 \$.

<b>Item au triennal</b>	<b>Description</b>	<b>Coût</b>
810-00064	Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis pour la rénovation du terrain de baseball et du bâtiment du Stade Richard-Desmeules.	475 000 \$
<b>TOTAL DU RÈGLEMENT :</b>		<b>475 000 \$</b>

L'estimation a été préparée par le Service des immeubles et des équipements motorisés, en date du 30 novembre 2022 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.»

Par le suivant :

«ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des honoraires professionnels pour le projet pour un total de 600 000 \$.

Item au triennal	Description	Coût
810-00064	Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis pour la rénovation du terrain de baseball et du bâtiment du Stade Richard-Desmeules.	600 000 \$
<b>TOTAL DU RÈGLEMENT :</b>		<b>600 000 \$</b>

L'estimation a été préparée par le Service des immeubles et des équipements motorisés, en date du 24 novembre 2023 et fait partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elle était ici au long reproduite. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.»

»

- 4) **REPLACER** à l'article 3 le montant de « 475 000 \$ » par le montant de « 600 000 \$ »;

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ASSISTANT-GREFFIER

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉNOVATION DU TERRAIN  
DE BASEBALL ET DU BÂTIMENT DU STADE RICHARD-DESMEULES**

Item au triennal	Description	Coût
810-00064	Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux en architecture, en ingénierie et autres services professionnels requis pour la rénovation du terrain de baseball et du bâtiment du Stade Richard-Desmeules.	600 000 \$
<b>TOTAL DU RÈGLEMENT :</b>		<b>600 000 \$</b>

Ces estimations ont été préparées par le Service des immeubles et des équipements motorisés. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

  
Karl Bouchard directeur int.  
Service des immeubles et des équipements motorisés

24-11-2023

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-9 AYANT  
POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES  
VERTS, D'ÉCLAIRAGE, DE BORDURES, DE  
TROTTOIRS ET DE SIGNALISATION ET  
D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN  
EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT  
DE 200 000 \$

Règlement numéro VS-R-2024-9 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle de délibérations, le 6 février 2024.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire réaliser des travaux d'aménagement de parcs, d'espaces verts, d'éclairage, de bordures, de trottoirs et de signalisation;

ATTENDU que lesdits travaux sont estimés en tout au montant de 200 000 \$ ;

ATTENDU que lesdits travaux sont d'intérêt public et d'utilité publique ;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par obligations pour défrayer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU les dispositions des articles 544 *in fine* de la Loi sur les cités et villes et 82 du Décret 841-2001 concernant le regroupement des villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière et des municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw et ses amendements ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 16 janvier 2024;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à décréter et décrète par le présent règlement des travaux d'aménagement de parcs, d'espaces verts, d'éclairage, de bordures, de trottoirs et de signalisation.

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement une somme n'excedant pas 200 000 \$, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes, est répartie comme suit :

- Travaux d'aménagement de parcs, d'espaces verts, d'éclairage, de bordures, de trottoirs et de signalisation 200 000 \$

ARTICLE 3.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 4.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 200 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 6. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

---

MAIRESSE

---

ASSISTANT-GREFFIER

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**
**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2023**
**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

 Conseil municipal 

 Comité exécutif 

Conseil d'arrondissement

 Chicoutimi 

 Jonquière 

 La Baie 
**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

En vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la trésorière doit déposer devant le conseil municipal un rapport des activités relatives aux élections.

**2. PROJET DE RÉSOLUTION:** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

**IL EST RÉSOLU QUE** la Ville de Saguenay accepte le dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'année 2023, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, préparé dans le cadre de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

 Non applicable  Oui 

Par :

Date :

 PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) : 

 À VENIR : 

Date :

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

 Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

 Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

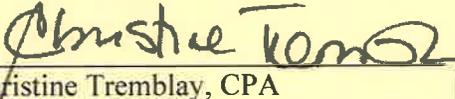
Date :

**Informations utiles lors de la transmission :**

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

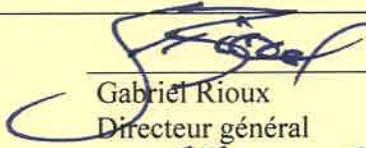
Préparé et approuvé par :

 CPA.

Christine Tremblay, CPA  
Directrice et trésorière  
Service des finances

Date : 24 janvier 2024

David Vachon  
Directeur général adjoint  
Date :

  
Gabriel Rioux  
Directeur général  
Date : 25-01-2024

Geneviève Girard  
Directrice générale adjointe  
Date :

P.j. : Rapport d'activités du trésorier pour l'année 2023

## Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal

Le rapport annuel des activités relatives aux élections, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, a été déposé lors de la séance du 7 février 2023 dont le conseil municipal en a accepté le dépôt (résolution VS-CM-2023-85).

### PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

<b>Parti</b> : Équipe du nouveau démocratique		<b>Date d'autorisation</b> : 12 juillet 2011			
<b>Chef</b> : Marc Bouchard					
<b>Représentant officiel</b> : Suzanne Tremblay			<b>Vérificateur</b> : Claude Gauthier, Gauthier & Associés		
<b>Agent officiel</b> : Suzanne Tremblay		<b>Dirigeant</b> : Suzanne Tremblay		<b>Dirigeant</b> : André Brassard-Aubin	
<b>*Mise à jour le :</b>	• 20 avril 2020	• 11 mars 2020	• 9 mars 2021	• 29 novembre 2021	

<b>Parti</b> : Unissons Saguenay		<b>Date d'autorisation</b> : 15 décembre 2020			
<b>Chef</b> : Charlotte Florimond (intérimaire)					
<b>Représentant officiel</b> : Corinne Marcelle Boutterin			<b>Vérificateur</b> : Geneviève Morin, CPA auditrice, Martin Privé CPA Inc.		
<b>Agent officiel</b> : Corinne Marcelle Boutterin		<b>Dirigeant</b> : Simon Latulippe		<b>Dirigeant</b> : Pierre Dostie	
<b>*Mise à jour le :</b>	• 16 décembre 2020	• 9 février 2021	• 16 avril 2021	• 7 décembre 2022	
	• 18 août 2023	• 25 août 2023			

### CANDIDATS

<b>Date de l'élection</b> : 7 novembre 2021
<b>Voir l'annexe 1</b> : les informations concernant l'année 2023 sont en rouge.

<b>Date de l'élection partielle</b> : 8 mai 2022
<b>Voir l'annexe 2</b> : les informations concernant l'année 2023 sont en rouge.

### RAPPORTS FINANCIERS DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

<b>Date limite de production</b> : 1 <sup>er</sup> avril 2023	
<b>Parti</b> : Équipe du nouveau démocratique	<b>Date de production</b> : 20 mars 2023
<b>Parti</b> : Unissons Saguenay	<b>Date de production</b> : 24 mars 2023

### VERSEMENT DE L'ALLOCATION ANNUELLE À DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Parti politique autorisé	Période visée	Allocation maximale possible	Allocation versée
Équipe du nouveau démocratique	Janvier à février 2023	47 110,54 \$	3 777,22 \$
	Mars à avril 2023		3 931,89 \$
	Mai à juin 2023		3 327,31 \$
	Juillet à septembre 2023		3 703,16 \$
	Au 31 octobre 2023		14 393,55 \$
	Au 30 novembre 2023		6 333,18 \$
	Au 31 décembre 2023		10 852,41 \$

Parti politique autorisé	Période visée	Allocation maximale possible	Allocation versée
Unissons Saguenay	Au 22 février 2023	33 439,16 \$	2 163,88 \$
	Au 14 mars 2023		3 056,64 \$
	Au 11 avril 2023		2 506,79 \$
	Au 31 mai 2023		4 272,82 \$
	Au 31 mai 2023		3 088,18 \$
	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2023		2 298,72 \$
	Au 31 juillet 2023		1 924,94 \$
	Au 31 août 2023		2 229,81 \$
	Au 30 septembre 2023		2 208,47 \$
	Au 30 novembre 2023		4 008,83 \$
	Au 31 décembre 2023		3 412,04 \$
	Au 31 décembre 2023		2 245,59 \$

## RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN PARTI POLITIQUE AUTORISÉ ET RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Voir les annexes 1 et 2 : les informations concernant l'année 2023 sont en rouge.

### S'IL Y A LIEU

DÉPENSES FAITES NON RÉCLAMÉES			
Parti ou candidat indépendant autorisé	Sommes versées au trésorier	Sommes payées aux fournisseurs	Date du paiement
	\$	\$	
	\$	\$	

## REMBOURSEMENTS ET VERSEMENTS À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

### FRAIS DE VÉRIFICATION DES RAPPORTS FINANCIERS

Nom du parti	Année	Montant des honoraires	Montant remboursé	Date du remboursement
Équipe du renouveau démocratique	2022	6 122,42 \$	6 122,42 \$	13 avril 2023
Unissons Saguenay	2022	5 978,70 \$	5 978,70 \$	6 avril 2023

### DÉPENSES ÉLECTORALES

Voir les annexes 1 et 2 : les informations concernant l'année 2023 sont en rouge.

### VERSEMENT DES REVENUS D'APPARIEMENT LORS D'UNE ÉLECTION

Voir les annexes 1 et 2 : les informations concernant l'année 2023 sont en rouge.

### RAPPORTS FINANCIERS ADDITIONNELS PRODUITS

Voir les annexes 1 et 2 : les informations concernant l'année 2023 sont en rouge.

### RAPPORTS NON PRODUITS

Voir les annexes 1 et 2 : les informations concernant l'année 2023 sont en rouge.

### LISTE DES REÇUS DE CONTRIBUTIONS D'UN PARTI

Voir la liste des reçus de contribution jointe (Annexe 3)

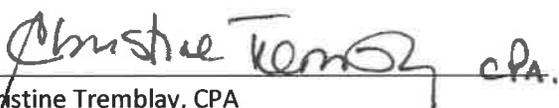
**TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT PERTINENT**

**SESSION DE FORMATION**

Date	Heure	Titre	Formateur

**AUTRES ACTIVITÉS**

Ce présent rapport met fin au déroulement des activités visant les élections du 7 novembre 2021 ainsi que les élections partielles dans le district 14 du 8 mai 2022, et ce, pour 2023.

  
 Christine Tremblay, CPA  
 Trésorière

Note : Ce rapport est déposé aux membres du conseil municipal lors de la session régulière du 6 février 2024.

c. c. Service du Registre, de la coordination et de la conformité des contributions politiques (DGEQ)

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER 2023**  
 Activités relatives à l'élection municipale du 7 novembre 2021  
 Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Nom du candidat	Nom - représentant et agent officiels	Statut	Élu	Poste et district	% votes	Rapport financier d'un électeur autorisé	Rapport de dépenses électorales Date limite : le 5 février 2022			Remboursement des dépenses et des revenus d'appartement				RFA no 1 - cocher X	Rapport financier additionnel 1 au 31 décembre 2022		RFA no 2 - cocher X	Rapport financier additionnel 2 au 31 décembre 2023		
						Date réception	Maximum permis	Date réception	Dépenses électorales	Avance		Remboursement final			Date limite : le 1 <sup>er</sup> avril 2023	Solde de la dette		Date limite : le 1 <sup>er</sup> avril 2024	Date réception	Solde de la dette
										Date chèque	Montant	Date chèque	Montant							
<b>CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS (CIA)</b>																				
1	Armstrong, Kevin	Larouche, Pier-Luc	CIA	Élu	Conseiller, district #4	55,26%		4 179,00 \$	31/01/2022	3 619,84 \$			05/05/2022	469,84 \$	x	22/03/2023	0,00 \$	x	22/03/2023	0,00 \$
2	Blanchette, Louise	Marc-André Cloutier	CIA		Conseillère, district #11	28,14%		4 365,90 \$	31/01/2022	3 723,95 \$			24/11/2022	2 831,77 \$	x	23/02/2023	0,00 \$	x	23/02/2023	0,00 \$
3	Bouchard, Claude	Déry, Caroline	CIA	Élu	Conseiller, district #2	19,91%		4 181,40 \$	26/01/2022	3 739,48 \$			09/06/2022	800,00 \$	Final					
4	Bouchard, Jimmy	Lui-même	CIA	Élu	Conseiller, district #1	Acc		4 322,10 \$	04/02/2022	2 704,48 \$			14/07/2022	1 683,14 \$	x	29/03/2023	2 800,00 \$	x	21/12/2023	0,00 \$
5	Bouchard, Pierre	Lui-même	CIA		Conseiller, district #4	4,73%		4 179,00 \$	01/02/2022	628,77 \$			0,00 \$	0,00 \$	Final					
6	Boulianne, Réjean	Lui-même	CIA		Conseiller, district #14	17,95%		3 474,30 \$	21/12/2021	1 962,68 \$	22/12/2021	500,00 \$	21/04/2022	500,00 \$	Final					
7	Brunelle, Marie	Côté, Simon-Olivier	CIA		Conseillère, district #11	21,73%		4 365,90 \$	20/01/2022	4 020,48 \$	26/05/2022	1 050,00 \$	17/07/2022	1 585,23 \$	x	13/03/2023	0,00 \$	x	13/03/2023	0,00 \$
8	Cleary, Jacques	Lui-même	CIA	Élu	Conseiller, district #10	42,79%		4 666,50 \$	29/11/2021	4 149,16 \$			09/06/2022	2 849,16 \$	x	21/07/2022	0,00 \$	Final		
9	Crevier, Jean-Marc	Lambert, Martin	CIA	Élu	Conseiller, district #6	64,2%		4 335,00 \$	02/02/2022	4 150,09 \$			26/01/2023	950,09 \$	Final					
10	Dufour, Carl	Brown, Steeve	CIA	Élu	Conseiller, district #5	Acc		4 427,70 \$	14/10/2021	3 767,77 \$		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	Final					
11	Dufour, Julie	Aziz, Bruce	CIA	Élu	Mairie	47,50%		56 306,98 \$	03/02/2022	47 294,05 \$	16/12/2021	12 600,00 \$	06/10/2022	17 025,68 \$	x	29/03/2023	0,00 \$	Final		
12	Fortin, Stéphanie	Fasfalas, Vasilios	CIA		Conseillère, district #4	23,90%		4 179,00 \$	04/02/2022	3 991,98 \$			15/09/2022	1 000,00 \$	Final					
13	Gagnon, Dominic	Côté, Sylvain	CIA		Mairie	Retrait		56 306,98 \$	07/02/2022	15 005,14 \$			0,00 \$	0,00 \$	Final	24/03/2023	0,00 \$	Final		
14	Gagnon, Mario	Aubé, David-Alexandre	CIA		Conseiller, district #9	24,54%		4 378,80 \$	07/02/2022	1 711,43 \$			0,00 \$	0,00 \$						
15	Gaudreault, Serge	Gaudreault, Serge	CIA	Élu	Conseiller, district #7	57,36%		4 587,30 \$	10/01/2022	4 122,17 \$	08/12/2022	2 114,32 \$	25/05/2023	814,70 \$	x	03/04/2023	3 000,00 \$	x	14/12/2023	0,00 \$
16	Harvey, Martin	Harvey, Luc-David	CIA	Élu	Conseiller, district #15	73,42%		3 327,90 \$	31/01/2022	2 825,83 \$			12/01/2023	1 000,00 \$	Final					
17	Hovington, Stéphanie	Deschênes, Sylvie	CIA		Conseillère, district #2	17,97%		4 181,40 \$	24/01/2022	3 840,61 \$			0,00 \$	0,00 \$	Final					
18	Hudon, Réjean	Proulx, Germain	CIA		Conseiller, district #4	16,11%		4 179,00 \$	26/01/2021	1 476,44 \$			21/04/2022	1 000,00 \$	Final					
19	Jean, Mireille	Elle-même	CIA	Élu	Conseillère, district #8	45,50%		4 460,10 \$	28/01/2022	4 092,78 \$			09/06/2022	2 919,51 \$	x	06/09/2022	0,00 \$	Final		
20	Laberge, Martial	Lui-même	CIA		Conseiller, district #15	26,58%		3 327,90 \$	31/01/2022	454,15 \$			21/04/2022	28,17 \$	Final					
21	Morissette, Catherine	Lessard, André	CIA		Mairie	4,90%		56 306,98 \$	31/01/2022	12 057,19 \$	08/12/2022	2 250,00 \$	23/02/2023	750,00 \$	x	01/02/2023	578,24 \$	x	23/03/2023	0,00 \$
22	Pelletier, Jacques	Lui-même	CIA		Conseiller, district #10	15,43%		4 666,50 \$	22/11/2021	3 083,38 \$			14/04/2022	200,00 \$	Final					
23	Pettersen, Marc	Lui-même	CIA		Conseiller, district #7	42,64%		4 587,30 \$	04/02/2022	2 802,08 \$	08/12/2022	1 639,85 \$	09/03/2023	546,61 \$	x					
24	Potvin, Michel	Gilbert, Julienne	CIA	Élu	Conseiller, district #12	54,29%		4 679,70 \$	04/02/2022	3 651,14 \$			24/11/2022	988,09 \$	Final					
25	Robert, Jocelyn	Lui-même	CIA		Conseiller, district #10	18,00%		4 666,50 \$	06/12/2021	3 312,18 \$	25/11/2021	1 264,63 \$	07/04/2022	1 023,60 \$	x	22/04/2022	0,00 \$	Final		
26	Simard, Éric	Civel, Éric	CIA	Élu	Conseiller, district #14	62,73%		3 474,30 \$	13/01/2022	1 841,51 \$			14/04/2022	1 000,00 \$	Final					
27	Simard, Joan	Lavoie, Laval	CIA		Conseillère, district #8	26,03%		4 460,10 \$	20/12/2021	3 825,06 \$	29/09/2022	1 072,27 \$								
											08/12/2022	536,13 \$	19/01/2023	536,15 \$	x	23/02/2023	0,00 \$	Final		
28	Simard, Raynald	Gravel, François	CIA	Élu	Conseiller, district #13	Acc		3 232,50 \$	02/02/2022	1 872,93 \$			0,00 \$	0,00 \$	x	16/01/2023	0,00 \$	Final		
29	Simard, Serge	Tremblay, Patricia	CIA		Mairie	10,62%		56 306,98 \$	14/12/2021	10 125,00 \$			21/04/2022	1 000,00 \$	Final					
30	Thiffault, Michel	Boudreault, Pierre	CIA	Élu	Conseiller, district #3	76,40%		4 255,80 \$	17/01/2022	3 926,83 \$			07/07/2022	2 967,83 \$	x	31/10/2022	0,00 \$	Final		
31	Tremblay, France	Dallaire, Frédéric	CIA		Conseillère, district #8	6,7%		4 460,10 \$	03/02/2022	2 667,61 \$			24/11/2022	750,00 \$	x	12/04/2023	1 025,06 \$	x		
32	Tremblay, Michel	Gagné, Isabelle	CIA	Élu	Conseiller, district #9	70,09%		4 378,80 \$	27/01/2022	4 244,88 \$			22/09/2022	2 806,87 \$	x	04/10/2022	0,00 \$	Final		
33	Tremblay-Larouche, Daniel	Gauthier, Véronique	CIA		Conseiller, district #2	28,9%		4 181,40 \$	04/02/2022	4 128,30 \$			08/09/2022	2 270,42 \$	x					
34	Vaillancourt, Jacinthe	Tremblay, Gilles	CIA		Mairie	2,39%		56 306,98 \$	31/01/2022	17 244,08 \$			06/10/2022	3 000,00 \$	x	12/12/2022	0,00 \$	Final		



**RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER 2023**  
 Activités relatives à l'élection municipale du 7 novembre 2021  
 Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

**ANNEXE 1**

Nom du candidat	Nom - représentant et agent officiels	Statut	Élus	Poste et district	% votes	Rapport financier d'un électeur autorisé	Rapport de dépenses électorales			Remboursement des dépenses et des revenus d'appariement				RFA no 1 - cocher X	Rapport financier additionnel 1 au 31 décembre 2022		RFA no 2 - cocher X	Rapport financier additionnel 2 au 31 décembre 2023	
							Date limite : le 5 février 2022			Avance		Remboursement final			Date limite : le 1 <sup>er</sup> avril 2023			Date limite : le 1 <sup>er</sup> avril 2024	
							Maximum permis	Date réception	Dépenses électorales	Date chèque	Montant	Date chèque	Montant		Date réception	Solde de la dette		Date réception	Solde de la dette

ÉQUIPE DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE (ERD)																			
1	Bouchard, Marc	Boivin, Ronald	ERD	Élu	Conseiller, district #11	42,63%		4 365,90 \$	25/01/2022	3 621,15 \$									
2	Morin, Julie	Boivin, Ronald	ERD		Conseillère, district #8	17,46%		4 460,10 \$	25/01/2022	3 739,23 \$									
3	Néron, Josée	Boivin, Ronald	chef de parti		Mairie	30,63%		56 306,98 \$	25/01/2022	52 868,69 \$									
4	Thériault, Caroline	Boivin, Ronald	ERD		Conseillère, district #10	23,8%		4 666,50 \$	25/01/2022	3 949,45 \$									
5	Tremblay, Benoît	Boivin, Ronald	ERD		Conseiller, district #6	24,09*%		4 335,00 \$	25/01/2022	3 687,92 \$									

ÉQUIPE DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE (ERD)																			
												08/12/2022	36 575,06 \$	06/07/2023	12 065,94 \$	Final			

**Grand total pour le parti : 74 134,48 \$ 67 866,44 \$**

UNISSONS SAGUENAY (US)																			
1	Berger, Laurence	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseillère, district #3	23,60%		4 255,80 \$	04/02/2022	859,78 \$					859,78 \$				
2	Brilliant, Andrée-Anne	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseillère, district #12	45,71%		4 679,70 \$	04/02/2022	860,16 \$					860,16 \$				
3	Carrier, Éliane	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseillère, district #8	4,29%		4 460,10 \$	04/02/2022	175,94 \$					175,94 \$				
4	Côté, Claude	Boutterin, Corinne Marcelle	chef de parti		Mairie	3,95%		56 306,98 \$	04/02/2022	2 431,81 \$					2 431,81 \$				
5	Côté-Gingras, Emmanuelle	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseillère, district #6	11,70%		4 335,00 \$	04/02/2022	175,83 \$					175,83 \$				
6	Guilot, Josépier	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseiller, district #14	19,32%		3 474,30 \$	04/02/2022	1 256,06 \$					1 256,06 \$				
7	Robert, Philippe	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseiller, district #11	7,50%		4 365,90 \$	04/02/2022	175,86 \$					175,86 \$				
8	Roussel, Jean-Benoît	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseiller, district #9	5,37%		4 378,80 \$	04/02/2022	289,79 \$					289,79 \$				
9	Ruel, Mariève	Boutterin, Corinne Marcelle	US		Conseillère, district #2	3,21%		4 181,40 \$	04/02/2022	175,70 \$					175,70 \$				

UNISSONS SAGUENAY (US)																			
												02/12/2021	3 144,90 \$	17/11/2022	3 256,03 \$	Final			

**Grand total pour le parti : 90 437,98 \$ 6 400,93 \$ 6 400,93 \$**



## ANNEXE 2

### RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER 2023

Activités relatives à l'élection municipale partielle du 8 mai 2022 dans le district 14  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Nom du candidat	Nom - représentant et agent officiels	Statut	Élu	Poste et district	% votes	Rapport financier d'un électeur autorisé	Rapport de dépenses électorales Date limite : le 8 août 2022			Remboursement des dépenses et des revenus d'appariement				Rapport additionnel cocher X	Rapport financier additionnel 1 au 31 décembre 2022 Date limite : le 1 <sup>er</sup> avril 2023		Rapport additionnel cocher X	Rapport financier additionnel 2 au 31 décembre 2023 Date limite : le 1 <sup>er</sup> avril 2024		
							Date réception	Maximum permis	Date réception	Dépenses électorales	Avance		Remboursement final		Date réception	Solde de la dette		Date réception	Solde de la dette	
											Date chèque	Montant	Date chèque							Montant
<b>CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS (CIA)</b>																				
1	Gobeil, Francyne T.	Girard, Lynda	CIA	conseillère, district 14	25,83%		3 463,80 \$	30/06/2022	3 322,25 \$			17/08/2023	922,25 \$	Final						
2	Harvey, Ghislain	Girard, Martine	CIA	conseiller, district 14	19,72%		3 463,80 \$	21/06/2022	3 199,50 \$	05/05/2022	817,73 \$	17/08/2023	801,85 \$	X	25/01/2023	1 182,27 \$	X	18/09/2023	0,00 \$	
3	Joncas, Christian	Joncas, Christian	CIA	conseiller, district 14	8,0%		3 463,80 \$	30/05/2022	975,34 \$				0,00 \$	Final						
4	Tremblay, Jean	Dumas, Claude	CIA	Élu conseiller, district 14	38,66%		3 463,80 \$	25/07/2022	2 522,62 \$			17/08/2023	1 000,00 \$	Final						

<b>ÉQUIPE DU NOUVEAU DÉMOCRATIQUE (ERD)</b>																			

<b>ÉQUIPE DU NOUVEAU DÉMOCRATIQUE (ERD)</b>																			
<b>Grand total pour le parti :</b>							- \$		- \$										

<b>UNISSONS SAGUENAY (US)</b>																			
1	Tremblay, Éden	Boutterin, Corinne Marcelle	US	conseillère, district 14	7,79%		3 463,80 \$	07/07/2022	3 077,36 \$			17/08/2023	750,00 \$	Final					

<b>UNISSONS SAGUENAY (US)</b>																				
																			750,00 \$	
<b>Grand total pour le parti :</b>							3 463,80 \$		3 077,36 \$											750,00 \$



# ANNEXE 3

## LISTE DES REÇUS DE CONTRIBUTIONS D'UN PARTI POLITIQUE Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

PARTIS	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022 Date limite : le 15 janvier 2023		Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 Date limite : le 15 avril 2023		Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2023 Date limite : le 15 juillet 2023		Période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023 Date limite : le 15 octobre 2023	
	Date réception	Date transmission DGEQ	Date réception	Date transmission DGEQ	Date réception	Date transmission DGEQ	Date réception	Date transmission DGEQ
Équipe du renouveau démocratique (ERD)	9 janvier 2023	16 janvier 2023	3 avril 2023	4 avril 2023	3 juillet 2023	4 juillet 2023	12 octobre 2023	13 octobre 2023
Unissons Saguenay	9 janvier 2023	16 janvier 2023	14 avril 2023	14 avril 2023	10 juillet 2023	11 juillet 2023	12 octobre 2023	13 octobre 2023

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE ZONE TALBOT  
ADOPTION DU BUDGET 2024**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Recommander l'adoption du budget pour l'année 2024 selon les dispositions de l'article 140 du règlement VS-R-2019-35.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :**

Le budget de la Société de développement commercial de Zone Talbot doit être déposé auprès du greffier au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année. La Commission des finances doit faire la présentation du budget à ses membres et s'assurer que les modalités d'adoption ont été suivies et si celles-ci lui permettent d'exercer sa compétence.

Le budget de l'année 2024 a été présenté le 25 janvier 2024 en Commission des finances pour approbation ainsi que pour s'assurer que les modalités d'adoption ont été suivies.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 140 du règlement VS-R-2019-35, le budget de la Société de développement commercial de Zone Talbot doit être déposé auprès du greffier et présenté en Commission des finances afin de s'assurer que les modalités d'adoption ont été suivies et que celles-ci lui permettent d'exercer sa compétence ;

CONSIDÉRANT que le budget de l'année 2024 a été présenté à la Commission des finances du 25 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que le budget présenté permet à la SDC de Zone Talbot d'exercer sa compétence ;

CONSIDÉRANT que les modalités d'adoption du budget ont été suivies.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adopte le budget de l'année 2024 de la Société de développement commercial de Zone Talbot.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :

Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable  Oui  Commission des finances du 25 janvier 2024 ou  (si nécessaire)

Par : Dominique Rivard

Date : 25 janvier 2024

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

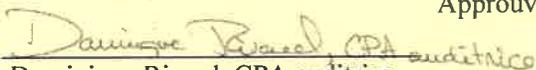
Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

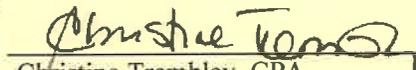
Préparé par :



Dominique Rivard, CPA auditrice  
Assistante-trésorière - Revenu  
Service des finances

Date : Le 26 janvier 2024

Approuvé par :



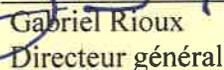
Christine Tremblay, CPA  
Directrice et trésorière

Date : Le 26 janvier 2024

CPA.

David Vachon  
Directeur général adjoint

Date : \_\_\_\_\_

  
Gabriel Rioux  
Directeur général

Date : 1er - 02 - 2024

Geneviève Girard  
Directrice générale adjointe

Date : \_\_\_\_\_

## Zone Talbot Budget 2024

<b>REVENUS</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2024</b>
Subvention - mandat développement commercial	60 000 \$	60 000 \$
Cotisation des membres	169 560 \$	164 580 \$
Contribution des membres (activités)	2 500 \$	
Revenus intérêts de placement	2 000 \$	9 200 \$
Commandites	7 000 \$	7 000 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>241 060 \$</b>	<b>240 780 \$</b>

### SERVICES ADMINISTRATIFS

<b>Frais de perception - Cotisation membres</b>	<b>7 000 \$</b>	<b>7 000 \$</b>
Salaires administration, avantages sociaux	132 700 \$	90 160 \$
Assurances	2 300 \$	2 400 \$
Déplacements, repas et représentations	3 200 \$	3 200 \$
Fournitures de bureau (papeterie, poste, photocopies)	1 500 \$	1 500 \$
Télécommunications (téléphone - internet)	3 200 \$	350 \$
Charges locatives (loyer)	19 960 \$	5 400 \$
Entretien et réparation	850 \$	850 \$
Informatique (matériel de bureau, ordinateur, accessoires)	2 000 \$	1 000 \$
Formation	1 000 \$	1 000 \$
Honoraires professionnels	8 050 \$	20 800 \$
Honoraires de recouvrement	5 000 \$	5 000 \$
Abonnements et cotisations (membership)	1 600 \$	1 820 \$
Frais bancaires	2 500 \$	2 000 \$
Taxes et permis	35 \$	35 \$
Amortissement	500 \$	500 \$
<b>Sous-total A</b>	<b>191 395 \$</b>	<b>143 015 \$</b>

### DÉPENSES

#### SERVICES AUX MEMBRES

Animation	12 500 \$	15 000 \$
Programme identification Zone	5 000 \$	2 500 \$
Chèques-cadeaux	5 000 \$	5 000 \$
Publicité	45 500 \$	41 325 \$
Sentier 16 - motoneige		8 000 \$
Journal interne mensuel	1 000 \$	1 000 \$
Rapport annuel - AGA	4 000 \$	800 \$
Formation/ location de salle	10 000 \$	10 000 \$
Site web hébergement / Site web programmation, support, mises à jour	6 450 \$	8 140 \$
Réseautage et démarchage	6 000 \$	
Assemblée générale		2 000 \$
Cocktail réseautage	4 000 \$	4 000 \$
<b>Sous-total B</b>	<b>99 450 \$</b>	<b>97 765 \$</b>

<b>REVENUS</b>	<b>241 060 \$</b>	<b>240 780 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>290 845 \$</b>	<b>240 780 \$</b>

**EXCÉDENT** (49 785) \$

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**
**OBJET : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE ZONE TALBOT  
PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR 2024**
**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :** 
**Conseil municipal** 
**Comité exécutif** 
**Conseil d'arrondissement :**
**Chicoutimi** 
**Jonquière** 
**La Baie** 
**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Recommander le versement de la subvention pour 2024 à la Société de développement commercial de Zone Talbot à la suite de l'analyse du dossier en vertu du règlement VS-R-2019-96.

**2. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2019-96, un comité d'analyse a été formé pour examiner la demande de subvention pour 2024 ;

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'analyse, le comité est favorable au versement de ladite subvention.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay octroie une subvention de 60 000 \$ à la Société de développement commercial de Zone Talbot payable de la façon suivante : un premier versement, correspondant à 90 % de la subvention, est versé à la suite de la recommandation du comité d'analyse. Le second versement, correspondant à 10 % de la subvention, est versé à la recommandation du comité d'analyse (à la réception des états financiers) ;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1320830-29700.

**3. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

 Non applicable  Oui 

Par :

Date :

**PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :** 
**À VENIR :**  Date :

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

 Non applicable  Oui  ou Commission des finances du 25 janvier 2024  (si nécessaire)

Par : Dominique Rivard

Date :

**5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)**

 Le suivi a été fait  auprès de : (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

**Informations utiles lors de la transmission :**

OBJET : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE ZONE TALBOT  
PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR 2024

Page 2

6. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable

Oui

poste budgétaire : 1320830-29700

Préparé par :

Dominique Rivard, CPA auditrice

Dominique Rivard, CPA auditrice  
Assistante-trésorière - Revenu  
Service des finances

Date : Le 26 janvier 2024

Approuvé par :

Christine Tremblay

Christine Tremblay, CPA  
Directrice et trésorière

Date : Le 26 janvier 2024

CPA

David Vachon

Directeur général adjoint

Date : \_\_\_\_\_

Gabriel Rioux

Directeur général

Date : 01-02-2024

Geneviève Girard

Directrice générale adjointe

Date : \_\_\_\_\_

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : Nomination d'un membre au conseil local du patrimoine de Saguenay**  
**N/D :06106-00-001**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

**Conseil municipal**     **Comité exécutif**   
**Conseil d'arrondissement**    **Chicoutimi**     **Jonquière**     **La Baie**

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Nomination d'un nouveau membre afin de remplacer un membre sortant du conseil local du patrimoine de Saguenay.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Le 4 octobre 2021, le conseil municipal de Saguenay adoptait le règlement VS-R-2021-144, lequel visait la mise en place du conseil local du patrimoine de Saguenay tel que prévoit l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel ainsi que le Politique du patrimoine culturel de Saguenay adopté pour sa part et par le conseil municipal de Saguenay le 5 octobre 2019.

Ainsi, tel que le prévoient les articles 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3 du règlement VS-R-2021-144, le Conseil local du patrimoine de Saguenay doit comprendre parmi ses membres :

- Trois membres du conseil municipal représentant les trois arrondissements de Saguenay;
- Trois membres citoyens demeurant sur le territoire municipal de Saguenay;
- Six membres issus du milieu professionnel du patrimoine culturel de Saguenay.

Suite à la séance du conseil local du patrimoine du 13 septembre 2023, Alex Hubert, membre professionnel représentant le Centre d'histoire d'Arvida a remis sa démission. Le présent sommaire vise à la nomination d'un remplaçant à ce poste de professionnel.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (P-9.002) qui permet la constitution par résolution du conseil municipal, d'un conseil local du patrimoine;

CONSIDÉRANT que la mise sur pied du conseil local du patrimoine de Saguenay fut recommandée à l'intérieur de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay laquelle fut adoptée par le conseil municipal de Saguenay le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le règlement VS-R-2021-144 ayant pour objet la constitution du conseil local du patrimoine de Saguenay fut adopté par le conseil municipal de Saguenay le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (P-9.002) qui prévoit la composition minimale d'un conseil local du patrimoine et que les membres doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le règlement VS-R-2021-144 prévoit la nomination, au conseil local du patrimoine de Saguenay, de trois membres issus du conseil municipal de Saguenay, de trois membres citoyens demeurant sur le territoire de Saguenay ainsi que six membres issus du milieu professionnel du patrimoine culturel de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal de Saguenay nomme comme membre professionnel au conseil local du patrimoine de Saguenay :

- Monsieur Édouard Corneau, responsable de la médiation culturelle au Centre d'histoire D'Arvida.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :  À VENIR :  Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

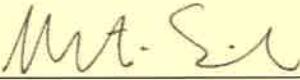
Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

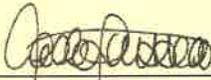
7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

Préparé par : 

**Martin Simard**  
Conseiller en architecture et patrimoine  
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

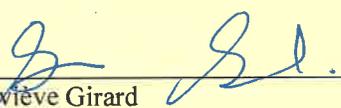
Date : 2024-01-11

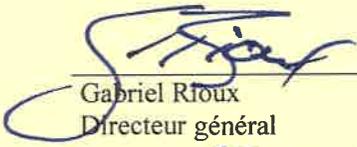
Approuvé par : 

**Jade Rousseau**  
Directrice

Date : 16/01/2024

David Vachon, ing.  
Directeur général adjoint  
Date : \_\_\_\_\_

  
Geneviève Girard  
Directrice générale adjointe  
Date : 2024-01-24

  
Gabriel Rioux  
Directeur général  
Date : 25-01-2024

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT AU CHANTIER RÉGIONAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE LA CONFÉRENCE ADMINISTRATIVE RÉGIONALE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**  
**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif   
 Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Déléguer un élu afin de participer aux travaux du Chantier régional de la main-d'œuvre municipale.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean a mis en place, sous l'égide de la Conférence administrative régionale, un comité de liaison des élus qui servira de forum pour établir une vision régionale concernant la main d'œuvre municipale.

Ce comité aura comme objectifs de :

- Élaborer le portrait de l'état de situation de la main-d'œuvre en milieu municipal ;
- Mobiliser les acteurs régionaux autour des enjeux de la main-d'œuvre en milieu municipal ;
- Faciliter le réseautage entre les différents intervenants de la région ;
- Mettre en place un mécanisme de concertation régionale favorisant les échanges, les partenariats et la cocréation de projets et/ou de services destinés à améliorer l'attractivité, l'accueil, la rétention et l'accompagnement de la main-d'œuvre en milieu municipal au Saguenay-Lac-St-Jean ;
- Identifier et évaluer les pistes de solutions et actions (court, moyen et long termes).

**3. PROJET DE RÉSOLUTION:** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec reconnaît les municipalités comme des gouvernements de proximité et identifie les MRC comme ses interlocuteurs privilégiés en matière de développement régional ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de s'assurer d'une concertation à l'échelle de la région administrative entre les acteurs locaux, régionaux et gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT que la ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean a mis en place, sous l'égide de la Conférence administrative régionale, un comité de liaison des élus qui servira de forum pour établir une vision régionale commune ;

CONSIDÉRANT que pour l'épauler dans la réalisation de ses mandats, le comité de liaison peut mettre en place différents chantiers de travail sous sa responsabilité ;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont grandement affectées par le contexte de rareté de main-d'œuvre et que les employés municipaux sont essentiels pour permettre aux municipalités de donner des services de qualité et répondre de manière efficace aux besoins des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'un chantier régional sur la main-d'œuvre municipale est mis sur pied afin d'agir sur les enjeux de ressources humaines des municipalités, des MRC et des organismes municipaux de la région du Saguenay-Lac-St-Jean ;

CONSIDÉRANT que le chantier régional fait appel à la contribution d'organisations municipales de la région du Saguenay-Lac-St-Jean ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme son intention de participer aux travaux du Chantier régional sur la main d'œuvre municipale ;

ET QUE \_\_\_\_\_ soit autorisé à y siéger.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Par :

Date :

**PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E)** :  **À VENIR** :  Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)**

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

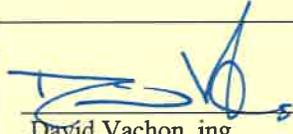
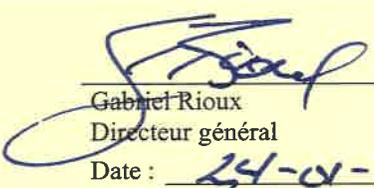
Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

**Informations utiles lors de la transmission :**

**7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui  Poste budgétaire : \_\_\_\_\_

 David Vachon, ing. Directeur général adjoint Date : <u>24 janvier 2024</u>	 Gabriel Rioux Directeur général Date : <u>24-01-2024</u>
_____ Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : _____	

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : QUOTE-PART ADDITIONNELLE À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

 Conseil municipal 

 Comité exécutif 

Conseil d'arrondissement

 Chicoutimi 

 Jonquière 

 La Baie 
**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Autoriser le paiement d'une quote-part additionnelle à la Société de transport du Saguenay (STS) pour couvrir les dépenses relatives aux navettes pour les navires de croisières pour la saison estivale 2023 (109 510 \$) et l'utilisation du garage du boulevard Saint-Paul (140 105 \$) pour l'exercice financier 2023.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :**
**3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a assumé le coût des navettes pour les navires de croisières pour la saison estivale 2023 et les frais d'utilisation du garage Saint-Paul pour 2023 ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la trésorière à verser une quote-part spéciale de 249 615 \$ pour l'exercice financier 2023 ;

QUE les fonds disponibles soient puisés à même le poste budgétaire 1320800-29510.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

 Non applicable  Oui 

Par :

Date :

**PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :** 
**À VENIR :**  Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

 Non applicable  Oui  ou Commission des finances du 25 janvier 2024  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)**

 Le suivi a été fait  auprès de : (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

**Informations utiles lors de la transmission :**

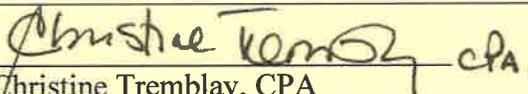
OBJET : QUOTE-PART ADDITIONNELLE À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY

Page 2

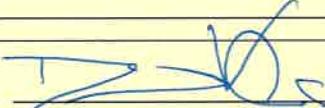
7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire : 1320800-29510

Préparé et approuvé par :

  
Christine Tremblay, CPA  
Directrice et trésorière  
Service des finances

Date : Le 9 janvier 2024

  
David Vachon

Directeur général adjoint

Date : 9-01-2024

Gabriel Rioux

Directeur général

Date : \_\_\_\_\_

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III – Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif – Piste cyclable longeant la 1<sup>ère</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue et Pétroles RL - Rapport des frais 2023**

N/d : 05254-00-001-001

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Déposer la reddition de compte reliée aux travaux de réfection de la piste cyclable bidirectionnelle qui longe la 1<sup>re</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue et Pétroles RL dans l'arrondissement de La Baie afin de bénéficier du montant total alloué par *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – véloce III – Volet 2 amélioration des infrastructures de transport actif*.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – véloce III – Volet 2 amélioration des infrastructures de transport actif* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, vise à soutenir les organismes admissibles dans l'amélioration, la mise aux normes et la réalisation d'interventions majeures afin d'assurer la pérennité des infrastructures de transport actif existantes, d'en augmenter l'attractivité et de favoriser un transfert des déplacements motorisés vers les déplacements à pied et à vélo.

Dans le cadre d'investissements pour le réseau cyclable de Saguenay, la Ville de Saguenay a procédé à la réfection de la piste cyclable longeant la 1<sup>re</sup> Rue sur une longueur d'environ 750 m. Ces dépenses sont admissibles au programme d'aide financière mentionné plus haut. D'après les modalités du programme, il est possible de bénéficier d'un montant maximal de 143 450 \$. Le montant final attribué sera calculé en fonction de la reddition de compte de 2023. Les travaux de réfection sur la piste cyclable de la 1<sup>re</sup> Rue se listent comme suit :

Tableau des dépenses présentées	
Contrat de construction AO 2023-266 Fermes Jules Poulin inc.	228 075,52 \$
Total (taxes nettes)	239 450,79 \$

Les tableaux détaillés des dépenses sont disponibles en annexes.

Puisque la municipalité doit déboursier au minimum 50% du coût total du projet, l'aide financière maximale admissible sera de 119 725,40\$.

La Ville de Saguenay doit fournir une résolution qui confirme cette reddition de compte afin d'obtenir le dernier versement du montant total révisé de la subvention.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION:** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – véloce III – Volet 2 amélioration des infrastructures de transport actif* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, vise à soutenir les organismes admissibles dans l'amélioration, la mise aux normes et la réalisation d'interventions majeures afin d'assurer la pérennité des infrastructures de transport actif existantes, d'en augmenter l'attractivité et de favoriser un transfert des déplacements motorisés vers les déplacements à pied et à vélo;

**OBJET :** Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III – Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif – Piste cyclable longeant la 1<sup>re</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue et Pétroles RL - Rapport des frais 2023

Page 2

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a déposé une demande d'aide financière le 19 avril 2023 en vertu de la résolution VS-CE-2023-343;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a procédé à des travaux de réfection sur le tronçon de la piste cyclable bidirectionnelle longeant la 1<sup>re</sup> Rue sur environ 750 mètres en 2023;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués sont admissibles à cette aide financière;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte doit être transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec en début d'année 2024 accompagnée d'une résolution municipale.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service du génie à transmettre la reddition de compte ci-jointe au responsable du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III - Volet 2 Amélioration des infrastructures de transport actif* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour bénéficier de l'aide financière.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :  À VENIR :  Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission : Michel Nepton

**7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

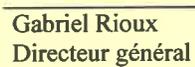
Non applicable  Oui

Poste budgétaire :

**OBJET : Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III – Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif – Piste cyclable longeant la 1<sup>re</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue et Pétroles RL - Rapport des frais 2023**

Page 3

Préparé par :  2024-01-19	Approuvé par :  2024-01-22
Michel Nepton, ing. Directeur adjoint Service du génie	Luc Côté, ing. Directeur Service du génie
Date : _____	Date : _____

 David Vachon Directeur général adjoint Date : 25-01-2024	 Gabriel Rioux Directeur général Date : _____
Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : _____	

p.j. document reddition de compte

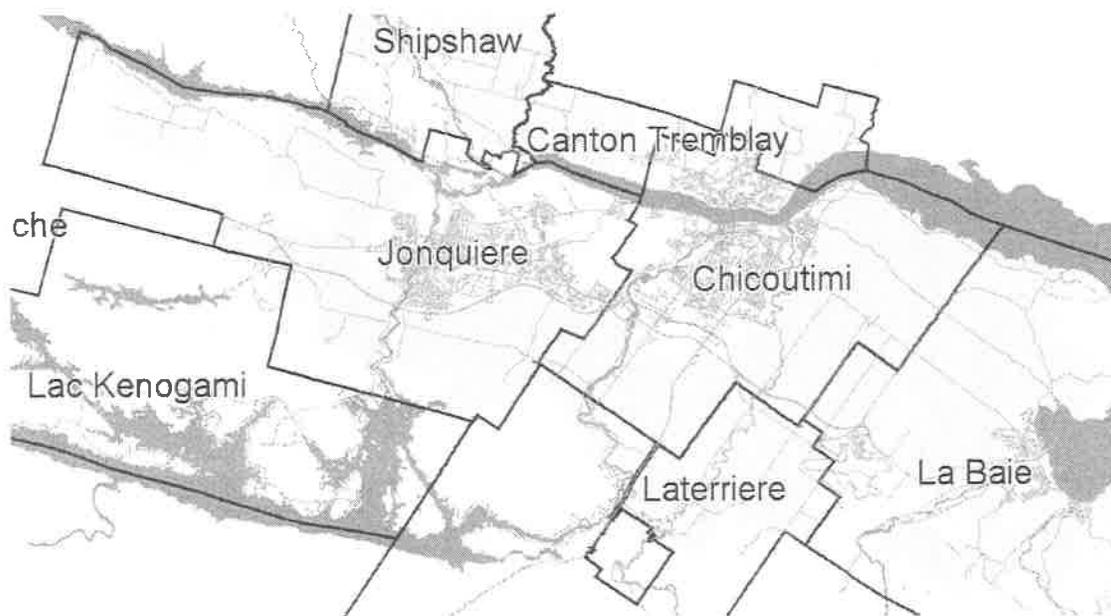
N:\Dossiers\05254-00-001-001\Administratif\Demandes de subvention\\_Demandes en cours\VÉLOCE III volet 2 Pétro Canada\Reddition de compte\Sommaire #8492 - Véloce 3 - Volet 2 Panet.docx

---

## Subvention Véloce III - Volet 2

Amélioration des infrastructures de transport actif  
Ville de Saguenay

---



---

Préparé par  
**Claudie Boivin, ing.**

Signé par  
**Luc Côté ing,**  
Directeur du Service du génie

Service du génie  
Saguenay, 25 janvier 2024

---

## **Table des matières**

1	Mise en contexte.....	3
2	Travaux effectués .....	3
3	Dépenses.....	6

## 1 Mise en contexte

La Ville de Saguenay a reçu le 29 août 2023 la lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable lui accordant une aide financière maximale de 143 450 \$ pour la réfection d'un tronçon de piste cyclable dégradé longeant la première Rue dans l'arrondissement de la Baie. De ce fait, la Ville de Saguenay a pu octroyer un contrat de construction afin d'entreprendre les travaux de réfection.

## 2 Travaux effectués

L'appel d'offres 2023-266 adjugé aux Fermes Jules Poulin inc. comprenait la réfection d'une portion de la piste cyclable longeant la première Rue entre la 4<sup>e</sup> avenue et le commerce Pétroles RL dans l'arrondissement de La Baie. Les travaux de réfection consistaient à refaire la fondation, le drainage et le pavage de la piste cyclable sur une longueur d'environ 750 m. Il faut cependant prendre note qu'un tronçon d'environ 45 m n'a pas été réalisée puisque le propriétaire du terrain entre les numéros civiques 1162 et 1106 boul. de la Grande-Baie sud doit décontaminer le terrain. Ce dernier effectuera donc des excavations et se chargera de remettre en état la piste cyclable par la suite. Le nettoyage du site a débuté à l'automne dernier et se poursuivra en 2024. On retrouvait plusieurs déficiences sur le tronçon de piste cyclable ciblé comme le démontrent les photos suivantes.

Photos avant les interventions (mai 2021) :





Photos pendant les interventions (septembre 2023) :

\*Notez bien que le marquage a été effectué avant la période hivernale mais que nous ne disposons pas de photo de celui-ci pour le moment





### **3 Dépenses**

L'ensemble des dépenses sont admissibles pour ce projet. Quatre paiements distincts ont été réalisés pour ce contrat. Les dépenses sont détaillées dans les quatre décomptes en annexe qui totalisent un montant de 229 853,39 \$ + taxes nettes = 241 317,33 \$.

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

9.8

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Travaux intersection des boulevards Talbot et Université – Rapport de frais**

N/d : 05254-00-001-001

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Déposer la reddition de compte reliée aux travaux de sécurisation de l'intersection des boulevards Talbot et Université dans l'arrondissement de Chicoutimi afin de bénéficier du montant total alloué par le *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* et de rencontrer les obligations de la Ville de Saguenay envers le MTMD.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route. Il est financé à même les sommes perçues pour des infractions détectées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges.

Dans le cadre des investissements pour la sécurisation de traverses piétonnières problématiques, la Ville de Saguenay a octroyé un contrat pour l'ajout de feux piétonniers et de refuges dans les terre-pleins centraux de l'intersection des boulevards Talbot et Université. Les dépenses de ce projet sont admissibles à ce programme d'aide financière. D'après les modalités du programme, il est possible de bénéficier d'un montant maximal de 267 308 \$.

Le montant final attribué sera calculé en fonction de la reddition de compte de 2023. Les travaux de sécurisation de l'intersection des boulevards Talbot et Université se listent comme suit :

Tableau des dépenses présentées	
Contrat 2022-193 : Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi (avant taxes)	589 274,77 \$
<b>Total (taxes nettes)</b>	<b>618 664,85 \$</b>

Les tableaux des dépenses détaillés sont disponibles en annexes.

La Ville de Saguenay doit fournir une résolution qui confirme le dépôt de la reddition de compte afin d'obtenir le troisième versement de la subvention prévue.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION:** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a déposé une demande d'aide financière le 19 janvier 2022 en vertu de la résolution VS-CE-2022-40;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a réalisé l'ensemble du projet de sécurisation de l'intersection des boulevards Talbot et Université dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que les travaux de sécurisation effectués sont admissibles à cette aide financière;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte doit être transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable en début d'année 2024 accompagnée d'une résolution municipale;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service du génie à transmettre la reddition de compte ci-jointe au responsable du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* du ministère des Transports et de la mobilité durable pour bénéficier du montant total de l'aide financière.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :  Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

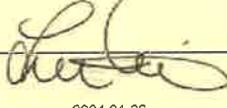
Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

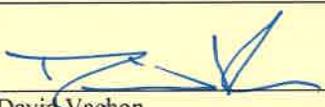
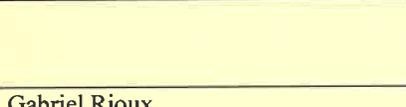
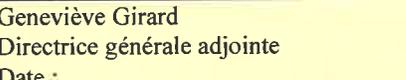
Date :

Informations utiles lors de la transmission : Michel Nepton

**7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

Préparé par :  Michel Nepton, ing. Directeur adjoint Service du génie Date : _____	Approuvé par :  Luc Côté, ing. Directeur Service du génie Date : _____
---	---

 David Vaehon Directeur général adjoint Date : <u>25-01-2024</u>	 Gabriel Rioux Directeur général Date : _____
 Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : _____	

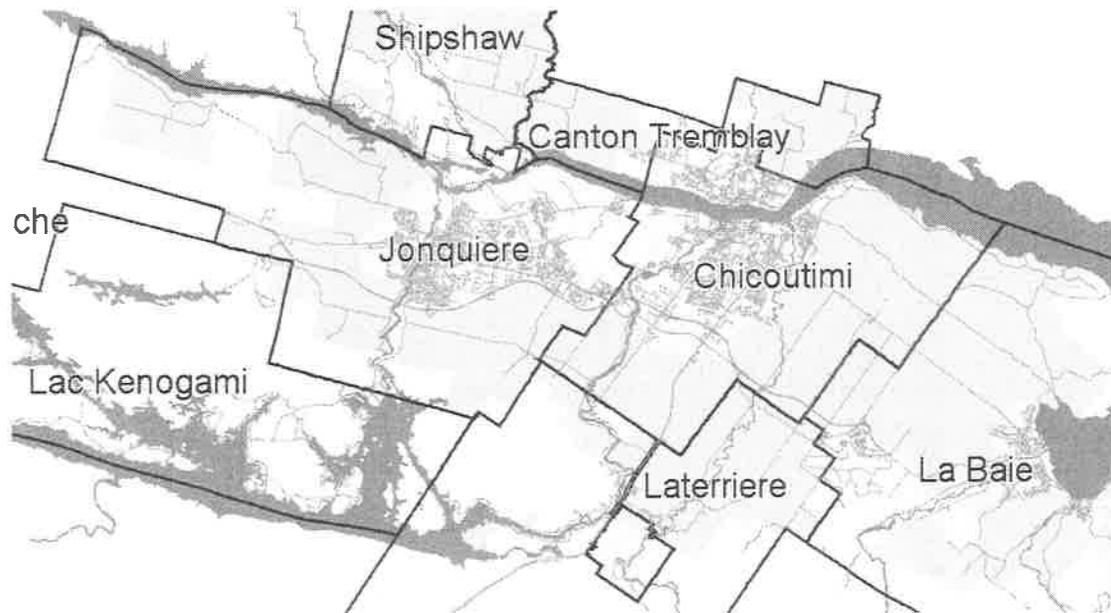
p.j. document reddition de compte

---

Sécurisation de l'intersection des boulevards Université et Talbot  
PAFFSR20220127-54

Programme du fonds de la sécurité routière  
Ville de Saguenay

---



---

Préparé par  
**Claudie Boivin, ing.**

Validé et signé par  
**Luc Côté, ing.**

Service du génie  
Saguenay, 19 janvier 2024

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Mise en contexte .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Travaux effectués .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Étapes réalisées .....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Dépenses .....</b>	<b>6</b>

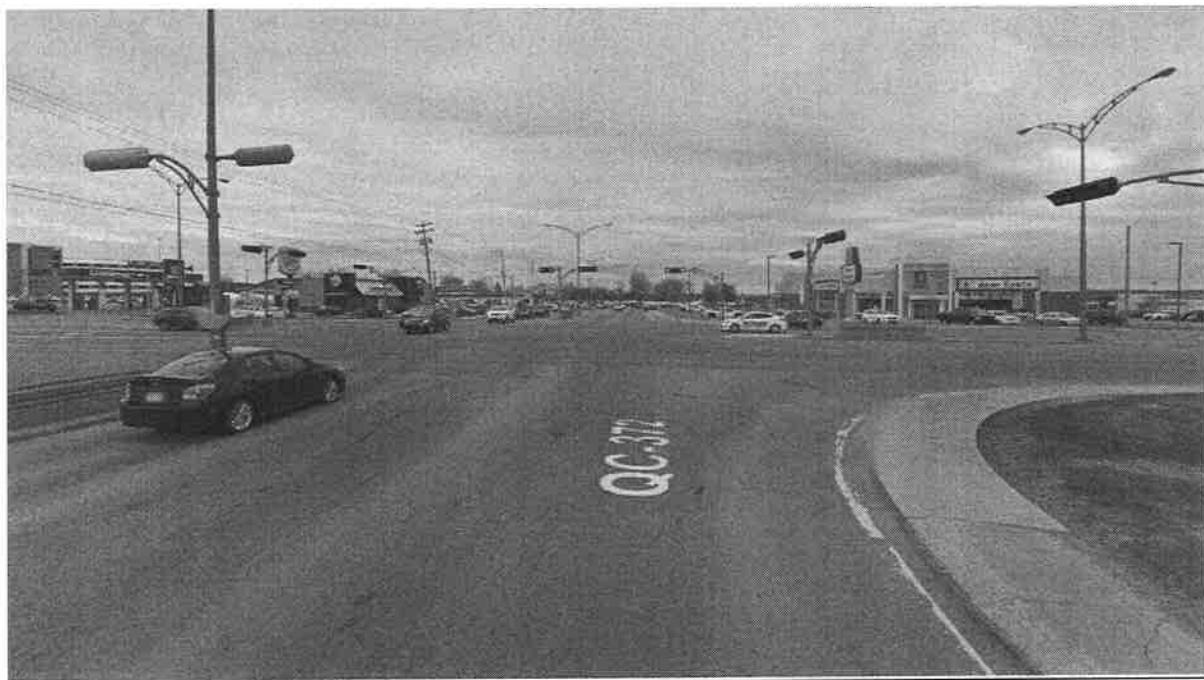
## 1 Mise en contexte

La Ville de Saguenay a reçu le 25 mai 2022, la lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec lui accordant une aide financière maximale de 267 308 \$ pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Université et Talbot. De ce fait, la Ville de Saguenay a octroyé un contrat de construction à l'été 2022 dans le but de sécuriser les usagers vulnérables.

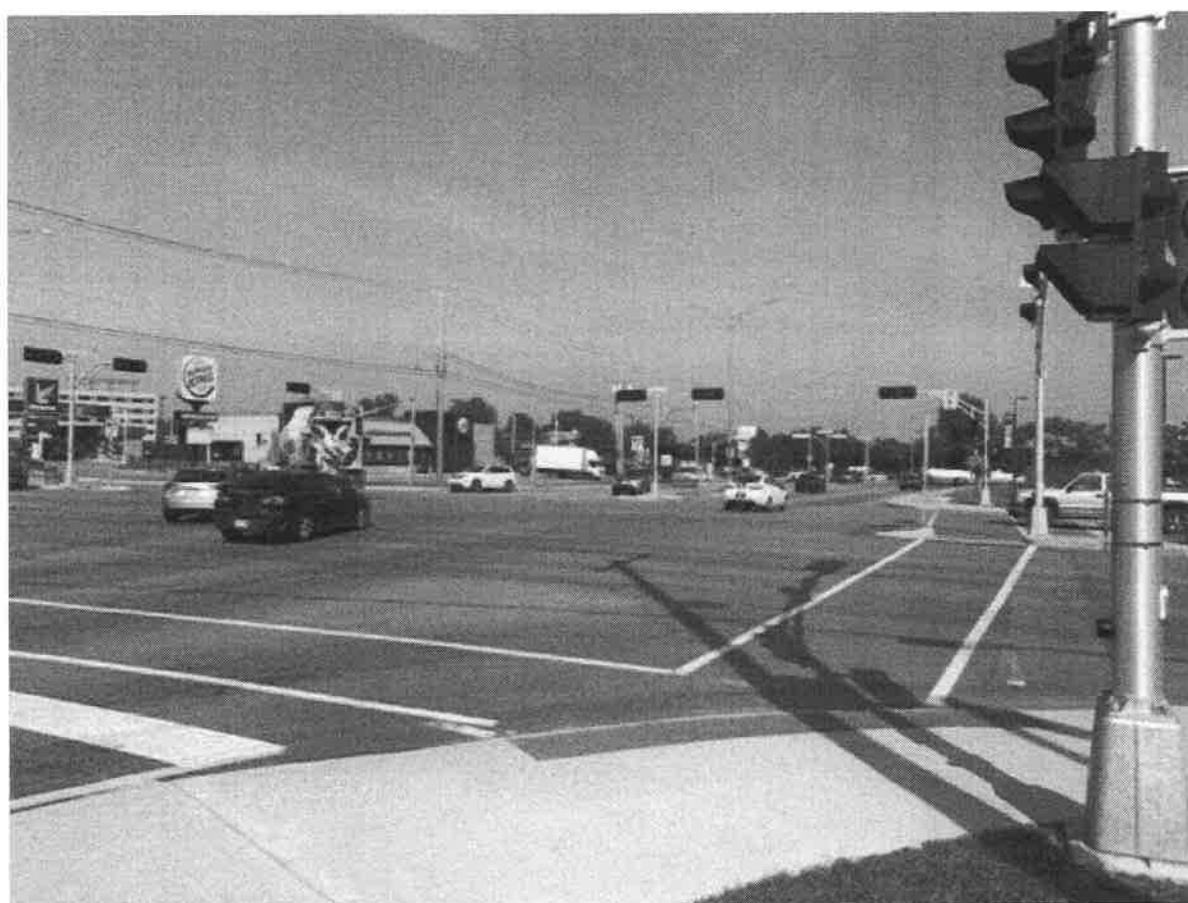
## 2 Travaux effectués

L'appel d'offres 2022-193 adjudgé à Inter-Projet (9099-3593 Québec inc.) pour un montant de 580 884,20\$ avant taxes et consistait à sécuriser les piétons et cyclistes qui veulent traverser l'intersection des boulevards de l'Université et Talbot en y ajoutant des feux piétonniers et en créant des refuges plus larges. Les trottoirs ont été augmentés à 3 mètres et les terre-pleins centraux à 2 mètres de large. La signalisation et le marquage a également été mis à niveau. Il n'est maintenant plus permis de tourner à droite au feu rouge.

Photos avant les interventions :



Photos du projet complété (octobre 2023) :



### 3 Étapes réalisées

Travaux réalisés entre juin et octobre 2023 :

- Nouveau terre-plein de largeur variable;
- Nouveau trottoir coulé en place de 3000 mm de largeur;
- Installation de plaques podotactiles dans les dépressions de trottoirs et sur les nez de terre-pleins;
- Remplacement du cabinet et du filage électrique permettant d'ajouter des feux piétonniers;
- Modification du type de feux de circulation avec une tête de virage à droite séparée;
- Ajout de feux piétonniers et de deux (2) boutons-poussoirs, un par direction;
- Installation des divers panneaux de signalisation;
- Marquage.

### 4 Dépenses

Trois paiements ont déjà été effectués pour ce contrat. Les dépenses éligibles sont détaillées dans les deux décomptes présents en annexe et les montants non admissibles y sont indiqués. Les montants admissibles payés totalisent 589 274,77 \$ + taxes nettes = 618 664,85 \$. À l'exception de la somme reçue par le *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière*, l'ensemble des dépenses a été assumé par la Ville de Saguenay.

### 5 Effets du projet

Le projet a été accueilli favorablement de la part des piétons puisque des interventions ont été demandées à cette intersection depuis plusieurs années. Selon un sondage effectué auprès de différents usagers, il est beaucoup plus sécuritaire de traverser l'intersection depuis que des feux piétonniers et des refuges y ont été aménagés. Depuis la mise en place des aménagements, une importante augmentation de l'achalandage piétonnier y a été observée : le 6 juin 2022 (journée ensoleillée), 75 piétons ont traversé l'intersection tandis que le 2 novembre 2024 on y a retrouvé plus de 271 piétons qui ont traversé l'intersection. Cela démontre que cette intersection constituait un frein pour le transport actif et que l'ajout d'aménagements a été bénéfique pour les usagers vulnérables.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
ANNEXE – REDDITION DE COMPTES PROJET TALBOT/UNIVERSITÉ – BILAN FINANCIER – EN \$

NUMÉRO DE DOSSIER :

A) DÉPENSES DU PROJET	Budget prévisionnel	Dépenses réelles	Écart
Contrat de construction	509 220,00 \$	589 274,77 \$	80 054,77 \$
TPS et TVQ non remboursables	25 397,35 \$	29 390,08 \$	3 992,73 \$
<b>Total</b>	<b>534 617,35 \$</b>	<b>618 664,85 \$</b>	<b>84 047,50 \$</b>
<b>Autres dépenses du projet :</b>			
TPS et TVQ remboursables	50 858,35 \$	58 853,82 \$	7 995,47 \$
Autre dépense 1	- \$	- \$	- \$
Autre dépense 2	- \$	- \$	- \$
Autre dépense 3	- \$	- \$	- \$
<b>Total – autres dépenses du projet</b>	<b>50 858,35 \$</b>	<b>58 853,82 \$</b>	<b>7 995,47 \$</b>
<b>Total des dépenses du projet</b>	<b>585 475,70 \$</b>	<b>677 518,67 \$</b>	<b>92 042,97 \$</b>

B) FINANCEMENT DU PROJET (1)	Budget prévisionnel	Revenus réels	Écart
<b>Revenus autonomes</b>			
Organisme qui réalise le projet	267 309,00 \$	351 356,85 \$	84 047,85 \$
<b>Total – revenus autonomes</b>	<b>267 309,00 \$</b>	<b>351 356,85 \$</b>	<b>84 047,85 \$</b>
<b>Financement public</b>			
Fonds de la sécurité routière (MTMD)	267 308,00 \$	267 308,00 \$	- \$
<b>Total – financement public</b>	<b>267 308,00 \$</b>	<b>267 308,00 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Total – plan de financement</b>	<b>534 617,00 \$</b>	<b>618 664,85 \$</b>	<b>84 047,85 \$</b>

(1) Financement du projet : inscrire seulement les revenus permettant de financer les dépenses admissibles du projet.



# DEMANDE DE PAIEMENT # 1

BC: 30203272

Réc. :

Inter-projet (9099-3593 Qc inc.)  
3530, rue de l'Énergie  
Jonquière, (Qc) , G7X 9H3

DATE : 2022-06-30  
PROJET # : 2022-193  
DOSSIER # : 24203-01-001-008  
CONTRAT ADJUGÉ : \$ 580 884,20 (excluant les taxes)

DESCRIPTION DES TRAVAUX : Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi

DESCRIPTION	CUMULATIF Décompte # 1	PRÉCÉDENT	DIFFÉRENCE
Montant des travaux	\$ 331 424,40		\$ 331 424,40
Directives de changement	\$ -		\$ -
<b>Sous-total</b>	<b>\$ 331 424,40</b>		<b>\$ 331 424,40</b>
Retenue 10 %	\$ (33 142,44)		\$ (33 142,44)
Libération retenue 5 % (Réception avec réserve)	\$ -		\$ -
Libération retenue 5 % (Réception sans réserve)	\$ -		\$ -
Retenue spéciale	\$ -		\$ -
<b>Sous-total</b>	<b>\$ 298 281,96</b>		<b>\$ 298 281,96</b>
TPS (5,0 %)	\$ 14 914,10		\$ 14 914,10
TVQ (9,975 %)	\$ 29 753,63		\$ 29 753,63
<b>Montant total des travaux exécutés</b>	<b>\$ 342 949,69</b>		<b>\$ 342 949,69</b>
<b>Montant payable à l'ADJUDICATAIRE :</b>			<b>\$ 342 949,69</b>

**SIGNATURES :**

Adjudicataire :

*S. G. P.*

Consultant :

Date :

2022-06-30

Date:

BUDGET	DISTRIBUTION	MONTANT
R220010-003		\$ 331 424,40

**SIGNATURES**

Requérant :

*Oliver Ball...*

Directeur-adjoint :

*[Signature]*

Date :

2022.06.30 11:17:17-04'00'



**9099 3593 Québec inc.**  
3530 rue de L'Énergie  
Ville de Saguenay QC G7X 9H3

# FACTURE

Tel: (418)542-8280  
Fax: (418)695-2839  
RBQ: 8268411950

**Cient**

VILLE DE SAGUENAY  
201 rue Racine E CP 8060  
Chicoutimi QC G7H 5B8

Attn:

**No. Facture**

4482

**Bon de commande**

30203272

**Date de la Facture**

2022/06/20

**Projet**

Feux piétonniers Boul. Talbot

**Période**

Du 22/06/01 au 22/06/30

Sommaire	Valeur Contrat	Complété À ce jour	Facturation Précédente	Complété Ce mois-ci
Montant Contrat	580 884,20	331 424,40	0,00	331 424,40
Avenants	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes	86 987,41	49 630,80	0,00	49 630,80
Total	667 871,61	381 055,20	0,00	381 055,20

	CUMULATIF	MOIS COURANT
Contrat :	331 424,40	331 424,40
Avenant :	0,00	0,00
Moins retenue :	33 142,44	33 142,44
Total avant taxes :	298 281,96	298 281,96
T.P.S. / T.V.H. :	14 914,10	14 914,10
Taxe provinciale :	29 753,62	29 753,62

**Total de la présente facture:** 342 949,68

**\* TPS**

143906535RT0001

**No de taxe prov.**

1086919105TQ0001

  
2022.06.30 11:17:33-04'00'

# DÉCOMPTE # 1

<b>PROJET :</b> Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi	
<b>ADJUDICATAIRE :</b> INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)	<b>DATE :</b> 2022-06-30
<b>Montant du contrat :</b> \$ 580 884,20 (excluant les taxes)	<b>PROJET # :</b> 2022-193
	<b>DOSSIER # :</b> 24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT
1	SECTION : GÉNÉRALITÉS								
1,1	Organisation de chantier (incluant, entre autres, la remise en état des lieux à la fin des travaux et la signalisation, telle que recommandée par la CNESSST)	0,50	global	78 000,00 \$	39 000,00 \$			0,50	39 000,00 \$
2	SECTION : EGOÛT PLUVIAL								
2,1	Puisard existant à démanteler et nouveau puisard à 600mm à installer sur le même branchement incluant, et ce, sans s'y limiter, le branchement de 200 mm Ø, la membrane, les raccords, la structure de chaussée avec un minimum de: - 600 mm matériau MG-112 comp. @ 95 % P.M. - 300 mm matériau MG-20 comp. @ 98 % P.M. - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m <sup>2</sup> - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m <sup>2</sup>		unité	7 343,10 \$					
3	SECTION : BORDURES ET TROTTOIRS								
3,1	Terre-plein de béton à faire de largeur variable, tel qu'indiqué au plan incluant, et ce, sans s'y limiter, les traits de scie, le démantèlement des éléments existants, le déplacement des boîtes à fleurs (lorsque requis), les conduits C.P.V., l'excavation, le remblai complémentaire de type MG-20, si nécessaire, le scellant de construction dans les joints retrait-flexion, les bandes de planage (300mm) et la réparation de la structure et du pavage avec un minimum de: - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m <sup>2</sup> - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup>	487,30 \$					
3,2	Trottoir de béton coulé en place 3000 mm de largeur à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, les traits de scie, le démantèlement des éléments existants, l'excavation, les transitions, le remblai complémentaire de type MG-20, si nécessaire, le scellant de construction dans les joints retrait-flexion, les bandes de planage (300mm), la remise en état de la structure de chaussée, tel que l'existant et le pavage avec un minimum de: - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m <sup>2</sup> - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m <sup>2</sup>		m lin.	831,60 \$					
3,3	Trottoir dalle de béton (zone de refuge) coulé en place de 2000 mm de largeur à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, les traits de scie, le démantèlement des éléments existants, le scellant de construction dans les joints retrait-flexion, l'excavation, les transitions, le remblai complémentaire de type MG-20, si nécessaire, les bandes de planage (300mm), la réparation de la structure de chaussée et du pavage avec un minimum de: - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m <sup>2</sup> - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup>	441,00 \$					
3,4	Installation de plaques podotactiles dans les dépressions de trottoir incluant, et ce, sans s'y limiter, la fourniture des plaques podotactiles de 460mm X 600mm et leur mise en place (sans rayon)		unité	532,80 \$					

PROJET : Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi

ADJUDICATAIRE : INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)

DATE : 2022-06-30

Montant du contrat : \$ 580 884,20 (excluant les taxes)

PROJET # : 2022-193

DOSSIER # : 24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT
3,5	Installation de plaques podotactiles dans les dépressions de trottoir incluant, et ce, sans s'y limiter, la fourniture des plaques podotactiles de 460mm X 600mm et leur mise en place (rayon de 12,0m)		unité	532,80 \$					
3,6	Remblai complémentaire pour élargissement des trottoirs incluant, et ce, sans s'y limiter, le transport, l'excavation, la préparation jusqu'à la ligne d'infrastructure, les transitions (si requis) et la mise en place de: - 700 mm de MG-112 compacté à 95% du P.M. - 200 mm de MG-20 Compacté à 98% du P.M.		m²	84,40 \$					
4	SECTION : PLANTATION								
4,1	Gazon en plaques à poser sur 150mm de terreau minéral		m²	21,70 \$					
5	SECTION : FEUX DE CIRCULATION ET LAMPADAIRES								
5,1	Feux de circulation à remplacer incluant, et ce, sans s'y limiter, le démantèlement des bases, du cabinet de contrôle et des feux de circulation existants. La fourniture et la pose des 8 nouvelles bases de béton. La pose des éléments fournis par le donneur d'ordre, tel que : les câbles, les fûts, les potences, les signaux lumineux, les bases TBS 12-24" et le nouveau cabinet de contrôle (CDP1). Le raccordement des signaux lumineux, l'installation de tous les accessoires sur le feu en excluant les éléments pour la traverse piétonnière, la remise en état des lieux et le transport du matériel entre le site des travaux et le bureau d'Hydro-Jonquière	1,00	global	168 418,50 \$	168 418,50 \$		1,00	168 418,50 \$	
5,2	Installation et raccordement des 8 têtes de feux piétonniers avec les boutons piéton sur les fûts en place incluant, et ce, sans s'y limiter, toute la quincaillerie nécessaire	1,00	global	4 531,00 \$	4 531,00 \$		1,00	4 531,00 \$	
5,3	Tranchée électrique (endroit carrossable) à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, l'excavation, les traits de scies, la désaffectation des conduits existants, s'il y a lieu, la fourniture et la pose des conduits T.T.O.G. 150 mm CPV 53 mm Ø et CPV 32 mm Ø, les câbles de tirage, la pose du nouveau filage dans les conduits (FOURNI PAR LE DONNEUR D'ORDRE), le ruban "DANGER" au-dessus de la conduite, le raccordement des feux de circulation et/ou lampadaire, le remblayage, tel que la structure de chaussée existante, les bandes de planage (1500 mm de largeur) et la réparation du pavage avec un minimum de: - 600 mm matériau MG-112 comp. @ 95 % P.M. - 300 mm matériau MG-20 comp. @ 98 % P.M. - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m² - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m²	110,00	m lin.	727,40 \$	80 014,00 \$		110,00	80 014,00 \$	
5,4	Tranchée électrique (endroit non carrossable) à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, l'excavation, la désaffectation des conduits existants, s'il y a lieu, la fourniture et la pose des conduits CPV 53 mm Ø et CPV 32 mm Ø, le câble de tirage, la planche traitée, la pose du nouveau filage dans les conduits (FOURNI PAR LE DONNEUR D'ORDRE), le ruban "DANGER" au-dessus de la conduite le raccordement aux bases des feux de circulation et/ou lampadaire, le remblayage et la remise en état des lieux.	8,00	m lin.	392,20 \$	3 137,60 \$		8,00	3 137,60 \$	

**PROJET : Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi**

**ADJUDICATAIRE : INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)**

**DATE :** 2022-06-30

**Montant du contrat : \$ 580 884,20 (excluant les taxes)**

**PROJET # :** 2022-193

**DOSSIER # :** 24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT
5,5	Lampadaire LE1 (dans le terre-plein central) à déplacer incluant, et ce, sans s'y limiter, le câblage, le raccordement, etc.	1,00	global	13 228,30 \$	13 228,30 \$			1,00	13 228,30 \$
5,6	Point d'alimentation au PAE1 à désaffecter et à remplacer par un nouveau point d'alimentation (PAP1 pour les feux de circulation) incluant, et ce, sans s'y limiter, la fourniture et la pose d'un nouveau poteau de bois, tel que spécifié au plan, d'un triplex aérien NSF-6 et la pose des éléments fournis par le DONNEUR D'ORDRE, tel qu'un nouveau coupe-circuit et un coffret de distribution en aluminium incluant, et ce, sans s'y limiter, tout le matériel nécessaire servant au fonctionnement des coupe-circuits, les conduits, les filages, les fils nus, les mises à la terre, la mise en fonction et la remise en état des lieux	1,00	global	20 842,60 \$	20 842,60 \$			1,00	20 842,60 \$
6	SECTION : MARQUAGE DE CHAUSSEE								
6,1	Marquage de chaussée à faire de couleur blanche ou jaune (voir plan 8415 Feuille 4 de 4) incluant: - Ligne d'arrêt (±62 m lin) - Corridor de traverse piétonne ( ±240 m lin) - Pictogramme de direction (5 unités) - Ligne de rive et de division de voie (±265 m lin)		global	3 624,80 \$					
7	SECTION : SIGNALISATION								
7,1	Fourniture et installation de panneaux de signalisation "P-90-D (600mm x 700mm) et D-290-D (300mm x 900mm)" sur un poteau rond dans l'îlot incluant, et ce, sans s'y limiter, les attaches en acier inoxydable et toute la quincaillerie nécessaire à la pose des panneaux (balise de danger et contournement d'obstacle)		unité	550,20 \$					
7,2	Fourniture et installation de panneaux de signalisation "P-115-3" sur la potence du feu de circulation incluant, et ce, sans s'y limiter, les attaches en acier inoxydable et toute la quincaillerie nécessaire à la pose du panneau (interdiction de virage à droite au feu rouge entre 7h et 22h)	4,00	unité	563,10 \$	2 252,40 \$			4,00	2 252,40 \$
7,3	Fourniture et installation de panneaux de signalisation "I-395-1" sur le fût du feu de circulation incluant, et ce, sans s'y limiter, les attaches en acier inoxydable et toute la quincaillerie nécessaire à la pose du panneau (bouton d'appel de feux pour piétons)		unité	265,40 \$					
7,4	Panneaux de signalisation à déplacer incluant, et ce, sans s'y limiter, les fûts et la quincailleries (lorsque requis)		unité	174,80 \$					

<b>PROJET :</b>	Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi		
<b>ADJUDICATAIRE :</b>	INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)	<b>DATE :</b>	2022-06-30
<b>Montant du contrat :</b>	\$ 580 884,20 (excluant les taxes)	<b>PROJET # :</b>	2022-193
		<b>DOSSIER # :</b>	24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT





## DEMANDE DE PAIEMENT # 2

BC: 30203272

Réc. :

**Inter-projet (9099-3593 Qc inc.)**

3530, rue de l'Énergie  
Jonquière, (Qc) , G7X 9H3

DATE : 2022-09-30

PROJET # : 2022-193

DOSSIER # : 24203-01-001-008

CONTRAT ADJUGÉ : \$ 580 884,20 (excluant les taxes)

**DESCRIPTION DES TRAVAUX : Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi**

	CUMULATIF	PRÉCÉDENT	DIFFÉRENCE
DESCRIPTION	Décompte # 2	Décompte # 1	
Montant des travaux	\$ 529 650,55	\$ 331 424,40	\$ 198 226,15
Directives de changement	\$ -	\$ -	\$ -
<b>Sous-total</b>	<b>\$ 529 650,55</b>	<b>\$ 331 424,40</b>	<b>\$ 198 226,15</b>
Retenue 10 %	\$ (52 965,06)	\$ (33 142,44)	\$ (19 822,62)
Libération retenue 5 % (Réception avec réserve)	\$ -	\$ -	\$ -
Libération retenue 5 % (Réception sans réserve)	\$ -	\$ -	\$ -
Retenue spéciale	\$ -	\$ -	\$ -
<b>Sous-total</b>	<b>\$ 476 685,49</b>	<b>\$ 298 281,96</b>	<b>\$ 178 403,53</b>
<b>TPS (5,0 %)</b>	<b>\$ 23 834,27</b>	<b>\$ 14 914,10</b>	<b>\$ 8 920,17</b>
<b>TVQ (9,975 %)</b>	<b>\$ 47 549,38</b>	<b>\$ 29 753,63</b>	<b>\$ 17 795,75</b>
<b>Montant total des travaux exécutés</b>	<b>\$ 548 069,14</b>	<b>\$ 342 949,69</b>	<b>\$ 205 119,45</b>
<b>Montant payable à l'ADJUDICATAIRE :</b>			<b>\$ 205 119,45</b>

**SIGNATURES :**

Adjudicataire :

*S. G.P.*

Consultant :

Date :

05-10-2022

Date:

BUDGET	DISTRIBUTION	MONTANT
R220010-003		\$ 198 226,15

**SIGNATURES**

Requérant :

*Olivier Hallin*  
2022.10.06.14:16:02:04:00'

Directeur-adjoint :

*[Signature]*  
2022-10-07

Date :

Date:



**9099 3593 Québec inc.**  
 3530 rue de L'Énergie  
 Ville de Saguenay QC G7X 9H3

**FACTURE**

Tel: (418)542-8280  
 Fax: (418)695-2839  
 RBQ: 8268411950

Client

VILLE DE SAGUENAY  
 201 rue Racine E CP 8060  
 Chicoutimi QC G7H 5B8

Attn:

No. Facture

4530

Bon de commande

30203272

Date de la Facture

2022/09/15

Projet

Feux piétonniers Boul. Talbot

Période

Du 22/07/01 au 22/08/31

Sommaire	Valeur Contrat	Complété À ce jour	Facturation Précédente	Complété Ce mois-ci
Montant Contrat	580 884,20	529 650,55	331 424,40	198 226,15
Avenants	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes	86 987,41	79 315,17	49 630,80	29 684,37
<b>Total</b>	<b>667 871,61</b>	<b>608 965,72</b>	<b>381 055,20</b>	<b>227 910,52</b>

CUMULATIF

MOIS COURANT

Contrat :	529 650,55	198 226,15
Avenant :	0,00	0,00
Moins retenue :	52 965,06	19 822,62
<b>Total avant taxes :</b>	<b>476 685,49</b>	<b>178 403,53</b>
T.P.S. / T.V.H. :	23 834,29	8 920,19
<b>Taxe provinciale :</b>	<b>47 549,37</b>	<b>17 795,75</b>

Total de la présente facture:

205 119,47

# TPS

143906535RT0001

No de taxe prov.

1086919105TQ0001

2022.10.06 14:16:22-04'00'

# DÉCOMPTE # 2

<b>PROJET :</b> Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi	
<b>ADJUDICATAIRE :</b> INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)	<b>DATE :</b> 2022-09-30
<b>Montant du contrat :</b> \$ 580 884,20 (excluant les taxes)	<b>PROJET # :</b> 2022-193
	<b>DOSSIER # :</b> 24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT
1	SECTION : GÉNÉRALITÉS								
1,1	Organisation de chantier (incluant, entre autres, la remise en état des lieux à la fin des travaux et la signalisation, telle que recommandée par la CNESST)	0,90	global	78 000,00 \$	70 200,00 \$	0,50	39 000,00 \$	0,40	31 200,00 \$
2	SECTION : EGOUT PLUVIAL								
2,1	Puisard existant à démanteler et nouveau puisard à 600mm à installer sur le même branchement incluant, et ce, sans s'y limiter, le branchement de 200 mm Ø, la membrane, les raccords, la structure de chaussée avec un minimum de: - 600 mm matériau MG-112 comp. @ 95 % P.M. - 300 mm matériau MG-20 comp. @ 98 % P.M. - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m² - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m²		unité	7 343,10 \$					
3	SECTION : BORDURES ET TROTTOIRS								
3,1	Terre-plein de béton à faire de largeur variable, tel qu'indiqué au plan incluant, et ce, sans s'y limiter, les traits de scie, le démantèlement des éléments existants, le déplacement des boîtes à fleurs (lorsque requis), les conduits C.P.V., l'excavation, le remblai complémentaire de type MG-20, si nécessaire, le scellant de construction dans les joints retrait-flexion, les bandes de planage (300mm) et la réparation de la structure et du pavage avec un minimum de: - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m² - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m²	49,50	m²	487,30 \$	24 121,35 \$			49,50	24 121,35 \$
3,2	Trottoir de béton coulé en place 3000 mm de largeur à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, les traits de scie, le démantèlement des éléments existants, l'excavation, les transitions, le remblai complémentaire de type MG-20, si nécessaire, le scellant de construction dans les joints retrait-flexion, les bandes de planage (300mm), la remise en état de la structure de chaussée, tel que l'existant et le pavage avec un minimum de: - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m² - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m²	104,40	m lin.	831,60 \$	86 819,04 \$			104,40	86 819,04 \$
3,3	Trottoir dalle de béton (zone de refuge) coulé en place de 2000 mm de largeur à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, les traits de scie, le démantèlement des éléments existants, le scellant de construction dans les joints retrait-flexion, l'excavation, les transitions, le remblai complémentaire de type MG-20, si nécessaire, les bandes de planage (300mm), la réparation de la structure de chaussée et du pavage avec un minimum de: - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m² - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m²	15,30	m²	441,00 \$	6 747,30 \$			15,30	6 747,30 \$
3,4	Installation de plaques podotactiles dans les dépressions de trottoir incluant, et ce, sans s'y limiter, la fourniture des plaques podotactiles de 460mm X 600mm et leur mise en place (sans rayon)	24,00	unité	532,80 \$	12 787,20 \$			24,00	12 787,20 \$

PROJET : Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi

ADJUDICATAIRE : INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)

DATE : 2022-09-30

Montant du contrat : \$ 580 884,20 (excluant les taxes)

PROJET # : 2022-193

DOSSIER # : 24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT
3,5	Installation de plaques podotactiles dans les dépressions de trottoir incluant, et ce, sans s'y limiter, la fourniture des plaques podotactiles de 460mm X 600mm et leur mise en place (rayon de 12.0m)	34,00	unité	532,80 \$	18 115,20 \$			34,00	18 115,20 \$
3,6	Remblai complémentaire pour élargissement des trottoirs incluant, et ce, sans s'y limiter, le transport, l'excavation, la préparation jusqu'à la ligne d'infrastructure, les transitions (si requis) et la mise en place de: - 700 mm de MG-112 compacté à 95% du P.M. - 200 mm de MG-20 Compacté à 98% du P.M.	57,50	m²	84,40 \$	4 853,00 \$			57,50	4 853,00 \$
4	SECTION : PLANTATION								
4,1	Gazon en plaques à poser sur 150mm de terreau minéral	75,00	m²	21,70 \$	1 627,50 \$			75,00	1 627,50 \$
5	SECTION : FEUX DE CIRCULATION ET LAMPADAIRES								
5,1	Feux de circulation à remplacer incluant, et ce, sans s'y limiter, le démantèlement des bases, du cabinet de contrôle et des feux de circulation existants. La fourniture et la pose des 8 nouvelles bases de béton. La pose des éléments fournis par le donneur d'ordre, tel que : les câbles, les fûts, les potences, les signaux lumineux, les bases TBS 12-24" et le nouveau cabinet de contrôle (CDP1). Le raccordement des signaux lumineux, l'installation de tous les accessoires sur le feu en excluant les éléments pour la traverse piétonnière, la remise en état des lieux et le transport du matériel entre le site des travaux et le bureau d'Hydro-Jonquière	1,00	global	168 418,50 \$	168 418,50 \$	1,00	168 418,50 \$		
5,2	Installation et raccordement des 8 têtes de feux piétonniers avec les boutons piéton sur les fûts en place incluant, et ce, sans s'y limiter, toute la quincaillerie nécessaire	1,00	global	4 531,00 \$	4 531,00 \$	1,00	4 531,00 \$		
5,3	Tranchée électrique (endroit carrossable) à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, l'excavation, les traits de scies, la désaffectation des conduits existants, s'il y a lieu, la fourniture et la pose des conduits T.T.O.G. 150 mm CPV 53 mm Ø et CPV 32 mm Ø, les câbles de tirage, la pose du nouveau filage dans les conduits (FOURNI PAR LE DONNEUR D'ORDRE), le ruban "DANGER" au-dessus de la conduite, le raccordement des feux de circulation et/ou lampadaire, le remblayage, tel que la structure de chaussée existante, les bandes de planage (1500 mm de largeur) et la réparation du pavage avec un minimum de: - 600 mm matériau MG-112 comp. @ 95 % P.M. - 300 mm matériau MG-20 comp. @ 98 % P.M. - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m² - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m²	122,50	m lin.	727,40 \$	89 106,50 \$	110,00	80 014,00 \$	12,50	9 092,50 \$
5,4	Tranchée électrique (endroit non carrossable) à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, l'excavation, la désaffectation des conduits existants, s'il y a lieu, la fourniture et la pose des conduits CPV 53 mm Ø et CPV 32 mm Ø, le câble de tirage, la planche traitée, la pose du nouveau filage dans les conduits (FOURNI PAR LE DONNEUR D'ORDRE), le ruban "DANGER" au-dessus de la conduite le raccordement aux bases des feux de circulation et/ou lampadaire, le remblayage et la remise en état des lieux.	15,30	m lin.	392,20 \$	6 000,66 \$	8,00	3 137,60 \$	7,30	2 863,06 \$

PROJET : Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi

ADJUDICATAIRE : INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)

DATE : 2022-09-30

Montant du contrat : \$ 580 884,20 (excluant les taxes)

PROJET # : 2022-193

DOSSIER # : 24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT
5,5	Lampadaire LE1 (dans le terre-plein central) à déplacer incluant, et ce, sans s'y limiter, le câblage, le raccordement, etc.	1,00	global	13 228,30 \$	13 228,30 \$	1,00	13 228,30 \$		
5,6	Point d'alimentation au PAE1 à désaffecter et à remplacer par un nouveau point d'alimentation (PAP1 pour les feux de circulation) incluant, et ce, sans s'y limiter, la fourniture et la pose d'un nouveau poteau de bois, tel que spécifié au plan, d'un triplex aérien NSF-6 et la pose des éléments fournis par le DONNEUR D'ORDRE, tel qu'un nouveau coupe-circuit et un coffret de distribution en aluminium incluant, et ce, sans s'y limiter, tout le matériel nécessaire servant au fonctionnement des coupe-circuits, les conduits, les filages, les fils nus, les mises à la terre, la mise en fonction et la remise en état des lieux	1,00	global	20 842,60 \$	20 842,60 \$	1,00	20 842,60 \$		
6	SECTION - MARQUAGE DE CHAUSSÉE								
6,1	Marquage de chaussée à faire de couleur blanche ou jaune (voir plan 8415 Feullet 4 de 4) incluant: - Ligne d'arrêt (±62 m lin) - Corridor de traverse piétonne ( ±240 m lin) - Pictogramme de direction (5 unités) - Ligne de rive et de division de voie (±265 m lin)		global	3 624,80 \$					
7	SECTION : SIGNALISATION								
7,1	Fourniture et installation de panneaux de signalisation "P-90-D (600mm x 700mm) et D-290-D (300mm x 900mm)" sur un poteau rond dans l'îlot incluant, et ce, sans s'y limiter, les attaches en acier inoxydable et toute la quincaillerie nécessaire à la pose des panneaux (balise de danger et contournement d'obstacle)		unité	550,20 \$					
7,2	Fourniture et installation de panneaux de signalisation "P-115-3" sur la potence du feu de circulation incluant, et ce, sans s'y limiter, les attaches en acier inoxydable et toute la quincaillerie nécessaire à la pose du panneau (interdiction de virage à droite au feu rouge entre 7h et 22h)	4,00	unité	563,10 \$	2 252,40 \$	4,00	2 252,40 \$		
7,3	Fourniture et installation de panneaux de signalisation "I-395-1" sur le fût du feu de circulation incluant, et ce, sans s'y limiter, les attaches en acier inoxydable et toute la quincaillerie nécessaire à la pose du panneau (bouton d'appel de feux pour piétons)		unité	265,40 \$					
7,4	Panneaux de signalisation à déplacer incluant, et ce, sans s'y limiter, les fûts et la quincailleries (lorsque requis)		unité	174,80 \$					
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>\$ 529 650,55</b>		<b>\$ 331 424,40</b>		<b>\$ 198 226,15</b>

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT**

DC-01									
<b>SOUS-TOTAL des D.C. (sans taxes)</b>				<b>\$ -</b>		<b>\$ -</b>		<b>\$ -</b>	
<b>TOTAL (sans taxes)</b>				<b>\$ 529 650,55</b>		<b>\$ 331 424,40</b>		<b>\$ 198 226,15</b>	
<b>RETENUE (10 %)</b>								<b>\$ (19 822,62)</b>	
<b>LIBÉRATION RETENUE (5 %) ACCEPTATION AVEC RÉSERVE</b>									
<b>LIBÉRATION RETENUE (5 %) ACCEPTATION SANS RÉSERVE</b>									
<b>RETENUE SPÉCIALE</b>									
<b>SOUS-TOTAL (sans taxes)</b>								<b>\$ 178 403,53</b>	
<b>TPS (5 %)</b>								<b>\$ 8 920,18</b>	
<b>TVQ (9,975 %)</b>								<b>\$ 17 795,75</b>	
<b>GRAND TOTAL (avec taxes)</b>								<b>\$ 205 119,46</b>	



**INTER-PROJET (9099 3593 Québec inc.)**  
3530 rue de L'Énergie  
Ville de Saguenay QC G7X 9H3

# FACTURE

Tel: (418)542-8280  
Fax: (418)695-2839  
RBQ: 8268411950

**Client**

VILLE DE SAGUENAY  
201 rue Racine E CP 8060  
Chicoutimi QC G7H 5B8

**No. Facture**

4733

Attn:

**Bon de commande**

30203272

**Date de la Facture**

2023/10/27

**Projet**

Feux piétonniers Boul. Talbot

**Période**

Du 23/08/01 au 23/08/31

Sommaire	Valeur Contrat	Complété À ce jour	Facturation Précédente	Complété Ce mois-ci
Montant Contrat	580 884.20	540 492.95	529 650.55	10 842.40
Avenants	48 781.82	48 781.82	0.00	48 781.82
Taxes	94 292.49	88 243.90	79 315.17	8 928.73
Total	723 958.51	677 518.67	608 965.72	68 552.95

2023.12.19 09:44:50.05'00'

	CUMULATIF	MOIS COURANT
Contrat :	540 492.95	10 842.40
Avenant :	48 781.82	48 781.82
Moins retenue :	58 927.48	5 962.42
Total avant taxes :	530 347.29	53 661.80
T.P.S. / T.V.H. :	26 517.37	2 683.08
Taxe provinciale :	52 902.14	5 352.77

**Total de la présente facture:**

61 697.65

**# TPS**

143906535RT0001

**No de taxe prov.**

1086919105TQ0001



# DEMANDE DE PAIEMENT # 3

BC: 30203272

Réc. :

**Inter-projet (9099-3593 Qc inc.)**

3530, rue de l'Énergie  
Jonquière, (Qc) , G7X 9H3

DATE : 2023-10-27

PROJET # : 2022-193

DOSSIER # : 24203-01-001-008

CONTRAT ADJUGÉ : \$ 580 884,20 (excluant les taxes)

**DESCRIPTION DES TRAVAUX : Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi**

DESCRIPTION	CUMULATIF Décompte # 3	PRÉCÉDENT Décompte # 2	DIFFÉRENCE
Montant des travaux	\$ 540 492,95	\$ 529 650,55	\$ 10 842,40
Directives de changement	\$ 48 781,82	\$ -	\$ 48 781,82
<b>Sous-total</b>	<b>\$ 589 274,77</b>	<b>\$ 529 650,55</b>	<b>\$ 59 624,22</b>
Retenue 10 %	\$ (58 927,48)	\$ (52 965,06)	\$ (5 962,42)
Libération retenue 5 % (Réception avec réserve)	\$ -	\$ -	\$ -
Libération retenue 5 % (Réception sans réserve)	\$ -	\$ -	\$ -
Retenue spéciale	\$ -	\$ -	\$ -
<b>Sous-total</b>	<b>\$ 530 347,29</b>	<b>\$ 476 685,49</b>	<b>\$ 53 661,80</b>
<b>TPS (5,0 %)</b>	<b>\$ 26 517,36</b>	<b>\$ 23 834,27</b>	<b>\$ 2 683,09</b>
<b>TVQ (9,975 %)</b>	<b>\$ 52 902,14</b>	<b>\$ 47 549,38</b>	<b>\$ 5 352,76</b>
<b>Montant total des travaux exécutés</b>	<b>\$ 609 766,79</b>	<b>\$ 548 069,14</b>	<b>\$ 61 697,65</b>
<b>Montant payable à l'ADJUDICATAIRE :</b>			<b>\$ 61 697,65</b>

**SIGNATURES :**

Adjudicataire :

*S. G. P.*

Consultant :

Date :

08-11-2023

Date:

BUDGET	DISTRIBUTION	MONTANT
R220010-003		\$ 51 233,65
230016-017		\$ 8 390,57

**SIGNATURES**

Requérant :

*Olivier Hallin*

Directeur-adjoint :

*Olivier Hallin*

Date :

2023.12.19.09:44:30-05'00'

Date:

2023.12.19.09:45:01-05'00'

# DÉCOMPTE # 3

<b>PROJET :</b>	<b>Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi</b>		
<b>ADJUDICATAIRE :</b>	<b>INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)</b>	<b>DATE :</b>	2023-10-27
<b>Montant du contrat :</b>	<b>\$ 580 884,20</b> (excluant les taxes)	<b>PROJET # :</b>	2022-193
		<b>DOSSIER # :</b>	24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT
1	SECTION : GÉNÉRALITÉS								
1,1	Organisation de chantier (incluant, entre autres, la remise en état des lieux à la fin des travaux et la signalisation, telle que recommandée par la CNESST)	1,00	global	78 000,00 \$	78 000,00 \$	0,90	70 200,00 \$	0,10	7 800,00 \$
2	SECTION : EGOUT PLUVIAL								
2,1	Puisard existant à démanteler et nouveau puisard à 600mm à installer sur le même branchement incluant, et ce, sans s'y limiter, le branchement de 200 mm Ø, la membrane, les raccords, la structure de chaussée avec un minimum de : - 600 mm matériau MG-112 comp. @ 95 % P.M. - 300 mm matériau MG-20 comp. @ 98 % P.M. - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m <sup>2</sup> - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m <sup>2</sup>		unité	7 343,10 \$					
3	SECTION : BORDURES ET TROTTOIRS								
3,1	Terre-plein de béton à faire de largeur variable, tel qu'indiqué au plan incluant, et ce, sans s'y limiter, les traits de scie, le démantèlement des éléments existants, le déplacement des boîtes à fleurs (lorsque requis), les conduits C.P.V., l'excavation, le remblai complémentaire de type MG-20, si nécessaire, le scellant de construction dans les joints retrait-flexion, les bandes de planage (300mm) et la réparation de la structure et du pavage avec un minimum de : - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m <sup>2</sup> - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m <sup>2</sup>	49,50	m <sup>2</sup>	487,30 \$	24 121,35 \$	49,50	24 121,35 \$		
3,2	Trottoir de béton coulé en place 3000 mm de largeur à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, les traits de scie, le démantèlement des éléments existants, l'excavation, les transitions, le remblai complémentaire de type MG-20, si nécessaire, le scellant de construction dans les joints retrait-flexion, les bandes de planage (300mm), la remise en état de la structure de chaussée, tel que l'existant et le pavage avec un minimum de : - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m <sup>2</sup> - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m <sup>2</sup>	104,40	m lin.	831,60 \$	86 819,04 \$	104,40	86 819,04 \$		
3,3	Trottoir dalle de béton (zone de refuge) coulé en place de 2000 mm de largeur à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, les traits de scie, le démantèlement des éléments existants, le scellant de construction dans les joints retrait-flexion, l'excavation, les transitions, le remblai complémentaire de type MG-20, si nécessaire, les bandes de planage (300mm), la réparation de la structure de chaussée et du pavage avec un minimum de : - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m <sup>2</sup> - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m <sup>2</sup>	15,30	m <sup>2</sup>	441,00 \$	6 747,30 \$	15,30	6 747,30 \$		
3,4	Installation de plaques podotactiles dans les dépressions de trottoir incluant, et ce, sans s'y limiter, la fourniture des plaques podotactiles de 460mm X 600mm et leur mise en place (sans rayon)	24,00	unité	532,80 \$	12 787,20 \$	24,00	12 787,20 \$		

PROJET : Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi

ADJUDICATAIRE : INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)

DATE : 2023-10-27

Montant du contrat : \$ 580 884,20 (excluant les taxes)

PROJET # : 2022-193

DOSSIER # : 24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT
3,5	Installation de plaques podotactiles dans les dépressions de trottoir incluant, et ce, sans s'y limiter, la fourniture des plaques podotactiles de 460mm X 600mm et leur mise en place (rayon de 12.0m)	34,00	unité	532,80 \$	18 115,20 \$	34,00	18 115,20 \$		
3,6	Remblai complémentaire pour élargissement des trottoirs incluant, et ce, sans s'y limiter, le transport, l'excavation, la préparation jusqu'à la ligne d'infrastructure, les transitions (si requis) et la mise en place de: - 700 mm de MG-112 compacté à 95% du P.M. - 200 mm de MG-20 Compacté à 98% du P.M.	57,50	m²	84,40 \$	4 853,00 \$	57,50	4 853,00 \$		
4	SECTION : PLANTATION								
4,1	Gazon en plaques à poser sur 150mm de terreau minéral	75,00	m²	21,70 \$	1 627,50 \$	75,00	1 627,50 \$		
5	SECTION : FEUX DE CIRCULATION ET LAMPADAIRES								
5,1	Feux de circulation à remplacer incluant, et ce, sans s'y limiter, le démantèlement des bases, du cabinet de contrôle et des feux de circulation existants. La fourniture et la pose des 8 nouvelles bases de béton. La pose des éléments fournis par le donneur d'ordre, tel que les câbles, les fûts, les potences, les signaux lumineux, les bases TBS 12-24" et le nouveau cabinet de contrôle (CDP1). Le raccordement des signaux lumineux, l'installation de tous les accessoires sur le feu en excluant les éléments pour la traverse piétonnière, la remise en état des lieux et le transport du matériel entre le site des travaux et le bureau d'Hydro-Jonquière	1,00	global	168 418,50 \$	168 418,50 \$	1,00	168 418,50 \$		
5,2	Installation et raccordement des 8 têtes de feux piétonniers avec les boutons piéton sur les fûts en place incluant, et ce, sans s'y limiter, toute la quincaillerie nécessaire	1,00	global	4 531,00 \$	4 531,00 \$	1,00	4 531,00 \$		
5,3	Tranchée électrique (endroit carrossable) à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, l'excavation, les traits de scies, la désaffectation des conduits existants, s'il y a lieu, la fourniture et la pose des conduits T.T.O.G. 150 mm CPV 53 mm Ø et CPV 32 mm Ø, les câbles de tirage, la pose du nouveau filage dans les conduits (FOURNI PAR LE DONNEUR D'ORDRE), le ruban "DANGER" au-dessus de la conduite, le raccordement des feux de circulation et/ou lampadaire, le remblayage, tel que la structure de chaussée existante, les bandes de planage (1500 mm de largeur) et la réparation du pavage avec un minimum de: - 600 mm matériau MG-112 comp. @ 95 % P.M. - 300 mm matériau MG-20 comp. @ 98 % P.M. - pavage base ESG-14 appliqué taux 168 kg/m² - pavage final ESG-10 appliqué taux 144 kg/m²	122,50	m lin.	727,40 \$	89 106,50 \$	122,50	89 106,50 \$		
5,4	Tranchée électrique (endroit non carrossable) à faire incluant, et ce, sans s'y limiter, l'excavation, la désaffectation des conduits existants, s'il y a lieu, la fourniture et la pose des conduits CPV 53 mm Ø et CPV 32 mm Ø, le câble de tirage, la planche traitée, la pose du nouveau filage dans les conduits (FOURNI PAR LE DONNEUR D'ORDRE), le ruban "DANGER" au-dessus de la conduite le raccordement aux bases des feux de circulation et/ou lampadaire, le remblayage et la remise en état des lieux.	15,30	m lin.	392,20 \$	6 000,66 \$	15,30	6 000,66 \$		

PROJET : Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi

ADJUDICATAIRE : INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)

DATE : 2023-10-27

Montant du contrat : \$ 580 884,20 (excluant les taxes)

PROJET # : 2022-193

DOSSIER # : 24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT
5,5	Lampadaire LE1 (dans le terre-plein central) à déplacer incluant, et ce, sans s'y limiter, le câblage, le raccordement, etc.	1,00	global	13 228,30 \$	13 228,30 \$	1,00	13 228,30 \$		
5,6	Point d'alimentation au PAE1 à désaffecter et à remplacer par un nouveau point d'alimentation (PAP1 pour les feux de circulation) incluant, et ce, sans s'y limiter, la fourniture et la pose d'un nouveau poteau de bois, tel que spécifié au plan, d'un triplex aérien NSF-6 et la pose des éléments fournis par le DONNEUR D'ORDRE, tel qu'un nouveau coupe-circuit et un coffret de distribution en aluminium incluant, et ce, sans s'y limiter, tout le matériel nécessaire servant au fonctionnement des coupe-circuits, les conduits, les filages, les fils nus, les mises à la terre, la mise en fonction et la remise en état des lieux	1,00	global	20 842,60 \$	20 842,60 \$	1,00	20 842,60 \$		
6	SECTION : MARQUAGE DE CHAUSSEE								
6,1	Marquage de chaussée à faire de couleur blanche ou jaune (voir plan 8415 Feullet 4 de 4) incluant: - Ligne d'arrêt (±62 m lin) - Corridor de traverse piétonne (±240 m lin) - Pictogramme de direction (5 unités) - Ligne de rive et de division de voie (±265 m lin)		global	3 624,80 \$					
7	SECTION : SIGNALISATION								
7,1	Fourniture et installation de panneaux de signalisation "P-90-D (600mm x 700mm) et D-290-D (300mm x 900mm)" sur un poteau rond dans l'îlot incluant, et ce, sans s'y limiter, les attaches en acier inoxydable et toute la quincaillerie nécessaire à la pose des panneaux (balise de danger et contournement d'obstacle)	2,00	unité	550,20 \$	1 100,40 \$			2,00	1 100,40 \$
7,2	Fourniture et installation de panneaux de signalisation "P-115-3" sur la potence du feu de circulation incluant, et ce, sans s'y limiter, les attaches en acier inoxydable et toute la quincaillerie nécessaire à la pose du panneau (interdiction de virage à droite au feu rouge entre 7h et 22h)	4,00	unité	563,10 \$	2 252,40 \$	4,00	2 252,40 \$		
7,3	Fourniture et installation de panneaux de signalisation "I-395-1" sur le fût du feu de circulation incluant, et ce, sans s'y limiter, les attaches en acier inoxydable et toute la quincaillerie nécessaire à la pose du panneau (bouton d'appel de feux pour piétons)	6,00	unité	265,40 \$	1 592,40 \$			6,00	1 592,40 \$
7,4	Panneaux de signalisation à déplacer incluant, et ce, sans s'y limiter, les fûts et la quincailleries (lorsque requis)	2,00	unité	174,80 \$	349,60 \$			2,00	349,60 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>\$ 540 492,95</b>		<b>\$ 529 650,55</b>		<b>\$ 10 842,40</b>

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT**

DC-01	Modification des feux de circulation	1	Global	48 781,82 \$	48 781,82 \$			1	48 781,82 \$
<b>SOUS-TOTAL des D.C. (sans taxes)</b>					<b>\$ 48 781,82</b>		<b>\$ -</b>		<b>\$ 48 781,82</b>
<b>TOTAL (sans taxes)</b>					<b>\$ 589 274,77</b>		<b>\$ 529 650,55</b>		<b>\$ 59 624,22</b>
<b>RETENUE (10 %)</b>									<b>\$ (5 962,42)</b>
<b>LIBÉRATION RETENUE (5 %) ACCEPTATION AVEC RÉSERVE</b>									
<b>LIBÉRATION RETENUE (5 %) ACCEPTATION SANS RÉSERVE</b>									
<b>RETENUE SPÉCIALE</b>									
<b>SOUS-TOTAL (sans taxes)</b>									<b>\$ 53 661,80</b>
<b>TPS (5 %)</b>									<b>\$ 2 683,09</b>

<b>PROJET :</b>	Feux piétonniers intersection des boulevards Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi		
<b>ADJUDICATAIRE :</b>	INTER-PROJET (9099-3593 QC INC.)	<b>DATE :</b>	2023-10-27
<b>Montant du contrat :</b>	\$ 580 884,20 (excluant les taxes)	<b>PROJET # :</b>	2022-193
		<b>DOSSIER # :</b>	24203-01-001-008

I T E M	DESCRIPTION DES TRAVAUX	ENGAGEMENT (RÉEL) CUMULATIF				ENGAGEMENT (RÉEL) PRÉCÉDENT		TOTAL DE LA PRÉSENTE DEMANDE	
		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT	QUANTITÉ	MONTANT
				TVQ (9,975 %)					\$ 5 352,76
				GRAND TOTAL (avec taxes)					\$ 61 697,65

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Travaux intersection du boulevard Harvey et de la rue Saint-Hubert – Rapport de frais**

N/d : 05254-00-001-001

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Déposer la reddition de compte reliée aux travaux de sécurisation de l'intersection du boulevard Harvey et de la rue Saint-Hubert dans l'arrondissement de Jonquière afin de bénéficier du montant total alloué par le *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* et de rencontrer les obligations de la Ville de Saguenay envers le MTMD.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route. Il est financé à même les sommes perçues pour des infractions détectées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges.

Dans le cadre des investissements pour la sécurisation de traverses piétonnières problématiques, la Ville de Saguenay a octroyé un contrat pour l'enlèvement de l'îlot déviateur et l'ajout de feux piétonniers sur le boulevard Harvey et la rue Saint-Hubert. Les dépenses de ce projet sont admissibles à ce programme d'aide financière. D'après les modalités du programme, il est possible de bénéficier d'un montant maximal de 128 870 \$.

Le montant final attribué sera calculé en fonction de la reddition de compte de 2023. Les travaux de sécurisation de l'intersection du boulevard Harvey et de la rue Saint-Hubert se listent comme suit :

Tableau des dépenses présentées	
Contrat 2023-028 : Ajout de feux piétonniers à l'intersection du boulevard Harvey et de la rue Saint-Hubert, arr. Jonquière (avant taxes)	280 836,32 \$
<b>Total (taxes nettes)</b>	<b>294 843,03 \$</b>

Les tableaux des dépenses détaillés sont disponibles en annexes.

La Ville de Saguenay doit fournir une résolution qui confirme le dépôt de la reddition de compte afin d'obtenir le troisième versement de la subvention prévue.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION:** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a déposé une demande d'aide financière le 19 janvier 2022 en vertu de la résolution VS-CE-2022-39;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a réalisé l'ensemble du projet de sécurisation de l'intersection du boulevard Harvey et de la rue Saint-Hubert dans l'arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que les travaux de sécurisation effectués sont admissibles à cette aide financière;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte doit être transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable en début d'année 2024 accompagnée d'une résolution municipale;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service du génie à transmettre la reddition de compte ci-jointe au responsable du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* du ministère des Transports et de la mobilité durable pour bénéficier du montant total de l'aide financière.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Par :

Date :

**PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :**  **À VENIR :**  Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)**

Le suivi a été fait  auprès de : (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

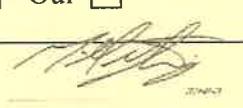
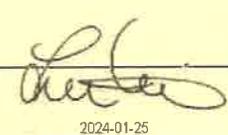
Date :

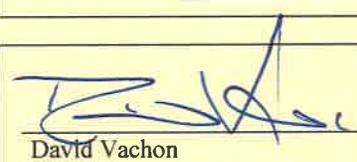
Informations utiles lors de la transmission : Michel Nepton

**7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Poste budgétaire :

Préparé par : 	Approuvé par : 
Michel Nepton, ing. Directeur adjoint Service du génie	Luc Côté, ing. Directeur Service du génie
Date : _____	Date : _____

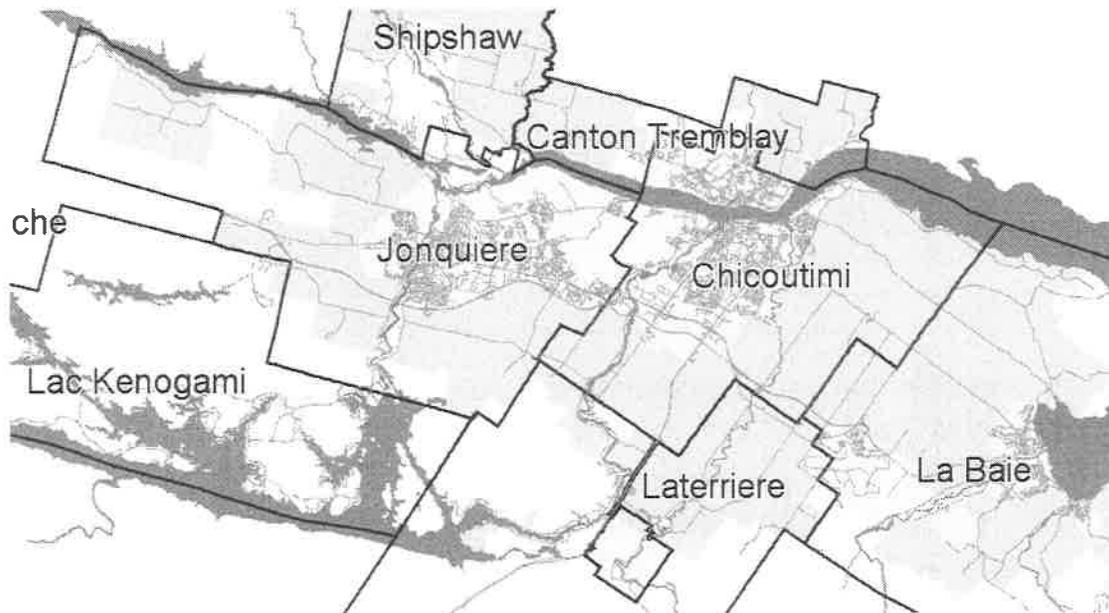
 David Vachon Directeur général adjoint Date : <u>20-01-2024</u>	 Gabriel Rioux Directeur général Date : _____
 Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : _____	

p.j. document reddition de compte

Sécurisation de l'intersection du boulevard Harvey et Saint-Hubert  
PAFFSR\_20220127-55

Programme du fonds de la sécurité routière  
Ville de Saguenay

---



---

Préparé par  
**Claudie Boivin, ing.**

Validé et signé par  
**Luc Côté, ing., directeur**

Service du génie  
Saguenay, 25 janvier 2024

---

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Mise en contexte .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Travaux effectués .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Étapes réalisées .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Dépenses .....</b>	<b>4</b>

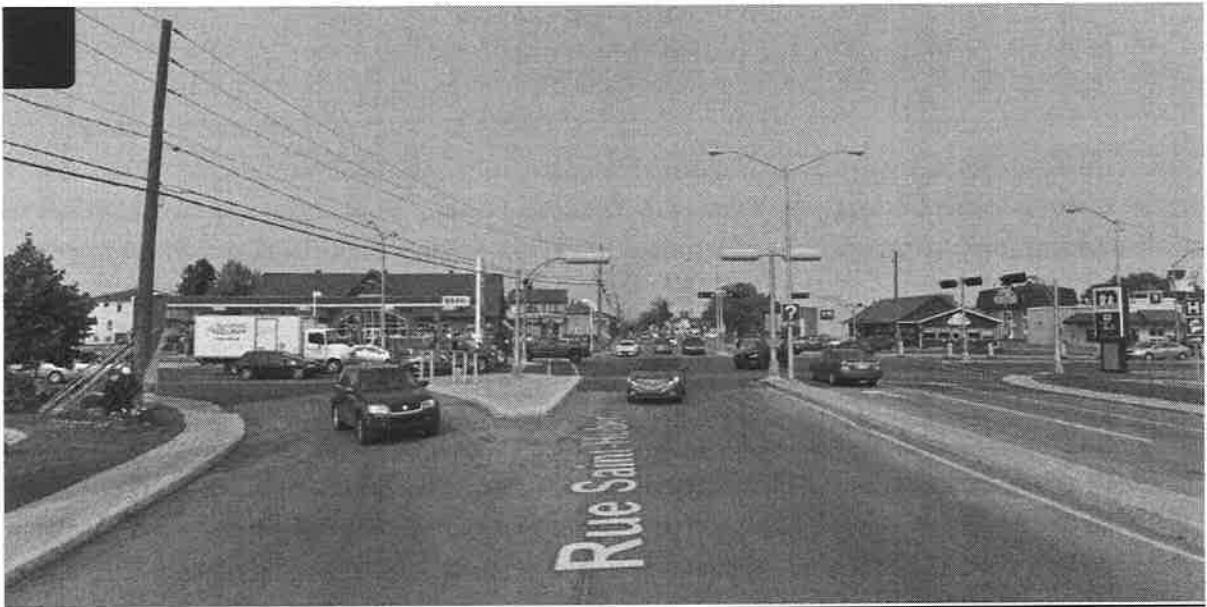
## 1 Mise en contexte

La Ville de Saguenay a reçu le 25 mai 2022, la lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec lui accordant une aide financière maximale de 128 870 \$ pour la sécurisation de l'intersection du boulevard Harvey et de la rue Saint-Hubert. De ce fait, la Ville de Saguenay a octroyé un contrat de construction dans le but de sécuriser les usagers vulnérables.

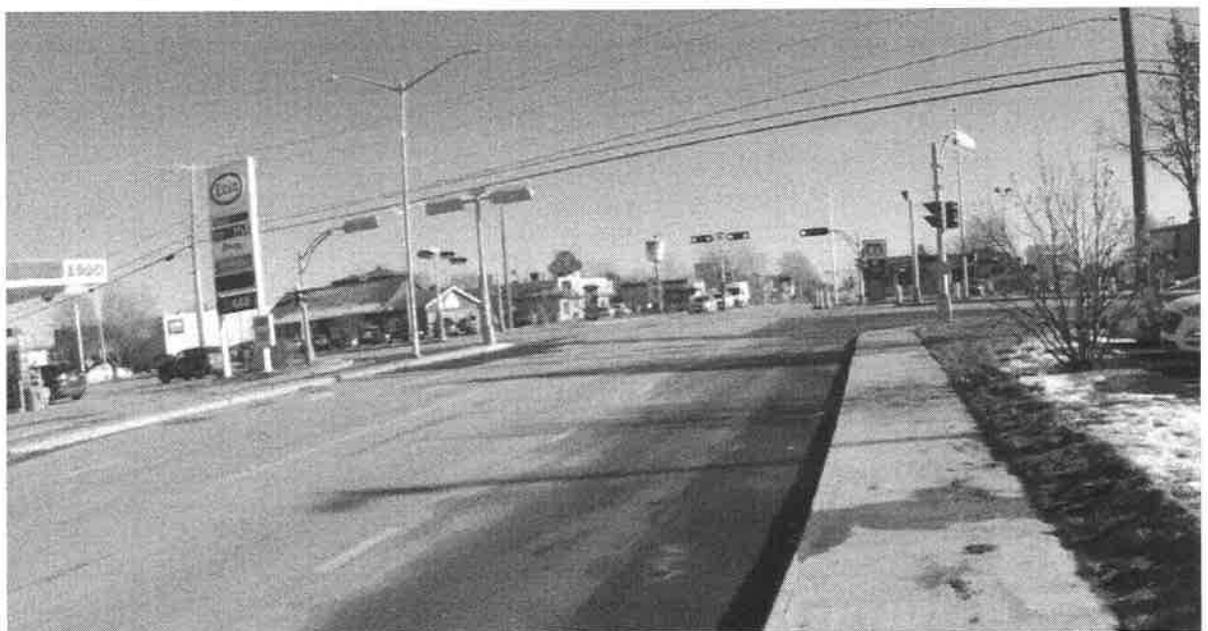
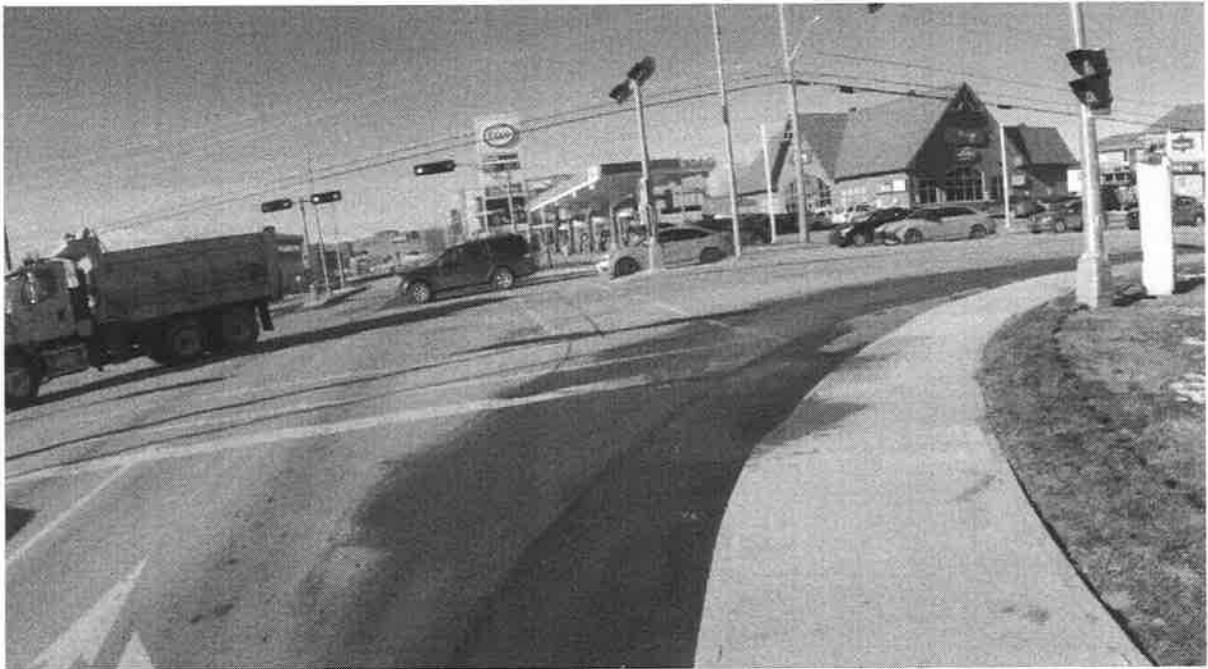
## 2 Travaux effectués

L'appel d'offres 2023-028 adjugé à Paul Pednault inc. pour un montant total de 280 836,32\$ avant taxes et consistait à sécuriser les piétons désirant traverser l'intersection du boulevard Harvey et de la rue Saint-Hubert en enlevant l'îlot déviateur et en y ajoutant des feux piétonniers protégés. La signalisation et le marquage ont également été mis à niveau. Il n'est maintenant plus permis de tourner à droite au feu rouge.

Photos avant les interventions (2021) :



Photos en cours de travaux (novembre 2023) :



### 3 Étapes réalisées

Travaux réalisés en octobre et novembre 2023 :

- Remplacement de la bretelle d'insertion sur la rue Saint-Hubert par une voie de virage à droite;
- Ajout de feux piétonniers protégés avec boutons-poussoirs;
- Nouveau trottoir coulé en place de 1 500 mm de largeur;
- Installation de plaques podotactiles dans les dépressions de trottoirs;
- Installation des divers panneaux de signalisation.

### 4 Dépenses

Trois paiements ont déjà été effectués pour ce contrat. Les dépenses éligibles sont détaillées dans les décomptes présents en annexe. Les montants admissibles payés totalisent 280 836,32\$ \$ + taxes nettes =

---

294 843,03 \$. À l'exception de la somme reçue par le *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière*, l'ensemble des dépenses a été assumé par la Ville de Saguenay.

## **5 Effets du projet**

Le projet a été accueilli favorablement de la part des piétons puisque des interventions ont été demandées à cette intersection depuis plusieurs années. Selon un sondage effectué auprès de différents usagers, il est beaucoup plus sécuritaire de traverser l'intersection depuis que la bretelle a été remplacée par une voie de virage à droite et que des feux piétonniers assurent une phase de traverse protégée. Plusieurs usagers évitaient de traverser directement à l'intersection ou bien prenaient leur véhicule pour se rendre aux commerces adjacents puisque l'intersection n'était pas sécuritaire auparavant. Les aménagements favoriseront maintenant le transport actif dans ce secteur et assureront la sécurité des usagers.

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Piste cyclable rue de la Fabrique – Rapport des frais**

N/d : 05254-00-001-001

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Déposer la reddition de compte reliée aux travaux de développement d'une piste cyclable sur la rue de la Fabrique en 2023 afin de bénéficier du solde du montant alloué par le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et d'acquitter les obligations de la Ville de Saguenay envers le MTMD.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :**

Le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes. Plus spécifiquement, le programme vise à développer et améliorer des réseaux piétonniers et cyclables efficaces, sécuritaires, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain ainsi qu'à améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes afin de favoriser la marche et le vélo.

Dans le cadre d'investissements pour le réseau cyclable de Saguenay, la Ville de Saguenay à raccorder le Cégep de Jonquière à la Rivière-aux-Sables avec un lien cyclable en passant par les rues de la Fabrique et Sainte-Jeanne-d'Arc. Ces dépenses sont admissibles au programme d'aide financière mentionné plus haut. D'après les modalités du programme, il est possible de bénéficier d'un montant maximal de 101 420 \$. Le montant final attribué sera calculé en fonction de la reddition de compte de 2023. Les travaux de développement de la piste cyclable dans le secteur de la rue de la Fabrique se listent comme suit :

Tableau des dépenses présentées	
Contrat de construction AO 2023-505 Excavation L.M.R.	206 462,19\$
Total (taxes nettes)	216 759,49\$

Les tableaux détaillés sont disponibles en annexes.

La Ville de Saguenay doit fournir une résolution qui confirme cette reddition de compte afin d'obtenir le montant total de la subvention prévue.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION : (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay y a déposé une demande d'aide financière en avril 2023 en vertu de la résolution VS-CE-2023-344;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a reçu une réponse positive à la demande de subvention dans la lettre du ministre du 10 août 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a procédé à des travaux de construction de pistes cyclables sur la rue de la Fabrique et Sainte-Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués sont admissibles à cette aide financière;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte doit être transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable au début d'année 2024 accompagnée d'une résolution municipale;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service du génie à transmettre la reddition de compte ci-jointe au responsable du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour bénéficier du montant restant de l'aide financière.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :  À VENIR :  Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)**

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

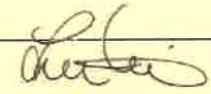
Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

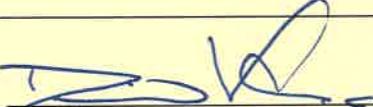
Date :

Informations utiles lors de la transmission : Valérie Bossé / Michel Nepton

**7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui  Poste budgétaire : \_\_\_\_\_

Préparé par : 	Approuvé par : 
Michel Nepton, ing. Directeur adjoint Service du génie	Luc Côté, ing. Directeur Service du génie
Date : _____	Date : _____

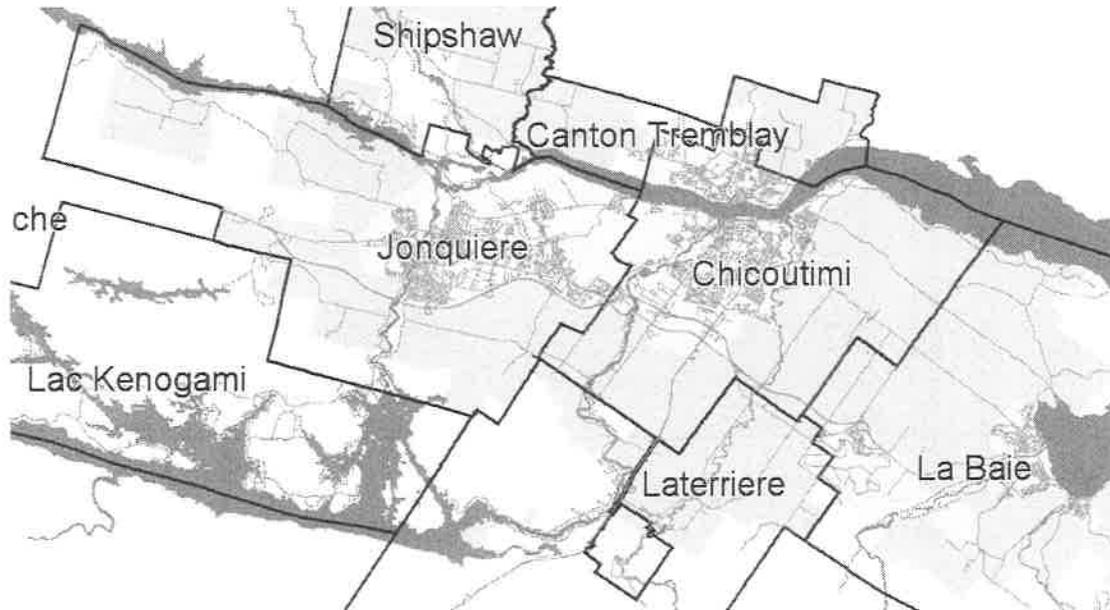
 David Vachon Directeur général adjoint Date : <u>26-01-2024</u>	_____ Gabriel Rioux Directeur général Date : _____
_____ Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : _____	_____

p.j. document reddition de compte

\\intranet\fichiers\$\GUAT\Dossiers\05254-00-001-001\Administratif\Demandes de subvention\\_Demandes en cours\TAPU de la Fabrique\Reddition de comptes\Sommaire #8507 reddition de compte Fabrique.docx

Piste cyclable rue de la Fabrique ZVF47874  
Transport actif dans les périmètres urbains  
Ville de Saguenay

---



---

Préparé par  
**Claudie Boivin, ing.**

Validé et signé par  
**Luc Côté, ing.**

Service du génie  
**Saguenay, 24 janvier 2024**

---

## Table des matières

1	Mise en contexte.....	3
2	Travaux effectués .....	3
3	Dépenses.....	5

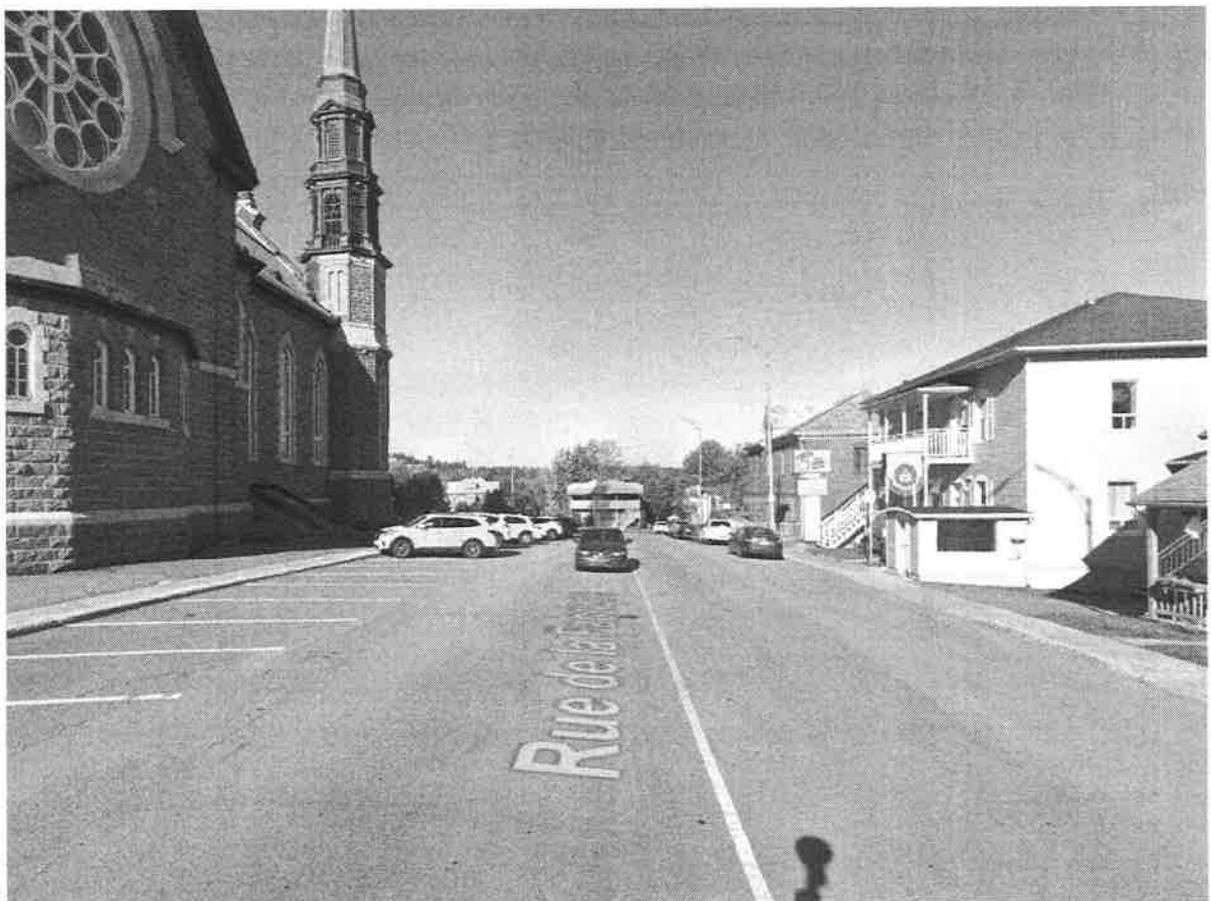
## 1 Mise en contexte

La Ville de Saguenay a reçu, le 10 août 2023, la lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable lui accordant une aide financière maximale de 101 420 \$ pour la construction de pistes cyclables qui raccorderait le Cégep de Jonquière à la Rivière-aux-Sables en passant par les rues de la Fabrique et Sainte-Jeanne-d'Arc. La Ville de Saguenay a donc pu octroyer un contrat de construction pour l'ajout de piste cyclable.

## 2 Travaux effectués

L'appel d'offres 2023-505, adjugé à Excavation L.M.R. consistait à mettre en place des bandes cyclables sur la rue de la Fabrique. Au niveau du secteur entre les rues Saint-Dominique et Saint-Charles, les stationnements à angle dans la rue ont été modifiés par des stationnements en parallèle accompagnés d'un réaménagement pour mieux définir les espaces réservés aux stationnements, aux piétons et aux cyclistes. Une piste cyclable bidirectionnelle surélevée a aussi été aménagée sur la rue Saint-Dominique pour finalement rejoindre la rue Sainte-Jeanne-d'Arc qui achemine les usagers à la route verte par une chaussée partagée.

Photos avant les interventions (octobre 2021) :

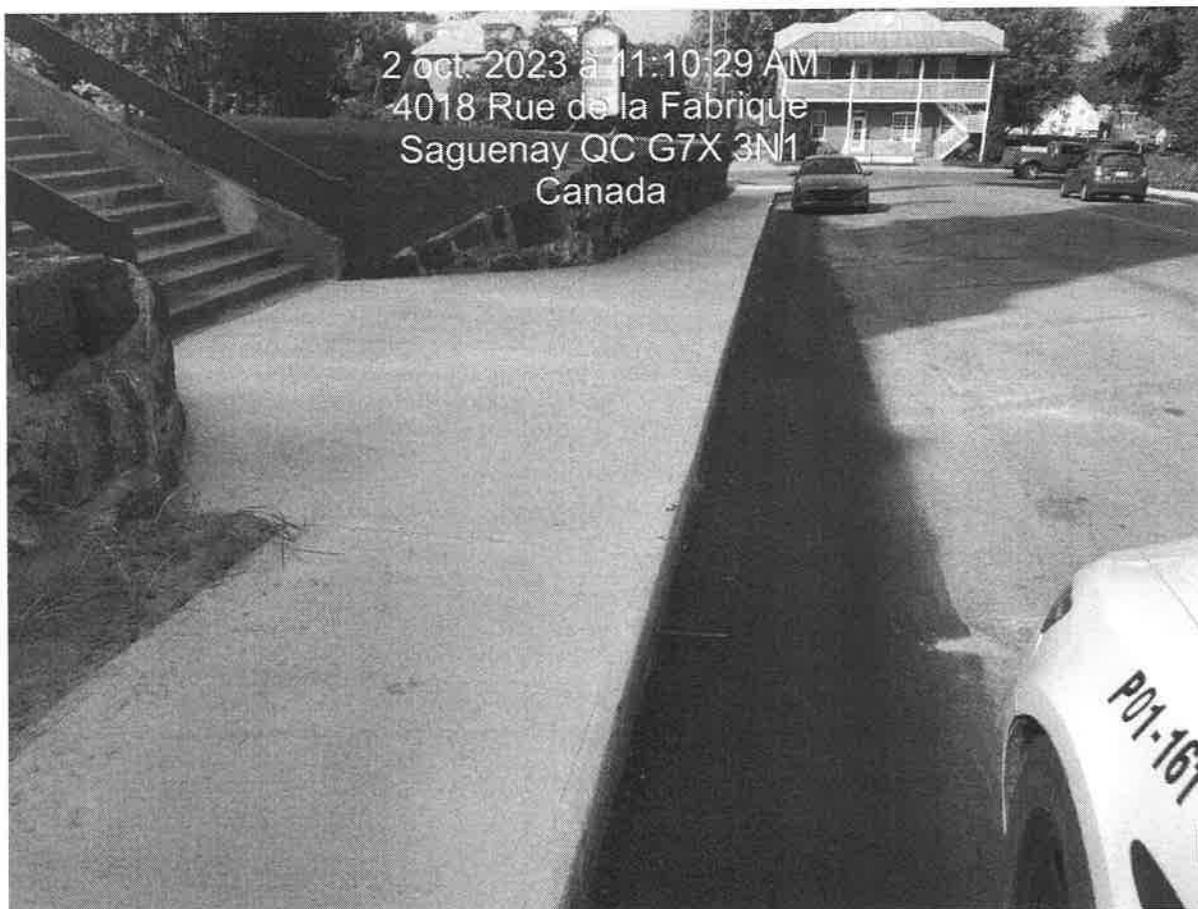




Photos pendant les interventions (septembre 2023) :

\*Prendre note que le marquage n'était pas encore réalisé et que nous n'avons pas de photo de celui-ci





### 3 Dépenses

Deux paiements distincts ont été réalisés pour ce contrat. Les dépenses sont détaillées dans les deux décomptes suivants qui totalisent un montant de 230 798,87 \$ + taxes nettes = 242 309,96 \$.

Le montant des travaux d'ajout d'un lien cyclable sur la rue de la Fabrique se liste comme suit :

Appel d'offres	Entrepreneur	Montant avant taxes	Montant taxes nettes
2023-505	Excavation L.M.R.	230 798,87 \$	242 309,96 \$



<b>APPROBATION</b> Date exécutif : _____ Approuvé par : _____
---

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

<b>OBJET :</b> Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III - Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements - rapport des frais 2023  N/D : 05254-00-001-001 <b>RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :</b>
Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/>  Conseil d'arrondissement    Chicoutimi <input type="checkbox"/> Jonquière <input type="checkbox"/> La Baie <input type="checkbox"/>

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Déposer la reddition de compte reliée aux travaux d'entretien effectués sur la Route verte en 2023 afin de bénéficier du montant alloué par le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III - Volet 3 entretien de la Route verte et de ses embranchements* et d'acquitter les obligations de la Ville de Saguenay envers le MTMD.

**2. ANALYSE ET JUSTIFICATION :**

Le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec vise à soutenir les organismes responsables de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte et certains de ses embranchements régionaux dont ils ont la responsabilité. Il doit permettre d'assurer la pérennité du réseau et de maintenir un niveau de qualité promouvant le développement du tourisme durable et incitant à des déplacements actifs efficaces et sécuritaires.

Dans le cadre d'investissements pour le réseau cyclable de Saguenay en 2023, la Ville de Saguenay a effectué le rafraîchissement du marquage dans les trois arrondissements ainsi que des travaux d'urgence à la suite des fortes pluies qui ont causé une rupture d'une section de la Route verte située près de la rue De Quen dans l'arrondissement de Chicoutimi. Ces dépenses sont admissibles au programme d'aide financière mentionné ci-haut. D'après les modalités du programme, il est possible de bénéficier d'un montant maximal de 35 000 \$ (montant évalué selon le nombre de kilomètres de chaque type de chaussé cyclable de la Route verte sur le territoire de la ville de Saguenay). Le montant attribué sera calculé en fonction de la reddition de compte de 2023. Les travaux d'entretien de la Route verte, qui ont été réalisés en 2023, se listent comme suit :

Tableau des dépenses présentées	
Stabilisation du talus avec de la machinerie et réparation de la piste cyclable	21 604,56 \$
Marquage de ligne axiale de piste cyclable	18 526,80\$
Marquage des pictogrammes dans l'arrondissement de La Baie	5903,75 \$
<b>Total (taxes nettes)</b>	<b>46 035, 11\$</b>

Puisque la municipalité doit déboursier au minimum 50% du coût total du projet, l'aide financière maximale admissible sera de 23 017,55 \$.

Les tableaux détaillés sont disponibles en annexes.

La Ville de Saguenay doit fournir une résolution qui confirme cette reddition de compte afin d'obtenir la subvention prévue.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION:**

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III - Volet 3* vise à soutenir les municipalités dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte et certains de ses embranchements régionaux dont ils ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a déposé une demande d'aide financière le 19 avril 2023 en vertu de la résolution VS-CE-2023-347;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a procédé au rafraîchissement du marquage de la Route Verte dans les trois arrondissements et a procédé à des travaux sur une portion de celle-ci située près de la rue De Quen à la suite de fortes pluies en 2023;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués sont admissibles à cette aide financière;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte doit être transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec au début de l'année financière 2024, accompagnée d'une résolution municipale;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service du génie à transmettre la reddition de compte ci-jointe au responsable du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III - Volet 3 entretien de la Route verte et de ses embranchements* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour bénéficier de l'aide financière.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :

Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)**

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission : Michel Nepton

**7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)**

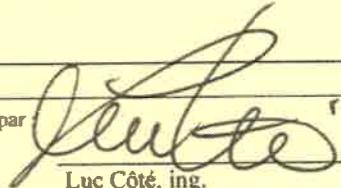
Non applicable  Oui

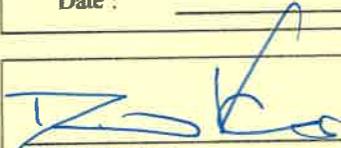
Poste budgétaire :

**OBJET : Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III –  
Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements - Rapport des  
Frais 2023**

**Page 3**

Préparé par :   
Michel Nepton, ing.  
Directeur adjoint  
Service du génie  
Date : \_\_\_\_\_

Approuvé par   
Luc Côté, ing.  
Directeur  
Service du génie  
Date : 2024 01 24

  
David Vachon  
Directeur général adjoint  
Date : 29-01-2024

Gabriel Rioux  
Directeur général  
Date : \_\_\_\_\_

Geneviève Girard  
Directrice générale adjointe  
Date : \_\_\_\_\_

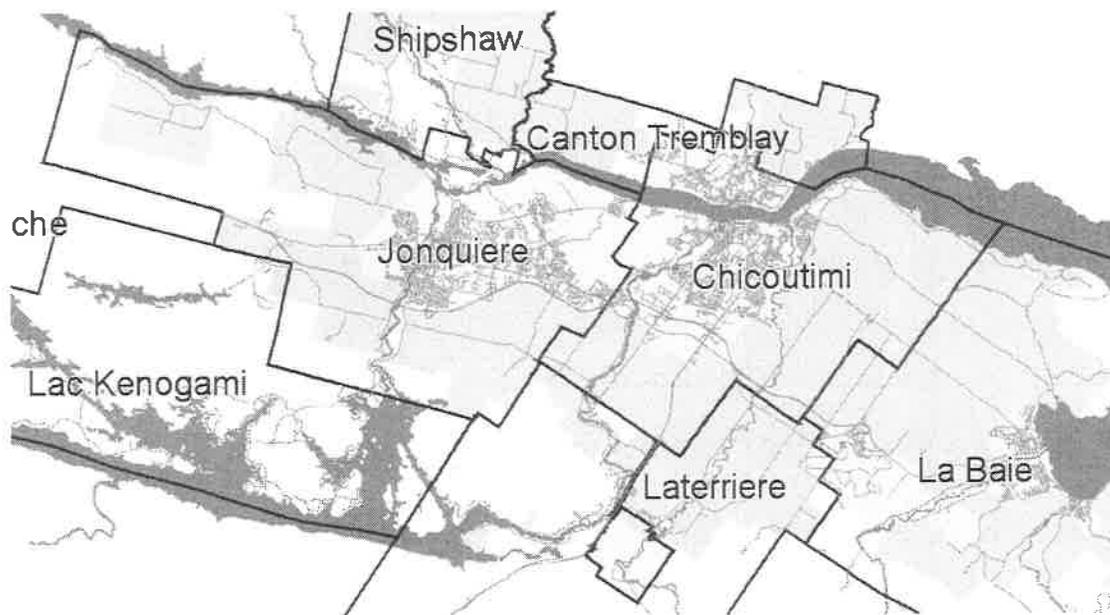
p.j. : Détails des dépenses, demandes de paiement et factures

\\intranet\fic\chiers\GUAT\Dossiers\05254-00-001\Administratif\Demandes de subvention\Demandes en cours\VÉLOCE III volet 3 entretien Route verte - 2023  
Reddition de compte

## Subvention Véloce III - Volet 3

Entretien de la Route verte et de ses embranchements  
Ville de Saguenay

---



---

Préparé par  
**Claudie Boivin, ing.**

Signé par  
**Luc Côté ing.**, directeur du Service du génie

Service du génie  
Saguenay, 25 janvier 2024

---

## Table des matières

1	Mise en contexte.....	3
2	Travaux effectués .....	3
3	Dépenses.....	4

## 1 Mise en contexte

La Ville de Saguenay a reçu le 26 septembre dernier une lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable lui accordant une aide financière maximale de 35 000 \$ pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements. La Ville de Saguenay a effectué le rafraîchissement du marquage de la Route verte avec deux contrats à l'externe en plus d'avoir effectué des travaux d'urgence sur une portion de la piste cyclable située près de la rue De Quen, après que de fortes pluies aient créé une rupture du tronçon.

## 2 Travaux effectués

Un appel d'offres 2021-044 adjugé à Durand marquage et associés inc. consistait au rafraîchissement des lignes axiales sur le réseau de la Ville de Saguenay. Il s'agissait d'un contrat de 3 ans se terminant en 2023. Un autre appel d'offres 2023-236 adjugé à Signalisation Inter-lignes consistait au rafraîchissement du marquage de finition sur le réseau de l'arrondissement de La Baie. Pour finir, des travaux en régie ont été effectués à la suite d'un glissement de terrain survenu après de fortes pluies. La stabilisation du talus a été effectuée ainsi que la réparation à la structure de la piste cyclable. Les travaux de réparation du garde-corps, de creusage du fossé et de pavage de la piste cyclable seront complétés en 2024. Voici des images de la section de piste cyclable touchée :

Photos avant les interventions (26 septembre 2023) :



Photos pendant les interventions (octobre 2023) :



### **3 Dépenses**

Voici un tableau qui présente les dépenses admissibles. Les paiements effectués dans le cadre des appels d'offres sont détaillés en annexe. On y retrouve aussi un fichier détaillant les dépenses en régie à la suite des travaux d'urgence.

#### **Tableau des dépenses admissibles**

Stabilisation du talus avec de la machinerie et réparation de la piste cyclable	21 604,56 \$
AO 2021-044 Marquage de ligne axiale de piste cyclable	18 526,80\$
Marquage de finition dans l'arrondissement de La Baie	5903,75 \$
Sous-total	46 035, 11\$
Taxes nettes	
Total (taxes nettes)	47 251.95

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : Programme Rénovation Québec 2024-2025**  
**Participation de la Ville de Saguenay**  
**N/D : 20116-15-001**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif   
 Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Confirmer l'intention de la Ville de Saguenay de participer au programme Rénovation Québec 2024-2025 et précision du budget souhaité.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

La Ville de Saguenay s'est prévaluée, au cours des dernières années, d'une aide financière du gouvernement au programme Rénovation Québec pour stimuler la rénovation résidentielle sur son territoire auprès de clientèles ciblées.

La contribution gouvernementale ajoutée à celle de la Ville permet de détenir un fonds de subvention plus important (double) et ainsi permettre à des propriétaires de procéder plus rapidement à des rénovations sur leur propriété.

Une liste d'attente de propriétaires inscrits depuis plusieurs années démontre que cette façon de faire est attendue et appréciée de la population. Cela permet de maintenir la valeur au rôle de certains secteurs et d'éviter la dévitalisation. L'application du programme Rénovation Québec permet d'offrir une subvention pour environ 60 propriétaires par année. En 2024, nos services prévoient le maintien de la liste d'attente entre 2 et 3 ans.

La société d'habitation du Québec demande à la Ville de Saguenay si elle désire confirmer sa participation par résolution pour le programme 2024-2025 d'ici le 29 février 2024, ainsi que le montant qu'elle souhaite recevoir.

- En 2021-2022, le montant accordé était de 2 539 500 \$, soit un fonds de subvention de 4 719 000 \$ (contribution de la Ville et l'apport de la SHQ).
- En 2022-2023, le montant était de 1 500 000 \$, soit un fonds de subvention de 3 000 000 \$.
- En 2023-2024, le montant était de 1 454 500\$ soit un fonds de subvention de 2 909 000\$.

Un même fond pourrait permettre à un propriétaire (situé dans la zone) d'attendre entre 2 et 3 ans pour obtenir une subvention.

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ainsi que les membres de la Commission de l'aménagement du génie et de l'urbanisme recommandent de confirmer la participation de la Ville de Saguenay pour un montant de 1 500 000 \$ et de demander à la Société d'habitation du Québec une participation équivalente. Dès la confirmation du montant de la SHQ, un règlement d'emprunt sera déposé au Conseil municipal pour adoption incluant la part gouvernementale, la contribution municipale ainsi que des frais administratifs pour la gestion du programme.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec poursuit le programme Rénovation Québec pour 2023-2024 et qu'elle désire connaître les intentions de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres de la Commission de l'aménagement du génie et de l'urbanisme de confirmer la participation municipale de Saguenay à la

hauteur de celle de la Société d'habitation du Québec et la demande de 1 500 000 \$;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay signifie à la Société d'habitation du Québec son intention de participer au programme Rénovation Québec 2024-2025 avec une participation municipale de 1 500 000 \$, soit la même participation que celle de la SHQ.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :  À VENIR :  Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

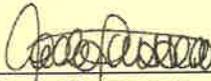
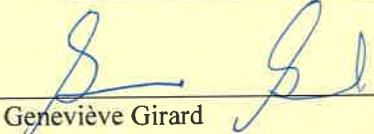
Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

Préparé par : _____ <b>Julie Boulay</b> Superviseure Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Date : _____	Approuvé par :  _____ <b>Jade Rousseau</b> Directrice Date : <u>23 janvier 2024</u>
_____ <b>David Vachon, ing.</b> Directeur général adjoint Date : _____  _____ <b>Geneviève Girard</b> Directrice générale adjointe Date : <u>2024-01-24</u>	_____ <b>Gabriel Rioux</b> Directeur général Date : _____

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : Plan régional des milieux humides et hydriques**  
**Modifications à la suite du rapport d'analyse du MELCCFP**  
**N/D : 12310-01-001**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif   
 Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

La présente demande vise à modifier le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) en fonction des demandes et commentaires issus du rapport d'analyse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS :**

La Ville de Saguenay a déposé son Plan régional des milieux humides et hydriques en décembre 2022 au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), et ce, pour approbation.

En fonction de l'article 15.4 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (Loi sur l'eau), les ministères responsables des affaires municipales, de l'agriculture, de la faune, de l'énergie et des ressources naturelles doivent être consultés à la suite du dépôt du PRMHH. À noter que les communautés autochtones concernées ont également été consultées.

La Ville de Saguenay a obtenu le rapport d'analyse du MELCCFP le 6 octobre 2023. Ce dernier inclut les rapports de consultations des ministères consultés. Des demandes (obligatoires) sont formulées afin que le PRMHH soit accepté et certaines modifications (facultatifs) sont également proposées.

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme s'est donc penché sur les demandes et commentaires retenus par le MELCCFP. Il est important de préciser que les modifications effectuées n'ont qu'un faible impact sur le document de planification. Elles touchent principalement :

- L'exclusion complète des terres publiques en fonction des limites de propriété ;
- La précision de certaines informations et définitions (MH, EEE, espèce à statut, etc.);
- L'ajout d'indicateurs à l'ensemble des actions de la stratégie de conservation ;
- La précision des maîtres d'œuvre et des partenaires potentiels ciblés au plan d'action.

Les modifications et justifications sont détaillées dans le document joint en annexe (Rapport d'analyse – Ville de Saguenay\_Retour janvier2024) faisant partie intégrante de la présente résolution. Le PRMHH, V.2, janvier 2024, incluant l'ensemble des modifications, ont également été joints pour adoption.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a déposé son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) en décembre 2022 au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), et ce, pour approbation;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de l'article 15.4 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (Loi sur l'eau), les ministères responsables des affaires municipales, de l'agriculture, de la faune, de l'énergie et des ressources naturelles doivent être consultés à la suite du dépôt du PRMHH;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a obtenu le rapport d'analyse du MELCCFP le 6 octobre 2023 et que ce dernier inclut les rapports de consultations des ministères et communautés autochtones consultés;

CONSIDÉRANT que des demandes (obligatoires) sont formulées afin que le PRMHH soit accepté, et que certaines modifications (facultatives) sont également proposées;

CONSIDÉRANT que les modifications effectuées n'ont qu'un faible impact sur le document de planification et qu'elles touchent principalement :

- L'exclusion complète des terres publiques en fonction des limites de propriété ;
- La précision de certaines informations et définitions (MH, EEE, espèce à statut, etc.) ;
- L'ajout d'indicateurs à l'ensemble des actions de la stratégie de conservation ;
- La précision des maîtres d'œuvre et des partenaires potentiels ciblés au plan d'action.

CONSIDÉRANT que le rapport d'analyse du MELCCFP et les modifications engendrées ont fait l'objet d'une présentation à la Commission sur l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme en date du 13 novembre 2023;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle version du Plan régional des milieux humides et hydriques (version 2, janvier 2024).

QU'une copie du Plan régional des milieux humides et hydriques (version 2, janvier 2024) et des documents administratifs qui l'accompagnent soient déposés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation finale.

QUE le Plan régional des milieux humides et hydriques (version 2, janvier 2024) entre en vigueur dans un délai maximal de trois (3) mois suivants l'acceptation finale du MELCCFP.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :  Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

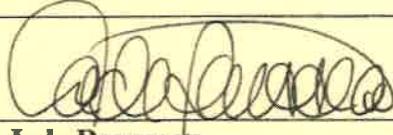
OBJET : Plan régional des milieux humides et hydriques  
Modifications à la suite du rapport d'analyse du MELCCFP  
N/D : 12310-01-001

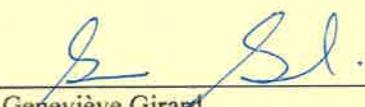
Page 3

**Informations utiles lors de la transmission :**

**7. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

Préparé par : <u>Audrey Bédard</u> <b>Audrey Bédard</b> Conseillère en environnement Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Date : <u>24 janvier 2024</u>	Approuvé par : <u></u> <b>Jade Rousseau</b> Directrice Date : <u>26/01/2024</u>
---	---

<u>David Vachon, ing.</u> Directeur général adjoint Date : _____ <u></u> Geneviève Girard Directrice générale adjointe Date : <u>2024-01-26</u>	<u>Gabriel Rioux</u> Directeur général Date : _____
--	---

# Rapport d'analyse du projet de plan régional des milieux humides et hydriques de la Ville de Saguenay

## Analyse visant la recommandation d'approbation ministérielle

L'analyse du projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la Ville de Saguenay par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a été réalisée conformément à la démarche présentée dans le document *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Cadre d'analyse*.

Ce rapport présente les éléments du projet de PRMHH de votre MRC qui n'ont pu être identifiés pour son approbation, de même que des commentaires facultatifs et renseignements utiles à la mise en œuvre de votre PRMHH. Pour les éléments qui n'ont pu être identifiés, des ajustements (**demandes**) doivent être apportés au projet de PRMHH afin de permettre l'obtention d'une approbation ministérielle.

### Indications à suivre

La MRC est invitée à suivre les indications suivantes :

1. Prendre connaissance des commentaires (suivi facultatif) et des **demandes** (suivi nécessaire) formulés par le MELCCFP dans le présent rapport d'analyse, le cas échéant.
2. Apporter les modifications demandées et les modifications facultatives sélectionnées en mode suivi de modifications, **directement dans le document du PRMHH**. Les modifications doivent également comprendre les éléments de recevabilité manquants déjà transmis à la MRC, le cas échéant.
3. Pour chaque demande et commentaire du MELCCFP, indiquer la page, la figure ou le tableau du PRMHH où se trouvent les modifications dans la section prévue à cet effet du présent rapport d'analyse.
4. Si une modification implique, par exemple, une nouvelle figure ou un nouveau tableau, le nouvel élément peut être transmis, sans mise en page, en annexe du PRMHH.
5. Retourner au MELCCFP le présent rapport d'analyse signé par le professionnel responsable de la MRC (remplir la dernière section du document) **et** retourner le projet de PRMHH avec les modifications facilement identifiables.

Le MELCCFP évalue ensuite si les modifications apportées au projet de PRMHH répondent aux attentes ministérielles. Le cas échéant, la MRC est alors invitée à transmettre une **version finale datée de son PRMHH** ainsi qu'une **résolution du conseil** confirmant l'adoption de ce dernier en prévision de l'approbation ministérielle du PRMHH. Comme prévu à l'article 15.4

de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, une MRC peut déterminer une date de prise d'effet de son PRMHH ultérieure à celle de l'approbation ministérielle. Pour ce faire, la MRC peut indiquer la date de prise d'effet de son PRMHH dans la résolution d'adoption du plan. Autrement, le PRMHH prendra effet à la date d'approbation par le ministre.

Ces documents ainsi que la base de données géoréférencées (GDB) et le rapport d'analyse complété et signé pourront être déposés dans le dossier de partage sécurisé suivant : [Ville de Saguenay](#).

### **Consultation interministérielle**

Le MELCCFP invite la MRC à prendre connaissance des commentaires reçus lors des consultations interministérielles avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Annexe 1), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Annexe 2), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Annexe 3), le secteur Faune du MELCCFP (Annexe 4) et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (Annexe 5).

Pour l'approbation ministérielle du PRMHH, la prise en compte des commentaires par la MRC des autres ministères et secteurs mis en annexe de ce rapport d'analyse est facultative.

### **Consultation auprès des communautés autochtones**

Le MELCCFP a consulté la communauté de Mashteuiatsh sur votre projet PRMHH afin qu'elle nous transmette ses commentaires. Le 28 septembre 2023, nous avons reçu un avis de la communauté dans laquelle elle soulève plusieurs préoccupations. Ses commentaires ont été intégrés à même le présent rapport d'analyse.

### **Mise en œuvre du PRMHH**

Lors de la mise en œuvre de votre plan d'action découlant de l'approbation du PRMHH, le MELCCFP vous recommande de considérer les commentaires des ministères consultés et vous invite à collaborer avec la communauté autochtone concernée par votre PRMHH. De plus, pour la préparation d'un règlement de contrôle intérimaire ou d'une éventuelle modification à votre schéma d'aménagement et de développement, nous vous invitons également à travailler avec l'ensemble des ministères ayant fourni des commentaires et la communauté autochtone concernée.

Enfin, l'article 15.2 de la Loi sur l'eau<sup>1</sup> précise que la mise en œuvre des PRMHH doit tenir compte des droits accordés par l'État en vertu de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1) et de la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole (chapitre S-34.1). Par ailleurs, l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit

---

<sup>1</sup> Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (Chapitre C-6.2)

qu'aucune disposition du schéma d'aménagement et de développement ou d'un règlement ou d'une résolution de contrôle intérimaire ne peut avoir pour effet d'empêcher la désignation sur carte d'un claim, l'exploration, la recherche, la mise en valeur ou l'exploitation de substances minérales faits conformément à la Loi sur les mines, ainsi que le stockage de gaz fait conformément à la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole.

Pour toute question relative à l'analyse de votre projet, veuillez contacter M. Antoine Paquet, chargé de projets responsable de votre dossier, à l'adresse : [antoine.paquet@environnement.gouv.qc.ca](mailto:antoine.paquet@environnement.gouv.qc.ca).

## Rapport d'analyse du MELCCFP

### Objectif 1 : Élaborer et mettre en œuvre le plan régional à l'intérieur des limites territoriales définies par l'article 15 de la Loi sur l'eau

<b>Attente 1.1 : Établir les limites d'application du plan régional</b>	
<b>Critères de l'étape de la recevabilité :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1- (Attente 1.1) Indication sur l'utilisation des données à jour du Registre du domaine de l'État.</li> <li>2- (Attente 5.1) Indication sur la consultation des sources de données ciblées à jour pour la prise en compte des droits miniers et hydrocarbures.</li> </ol>	
<b>Rappel d'une demande de recevabilité :</b> La MRC doit indiquer dans son PRMHH la liste des données consultées et des dates de consultation de celles-ci, tel que présenté dans l'avis de non-recevabilité signé par M <sup>me</sup> Audrey Bédard le 22 juin 2023.	
<b><u>À compléter par la MRC</u></b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1- L'introduction de la section 2 décrit les limites d'application du PRMHH de la Ville de Saguenay. De plus, la carte 2 illustre la localisation des terres du domaine de l'État. Les données ont été récupérées sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales en 2022 (version du 11 juin 2022).</li> </ol>	<p>p.42</p> <p>Carte 2 à la p. 43</p>
<ol style="list-style-type: none"> <li>2- La liste des données a été ajoutée à l'annexe 2 du PRMHH. L'information a été mentionnée dans le document également.</li> </ol>	<p>Annexe 2 et à la p. 26</p>

### Objectif 2 : Rassembler les connaissances disponibles sur les milieux humides et hydriques

<b>Attente 2.3 : Déterminer les problématiques occasionnées par les perturbations et l'état des milieux humides et hydriques</b>
<b>Critère :</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Les problématiques connues ou soulevées lors des consultations sont précisées.</li> </ol>
<b>Commentaires :</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Le Ministère suggère à la Ville d'aborder, à la section 2.3.5.4, le lien entre les perturbations forestières et les milieux humides et hydriques (ex. impacts sur la qualité des eaux de surface).</li> <li>2- Le Ministère suggère à la Ville d'aborder, dans les sections portant sur la qualité de l'eau, la contamination de puits d'eau potable dans l'arrondissement de La Baie en lien avec certaines activités de la base militaire de Bagotville.</li> </ol>

<u>À compléter par la MRC</u>	
1- Une brève section a été ajoutée à la section 2.3.5.4. Le sujet sera évalué plus en détail lors de la révision du PRMHH.	p. 131
2- Le sujet sera évalué lors de la révision du PRMHH.	N/A

### Objectif 3 : Apprécier la contribution des services rendus par les milieux humides et hydriques afin d'alimenter la réflexion sur l'aménagement du territoire

<b>Attente 3.2 : Identifier les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation (MHHIC)</b>	
<b>Critère :</b>	
1- Les résultats de l'identification des MHHIC sont analysés à l'aide de statistiques descriptives.	
<b>Commentaires :</b>	
<p>1- La direction régionale du Ministère recommande à la Ville d'intégrer au PRMHH les trois milieux humides et hydriques suivants issus du Plan de conservation et de gestion durable des milieux humides d'intérêt régional, ville de Saguenay (Baptiste Hubert, MDDEP, 2007, non publié) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Tourbière Saint-Cyriac (48,3355 N, 71,332206 O);</li> <li>b. Tourbière Saint-Ambroise-Sud (48,505082 N, 71,290350 O, et 48,50014758 N, 71,292195 O);</li> <li>c. Tourbière Simoncouche (48,2476 N, 71,2322 O).</li> </ul> <p>L'ensemble de ces sites se situe en terres privées. La direction régionale pourra, au besoin, fournir davantage d'information sur ces milieux. Le rapport cité avait été produit par le Ministère pour le compte de la Ville de Saguenay en 2007.</p> <p>2- La direction régionale recommande également l'intégration au PRMHH de six (6) sites de compensation issus du régime précédant l'entrée en vigueur de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en 2017. Vous êtes invités à contacter M<sup>me</sup> Véronique Tremblay, conseillère en environnement de votre direction régionale, à l'adresse <a href="mailto:veronique.tremblay2@environnement.gouv.qc.ca">veronique.tremblay2@environnement.gouv.qc.ca</a> pour davantage de renseignements au sujet de ces milieux.</p>	
<u>À compléter par la MRC</u>	
1. Après validation dans la base de données, voici quelques précisions selon les sites identifiés :	Base de données (aucune modification apportée)
<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Tourbière Saint-Cyriac (48,3355 N, 71,332206 O); Ce site a été identifié comme étant d'intérêt et a été retenu pour des pratiques d'utilisation durable;</li> <li>b. Tourbière Saint-Ambroise-Sud (48,505082 N, 71,290350 O, et 48,50014758 N, 71,292195 O);</li> </ul>	

<p>Ce site a été identifié comme étant d'intérêt et a été retenu pour des pratiques d'utilisation durable;</p> <p>c. Tourbière Simoncouche (48,2476 N, 71,2322 O) Le site est situé sur des terres appartenant au ministère des Ressources naturelles. La MRC ne peut prendre engagement sur les terres du domaine de l'État.</p> <p>2. Voici le détail des sites proposés :</p> <p>a. Le 1<sup>er</sup> site proposé correspond à une partie de milieu humide où un engagement de conservation a été pris (tourbière au nord de la future autoroute vers La Baie). Compensation pour Sanidro</p> <p>b. Le 2<sup>e</sup> site touche un cours d'eau au sud de la rue des Mouettes à Jonquière qui a été identifié comme étant un MHHIC. Toutefois, aucun engagement de conservation n'a été pris en raison d'enjeux d'aménagement du territoire. Il sera donc important de conserver cette information lors de dépôt de projet dans ce secteur.</p> <p>c. Le 3<sup>e</sup> site proposé touche un milieu humide au sud de la rue des Mouettes à Jonquière qui ne figure pas à la base de données de la CMHPQ. Tel que mentionné au point b), le site présente des enjeux d'aménagement du territoire. Il sera donc important de conserver cette information lors de dépôt de projet dans ce secteur.</p> <p>d. Le 4<sup>e</sup> site se trouve au sud du boulevard Barette. Il s'agit d'un cours d'eau qui se jette dans la rivière Chicoutimi. Cette partie de cours d'eau correspond à un milieu où un engagement de conservation a été pris. – Développement du parc industriel.</p> <p>e. Le 5<sup>e</sup> site, situé à l'ouest de la rivière Shipshaw, n'est pas ressorti comme un MHHIC en fonction des critères déterminés dans le PRMHH. Il sera donc important de conserver cette information dans le cas de dépôt de projet dans ce secteur.</p> <p>f. Le 6<sup>e</sup> site se trouve au sud de la rue Alexis-le-Trotteur à Jonquière et touche un milieu hydrique ainsi qu'un milieu humide riverain où des engagements de conservation ont été pris.</p> <p>À noter que l'ensemble des sites proposés seront réévalués lors de la révision du PRMHH.</p>	<p>Base de données (aucune modification apportée)</p>
--	---

## Objectif 5 : Adopter une stratégie de conservation

### Attente 5.1 : Élaborer un plan d'action présentant une liste des interventions à réaliser

#### Critère :

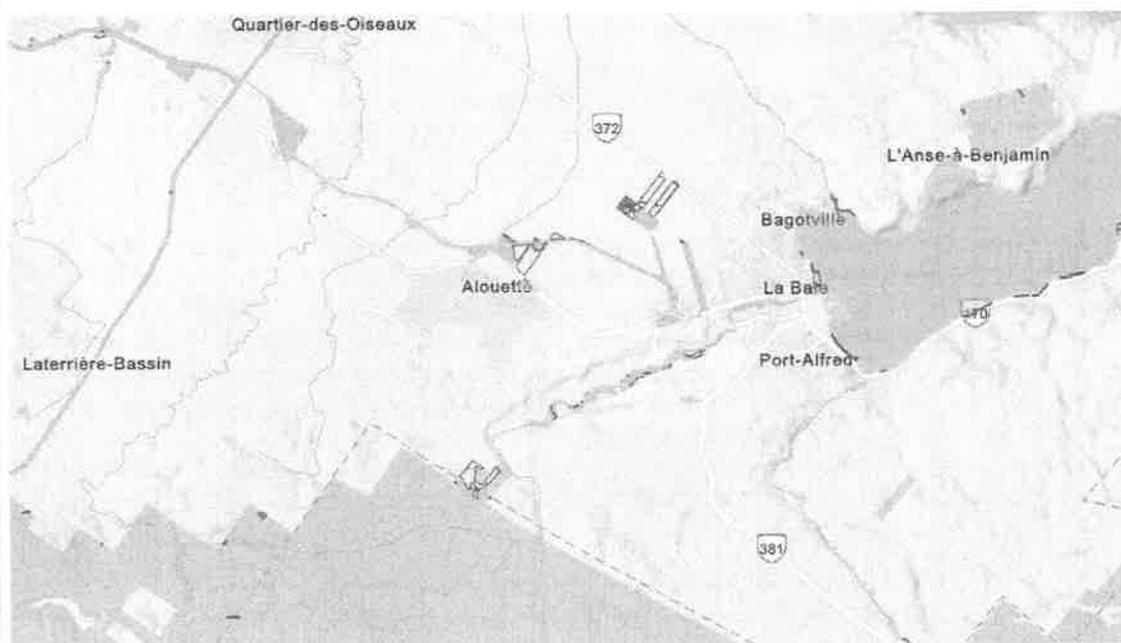
- 1- La MRC démontre qu'elle planifie adéquatement la mise en œuvre du plan régional, à savoir :
  - a. Les objectifs sont associés à un état de référence, une cible et un indicateur de suivi.
- 2- Les interventions à réaliser, correspondant aux compétences des MRC en matière de planification du territoire, respectent les limites du territoire d'application du PRMHH.

#### Commentaires :

- 1- La MRC est invitée à ajuster son plan d'action afin d'indiquer une cible, un indicateur et un état de référence (lorsqu'applicable) à tous les objectifs. Le suivi de l'atteinte des objectifs serait ainsi basé sur des données claires et serait facilité.
- 2- Certains ministères sont indiqués comme partenaires de la réalisation d'actions (notamment le MAPAQ à l'action 1.4.2). Le Ministère soulève que l'indication d'un ministère ou d'un organisme comme partenaire n'équivaut pas à une garantie d'implication. Le Ministère invite la MRC à entrer en communication avec les ministères indiqués comme partenaires potentiels lors de la mise en œuvre de son plan d'action.

#### Demandes :

- 1- La MRC doit retirer de sa base de données tous les milieux humides localisés en terres publiques pour lesquels un engagement de conservation (protection, utilisation durable ou restauration) est indiqué. L'exemple ci-dessous recense de tels milieux (polygones turquoise) en terres publiques (fond vert) dans le secteur d'Alouette et de La Baie.



<b><u>À compléter par la MRC</u></b>	
<p>Commentaires</p> <p>1. Des cibles sont présentes lorsqu'applicables. Certaines actions demeurent moins précises volontairement, car elles peuvent dépendre des demandes provenant de tiers ou encore des opportunités qui seraient à saisir. Cette particularité est d'ailleurs mentionnée à la section 5.3.3 relative au monitoring et suivi des actions.</p> <p>Des indicateurs ont été ajoutés à l'ensemble des actions pour atteindre les objectifs.</p> <p>L'état de référence correspond à la situation initiale en début de chacune des périodes de monitoring. Cet état sera donc évalué et précisé tel que proposé à la section 5.3.3 du PRMHH.</p> <p>2. Une précision a été apportée dans le tableau. La colonne « partenaire » a été remplacée par « partenaire potentiel ». Les partenaires potentiels seront en effet contactés lors de la mise en œuvre du plan d'action.</p> <p>Demandes</p> <p>1. Le PRMHH précise, à la section 4.2.5 (p. 240) que « plusieurs autres milieux figurent dans les bases de données des milieux humides et hydriques et sont qualifiés de « sans objet ». C'est d'ailleurs le cas pour les milieux qui se retrouvent en terre publique. Bien que l'information soit mentionnée dans le texte, certaines irrégularités se sont glissées dans la base de données, entre autres avec les propriétés appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Les corrections seront apportées à la base de données.</p> <p>En raison des modifications à la base de données, certaines informations doivent être ajustées en conséquence. C'est d'ailleurs le cas pour les statistiques relatives aux choix de conservation (p.243), la carte 44 qui représente les choix de conservation (p. 244) et les types d'action de conservation prévue (p. 257).</p>	<p>Section 5.2 aux p. 259 à 275</p> <p>Section 5.3.3 aux p. 276 et 277</p> <p>Aucune modification</p> <p>Section 5.2 aux p. 259 à 275</p> <p>Section 4.2.7 à la p.243 Carte 44 p.244 Section 5.1.5 à la p.257</p>

**Attente 5.2 : Élaborer un programme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PRMHH**

**Critère :**

- 1- Les résultats du programme de suivi permettront d'évaluer adéquatement les difficultés ou les réussites dans la mise en œuvre du PRMHH.

**Demands :**

- 1- La Ville-MRC doit être porteuse ou responsable de toutes les actions inscrites dans le plan d'action de son PRMHH. La Ville-MRC doit donc modifier le maître d'œuvre des actions suivantes :
  - a. Action 1.2.4;
  - b. Action 1.2.5;
  - c. Action 1.4.1;
  - d. Action 2.1.2.
- 2- La MRC doit prévoir une fréquence de réalisation au processus de suivi détaillé aux pages 276 à 278 de son plan.

**À compléter par la MRC**

Demands

1. Le maître d'œuvre des actions ciblées a été modifié de manière à ce que la MRC/Ville de Saguenay soit responsable de la réalisation des actions. Les partenaires potentiels ont été ajustés selon le cas.
2. Initialement, il est précisé qu'un comité de suivi sera formé (section 5.3.1). Puis, à la section 5.3.3 du document, il est entre autres précisé qu'une reddition de compte sera faite annuellement et sera ensuite présentée au conseil municipal. Dans le cas où des modifications/ajustements seraient requis, le tout se reflétera dans les procès-verbaux des comités.

Section 5.2 aux  
p. 259 à 275

p. 276 à 278  
(Aucune  
modification  
apportée)

## Commentaires généraux

### Commentaires généraux du Ministère

#### Commentaires :

- 1- Les légendes des cartes 5 et 23 semblent incomplètes ou tronquées.
- 2- À la page 129 (carte 27 et tableau 40), la Ville est invitée à retirer la berce laineuse (*Hieracium maximum*) et l'herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia* L.) de la liste, car il ne s'agit pas d'espèces exotiques envahissantes (EEE). L'alpiste roseau a également été retiré de notre liste d'EEE depuis sa dernière révision, et pourrait être retirée du PRMHH, tout comme le topinambour (*Helianthus tuberosus* L.).

À l'inverse, le nerprun bourdaine (*Frangula alnus*), une EEE, a été observé à Saguenay (observation sentinelle no 8571), secteur Shipshaw, en 2021. L'espèce pourrait donc être ajoutée dans le texte à la section 2.3.5.2 et sur la carte 27 du PRMHH.

- 3- À la page 213, il est mentionné que « L'administration portuaire de Saguenay s'est penchée sur le développement projeté du tout en tenant compte de la présence des milieux humides et hydriques ». Le Ministère suggère à la Ville de préciser cet énoncé afin d'en faciliter la compréhension.
- 4- Le Ministère soulève que la Ville utilise une définition de « marécage arborescent » qui diffère des définitions légales. En effet, selon l'article 4 du Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS), un marécage arborescent est un marécage constitué d'arbres de plus de 4 m de hauteur qui couvrent au moins 25 % de sa superficie.

Cette différence de définitions peut avoir une incidence sur la délimitation de la limite du littoral en lien avec l'application des lois et règlements, comme indiqué dans l'aide-mémoire *Méthodes de détermination de la limite du littoral* du Ministère.

De plus, cette différence peut avoir une incidence sur la valeur écologique qui est attribuée au milieu et au niveau de l'évaluation de son potentiel d'abriter une espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible de l'être. Par exemple, un marécage arborescent comportant trois strates de végétation possède une meilleure diversité de niches écologiques au sein de l'habitat qu'un marécage arbustif, favorisant entre autres la présence d'une faune aviaire plus diversifiée ainsi que la présence des chauves-souris arboricoles.

- 5- La MRC est invitée à aborder les lois et règlements à l'égard de la faune dans son PRMHH, soit la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques (voir le premier commentaire général formulé à l'Annexe 4).

#### À compléter par la MRC

- |  |  |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les corrections ont été apportées aux légendes de :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la carte 5 (sols en milieu agricole)</li> <li>b. et à la carte 53 (rejets d'eaux usées)</li> </ol> </li> </ol> | <p>Carte 5 à la p.57<br/>Carte 23 à la p.122</p> |
|--|--|

<p>2. Après validation auprès des professionnels de la firme qui nous a accompagnées (biologiste de la firme WSP) et des bases de données :</p> <p>a. L'herbe à poux n'a qu'une seule occurrence dans la base de données et n'est pas située dans un MHH, elle sera donc retirée;</p> <p>b. La berce laineuse, a été observée une trentaine de fois sur le territoire, dont huit (8) reprises dans des MHH, dont sept (7) dans la coulée Val-Lombrette. En raison des impacts sur les données, elle ne sera pas retirée des analyses, mais ne figurera plus à la carte 27. Elle a été retirée de la phrase où elle était citée et une note en bas de page a été ajoutée pour précision. L'information « Présence d'EVEE (forte densité) le long de la rivière du Moulin », identifiée comme menace sera retirée du tableau 40. Une mise à jour sera effectuée lors de la révision du PRMHH;</p> <p>c. Pour ce qui est de l'alpiste roseau et le topinambour, qui ont été retirés de la liste des EEE, une mise à jour sera effectuée lors de la révision du PRMHH;</p> <p>d. Quant au nerprun bourdaine, repéré une fois sur le territoire, il figure à la carte, mais sous la catégorie « non disponible » dans la liste des espèces. La légende a été modifiée pour mieux l'identifier.</p> <p>3. Une précision a été apportée afin de faciliter la compréhension. En effet, il a été précisé que « <i>l'administration portuaire de Saguenay s'est penchée sur le développement projeté du tout en tenant compte de la présence des milieux humides et hydriques et de leur conservation, et ce, par la réalisation d'études de caractérisation et en effectuant une planification préliminaire qui tente de minimiser les impacts sur les MHH.</i> »</p> <p>4. Après validation auprès des professionnels de la firme qui nous a accompagnés (biologiste de la firme WSP), il a été confirmé qu'il y a une coquille dans le texte. Le critère de hauteur utilisé pour classer les marécages sur la base des données LiDAR est bien de 4 m comme le demande le règlement. Les marécages non différenciés présentant une hauteur de canopée mesurée par le LiDAR &lt; à 4 m ont été classés comme marécage arbustif et ceux &gt; 4 m comme marécage arborescent.</p> <p>5. La phrase suivante a été ajoutée dans les sections relatives à la réglementation des MHH : « <i>À noter que la Loi sur la qualité de l'environnement, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, leurs règlements d'application ainsi que tout autres lois et règlements gouvernementaux sont également applicables.</i> »</p>	<p>p. 130 et carte 27</p> <p>p. 130 et carte 27</p> <p>Tableau 40 de la page 166</p> <p>N/A</p> <p>Carte 27 et base de données</p> <p>p. 213</p> <p>p. 100 à la définition de « Marécages (arborescents et arbustifs) »</p> <p>p.90, p.92, p.94</p>
---	---

### Commentaires issus de la consultation de la communauté de Mashteuiatsh

#### Commentaires :

- 1- **Espèces à statut précaire** (section 2.3.5.3) : Nous recommandons d'intégrer les habitats essentiels des espèces à statut précaire au Canada. Voici adresse électronique pour télécharger cette information : <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/47caa405-be2b-4e9e-8f53-c478ade2ca74>.
- 2- **Carte 9 – Les aires protégées et les milieux d'intérêts** : Les aires protégées et les lieux d'intérêts qui concernent la faune aviaire et les espèces en milieux hydriques devraient être intégrés à la carte 44 comme milieu à protéger ou d'utilisations durables.
- 3- **Carte 29 et suivantes** : Les cartes ont trop d'information, ce qui ne nous permet pas de bien visualiser l'information présentée. Les milieux humides et les milieux hydriques devraient faire l'objet d'une analyse séparée (carte de milieux humides et carte de milieux hydriques).
- 4- **Les unités géographiques** :
  - a. Pourquoi y a-t-il seulement deux classes de milieux humides et hydriques (intérêt très élevé/autre)?
  - b. Les cartes devraient, selon nous, préciser la valeur écologique de tous les milieux humides, c'est-à-dire les intérêts très élevés, élevés, moyens, faibles, et très faibles.
  - c. Minimale, un tableau présentant les résultats de la valeur écologique des milieux faisant l'objet de protection ou d'utilisation durable devrait être présenté.
- 5- Considérant qu'il reste peu de milieux humides sur le territoire de la Ville de Saguenay, nous serions attendus à ce que la Ville fasse davantage d'efforts en protégeant davantage de ces milieux, puisque ceux-ci jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre les changements climatiques.
- 6- Pour les mêmes raisons citées ci-dessus, la restauration de milieux humides devrait être l'objet d'actions.

#### À compléter par la MRC

1. Après validation auprès des professionnels de la firme qui nous a accompagnés (biologiste de la firme WSP), il a été confirmé que toutes les espèces à statut ont été considérées, que la désignation soit provinciale ou fédérale. Toutes les données disponibles au moment de l'analyse de cette composante (décembre 2020) ont été utilisées ou consultées afin d'obtenir le portrait le plus précis possible, principalement pour le calcul de la valeur écologique des milieux humides et hydriques.  
 À noter que la base de données des zones d'habitats essentiels contient une zone d'habitat essentiel qui couvre une très grande superficie au nord-ouest du territoire (zone de la petite chauve-souris brune et de la chauve-souris nordique) ainsi qu'une plus petite zone, soit celle de l'hirondelle du rivage, située à proximité de la rivière du Moulin.  
 En raison de ces grandes superficies, les zones d'habitats essentiels n'ont pas été répertoriées à la carte 27.
2. Aires protégées :  
 Les milieux humides et hydriques situés dans une aire protégée font partie des conditions d'identification pour de la conservation de type « protection ».

N/A

p.234 (aucune modification)

<p><b>Milieux d'intérêt :</b> Plusieurs milieux d'intérêt sont situés sur les terres publiques où il n'est pas possible pour une MRC de prendre des engagements de conservation. D'autres milieux d'intérêt bénéficient d'un engagement de conservation, mais ce n'est pas l'ensemble. À noter que ces éléments seront réévalués lors de la révision du PRMHH.</p> <p>3. Cet aspect a été évalué par l'équipe du PRMHH. Malgré une cartographie chargée, elle représente l'état complet de l'unité d'évaluation.</p> <p>4. Seules les classes « très élevées » ont été distinguées sur les cartes, car il s'agit de ces classes qui ont été retenues dans les critères de sélection de MHHIC. L'ajout de l'ensemble des classes présentait une cartographie encore plus chargée. À noter que ces éléments seront réévalués lors de la révision du PRMHH.</p> <p>5. Il s'agit d'un premier plan réalisé pour la MRC. Des efforts continuels sont et seront faits pour la conservation des milieux humides et hydriques.</p> <p>6. Il s'agit d'un premier plan réalisé pour la MRC. Des efforts continuels sont et seront faits pour la conservation des milieux humides et hydriques. À noter qu'une attention particulière sera portée aux opportunités de restauration sur le territoire de la Ville de Saguenay.</p>	<p>Carte 29 et suivantes (aucune modification)</p> <p>Carte 29 et suivantes (aucune modification)</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p>
--	---

<b>Documents à retourner au MELCCFP</b>	
<b>À valider par la MRC<sup>a</sup></b>	
<b>Base de données géoréférencées (GDB) :</b> Le cas échéant, spécifiez le nom	MHH_v2_2024 <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Rapport PRMHH</b> mis à jour	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Annexes</b> au Rapport principal mis à jour	<input checked="" type="checkbox"/>
Le présent <b>rapport d'analyse</b> complété	<input checked="" type="checkbox"/>
La <b>résolution du conseil</b> visant le dépôt du PRMHH final pour approbation	<input checked="" type="checkbox"/>

<sup>a</sup> Il n'est pas nécessaire de retourner la GDB si aucune modification n'y est requise depuis le dépôt initial.



Section réservée à la MRC	
<b>Nom et titre du professionnel de la MRC mandaté pour remplir l'avis</b>	Audrey Bédard, conseillère en environnement Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
<b>Coordonnées du professionnel (adresse postale, téléphone et courriel)</b>	<b>216, rue Racine Est, CP. 8060</b> Saguenay (Chicoutimi), Qc, G7H 5B8 418-698-3130, poste 3184 <a href="mailto:audrey.bedard@ville.saguenay.qc.ca">audrey.bedard@ville.saguenay.qc.ca</a>
<b>Date</b>	24 janvier 2024

Section réservée au Ministère à la réception du formulaire complété et des documents à compléter par la MRC	
<b>Nom et titre du responsable du dossier</b>	Jade Rousseau, directrice Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
<b>Date</b>	

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET :** LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI INC. – VERSEMENTS 2024

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :** VS-CM-2022-35

Conseil municipal  Comité exécutif  Commission   
 Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Autoriser le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder aux versements des honoraires de gestion et d'occupation du site de la Zone Portuaire et de la subvention du Parc Mille Lieux de la colline à La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc. pour l'année 2024.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

La Ville de Saguenay et La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc. ont signé une convention pour la gestion et l'occupation de la Zone Portuaire de Chicoutimi prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2024 (résolution VS-CM-2022-35). Les montants à verser en honoraires ainsi que la subvention octroyée au Parc Mille Lieux de la Colline sont fixés annuellement selon les disponibilités financières de la Ville.

À la suite de l'adoption du budget municipal 2024, l'enveloppe dédiée à l'organisme ne sera pas renflouée du montant de 100 000 \$ retranché l'an dernier, elle sera maintenue au même montant qu'en 2023. Des honoraires de gestion du site de la Zone portuaire de Chicoutimi au montant de 377 318 \$, plus taxes applicables, et un montant de 1 025 000 \$ en subvention pour le Parc Mille Lieux de la colline seront versés selon les modalités suivantes :

La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc.	Montant 2023	Montant 2024	Premier versement : Février 2024	Deuxième versement : Juillet 2024	Dernier versement : Novembre 2024	Note
Honoraires de gestion du site de la Zone Portuaire	377 318 \$ plus taxes applicables	377 318 \$ plus taxes applicables	226 390,80 \$ plus taxes applicables	113 195,40 \$ plus taxes applicables	37 731,80 \$ plus taxes applicables	sur présentation de factures
Aide au fonctionnement du Parc Mille Lieux de la colline	1 025 000 \$	1 025 000 \$	615 000 \$	307 500 \$	102 500 \$	

**3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT la convention de gestion et d'occupation signée jusqu'au 31 décembre 2024 avec La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc. et

entérinée par la résolution VS-CM-2022-35;

CONSIDÉRANT que La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc. est un organisme reconnu par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les montants à verser en honoraires et en subvention sont fixés annuellement selon les disponibilités financières de la Ville et confirmés lors de l'octroi de l'aide financière aux organismes;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7000600 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder aux versements, pour l'année 2024, selon les modalités ci-dessous :

La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc.	Montant 2023	Montant 2024	Premier versement : Février 2024	Deuxième versement : Juillet 2024	Dernier versement : Novembre 2024	Note
Honoraires de gestion du site de la Zone Portuaire	377 318 \$ plus taxes applicables	377 318 \$ plus taxes applicables	226 390,80 \$ plus taxes applicables	113 195,40 \$ plus taxes applicables	37 731,80 \$ plus taxes applicables	sur présentation de factures
Aide au fonctionnement du Parc Mille Lieux de la colline	1 025 000 \$	1 025 000 \$	615 000 \$	307 500 \$	102 500 \$	

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :

Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)



**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**
**OBJET : LEVÉE DU MORATOIRE DES ÉVÈNEMENTS**
**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : VS-CM-2023-113**
**Conseil municipal**  **Comité exécutif**  **Commission** 
**Conseil d'arrondissement**  **Chicoutimi**  **Jonquière**  **La Baie** 
**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Levée du moratoire des événements.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Le 7 février 2023, la Ville de Saguenay, par la résolution VS-CM-2023-113, a décrété un moratoire pour les événements pour l'année 2023. Le conseil municipal a demandé qu'un comité de travail soit mis en place pour déposer au conseil de ville un cadre de gouvernance pour une offre d'événements à Saguenay sur quatre saisons, une analyse de l'offre actuelle, une définition des orientations et une planification de l'offre pour les cinq prochaines années. La Ville de Saguenay souhaite avoir une offre d'événements diversifiée, concertée, accessible à divers publics sur le territoire de la Ville de Saguenay.

La Ville de Saguenay prévoit annuellement à l'intérieur de son budget annuel, des budgets pour supporter les événements par le versement de subventions aux organismes. La Ville de Saguenay a adopté la Politique de reconnaissance des organismes (VS-CM-2018-309) et la Politique de soutien financier aux organismes reconnus (VS-CM-2019-184) afin d'encadrer l'attribution des subventions.

À la suite de l'analyse de la situation actuelle, le comité de travail dépose les recommandations ci-dessous qui orienteront la Ville de Saguenay :

- Comme prévu au règlement de zonage VS-2012-3, les événements qui ont lieu en partie ou en totalité sur une propriété de la Ville doivent être autorisés par le comité de soutien aux événements. Le comité de soutien aux événements demeure la porte d'entrée pour les nouveaux et le canal municipal pour toute demande liée aux événements.
- Les nouveaux événements ayant un potentiel de retombées économiques doivent être analysés conjointement par la Ville de Saguenay et Promotion Saguenay. Une aide au démarrage pourrait être octroyée par Promotion Saguenay.
- Modifier la Politique de reconnaissance des organismes pour ajouter le critère spécifique suivant pour être reconnu comme organisme promoteur d'événements :
  - o L'organisme doit présenter un événement misant sur l'accessibilité ou offrir un volet gratuit significatif depuis au moins une édition;
- Modifier la Politique de soutien aux organismes reconnus – volet financier pour ajouter le critère d'admissibilité au soutien aux événements suivant :
  - o Présenter un événement misant sur l'accessibilité ou offrir un volet gratuit significatif;
- Modifier la Politique de soutien aux organismes reconnus – volet financier pour ajouter la précision suivante pour l'obtention du dernier versement :
  - o Une pénalité allant jusqu'à 5% du montant de la subvention pourrait être imposée et retenue sur le dernier versement si l'organisme ne remplit pas les exigences minimales pour l'organisation d'un événement écoresponsable;
- Modifier la Politique de soutien aux organismes reconnus – volet financier pour ajouter le document requis suivant pour l'obtention du dernier versement :
  - o Bilan écoresponsable;

- Ajuster les critères d'évaluation des demandes de soutien financier pour favoriser le soutien aux événements :
  - o Accessibles, présentant des volets gratuits;
  - o Écoresponsables;
  - o Qui ont un créneau unique et qui font preuve d'innovation;
  - o Qui engendrent des retombées économiques;
  - o Qui contribuent à la répartition de l'offre événementielle sur toute l'année.
- Prolonger le mandat du comité de travail en 2024 pour poursuivre l'analyse de certaines données, ex. : retombées économiques en collaboration avec Promotion Saguenay;
- Remettre en place la Table des événements majeurs afin de consulter le milieu événementiel de Saguenay et l'impliquer dans la suite des travaux.

3. **PROJET DE RÉSOLUTION**: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT la résolution VS-CM-2023-113 décrétant un moratoire pour l'année 2023 pour les événements;

CONSIDÉRANT la demande du conseil municipal d'établir un cadre de gouvernance pour une offre d'événements à Saguenay sur quatre saisons, une analyse de l'offre actuelle, une définition des orientations et une planification de l'offre pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT les recommandations déposées par le comité de travail;

CONSIDÉRANT que selon le règlement de zonage VS-2012-3, les événements qui ont lieu en partie ou en totalité sur une propriété de la Ville doivent être autorisés par le comité de soutien aux événements;

CONSIDÉRANT que la Commission du développement durable et de l'environnement recommande au comité de soutien aux événements de lier une partie du financement des événements à la planification, la mise en application et à la performance environnementale des mesures instaurées durant leur événement pour assurer l'écoresponsabilité de leurs pratiques (VS-CDDE-2023-8);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le comité de soutien aux événements demeure la porte d'entrée pour autoriser les nouveaux événements sur le domaine municipal de Saguenay et le canal pour toute demande liée aux événements;

QUE l'analyse des demandes pour les nouveaux événements ayant un potentiel de retombées économiques soit réalisée conjointement par la Ville de Saguenay et Promotion Saguenay;

QUE la Ville de Saguenay favorise le soutien aux événements:

- Accessibles, présentant des volets gratuits;
- Écoresponsables;
- Qui ont un créneau unique et qui font preuve d'innovation;
- Qui engendrent des retombées économiques;
- Qui contribuent à la répartition de l'offre événementielle sur toute l'année.

QUE la Politique de reconnaissance des organismes soit modifiée comme suit pour ajouter le critère spécifique suivant pour être reconnu organisme promoteur d'événements:

À page 22, 5<sup>e</sup> alinéa, ajouter le critère :

- L'organisme doit présenter un événement misant sur l'accessibilité ou offrir un volet gratuit significatif à la population depuis au moins une édition.

QUE la Politique de soutien aux organismes reconnus – volet financier soit modifiée comme suit

pour ajouter le critère d'admissibilité au soutien aux événements :

À la page 16, ajouter le point 9 :

- Présenter un événement misant sur l'accessibilité ou offrir un volet gratuit significatif à la population;

QUE la Politique de soutien aux organismes reconnus – volet financier soit modifiée comme suit pour ajouter la précision suivante pour l'obtention du dernier versement :

À la page 20, ajouter le paragraphe à la fin de la rubrique Versements :

- Une pénalité du montant de la subvention pourrait être imposée et retenue sur le dernier versement si l'organisme ne remplit pas les exigences minimales pour l'organisation d'un événement écoresponsable;

QUE la Politique de soutien aux organismes reconnus – volet financier soit modifiée comme suit pour ajouter le document requis suivant pour l'obtention du dernier versement :

À la page 20, ajouter en 3<sup>e</sup> point sous la rubrique Versements :

- Bilan écoresponsable;

QUE le mandat du comité de travail soit prolongé pour l'année 2024;

QUE la Table des événements majeurs de Saguenay soit remise en place afin de consulter le milieu événementiel de Saguenay et l'impliquer dans la suite des travaux;

ET QUE la Ville de Saguenay lève le moratoire des événements.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Par : Jimmy Turcotte

Date : 2024-01-26

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :  Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire :

Préparé

par : Audrey Roy

Conseillère aux événements

Service de la culture, des sports et

de la vie communautaire

Approuvé

par :

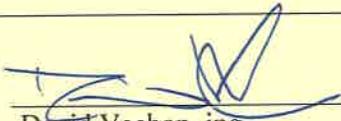
  
Luc-Michel Belley, directeur

OBJET : LEVÉE DU MORATOIRE DES ÉVÈNEMENTS

Page 4

Date : 2024-01-26

Date : 26 janvier 2024



David Vachon, ing.  
Directeur général adjoint

Date : 26-01-2024

Gabriel Rioux  
Directeur général

Date : \_\_\_\_\_

Geneviève Girard  
Directrice générale adjointe

Date : \_\_\_\_\_

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET :** CONTACT NATURE RIVIÈRE-À-MARS- CAUTIONNEMENT MARGE DE CRÉDIT, ANNÉE 2024

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif  Commission

Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Autoriser le renouvellement du cautionnement de la marge de crédit de Contact Nature Rivière-à-Mars pour l'année 2024.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Contact Nature demande à la Ville de Saguenay de renouveler le cautionnement de sa marge de crédit. Celle-ci est cautionnée par la Ville de Saguenay depuis 2008.

Après l'analyse faite par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, il a été convenu de cautionner le montant de 25 000 \$, valide jusqu'au 30 juin 2024.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement du cautionnement de la marge de crédit de Contact Nature Rivière-à-Mars;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accorde à Contact Nature Rivière-à-Mars un cautionnement d'un montant maximal de 25 000 \$, valide jusqu'au 30 juin 2024;

ET QUE la trésorière soit autorisée, ou en cas d'absence l'assistant-trésorier, à signer l'acte de cautionnement et tout autre document pour et au nom de la Ville de Saguenay.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :  Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par : Sylvie Larouche

Date : 15 janvier 2024

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)**

Le suivi a été fait  auprès de : Christine Tremblay (Service des finances)

9.16

4



## Cautionnement spécifique

Je soussigné(e), VILLE DE SAGUENAY  
Nom de la (des) caution(s)

(s'il s'agit d'une personne morale, ici représentée par CHRISTINE TREMBLAY, TRÉSORIÈRE

se déclarant dûment autorisé[e][s] aux fins des présentes en vertu  d'une résolution en date du \_\_\_\_\_  d'une convention unanime des actionnaires en date du \_\_\_\_\_  autre : \_\_\_\_\_)

me porte caution solidaire des obligations de CONTACT NATURE RIVIÈRE-A-MARS  
ci-après appelé(e) « l'emprunteur »  
envers CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE- BAS-SAGUENAY  
Nom de la caisse

aux termes du ou des contrats, conventions et documents suivants dont j'ai pris connaissance :

- a) un contrat ou une convention de(d') \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ \$ signé(e) le \_\_\_\_\_ ;
- b) un contrat ou une convention de(d') \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ \$ signé(e) le \_\_\_\_\_ ;
- c) un contrat ou une convention de(d') \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ \$ signé(e) le \_\_\_\_\_ ;
- d) un contrat ou une convention de(d') \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ \$ signé(e) le \_\_\_\_\_ ;
- e) un contrat ou une convention de(d') \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ \$ signé(e) le \_\_\_\_\_ ;
- f) un contrat ou une convention de(d') crédit variable de 150 000,00 \$ signé(e) le 2008-07-15 ;

le cautionnement de ce contrat ou de cette convention étant cependant limité à la somme de 25 000,00 \$ avec en plus les frais et intérêts sur cette somme, au même taux que celui exigible de l'emprunteur, à compter de la demande de paiement qui me sera faite par la caisse.

g) un contrat de vente conditionnelle de \_\_\_\_\_ \$ conclu entre l'emprunteur et \_\_\_\_\_ Nom du marchand  
le \_\_\_\_\_ et cédé ensuite à la caisse;

h) Autre : **Ce cautionnement est valide jusqu'au 2024-06-30.**

**Cautionnement partiel :** Le présent cautionnement est limité à la somme de \_\_\_\_\_ \$, avec en plus les frais et intérêts sur cette somme, au(x) même(s) taux que celui (ceux) exigible(s) de l'emprunteur, à compter de la demande de paiement qui me sera faite par la caisse.

La caisse pourra, sans que le présent cautionnement soit pour autant diminué ou affecté, faire avec l'emprunteur toute convention concernant les dettes cautionnées, notamment procéder à la modification des modalités de remboursement, renouveler ces dettes à l'échéance de celles-ci et faire avec l'emprunteur tout compromis, arrangement ou concordat.

Si un ou des contrats de crédit variable, de crédit rotatif ou d'ouverture de crédit sont mentionnés ci-dessus, le présent cautionnement sera continu et restera valable pour le tout, nonobstant le remboursement occasionnel, total ou partiel des sommes avancées à l'emprunteur en vertu de ce ou ces contrats, et il me liera ainsi que ma succession aussi longtemps que je n'aurai pas donné à la caisse un avis écrit exprimant mon désir de cesser le présent cautionnement. Cet avis n'aura d'effet et ne dégagera ma responsabilité que pour les sommes avancées à l'emprunteur après l'expiration d'un délai de vingt (20) jours qui sera calculé à compter de la date de réception dudit avis. Advenant que je décède avant de m'être prévalu(e) de mon droit de révocation, le présent cautionnement cessera au moment où la caisse sera informée de mon décès par mes ayants droit, par avis écrit, et ma succession ne sera dégagée que pour les sommes avancées à l'emprunteur après réception de cet avis.

Toute somme perçue de l'emprunteur pourra être imputée, à la discrétion de la caisse, sur l'une ou l'autre des dettes et obligations de l'emprunteur alors exigibles et toute somme perçue de moi en exécution du présent cautionnement pourra être imputée, à la discrétion de la caisse, sur l'une ou l'autre des dettes cautionnées.

Le présent cautionnement n'est pas rattaché à l'exercice de fonctions particulières et est consenti à titre purement personnel. Il ne se substitue pas mais s'ajoute à tout autre cautionnement que j'ai déjà signé en faveur de la caisse.

Mes obligations sont indivisibles et peuvent être réclamées en totalité de chacun de mes héritiers, légataires et ayants droit.

Je m'engage à remettre à la caisse, sur demande de celle-ci, un bilan personnel à jour (si je suis une personne physique) ou des états financiers à jour (si je suis une société ou une personne morale) sur un formulaire de la caisse ou sous une autre forme acceptée par la caisse.

Si plus d'une personne se porte caution, le texte du présent cautionnement est réputé être rédigé à la première personne du pluriel et les cautions s'engagent solidairement entre elles et renoncent au bénéfice de division pouvant exister entre chacune d'elles.

## INFORMATIONS SUR LES OBLIGATIONS LÉGALES DE LA OU DES CAUTIONS

En vous portant caution(s), vous vous engagez, si l'emprunteur fait défaut d'effectuer un ou des paiements convenus à l'égard de la ou des dettes cautionnées, à faire ce ou ces paiements à la place de l'emprunteur si la caisse vous le demande.

Le fait que le cautionnement soit solidaire fait en sorte qu'avant de vous demander de payer à la place de l'emprunteur, la caisse ne sera pas tenue de poursuivre l'emprunteur en justice, d'exercer un recours à l'égard du ou des biens qui garantissent la ou les dettes cautionnées, le cas échéant, ou de saisir les autres biens saisissables de l'emprunteur.

Le cautionnement prévoit également que si plus d'une personne se porte caution, les cautions s'engagent solidairement entre elles et renoncent au bénéfice de division. Cela signifie que si l'emprunteur fait défaut d'effectuer un ou des paiements convenus à l'égard de la ou des dettes cautionnées, la caisse pourra exiger de l'une ou l'autre des cautions qu'elle fasse ce ou ces paiements à la place de l'emprunteur et que les cautions ne pourront exiger que la caisse divise entre les cautions, le ou les montants dus par l'emprunteur.

À noter également que le ou les contrats relatifs à la dette ou aux dettes cautionnées prévoient que si l'emprunteur fait défaut de respecter l'un ou l'autre de ses engagements à l'égard de cette ou ces dettes, la caisse pourra demander qu'il rembourse immédiatement le solde de celle(s)-ci. S'il ne donne pas suite à cette demande, la caisse pourra vous exiger le paiement immédiat de ce solde, jusqu'à concurrence, si le cautionnement est partiel, du montant cautionné et des frais et intérêts sur ce montant, comme prévu au cautionnement.

La ou les cautions (ou leur(s) représentant(s) dans le cas d'une société ou d'une personne morale) reconnaissent avoir pris connaissance des dispositions qui précèdent, les avoir comprises et avoir obtenu des réponses satisfaisantes aux questions qu'elles ont posées à l'égard de ce cautionnement, le cas échéant.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature de la caution ou de son représentant

**CHRISTINE TREMBLAY, TRÉSORIERE**

Nom (lettres moulées)

**201, RUE RACINE EST, C.P. 8060, CHICOUTIMI, QC, G7H 5B8**

Adresse

Signature de la caution ou de son représentant

Nom (lettres moulées)

Adresse

Signature de la caution ou de son représentant

Nom (lettres moulées)

Adresse

Signature de la caution ou de son représentant

Nom (lettres moulées)

Adresse

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET :** ORGANISMES SPORTIFS ET DE PLEIN AIR SOUS CONVENTION/PROTOCOLE – VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2024 (100 000 \$ ET PLUS)

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif  Commission

Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Autoriser le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser les honoraires de 100 000\$ et plus aux organismes reconnus en sport et plein air, pour l'année 2024.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Certains organismes reconnus en sport et plein air sont déjà sous entente avec des conventions de gestion avec la Ville de Saguenay. Cette dernière doit verser annuellement des honoraires de gestion selon les disponibilités et les orientations budgétaires votées qui sont fixées avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Voici la liste des organismes, le numéro de résolution de l'acceptation de la convention de gestion, le montant d'argent remis en 2023 et celui à verser pour 2024. Certains montants sont taxables et d'autres non, une colonne supplémentaire indique aussi cette information.

Organismes	# résolution	Montant 2023	Montant 2024	Taxes
<b><u>UBR 7500521</u></b>				
Corporation du parc de la rivière du Moulin	VS-CM-2022-94	357 300 \$	338 612 \$	oui
<b><u>UBR 7500530</u></b>				
EUREKÔ !	VS-CM-2022-250	63 515 \$	63 515 \$	oui
<b><u>UBR 7500902</u></b>				
Société Bélu inc.	VS-CM-2019-588	87 685 \$	87 685 \$	non
<b>TOTAL</b>		<b>508 500 \$</b>	<b>489 812 \$</b>	

La réduction des honoraires pour la Corporation du parc de la rivière du Moulin représente la somme déjà prévue dans l'entente initiale de transfert de gestion.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION:** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que certains organismes reconnus en sport et plein air sont déjà sous entente avec des conventions de gestion et que la Ville de Saguenay s'engage à leur verser annuellement des honoraires de gestion selon les disponibilités et les orientations budgétaires votées;

CONSIDÉRANT que tous ces organismes sont reconnus par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les montants sont prévus au budget 2024 et que les fonds sont disponibles dans les budgets 7500521, 7500530 et 7500902;

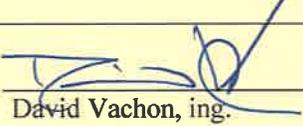
À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, à procéder aux versements des honoraires de 100 000 \$ et plus des organismes de sport et de plein air, pour l'année 2024, comme démontré dans le tableau suivant :



OBJET : ORGANISMES SPORTIFS ET DE PLEIN AIR SOUS  
CONVENTION/PROTOCOLE – VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS  
FINANCIÈRES 2024 (100 000 \$ ET PLUS)

Page 3

  
\_\_\_\_\_  
David Vachon, ing.

Directeur général adjoint

Date : 26-01-2024

\_\_\_\_\_  
Gabriel Rioux

Directeur général

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Geneviève Girard

Directrice générale adjointe

Date : \_\_\_\_\_

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**
**OBJET :** SOUTIEN FINANCIER AUX ÉVÈNEMENTS 2024 (PLUS DE 100 000 \$)

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :** VS-CM-2018-309

VS-CM-2019-184

**Conseil municipal**  **Comité exécutif**  **Commission** 
**Conseil d'arrondissement** **Chicoutimi**  **Jonquière**  **La Baie** 
**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Autoriser le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser l'aide financière aux événements 2024.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Les organismes reconnus, en lien avec les domaines d'interventions suivants : arts et culture, sport, plein air, loisir, action communautaire, ainsi que les promoteurs d'événements ont déposé leur demande de soutien pour la réalisation de l'édition 2024 de leurs événements.

Les aides financières seront versées de la manière suivante :

- Un premier versement de 90 % en mars;
- Un second versement de 10 % (minimum 500 \$) sera émis sur dépôt d'un rapport d'activités et financier ainsi qu'un bilan des mesures écoresponsables à la suite de la tenue de l'évènement.

Une pénalité pourrait être imposée et retenue sur le dernier versement si l'organisme ne remplit pas les exigences minimales pour l'organisation d'un événement écoresponsable.

À la suite de l'analyse des demandes d'aide financière selon la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, et selon les orientations qui font suite à la levée du moratoire, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire recommande de confirmer l'aide financière aux organismes présentés ici :

Organisme/événement	Montant 2023	Premier versement	Deuxième versement	Montant 2024
Corporation Centre-Ville d'Arvida (Noël au carré)	4 400 \$	3 900 \$	500 \$	4 400 \$
Corporation Centre-Ville d'Arvida (Fête estivale d'Arvida)	20 000 \$	18 000 \$	2 000 \$	20 000 \$
Corporation Centre-Ville d'Arvida (Ciné-Parc Urbain d'Arvida)	3 000 \$	2 400 \$	500 \$	2 900 \$
Corporation Centre-Ville de La Baie (La FouArt)	28 500 \$	24 210 \$	2 690 \$	26 900 \$
Festival des bières du monde 2010	75 000 \$	124 650 \$	13 850 \$	138 500 \$
Festival international des rythmes du monde	275 000 \$	225 000 \$	25 000 \$	250 000 \$
Jonquière en musique inc.	140 500 \$	126 450 \$	14 050 \$	140 500 \$
La Rubrique (Festival international des marionnettes de Saguenay 2025)	74 500 \$	67 770 \$	7 530 \$	75 300 \$
L'Association des centres-villes de Chicoutimi inc. (Marché de Noël Européen)	25 750 \$	23 175 \$	2 575 \$	25 750 \$

Organisme/événement	Montant 2023	Premier versement	Deuxième versement	Montant 2024
L'Association des centres-villes de Chicoutimi inc. (Je m'en racine et je me cultive)	3 250 \$	2 100 \$	500 \$	2 600 \$
Partenaires Centre-Ville de Jonquière (Magie des fêtes)	5 500 \$	4 100 \$	500 \$	4 600 \$
Partenaires Centre-Ville de Jonquière (Fête nationale)	0 \$	5 400 \$	600 \$	6 000 \$
Partenaires Centre-Ville de Jonquière inc. (Crossfit)	4 800 \$	4 300 \$	500 \$	4 800 \$
Vitalisation de Kénogami (CVK) inc. (Kénogami en fête)	40 000 \$	34 560 \$	3 840 \$	38 400 \$
<b>TOTAL</b>	<b>700 200 \$</b>			<b>740 650 \$</b>

Les subventions de moins de 100 000 \$ présentées dans le tableau ci-dessus doivent tout de même être entérinées par le conseil municipal, puisque ces organismes reçoivent annuellement un montant total de plus de 100 000 \$ en subventions et en honoraires de la Ville de Saguenay.

Les montants requis sont disponibles au budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION**: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes a été adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2018 (VS-CM-2018-309);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, a été acceptée lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019 (VS-CM-2019-184);

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus ont déposé leur demande d'aide financière pour 2024;

CONSIDÉRANT que les critères d'attribution d'aide financière ont été initialement approuvés par la Commission des finances et revus dans le cadre du moratoire des événements;

CONSIDÉRANT que les montants versés en aide financière de plus de 100 000 \$ doivent être présentés au conseil municipal;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder aux versements de l'aide financière aux organismes pour la réalisation de leur événement 2024 (montant de 100 000 \$ et plus), comme démontré dans le tableau suivant :

Organisme/événement	Montant 2023	Premier versement	Deuxième versement	Montant 2024
Corporation Centre-Ville d'Arvida (Noël au carré)	4 400 \$	3 900 \$	500 \$	4 400 \$
Corporation Centre-Ville d'Arvida (Fête estivale d'Arvida)	20 000 \$	18 000 \$	2 000 \$	20 000 \$
Corporation Centre-Ville d'Arvida (Ciné-Parc Urbain d'Arvida)	3 000 \$	2 400 \$	500 \$	2 900 \$
Corporation Centre-Ville de La Baie (La FouArt)	28 500 \$	24 210 \$	2 690 \$	26 900 \$

Organisme/événement	Montant 2023	Premier versement	Deuxième versement	Montant 2024
Festival des bières du monde 2010	75 000 \$	124 650 \$	13 850 \$	138 500 \$
Festival international des rythmes du monde	275 000 \$	225 000 \$	25 000 \$	250 000 \$
Jonquière en musique inc.	140 500 \$	126 450 \$	14 050 \$	140 500 \$
La Rubrique (Festival international des marionnettes de Saguenay 2025)	74 500 \$	67 770 \$	7 530 \$	75 300 \$
L'Association des centres-villes de Chicoutimi inc. (Marché de Noël Européen)	25 750 \$	23 175 \$	2 575 \$	25 750 \$
L'Association des centres-villes de Chicoutimi inc. (Je m'en racine et je me cultive)	3 250 \$	2 100 \$	500 \$	2 600 \$
Partenaires Centre-Ville de Jonquière (Magie des fêtes)	5 500 \$	4 100 \$	500 \$	4 600 \$
Partenaires Centre-Ville de Jonquière (Fête nationale)	0 \$	5 400 \$	600 \$	6 000 \$
Partenaires Centre-Ville de Jonquière inc. (Crossfit)	4 800 \$	4 300 \$	500 \$	4 800 \$
Vitalisation de Kénogami (CVK) inc. (Kénogami en fête)	40 000 \$	34 560 \$	3 840 \$	38 400 \$
<b>TOTAL</b>	<b>700 200 \$</b>			<b>740 650 \$</b>

QUE la Ville de Saguenay se réserve le droit d'imposer et de retenir une pénalité sur le dernier versement si l'organisme ne remplit pas les exigences minimales pour l'organisation d'un événement écoresponsable.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 7000600.

4. **VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Par :

Date :

**PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E)** :  **À VENIR** :  Date :

5. **VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS** : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre)** : (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

**Informations utiles lors de la transmission :**

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE** : (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Poste budgétaire : 7000600

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AUX ÉVÈNEMENTS 2024 (PLUS DE 100 000 \$)

Page 4

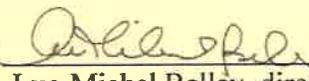
Lors de la plénière du 24 janvier 2024, les élus nous ont demandé d'octroyer 35000\$ de plus que le budget disponible pour éviter une coupure trop élevée aux Rythmes du monde et au Festival des bières

Préparé

par : Audrey Roy

Conseillère aux événements  
Service de la culture, des sports et  
de la vie communautaire

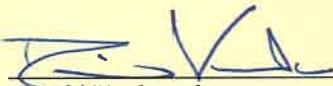
Approuvé

par : 

Luc-Michel Belley, directeur

Date : 2024-01-26

Date : 26 janvier 2024



David Vachon, ing.  
Directeur général adjoint

Date : 26-01-2024

Gabriel Rioux

Directeur général

Date : \_\_\_\_\_

Geneviève Girard

Directrice générale adjointe

Date : \_\_\_\_\_

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET :** ORGANISMES DIVERS - DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCES

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal     Comité exécutif     Commission   
 Conseil d'arrondissement    Chicoutimi     Jonquière     La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Autoriser le paiement pour le remboursement des primes d'assurance d'un organisme.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**
**3. PROJET DE RÉSOLUTION:** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a reçu une demande de remboursement des primes d'assurance de la part d'un organisme;

CONSIDÉRANT que cet organisme reçoit plus de 100 000 \$ de la Ville de Saguenay et que c'est donc le conseil municipal qui doit autoriser le paiement;

CONSIDÉRANT que cet organisme est reconnu par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire dispose du budget nécessaire pour acquitter ce paiement;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles au budget 7000000-24295;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay autorise le paiement suivant :

Organisme	Remboursement 2023	Remboursement 2024 demandé
La Société de Gestion de la Zone Portuaire de Chicoutimi inc.	56 106,90 \$	61 321,30 \$
<b>Total</b>	<b>56 106,90 \$</b>	<b>61 321,30 \$</b>

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000000-24295.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :** (Obligatoire)

Non applicable     Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :     À VENIR :     Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS :** (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)

Non applicable     Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date : \_\_\_\_\_

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

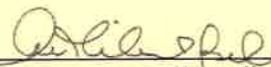
Date : \_\_\_\_\_

**Informations utiles lors de la transmission :**

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire : 7000000-24295

Préparé  
par : Mélanie Gobeil-Sylvain  
Service de la culture, des sports et  
de la vie communautaire

Approuvé  
par :   
Luc-Michel Belley, directeur

Date : 2024-01-26

Date : 26 janvier 2024

  
David Vachon, ing.  
Directeur général adjoint  
Date : 26-01-2024

\_\_\_\_\_  
Gabriel Rioux  
Directeur général  
Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Geneviève Girard  
Directrice générale adjointe  
Date : \_\_\_\_\_

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER****OBJET : APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE****RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**Conseil municipal  Comité exécutif Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie **1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Le conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-St-Jean demande au conseil municipal d'appuyer par résolution les journées de la persévérance scolaire.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

Pour faire suite à la résolution VS-CM-2023-109.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION:** (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit **intégralement** sur la résolution).

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10.0 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-2020 (12.7 % pour les garçons et 7,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur:

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de

décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 12 au 16 février 2024, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 17<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent » et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay déclare les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire à Saguenay ;

QUE la Ville de Saguenay appui le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés ;

QUE la Ville de Saguenay encourage et génère des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au CRÉPAS

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Par :

Date :

**PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :**  **À VENIR :**  Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

**6. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (Obligatoire)**

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

OBJET :

Page 3

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

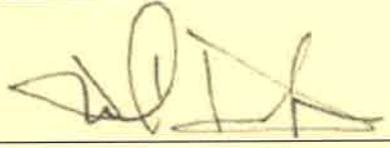
Informations utiles lors de la transmission :

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable  Oui

Poste budgétaire : \_\_\_\_\_

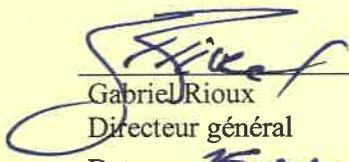
Préparé  
par : Roxanne Gagnon

Approuvé  
par : 

Date : 24 janvier 2024

Date : 24 janvier 2024

\_\_\_\_\_  
David Vachon, ing.  
Directeur général adjoint  
Date : \_\_\_\_\_

  
\_\_\_\_\_  
Gabriel Rioux  
Directeur général  
Date : 25-01-2024

\_\_\_\_\_  
Geneviève Girard  
Directrice générale adjointe  
Date : \_\_\_\_\_

**APPROBATION**

Date exécutif : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

**OBJET : Modification de la résolution VS-CM-2023-49 – Règlement d'emprunt VS-R-2022-124 / Décret de travaux**

**N/D : 05159-04-022-124**

**RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Conseil municipal  Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Chicoutimi  Jonquière  La Baie

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Modifier la résolution VS-CM-2023-49 décrétant des travaux au règlement d'emprunt VS-R-2022-124.

**2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:**

La résolution VS-CM-2023-49 décrète divers travaux de voirie, de pavage, de chaînes de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation. À la demande de l'arrondissement de Chicoutimi, il y a lieu de modifier le règlement pour un montant supplémentaire qui n'avait pas été décrété initialement.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).**

CONSIDÉRANT que la résolution VS-CM-2023-49 décrétant des travaux de voirie, de pavage, de chaînes de rues, de bordure et trottoirs, d'éclairage et de signalisation et qu'il y a lieu de la modifier pour augmenter un projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CM-2023-49 de la façon suivante :

Modifier :

# item au PTI	Description	Montant initial	Nouveau montant
300-00108	Travaux de voirie, arrondissement de Chicoutimi	159 000 \$	559 000\$

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)**

Non applicable  Oui

Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E) :

À VENIR :

Date :

**5. VÉRIFICATION DES ASPECTS FINANCIERS : (Obligatoire pour tous les programmes, revenus et dépenses qui auront un impact favorable ou défavorable sur les finances de la Ville. Joindre les documents nécessaires à la prise de décision)**

Non applicable  Oui  ou Commission des finances du \_\_\_\_\_  (si nécessaire)

Par :

Date :

6. **SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) :** (Obligatoire)

Le suivi a été fait  auprès de : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date : \_\_\_\_\_

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : \_\_\_\_\_ (indiquer le service)

Date : \_\_\_\_\_

**Informations utiles lors de la transmission :**

7. **DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :** (Obligatoire)

Non applicable  Oui  Poste budgétaire : \_\_\_\_\_

Préparé

par : \_\_\_\_\_

**Valérie Bossé, CPA**  
Chargée de projet (gestion du PTI)

Approuvé

par : \_\_\_\_\_

**Manon Girard**  
Directrice arr. La Baie et responsable  
de la gestion du PTI

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
David Vachon, ing.  
Directeur général adjoint

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Gabriel Rioux  
Directeur général

Date : 29-01-2024

\_\_\_\_\_  
Geneviève Girard  
Directrice générale adjointe

Date : \_\_\_\_\_

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle des délibérations, le 17 janvier 2023 - Un quorum présent.

**9.11 DÉCRET DE TRAVAUX – RÉGLEMENT D’EMPRUNT :**

**9.11.6 RÉGLEMENT D’EMPRUNT VS-R-2022-124**

VS-CM-2023-49

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Serge Gaudreault

CONSIDÉRANT que le règlement d’emprunt VS-R-2022-124 est la principale source de financement pour la réalisation de ces travaux;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les travaux suivants au règlement d’emprunt VS-R-2022-124.

# item PTI	Description	Montant
300-00088	Entretien des fossés	200 000 \$
300-00089	Travaux de voirie, arrondissement de Jonquière	50 000 \$
300-00108	Travaux de voirie, arrondissement de Chicoutimi	159 000 \$
300-00032	Glissières de sécurité	50 000 \$
300-00116	Travaux de débroussaillage	50 000 \$
650-00207	Construction de trottoirs, arrondissement de Jonquière	24 000 \$
650-00231	Réfection majeure des rues et maintien des actifs	5 020 000 \$
650-00328	Réaménagement rue Lavoisier – boul. du Saguenay	130 000 \$
300-00117	Bordures et trottoirs	746 000 \$
	<b>Total</b>	<b>6 429 000 \$</b>

S’il advient que le montant d’une appropriation indiquée dans le présent décret est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette dernière, l’excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées et dont l’estimation s’avérerait insuffisante.

Adoptée à l’unanimité.

Je certifie sous mon serment d’office que l’extrait ci-haut est une vraie copie d’une résolution adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 17 janvier 2023.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce <sup>9</sup> jour du mois de 2023.

L’assistant-greffier,

JT/sh

JIMMY TURCOTTE

## PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue  
dans la salle des délibérations du conseil, le 6  
février 2024. Un quorum présent.

---

### **LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU COURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023 - DÉPÔT**

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une  
dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023.

LISTE DES CONTRATS 25 000\$ ET PLUS DÉCEMBRE 2023

Numéro	Titre	Type	Soumissionnaire	Montant adjugé	Date d'approbation
2023-559	TRAVAUX CORRECTIFS - PATRO DE JONQUIÈRE / Arrondissement de Jonquière (Patronage St-Vincent-de-Paul)	Public	9042-5976 QUEBEC INC. (LES CONSTRUCTIONS CR)	390 340,13	2023-12-04
2023-754	FOURNITURE MATERIEL ÉLECTRIQUE QUAI DE SHIPSHAW	Demande de prix	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	30 685,97	2023-12-05
2023-447	SERVICE DE ROUTE - RÉPARATION DE PNEUS	Demande de prix	OK PNEUS - PIECES UNIVERSELLES 2007 (9183-8268 QUEBEC INC)	49 483,63	2023-12-20
2023-549	UNIFORMES POUR POMPIERS	Demande de prix	MARTIN & LEVESQUE INC.	46 692,90	2023-12-12
2023-566	INSTALLATION DE LAMPADAIRES ET DE COLONNES LUMINEUSES - RUE SAINT-DOMINIQUE / Arrondissement de Jonquière	Public	ELECTRICITE TB (1986) INC	119 574,00	2023-12-13
2023-604	LOCATION DE TOILETTES MOBILES	Public	TOILETTES MOBILES JM	233 324,52	2023-12-13
2023-619	TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION - SERVICE HYDRO-JONQUIÈRE	Public	MVA POWER INC	155 164,66	2023-12-13
2023-633	TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, CORRECTIFS OU D'URGENCE DES APPAREILS DE LEVAGE	Public	REEL COH INC	313 759,90	2023-12-13
2023-639	FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CONVOYEUR DE REMONTÉE - CENTRE DE SKI MONT-FORTIN	Public	DOPPELMAYR CANADA LTEE	354 770,67	2023-12-13
2023-653	RÉFECTION D'UN BLOC SANITAIRE, DE LA VENTILATION ET L'AJOUT D'UNE RAMPE D'ACCÈS UNIVERSELLE - FOYER DES LOISIRS / Arrondissement de Jonquière	Public	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC	1 208 625,25	2023-12-19
2023-655	FOURNITURE DE FLEURS ANNUELLES	Public	LA JARDINERIE FERNAND FORTIER INC.	127 954,53	2023-12-13
2023-661	ENTRETIEN SANITAIRE - CENTRE SOCIOCULTUREL / Arrondissement de Chicoutimi	Public	CHAINE DE TRAVAIL ADAPTE - CTA INC.	60 646,86	2023-12-05
2023-664	CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AQUEDUC SUSPENDU ET DÉMOLITION DU PONT ARNAUD	Public	CEGERCO INC.	5 077 484,56	2023-12-19
2023-671	INSPECTION JOURNALIÈRE DES MACHINES FIXES	Public	TRAITEMENT D'EAU S T INC	151 853,23	2023-12-13
2023-688	REMORQUE À TIMON (3 ESSIEUX)	Demande de prix	ATELIER STE-EMILIE INC	88 310,00	2023-12-05
2023-695	INSPECTIONS ET RÉPARATIONS DES REMORQUES	Demande de prix	AUTOLOOK INC.	68 088,71	2023-12-12
2023-699	AMÉNAGEMENT DE DEUX FOURGONNETTES SURÉLEVÉES	Demande de prix	CENTRE DU CAMION PROCAM SAGUENAY INC	94 081,74	2023-12-12
2023-701	ENTRETIEN SANITAIRE - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW / Arrondissement de Jonquière	Demande de prix	LAVE-AUTO LIMPIO (S E N C)	70 364,70	2023-12-20
2023-704	CONCEPTION, CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET MAINTIEN DE CINQ PONTS DE GLACE / Arrondissement de La Baie (CONTACT NATURE)	Demande de prix	EXCAVATION JMG SAGUENAY INC	60 361,88	2023-12-13
2023-708	STATION D'EAU MOBILE POUR ÉVÈNEMENT	Demande de prix	FONTAINE MOBILE INC	41 379,50	2023-12-20
2023-728	Services professionnels en ingénierie - RÉFECTION DES GALERIE EXTÉRIEURES DU PAVILLON ROSAIRE-GAUTHIER	De gré à gré	WSP CANADA INC.	40 615,09	2023-12-05
2023-736	MANDAT URGENT SUITE À UNE CYBERATTAQUE (Dérogation)	De gré à gré	KPMG EGYDE CONSEILS INC.	121 199,00	2023-12-05
2023-743	ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE EN PARTENARIAT AVEC LA MRC LAC SAINT-JEAN-EST (Gré à gré)	De gré à gré	ECO2URB INC	56 732,98	2023-12-05
2023-746	LOCATION D'UNE CHARGEUSE SUR PNEUS	Demande de prix	HYDROMECC INC.	49 439,25	2023-12-12
2023-748	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN AQUAGEO (Dérogation)	De gré à gré	AQUA DATA INC.	34 472,95	2023-12-05
2023-749	CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME FINANCIER SOFE ET ORACLE	De gré à gré	BERGER-LEVRAULT CANADA LTEE	1 130 054,78	2023-12-13
2023-756	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN - AVEVA	De gré à gré	CIMSOFTE CORP DBA AVEVA SELECT CANADA EAST	188 899,37	2023-12-13
2023-757	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ÉDILEXPERT (Dérogation)	De gré à gré	EDILEX INC	57 224,34	2023-12-12
2023-759	RENOUVELLEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION WEB VILLE 3D (Dérogation)	De gré à gré	XEOS IMAGERIE INC	59 787,00	2023-12-12
2023-761	DEMANDE DE PERMIS POUR TRAVAUX EMPRISE CN BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE (Dérogation)	De gré à gré	CANADIAN NATIONAL (CN)	34 345,35	2023-12-12

2023-762	RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL ACCÈS CITÉ ÉVALUATION	De gré à gré	PG SOLUTIONS INC. (PG GOVERN QC-GES TECHNOLOGIES-CTSPEC TECHNOLOGIES)	168 720,00	2023-12-13
2023-766	RÉPARATION NIVELEUSE #23-385 (Dérogation)	De gré à gré	BRANDT TRACTOR LTD	115 000,00	2023-12-13
2023-767	COMBINAISONS THERMALES POUR POLICIERS ET POMPIERS - SAISON HIVERNALE 2024-2025	Demande de prix	VE SPORT TRAVAIL PLEIN AIR	49 439,26	2023-12-20
2023-772	SOIRÉE ANNUELLE DES EMPLOYÉS	De gré à gré	LE MONTAGNAIS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	29 536,91	2023-12-20
2023-773	Services professionnels en technologie de l'information - AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS ET AUGMENTATION DES COMPÉTENCES	De gré à gré	PEARSON MARC	50 000,00	2023-12-20
2023-774	RÉPARATION DU MOTEUR DU CAMION 10 ROUES #14-424	De gré à gré	SERVICE DE PNEUS POTVIN LTEE (POTVIN CENTRE DU CAMION-POTVIN LE GROUPE)	25 000,00	2023-12-21
2023-775	RÉPARATION DE LA SOUFFLEUSE RPM TECH #24-349	De gré à gré	TENCO INC. (RPM TECH)	48 400,24	2023-12-20
2023-747	SYSTÈME DE GESTION DES CANDIDATURES POUR OPTIMISATION DU RECRUTEMENT - ATS (Dérogation)	De gré à gré	TEAMTAILOR	57 500,00	2023-12-05

PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue  
dans la salle des délibérations du conseil, le 6  
février 2024. Un quorum présent.

---

**LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$  
ET CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE  
L'EXERCICE FINANCIER - DÉPÔT**

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une  
dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice  
financier jusqu'au 31 décembre 2023.

LISTE MENSUELLE CONTRAT DE 2 000 \$ ET PLUS TOTALISANT 25 000 \$ CUMUL AU 31 DÉCEMBRE 2023

NOM	Somme de Montant payé
<b>2968-8280 QUEBEC INC. (THIBAUT &amp; ASSOCIES-L'ARSENAL)</b>	<b>33716,18</b>
16-218 BT 333194 SHARFT STERING	2723,88
CRÉDIT FACTURE # 540297	-606,1
FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT POUR ESSAIS ANNUELS	3512,72
REMPACEMENT POMPE MOUSSE UNITÉ 16-218; BT 334.280;	11682,62
RÉPARATIONS CHECK ENGINE UNITÉ 16-218; BT 330290;	7089,56
SUPPORTS D'ANCRAGES AU FRAME SONT LOUSSE TESTS ET RÉPARATIONS SUR UNITÉ 16-214 BT 335773	9313,5
<b>7762763 CANADA INC.</b>	<b>142700,91</b>
Libération de dépôt de garantie de soumission	11215,5
TRAVAUX ARBORICULTURE ESSOUCHAGE ANNÉE 2023	131485,41
<b>9030-5814 QUEBEC INC. (SPECTRALITE-SIGNOPLUS)</b>	<b>85981,19</b>
60 X PANNEAUX / P-10 ARRET 600X600	2335,14
80 X SUPPORTS EN ACIER POUR PLANCHES DE BARRICADE PEINTS NOIR	2115,54
Commande de matériel de signalisation pour équipe autonome suite de la commande	2723,65
CRÉDIT FACTURE FC 95653	-38,49
DIVERS PANNEAUX	3543,53
DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION	2435,58
lot jonquière	5156,68
Matériel de signalisation pour équipe autonome	5399
NOM DE RUE POUR CHICOUTIMI ET JONQUIÈRE	10402,37
PANCARTES - ATTENTION A NOS ENFANTS C'EST PEUT-ETRE LE VOTRE, LIMITE DE VITESSE	2360,56
PANNEAU BORNE-FONTAINE EN L RECTO VERSO,P-90-D CONTOURNEMENT D'OBSTACLES,PRESENCE D'UN DOS D'ANE ALLONGE ETC	4150,83
PANNEAUX - ARRET 450X450MM, ARRET EN "Y" 450X450MM	2312,15
PANNEAUX - ARRET 450X450MM, ENTREE INTERDITE 600X600MM,IMITE DE VITESSE (50) 600X750MM ETC	3443,04
PANNEAUX DE SIGNALISATION	8236,08
PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR JONQUIÈRE	3535,77
PANNEAUX LIMITE DE VITESSE ET SIGNAL AVANCÉ DE FEUX DE CIRCULATION	2680,65
PANNEAUX NOMS DE RUE	5817,17
PANNEAUX SIGNALISATION - DÉVIATION DES VOIES, STATIONNEMENT, ACCÈS INTERDIT	4659,1
PANNEAUX VIRAGE AUX FEUX / RÉDUISEZ LE BRUIT/ Ens.spécial dimensions standards avec pellicule	2840,33
Revitalisation boul. Jonquiere - Panneaux signalisation	2045,23
Revitalisation secteur St-Jean Eudes partie 1 et 2 - Panneaux de signalisation	2542,46
SUPPORT EN ACIER POUR PLAHCHE DE BARRICADE PEINT NOIR	4851,95
T-90-2-D 40 x DETOURS DROITE ET GAUCHE 750X750MM GR DIA 0,125	2432,87
<b>9042-5976 QUEBEC INC. (LES CONSTRUCTIONS CR)</b>	<b>6200077,8</b>
parc des HA HA Crédit et libération de retenue 5%	9959,67
Aménagement des placettes sur la rue St-Dominique Arr. Jonquière Libération de retenue 10%	69232,11
AO 2023-398-TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION ÉDIFICE PORT-ALFRED / Arrondissement de La Baie	2715,84
Crédit pour facture #5383	-10545,49
Crédit sur facture #5463	-9013,14
Décompte #10 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	582254,91
Décompte #1 2022-450 - Aménagement du Parc de la Paix / arr. Jonquière - PRIMADA (04202-244-01)	240545,13
Décompte #7 2022-209 TRAVAUX DE RÉFECTION CENTRE PRICE PHASE 1	16272,82
Décompte #05 2022-209 TRAVAUX DE RÉFECTION CENTRE PRICE PHASE 1	134490,25
Décompte #1 2022-379 RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT 306, RUE LA FONTAINE, CHICOUTIMI	158038,15
Décompte #1 2023-285 - AMÉNAGEMENT DE PLACETTES SUR LA RUE ST-DOMINIQUE - ARR JONQUIERE	75863,49
Décompte #1 2023-507 REMPLACEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT 365 BOUL. STE-GENEVIÈVE / ARR. CHICOUTIMI	161507,68
Décompte #1 AO 2023-398-TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION ÉDIFICE PORT-ALFRED / Arrondissement de La Baie	17653,26
Décompte #1 RÉFECTION DES FAÇADES DE BOIS - DIVERS BÂTIMENTS Appel d'offres 2023-368	70525,1
Décompte #1 TROTTOIRS INTERSECTION RUE ALBERT-HOULE ET CHEMIN DES AVIATEURS - ARR LA BAIÉ	76388
Décompte #10 2022-319 - Réfection complète du poste de pompage PPEJ-09 / Arr. de Jonquière	159309,09
Décompte #11 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	48153
Décompte #12 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	54599,33
Décompte #2 2022-319 - CONSTRUCTION DE DEUX ESCALIER - ÉDIFICE ADM SECTEUR LATERRIERE	102244,46
Décompte #2 2022-379 RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT 306, RUE LA FONTAINE, CHICOUTIMI	21115,62
Décompte #2 2022-450 - Aménagement du Parc de la Paix / arr. Jonquière - PRIMADA (04202-244-01)	12686,97
Décompte #2 2023-285 - AMÉNAGEMENT DE PLACETTES SUR LA RUE ST-DOMINIQUE - ARR JONQUIERE	347504,33
Décompte #2 AO 2023-398-TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION ÉDIFICE PORT-ALFRED / Arrondissement de La Baie	41339,1
Décompte #2 D2022-416   DÉCONSTRUCTION CAMP DES HOMMES / Arrondissement d;2022-416	84382,99
Décompte #2 RÉFECTION DES FAÇADES DE BOIS - DIVERS BÂTIMENTS Appel d'offres 2023-368	52864,07
Décompte #3 2022-012 - Réfection complète du poste de surpression Blériot / Arr. de Chicoutimi (05254-03-004-011)	110723,09
Décompte #3 2022-319 - CONSTRUCTION DE DEUX ESCALIER - ÉDIFICE ADM SECTEUR LATERRIERE	6263,31
Décompte #3 2022-416   DÉCONSTRUCTION CAMP DES HOMMES / Arrondissement de Chicoutimi	72275,45
Décompte #3 2023-285 - AMÉNAGEMENT DE PLACETTES SUR LA RUE ST-DOMINIQUE - ARR JONQUIERE	155597,2
Décompte #3 AO 2023-398-TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION ÉDIFICE PORT-ALFRED / Arrondissement de La Baie	23756,55
Décompte #4 CONST. DE DEUX ESCALIER - ÉDIFICE ADM SECT;2022-319 - CONSTRUCTION DE DEUX ESCALIER - ÉDIFICE ADM SEC	8464,32
Décompte #4 2022-012 - Réfection complète du poste de surpression Blériot / Arr. de Chicoutimi (05254-03-004-011)	185050,29
Décompte #4 2022-209 TRAVAUX DE RÉFECTION CENTRE PRICE PHASE 1	243440,14
Décompte #4 2022-306 REFECTION ROSAIRE GAUTHIER	80911,46
Décompte #4 2023-285 - AMÉNAGEMENT DE PLACETTES SUR LA RUE ST-DOMINIQUE - ARR JONQUIERE	44123,94
Décompte #5 2022-012 - Réfection complète du poste de surpression Blériot / Arr. de Chicoutimi (05254-03-004-011)	480224,09
Décompte #5 2022-285 - REFECTION STATIONNEMENTS À ÉTAGE MORIN - PHASE 2, Arrondissement Chicoutimi	9675,15
Décompte #5 2022-306 REFECTION ROSAIRE GAUTHIER	47883,93
Décompte #6 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	124649,62
Décompte #6 2022-012 - Réfection complète du poste de surpression Blériot / Arr. de Chicoutimi (05254-03-004-011)	383558,08
Décompte #6 2022-209 TRAVAUX DE RÉFECTION CENTRE PRICE PHASE 1	61345,42
Décompte #6 2022-285 - REFECTION STATIONNEMENTS À ÉTAGE MORIN - PHASE 2, Arrondissement Chicoutimi	25123,31
Décompte #7 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	134603,59

Décompte #7 2022-012 - Réfection complète du poste de surpression Blériot / Arr. de Chicoutimi (05254-03-004-011)	324420,9
Décompte #8 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	139819,45
Décompte #8 Réfection complète du poste de surpression Blériot / Arr. de Chicoutimi (05254-03-004-011)	99688,22
Décompte #9 2021-376 : Réfection complète du poste de pompage PPEJ-09 / Arr. de Jonquière	51265,43
Décompte #9 2022-009 - Réfection complète du poste de pompage PPELB-02 / Arr. de La Baie	469036,81
Décompte#4 AO 2023-398-TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION ÉDIFICE PORT-ALFRED / Arrondissement de La Baie	21903,5
Décompte #11 2021-376 : Réfection complète du poste de pompage PPEJ-09 / Arr. de Jonquière	38563,55
Démolition du camp des hommes Libération de retenue 10%	21542,84
Expertise pour Infiltration d'eau Bibliothèque Arvida	4536,51
Libération de dépôt de garantie de soumission	5000
Libération de retenue 5% Centre commémoratif Price Rénovation et rempl. de l'entrée électrique	46858,47
Libération de retenue 5% Rénovation et remplacement de l'entrée électrique Centre commémoratif Price	46858,47
Libération de retenue 5% 2 escaliers Laterrière	9013,14
Libération de retenue 5% Aménagement du parc de la Paix	14068,44
Libération de retenue 5% et ajustement Aménagement parc de la paix	9136,01
Libération de retenue 5% Facades de bois année 2023	6854,96
Libération de retenue 5% Façades de bois année 2023	6854,96
Parc des Ha Ha Libération de retenue 5%	12844,88
Réfection du Pavillon Rosaire Gauthier Libération de retenue 5%	21157,11
Réfection du Pavillon Rosaire Gauthier Libération de retenue 5%	21157,11
RÉPARATION DE LA TOITURE ENDOMMAGE PAR LE FEU	19369,43
Stationnement Morin phase 2 Libération de retenue 10%	62178,11
Terrain de tennis St-Jacques	10635,19
Voir crédit # 5501	9013,14
Voir crédit #5499	10545,49
<b>9078-0107 QUEBEC INC. (TRANSPORT CARON)</b>	<b>59333,94</b>
2023 Prise en charge des pneus sur jante	3963,19
2023 Prise en charge des pneus sur jante 12 AU 16 MAI 2023	9308,66
2023 Prise en charge des pneus sur jante 1er août	7657,34
2023 Prise en charge des pneus sur jante 26 AVRIL	3796,47
2023 Prise en charge des pneus sur jante 26 MAI	4168,82
2023 Prise en charge des pneus sur jante / 28 AVRIL	2036,95
2023 Prise en charge des pneus sur jante / 8 juin 2023	4307,54
2023 Prise en charge des pneus sur jante 13 juillet	3849,36
2023 Prise en charge des pneus sur jante 22 juin	2788,95
2023 Prise en charge des pneus sur jante 24 novembre	8143,68
2023 Prise en charge des pneus sur jante du 27 au 29 septembre	9312,98
<b>9182-6032 QUEBEC INC. (LA BONNE PATATE (2017))</b>	<b>124348,17</b>
2023-474 Repas mesure d'urgence - 2 ième feu de forêt - Mistissini (facture 02)	117525,75
Dîner hot-dogs du 21 juin 2023	2748,97
Mesure d'urgence - 2 ième feu de forêt - Mistissini	0
Repas - Rivière Éternité	0
Repas mesure d'urgence - Rivière-Éternité (facture 03)	4073,45
<b>9190-8988 QUEBEC INC. (L.D.A. SERVICES CONSEILS)</b>	<b>27076,61</b>
2023-013 / SP en ingénierie - Inspections des structures 2023	27076,61
<b>9261-4353 QUEBEC INC.</b>	<b>251858,48</b>
DECOMPTE #1 REFECTION DE BORDURES TROTTOIRS LA BAIE (2023-388) (Retenue de 10%)	54250,47
DECOMPTE #2 REFECTION DE BORDURES TROTTOIRS LA BAIE (2023-388) (Retenue de 10%)	49509,38
DECOMPTE #3 REFECTION DE BORDURES TROTTOIRS LA BAIE (2023-388) (Retenue de 10%)	41908,67
DECOMPTE #4 REFECTION DE BORDURES TROTTOIRS LA BAIE (2023-388) (Retenue de 10%)	54785,32
DECOMPTE #5 REFECTION DE BORDURES TROTTOIRS LA BAIE (2023-388) (Retenue de 10%)	9478,79
Libération de dépôt de garantie de soumission	18600
Libération de retenue 10% Réfection de bordures et trottoirs la Baie	23325,85
<b>9408-1346 QUEBEC INC (MOCOM)</b>	<b>43644,89</b>
2023-580 - Revitalisation du centre-ville - zone ferroviaire	40311,76
Revue de presse et veille médiatique 2023	3333,13
<b>A PLOURDE, M-P TREMBLAY, J TREMBLAY, M-M ELLEFSEN NOTAIRES EN FIDEICOMMIS</b>	<b>276000</b>
9170-0872 Québec inc - acquisition immeuble	276000
<b>AB TECH SERVICES POLYTECHNIQUES INC.</b>	<b>41440,62</b>
2023-378 ACHAT D'UN GPS LEICA - ENSEMBLE MOBILE GNSS LEICA GS07 - CS20	32349,37
63 X PIQUETS D'ARPENTAGE 1" X 2" X 36" (PEINT)	2051,15
POIGNÉE DE RADIO BLUETOOTH - RH17	2414,48
Réparation modem défectueux. #série : 2420678 marque : Leica modèle : CS201	4625,62
<b>ACCIO SOLUTIONS INC</b>	<b>52567,92</b>
2023-323 - ID1644 - Contrat d'entretien billetterie informatisée polices - 1 mai 2023 au 30 avril 2024	34971,21
CONSTAT D'INFRACTION INFORMATISE 70RLX/BTE - VOIR CRÉDIT #RC23-002323	14373,6
CRÉDIT FACTURE #RB23042295 - PLAQUETTE	-224,2
Modification aux logiciels de GTechna	3447,31
<b>ADF DIESEL ALMA INC.</b>	<b>80802,89</b>
13-403 2 X SIEGES	2586,94
14-341 DIFFERENTIEL REMAN	7065,22
14-402 DIFFERENTIEL ARRIERE (DELAI MOINS LONG)	3903,41
14-424 339273 OIL COOLER TRANSMISSION	4698,29
14-425 331219 ENSEMBLE DE TURBO	6597,97
22-361 SIEGE COMPLET	3207,81
24-303 BT 330560 ens de turbo + quincaillerie pour installation + CORE	2578,23
26-312 BT 334762 TURBO + GASKET STUD, GASKET MANIFOLD + STUD	2936,03
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACT # FA04-176571	-229,96
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FA04-173063	-7473,38
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FA04-180060	-689,85
CRÉDIT FACTURE # FA04-178601	-3592,68

CRÉDIT FACTURE #FA04-174849 - TUBE EXTENSION	-71,07
CRÉDIT FACTURE #FA04-177656 - OLD CORE	-212,06
ENTRETIEN CAMION INTERNATIONAL 7400 SBA 4X2	2027,51
RÉPARATION DE L'ARROSOIR UNITÉ 26-312 BT 338528;	24265,86
RÉPARATION VÉHICULE 26-310 / BT 333225	7416,52
RETOUR DE CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FA04-175996	-402,41
RETOUR DE CORE, RÉFÉRENCE FACTURE FA04-180680	-1034,78
UNITÉ #14-324 COOLER EGR, TURBO, MANIFOLD EXHAUST, GASKET, O-RING, SEAL ETC	14058,53
UNITÉ #14-425 ENSEMBLE DE TURBO, INSTALLATION PARTS ADV4 B1/B2, CORE	4117,66
UNITÉ #27-339 SIEGE COMPLET, SEATBELT KIT 3 POINTS, GUIDE DE CEINTURE, ANGLE CPL BRACKET, SLIDE, TRANSPORT MAIN D'OEUVRE	2695,85
UNITÉ 13-485; BT 332515; VÉRIFIER PROBLÈME DE DÉMARRAGE - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	2760,57
VOIR CRÉDIT # FA04-180738	3592,68
<b>ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY</b>	<b>922119,38</b>
Aide aux organismes - versement 1/2	22779,17
Aide aux organismes - versement 2/2	700000
Dépenses d'entretien quai des croisières saison 2022	598264,08
Remboursement assurance du quai des croisières à Bagotville 2023-2024	199340,21
Remboursement pour le surplus de l'activité du quai des croisières 2022	336065,58
Revenus navires de croisière saison 2022	-934329,66
<b>AECOM CONSULTANTS INC.</b>	<b>30830,17</b>
2022-190 - SP en ingénierie - Étude de circulation sur les boul. Talbot et de l'Université / Arr. de Chicoutimi	20842,25
Étude de circulation à l'intersection des boul. Talbot et du Royaume	9987,92
<b>ALU MC3 (9411-8296 QUEBEC INC.)</b>	<b>77098,27</b>
2023-317 - FOURNITURE DE FÔTS D'ÉCLAIRAGE	77098,27
<b>ALURAD SAGUENAY INC. (RADIATEUR SAGUENAY-RADIATEUR SPECIALITE)</b>	<b>27252,73</b>
14-328 RADIATEUR WESTERN	3190,56
14-333 RADIATEUR COMPLET WESTERN	2989,35
22-307 REFROIDISSEUR D'HUILE A REPARER	3161,81
23-384 RADIATEUR A NETTOYER ET VÉRIFIER, ATELIER ET RÉPARATIONS	2259,9
24-344 REMISE À NEUF RADIATEUR / REBATIR AIR TO AIR	7825,68
CRÉDIT FACTURE #35501	-1150,97
CRÉDIT FACTURE #36844 - RADIATEUR	-1337,08
CRÉDIT FACTURE #40338	-1238,74
CRÉDIT POUR RADIATEUR SOUS GARANTIE	-1150,97
CRÉDIT RADIATEUR # FACTURE 31476	-1150,97
CRÉDIT RADIATEUR, RÉFÉRENCE FACTURE # 32494	-1150,97
GARANTIE RÉSERVOIR CASSE, RÉFÉRENCE FACTURE # 32931	-1150,97
RADIATEUR COMPLET WESTERN (5765A) RSP-13-FRE-05	2989,35
REMONTER RADIATEUR #23-371 / BT 329777	3997,49
UNITÉ #14-342 RADIATEUR NEUF ALUMINIUM	3190,56
UNITÉ #14-343 RADIATEUR COMPLET	2989,35
UNITÉ #14-345 RADIATEUR BT 333979	2989,35
<b>ANTI-GRAFFITECH INC.</b>	<b>42618,41</b>
Enlever les graffitis sur un muret décoratif en béton blanc bâtiment principal de la place du citoyen.	8450,67
NETTOYAGE GRAFFITIS / CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON / SOUM. 223141 / BT 2069849	2630,06
NETTOYAGE GRAFFITIS / PLACE DE LA FRANCITÉ RUE RIV. AUX SABLES ET PASSERELLE / BT 2070645	2313,88
NETTOYAGE GRAFFITIS / PLACE DU CITOYEN / CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE CHIC / BT 2070650	3319,91
NETTOYAGE GRAFFITIS / RUE RACINE CHIC. / BT 2070639	3808,55
NETTOYAGE GRAFFITIS / ZONE PORTUAIRE CHIC / BT 2070642	3000,85
Nettoyage oeuvre art public Complètement axial selon soumission	2581,19
NETTOYAGE SUR POUBELLE, ÉQUIPEMENT DE PARC	3291,16
NETTOYAGE SUR POUBELLE, ÉQUIPEMENT DE PARC - PARC ADRIEN GILBERT	2026,44
NETTOYAGE SUR POUBELLE, ÉQUIPEMENT DE PARC ZONE PORTUAIRE	2112,67
retrait murale sur mur brique bâtisse Marie-Laura à Jonquière	9083,03
<b>AON CANADA-AON REED STENHOUSE-AON PARIZEAU</b>	<b>775183,03</b>
Assurance biens avenant no 4, prolongation du 1er oct. au 1er nov. 2023 PTPAC22004344 VS-CE-2022-185	10326,42
Assurance biens avenant no 4, prolongation du 1er oct. au 1er nov. 2023 PTPAC2206960 VS-CE-2022-185	10114,26
Assurance biens avenant no4 B MUNP200 prolongation d'assurance du 1er octobre 2023 au 1er novembre 2023 VS-CE-2022-185	3732,81
Assurance biens avenant no4, prolongation du 1er oct. au 1er nov. 2023 MUNP200 VS-CE-2022-185	29006,86
Assurance biens MUNP200, avenant no. 4, prolongation du 1er oct. au 31 oct. 2022	33077,14
Crédit honoraires services annuels (facture 3470000170726) - nov 2023-nov 2024	-58,5
Honoraires de service annuels honoraires groupe A, prolongation du 1er oct. au 1er nov. 2023 VS-CE-2022-185	5525
Honoraires de services annuels 2023-2024 VS-CE-2023-1031	13048
MUNP200 avenant no 3, ajout stade de soccer (Swiss RE Wesport/echelon) en date du 31/10/22. VS-CE-2022-185-10/22 a 11/23	3751,78
MUNP200 avenantno 3, ajout stade de soccer aviva/swiss RE Wesport/echelon en dte du 10/22 VS-CE-2022-185 10/22 à 11/23	10617,69
PBL00256 Renouv. multirisques accidents resp. civile et resp. municipale VS-CE-2023-1031 et VS-CE-2023-1032 nov-23-nov24	76305,45
Renouvellement assurance biens PTPAC2204344 31 oct. 2022 au 1er oct. 2023	131390,78
Renouvellement assurances biens excédentaire PTPAC2206962, 31 oct. 2022 au 1er oct. 2023	22133,54
Renouvellement assurances biens excédentaire PTPAC2206963, 31 oct. 2022 au 1er oct. 2023	11383,96
Renouvellement assurances biens MUNP200, 31 oct. 2022 au 1er oct. 2023	346700,66
Renouvellement assurances biens PTPAC2206960, 31 oct. 2022 au 1er oct. 2023	48903,94
UML00037 Renouvellement resp. civile complémentaire VS-CE-2023-1031 VS-CE-2023-1032 2023-2024	19223,24
<b>AON SOLUTIONS CANADA INC.</b>	<b>60189,11</b>
2022-561 Mandat comptabilité des avantages sociaux - Régimes capitalisés - VSAGU0GPN*01 (03002021)	18023,77
2022-562 Mandat comptabilité des avantages sociaux - Régimes non capitalisés - VSAGU0GPN*01 (03002021);.	14799,84
Mandat comptabilité des avantages sociaux	17174,4
Travaux relatifs allocation retraite et adhésion admissibilité cols blancs période du 1er au 31 décembre 2022	2055,18
Travaux relatifs allocation retraite période du 1er au 31 mai 2023	5564,79
Travaux relatifs retraite progressive, réintégration après retraite période du 1er au 30 juin 2023	2571,13
<b>AQUA DATA INC.</b>	<b>57278,25</b>
2023-023 - ID1617 - Renouvellement contrat d'entretien AquaGEO - 1 janvier au 31 décembre 2023	34472,95

Élaboration et/ou mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel de différents secteurs de la Ville - Phase 2	22805,3
<b>ARBOREAL SERVICE D'ELAGAGE INC</b>	<b>26725,98</b>
Libération de dépôt de garantie de soumission	2437,5
TRAVAUX ARBORICULTURE ELAGAGE ABATTAGE ANNEE 2023	24288,48
<b>ARBORICULTURE DU FJORD INC</b>	<b>72593,86</b>
2023-117 Emondage en urgence tempete	8048,25
2023-117 URGENCE ÉMONDAGE LORS DE LA TEMPÊTE ENTRE NOËL ET LE 3 JANVIER 2023	9198
ABATTAGE, DÉBROUSSAILLAGE, DÉCHIQUETAGE ETC POUR PARC MAURICE GAGNON (122, RUE LABONTÉ CHICOUTIMI)	4024,12
BRIS DE DÉNEIGEMENT PLANTATION CONTRAT DIVERS (SYRINGA RED VVORY SILK, THUYA OCC, BETULA LACINIATA	2322,5
CRÉDIT FACTURE #P0314	-18827,16
CRÉDIT FACTURE #P0315	-18827,16
Crédit pour facture P0310 : Dessouchage de 5 souches sur la rue Racine	-747,34
Libération de dépôt de garantie de soumission	6661,45
TRAVAUX ARBORICULTURE ABBATAGE ET ELAGAGE ETE 2022	16700,12
TRAVAUX ARBORICULTURE URGENCES CHIC JONQ LA BAIE POSTE 3-4-5 ANNÉE 2023	26386,76
VOIR CRÉDIT #P0319	18827,16
VOIR CRÉDIT #P0320	18827,16
<b>ART-DEM INC</b>	<b>271279,56</b>
2022-375 DÉCONSTRUCTION DE L'ÉGLISE ST-JOACHIN	56464,91
Décompte #1 Appel d'offres 2023-395   DÉCONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE ET D'UN GARAGE SITUÉ AU 762-768 RUE DU CAP	56415,93
Décompte #6 2022-375 DÉCONSTRUCTION DE L'ÉGLISE ST-JOACHIN	85545,68
Libération de retenue 10% COCX 70001485 Démolition, décontamination, Remise en état du sit - Eglise St-Joachim	72853,05
Pour balancer lot de paiement écart 0.01\$ 9664 et 9834-1	-0,01
<b>ASSOCIATION DE PECHE BLANCHE DE LAC KENOGAMI</b>	<b>40049,6</b>
Addenda - Pêche blanche Lac Kéno Déneigement 2022-2023 VS-CE-2022-1033	40049,6
<b>ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE DUBUC-SUD INC.</b>	<b>207705,7</b>
TRANSPORT A L'HEURE LA BAIE SEM DU 22 AU 28 JANVIER 2023	5336,06
TRANSPORT DE NEIGE LA BAIE DU 15 AU 21 JANVIER 2023	37414,62
TRANSPORT DE LA NEIGE LA BAIE DU 12 AU 18 FEVRIER 2023	34253,98
TRANSPORT DE LA NEIGE LA BAIE DU 19 AU 25 FEVRIER 2023	17743,16
TRANSPORT DE NEIGE LA BAIE DU 1 AU 7 JANVIER 2023	32828,79
TRANSPORT DE NEIGE LA BAIE DU 8 AU 14 JANVIER 2023	33844,1
TRANSPORT DE NEIGE POUR PONT DE GLACE A LA BAIE	2257,37
TRANSPORT DE NEIGE POUR PONT DE GLACE A LA BAIE A LA DEMANDE DE F SIMARD	2176,75
TRANSPORT NEIGE LA BAIE DU 22 AU 28 JANVIER 23	13153,86
TRANSPORT NEIGE LA BAIE DU 5 AU 11 FEV 2023	8652,97
TRANSPORTS DE NEIGE LA BAIE DU 18 AU 25 DECEMBRE 2022	20044,04
<b>ASSOCIATION DES REDISTRIBUTEURS D'ELECTRICITE DU QUEBEC (AREQ)</b>	<b>29644,63</b>
Cotisation annuelle des membres de l'AREQ pour l'exercice 2023	29644,63
<b>ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAGUENAY</b>	<b>80000</b>
Soutien financier 2023 - VS-CE-2023-85	80000
<b>ASSOCIATION DU PERSONNEL DE GESTION DE VILLE DE SAGUENAY</b>	<b>85790</b>
DU 21 MAI AU 24 JUIN 2023 (PÉRIODE 23-22 À 23-26)	8090
27 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2023 PÉR. 23-36 À 23-39	6580
DU 19 FEVRIER AU 25 MARS 2023 PERIODES 23-09 À 23-13	8150
DU 22 JANVIER AU 18 FEVRIER 2023 (PÉRIODE 23-05 À 23-08)	6590
DU 22 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2023 PERIODES 23-44 À 23-48	8460
DU 23 AVRIL AU 20 MAI 2023 PÉRIODES 23-18 À 23-21	6530
DU 23 JUILLET AU 26 AOUT 2023 PERIODES 23-31 A 23-35	8240
DU 24 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2023 PÉRIODES 23-40 À 23-43	6600
DU 25 DECEMBRE 2022 AU 21 JANVIER 2023 PERIODES 23-01 À 23-04	6570
DU 25 JUIN AU 22 JUILLET 2023 PERIODES 23-27 À 23-30	6530
DU 26 MARS AU 22 AVRIL 2023 PÉRIODES 23-14 À 23-17	6530
DU 26 NOVEMBRE AU 23 DECEMBRE 2023 PERIODES 23-49 À 23-52	6920
<b>ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPEE INTELLECTUELLE</b>	<b>40000</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉOLUTION : VS-CE-2022-1092	15000
Honoraire de gestion 2023-2024	25000
<b>ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES ECRIVAINS DE LA SAGAMIE</b>	<b>26500</b>
Protocole d'entente-Collaboration animation des biblios de Saguenay - versement à la signature de l'entente.	6000
PROTOCOLE ENTENTE / ANIMATION DES BIBLIOTHÈQUES ANNÉE 2023 / PAIEMENT À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE	6000
Soutien financier aux organismes culturels et du loisir culturel pour leur fonctionnement VS-CE-2022-1028	14500
<b>ATELIER DE RECUPERATION SAINT-JOSEPH INC</b>	<b>90000</b>
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE RÉOLUTION VS-CE-2023-883	90000
<b>ATELIERS D'ARTISTES TOUTTOUT</b>	<b>45750,48</b>
RESTAURATON OEUVRE ART PUBLIC PÊCHE À LA CABANE	3750,48
Soutien financier aux organismes culturels et du loisir culturel pour leur fonctionnement VS-CE-2022-1028	42000
<b>AUTOMOBILE PERRON (CHICOUTIMI) INC.</b>	<b>72269,61</b>
01-144 341482 / 2 X BASES DE SIÈGE CONDUCTEUR	2683,66
2023-043 RACHAT DU RESIDUEL DU FORD EDGE 2019 UNITÉ 02-511	24241,95
BOITE DE TRANSFERT (PTU) DG1Z-7251-F	4635,46
CATALISEUR AVANT ET ARRIÈRE, JOINTS, PLAQUETTES + CORE	3549,52
CRÉDIT BOBINE D'ALLUMAGE (EXPLORER & TAURUS 1 GEN)	-884,8
CRÉDIT BOULONS RÉFÉRENCE FACT # FP07028	-47,26
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FP01106 BUDGET INVENTAIRE	-689,85
CRÉDIT FACTURE # FP07126	-130,86
CRÉDIT FACTURE #172256 - CORE	-80,48
CRÉDIT FACTURE #176657 - Filtre à air cabine	-44,37
CRÉDIT FACTURE #177711 - PEDAL A GAZ	-359,85
CRÉDIT FACTURE #FP00093 - CORRECTION PRIX - BOBINE D'ALLUMAGE	-37,52
CRÉDIT FACTURE #FP00517 - CORRECTION PRIX	-8,89
CRÉDIT FACTURE #FP01760 - SEAL INPUT DIFFERENTIEL AVANT	-20,63

CRÉDIT FACTURE #FP02136 - TAPIS WATER TECH AVANT	-236,54
CRÉDIT FACTURE #FP03249 - CORE	-689,85
CRÉDIT FACTURE #FP04921	-1172,54
CRÉDIT FACTURE #FP04921 - TIRETTE	-78,35
CRÉDIT FACTURE #FP05320	-2122,42
CRÉDIT FACTURES #FP00093A ET #FP00093B - ERREUR DE PRIX	-11,64
CRÉDIT LEVIER ET CORE	-212,01
CREMAILLERE ELECTRIQUE ET CORE	2974,8
CREMAILLERE ELECTRIQUE STE-660 ET CORE	2694,35
CREMAILLERE ET PIGNON DE DIRECTION FORD EXPLORER STE-765	3672,25
CREMAILLERE ET PIGNON DE DIRECTION FORD EXPLORER STE-765	3900,28
CREMAILLERE ET PIGNON DE DIRECTION FORD EXPLORER STE-765 - VOIR CRÉDIT #FP03307 (CORE)	2759,56
ÉCROUS, GOUJONS, JOINTS, 2 X CATALYSEURS, ARBRE D'EXTENSION	3804,71
ENS. ROUE MAGS POUR L'HIVER	4378,25
FACTURE PAYÉE EN DOUBLE - VOIR PIÈCE JOINTE - 06-409 TAPIS WATER TECH AVANT	-236,54
FOR MBS25035H TRAVERS	2073,27
OLD CORE DEMARREUR REF Fact FP04677	-40,24
PIECES EXPLORER ET TAURUS	3290,44
PIÈCES POUR AUTO PATROUILLE - DISQUE ARRIERE ET AVANT, PLAQUETTE, FREIN - VOIR FACTURE #FP05320 ET CRÉDIT #FP06614	2639,89
PIVOT DE FUSEE ARRIERE GAUCHE TAURUS AG1Z-5B759-B, ROULEMENT DE ROUE ARRIERE HUB-182 BT4Z-1104-B	2253,21
Retour de marchandise, référence facture FP03852	-203,11
UNITÉ #02-107 CROSSMEMBER, UNITÉ #02-108 VIS	2087,08
UNITÉ #02-121 CROSS MEMBER ARRIERE, BOULONS, VIS	2017,39
UNITÉ #10-920 PIED DE STEERING ET BALL JOINT, ÉCROU, LEVIER, BAGUE	3798,87
VOIR CRÉDIT #FP06614	2122,42
<b>AXCHEM CANADA LTD</b>	<b>118134,53</b>
AXFLOC AF1903 - SAC DE 25 KG - UFC	7296,31
UEC-Produits chimiques-Polymère-Axfloc AF9660	45211,05
UEC-Produits chimiques-Polymère-Axfloc AF9660	19376,17
UEJ POLYMÈRE 2023	28766,75
UEJ POLYMÈRE 2023 / 40 X AXFLOC AF9860 - SAC DE 25 KG - UEJ	9588,92
UELB-POLYMÈRE	7895,33
<b>BBG REFRIGERATION INC.</b>	<b>67236,92</b>
12 X FILTRES VARICELL	2446,21
3 X RÉFRIGÉRANT R422D + DÉPÔT DE 200\$	3190,56
ACHAT DE PIÈCES POUR LE COMPRESSEUR BRISÉ	2701,91
Achat matériel nécessaire pour travaux de la mécanique du bâtiment/inventaire Camion annuel 2023 - JACKY TREMBLAY	-137,97
BT 2014942.4 - ACHAT MATÉRIEL TRAVAUX MÉCANIQUE DU BÂTIMENT/INVENTAIRE 2023	6726,04
BT 2062707 - RÉPARATION VENTILATION - CENTRE CULTUREL DU MONT JACOB	4995,66
BT 2067510 - FILTRES POUR VENTILATION - CENTRE COMMUNAUTAIRE MELLON	2357,68
BT 2070027 - CHANGER COMPRESSEUR - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI	4593,25
COMPRESSEUR POUR QUARTIER GÉNÉRAL / BT 2071871 QUARTIER GÉNÉRAL	2868,63
CRÉDIT FACTURE #86094	-657,97
CYLINDRE REFRIGERANT	5380,83
FILTRES AU CHARBON	14234,09
MOTEUR CONDENSEUR, SUPPORT ET FAN BLADE 24" / PARC DU MONT-JACOB	2259,26
NETTOYAGE DU DÉSHUMIDIFICATEUR - MAISON POUR TOUS	2613,96
RÉFRIGÉRANT R422D	8611,63
Remplacer compresseur 2 UTV-008	5053,15
<b>BC2 GROUPE CONSEIL INC</b>	<b>64730,92</b>
2022-236 Zone innovation site 1, état situation, étude potentiel rés, comm, serv. centre-ville de Chic	48634,42
2022-236 Zone innovation site 1, état situation, étude potentiel rés, comm, serv. centre-ville de Chic	16096,5
<b>BELL CANADA</b>	<b>277819,46</b>
2023-187 - ID1631 - Contrat d'entretien équipements Cisco - 30 avril 2023 au 29 avril 2024	88688,96
BRISER MASSIF DÉSAFFECTÉ QUI NUIT AU TRAVAUX DE LA VILLE - INTERSECTION BAGOT ET BOUL GRANDE-BAIE NORD	4389,77
Briser-reconstruire la cheminée du 1 APA1 afin d'être au niveau final demandé par la ville (# projet Bell I65231)	4444,93
Crédit de la facture # 95968980	-3962,25
Crédit de la facture # 95969052	-30491,81
CRÉDIT FACTURE #95897733	-350,67
CRÉDIT FACTURE #95902337	-350,67
CRÉDIT FACTURE #95902580	-350,67
CRÉDIT FACTURE #96008074 - Switch pour UEB, UFA et polices	-1097,03
CRÉDIT FACTURE #96008165 - Switch pour UEB, UFA et polices	-7076,6
DÉPLACEMENT D'UN FIL MULTIPLE AVEC SERVICES SPÉCIAUX POUR FUTUR TERRAIN VOLLEY BALL - 199 RUE BELLEAU	3233,25
Équipements de téléphonie IP - Billet 309050	25066,72
ERREUR DE FACTURATION - RÉFÉRENCE FACTURE #95872506 (X012565597220804)	-82,78
PARC DON BOSCO	3233,25
Switch pour UEB - Billet 368773 - Commutateur industriel, logiciels, licences et accessoires	30491,81
Switch pour UEB - Billet 368773 - Contrat de support et maintenance 12 mois	3962,25
Switch pour UEB, UFA et polices - Billet 388799	14153,2
Téléphone - Compte # 4181280051	40520,81
Téléphone - Compte # 4181280051	9347
Téléphones pour le nouveau bâtiment des polices sur Mellon - Billet 392129	2316,43
Téléphonie	8289,44
Téléphonie / LIGNES CENTREX, INTERRURBAINS	8067,54
Téléphonie / LIGNES CENTREX, INTERRURBAINS ET LIENS	8133,56
Téléphonie compte #4181280051	8145,11
Téléphonie dec 2023	8053,06
Téléphonie NOV 2023	8154,49
Travaux de conduits pour le NG911entre le centre Georges-Vézina et la caserne	8436,3
Voir crédit # 95977676	30491,81

Voir crédit # 95992687	3962,25
<b>BELL MEDIA INC.</b>	<b>39664,45</b>
Banques de message Énergie FM	12546,65
Banques de message pour Rouge FM	12546,65
Campagne digitale - Recrutement des opérateurs	4927,51
Promo Musées 2022	2265,7
Publicité - Processus opérateur TP	2695,01
Publicité - Processus opérateurs TP	2621,43
Publicité radio Rouge Fm - Découvrez votre biblio virtuelle SDBP	2061,5
<b>BELL MOBILITE</b>	<b>35665,42</b>
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 -FACTURE MOIS 50NOVEMBRE 2023	2770,36
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 -FACTURE MOIS AOÛT 2023	2807,9
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 -FACTURE MOIS JUILLET 2023	3061,87
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 -FACTURE MOIS OCTOBRE 2023	2713,64
Cellulaire (Modem Police) Compte # 525499854 -FACTURE MOIS SEPTEMBRE 2023	2900,9
Cellulaire (Modem Police) -FACTURE MOIS AVRIL 2023	2944,03
Cellulaire (Modem Police) -FACTURE MOIS DÉCEMBRE 2022	2483,69
Cellulaire (Modem Police) -FACTURE MOIS FEVRIER 2023	2592,17
Cellulaire (Modem Police) -FACTURE MOIS JANVIER 2023	2483,46
Cellulaire (Modem Police) -FACTURE MOIS JUIN 2023	3085,07
Cellulaire (Modem Police) -FACTURE MOIS MAI 2023	2733,26
Cellulaire (Modem Police) -FACTURE MOIS MARS 2023	2605,61
Cellulaire (Modem Police) -FACTURE MOIS NOVEMBRE 2022	2483,46
<b>BENEVA INC. (LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE INC.)</b>	<b>297381,58</b>
25 DÉCEMBRE 2022 AU 21 JANVIER 2023 23-01 À 23-04	22850,78
DU 19 FEVRIER AU 25 MARS 2023 PERIODES 23-09 À 23-13	28982,65
DU 21 MAI AU 24 JUIN 2023 PÉR. 23-22 À 23-26	28532,27
DU 22 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023 (PÉRIODE 23-05 À 23-08	23300,88
DU 22 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2023 PERIODES 23-44 A 23-48	28245,41
DU 23 AVRIL AU 20 MAI 2023 PÉRIODES 23-18 À 23-21	23567,76
DU 23 JUILLET AU 26 AOÛT 2023	27581,15
DU 24 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2023 PÉR 23-40 À 23-43	22881,02
DU 25 JUIN AU 22 JUILLET 2023 PERIODES 23-27 A 23-30	22242,92
DU 26 MARS AU 22 AVRIL 2023 PÉRIODES 23-14 À 23-17	23686,51
DU 26 NOVEMBRE AU 23 DÉCEMBRE 2023 PÉR. 23-49 À 23-52	22440,88
DU 27 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2023 PÉR. 23-36 À 23-39	23069,35
<b>BENTLEY ADVANCING INFRASTRUCTURE</b>	<b>78579,89</b>
2022-606 - ID1622 - Contrat d'entretien Bentley - 1 janvier au 31 décembre 2023	78579,89
<b>BERGER-LEVRALUT CANADA LTEE</b>	<b>344580,08</b>
2020-541 - ID1610 - Contrat d'entretien SOFE - 2023	336991,73
2020-566 - Amélioration du système Sofe pour l'année	2069,55
Accompagnement dans la révision du processus/dans l'utilisation du PTI (Passage à Sofe 2) - SOS54362	3276,79
Annulation de la facture 7739 - car le taux facturé n'est pas le bon	-3225,05
Convertir le rapport du plan triennal d'immobilisation (PTI) en formulaire - Gestion Sofe	2242,01
facturation de 17 heures pour passage à Sofe - révision processus utilisation PTI - 20 février au 26 mars	3225,05
<b>BETON PROVINCIAL LTEE</b>	<b>106692,14</b>
CRÉDIT FACTURE # 4000123629	-30,65
Crédit pour la facture 4000131845	-3070,69
Crédit pour la facture 4000131856	-267,26
Crédit pour la facture 4000132710	-2322,55
Crédit pour la facture 4000132731	-2439,79
Crédit pour la facture 4000134079	-2795,23
Crédit pour la facture 4000134081	-5007,47
Crédit pour la facture 4000135218	-2955
Granulat concassé (Pierre) - Chicoutimi secteur Sud 2023	97695,05
Granulat concassé (Pierre) - Chicoutimi secteur Sud 2023	4979,5
Granulat concassé (Pierre) - Chicoutimi secteur Sud 2023	4315,5
VOIR CRÉDIT # 4000140971	2955
voir crédit # 4000140974	5007,47
Voir crédit 4000140952	2795,23
Voir crédit 4000140960	2439,79
Voir crédit 4000140976	2322,55
Voir crédit 4000140977	3070,69
<b>BETON REGIONAL INC.</b>	<b>376734,18</b>
beton	6988,64
Béton 473, rue St-Paul (chambre de vanne)	2263,44
Béton pour bordures et trottoirs - Année 2023	171745,58
Béton pour bordures et trottoirs - Année 2023	9241,62
Béton pour bordures et trottoirs - Année 2023	6436,99
Béton pour bordures et trottoirs - Année 2023 - Voir crédit #4010015831	3209,85
Béton pour les bordures et trottoirs saison 2023(Chicoutimi)	177021,3
CRÉDIT FACTURE # 4010013828 - CORRECTION PRIX	-21,85
CRÉDIT FACTURE # 4010013937- CORRECTION PRIX	-39,32
Crédit facture #4010014946	-112,07
<b>BETONNIERES D'ARVIDA INC. (BETONNIERES DE LA BAIE)</b>	<b>62691,25</b>
BETON 35 MPA - LA BAIE	36681,62
BETON 35 MPA - LA BAIE	4221,88
BETON 35 MPA - LA BAIE	3987,34
Béton 35 MPA pour Chicoutimi	6181,04
Béton pour les bordures et trottoirs saison 2023 (secteur La Baie)	8308,09
Écocentre Chicoutimi-Nord - Blocs de béton (64)	3311,28

Tuyau en béton 36 de diamètre	0
<b>BFL CANADA</b>	<b>565683,05</b>
Assurance bris des équipements pour les installations électriques 2023-2024	61934,89
Assurances protection de la réputation et de la vie privée VS-CAS-2022-1 VS-CE-2022-185	10083,91
Avenant assurance installations électriques ajout d'emplacement 1977, rue Dubuisson, Jonquière	18485,31
Renouvellement 2023-2024 - Installations électriques (barrages)	348842,51
Renouvellement 2023-2024 cyber-assurance	67420,93
VS-CE-2022-185 Renouvellement assurance 2023-2024 - Parcs de rouli-roulant et pistes de BMX	58915,5
<b>BGM INFORMATIQUE INC.</b>	<b>60192,25</b>
2 iPads avec accessoires pour relevés web.- Billet 397835	2108,6
2023-373 - Ordinateurs performants pour Autocad Civil 3D - billet 397016	25293,35
Accompagnement Norvégien - Équipements -Switch 24 ports gig POE (8 poe+) 4sfp 192w smart	2678,99
CRÉDIT FACTURE #479514 - Seiko MP-B20 2" Mobile Printer - USB - Bluetooth	-240,3
CRÉDIT FACTURE #487625 - IMPRIMANTE ÉTIQUETTE Zebra ZD420 Desktop Thermal Transfer Printer	-865,52
iPad - Billet 413256	2632,24
iPad et accessoires - Billet 415487	3552,31
iPad et accessoires - Billet 415079	2646,03
iPad Pro - Billet 409493	2268,65
iPad Pro 11 - Billet 383940	2470,19
iPad Pro 12.9 po - billet 411453	3281,79
iPads pour les permis - Billet 418727	3611,11
Ordinateur - billet 382149	3588,67
Ordinateur performant - Billet 415453	2299,25
Webcam - billet 417005	4866,89
<b>BIBLIOPRESTO.CA</b>	<b>34420,98</b>
Abonnement aux ressources - Janvier à décembre 2023 Universalis Edu + Universalis junior	6316,77
Abonnement aux service BiblioMags du 01 mars 2023 au 31 décembre 2023	11539,66
Abonnement prêt numérique pour 2023	7797,76
Abonnement ress MesAïeux	3378,84
LIVRES NUMÉRIQUES	5387,95
<b>BIBLIOTHEQUE DE LATERRIERE</b>	<b>31879,7</b>
Subvention annuelle selon résolution VS-CE-2022-1026	31879,7
<b>BIOTHEC FORESTERIE INC.</b>	<b>69709,06</b>
CREDITE FACT #2021	-19335,35
S2023-403 TRAVAUX ARBORICULTURE A L'HEURE	33503,72
S2023-403 TRAVAUX ARBORICULTURE A L'HEURE	36205,34
VOIR CREDIT #2028	19335,35
<b>BLACKBURN &amp; BLACKBURN INC.</b>	<b>75563,87</b>
Achat imprimante modèle TM305 (salle des techniciens)	7766,56
Ameublement du bureau	4379,4
Analyse pour le remplacement de la solution d'impression et de photocopie des bibliothèques	2092,55
Analyse pour le remplacement de la solution d'impression et de photocopie des bibliothèques	2736,41
CREDIT DE LA FACT # 923536	-1391,2
CRÉDIT FACTURE # 943183	-258,69
CRÉDIT FACTURE #934212 - CONTRAT ENTRETIEN NEOPOST REPROGRAPHIE - NOUS N'AVONS PLUS L'ÉQUIPEMENT	-942,8
CRÉDIT FACTURE #950844 - Contrat d'entretien logiciel SMS POS - 5 septembre	-310,43
CREDITE FACT #950753	-701,35
CREDITE FACT #955323	-4828,95
Enveloppe X-ENVN10W (no 500). Enveloppe bilat. Rabat profond à fenêtre.	11341,13
Enveloppes avec fenêtre Neopost pour plieuse inséreuse Hydro-Jonquière	11341,13
Imprimante Zebra pour cartes d'identité - billet 310526	3138,82
Plieuse inséreuse pour facturation aux clients	16949,61
Système de pliage et d'insertion DS64i SXP 1.5	12415
Système postal IN-700 DS - NEOPOST	7007,73
VOIR CREDIT #959331	4828,95
<b>BOIVIN &amp; GAUVIN INC.</b>	<b>115203,55</b>
14 X GANTS DE CUIR ERGOFLEX AVEC POIGNET	2173,03
14 X GANTS DE CUIR ERGOFLEX AVEC POIGNET GR: M - POMPIER	2189,12
2023-314 ENSEMBLE D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION DE TYPE ÉLECTRIQUE	70637,19
26 x Mousse Écopol 3X3% sans FPAS	9756,57
50 X AGENTS ENCAPSULATEURS F-500 (LUTTE INCENDIE) CLASSES A,B,C,D	13911,98
GANT DE CUIR ERGOFLEX AVEC POIGNET - GANT POMPIER INVENTAIRE	5898,22
GANTS DE CUIR ERGOFLEX AVEC POIGNET DIVERSES GRANDEURS	5277,35
INSPECTION ET ENTRETIEN DES ENSEMBLES DE DÉSINCARCÉRATION DE MARQUE HOLMATRO	2967,71
UNITÉ 17-206; BT 326876; RÉPARATION POMPE HYDRAULIQUE- MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	2392,38
<b>BRANDT TRACTOR LTD</b>	<b>3558378,92</b>
2023-136 NIVELEUSE 4 X 6 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT	0
2023-136 NIVELEUSE 4 X 6 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT # serie 1DW670GXTPF718894	650183,63
2023-136 NIVELEUSE 4 X 6 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT serie # 1DW670GXKPF718851	650183,63
22-310 331604 PÉDALE A FREIN AVEC LA BASE, MIROIR CÔTÉ GAUCHE	3246,02
22--310 332902 / EXHAUST, LATCH, POMPE A FUEL, SEALING, VIS	2604,13
22-360 BT 338579 EGR COOLER (SEAL, O-RING, GASKET, TUBE, EXHAUST, HEAT EXCPY)	4722,91
22-370 BT 335568 JOYSTICK ASSEMBLÉ	5509,42
23-302 BT 332282 Attache de lame niveleuse + cylindre volant	2822,5
23-384 BT338614 ACUMULATEUR	2454,57
23-386 BT 331667 GARDE BOUE , PLAQUE, SUPPORT	2149,83
23-386 BT 339363 DIVERS PIECES	11586
23-386 BT341745 SOUPAPE	3128,59
23-387 BT 330494 DEMARREUR, GASKET, PIN	5280,13
24-342 CYLINDRE DE CONDUITE DROIT CASSÉ AU NIVEAU DE LA TIGE	2399,01
28-390 BT 333592 PIECES EDDYNET	3004,26

ACHAT DE NIVELEUSES 4X6 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT APPEL D'OFFRES 2022-468	2112090,76
Couvercle no AT 470812	4089,15
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 8426571	-119,57
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 8426583	-119,57
CRÉDIT FACT #8427330 - 22-326 CLIGNOTANT	-228,87
CRÉDIT FACTURE # 8426840	-1137,85
CRÉDIT FACTURE # 8430148 - ELBOW, O-RING	-53,99
CRÉDIT FACTURE # 8536484	-638,63
CRÉDIT FACTURE #8423639 - BUSHING (BAGUE)	-225,92
CRÉDIT FACTURE #8424334 - BALAI D'ESSUIE-GLACE AVANT AT324681	-104,5
CRÉDIT FACTURE #8425030 - CORRECTION PRIX	-39,12
CRÉDIT FACTURE #8426247 - CORE	-119,57
CRÉDIT FACTURE #8426713 - BUSHING DE CYLINDRE DE CONDUITE	-154,14
CRÉDIT FACTURE #8426722	-248,58
CRÉDIT FACTURE #8427528 - DEMARREUR SUR GARANTIE	-1556,88
CRÉDIT FACTURE #8428281 ET VOIR FACTURE #8428283	-223,1
CRÉDIT FACTURE #9419208 - PIN	-148,84
CRÉDIT FACTURES #8422059 ET #8421503 - FLEOARD CONTROLEUR	-5680,21
CRÉDIT GARANTIE, RÉFÉRENCE FACTURE 5403820	-228,87
CRÉDIT RÉFÉRENCE FACTURE # 8426236	-1556,94
DIFFÉRENTIEL AVANT CHAUFFE UNITÉ 22-307, PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	8860,1
ENSEMBLE EXTENTION D'AILES	4429,94
ERREUR DE FOURNISSEUR, LE FOURNISSEUR DOIT ÊTRE CAMIONS AVANTAGE - Absorbent	-53,18
JANTE ET ENSEMBLE DE ROUE EDDYNET	2254,17
Location d'un rouleau monocylindre (rouleau à gravier) TP La Baie - Appel d'offres 2023-264	-833,57
PLAQUE ET BLOC USURE	3823,76
PLAQUE USURE DESSOUS ET EN HAUT DE COURONNE (BRASS), BLOC D'USURE EN BAS POUR LAME DE NIVELEUSE	7234,17
POMPE	4536,56
RÉPARATION DIFFÉRENTIEL UNITÉ 23-305 BT 339453	30840,18
RÉPARER DIFFÉRENTIEL NIVELEUSE 23-385	34760,74
RETOUR CONTROL RET809, RÉFÉRENCE FACT # 8427551	-178,89
RETOUR DE CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 8424988	-119,57
Retour de marchandise RETOUR A FAIRE	-405,34
RETOUR RÉFÉRENCE FACTURE # 8427019	-410,65
RETOUR, RÉFÉRENCE FACTURE # 8425008	-6980,71
UNITÉ #22-308 MOTEUR HYDRAULIQUE 14 DENTS, COUPLING	2042,62
UNITÉ #22-360 ROULEMENT POUR DIFFERENTIEL AVANT	2184,36
UNITÉ #22-370 PIÈCES PENTURE CENTRALE - SPACER, SEAL, BEARING, WASHER, PINPIN ETC	5887,89
UNITÉ #22-370 RADIATEUR COOLER TRANSMISSION	5834,98
UNITÉ #28-390 PIÈCES EDDYNET - JANTE, ESSIEUX, FOURCHE	2635,54
voir facture #2400947	-833,57
<b>BRENNTAG CANADA INC.</b>	<b>163833,5</b>
ACIDE CITRIQUE 50% NSF	9427,96
ACIDES CITRIQUE 50% NSF	4713,98
CHLORE GAZEUX (1er juillet au 30 septembre 2023) - VOIR CRÉDIT #46696655	39495,45
CHLORE GAZEUX (1er juillet au 30 septembre 2023) - VOIR CRÉDIT #46702851	19747,71
CHLORE GAZEUX (1er juillet au 30 septembre 2023) - VOIR CRÉDIT #46715415	19747,71
Crédit facture #46632280	-9485,44
CRÉDIT FACTURE #46696654 - CONTENANT	-12647,25
CRÉDIT FACTURE #46702850 - CONTENANT	-6323,63
CRÉDIT FACTURE #46715414 - CONTANANT	-6323,63
crédit pour facture 46728260	-9485,44
credite fact #46740137 contenant consigne	-9485,44
MAGNAFLOC LT - EN SAC DE 25 KG - UFC	7887,29
UFC-chlore gazeux / Voir crédit contenants # 46728261	29621,59
UFC-chlore gazeux annuel (1er janv. au 31 mars 2023) - Voir crédit #46632281	27791,02
UFC-chlore gazeux annuel Voir crédit #46661514	18527,35
UFC-chlore gazeux annuel Voir crédit #46661514	9263,68
UFC-chlore gazeux annuel voir crédit #46740138 contenant consigne	29621,59
UFI : Soude en tôte 50% grade NSF environ 1500kg chacune	6510,46
UFI- ACIDE CITRIQUE 50% NSF	4713,98
Voir factures #46661512 et 46661513 - Retour consigne contenant	-9485,44
<b>BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE SAGUENAY</b>	<b>176500</b>
Budget de fonctionnement 2023 - VS-CM-2023-52	88250
Budget de fonctionnement 2024 - VS-CM-2023-839	88250
<b>BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC. (MAXXAM ANALYTIQUE)</b>	<b>120465,32</b>
2023 - ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE - EAU POTABLE, EAUX USÉES ET BOUES	86718,71
Analyse exigé par le ministère (CEAEQ) Analyse d'eau usée (Caractérisation initiale ROMAUE - famille 16)	11919,75
UFSH - ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET BACTERIOLOGIQUE DIVERSE - EAU	2906,57
UFSH - ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET BACTERIOLOGIQUE DIVERSE - EAU	6836,42
UFSH - mise aux normes	2399,53
UFSH - mise aux normes de l'usine de filtration de St-Honoré	9684,34
<b>BUREAUTIQUE FTI</b>	<b>96193,12</b>
AMEUBLEMENT BUREAU ET ARMOIRE DE PAPETERIE	3439,32
Ameublement de bureau pour le nouveau bureau	3276,43
AMEUBLEMENTS POUR RESSOURCES HUMAINES	5623,9
CLOISON ET TABLE POUR LE 422 VICTORIA	2749,89
Copieur couleur pour 3e étage des RH - Billet 381657	5214,12
Copieur couleur pour aréna Dean-Bergeron - Billet 410509	3648,16
Copieur couleur pour arrondissement La Baie/permis/informatique - Billet 404409	5517,65
Copieur couleur pour le nouveau local sur Powell - Billet 38	4124,15

Copieur couleur pour les équipements motorisés Jonquière - Billet 407597	3993,09
Copieur pour l'évaluation - Billet 379413	4124,15
CRÉDIT FACTURE #283685 - SAC DE TYPE MALLETTTE PORTABLE 15"	-63,13
LECTURE DE COMPTEUR DU 23 JUIN AU 20 JUILLET 2023	2621,63
Meubles pour aménagement des bureaux vides	3989,57
Police secrétariat MIP - Nouveau copieur 45 pages minutes - Billet 350797	5517,65
RELEVÉ DE COMPTEUR - PÉRIODE DU 20 JANVIER AU 21 FÉVRIER	3456,71
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 20 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE 2023	4127,32
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 21 FÉVRIER AU 27 MARS 2023	3328,96
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 23 AOÛT AU 20 SEPTEMBRE 2023	2354,64
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 23 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2023	2162,42
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 24 AVRIL AU 25 MAI 2023	3202,64
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 24 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2022	3562,69
RELEVÉ DE COMPTEUR DU 27 MAI AU 21 JUIN 2023	4787,01
RELEVÉ DE COMPTEUR PÉRIODE DU 27 MARS AU 24 AVRIL 2023	2299,05
RELEVÉ DE COMPTEUR PÉRIODE DU 27 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2022	3459,96
VESTIAIRE QUADRUPLE /2 PORTES DE HAUT POUR STADE DE SOCCER	9675,14
<b>C2 INNOVATIONS (C2 ENTREPRISE)</b>	<b>71053,51</b>
2023-002 - Banque d'heures pour mise à jour avec Mofco	24834,6
2023-707 - ID1616 - Contrat d'entretien C2 - 2024	19994,7
Banque d'heure des services C2 ATOM Accompagnement pour configuration Catalogue de service Communications et RH	8278,2
ID1616 - Renouvellement contrat d'entretien C2Atom - 1 janvier au 31 décembre 2023	17946,01
<b>CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.</b>	<b>677724,44</b>
2022-432 Négociation convention collective policiers VS-CE-2022-193	27128,71
2022-432 Négociation convention collectives policiers VS-CE-2022-193	8132,77
2022-433 Négociation convention collective pompiers VS-CE-2022-354	50985,35
2022-433 Négociation convention collective des pompiers VS-CE-2022-354	5673,15
2022-433 Négociation convention collective pompiers VS-CE-2022-354	24779,99
2022-435 DE-12-0217 9277-5527 Qc inc. HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR VENTE IMMEUBLES VS-CE-2017-676	25460,85
2022-435 DE-12-0217 9277-5527 Québec inc. Immeubles Paul Boivin VS-CE-2017-676	168303,37
2022-435 DE-12-0217 Québec inc. Immeubles Paul Boivin VS-CE-2017-676	7069,72
2022-436 - Aérogare - Conflit Norda stelo VS-CE-2020-478	3745,32
2022-436 CD-19-15550 Aérogare - Conflit Norda Stelo VS-CE-2020-478	18869,16
2022-436 CD-19-15550 Aérogare - Conflit Norda Stelo VS-CM-2020-405 et VS-CE-2020-478	6081,03
2022-436 CD-19-15550 Aérogare - Conflit Norda Stelo VS-CM-2020-405/VS-CE-2020-478	15886,97
2022-436 CD-19-15550 Aérogare Conflit Norda stelo VS-CE-2020-478	5497,24
2022-661 CD-22-15945 Plainte Comission des droits de la personne VS-CE-2022-986	2193,88
2022-661 Commission des droits de la personne C1400_22 VS-CE-2022-986	3457,66
2022-661 Commission des droits de la personne Dossier C1400_22 VS-CE-2022-986	2101,18
2022-661 Commission des droits de la personne dossier C1400-22 VS-CE-2022-986	4517,52
2023-130 CH-22-15935 Place Desainay - Frais de parc VS-CE-2022-1064	22286,4
2023-130 CH-22-15935 Place Desainay frais de parc VS-CE-2022-1064	61929,78
2023-130 Place Desainay Frais de parc VS-CE-2022-1064	2626,47
2023-200 Grief patronal 2023-001 Syndicat des pompiers VS-CE-2023-148	2768,6
2023-255 grief INC-23-004 VS-CE-2023-257	5079,88
2023-255 Grief INC-23-006 VS-CE-2023-258	10580,77
2023-255 VS-CE-2023-257 Grief INC-23-004	3559,63
2023-255 VS-CE-2023-258 Grief INC-23-006	9255,68
2023-367 Grief 2023-05 VS-CE-2023-385	6328,23
2023-367 VS-CE-2023-398 Grief INC-23-05	3955,14
2023-537 Arbitrage négo. convention collective pompiers VS-CE-2023-625	2836,59
Bail de location pavillon des lacs Nérée et Poléon et terrain de golf Bail Rio Tinto Alcan VS-CE-2021-294	9786,47
CD-19-15550 Aérogare Norda Stelo VS-CE-2020-478	3807,11
CRÉDIT FACTURE #20-182878 - Négociation convention collective pompiers	-46230,38
Demande d'ordonnance au TAT - moyens de pression illégaux-Dérogation achat de gré à gré approuvée le 26 septembre 2023	34147,07
Grief INC-23-006 VS-CE-2023-258	2731,52
HONORAIRES PROFESSIONNEL 2022-435 DE-12-0217 9277-5527 Québec inc. - VS-CE-2017-676	87511,16
Mandat - opinion juridique sur sanction - enquête disciplinaire (SL) N/D : 20-23-1195 période du 16 au 24 janvier 2023	5061,36
Négociation convention collective pompiers - Voir crédit #20-183821	46230,38
VS-CE-2023-148 Grief patronal 2023-001	23588,71
<b>CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DU SAGUENAY</b>	<b>53698,88</b>
Cotisation REER	53698,88
<b>CAMIONS AVANTAGE INC. (LOCATION AVANTAGE-GARAGE MARCEL SIMARD)</b>	<b>2152902,86</b>
RETOUR A FAIRE	-84,85
13-307 BT 341022 PIECES,FILTRES,COLLETS	2996,02
13-425 BT 336176 PIECES FREINS + PANNE A L'HUILE	2237,14
13-486 BT 337595 VALVE VGT	3172,34
14-328 CORE RÉFÉRENCE FACTURE FH13546	-186,84
14-328 WESTGATE DU TURBO RETOURNE	-624,22
14-331 BT 330046 DIFFERENTIEL ARRIERE + CORE	6778,87
14-331 BT 338455 2 X DPF AVEC GASKET, COLLETS ET ÉCROUS	3683,61
14-331 BT 342471 PIED DE STEERING	2371,06
14-335 339661 SUPPORT PIED DE STÉRING + CORE	2961,48
14-336 342223 CAPTEUR NIVEAU D'URÉE	2219,36
14-336 HP FUEL PUMP	5847,83
14-341 BT 338333 PIED DE STEERING	2371,06
14-342 CPC CALIBRE	2800,22
14-343 bt 332286 INJECTEUR DE URÉE	2031,23
14-401 RESERVOIR A AIR ET CABLE DE RETENUE	2169,84
14-402 BT 331172 ORDINATEUR SUR AIL BLOCK FUSE PDM	2776,14
2022-461 LOCATION CAMIONS DE DÉNEIGEMENT	0

2022-461 LOCATION CAMIONS DE DÉNEIGEMENT 8 FÉVRIER AU 8 MARS 2023	15981,53
2022-461 LOCATION CAMIONS DE DÉNEIGEMENT 22 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2023	31963,06
2022-461 LOCATION CAMIONS DE DÉNEIGEMENT 8 FÉVRIER AU 8 MARS 2023	31963,06
2022-461 LOCATION CAMIONS DE DÉNEIGEMENT DU 22 AVRIL AU 22 MAI 2023	15981,53
2022-461 LOCATION CAMIONS DE DÉNEIGEMENT;	127852,24
2022-461 LOCATION CAMIONS DE DÉNEIGEMENT; LOCATION DÉCEMBRE 2022 ET JANVIER 2023	63926,12
2022-461 LOCATION CAMIONS DE DÉNEIGEMENT; LOCATION NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2022	31963,06
2022-461 LOCATION CAMIONS DE DÉNEIGEMENT; 22 mars au 22 avril 2023	15981,53
2023-125 CAMION 6 ROUES CHÂSSIS-CABINE 4 X 4 AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT (P.N.V.B. : 8 860 KG)	201551,17
CAMIONS 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT; APPEL D'OFFRES 2022-507	1277947,11
CODE MOTEUR - MAIN D'OEUVRE UNITÉ 13-486; BT 330826;	5501,77
CREDIT CORE FACT#FH19562	-747,34
CRÉDIT CORE RÉFÉRENCE FACTURE # FH19268	-64,39
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH09193 ET FH17535	-486,63
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH14186	-91,98
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH14293	-373,67
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH17477	-635,24
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH17599	-1195,74
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH18322	-119,57
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH19241	-119,57
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH20734	-1121,01
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE FH08232	-64,39
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE FH11325	-119,57
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE FH13289	-101,18
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE FH14839	-55,19
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACTURE FH17680	-149,47
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FH10714	-149,47
CREDIT FACT FH11505	-194,31
Crédit facture # FH17603	-744,47
CRÉDIT FACTURE # FH09903	-158,71
CRÉDIT FACTURE # FH11767	-59,79
CRÉDIT FACTURE # FH12606	-102,6
CRÉDIT FACTURE # FH16669	-84,71
CRÉDIT FACTURE # FH19038 - CORE ET ECU ABS WAB.400.864.522.0	-1664,79
CRÉDIT FACTURE # FH19241	-232,98
CRÉDIT FACTURE # FH19936	-112,11
CRÉDIT FACTURE # FH20763	-91,98
CRÉDIT FACTURE # FH21331	-396,66
CRÉDIT FACTURE # FH21765	-80,22
CRÉDIT FACTURE # FH21938	-44,88
CRÉDIT FACTURE # FH22858	-1494,68
CRÉDIT FACTURE #BG68112	-126,86
CRÉDIT FACTURE #FA07996 - BASE SIÈGE FTL SET.178655PS	-155,02
CRÉDIT FACTURE #FH02517 - DRIVE FTL SP.10094142	-135,58
CRÉDIT FACTURE #FH04060 - TOLE PROTECTION	-182,42
CRÉDIT FACTURE #FH07658A - Fender-half	-681,11
CRÉDIT FACTURE #FH07684 - COMPRESSEUR (GARANTIE)	-1373,96
CRÉDIT FACTURE #FH07932 - CORE	-672,6
CRÉDIT FACTURE #FH08430A - FAUSSE AILE	-166,26
CRÉDIT FACTURE #FH08539 - AMORTISSEUR	-257,41
CRÉDIT FACTURE #FH08640 - RESERVOIR	-489,52
CRÉDIT FACTURE #FH08834 - BLOC FUSE A06 46255-012	-287,69
CRÉDIT FACTURE #FH09387	-1484,26
CRÉDIT FACTURE #FH10072 - PLAQUETTE ARRIERE ET VOIR CRÉDIT #FH11596 (FRAIS DE RETOUR)	-210,66
CRÉDIT FACTURE #FH11078 - VALVE ABS AVANT GAUCHE	-170,55
CRÉDIT FACTURE #FH13079 - ADAPTÉUR PLAT	-237,23
CRÉDIT FACTURE #FH15429	-158,15
CRÉDIT FACTURE #FH15480 - CORE	-448,4
CRÉDIT FACTURE #FH16758	-874,3
CRÉDIT FACTURE #FH16759	-88,23
CRÉDIT FACTURE #FH20542 - SUPPORT DE CAM C80.329926786	-119,76
CRÉDIT FACTURE #FH21858 - LOCK RING	-16,2
CRÉDIT FACTURE BG70499	-297,62
CRÉDIT FACTURE FA07461	-107,18
CRÉDIT FACTURE FH07516	-448,4
CRÉDIT FACTURE FH07763	-149,47
CRÉDIT FACTURE FH07965	-2299,5
CRÉDIT FACTURE FH10376	-149,47
CRÉDIT FACTURE FH14284	-373,67
CRÉDIT FACTURE FH16863	-393,79
CRÉDIT FACTURE FH18480	-186,69
CRÉDIT FACTURE FH19260	-116,49
CRÉDIT FACTURE FH19268 - WELDED	-285,07
CRÉDIT FACTURE FH20957	-112,11
Crédit facture FH21376	-149,84
CRÉDIT FACTURE FH23017	-635,24
CRÉDIT FACTURES #FA07522 ET #FH08807- SWITCH DE PTO, CONFIG	-635,11
CRÉDIT FACTURES #FH09160, #FH09155 ET #FH06976 - MIROIR, HOSE, MARCHE PIED,HARNESS, SOLENOID, KIT DE SEAL	-1218,92
CRÉDIT FACTURES #FH09752, FH10246 ET FH09757 - CORE	-896,81
CRÉDIT FACTURES #FH10455 ET #FH10536 - LUMIERE MIROIR DROIT ET CORE	-325,66
CRÉDIT OLD CORE	-82,78

CRÉDIT PAN À HUILE	-74,65
CRÉDIT PIÈCES INVENT DIV - PTO-HWD T6H	-122,19
CRÉDIT RESERVOIR A PRESTONE	-335,31
CRÉDIT SEAL, RÉFÉRENCE FACTURE # FH19147	-56,95
CRÉDITS CORE, RÉFÉRENCE FACTURES FH07445, FH07431, FH07273	-441,24
FUITE D'HUILE SUR AUTO-POMPE INCENDIE UNITÉ 16-275, PIÈCE ET MAIN-D'OEUVRE	17527,49
garantie accomodation client	-1553,64
HEADER	2306,59
KIT D'INJECTEUR	2155,96
Libération de dépôt de garantie de soumission	107684,5
Libération dépôt de garantie de soumission	128680
MODIFICATION DE LA BOITE ARRIERE ET AJOUT DE FONDS EN TEFLON SUR L'UNITE 13-326	4599
NE DÉMARRE PLUS UNITÉ 14-402; BT 331172;	3104,5
pompe de pto hydraulique a piston danfoss	5231,36
radiateur	2839,35
REMBOURSEMENT CORE FACTURE #FH09760 BC#30219589	-448,4
RENFORT SUSPENSION ARRIERE UNITÉ 10-404; BT 323597	-543,93
RÉPARATION MOTEUR - MAIN D'OEUVRE UNITÉ 16-216; BT 334387	22446,65
RÉPARATION VÉHICULE 13-486	2175,16
REPROGRAMMÉ MODULE CPC4 UNITÉ #14-338	2857,03
Retour 14-354 CABLE DE RESERVOIR	-100,88
retour controleur ref fact #FH134338	-253,72
RETOUR CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH09199	-119,57
RETOUR CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH15132	-128,77
RETOUR CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH16719	-164,41
RETOUR DE CORE, RÉFÉRENCE FACTURE FH16524	-119,57
Retour de marchandise	-812,56
RETOUR DE PIÈCE ET CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # FH08858	-2776,14
RETOUR PACKAGE HT24 LF9009	-88,5
RETOUR PAS LE BON RADIATEUR	-1572,32
Retour SLACK AJUSTER DROIT / RÉFÉRENCE FACTURE # FH13439	-176,21
SENSEUR URÉE	2214,09
UNITÉ #14-334 SIÈGE SEAT-LEGACY 188409FW631, BASE SIÈGE FTL SET.178655PS	2071,96
UNITÉ #14-334 CABLE, RESERVOIR A AIR, PRIMAIRE NO 1 ET NO 2 ET SECONDAIRE.	2263,58
UNITÉ #14-348 MOUNTIN T45H ET OIL SUP T45F - VOIR CRÉDITS #FH07932 ET #FH08084	2065,93
UNITÉ 14-343; BT 332286; VÉRIFIER MOTEUR - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	4628,37
UNITÉ 14-348; BT 331920; VÉRIFIER CODE TRANSMISSION - RÉPARATION POMPE À STEERING - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	5545,64
VÉRIFIER CLUSTER NE FONCTIONNE PLUS; BT 335235 UNITÉ 13-308	4068,31
VERIFIER CODE ABS; UNITÉ 14-344;	2014,77
VÉRIFIER CODE MOTEUR SUR UNITÉ 14-336; BT337115	2376,82
VÉRIFIER CODE MOTEUR UNITÉ 16-207; BT 336426;	-800,64
VOIR CRÉDIT #FH09682 - VALVE DE FREIN STATIONNEMENT, VALVES DANS FRAME ARRIERE	-742,13
VOIR CRÉDIT #FH10231 - CRÉDIT FRAIS DE RETOUR	-64,22
VOIR FACTURE #FH08209 - RETOUR CORE	-149,47
VOIR FACTURE #FH12588 - Retour CORE	-183,96
<b>CAMIONS CARL THIBAUT INC</b>	<b>610093,54</b>
16-212 tube-flex turbo 2010	2379,23
2021-236 CAMION CITERNE INCENDIE (P.N.V.B. 30 900 KG)	602027,5
Unité #16-212 Écran tactile MPLX VMUX VISTA IV ALL TOUCH	5686,81
<b>CANADIAN NATIONAL (CN)</b>	<b>119353,88</b>
2023-761 DEMANDE DE PERMIS POUR TRAVAUX EMPRISE CN BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE PM	22721,38
Bail 231 / 04104-00-013 - 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024 VS-CE-2014-1097	22880,03
DEMANDE DE PERMIS POUR TRAVAUX EMPRISE CN BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE	9698,15
Entente de service/entretien passages à niveaux 2022 BAIL 816 (baux 229, 239, 241) {04107-00-140}	3025
Entente de service/entretien passages à niveaux 2023 BAIL 816 (baux 229, 239, 241) {04107-00-140}	38508
Frais CN placette Colbert PPU Jonquière, dalles, arbres, gazon, signalisation.	14408,68
Frais CN placette Colbert PPU Jonquière, signalisation.	4433,44
VS-CE-2016-635, LOYER DU 01-08-2023 AU 31-07-2024, BAIL 230 + 232 + 663 / PM 200.73 1000/3049738	3679,2
<b>CARREFOUR COMMUNAUTAIRE ST-PAUL</b>	<b>25000</b>
AIDE FINANCIERE 2023- VOIR RÉOLUTION : VS-CE-2022-1092	25000
<b>CARREFOUR ENVIRONNEMENT SAGUENAY</b>	<b>123673,21</b>
2022-677 100 x Webcams - Casques d'écoute - Claviers - Souris - Billet 359113	15471,04
2023-048 - Stations d'accueils - Billet 379241	24152,23
5 x Numériseurs Canon pour le secrétaire MIP - billet 391934	2816,83
Barres d'alimentation et casques d'écoute - Billet 408836	3134,8
Batteries pour maintenance UPS - Billet 386895	3931,17
ID1774 et 1775 - Cummins InSite Pro et Allison - Jonquière La Baie - 21 oct. 2023 au 20 oct. 2024 - Billet 410170	5173,73
ID1776 - Licence Diagnostic Link Jonquière - Billet 409723	3564,12
ID1882 - Licence PCSWMM Pro - billet 412532	2069,54
Impimantes pour nouveaux véhicules de police - Billet 416866	4667,42
Imprimante à carte pour la bibliothèque Latérière - Billet 403867	4064,22
Imprimante, docking et accessoires pour les nouveaux véhicules des polices - Billet 389329	8056,3
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000
licence PCSWMM - Billet 378934	3104,31
Licence PCSWMM Pro - Billet 4007003	2299,49
Matériel divers - billet 389306	6165,65
Matériel divers pour remplacement de postes - Billet 409479 - Alimentation pour Dell Latitude 3520 USB, Câbles HDMI Etc	5426,87
Matériel divers télétravail et bureau - Billet 399459	4854,3
Microsoft Surface Pro 9 - billet 407619	3644,65
Ordinateur ultra robuste pour les usines - billet 379272	6813,21
Serveur pour UEB - Billet 407183	6208,63

STATION D'ACCUEIL POUR PORTABLE 15 POUCES - Billet 376588	5173,01
VOIR FACTURE #123764	-118,31
<b>CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI SAGUENAY INC</b>	<b>46886,13</b>
AIDE FINANCIERE 2023, VOIR RÉSOLUTION : VS-CE-2023-293	20000
Loyer mai et juin 2023	8962,04
Remboursement du loyer de janvier à avril 2023 Maison d'accueil, 110 rue Price Ouest, Chicoutimi	17924,09
<b>CARRIERE SHIPSHAW INC</b>	<b>250744,37</b>
Appel d'offres 2022-215 Matériaux granulaires été 2023 - TP JQ	22550,13
Appel d'offres 2022-215 Matériaux granulaires été 2023 - TP JQ Voir crédit #2023-226C	2886,04
CREDIT DE LA FACT # 2023-118	-22521,71
CREDIT DE LA FACT # 2023-186	-7745,24
CREDIT DE LA FACT 2023-067	-917,39
CREDIT DE LA FACT 2023-073	-3301,36
CREDIT DE LA FACT 2023-094	-11970,74
CREDIT DE LA FACT 2023-095	-789
CRÉDIT FACTURE # 2023-234	-1952,15
CRÉDIT FACTURE # 2023-160	-24534,64
CRÉDIT FACTURE # 2023-223	-7745,24
CREDIT REF FACT #2023-887	-457
FACT CRÉDITÉ SUR 2023-073C	3301,36
FACT CRÉDITÉ SUR 2023-094C	11970,74
MATÉRIAUX GRANULAIRES	9897,99
Matériaux granulaires 2023 - TP JQ / Appel d'offres 2022-215	5351,9
Matériaux granulaires - TP 0 - 20 MM (0 - ¾") (MG 20) - Jonq Appel d'offres 2022-215 voir crédit #2023-907	2680,39
Matériaux granulaires été 2023 - TP / Appel d'offres 2022-215	3255,78
Matériaux granulaires été 2023 - TP / Appel d'offres 2022-215	7264,58
Matériaux granulaires été 2023 - TP JQ / Appel d'offres 2022-215	8909,89
Matériaux granulaires été 2023 - TP JQ Appel d'offres 2022-215	10718,25
Note de crédit à appliquer sur facture #2023-232	-403,89
Sable tamisé été 2023 - HDM JQ	110974,18
Sable tamisé été 2023 - HDM JQ	15317,84
Sable tamisé été 2023 - HDM JQ	28424,64
Sable tamisé été 2023 - HDM JQ EN ATT DE LOUISE VIGNEAULT	7264,69
Sable tamisé été 2023 - HDM JQ Voir fact #2023-358 (correction rebut et qté MG20)	23546,91
VOIR CRÉDIT # 2023-118C	22521,71
VOIR CRÉDIT # 2023-160C	24534,64
VOIR CRÉDIT # 2023-223C	7745,24
VOIR CREDIT 2023-186C	7745,24
VOIR FACTURE #2023-218	-9,9
VOIR FACTURE #2023-221 ERREUR FACTURATION MG20	-681,69
VOIR FACTURE #2023-222 ERREUR FACTURATION MG20, 0-8MM	-2543,6
VOIR FACTURE #2023-225 ERREUR FACTURATION 0-8MM	-511,25
voir facture #2023-277 Correction coupon #14313 (sable vesus mg20)	-32,97
<b>CARSTAR DEBOSSÉLAGE DU FJORD INC.</b>	<b>25928,08</b>
ENDOMMAGÉ SUR LE DEVANT UNITÉ 01-113; BT 333722;	10428,4
RÉPARATIONS SUITE À UN ACCIDENT UNITÉ 01-104; BT 333475;	5827,62
Unité 02-802 réparation carrosserie (bris) bt 336569	9672,06
<b>CBC (SOCIÉTÉ RADIO-CANADA)</b>	<b>152396,61</b>
Travaux municipaux/Remplacement conduite d'égout pluviale et sanitaire/Arr. Chicoutimi (21153-01-131)	152396,61
<b>CEGEP DE CHICOUTIMI</b>	<b>475667,64</b>
Accueil des évacués d'Oujé-Bougoumou - Feux de forêt du 06 au 16 juin 2023. Mesure d'hergement d'urgence	144576,43
CRÉDIT FACTURE #28537 - Locations matinales CNCI - Hiver	-1897,09
Formation microsoft One Note - A500-391	3489,49
Formation one note 24 oct. 21 nov. et 5 déc. 2023	3909,15
Honoraires guichetiers - Hiver 2023	13505,81
LOCATION ACADEMIE DE DANSE MARS 2023	16619,65
LOCATION CENTRE SOCIO CULTUREL / AVRIL 2023	11597,01
LOCATION CENTRE SOCIO CULTUREL / JUIN 2023	11597,01
LOCATION CENTRE SOCIO CULTUREL / MAI 2023	11597,01
LOCATION CENTRE SOCIO-CULTUREL MARS 2023	11597,01
LOCATION DOJO- DU 10 JANVIER AU 26 MAI 2023 CONTRAT # 1474	6218,65
LOCATION PAVILLON DE DANSE / AVRIL 2023	16619,65
Location piscine - Aquaforme et cours natation Adulte Session Automne 2022 du 19 sept. au 24 nov. 2022 Contrat #1446	6218,02
Location piscine - Bains libres - Octobre 2023 Sports-études, nage synchro, aquaforme et cours natation	13198,91
Location piscine - Bains libres - Septembre 2023 Sports-études, nage synchro, aquaforme et cours natation	9991,1
Location piscine - Bains libres Session Automne 2022 du 7 sept. au 21 déc. 2022 Contrat #1445	14396,99
Location piscine - Cours de natation Session Automne 2022 du 23 sept. au 20 nov. 2022 Contrat #1447	4932,43
Location piscine - Guichetiers Session Automne 2022 Septembre à décembre 2022 Contrats #1465, 1466, 1467 et 1468	5394,61
Location piscine - Novembre 2023	6013,43
Location piscine - Sports-Études Session Automne 2022 du 7 sept. au 20 déc. 2022 Contrat #1448	15619,35
Location piscine Hiver-Printemps 2023	57644,91
location ponctuelle #1	5052,58
loyers socio-culturel FÉVRIER 2023	11597,01
loyers socio-culturel JANVIER 2023	11597,01
Note de crédit applicable facture #28537 (DP525977) Locations matinales CNCI - Hiver 2023 17 janvier au 30 mai 2023	-1897,09
Pavillon de la danse FÉVRIER 2023	16619,65
Pavillon de la danse JANVIER 2023	16619,65
Pavillon de la danse JUIN 2023	16619,65
Pavillon de la danse MAI 2023	16619,65
<b>CEGEP DE JONQUIERE</b>	<b>101428,86</b>
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU 1 JANV AU 31 DÉC 2022-3760 RUE PANET (TERRAIN.SYNTH)	6806,82

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE POUR LE 3760 RUE PANET (TERRAIN SYNTHÉTIQUE) POUR 2023	7205,14
ÉCOBES 22-002 - Documenter la situation du logement à Saguenay, portrait et analyse	12315
Location gymnases - Club Volleyball Saguenay Session Hiver 2022 Daniel Dawson	2242,01
Location piscine - Championnat régional de natation Juin 2023	4009,47
Location piscine - Compétition provinciale natation 27 au 29 octobre 2023	4201,83
Location piscine - Décembre 2022 Pour entraînement et différents clubs	6471,53
Location piscine - entraînements différents clubs Avril 2023	6177,89
Location piscine - Entraînements différents clubs Mai 2023	7593,97
Location piscine - Entraînements différents clubs Octobre 2023	6280,16
Location piscine - Entraînements différents clubs Septembre 2023	6380
Location piscine - Janvier 2023 Entraînements différents clubs	4834,56
Location piscine et locaux classe Club compétition de natation Challenge KA Sports 28-29 janvier 2023	3410,16
Location piscine pour entraînements avec différents clubs / Mars 2023	8158,78
Location piscine pour le mois de février 2023, pour les entraînements avec les différents clubs	6938,45
Locations piscine - Novembre 2022 Entraînements et différents clubs	8260,24
Locations piscine 5 et 6 novembre 2022 Location locaux de classe et sécurité Activité Compétition natation provinciale	2587,52
Note de crédit pr facture 155303 Erreur facturation cours sauveteurs Location piscine 11 au 31 octobre 2022	-1466,8
Note de crédit sur facture #156390 Erreur facturation (terminé à 19h au lieu de 20h) Location piscine - Clubs -Mars 2023	-977,87
<b>CEGERCO INC.</b>	<b>7525960,25</b>
2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRondissement LA BAIE	937829,13
Décompte # 25 2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT TERMINAL L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARR LA BAIE	1113288,39
Décompte #22 2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARR. LA BAIE	846470,25
Décompte #23 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRondissement LA BAIE	1052363,98
Décompte #24 2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARR. LA BAIE	612388,19
Décompte #26 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRondissement LA BAIE	649380,06
Décompte #27 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRondissement LA BAIE	150244,02
Décompte #30 2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARR. LA BAIE	412178,21
Décompte #31 RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRondissement LA BAIE	512413,62
Décompte #32 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRondissement LA BAIE	402746,56
Décompte #33 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARRondissement LA BAIE	302896,42
Décompte#28 2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARR. LA BAIE	205022,32
Décompte#29 2021-017 - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY - BAGOTVILLE ARR. LA BAIE	328739,1
<b>CENTRE BANG (POINT DE SUSPENSION)</b>	<b>50524,97</b>
coffret facturé en trop sur facture 1539	-157,5
SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES 2023	48500
Volumes étrangers	2182,47
<b>CENTRE CARSTAR AUTOCAM (9183-8805 QUEBEC INC)</b>	<b>62676,39</b>
RÉPARATION CARROSSERIE UNITÉ 01-199 BT 334021;	7330,4
RÉPARATION PARE-CHOC AVANT UNITÉ 01-501 BT 333282;	2370,86
RÉPARATION PORTE ARRIÈRE GAUCHE + AILE (ACCIDENT) SUR UNITÉ 02-139 BT 338951;	8938,86
RÉPARATION SUITE À UN ACCIDENT UNITÉ 01-184; BT 333476	14955,07
UNITÉ 01-143; BT 333146; RÉPARATIONS FORD TAURUS 2017	25104,25
UNITÉ01-176, REMPLACER COUV. PARE-CHOC ET REPEINDRE. F#135890 2023-11-29	3976,95
<b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE (COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE)</b>	<b>41702,35</b>
CRÉDIT FACTURE #C2-000870 - LOCATION GYMNASÉ Polyvalente Arvida1/2	-3451,01
Formation sur les bonnes pratiques de travail en hauteur - A500-111	5691,26
Location de gymnases - 11 au 15 mai 202 École sec. Kéno et Poly Arv.	3105,76
Location de gymnases -1er octobre au 31 décembre 2023 École sec. Kéno et Poly Arvida	2287
Location des gymnases / piscine du 1 janvier au 31 mars 2023	12870,02
Location gymnase - 1er avril au 30 juin 2023 Écoles secondaires	14870,31
Location gymnase - Volleyball	2046,01
Location gymnases - Poly Arvida Minibasketball - 21 au 25 août 2023	7040
Note de crédit sur facture C3-000183 Location gymnases - Poly Arvida Minibasketball - 21 au 25 août 2023	-7040
TRANSPORT SCOLAIRE POUR 15 ETUDIANTS ANNEE 2023-2024	4283
<b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY</b>	<b>329064,93</b>
Camps de jour municipaux - Été 2023 Frais d'installation pour tableau TNI - arraché du mur	4024,13
COUTS ADDITIONNELS POUR LA SECURITE DES ELEVE 2022-2023 POUR SECTEURS COTE ST-ANGE ET DU PARASOL	6377,93
Formation ASP construction 24 au 27 avril 2023	4139,1
Location de la piscine / GRANDES-MAREES 1 JUILLET AU 31 DEC 2023	57812,05
Location de locaux à l'école La Source Jacques-Cartier par la Club de boxe de chicoutimi	11497,52
Location de locaux à l'école La Source Jacques-Cartier par la Club de boxe de chicoutimi - 1er janvier au 30 juin 23	11497,52
Location de locaux à l'école Saint-louis par la club des Archers de chicoutimi du 1er janvier au 30 juin 2023	7601,12
Location de locaux à l'école Saint-Louis par le Club des Archers de Chic.	7601,12
Location gymnase - Volleyball 2 octobre 2023 au 15 mai 2024	2000
Location gymnases 1er janvier au 30 juin 2023	55164,2
Location locaux 3e étage de l'école La Source Jacques-Cartier pour organismes communautaires 1er janvier au 30 juin 23.	12934,69
Location locaux 3e étage de l'école La Source Jacques-Cartier pour organismes communautaires 1er juillet au 31 déc 23	13555,55
Location piscine - Odyssée Dominique-Racine 1er janvier au 30 juin 2023	65073,13
LOCATION PISCINE 1 JUILLET AU 31 DEC 2023	68196,63
Note de crédit pour facture #C2-000894 Bris fontaine réfrigérée	-1114,81
Remboursement du robot de la piscine Dominique-Racine	2705,05
<b>CENTRE DE SKI MONT-BELU</b>	<b>119736,07</b>
2023-059 ENTRETIEN ANNUEL STATION SKI 2022- MONT-BÉLU - LA BAIE	32051,07
Résolution VS-CE-2023-45 -Honoraires de gestion - Société Bélu Inc.	87685
<b>CENTRE DES RETRAITES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI (CRAC) INC</b>	<b>166718,09</b>
Honoraire de gestion pour l'année 2023 VS-CM-2023-89 deuxième versement	113198,64
Honoraire de gestion pour l'année 2023 VS-CM-2023-89 Premier versement	48519,45
pour le bon fonctionnement de l'organisme	5000
<b>CENTRE D'EXPERIMENTATION MUSICALE-LES PRODUCTIONS DU C.E.M. INC</b>	<b>42099</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023	9000
BALADOS IMMERSIFS DES OEUVRES D'ART	4599

SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES 2023	28500
<b>CENTRE D'HISTOIRE ARVIDA</b>	<b>455070,49</b>
Aide financière - Comité pour le centenaire	4750
Animation site patrimonial d'Arvida VS-CE-2023-386	21902,74
Crédit de la facture # 432	-315984
Crédit facture # 437	315984
Parcours numérique VS-CE-2021-278	259996,39
Projet parcours numérique Arvida	34271,36
Soutien à l'évènement 2023 - Arvida fête son patrimoine	3700
SUBVENTION POUR LOYER DU MUSÉE 2022 RÉSOLUTION VS-CM-2023-222	30000
SUBVENTION RECU DE LA CITADEL VS-CE-2023-968	5000
Troisième versement Prix du patrimoine Résolution VS-CE-2022-124	9000
Versement du dernier paiement au Centre d'histoire d'Arvida.Rapport final déposé le 20 décembre 2023	10000
Versement soutien au fonctionnement 2023	76450
<b>CENTRE DU CAMION PROCAM SAGUENAY INC</b>	<b>273336,02</b>
13-316 BT 339900 ENSEMBLE DE BRAS DE TOILE SPRT-AS10	2519,39
13-355 BT337109 KIT DE BRAS DE TOILE	2519,39
14-344 CYLINDRE DE BENNE ET BASE DE CYLINDRE	4516,15
14-346 BT 342427 CYLINDRE TÉLESCOPIQUE DE DUMPER	4257,05
14-424 BT 328655 ensemble de lock pour panneau	2012,88
2023-100 AMÉNAGEMENT DE TROIS FOURGONNETTES SURÉLEVÉES	63293,73
Achat de support a échelle pour le camion 13-485	2247,76
AMÉNAGEMENT DE LA FOURGONNETTE 08-302	25414,98
AMÉNAGEMENT DE L'UNITÉ 08-411 - ALARME DE RECU, GROS GYROPHARE DEL, FLÈCHE DE SIGNALISATION MOTORISÉE SUR LE TOIT ETC	26818,17
BRUITS UNITÉ 14-345; PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	2894,15
CRÉDIT FACTURE # 250542	-126,48
CRÉDIT FACTURE #246422	-18054,06
CRÉDIT FACTURE #248832 ET VOIR FACTURE #248548	-222,56
FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SUR CAMIONNETTE 06-321	8853,08
FOURNITURE ET INSTALLATION PANNEAU ÉLÉVATEUR NEUF SUR CAMIONNETTE 06-806	8383,92
INSPECTION ANNUELLE UNITÉ 60-315; BT 325623;	4225,47
INSTALLATION STROBES SUR UNITÉ 60-381; BT336967;	2749,94
INSTALLER BOITE EXCAVATION; UNITÉ 14-334; BT 333815;	5261,88
LAMES CASSÉES UNITÉ 13-307; PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	2529,25
Libération de dépôt de garantie de soumission	17627,6
Libération dépôt de garantie de soumission	5000
MODIFICATION DE LA REMORQUE 60-393 POUR ÉQUIPE DE SCIE À	9860,04
PLEIN DE DIESEL MONT-FORTIN DU 13 AU 23 JANV. 2023 ET DÉPOT À NEIGE 16 JANV. 2023	9986,08
REMISE À NEUF DU SOUS-CHÂSSIS, DU PLANCHER ET PRÉP REMORQUE 60-393; BT 336448;	9544,86
REMPACEMENT CYLINDRE DUMPER; UNITÉ 14-402; BT 335515	5267,54
REMPLENER BUSHING AIR LINER UNITÉ 14-402; BT 336525;	2104,51
REMPLENER BUSHING DE TORK ROD 2e DIFFÉRENTIEL UNITÉ 14-344; BT 336466;	2339,08
REMPLENER DEUX RESSORTS DE SUSPENSION UNITÉ 11-941 BT 333137	4218,82
RÉPARATION ANCRAGE DIFFÉRENTIEL UNITÉ 14-342; BT 334795	2323,53
RÉPARATION CHASSIS ARRIÈRE; UNITÉ 13-486; BT 335541	4989,01
RÉPARATION ET INSPECTION DE L'UNITÉ 60-353; BT 338464;	9988,46
RÉPARATION PLANCHER CABINE; UNITÉ 13-306; BT 333487;	3465,19
RÉPARATION VÉHICULE 14-335 / BT 332050	2761,31
RÉPARATION VÉHICULE 14-424 / BT 331173	4775,59
RÉPARATION VÉHICULE 60-353 / BT 332989 /	3081,22
RÉPARATIONS VÉHICULE BT 335452 UNITÉ 13-307	3053,76
SUPPORT À ÉCHELLE	2247,76
VÉRIFIER SUSPENSION UNITÉ 14-350; BT 336034;	2553,51
VOIR CRÉDIT #246517	18054,06
<b>CENTRE DU LAC POUCE</b>	<b>85287</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉSOLUTION : VS-CE-2022-1092	73000
VS-CE-2023-85 pour l'année 2023	6800
VS-CE-2023-86 Pour l'année 2023	5487
<b>CENTRE L'ESCALE DE JONQUIÈRE INC</b>	<b>30000</b>
Demande d'aide financière - Course / marche pour la santé mentale	2000
VS-CE-2022-1092 Pour l'année 2023	28000
<b>CENTRE MULTISERVICE DE SHIPSHAW</b>	<b>124558,17</b>
Gestion de la patinoire extérieure saison 2022-2023 VS-CE 2022-1035	6898,5
Honoraire de gestion 1er versement VS-CE-2021-818 modifiée par VS-CE-2021-1051	35297,33
Honoraires de gestion 2 ième versement / Résolution - VS-CM-2023-89	82362,34
<b>CENTRE MULTISPORT DE LA BAIE</b>	<b>32193</b>
Honoraires de gestion 2023 - VS-CE-2023-45	32193
<b>CENTRE MULTI-SPORTS NAZAIRE-GIRARD</b>	<b>97393,59</b>
Honoraires de gestion	28743,75
Honoraires de gestion - tranche 1	28743,75
Honoraires de gestion - VS-CE-2023-45	28743,75
Remboursement assurances 2023 VS-CE-2023-495	8412,34
soutien à l'évènement 2023 - En août on fête Laterrière	2750
<b>CENTRE RECREATIF EN EQUILIBRE</b>	<b>49720,94</b>
Location Skateparc municipal 2023- VS-CE-2023-77 15 hres/semaine en moyenne	49720,94
<b>CERTIFICATION CULTURE INC.</b>	<b>87330,12</b>
2022-645 Créateur de marque employeur	67390,01
Créateur de marque employeur 2022-645	19940,11
<b>CHAINE DE TRAVAIL ADAPTE - CTA INC.</b>	<b>211443,27</b>
2019-472 - ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL - CHICOUTIMI - JANVIER ET FÉVRIER 2023	6668,55
2019-472 - ENTRETIEN MÉNAGER GARAGE MUNICIPAL - CHICOUTIMI - JANVIER 2023	6668,55

2019-472 - GARAGE MUNICIPAL - CHICOUTIMI - FÉVRIER 2023	6668,55
2019-476 - ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - JONQUIÈRE - JANVIER 2023	2839,88
2021-460 - CENTRE SOCIOCULTUREL - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	7068,66
2021-460 - CENTRE SOCIOCULTUREL - CHICOUTIMI - Octobre 2023	3683,8
2021-460 - ENTRETIEN CENTRE SOCIOCULTUREL - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	3534,33
2021-460 - ENTRETIEN MÉNAGER CENTRE SOCIOCULTUREL - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	7218,13
2021-460 - ENTRETIEN MÉNAGER CENTRE SOCIOCULTUREL - CHICOUTIMI - NOVEMBRE 2023	3683,8
2021-460 - ENTRETIEN MÉNAGER CENTRE SOCIOCULTUREL - CHICOUTIMI - SEPTEMBRE 2023	3713,69
2021-485 - CC MELLON - JONQUIÈRE - JANVIER ET FÉVRIER ANNÉE 2023	5564,8
2022-584 - ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	21370,73
2022-584 - ENTRETIEN ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	7020,1
2022-584 - ENTRETIEN MÉNAGER / ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	7020,1
2022-584 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	21060,3
2022-584 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY - CHICOUTIMI - NOVEMBRE 2023	7020,1
2022-584 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY - CHICOUTIMI - OCTOBRE 2023	7227,05
2022-584 - SERVICE D'ENTRETIEN ÉDIFICE J. DOMINIQUE GUAY - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	7020,1
2022-586 - CC MELLON - JONQUIÈRE - MARS À DÉCEMBRE ANNÉE 2023	2866,33
2022-586 - ENTRETIEN MÉNAGER - PAVILLON MELLON - JONQUIÈRE - JUILLET 2023	3364,17
2022-586 - ENTRETIEN MÉNAGER / MELLON - JONQUIÈRE - MARS À DÉCEMBRE ANNÉE 2023	3364,17
2022-586 - ENTRETIEN MÉNAGER MELLON - JONQUIÈRE - ANNÉE 2023	5732,66
2022-586 - ENTRETIEN MÉNAGER MELLON - JONQUIÈRE - MAI 2023	2866,33
2022-586 - ENTRETIEN MÉNAGER MELLON - JONQUIÈRE - MARS À DÉCEMBRE NOVEMBRE 2023	2866,33
2022-586 - ENTRETIEN MÉNAGER MELLON - JONQUIÈRE - OCTOBRE 2023	2866,33
2022-586 - ENTRETIEN MÉNAGER MELLON - JONQUIÈRE - MARS À DÉCEMBRE ANNÉE 2023	2866,33
CRÉDIT FACTURE #CTA6002296	-3430,86
Libération de dépôt de garantie de soumission	35799,4
Libération de garantie de soumission	13800
VOIR CRÉDIT #RET-00003	3430,86
<b>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAGUENAY-LE-FJORD</b>	<b>25000</b>
Partenariat annuel résolution VS-CE-2022-949	25000
<b>CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD</b>	<b>385454,27</b>
ETASTJ- Tôte d'alun (10 tôtes de 1330 kg)	6029,56
ETASTJ-Produits chimiques-Alum sulfate liquide	6032,29
SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	171232,89
SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	5789,3
SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	14320,14
SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	11273,3
UFA - SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	15234,19
UFA- SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	5484,31
UFA-alun annuel	3351,83
UFA-SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	23003,93
UFC - SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	26812,17
UFC- SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	11578,29
UFC-alun annuel	10968,92
UFC-alun annuel A RECEPTIONNER DENIS KOWTALUK	5484,31
UFJ - SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	43265,4
UFJ- SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	5788,99
UFJ- SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	8226,47
UFJ-alun annuel	5788,99
UFJ-SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	5788,99
USINE FILTRATION ARVIDA SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (en kg liquide)	5788,99
<b>CIMA+ S E N C</b>	<b>258476,06</b>
2021-076 : SP en ingénierie - réfection du pont Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	235151,45
2023-499 Rapport d'ingénierie de réfection mécanique des évacuateurs de crues - Centrale Jonquière.	23909,05
CRÉDIT FACTURE 22313957 - 2021-076 : SP en ingénierie - réfection du pont Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi / JFOR	-4614,89
Service en ingénierie - réfection du pont Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	4030,45
<b>CIMCO REFRIGÉRATION</b>	<b>131286</b>
2023-174 - RECONSTRUCTION DU COMPRESSEUR # 1 - CENTRE GEORGES-VÉZINA	34262,55
2023-312 RECONSTRUCTION DES COMPRESSEURS #1 ET #3 - GLACE DEAN BERGERON - ARRONDISSEMENT LA BAIE	16737,17
6 x LITRES D'HUILE TYPE C EN 20 LITRES	2017,81
8 x gallon d'huile pour co2 Entretien glace Palais des Sports	2085,65
ACHAT HUILE ET THERMOSTAT	2732,95
BT 2014942.4 - HUILES POUR COMPRESSEUR - FOYER DES LOISIRS	2675,47
BT 2058219 - REMPLACEMENT TUYAU SUR COMPRESSEUR #4 - GLACE VALÉRIE MALTAIS	2310,25
BT 2063870.1 - VÉRIFICATION HEBDOMADAIRE - GLACE DEAN-BERGERON	2082,2
BT 2064235 - REMPLACER FILTRÉ À L'HUILE SUR COMPRESSEURS - CENTRE GEORGES-VÉZINA	2337,44
BT 2064235 - REMPLACER FILTRES COMPRESSEURS - CENTRE GEORGES-VÉZINA	2758,25
BT 2067769.2 - REMPLACER GASKET SUR COMPRESSEUR - CGV	3370,97
BT 2069460 PATRO JONQUIÈRE - COMPRESSEUR	4115,61
CONTRÔLE HAUTE PRESSION / PALAIS DES SPORTS. BT 2075553	4489,77
CRÉDIT FACTURE #90861183	-2241,27
DEUX MOTEURS POUR REFRIGÉRISEUR AU PAVILLON SPORTIF KÉNOGAMI BT 2076477.2	8850,43
FAIRE UNE MAINTENANCE SUR LE COMPRESSEUR	3225,85
FOURNITURE DE COALUSER ET GASKETS	2788,14
FOURNITURE D'HUILE POUR CO2 ET FILTRES - Vérification/réhabilitation compresseur - Bâtiment d'accueil Club de golf	7637,79
RECONSTRUCTION DES COMPRESSEURS #1 ET #3 - GLACE DEAN BERGERON - ARRONDISSEMENT LA BAIE	16737,17
REMPACEMENT SEAL POMPE - ARENA MARINA LAROCHE	5458,4
Réparation sur le système de réfrigération de la glace du Foyer des loisirs/Jonquiere	4551,11
RETOUR DE PIÈCES, RÉFÉRENCE FACTURE 90857789	-2310,25
Solénoïde de drainage d'eau coule et ne fonctionne pas en automatique à changer et vérifier.	2371,27
VOIR CREDIT #90890598	2241,27
<b>CIMOTA INC</b>	<b>102442,74</b>

Décompte #1 2023-032 Réfection de béton et colmatage de fissures barrage Pont Arnaud.	51221,37
Décompte #2 2023-032 Réfection de béton et colmatage de fissures barrage Pont Arnaud.	51221,37
<b>CIMSOF CORP DBA AVEVA SELECT CANADA EAST</b>	<b>68495,04</b>
2023-108 - ID1628 - Renouvellement contrat d'entretien AVEVA (Wonderware) - 13 janvier 2023 au 12 janvier 2024	62976,24
Formation 4 jours System platform en francais	5518,8
<b>CLAVEAU &amp; FILS (1940) INC.</b>	<b>1713982,35</b>
2020-182 AJUSTEMENT CARBURANT DIESEL 2022-2023 SECT CYRIAC S2020-182	123146,72
CRÉDIT MODIFICATION - Déneigement et sablage stationnements et llées piétonnes, Shipshaw	-7473,38
CRÉDIT MODIFICATION - DENEIGEMENT SECTEUR CYRIAC LAC -KENOGAMI	-11423,92
Décompte #2 2023-260 PROLONGEMENT DU RÉSEAU PLUVIAL - RUE DE LA FABRIQUE - ARR. JONQUIÈRE	525626,38
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC, LAC KENO AVRIL 23	105304,57
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC, LAC KENO FÉVRIER 23	210609,15
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC, LAC KENO JANVIER 23	210609,15
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC, LAC KENO MAI 2023	52652,29
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC, LAC KENO MARS 2023	210609,15
DENEIGEMENT JONQ SECT CYRIAC, LAC KENO VERSEMENT 1 DE 8 (5%)	52336,94
DENEIGEMENT JONQ STAT ET ALLEES PIETIONNIERES AVRIL 23	15464,14
DENEIGEMENT JONQ STAT ET ALLEES PIETIONNIERES FÉVRIER 23	30928,28
DENEIGEMENT JONQ STAT ET ALLEES PIETIONNIERES JANVIER 23	30928,28
DENEIGEMENT JONQ STAT ET ALLEES PIETIONNIERES MAI 2023	7732,07
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENT ET ALLEES PIETIONNIERES VERSEMENT 6 DE 8 20% MARS 23	30928,28
Décompte #1 2023-260 PROLONGEMENT DU RÉSEAU PLUVIAL - RUE DE LA FABRIQUE - ARR. JONQUIÈRE	114214,71
Réfection des rues Burma, Dubose et Ste-Catherine Libération retenue spéciale	9198
Service de journalier pour nettoyage grille de la centrale Jonquière pour le 21 juin (12h00)	2591,54
<b>CLAVEAU &amp; FILS INC.</b>	<b>630420,37</b>
Décompte #3 PROLONGEMENT DU RÉSEAU PLUVIAL - RUE DE LA FABRIQUE ARR JONQ. - LIÉ AU BC30225810 ANNULÉ	421072,62
DENEIGEMENT JONQ CYRIAC LAC KENO LAC JEROME / NOVEMBRE 2023 (5% DU CONTRAT)	52336,94
DENEIGEMENT JONQ CYRIAC LAC KENO LAC JEROME NOV ET DEC 2023 (changement entente)	157010,81
<b>CLOTURES CLERMONT INC.</b>	<b>190393,62</b>
2023-002 Installation clôture le long des limites sud et ouest du lot 5 059 673, bouli. Tadoussac	22755,85
2023-134 Mise aux normes des clôtures des écocentres	28024,19
2023-293 CONSTRUCTION DE CLÔTURES DIVERS PARCS	31258,51
ABRI POUR ARBITRE PARC ADRIEN GILBERT	2151,7
ACHAT CLÔTURE POUR POSTE POLICE RUE POWELL	10341,57
BT 2068450 PARC ST-ANTOINE MAILLES DE CHAÎNE, TRAVERSES, CAPUCHONS, BRIDES, LIENS EN ALUMINIUM	2705,25
CLÔTURE / BT 2054166 3969 RUE OUELLET JONQUIÈRE	8182,31
CLÔTURE PARC DE ST-ANTOINE	4465,06
CLÔTURE RUE DES ORCHIDÉES / BT 2073036	4051,72
CLÔTURE, MAIN D'OEUVRE ET MATÉRIEL PARC ROSAIRE-DUFOUR	2797,92
CLÔTURES / 1706 RUE CROFT JONQUIÈRE	3402,72
CLÔTURES DE MAILLE, PÔTEAUX / PARC CENTRAL	5718,86
CLÔTURES ENTRE PARC ET 2436 rue des Pyrénées.	3020,67
CRÉDIT FACTURE # 3496	-1977,58
CRÉDIT FACTURE # 3523	-1837,02
CRÉDIT FACTURE #3794 - Clôture de mailles 2" galvanisée 48" H (rouleau 50')	-1154,35
CRÉDIT FACTURE #3895	-2101,74
CRÉDIT FACTURE #3931	-11324,29
crédit lié à la facture 3633	-26354,46
Enlèvement et remise en place de clôture sur la rue des Mouettes JQ	7654,47
ERREUR DE PRIX VOIR FACTURE #3760	-57,49
FOURNITURES ET MAIN D'OEUVRE POUR CLOTURE BASSIN LATERRIERE	2101,74
INSTALLATION CLÔTURE MITOYENNE AU 1049, RUE DES CARCAJOUS / ARR CHICOUTIMI	8411,17
Installer clôture à La Baie pour limiter le passage des VTT qui détériorent les champs que nous louons. Lot 6 521 383	4104,61
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000
Location et installation de clôtures temporaires au Delta Jonquière du 6 septembre midi au 8 septembre midi (2023)	10106,92
MATÉRIAUX CLÔTURE / PATINOIRE DUBOSE	3899,58
MATÉRIAUX POUR CLÔTURE / PARC DU BON-AIR	2314,16
MATÉRIAUX POUR CLÔTURE / RUE SAINT-MICHEL JONQUIERE	2352,91
MATÉRIAUX POUR CLÔTURES / PARC MARC	3086,9
RÉPARATION CLÔTURE MITOYENNE POUR LA VILLE ET LE 2141, SAINT-ALBERT, Rue (JONQUIERE)	11735,5
Soumission GA-23114 Modification clôture - Parc canin Jonquière - Mont-Fortin	2097,72
TRAVAUX AU POSTE DE POLICE QG - BOLLARDS INSTALLÉS ET BARRIÈRE ANTI-BÉLIER. BT 2075871.1	5678,05
VOIR CRÉDIT # 3740	26354,46
VOIR CRÉDIT #3922	2101,74
VOIR CRÉDIT #4068	11324,29
<b>CLOTUREX DU SAGUENAY INC.</b>	<b>45397,1</b>
2022-483 Arrêt-balle, clôture Stade Kénogami	13251,42
2023-465 REMISE EN ÉTAT DE BRIS DE DÉNEIGEMENT - RÉPARATION DE CLÔTURES	2390,49
2023-465 REMISE EN ÉTAT DE BRIS DE DÉNEIGEMENT - RÉPARATION DE CLÔTURES /	8359,19
CRÉDIT FACTURE #68830	-57372,53
INSTALLATION DE POTEAUX ET FILETS AU CLUB DE GOLF PORT-ALFRED (TROU # 16)	18396
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000
VOIR CRÉDIT #68990	57372,53
<b>CLUB DE CURLING DE KENOGAMI</b>	<b>135000</b>
Aide financière non récurrente dépassement coût projet bâtiment	135000
<b>CLUB DE GYMNASTIQUE DE SAGUENAY</b>	<b>36880</b>
AIDE FINANCIÈRE, VOIR RÉSOLUTION: VS-CE-2023-85	30000
Soutien à la formation des entraîneurs 2023 VS-CE-2023-581	6880
<b>CLUB DE SKI DE FOND LE NORVEGIEN INC</b>	<b>166145,57</b>
2023-197 Projet pente école - Projet piste de ski de fond - Projet zone d'habileté	41259,75
Honoraires de gestion - Versement 2023 VS-CE-2023-45	93020,52

VS-CE-2023-116 remboursement assurances 2023	7797,3
VS-CE-2023-86 Pour l'année 2023	24068
<b>CLUB DE SOCCER LE VENTURI DE SAGUENAY</b>	<b>218580</b>
Commandite club de soccer Le Venturi selon résolution VS-CVIC-2021-02-01 - 2023	3000
Honoraires de Gestion pour opérer Stade de Soccer Saguenay - 2e versement - 1 janv.-31 déc. 2023 VS-CM-2022-248	160965
Soutien à la formation des entraîneurs 2023 VS-CE-2023-581	11015
Soutien financier au fonctionnement 2023 Sports et plein air VS-CE-2023-85	43600
<b>CLUB DE TENNIS INTERIEUR SAGUENAY INC</b>	<b>48500</b>
Soutien financier aux événements 2023 Résolution VS-CE-2022-1039	45000
SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2023 RÉOLUTION VS-CE-2023-85	3500
<b>CLUB DE TIR LE FAUCON INC</b>	<b>25018,56</b>
Location - Club biathlon Sag-Lac -Hiver 2023 - 1ère partie -23 sem. x 5h/sem. = 115 heures	5288,85
Location Club de tir - Club de biathlon Sag-Lac - 2e partie	3909,15
LOCATION DU CLUB DE TIR / AVRIL, MAI ET JUIN	7910,28
LOCATION DU CLUB DE TIR 7 JOURNEES (14,11,12,18,19,25 ET 26 OCTOBRE 2023) SEPT)	3460,75
LOCATION DU CLUB DE TIR 9 JOURNEES (13,14,15,18,20,21,25,27,28 SEPT)	4449,53
<b>CN21 COOPERATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION INDEPENDANTE</b>	<b>171230,54</b>
abonnement annuel Le Quotidien 2023	9616,51
Avis ARP-249 et ARS-1520, VS-R-202-129, VS-R-2023-28 à 31, VS-RU-2023-25 à 27, PPC-209, ARP-250 et ARS-1532, ARS-1529	2506,46
Avis constats d'infr., PPC-216, VS-RU-2022-32, PPC-217, PPC-223, ARS-1561, VS-RU-2023-48 et ARS-1550	3023,84
Avis démolition, VS-R-2023-16, VS-RU-2023-13 à 15, VS-R-2022-118 à 120, VS-R-2022-113	4196,57
Avis DM Jonq. ARS-1518, PPC-218, 228, ARS-1556, PPC-227, DM Chic.	3840,16
Avis DM Jonq., UC-130, VS-RU-2023-24, ARS-1516, 1521, PPC-211, VS-RU-2022-143	2266,16
Avis PPC-207 et 208, VS-R-2023-17, PPC-216 et 218, DM Chic., ARS-1514, gré à gré, PPC-214 et 215	3679,19
Avis PPC-210, VS-RU-202-18, 19, constat 1er avril, DM La Baie, DM Chic., ARS-1528, UC-132, correction horaire La Baie	2615,67
Avis PPC-223, ARS-1550, PPC-217, ARS-1561 et 1577, ARP-259 et ARS-1557, VS-R-2023-63, VS-R-2023-54, VS-RU-2023-60 et 61,	10600,69
Avis PPC-227 et 228, ARS-1556, UC-136, DM La Baie, VS-RU-2023-48	3058,33
Avis PPC-229, ARS-1581, PPC-233, ARS-1575, PPC-230, VS-RU-2023-90, rôle triennal 2024-25-26	2897,36
Avis PPC-230 et 231, ARS-1560, VS-R-2023-78, VS-R-2023-63 et 64	2448,96
Avis PPC-230 et 234, VS-RU-2023-90, VS-R-2023-123, 122, 125, 126, 134, 119, 116, 127, 121, 120, 131, 133, 132, 129, 130	14187,98
Avis PPC-233, 241, DM Chic., VS-R-2023-97, VS-R-2023-104, 105, 1116, horaire conseils 2024, VS-R-2023-139.	6984,73
Avis PPC-238, DM Chic., VS-R-2023-121, 123, 129 et 130, PPC-234, VS-R-2023-137, DM La Baie, VS-R-2023-106	2092,53
Avis publics pour non-paiement de taxes et avis publics du greffe dans le Quotidien (parution du 3 juin)	2069,55
Avis publics pour non-paiement de taxes et avis publics du greffe dans le Quotidien (parution du 13 mai)	8812,84
Avis UC-134, 137, VS-RU-2023-49 et 50, VS-R-2023-51, VS-R-2023-56 et 57, ARP-253, 254, 255, 256 et 258, vente gré à gré	4583,19
Avis vente gré à gré, ARS-1574, 1592 VS-RU-2023-67 à 69, PPC-226, ARS-1477, ARS-1565, VS-R-2023-79 et PPC-229	3111,51
Avis vente gré à gré, PPC-207, 208, 211, ARS-1513, VS-RU-2023-17 et DM Jonq.	2678,92
Avis VS-R-2022-121, 123 et 124, PPC-214 et 215, UC-122 et 123, PPC-205 et 210, ARS-1504, ARS-1496, PPC-206	5179,62
Avis VS-R-2022-142, DM Chic., PPC-206, PPC-216, VS-R-2022-112, DM La Baie, PPC-209, UC-126	2885,87
Avis VS-R-2023-103 et 109, ARP-268 à 272 et ARS-1597, 1600, VS-R-2023-52, ARS-1623, PPC-240, VS-RU-2023-141, PPC-237,239	5576,28
Avis VS-R-2023-124, VS-R-2023-118, VS-RU-2023-111 et 112, ARS-1594, PPC-233, PPC-237 et PPC-239	3035,34
Avis VS-R-2023-15, VS-R-2022-127, ARS-1521, ARS-1516, DM Jonq., ARS-1554, VS-R-2023-16, UC-125	3069,82
Avis VS-R-2023-24, PPC-211, 216, 218, VS-RU-2023-32 à 34, ARS-1518, VS-R-2023-6	2477,7
Avis VS-R-2023-4, 5 et 6, VS-RU-2023-1 à 3, VS-R-2022-106, DM Jonq., PPC-211, UC-124, ARS-1503, PPC-207 et 208	5501,56
Avis VS-R-2023-7 à 11, UC-129, ARS-1514, PPC-205 et 210, PPC-214, 215, UC-128, VS-RU-2023-1 et 2, VS-RU-2023-18 et 19,	3955,13
Avis VS-R-2023-85 à 87, VS-R-2023-80, ARS-1588, ARP-264 et ARS-1579, ARP-265 et ARS-1584, VS-RU-2023-82 à 84	4897,97
Avis VS-RU-2023-12, VS-R-2023-20, 22 et 23, ARS-1523, 1529 et 1530, VS-R-2022-125 et 126, horaire cm, VS-R-2022-139	4869,17
Avis VS-RU-2023-35 à 40, PPC-229, UC-127, VS-RU-2023-45 à 46, ARS-1541, 1544 et 1551, VS-RU-2022-58, PPC-226, DM Jonq.	4530
Avis VS-RU-2023-58, DM Jonq. Chic. La Baie, constat, VS-R-2023-23, 70, 79, ARS-1560, 1564, PPC-230, 227 228 et 231, 217	6691,54
Avis VS-RU-2023-67 à 69, VS-RU-2023-49 et 50, PPC-226 et 229, ARS-1477, VS-R-2023-77 et ARS-1565	2592,69
Avis VS-R-2023-70, PPC-217, PPC-223, VS-RU-2023-71, 72 et 81, UC-140, ARS-1581, ARS-1575, Dm Chic., Jonq., PPC-227	2885,87
Avis VS-RU-2023-73,74 et 76, démolition, PPC-232,VS-RU-2023-88 et 89, ARS-1574, ARS-1592, VS-R-2023-65 et 66,	4159,79
Avis VS-RU-2023-74 à 76, ARS-1578, VS-RU-2023-60 et 61, ARP-260 à 262 et ARS1566, 1570 et 1571	2414,47
Avis VS-RU-2023-82 à 84, dépôt rôle 3e, PPC-235, VS-RU-2023-98 et 99, DM Jonq., PPC-232	3110,07
Avis VS-RU-2023-88 et 89, VS-R-2023-80, VS-R-2023-105, VS-R-2023-104, VS-R-2023-103, 109, 108, 107, 106, UC-142. DM Ch	8508,19
Avis VS-RU-2023-91 à 96, ARS-1587, ARP-266 et ARS-1593, VS-R-2023-97	2477,72
Correction du montant de la facture 129263	-394,36
Crédit pour corriger le montant de la facture #121738 (DP #524892)	-592,12
Erreur de facturation facture 125772	-394,36
facture publicité Le Quotidien BC 30230042	-689,85
Note de crédit pour corriger le montant de la facture 110985 (journal du 2023-01-14)	-394,36
Note de crédit pour l'ajustement de la facture 125815	-394,36
<b>COGEP INC</b>	<b>70755,62</b>
2022-083 - Installation d'une solution informatique pour la gestion des équipements motorisés (GMAO)	33814,15
ID1581 - Contrat d'entretien GuideTI - 1 janvier au 31 décembre 2023	17568,18
ID1581 - Contrat d'entretin Guide TI immeubles - 1 janvier au 31 décembre 2024	19373,29
<b>COMITE DES LOISIRS QUARTIER ST-LUC</b>	<b>25235</b>
HONORAIRES DE GESTION - 1 er Versement 2023 Pavillon Bon air incluant Cap st-francois Résolution VS-CE-2023-117	17664,5
Honoraires de gestion - 2er versement 2023 Pavillon Bon Air incluant Cap St-François VS-CE-2023-117	7570,5
<b>COMITE ZIP SAGUENAY-CHARLEVOIX</b>	<b>25689</b>
2023-288 corvée printanière et entretien-surveillance du site de la Console	9120
Installation d'un panneau sur pieu - site de la Consol	6099
Prise en charge de l'installation et du retrait des 4 bouées rampe mise à l'eau pour la saison 2022 (ancien site Consol)	2050
Prise en charge de l'installation et du retrait des 4 bouées rampe mise à l'eau pour la saison 2023	2050
VS-CE-2023-85 pour l'année 2023	6370
<b>COMMISSION DES NORMES DE L'EQUITE, DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL</b>	<b>29406</b>
Ajustement rétrospectif 2017-2021	30348,96
DOSSIER # 5 1099 689 5 : M. JULIEN REMB. 14ERS JOURS 2021	-347,36
Infraction chantier de construction situé au 3817, blv Harvey Jonquière. Article 3.15.3	0
YÉ # 7867 # DOSSIER 5 1331 835 2 TROP PERÇU 2022	-595,6
<b>COMMUNICATIONS TELESIGNAL INC.</b>	<b>287859,59</b>

2022-620 ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE	30505,89
2022-620 ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE	124846,65
2022-620 ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE / VOIR CRÉDIT # 319350	29854,45
2023-240 CONTRAT DE SERVICE REPARATION EQUIPEMENTS ELECTRONIQUE - FEVRIER 2023	2486,91
2023-240 CONTRAT DE SERVICE REPARATION EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES / JANVIER 2023	2486,91
2023-240 CONTRAT DE SERVICE REPARATION EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES / MARS 2023	2486,91
2023-240 CONTRAT DE SERVICE REPARATION EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES VEHICULES DE POLICE - AVRIL 2023	2486,91
2023-240 CONTRAT DE SERVICE REPARATION EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES VEHICULES DE POLICE - DU 1ER JANV. AU 31 DEC. 2023	12434,55
2023-240 CONTRAT DE SERVICE REPARATION EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES VEHICULES DE POLICE - DU 1ER JANV. AU 31 DEC. 2023-JULIE	2486,91
2023-240 CONTRAT DE SERVICE REPARATION EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES VEHICULES DE POLICE - JUIN 2023	2486,91
AMÉNAGEMENT DE 2 MINI-FOURGONNETTES NEUVES POUR LE SERVICE D	14252,95
AMÉNAGEMENT DE CAMIONNETTES ET LETTRAGES	12949,03
CRÉDIT DE LA FACTURE # 315666	-1241,4
CRÉDIT FACTURE # 311529	-367,38
CRÉDIT FACTURE # 313234	-227,65
CRÉDIT FACTURE # 313658	-341,48
CRÉDIT FACTURE # 313892	-1600,05
Crédit facture # 317089	-217
CRÉDIT FACTURE #310527	-4055,72
CRÉDIT FACTURE #312190	-2368,49
CRÉDIT FACTURE #312937	-2368,49
CRÉDIT FACTURE #313659	-341,48
CRÉDIT FACTURE #314570	-256,11
CRÉDIT FACTURE #315665	-1247
CRÉDIT FACTURE #316127	-155,22
CRÉDIT FACTURE 317091	-142,28
CRÉDIT FACTURE 317969	-1264,73
CRÉDIT FACTURE 321791	-5,6
Crédit pour facture # 317088	-199,19
Crédit pour facture # 317090	-56,92
Crédit sur facture 317796	-344,93
DÉPLACEMENT D'UNE ANTENNE RF, SYSTÈME DE COMMUNICATION MOSCAD	3507,89
FACTURE #227534 PAYÉE EN DOUBLE - ON NE POUVAIT PAS METTRE LA DATE DE LA FACTURE, ON A MIS LA DATE DE L'ÉTAT DE COMPTE	-37,37
GPS pour camions Inter-Cité	2022,45
Installation antenne panneau electronique Jonquière	2568,64
INSTALLATION DE RADIO, REPETEUR, PREEMPTION SUR 16-223	2258,97
INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES D'URGENCE SUR VTT	2330,9
INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS VUS - ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES D'URGENCE	12320,54
INSTALLATION ET ÉQUIPEMENTS POUR CAMIONNETTE NEUVE DE LA VOIRIE	9476,1
INSTALLATION ET ÉQUIPEMENTS POUR CAMIONNETTE NEUVE HYGIÈNE DU MILIEU	8120,04
LOCATION DE 61 RADIOS AVEC BATTERIES ET CHARGEURS POUR LE 6-7 ET 8 SEPTEMBRE 2023	6474,65
TRANSFERT DES ÉQUIPEMENTS DU 02-265 VERS LE 02-207	4588,62
UNITÉ 34 511 ET 17-214; FOURNIR ET INSTALLER RADIO VHF MARITIME	2471,6
VOIR CÉRDIT #313742	2368,49
VOIR CRÉDIT #313526	4055,72
VOIR CRÉDIT #313741	2368,49
<b>COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ROBERVAL SAGUENAY</b>	<b>596268,32</b>
Inspection & Déneigement Premier trimestre 2023	22092,82
Inspection et déneigement voie ferrée 2023 (face MDF, La Baie) bail 764	66278,46
Inspection et entretien 2023 / Criards Talbot (PM 4.75) et St-Paul (PM 3.24), bail 864 VS-CE-2017-857	14262,88
REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR RÉVISION DE L'INGÉNIERIE DE LA PISTE CYCLABLE BOUL. TALBOT ARR. CHICOUTIMI	10794,2
Travaux voie ferrée secteur MDF (PM1.22 et 1.24 + MDF)	436566,1
Travaux voie ferrée secteur MDF route 170 / réparation bris Pan 1.24 (impact déneigeuses et problème de compaction)	46273,86
<b>COMPAGNIE GENERAL MOTORS DU CANADA</b>	<b>180866,71</b>
2021-278 ACHAT DE VÉHICULE TAHOE PPV	57018,15
2022-221 ACHAT VÉHICULE CHEVROLET 1500	66822,53
ACHAT D'UN TAHOE PPV - VÉHICULE DE PATROUILLE	57026,03
CREDIT FACT #7XD06477973 DOUBLON FACT #7XD06509403	-58813,65
CREDIT FACT #7XD06478435 DOUBLON FACT #7XD06509411	-58813,65
DOUBLON VOIR 7XD06478435 CREDIT #7XC00278856	58813,65
DOUBLON VOIR FACT #7XD06477973 CREDIT #7XC00278849	58813,65
<b>CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY</b>	<b>235252</b>
Subvention de fonctionnement du Conseil des arts de Saguenay - VS-CM-2023-68	235252
<b>CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU SLSJ</b>	<b>133797</b>
ACTIVITÉS DE CONSULTATION CITOYENNE PARC DU BASSIN ARR CHICOUTIMI	13797
Pour une ERE secondaire 2023-2024	25000
Soutien au programme d'éducation pour une ERE secondaire	95000
<b>CONSEILLER FORESTIER ROY INC.</b>	<b>192858,64</b>
2022-577 - mur anti-bruit - boulevard du Saguenay	10302,39
BRIS DE DÉNEIGEMENT JONQUIÈRE	9376,08
Crédit à la facture # 23133	-2254,09
Libération dépôt de garantie de soumission	3000
Pailis forestier pour talus près du pont aluminium Arvida / motoneige	9803,91
PLANTATION D'ARBRES 2022	117284,15
PLANTATION D'ARBRES 2023	43092,11
Voir la note de crédit 23141	2254,09
<b>CONSTRUCTION DJL INC</b>	<b>54214,96</b>
1 VOYAGE D'ASPHALTE FROID ARRONDISSEMENT DE LA BAIE	5264,42
Appel d'offres 2022-139 / Asphalte froide	20742,75
Appel d'offres 2022-139 / Asphalte froide MARS 2023	16144,21
Appel d'offres 2022-139 Asphalte froide 2023	6939,55

Appel d'offres 2022-139 Asphalte froide 2023	5124,03
<b>CONSTRUCTION FABMEC INC</b>	<b>234543,94</b>
Crédit sur facture #C018794	-23709,74
Décompte #3 2022-054 Réfection des poutrelles à déclanchement commandé - Barrage Chute Garneau	148083,03
Décompte#4 2022-054 Réfection des poutrelles à déclanchement commandé - Barrage Chute Garneau	22524,25
Libération de retenue 5% Réfection des poutrelles à déclanchement commandé barrage chute-Garneau	32561,08
Réfection des poutrelles à déclanchement Barrage Chute Garneau Chicoutimi Libération de retenue 5%	31375,58
VOIR crédit # C018794CR	23709,74
<b>CONSTRUCTION J &amp; R SAVARD LTEE</b>	<b>5898939,43</b>
2022-027 : Réfection complète de la rue Bagot / Arr. de La Baie	171201,54
Construction d'une rampe de mise à l'eau Arr. la Baie Libération de retenue 5%	55440,64
Décompte #1 2023-303 OUVERTURE DES RUES DES INVESTISSEURS ET DES AFFAIRES - ARR. CHICOUTIMI	329937,3
Décompte #1 2023-153 - RÉFECTION DES RUES J.-R. THÉBERGE, DE QUEN ET LE JEUNE / ARR. CHICOUTIMI	1052191,66
Décompte #2 OUVERTURE DES RUES DES INVESTISSEURS ET DES AFFAIRES - ARR. CHICOUTIMI	982018,21
Décompte #2 2023-153 - RÉFECTION DES RUES J.-R. THÉBERGE, DE QUEN ET LE JEUNE / ARR. CHICOUTIMI	1199627,32
Décompte #3 2023-303 OUVERTURE DES RUES DES INVESTISSEURS ET DES AFFAIRES - ARR. CHICOUTIMI	1188007,83
Décompte #3 RÉFECTION DES RUES J.-R. THÉBERGE, DE QUEN ET LE JEUNE / ARR. CHICOUTIMI	414723,61
Gravier naturel (Sable) Chicoutimi secteur Nord 2023	4575,83
Libération de retenue 5% Réfection majeure de la rue Bagot-Arr. la Baie	214764,04
Libération de retenue 5% Stabilisation de la berge et reconstruction de la piste cyclable parc Mars - Arr. la Baie	41379,94
Libération du dépôt de garantie de promoteur projet développement domiciliaire route Madoc Phase 1	30307,41
Réfection majeure de la rue Bagot Arr. la Baie Libération de retenue 5%	214764,1
<b>CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC</b>	<b>6141914,36</b>
2023-165 Réfection de pavage écocentre Jonquière et Chicoutimi-Nord	250969,66
2023-565-RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE DU BOULEVARD SAGUENAY, ARR. JONQUIÈRE	239725,62
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN - PATRO DE JONQUIÈRE / VOIR NOTE DE CRÉDIT V200-NC00366	20310,33
APPLICABLE SUR FACTURE V200-FA004040	-11,5
Crédit sur facture #V200-FA004007	-50275,48
CREDITE FACT #V200-FA004312 ERREUR FACTURATION SIGNALISATION	-10922,63
Décompte #1 2023-025 - PROLONGEMENT PISTE CYCLABLE RUE DES MOUETTES - ARR JONQUIERE	138371,21
Décompte #1 2023-141 / RÉFECTION DE PAVAGE ARTÈRES MAJEURES ET COLLECTRICES 2023 - TECQ	592318,63
Décompte #1 RÉFECTION DE PAVAGE 2023 - LOT 3 ARR. DE LA BAIE	1216239,26
Décompte #2 : Prolongement de trottoir - rue du Roi-Georges / Arr. Jonquière (21206-01-014) et libération de retenue 10%	23638,56
Décompte #2 2022-294 : Parc des Pionniers - phase 1 / Arr. de Jonquière	86326,87
Décompte #2 2022-445 - Bouclage d'aqueduc - rue des Marquis / Arr. de Jonquière	73248,07
Décompte #2 2022-449 : Piste cyclable rue de Montfort / Arr. de Jonquière	20063,79
Décompte #2 2023-026 - PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DES ROITELETS VERS L'UQAC - ARR. CHICOUTIMI	528342,21
Décompte #2 2023-141 / RÉFECTION DE PAVAGE ARTÈRES MAJEURES ET COLLECTRICES 2023 - TECQ	558065,1
DÉCOMPTE #3 2022-174 - Réaménagement des terrains de tennis parc Victor-Guimond et stationnement parc Jean-Béliveau	52351,88
Décompte #3 2022-294 : Parc des Pionniers - phase 1 / Arr. de Jonquière	35254,93
Décompte #3 2022-449 : Piste cyclable rue de Montfort / Arr. de Jonquière	48269,19
Décompte #3 RÉFECTION DE PAVAGE ARTÈRES MAJEURES ET COLLECTRICES 2023 - TECQ	1060264,33
Décompte #4 2022-291 - Parc des Hirondelles - phase 1 / Arr. de Jonquière et libération de retenue 5%	20450,02
Décompte #5 2022-291 - Parc des Hirondelles - phase 1 / Arr. de Jonquière	22465,08
Décompte #7 Réfection de pavage 2021 /Arr. Jonquière et libération de retenue 10%	465690,4
Décompte#1 2023-026 - PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DES ROITELETS VERS L'UQAC - ARR. CHICOUTIMI	365554
DÉCOMTE #2 21202-02-042 PAVAGE 2023 - ARR LA BAIE	179980,9
Libération de retenue 5% Piste cyclable rue de Montfort Arr. Jonq.	31311,63
LIBÉRATION DE RETENUE CONTRACTUELLE 10% - PROJET BOUCLAGE D'AQUEDUC RUE DES MARQUIS JONQUIÈRE	34886,43
Parc des Hirondelles phase 1 Arr. Jonquière Libération de retenue 10%	19666,79
Réparation des approches du pont sur le chemin Raymond Arr. de Chicoutimi - Libération de retenue 10%	7171,82
Thermo pavage, signalisation et Crédit de la facture FA004149	6446,61
Thermopavage Jonquière	25082,11
Thermopavage pour Chicoutimi	5685,85
Travaux correctifs rue de Montfort à même la retenue de Construction de l'Est (2021-287)	24697,21
Voir crédit # V200-NC00365	50275,48
<b>CONSTRUCTION S.R.B. S.C.C.</b>	<b>87555,27</b>
ABAISSEMENT ENTREE VEHICULAIRE JONQUIERE	2397,35
ABAISSEMENT ENTREES VÉHICULAIRES JONQ	8745,97
COUPE DE BORDURES DE BÉTON SELON LA FIGURE D-400	5674,94
COUPE DE TROTTOIRS	6888,84
COUPE DE TROTTOIRS SELON LA FIGURE D-405	3403,49
Dossier Artères majeures et collectrices Boulevard St-Paul	2133,94
ENTREES VÉHICULAIRES JUIN 23 CHICOUTIMI	9885,32
SCIAGÉ ENTREE VEHICULAIRE CHIC 2023	8506,2
SCIAGE ENTREE VEHICULAIRE CHICOUTIMI	5003,25
SCIAGE ENTREE VEHICULAIRE CHICOUTIMI	3738,42
SCIAGE ENTREE VÉHICULAIRE JONQ	4095,87
SCIAGE ENTREE VEHICULAIRE JONQUIERE	2454,03
SCIAGE ENTREE VEHICULAIRES À LA BAIE	3436,95
SCIAGE ENTRÉES CHARRETIÈRE RUE ALEXIS LE TROTTEUR	9888,31
SCIAGES DE BORDURES BÉTON	11302,39
<b>CONSTRUCTION UNIBEC INC.</b>	<b>13003876,44</b>
2021-412 « CONSTRUCTION D'UNE PISCINE - PARC J.-ALCIDE-REID / Arrondissement de Jonquière »	57416,54
Décompte # 14 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7	1570164,06
Décompte # 15 / 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7	1526947,18
Décompte #11 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	447563,84
Décompte #11 2021-412 « CONSTRUCTION D'UNE PISCINE - PARC J.-ALCIDE-REID / Arrondissement de Jonquière »	121167,79
Décompte #12 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	318487,5
Décompte #12 2021-412 « CONSTRUCTION D'UNE PISCINE - PARC J.-ALCIDE-REID / Arrondissement de Jonquière »	348164,49
Décompte #13 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	800971,82

Décompte #16 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1264011,35
Décompte #17 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1635937,62
Décompte #18 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	2849162,2
Décompte #19 2021-098 Construction centre de tri des matières recyclables postes 1 à 7 (remplace le BC30184194).	1157524,09
Décompte #7 2021-412 « CONSTRUCTION D'UNE PISCINE - PARC J.-ALCIDE-REID / Arrondissement de Jonquière »	481680,18
Décompte #8 2021-412 « CONSTRUCTION D'UNE PISCINE - PARC J.-ALCIDE-REID / Arrondissement de Jonquière »	138892,11
Décompte #9 2021-412 « CONSTRUCTION D'UNE PISCINE - PARC J.-ALCIDE-REID / Arrondissement de Jonquière »	288285,71
Décompte #13 Construction piscine J. Alcide Reid	-2500,04
<b>CONTACT NATURE RIVIERE-A-MARS</b>	<b>708823,84</b>
Aide financière pour animation lors des activités du 25 février et du 25 mars - Plaisir d'hiver	2000
Aide financière pour entretien des chemins au Bec-Scie	3000
Ajustement des frais d'opération (pêche blanche 2022) + frais de gestion	8663,36
CRÉDIT FACTURE #6	-11813,68
Honoraires de gestion - 1er versement 2023 VS-CM-2023-35 Subvention d'opération	143787,74
Honoraires de gestion pour l'année 2023 - 2er Versement Résolution VS-C	143787,74
Honoraires gestion - 1er versement 2023 Pêche blanche LB Réf.: convention (art. 5.2) VS-CE-2019-627 / VS-CM-2022-781	344925
Piste sur le bord de la Rivière-à-Mars / Travaux sur le terrain et déplacement de l'équipement et essence	2542,1
SENTIER EUCHER AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE, NOUVEAU RETOUR, SENTIERS ÉVACUATION, ZONES HUMIDES	14683,46
Soutien à la distribution de compost 2023	4654,19
Travaux et matériaux - Sentier Eucher	8520,37
VOIR CRÉDIT #7	11813,68
VS-CE-2023-86 Pour l'année 2023	24068
VS-CM-2023-148 remboursement assurances 2023	8191,88
<b>COOP DE SOLIDARITE LAC KENO</b>	<b>27294,5</b>
2023-146 GESTION ET OPÉRATION STATION ÉPERLAN	25294,5
Achat d'enseigne électronique	2000
<b>COOPERATIVE D'HABITATION LA PERSEVERANCE</b>	<b>94000</b>
Aide aux organismes	94000
<b>CORP CENTRE-VILLE D'ARVIDA-CORPORATION DEV ECONOMIQUE ET CULTUREL D'ARVIDA</b>	<b>115882,56</b>
Aide financière - Amélioration des installations	3000
Aide financière - Aménagement et l'animation estivale	5000
CONTRAT D'ANIMATION 2023	6706,88
CONTRAT D'ANIMATION 2023 - VERSEMENT 1	6706,88
CONTRAT D'ANIMATION MAI	6706,88
Honoraires animation AVRIL 2023	6706,88
honoraires animation BC 30218320 (janvier 2023)	13413,76
HONORAIRES ANIMATION VERSEMENT # 9	6706,88
honoraires animation versement #10	6706,88
honoraires animation versement 12	6706,88
HONORAIRES D'ANIMATION / NOVEMBRE 2023	6706,88
HONORAIRES D'ANIMATION JUIN 2023	6706,88
HONORAIRES D'ANIMATION MARS 2023	6706,88
soutien évènement 2023 - Fête estivale Arvida	20000
Soutien financier aux événements pour l'année 2023 Résolution VS-CM-2022-882 (Noël au carré)	4400
Soutier financier aux événements pour l'année 2023 Résolution VS-CM-2022-8829 (Ciné-Parc Urbain d'Arvida)	3000
<b>CORPO DES LOISIRS SACRE-COEUR DE CHICOUTIMI INC. (CENTRE DES LOISIRS JOSEPH-NIO)</b>	<b>27963,65</b>
Demande d'aide financière pour le bon fonctionnement de l'organisme	2000
Location Afeas et fermière du 1 janvier au 31 décembre 2023	25963,65
<b>CORPORATION CENTRE-VILLE DE LA BAIE</b>	<b>151480</b>
2023-724 - Soutien financier - VS-CM-2023-724 - Festi-Frette 2024	28000
ANIMATION DECEMBRE 2023	7665
Festi-frette édition 2023 - Aide financière	3000
HONORAIRE D'ANIMATION / JUIN 2023	7665
Honoraires animation AVRIL 2023	7665
Honoraires animation MARS 2023	7665
Honoraires animation (janvier 2023)	38325
honoraires animation MAI 2023	7665
HONORAIRES ANIMATION POUR SEPTEMBRE	7665
HONORAIRES D'ANIMATION / NOVEMBRE 2023	7665
soutien évènement 2023 - La Fouart	28500
<b>CORPORATION DES FETES DU 350E ANNIVERSAIRE DE CHICOUTIMI</b>	<b>125000</b>
ENGAGEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 25 000 \$ EN 2023 POUR LES FÊTES DU 350IÈME DE CHICOUTIMI	25000
SUBVENTION POUR LES FÊTES DU 350E DE CHICOUTIMI EN 2026 RÉOLUTION VS-CM-2023-303	100000
<b>CORPORATION DES LOISIRS ST-ANTOINE DE CHICOUTIMI</b>	<b>36396</b>
Demande d'aide financière pour l'achat et l'installation d'un système de surveillance	2000
Demande d'aide financière pour le bon fonctionnement de l'organisme	2500
HONORAIRES DE GESTION 2023 - 2E VERSEMENT	9568,8
HONORAIRES DE GESTION 2023 RÉOLUTION VS-CE-2023-117	22327,2
<b>CORPORATION DU PARC DE LA RIVIERE DU MOULIN</b>	<b>423791,68</b>
Honoraires de gestion - 1er versement 2023 VS-CM-2023-35	205402,84
Honoraires de gestion 2e - Versement Résolution VS-CM-2023-35	205402,84
ODS - Veste de flottaison VFU-Pro universelle	5743
Programme gratuité 12 ans et moins Ski de fond/raquette- compensation aux organismes gestionnaires.	7243
<b>CORPORATION DU PARC REGIONAL DU LAC KENOGAMI</b>	<b>38758</b>
SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2023 - RÉOLUTION VS-CE-2023-85	38758
<b>CORPORATION LES ADOLESCENTS ET LA VIE DE QUARTIER DE CHICOUTIMI</b>	<b>86000</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉOLUTION : VS-CE-2022-1092	81000
soutien évènement 2023 - Festi-Jeunes	5000
<b>CORPORATION PARTENAIRES CENTRE-VILLE JONQUIERE</b>	<b>90782,44</b>
Honoraire d'animation MARS 2023	6706,87
Honoraire d'animation pour avril 2023	6706,87

Honoraire d'animation pour mai 2023	6706,87
honoraires animation (janvier 2023)	6706,87
honoraires animation BC 30219344 (janvier 2023)	26827,48
honoraires animation DEC 2023	6706,87
HONORAIRES ANIMATION SEPTEMBRE	6706,87
HONORAIRES D'ANIMATION / NOVEMBRE 2023	6706,87
HORAIRE D'ANIMATION FÉVRIER 2023	6706,87
soutien évènement 2023 - Crossfit	4800
Soutien financier aux événements pour l'année 2023 Résolution VS-CM-2022-882 (Magie des fêtes)	5500
<b>CORPORATION SCADALLUANCE</b>	<b>743439,85</b>
MISE EN PLACE D'ENREGISTREURS POUR LES OUVRAGES DE SURVERSE DE LA VILLE DE SAGUENAY	135957,94
MISE EN PLACE D'ENREGISTREURS POUR LES OUVRAGES DE SURVERSES DE LA VILLE	242447,78
MISE EN PLACE D'ENREGISTREURS POUR LES OUVRAGES DE SURVERSE DE LA VILLE DE SAGUENAY	224373,71
MISE EN PLACE ENREGISTREURS POUR OUVRAGES DE SURVERSES	140660,42
<b>CORPORATION ST-FRANÇOIS DE JONQUIERE</b>	<b>429776,55</b>
Loyer de base 2023 - 350 0000\$ + IPC (6,8%)Résolution VS-CE-2022-164	429776,55
<b>CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)</b>	<b>31449,5</b>
2023-379 - AGENT SÉCURITÉ - BIBLIOTHÈQUE CHICOUTIMI 30 juillet au 12 août 2023	2391,71
2023-379 - AGENT SÉCURITÉ - BIBLIOTHÈQUE CHICOUTIMI du 29 août au 9 sept 2023 CREDIT #731046	2473,11
2023-379 - AGENT SÉCURITÉ - BIBLIOTHÈQUE CHICOUTIMI 18 juin au 1 juillet 2023	2013,03
2023-379 - AGENT SÉCURITÉ - BIBLIOTHÈQUE CHICOUTIMI du 15 au 26 août 2023 credit #731045	2454,11
2023-379 - AGENT SÉCURITÉ - BIBLIOTHÈQUE CHICOUTIMI du 16 au 29 juillet 2023	2391,71
2023-379 - AGENT SÉCURITÉ - BIBLIOTHÈQUE CHICOUTIMI du 5 au 15 juillet 2023	2391,71
CREDIT FACT #726828	-51,9
CRÉDIT FACTURE #713030 - Surveillance séance de la cour municipale - 1er agent	-128,73
CREDITE FACT #719999	-1851,03
CREDITE FACT #720789	-2199,24
CREDITE FACT #721561	-2199,24
CREDITE FACT #722419	-2369,25
credite fact #723555	-62,4
CREDITE FACT #725022	-81,4
SURVEILLANCE BIBLIO CHICOUTIMI DU 2023-05-21 AU 2023-06-17	5965,44
SURVEILLANCE BIBLIOTHÈQUE DU 7 AI 20 MAI	2602,43
VOIR CREDIT #729242	2199,24
VOIR CREDIT #729246	2199,24
VOIR CREDIT #729248	2369,25
VS-CE-2021-761 Surveillance audiences_cour municipale / Juin 2023	2574,52
VS-CE-2021-761 Surveillance audiences_cour municipale: janvier 23 à sept. 23 2 agents + services ponctuels	2188,35
VS-CE-2021-761 Surveillance audiences_cour municipale: janvier 23 à sept. 23 2 agents + services ponctuels : conseil ...	3733,05
VS-CE-2021-761 Surveillance audiences_cour municipale: mars 2023 / 2 agents + services ponctuels : conseil	2445,79
<b>CRSBP DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (RESEAU BIBLIO DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN)</b>	<b>37758,79</b>
Cotisation services Biblio Laterrière	29309,47
Cotisation services Biblio Shipshaw	8449,32
<b>DEMOLITION EXCAVATION DEMEX INC</b>	<b>2284295,54</b>
2023 AJUSTEMENT PRIX CARBURANT TRIMESTRE 2 / Écocentre Jonquière transport et traitement des matières	21963,95
2023 AJUSTEMENT PRIX CARBURANT TRIMESTRE 4 / 2023	32459,25
2023 Écocentre Chicoutimi- Nord - transport et traitement des matières (1 janvier au 28 février)	20995,61
2023 Écocentre Chicoutimi- Sud - transport et traitement des matières	2314,96
2023 Écocentre Chicoutimi- Sud - transport et traitement des matières (1 janvier au 28 février)	2314,96
2023 Écocentre Chicoutimi- Sud - transport et traitement des matières / Février	7580,54
2023 Écocentre Chicoutimi- transport et traitement des matières	11966,63
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières	66863,46
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / Juin	46777,59
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières (SEPT 2023)	49512,63
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / Août	42739,08
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / Juillet	40660,56
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / Mai	57419,73
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / Novembre	31483,38
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / Octobre	50013,09
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières / voir crédit # 032108	32214,37
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières du 18 au 25 août	13101,73
2023 Écocentre Chicoutimi-Nord transport et traitement des matières MARS	13673,16
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières	38575,04
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Août	47719,63
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Juillet	2318,59
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Juillet - VOIR CRÉDIT # B14058	56185,56
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Juin	2318,59
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Juin - Voir crédit # B13725	52563,6
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Mai	64980,23
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Novembre	30673,66
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Octobre	49903,12
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières / Septembre	44235,07
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières MARS	12959
2023 Écocentre Chicoutimi-Sud transport et traitement des matières pour août	2318,59
2023 Écocentre Jonquière - transport et traitement des matières	2469,29
2023 Écocentre Jonquière - transport et traitement des matières (1 janvier au 28 février)	38014,54
2023 Écocentre Jonquière - transport et traitement des matières / AJUSTEMENT PRIX DU CARBURANT	40687,11
2023 Écocentre Jonquière - transport et traitement des matières FÉVRIER	20948,92
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières	58283,86
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières 28 AVRIL	3226,57
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / ajustement prix du carburant trimestre 3	21583,07

2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / Août	66904,56
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / Juillet	72226,64
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / Juin	79017,78
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / Mai	101124,27
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / Novembre	37541,5
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / OCTOBRE	73109,53
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / Septembre	2473,16
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières / Septembre 2023	71276,23
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières MARS	26676,61
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières pour le mois d'août	2473,16
2023 Écocentre Jonquière transport et traitement des matières, MARS	2473,16
2023 Écocentre La Baie - transport et traitement des matières (1 janvier au 28 février)	15014,55
2023 Écocentre La Baie transport et traitement des matières	26524,27
2023 Écocentre La Baie transport et traitement des matières (1 mars au 31 décembre)	8566,52
2023 Écocentre La Baie transport et traitement des matières / Août	27779,86
2023 Écocentre La Baie transport et traitement des matières / Juillet	29259,85
2023 Écocentre La Baie transport et traitement des matières / Juin	34742,31
2023 Écocentre La Baie transport et traitement des matières / Mai	42516,16
2023 Écocentre La Baie transport et traitement des matières / Novembre	17049,85
2023 Écocentre La Baie transport et traitement des matières / OCTOBRE	25234,07
2023 Écocentre La Baie transport et traitement des matières / Septembre - Voir crédit B14943	30256,06
Annulation de facture (voir facture # B10318-CR)	12523,74
annulation de facture (voir facture # B10469-CR)	8944,85
crédit applicable facture # B10318	-12523,74
crédit applicable facture # B10469	-8944,85
Crédit applicable facture # B13530	-505,12
Crédit applicable sur facture B14236	-114,98
Crédit appliqué sur la facture B14959	-1234,42
CRÉDIT FACTURE # 032109	-28855,91
Crédit sur facture B14001	-252,85
Entente de relocalisation paiement # 3	200000
Paiement final - entente de relocalisation	189000
<b>DENEIGEMENT SV (9450-2424 QUEBEC INC.)</b>	<b>109441,81</b>
DENEIGEMENT CHEMIN TOLERANCE ET STATIONNEMENTS DEC 23	16306,32
DENEIGEMENT CHEMIN TOLERANCE ET STATIONNEMENTS 20% MARS 2023	21155,4
DENEIGEMENT CHEMIN TOLERANCE ET STATIONNEMENTS 2023	2931,86
DENEIGEMENT CHEMIN TOLERANCE ET STATIONNEMENTS AVRIL 23	10577,7
DENEIGEMENT CHEMIN TOLERANCE ET STATIONNEMENTS FÉVRIER 23	21155,4
DENEIGEMENT CHEMIN TOLERANCE ET STATIONNEMENTS JANV A DEC 23	5435,44
DENEIGEMENT CHEMIN TOLERANCE ET STATIONNEMENTS JANVIER 23	21155,4
DENEIGEMENT CHEMIN TOLERANCE ET STATIONNEMENTS MAI 23	5288,85
DENEIGEMENT CHEMIN TOLERANCE ET STATIONNEMENTS OCTOBRE 2023 (5%)	5435,44
<b>DESJARDINS SECURITE FINANCIERE</b>	<b>1051198,07</b>
DU 22 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023 (PÉRIODE 23-05 À 23-08)	164474,24
27 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2023 PÉR. 23-36 À 23-39	817012,94
AQ462-000007402 / DC-271044 DOSSIER C.N. REMB. ASS. SAL. CT. 2023	12737,4
CQ935-000004080 / DC-261189 DOSSIER. S.G., REMB. ASS. SAL. CT. 2023	5482,4
CQ935-000004922 / DC-253514 DOSSIER A.B. REMB. ASS. SAL. CT. 2023 1ER FÉV. AU 12 MARS 2023	5482,4
CQ935-000005980 / DC-245528 DOSSIER K.T. REMB. ASS. SAL. CT. 2022 29 NOV. AU 4 DÉC. 2022	-36,71
DU 19 FÉVRIER AU 25 MARS 2023 PERIODES 23-09 À 23-13	984033,3
DU 21 MAI AU 24 JUIN 2023 PERIODES 23-22 À 23-24	196115,43
DU 21 MAI AU 24 JUIN 2023 PERIODES 23-22 À 23-26	781527,18
DU 22 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023 (PÉRIODE 23-05 À 23-08)	651293,09
DU 22 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2023 PERIODES 23-44 À 23-48	811811,69
DU 22 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2023 PÉRIODES 23-44 À 23-48	205311,87
DU 23 AVRIL AU 20 MAI 2023	161568,05
DU 23 AVRIL AU 20 MAI 2023 PÉRIODES 23-18 À 23-21	645304,82
DU 23 JUILLET AU 26 AOÛT 2023 PÉR. 23-31 À 23-35	989527,6
DU 24 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2023 PERIODES 23-40 À 23-43	828636,4
DU 25 DECEMBRE 2022 AU 21 JANVIER 2023 PERIODES 23-01 A 23-04	787654,94
DU 25 JUIN AU 22 JUILLET 2023 PERIODES 23-27 A 23-30	807341,53
DU 26 MARS AU 22 AVRIL 2023 PERIODES 23-14 À 23-17	810646,7
DU 26 NOVEMBRE AU 23 DECEMBRE 2023 PERIODES 23-49 À 23-52	845272,8
<b>DETEKTA SOLUTIONS (2547-0956 QUEBEC INC)</b>	<b>31196,43</b>
2021-652 - ENTRETIEN ANNUEL DES SYSTÈMES DE DÉTECTION DES GAZ DÉLÉTÈRES - ANNÉE 2023	23275,36
ACCESSOIRES POUR LES NOUVELLES SONDAS DE CO ET NO - GARAGE MUNICIPAL LA BAIE	2031,13
AJOUT DE SONDE - GARAGE MUNICIPAL LA BAIE	3492,17
AJOUTER DEUX SONDAS DE GAZ DÉLÉTÈRES - ENTREPÔT VÉHICULAIRE CHICOUTIMI	2397,77
<b>DETTE VILLE DE SAGUENAY</b>	<b>224330487</b>
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-02-01	3062759,61
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-02-27	8273291,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-08	5902827
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-14	170625
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-15	4513669,75
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-16	292753,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-18	507815
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-19	1454728,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-20	6286951,75
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-21	192270
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-22	496826,75
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-23	5171271

Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-25	275842
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-26	18661736,75
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-04-27	123592,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-05-08	5352095
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-08	950099
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-13	1477788,75
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-14	170625
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-15	6197262,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-16	15305753,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-18	15165815
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-19	6018728,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-20	6072426,75
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-21	192270
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-22	5109826,75
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-23	396991
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-25	275842
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-26	339219,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2023-10-27	123592,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-02-01 SCHL	3062759,61
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-05	1547475,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-08	5961099
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-14	170625
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-15	3849506
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-18	287945
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-19	1342910,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-20	6342986,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-21	192270
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-22	9885850
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-23	19018991
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-25	275842
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-26	339219,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-04-27	123592,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-05	6691475,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-08	878692,25
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-14	170625
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-15	5669030
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-18	287945
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-19	6116910,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-20	6108350
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-21	12024270
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-22	14675113,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-23	164216
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-25	275842
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-26	208057,5
Remboursement dette ville de Saguenay échéance 2024-10-27	123592,5
<b>DEVELOTECH INC</b>	<b>26791,33</b>
14 BALISE PED-ZONE JAUNE ET BLANC POUR CHICOUTIMI	4610,58
BALISES ET 12 X ÉPOXY BITU-LINK CARTOUCHE 600ML	22180,75
<b>DIFFUSION SAGUENAY INC.</b>	<b>1053711,38</b>
2022-693 Services techniques et frais de coordination 2023	87289,44
2022-693 Services techniques et frais de coordination DÉCEMBRE ET JANVIER 2023	6677,44
2022-693 Services techniques et frais de coordination FIN JANVIER ET FÉVRIER 2023	3812
2022-693 Services techniques et frais de coordination Mai 2023	10262,1
2023-705 MARCHÉ DE NOËL À LA BAIE	28743,75
AIDE FINANCIER - DERNIER VERSEMENT	400000
CRÉDIT / LOCATION DE LA SALLE POUR PROJET IMPACT 2023	-1935
LOCATION DE LA SALLE POUR PROJET IMPACT 2023	18861,65
SOUTIEN FINANCIER - SPECTACLE «LA FABULEUSE HISTOIRE D'UN ROYAUME» AJOUT D'UN TABLEAU	100000
Soutien financier aux organismes culturels et du loisir culturel pour leur fonctionnement VS-CM-2023-11	400000
<b>DISTRIBUTION MARCEL &amp; FILS INC.</b>	<b>150273,68</b>
205 LITRES HUILE A TRANSMISSION	2665,76
5w40 en vrac	8138,39
CRÉDIT FACTURE #127426	-1022,89
EN BARIL DE 54 KG - GRAISSE HAUTE PERFORMANCE SYNTHETIQUE	2045,8
EN VRAC - HUILE A TRANSMISSION AUTOMATIQUE INDUSTRIELLE POLY	6679,06
EN VRAC - HUILE A TRANSMISSION AUTOMATIQUE INDUSTRIELLE POLY, EN VRAC - HUILE POLYVALENTE TDH GRADE HIVER	8015,06
EN VRAC - HUILE POLYVALENTE TDH GRADE HIVER	6410,17
GRAISSE SYNTHETIC	2045,8
HUILE 5W40 EN VRAC	3473,35
huile en vrac 5 w 40 ( bon de livraison no 09874 )	3019,57
huile vrac	5769,53
UEC-MP-Huile 2023	6886,31
UEJ HUILES	2711,21
VRAC EN LITRE - 5W40 HUILE MULTIGRADE	3400,69
VRAC EN LITRE - 5W40 HUILE MULTIGRADE POUR PERIODE HIVERNALE	67743,87
VRAC EN LITRE - 5W40 HUILE MULTIGRADE POUR PERIODE HIVERNALE	6612,21
VRAC EN LITRE - 5W40 HUILE MULTIGRADE POUR PERIODE HIVERNALE ANCIEN BC 10248012	5201,61
VRAC EN LITRE - 5W40 HUILE MULTIGRADE POUR PERIODE HIVERNALE GARAGE #05318	5646,01
VRAC HUILE	4832,17
<b>DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.</b>	<b>27960,07</b>
350 X TERRES GRANULAIRES POUR TENNIS	12172,98

4 x BUTS CERCEAU DOUBLE MONTAGE INVENTAIRE PARCS / BT 2052914	4000,67
ACHAT DE 2 BUTS DE HOCKEY	4815,15
Bt 2068495 - PANNEAU EVENTAIL POLYETHYNE, TRANSPORT ET MANUTENTION POUR PARC ST-JOACHIM.	3332,9
Structure extérieure de basketball (poteaux, panier, encrage, filet)	3750,02
VOIR FACTURE #139776 - ÉCHANGE PUMP	-111,65
<b>DISTRIBUTIONS CUISI-LAM INC.</b>	<b>33856,85</b>
40 X CONTRE-PLAQUÉ RUSSES BT 2014937.4	7220,43
BT 2058931.1 MATÉRIAUX POUR TRAVAUX ATELIER IMMEUBLES SAVARD	6784,19
CASIER AUX POLICES RUE POWEL / BT 2064416.11	7800,68
COLLECTEUR DE POUSSIÈRE - ATELIER IMMEUBLES JONQUIÈRE	3466,45
CONTRES PLAQUÉS RUSSE, ET QUINCAILLERIES BT 2066677.1	2197,77
CRÉDIT FACTURE # 882531	-444,95
CRÉDIT FACTURE #859743 (859743-1)	-88,06
CRÉDIT FACTURE #871531 - FILTRE D'ASPIRATEUR DEWALT #DWV9330	-211,55
CRÉDIT FACTURE #884897 - PAYÉ EN TROP SUR COMMANDE, ERREUR DE PRIX	-682,26
Divers outils et accessoires pour l'équipe de bordures et trottoirs	3275,55
Outils pour NOUVELLE EQUIPE BETON	4565,5
RETOUR PENTURE ARMOIRE REF FACT #892867	-26,9
<b>DPOC - QUADIENT CANADA LTEE</b>	<b>58618,93</b>
COMPTE # 161679 / ACHAT DE TIMBRES	59787
Crédit pour location de compteur - Contrat 2016022134 du 1er mars 2023 au 29 février 2024, Crédit facture 2622630	-1168,07
<b>DR FABIEN GAGNON INC</b>	<b>27767,42</b>
Expertise médicale Québec AB	3329,45
Expertise médicale Québec AG	3396,07
Expertise médicale Québec DH	4651,27
Expertise médicale Québec KN 15-03-2023	3462,59
Expertise médicale Québec LG	2929,79
Expertise médicale Québec NL	3329,48
Expertise médicale Québec PG	3062,93
Expertise médicale SB 26-01-2023 à Québec	3595,84
<b>DUAL ELECTROTECH INC.</b>	<b>48927,62</b>
2022-526 - CHANGEMENT DU DISJONCTEUR PRINCIPAL - USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI	48927,62
<b>DUFOUR ANDRE (TAXILES)</b>	<b>35090,37</b>
2023-451 Honoraires de gestion - Service de traverse à vélo en ponton - Marina Shipshaw	35090,37
<b>DURABAC INC</b>	<b>83033,69</b>
2022-612 Conteneurs pour les boues d'usines d'épuration et déchets de prétraitement (R180013)	85281,45
Crédit pour la réparation des contenants	-2247,76
<b>DURAND MARQUAGE ET ASSOCIES INC</b>	<b>294654,26</b>
MARQUAGE DE CHAUSSEES LIGNES AXIALES LA BAIE CHICOUTIMI JONQUIERE ETE 2023	209285,89
MARQUAGE DE CHAUSSEES LIGNES AXIALES LA BAIE CHICOUTIMI JONQUIERE ETE 2023	85368,37
<b>ECOLE FLORENCE FOURCAUDOT SPIRALE EXPRESSION DANSE</b>	<b>140815</b>
AIDE FINANCIER : DERNIER VERSEMENT	68000
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉOLUTION : VS-CE-2023-355	4815
Soutien financier aux organismes culturels et du loisir culturel pour leur fonctionnement VS-CM-2023-11	68000
<b>ECOLE NATIONALE DE POLICE</b>	<b>315182,42</b>
1ER VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE 2023-2024 DU 1ER AVRIL 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023 DECRET : 1144-2023	123071,78
Activité d'intégration en gestion policière 1 au 4 mai 2023 / A100-007	2334,17
Actualisation des connaissances juridiques du patrouilleur / A100-314	2007
Comparaison d'éléments de preuve matérielle 15-19 mai 2023 / A100-317	3092,17
CONTRIBUTION ANNUELLE 2023-2024 DU 1 AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024	123071,78
Enquête à la suite d'un incendie / A100-086	2947,17
Enquête sur les crimes à caractère sexuel abus physique décès de jeunes enfants 16 janv. 2023 / A100-041	2410
Entrevue filmée d'un suspect 16-27 oct. 2023	4389,02
Formation en normes professionnelles 2-6 oct. 2023	2919,51
Formation enquêtes sur les crimes économiques I A100-042	3266,33
Formation prévention des impacts psychologiques (superviseur)	5722,6
Formation policier judiciaire - A100-040	2580,17
Formation supervision d'une enquête - A100-076	2194,09
Patrouille à motoquad 23-25 mai 2023 / A100-003	3672,02
Pincipe généraux en enquête policière 19, 25 au 29 sept. 2023	2351,02
Policier judiciaire 3-6 oct. 2023	2847,06
Programme de formation initiale en enquête policière 5-15 sept. 2023	6945,06
Sélection du personnel policier principe et méthodes 9 au 12 janvier 2023 / A100-304	4671,25
Stratégies proactives 2-6 octobre 2023	2883,02
Supervision de patrouille 15-18 mai 2023 / A100-134	2194,09
Supervision de patrouille 5-8 sept. 2023 1er sem.	2260,54
Supervision de patrouille 7-10 et 20-23 nov. 2023	2721,06
Témoignage d'expert en identité judiciaire 16-20 oct. 2023	4631,51
<b>ECS CANADA INC</b>	<b>38584,27</b>
2023-359 SURVEILLANCE DE NUIT PARC RIV-AUX-SABLES/ST-DO DU 12 AU 17 JUIN 18 JUIN AU 2 SEPT ET 3 AU 30 SEPT DE 22H À 4H	10853,29
Dossier 1-35VS20230223 pour la période du 23 février au 31 mars 2023	9100,27
Service sécurité - 23 février au 31 mars 2023 Dossier 1-345VS20230223	8633,63
Service sécurité - décembre 2022	9997,08
<b>ED PRO EXCAVATION (9257-0373 QUEBEC INC)</b>	<b>264462,06</b>
2023-169 - Travaux de fossés - Arrondissement de Jonquière	223530,96
2023-540 Débroussaillage route St-Jean Vianney et dépôt à neige Arvida	31273,2
Débroussaillage - Route St-Jean Vianney	9657,9
<b>ELECTRICITE TB (1986) INC</b>	<b>38523,86</b>
2023-607 - INSTALLATION DE FÔTS AVEC PROJECTEURS RUE ST-DOMINIQUE / ARR JONQUIÈRE	13693,52
ENTRÉE ÉLECTRIQUE 2439 RUE ST-DOMINIQUE	3265,16
Installation lampadaires Rivière aux Sables Libération de retenue 10%	19249,69

RÉPARATION DE L'ÉLECTRICITÉ - PORT DE GRANDE-BAIE	2315,49
<b>EMERGENSYS SOLUTIONS INC.</b>	<b>207720,9</b>
2020-191 - Système de répartition assistée par ordinateur - Logiciel de gestion policière	21155,4
2022-002 - Système de gestion des interpellations	6726,04
2022-002 - Système de gestion des interpellations	15694,09
2022-189 - Modules supplémentaires au système de gestion policière	7473,38
ID1763 - Contrat d'entretien logiciel de gestion policière - 1 juin 2023 au 31 mai 2024	156671,99
<b>EMILIE RONDEAU ARTS VISUELS INC.</b>	<b>55525,2</b>
Exécution oeuvre d'art aérogare aéroport Bagotville	13881,3
Exécution oeuvre d'art aérogare aéroport Bagotville - 3e versement	41643,9
<b>EN FIDEICOMMIS ETUDE NOTARIALE BROWN</b>	<b>297181,17</b>
Acquisition terrain et servitudes - 9292-8225 Québec inc	258474,6
Remboursement par chèque de la TPS et TVQ payé par erreur dans dossier VS-CE-2022-630 car le contrat stipule en autocosa	38706,57
<b>EN FIDEICOMMIS MALTAIS LABRECQUE ET TREMBLAY NOTAIRES</b>	<b>49500</b>
9186-4538 QUÉBEC INC. ACQUISITION D UN TERRAIN	49500
<b>EN FIDEICOMMIS Me MARIE-CLAUDE PERRON NOTAIRE</b>	<b>33710,3</b>
Rétrocession d'une partie du lot 6 032 684 - Compagnie 6654100 Canada Inc	33710,3
<b>EN FIDEICOMMIS ROY BELANGER AVOCATS SENCRL</b>	<b>85000</b>
ENTENTE DE TRANSACTION ET QUITTANCE EN REGLEMENT FINAL	85000
<b>EN FIDEICOMMIS SAVARD-PEDNEAULT NOTAIRE</b>	<b>28743,75</b>
SERVITUDE DE STATIONNEMENT PUBLIC - MARINA SHIPSHAW	28743,75
<b>ENERGIR S.E.C.</b>	<b>950119,51</b>
Électricité - Compte # 299000320125	-970,43
Gaz naturel - Compte # 22048639003	54945,01
Gaz naturel - Compte # 32961080002	23351,29
Gaz naturel - Compte # 32961100008	91118,04
Gaz naturel - Compte # 32961150003	33324,62
Gaz naturel - Compte # 32962268010	13723,37
Gaz naturel - Compte # 32962350008	4859,09
Gaz naturel - Compte # 32962536002	90393,9
Gaz naturel - Compte # 33921260031	19150
Gaz naturel - Compte # 33921281011	23871,62
Gaz naturel - Compte # 33921360005	36005,41
Gaz naturel - Compte # 33922286027	102064,22
Gaz naturel - Compte # 33922305009	13934,32
Gaz naturel - Compte # 33922305009 Facture annulée le 4 décembre (600001040077)	-48,06
Gaz naturel - Compte # 33922730008	44062,65
Gaz naturel - Compte # 34941310004	21611,04
Gaz naturel - Compte # 34941313008	4763,8
Gaz naturel - Compte # 34941740002	34196,05
Gaz naturel - Compte # 38941018004	8398,7
Gaz naturel - Compte # 38941150005	97901,7
Gaz naturel - Compte # 38941940009	20679,88
Gaz naturel - Compte # 38942220005	106802,01
Gaz naturel - Compte # 40531000004	9142,29
Gaz naturel - Compte # 40531755003	86176,19
Gaz naturel - Compte # 42002715805	4426,52
Gaz naturel - Compte # 42009079403	4924,37
Gaz naturel - Comtpe # 22036864019	-1176,65
Gaz naturel - Comtpe # 32961100008	2488,56
<b>ENGLLOBE CORP</b>	<b>994646,64</b>
2020-405 CONSTRUCTION D'UNE PISCINE ET D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL PARC J-ALCIDE REID - SERVICES PROFESSIONNELS LABORAIRE	5600,2
2021-305 Services géotechniques - nouveau centre de tri.	33640,53
2021-305 Services géotechniques - nouveau centre de tri.	4355,25
2021-610 - DÉMOLITION DE L'ÉGLISE ST-JOACHIM ET DU 95 RUE DU PONT - OSP INGÉNIERIE	15176,47
2022-011 - SP en laboratoire - Sondages pédologiques 2022	90497,39
2022-021 - CONTRÔLE DE TOITURE - AÉROGARE SAGUENAY - BAGOTVILLE	19681,53
2022-021 - CONTRÔLE DE TOITURE - AÉROGARE SAGUENAY - BAGOTVILLE	17988,3
2022-035 : Contrôle des sols et matériaux	7927,19
2022-048 : SP en ingénierie - Réfection de la rue Bagot / Arr. de La Baie	4219,58
2022-225 - Auscultation du réseau routier - année 2022	79146,49
2022-225 - Auscultation du réseau routier - année 2022	53750,81
2022-227 - RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE - PAVILLON PEDNEAULT	10922,63
2022-256 - Étude hydrogéologique - Puits de la baie des Deux Îles / secteur Shiphaw	10606,45
2022-256 - Étude hydrogéologique - Puits de la baie des Deux Îles / secteur Shiphaw	17862,81
2022-466 Sécurisation et stabilisation des sols - glissement de terrain La Baie - mesures d'urgence	18517,49
2023 Caractérisation des eaux de fonte des dépôts de neiges	4828,96
2023 Caractérisation des eaux de fonte des dépôts de neiges usées	8105,74
2023-002 - OSP - Contrôles des sols et matériaux	10016,16
2023-098 / OSP - Modernisation de l'usine d'épuration de La Baie	5337,72
2023-098 / OSP - Modernisation de l'usine d'épuration de La Baie (05254-03-004-005)	10683,84
2023-186 Site pêche blanche à l'éperlan, Lac Kéno Suivi mesures et inspection glaces 2022-2023	11003,11
2023-193 - CONTRÔLE QUALITATIF - PROJET DE RÉFECTION DE PAVAGE ARTÈRES MAJEURES LOT A	18591,3
2023-259 - OSP EN LABORATOIRE - DÉCONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE ET D'UN GARAGE AU 762-768, RUE DU CAP ARR LA BAIE	28611,53
2023-355 OSP en laboratoire - Contrôle des sols et matériaux 2023	3822,23
2023-482 Services professionnels laboratoire Contrôle des travaux d'étanchéité de toiture achèvement des travaux civils	51860,51
2023-500 Service professionnels en laboratoire - MISE À NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES / Arrondissement de Jonquière	23786,99
2023-651 - Caractérisation de béton concassé.	11293,99
21212-01-033 Étude géotechnique - Murs de soutènement 311, rue Riverin et 365 , boul.Ste-Geneviève	4690,98
CONTRÔLE DES SOLS 2023	112754,19
CONTRÔLE DES SOLS ET MATÉRIAUX 2022	20485,96

Contrôles des sols et matériaux 2023-002 - OSP - (05254-03-004-008)	2487,49
CRÉDIT DE LA FACTURE # 00136273 RETOUR DE MARCHANDISES	-3124,91
Crédit en lien avec facture 00139673	-21691,73
Crédit en lien avec la facture 00139747	-22036,66
CRÉDIT FACTURE # 00140402	-4492,59
CRÉDIT FACTURE # 00124584	-5424,3
CRÉDIT FACTURE # 00144011	-558,53
CRÉDIT FACTURE 00175179	-7122,07
CRÉDIT POUR FACTURE 00124302	-5337,72
CRÉDIT POUR FACTURE 00136288	-991,08
CRÉDIT RELIÉ À LA FACTURE 00143522	-1724,63
ÉCHANTILLONNAGE ANALYSE BANC D'EMPRUNT SABLIERE CLAN ROCHEFORT LAC DE L'AQUEDUC	5039,58
ÉTUDE DE MATIÈRES DANGEREUSES DÉMOLITION - CAMP DES HOMMES	2155,78
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DEMANDE PAR ROBERVAL SAGUENAY POUR PASSAGE CONDUITE INTERSECTION 1ERE RUE / ARR LA BAIE	17235,9
Étude géotechnique, prolongement d'une conduite d'eau potable sous une voie ferrée	12503,54
Exécuter 4 forages dans le roc - Centre de tri	17936,11
FACTURATION DU 28 MAI 2023 AU 15 JUILLET 2023 - SOLS ET MATÉRIAUX 2023	45061,32
Formation les 6 et 7 juin 2023 - Équipes de bordures et trottoirs	4346,63
HONORAIRE SOLS ET MATÉRIAUX DU 25 JUIN AU 29 JUILLET 2023	52271,81
INSPECTION DU BÉTON DE LA GALERIE - CC ROSAIRE-GAUTHIER	7471,4
LABORATOIRE DE CONTROLE DES MATERIAUX À L'AEROPORT	9904,93
Modernisation de l'usine d'épuration de La Baie	2623,96
OSP - Laboratoire en environnement contrôle des sols pour stabilisation des berges	4601,76
OSP - Laboratoire en environnement contrôle des sols pour stabilisation des berges(24103-02-121)ref:2023-033	16059,73
OSP - Surveillance de chantier mise en place d'un marais intertidal dans la Baie des Ha! Ha!	22042,41
OSP EN LABORATOIRE - AGRANDISSEMENT DU PAVILLON ET SON ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - PAVILLON ST-ALEXIS	9285,38
Phase pré-aménagement du site, Phase aménagement et opérations, Réunion supplémentaire et suivi journalier -Versement #1	9381,96
RÉFECTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DU PARC ARR LA BAIE - AVIS TECHNIQUE - GLISSEMENT DE TERRAIN	3217,46
RETRAIT D'UN SÉPARATEUR D'HUILE - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI	14088,79
SOLS CONTAMINÉS PROJET PROLONGEMENT RUE DE LA FABRIQUE	4981,32
SOLS ET MATÉRIAUX 2023 - 30 JUILLET AU 26 AOÛT 2023	35259,53
SUPERVISION D'UN EXPERT EN STABILITÉ DE TALUS POUR ENCADRER LES STAGIAIRES.	5206,76
VOIR CRÉDIT # 00141854	4492,59
VOIR CRÉDIT # 00139722	21691,73
VOIR CRÉDIT # 00140942	22036,66
<b>ENSEMENCEMENT SAGUENAY</b>	<b>37778,72</b>
2023-147 / Gazon en plaques, parc Mars / Arr. La Baie (04202-119-003)	37778,72
CRÉDIT FACTURE 9316	-36161,37
VOIR CRÉDIT # 9483	36161,37
VOIR CREDIT #10033	36304,15
VOIR FACTURE #9507	-36304,15
<b>ENTERPRISE LOCATION D'AUTO CANADA LIMITEE</b>	<b>230671,27</b>
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 PARC LA BAIE 18 JUILLET AU 17 AOÛT 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 PARC LA BAIE F SIMARD DU 19 MAI A FIN OCT 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/1T 4X4 D BESSETTE JONQ PARC GY+FL 18 JUIN AU 18 JUILLET 2023	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/1T 4X4 D BESSETTE JONQ PARC GY+FL 19 MAI A FIN OCT 23	4320,76
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 FL+GY+MP D BESETTE PARC JONQ DU 18 JUIN AU 18 JUILLET 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 FL+GY+MP D BESETTE PARC JONQ DU 19 MAI A FIN OCT 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 FL+GY+MP PARC JONQ DU 18 JUILLET AU 17 AOÛT	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 PARC CHIC 25 juin au 25 juillet 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 PARC CHIC S GIRARD MAI A FIN OCT 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 PARC LA BAIE 18 juillet au 17 août 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 PARC LA BAIE 18 JUIN AU 18 JUILLET 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 PARC LA BAIE DU 16 OCT AU 15 NOV 2023	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 PARC LA BAIE F SIMARD DU 17 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 PARC LA BAIE F SIMARD DU 19 MAI A FIN OCT 23	4320,76
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 VOIRIE LA BAIE DU 1 MAI A FIN OCT 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 VOIRIE LA BAIE JUILLET 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 VOIRIE LA BAIE JUIN 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 VOIRIE LA BAIE MAI 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2 T 4X4 VOIRIE LA BAIE P TREMBLAY DU 1 MAI A FIN OCT 23	4320,76
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 boîte de 8 pieds voirie jonq gy+fl 14 JUILLET AU 13 AOÛT 2023	2016,66
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 boîte de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 12 sept au 15 oct 2023	2016,66
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 boîte de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 13 août au 12 sept 2023	2016,66
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 boîte de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 13 août au 12 septembre 2023	2016,66
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 boîte de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 14 JUILLET AU 13 AOÛT 2023	2016,66
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 boîte de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 14 juin au 14 juillet 2023	2016,66
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 boîte de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 15 JUIN AU 14 JUILLET 2023	2016,66
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 boîte de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 15 mai à fin oct 2023	6049,98
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 DU 10 AOÛT AU 9 SEPTEMBRE 2023	2160,27
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 DU 11 JUILLET AU 10 AOÛT 2023	2160,27
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 DU 11 JUIN AU 11 JUILLET	2160,27
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 PARC LA BAIE / 18 JUIN AU 18 JUILLET 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 PARC LA BAIE AVRIL 2023	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 PARC LA BAIE DU MAI 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 PARC LA BAIE F SIMARD DU 29 sept au 29 oct 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 PARC LA BAIE F SIMARD DU 3 AVRIL A FIN OCT 23	4320,76
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 PARC LA BAIE JUIN 23	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 P-W Chic du 12 sept à mi nov 2023	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 P-W Alarie Tardif Chic du 11 avril à mi oct 2023	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 P-W Alarie Tardif Chic du 12 sept à mi nov 2023	4320,76

CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 P-W Alarie Tardif Chic du 9 AU 30 oct 2023	2076,45
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 P-W Chic du 12 mai au 11 juin 2023	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 P-W DU 12 AVRIL AU 12 MAI 2023	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 P-W JULIANNE Chic du 12 sept à mi nov 2023	2160,38
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 hyg Boite de 8 pieds préparation #2 17 mai au 16 juin 23	2470,81
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 hyg Boite de 8 pieds préparation#2 15 août au 14 septembre 23	2470,81
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 hyg Boite de 8 pieds préparation#2 DU 13/11 AU 30/11 2023	2058,05
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 hyg Boite de 8 pieds préparation#2 du 16 juillet au 15 août 2023	2470,81
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 hyg Boite de 8 pieds préparation#2 du 16 juin au 16 juillet	2470,81
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 hyg Boite de 8 pieds préparation#2 G Grenon du 15 mai à fin nov 23	4941,62
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 12 sept au 12 oct 2023	2384,58
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 13 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2023	4769,16
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 13 août au 12 septembre 23	2384,58
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 14 juillet au 13 août 2023	4769,16
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 14 juin au 14 juillet 2023	4769,16
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 15 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2023	2384,58
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl DU 15 JUILLET AU 13 AOÛT	2384,58
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 15 JUILLET AU 15 AOÛT	2384,58
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 15 mai à fin oct 2023	16692,06
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 16 juin au 14 juillet 2023	2384,58
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 boite de 8 pieds voirie jonq gy+fl du 16 juin au 16 juillet 2023	2384,58
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 voirie jonq gy+fl 14 JUILLET AU 13 AOÛT 2023	2384,58
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 voirie jonq gy+fl du 13 août au 12 septembre 2023	2384,58
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 voirie jonq gy+fl du 14 juin au 14 juillet 2023	2384,58
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4T 4X4 voirie jonq gy+fl du 15 mai à fin oct 2023	4769,16
CAMIONNETTET CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 18 JUIN AU 18 JUILLET 2023	2160,38
CAMIONNETTET CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 DE MAI A FIN OCT 23 D BESETTE	2160,38
CAMIONNETTET CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 DE MAI A FIN OCT 23 D BESETTE	2266,95
CAMIONNETTET CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 PARC CHIC DU 22 JUIN AU 22 JUILLET 2023	2160,38
CAMIONNETTET CABINE EQUIPE 1/2T 4X4 PARC CHIC S GIRARD DU 23 MAI A FIN OCT 23	2160,38
FOURGONNETTE CARGO 1/2 T TOIT BAS PURGE CHIC DU 12/11 AU 30/11 2023	2013,21
FOURGONNETTE CARGO 1/2 T TOIT BAS PURGE CHIC DU 13 OCT AU 12 NOV 2023	2068,4
FOURGONNETTE CARGO 1/2 T TOIT BAS PURGE CHIC DU 15 JUILLET AU 14 AOÛT 23	2068,4
FOURGONNETTE CARGO 1/2 T TOIT BAS PURGE CHIC DU 15 JUIN AU 15 JUILLET	2068,4
FOURGONNETTE CARGO 1/2 T TOIT BAS PURGE CHIC DU 15 MAI AU 15 NOV 23	2068,4
FOURGONNETTE CARGO 1/2 T TOIT BAS PURGE CHIC DU 15 MAI AU 15 NOV 23 C CLAVEAU	4136,8
LOC. CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 CHIC DU 25 OCT AU 24 NOV 23	2160,38
LOC. CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 CHIC DU 28 avril au 28 mai 23	2160,38
LOC. CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 CHIC JUIN 23	2160,38
LOC. CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 CHIC DU 26 août au 25 septembre 23	2160,38
LOC. CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 CHICOUTIMI DU 27 JUIN AU 27 JUILLET 23	2160,38
LOC. CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 1/2 T 4X4 M. DESTREMPES CHIC DU 1 MAI A MI NOV 23	4320,76
LOC. CAMIONNETTE EQUIPE 1/2T 4X4 Y.CANTIN JONQ DU 1 MAI A MI NOV 23	2160,38
LOC. CAMIONNETTE EQUIPE 1/2T 4X4 Y.JONQ DU 24/10 AU 23/11 2023	2160,38
LOCATION CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 1/2T 4X4 PARC LA BAIE JUILLET 2023	2160,38
LOCATION CAMIONNETTE DU 24 AVRIL AU 13 OCTOBRE 2023	2160,38
LOCATION VOITURE COMPACTE	-1006,03
Retour de marchandise - en référence à la facture 4660-0082-8254 ERREUR DE QTE	-413,91
<b>ENTRETIEN MENAGER F.L.</b>	<b>83315,07</b>
2021-437 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF CHICOUTIMI-NORD & GARAGE VIMY - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	13634,89
2021-437 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF CHICOUTIMI-NORD & GARAGE VIMY - CHICOUTIMI - NOVEMBRE 2023	3815,79
2021-437 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF CHICOUTIMI-NORD & GARAGE VIMY - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	13968,39
2021-437 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF CHICOUTIMI-NORD & GARAGE VIMY - CHICOUTIMI - FÉVRIER 2023	3384,2
2021-437 - GARAGE VIMY, COMITÉ DE RETRAITE & SYNDICAT DES COLS BLANCS - ENTRETIEN SANITAIRE - ANNÉE 2022	3319,45
2022-152 - DÉCAPAGE ET CIRAGE PLANCHER - ANNÉE 2023	9259,47
2022-695 - BANQUE DE MAIN-D'OEUVRE - ANNÉE 2023	4459,91
2022-695 - BANQUE DE MAIN-D'OEUVRE - FÉVRIER 2023	11264,74
2023-221 - MAIN D'OEUVRE POUR LE REMPLACEMENT DES PRÉPOSÉS - ENTRETIEN - ANNÉE 2023	10792,71
ENTRETIEN MENAGER JANVIER 2023	3384,2
ENTRETIEN SANITAIRE - GARAGE STS - ANNÉE 2022	3031,32
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000
<b>ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC</b>	<b>73350,62</b>
2023 Services en agronomie	3925,19
2023 Services en agronomie - Février	9844,32
2023 Services en agronomie MAI	5295,64
2023 Services en agronomie / Juillet	14221,88
2023 Services en agronomie / Juin	7801,55
2023 Services en agronomie / Novembre	3543,15
2023 Services en agronomie / Octobre	12263,96
2023 Services en agronomie Août 2023 / voir crédit 014504	8179,63
2023 Services en agronomie AVRIL 2023	2290,94
2023 Services en agronomie Mars	8966,89
Crédit pour facture 014490	-2982,53
<b>EPSI EVALUATION PERSONNEL SELECTION INTERNATIONAL INC</b>	<b>117340,54</b>
2022-540 Plan de gestion des talents	25806,14
2022-540 Plan de gestion des talents	11106,59
2022-540 Plan de gestion des talents - Programme relève cadre	11313,54
2023-002 Processus d'embauche BPS;2023-002 Processus d'embauche BREM	14165,11
2023-002 Processus d'embauche BREM	4250,48
2023-002 Processus d'embauche DGA	2414,48
2023-002 Processus d'embauche DGA	4527,26

2023-002 Processus d'embauche DGA	12666,96
2023-346 Processus adhésion à la plateforme des tests psychométriques	8767,58
CRÉDIT FACTURE # 142764	-12927,79
CRÉDIT FACTURE # 142768	-5885,43
Honoraire - Processus directeurs BPS et BREM	0
Présentation résultats Ville de Saguenay Processus polices	2716,29
Processus BPS et BREM	0
Processus chef de division	2928,41
Processus d'embauche divers - Test psychométriques	4149,45
Processus d'embauche divers - Tests psychométriques	4420,79
Processus lieutenant, chef de division	2374,81
Tests psychométriques - Processus d'embauche divers	5732,65
VOIR CRÉDIT # 143099	12927,79
VOIR CRÉDIT # 143100	5885,43
<b>EQUIPE DE HOCKEY MIDGET DEVELOPPEMENT AAA DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.</b>	<b>75000</b>
VERSEMENT SUBVENTION ANNÉE 2023 RÉSOLUTION VS-CE-2023-85	75000
<b>EQUIPE DU RENOUEAU DEMOCRATIQUE</b>	<b>53654,67</b>
Allocation aux partis autorisés pour la période du 1er au 30 novembre 2023	6333,18
Allocation aux partis autorisés pour la période du 1er au 31 octobre 2023	14393,55
Allocation aux partis autorisés pour la période du 1er janvier au 28 février 2023	3777,22
Allocation aux partis autorisés pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2023	3703,16
Allocation aux partis autorisés pour la période du 1er mai au 30 juin 2023	3327,31
Allocation aux partis autorisés pour la période du 1er mars au 30 avril 2023	3931,89
Remboursement des frais de vérification du rapport financier au 31 décembre 2022 par Gauthier & Associés	6122,42
Remboursement final des dépenses électorales élections municipales du 7 nov 2021	12065,94
<b>EQUIPEMENT SAGUENAY (1982) LTEE</b>	<b>52983,53</b>
10 X COUVRES TOUT ORANGE	4666,27
10 x COUVRE-TOUT ORANGE LARGE (REG) CATEGORIE 2/NORME NFPA 70E	4666,27
2022-392 Lot de vêtements ignifuges de catégorie #2, confort	22487,8
2022-392 Lot de vêtements ignifuges de catégorie #2, confortables et résistants pour les monteurs de ligne.	15287,21
4 X COUVRES-TOUT ORANGE XLARGE (LONG) CATEGORIE 2/NORME NFPA 70E	2053,18
9 X COUVRES TOUT XL	4199,63
CRÉDIT FACTURE #FC00076438 - MANTEAU 3 SAISONS	-376,83
<b>EQUIPEMENTS CLAUDE PEDNEAULT INC.</b>	<b>109711,48</b>
2023-290 - REMPLACEMENT DU PONT ÉLÉVATEUR À DEUX COLONNES NO. 85-812 - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI	25498,43
2023-332 BT 2067681 REPARATION DU PONT ELEVATEUR 85-809 ARRONDISSEMENT CHICOUTIMI	46081,85
Achat d'une machine à pression	2730,66
BT 2014947,4 MACHINE PRESSION À ESSENCE	2301,68
crédit de la facture # 157362	-474,64
Crédit de la facture 157361	-52982,6
CRÉDIT FACTURE #156241 - ENTRETIEN DU LAVE-PIÈCE JONQUIÈRE	-953,26
INSPECTION PREVENTIF DES LAVEUSES A PRESSION ET LAVE-PIECES - VOIR CRÉDIT #157171	7633,31
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000
NOUVELLE PANNE D'HUILE USÉES - LA BAIE	8843,93
REEMPLACEMENT DU PONT ÉLÉVATEUR À DEUX COLONNES NO. 85-812 - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI	10830,25
UEC - Machine à pression pour salle des bennes à boue.	4219,27
VOIR CRÉDIT # 158029	52982,6
<b>EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC L'ARSENAL</b>	<b>148769,6</b>
2 X Canon portatif 2.5" et 2 x adaptateur 1.5 mâle pour le véhicule 1000	16234,47
2 x Détecteur à gaz ventis MX4 moniteur multi - **Promo **	2173,03
2023-021 30 x Habits de combat Bunker Flame Fighter PBI MAX naturel (LARQ 1920)	118619,71
CRÉDIT DE LA FACTURE # 116337 - BOUCHON POUR DECON PAK #6 # TF010U161	-103,48
CRÉDIT FACTURE #116970 - BASE CAMÉRA	-339,18
Entrée forcée simulation (formation pompiers)	9991,33
Formation pompier Entrée forcée	2193,72
<b>EQUIPEMENTS J.K.L. INC.</b>	<b>109195,51</b>
11 X RACLOIRS ASSEMBLEES	6988,11
2 X COURROIE 11 RACLOIRS / KEVLAR	5213,43
2 X PATINS CAOUTCHOUC	2387,11
2023-239 PIÈCES D'ORIGINE POUR PRÉPARATION ÉTÉ	48557,67
28-303 BT 337549 PIECE DE A/C BALAIS # 337549	4964,39
352395 PATIN DE CAOUTCHOUC GAUCHE ET DROIT	4774,22
7 X RACLOIRS ASSEMBLÉ	4446,98
ACTIVATEUR DU FREIN DE STATIONNEMENT	2999,37
BALAIS JOHNSTON - VERIN 319044 / Tomson #D11-20A5-02	2076,11
COURROIE 11 RACLOIRS / KEVLAR (CHAÎNE EN CAOUTCHOUC)	5213,43
CRÉDIT FACTURE # 41470	-151,84
CRÉDIT FACTURE # 41514	-365,46
CRÉDIT FACTURE #40660 - ROULEMENT APPLIQUE DE CONVOYEUR	-1018,28
CRÉDIT FACTURE #41179 - ERREUR DE PRIX	-1058,76
INVENTAIRE PIÈCES BALAIS	9527,34
LEVIER DE VITESSE SIX SWITCH ET CARTOUCHE 4 VOIES	2623,05
LOT BALAI DU 1 JUIN 2023	2274,61
PATINS DE CAOUTCHOUC GAUCHE ET DROIT	2387,11
PEDALE ACCELERATEUR	2962,88
pour inv pieces de balai	2408,31
UNITÉ #28-302 - SABOT. BUSHING, RONDELLE, ÉCROU, SHAFT, MANILLE ETC	2134,26
VOIR FACTURE #41450 - RETOUR : PLT BRING MNTING - RH (PIÈCE #350867)	-148,53
<b>EQUIPEMENTS PLANNORD</b>	<b>1270273,94</b>
2 X ROUES DENTEE (BARBOTIN) 672010001 - CHENILLETTE PRINOTH	2111,72
2 X ROUES DENTÉES (BARBOTIN) - CHENILLETTE PRINOTH	2111,72

2 X ROUES INTERMEDIAIRE SOLIDE ARRIERE 602015200 CHENIL PRINOTH	3730,04
2022-462 LOCATION CHENILLETTE FEVRIER 2023	31905,57
2022-462 LOCATION CHENILLETES	5317,59
2022-462 LOCATION CHENILLETES	5317,59
2022-462 LOCATION CHENILLETES / JANVIER 2023	10635,19
2022-462 LOCATION CHENILLETES MARS 2023	31905,57
2022-462 LOCATION CHENILLETES; DU 1ER AU 15 AVRIL	5917,59
2022-462 LOCATION CHENILLETES; JANVIER 2023	10635,19
2023-074 CHENILLETES À TROTTOIR	713908,5
2023-074 CHENILLETES À TROTTOIR	237969,5
2023-409 FRAIS DE RÉPARATION SUITE AU RETOUR DE LOCATION DES 3 CHENILLETES - VOIRIE (DÉNEIGEMENT SUPP HIVER 2022-23)	37490,74
27-301 340404, QUINCAILLERIES DIVERSES POUR PRÉPARATION SAISONNIÈRE	8737,73
27-303 BT 330627 FENETRE COULISSANTE GAUCHE DE PORTE ASSEMBLÉ	5208,66
3 X CHENILLES	7584,9
71-737 BT 336439 PIÈCES DE DAMEUSE	4316,04
CRÉDIT FACTURE # FS85305	-143,38
CRÉDIT FACTURE #FL58031 - AMORTISSEUR	-52,3
CRÉDIT FACTURE #FL61546	-211,26
CRÉDIT FACTURE #FS82734 - LOCQUET DE PORTE	-257,72
CRÉDIT FACTURE #FS82811 - RACCORD	-222,18
CRÉDIT FACTURE #FS83131	-188,55
CRÉDIT FACTURE #FS83819 - POTENTIOMETRE ET INTERRUPTEUR EPANDEUR A SABLE	-180,84
CRÉDIT FACTURE #FS84295 ET #FS84295A	-527
CRÉDIT FACTURE #FS86221 - TIGE M12X19, NUT	-234,72
FRAIS DE RÉPARATION SUITE AU RETOUR DE LOCATION DES 3 CHENILLETES - VOIRIE	37494,45
Libération dépôt de garantie de soumission	82790
LOCATION CHENILLETTE DE TROTTOIR JANV.2023 - POSTE 1.1 - LIVRÉ AU 3501 DU ROI-GEORGES	10635,19
RÉPARATION MOTEUR UNITÉ 27-303; BT 334335;	14859,93
ROUE AVANT 680370700 - CHENILLETTE PRINOTH	2308,48
<b>EQUIPEMENTS RECREATIFS JAMBETTE INC</b>	<b>323662,85</b>
2023-007 - MODULES DE JEUX - DIVERS PARCS	139901,58
2023-007 - MODULES DE JEUX - DIVERS PARCS	68772,3
2023-007 MODULES DE JEUX - PARC FATIMA ET PARC DUBOSE	109973,59
BT 2072956 SIEGE ADAPTÉ ROTOMOULÉ POUR PARC J.-ALCIDE-REID.	2624,69
FILET DE CÂBLE GRIMPEUR AVENTURE (MOD 2006)	2390,69
<b>EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.</b>	<b>33210,37</b>
#17E844 - ULTRA SPRAYER	2747,9
Achat d'un traceur à peinture - Dérogation / Voir crédit # CM00068	16386,45
CRÉDIT FACTURE # INV56919	-186,47
Microbille pour peinture signalisation	4603,83
PEINTURE DE RUE À L'EAU À SÉCHAGE RAPIDE	5014,96
PEINTURE DE RUE A L'EAU À SÉCHAGE RAPIDE JAUNE ET BLANC	4643,7
<b>ESPACE COTE-COUR</b>	<b>49370</b>
Soutien financier aux organismes culturels et du loisir culturel pour leur fonctionnement VS-CE-2022-1028	37250
SUBVENTION POUR LA MISE À JOUR DE L'AUDIT RÉOLUTION : VS-CE-2023-497	12120
<b>ESRI CANADA LIMITED</b>	<b>50652,24</b>
2023-286 - ID1648 - Contrat d'entretien ArcGIS - 30 juin 2023 au 29 juin 2024	50652,24
<b>EUGENE ALLARD CUISINE ET TENDANCES (9159-4028 QUEBEC INC)</b>	<b>44062,48</b>
BALAYEUSE D'ATELIER AUTOMOTRICE ELECTRIQUE - VA AVEC FACTURE #6141660	44062,48
<b>EUREKO!</b>	<b>195616,72</b>
AIDE FINANCIERE RÉOLUTION VS-CE-2023-85	33250
Couches lavables et produits d'hygiène réutilisables	8000
Demande de soutien financier programmes Couches lavables et produits d'hygiène réutilisables VS-CE-2020-798.	8000
Gestion dossiers couches lavables et produits d'hygiène réutilisables	12622,28
Honoraires de gestion - 1er versement 2023 VS-CM-2023-35 Subvention d'opération	73026,37
Patrouille Euréko! 2023 - Cinquième et dernier versement.	5000
Patrouille Euréko! 2023 - Deuxième versement.	12500
Patrouille Euréko! 2023 - premier versement.	12500
Patrouille Euréko! 2023 - Quatrième versement.	12500
Patrouille Euréko! 2023 - Troisième versement.	12500
Sentiers du parc - Entretien 3 jrs	5718,07
<b>EVENEMENTS 2M INC</b>	<b>30000</b>
Animation de la pyramide pour l'halloween	30000
<b>EVOLUTION-X JONQUIERE INC</b>	<b>35295</b>
2023-031 ACHAT VTT 6X6 - SERVICE INCENDIE	35404,22
CRÉDIT FACTURE #FJ18776 - Extracteur embrayage	-109,22
<b>EXCAVATION BOULANGER INC (9197-2331 QUEBEC INC)</b>	<b>553170,09</b>
2023-012 - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU - CHEMIN SAINT-ANDRÉ / ARR. DE JONQUIÈRE	13090,61
Décompte #1 2023-012 - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU - CHEMIN SAINT-ANDRÉ / ARR. DE JONQUIÈRE	390720,01
Décompte #2 2023-012 - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU - CHEMIN SAINT-ANDRÉ / ARR. DE JONQUIÈRE	130719,83
Prol. de la rue des actionnaires Arr. de Chicoutimi Libération de retenue 5%	18639,64
<b>EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC.</b>	<b>28477,93</b>
Construction d'un chemin pour la Rampe de mise à l'eau arr. la Baie - Libération de retenue 5%	16361,34
Libération de retenue 5% - Rempl. ponceau chemin St-Pierre	12116,59
<b>EXCAVATION DENIS BRISSON INC.</b>	<b>86103,09</b>
2023-400 TRAVAUX DE REMPLISSAGE - CENTRE COMMUNAUTAIRE PEDNEAULT - ARRONDISSEMENT JONQUIERE	22239,61
ENLEVER MURET COMPLET GARAGE MUNICIPALE SHIPSHAW BT 2074963	4479,43
LOCATION DE PELLE + TRANSPORT ALLER RETOUR PARCS STE-MARIE, CHARENTE, PARC DES JOYAUX	3288,29
LOCATION DE PELLE AVEC OPÉRATEUR DU 11 AU 14 SEPTEMBRE PARC STE-CLAIRE CHIC-NORD	3352,1
LOCATION DE PELLE MÉCANIQUE ET TRANSPORT BT 2057925 - TRAVAUX PARC VILLENEUVE JONQUIÈRE	4348,93
LOCATION DE PELLE PC88 AVEC OPÉRATEUR / PARC BON-AIR	3078,46

LOCATION DE PELLE PC88 AVEC OPÉRATEUR / PARC DES EAUX-VIVES	4014,93
LOCATION DE PELLE PC88 AVEC OPÉRATEUR / PARC DES EAUX-VIVES SHIPSHAW	2120,71
LOCATION DE PELLE PC88 AVEC OPÉRATEUR / PARC DES EAUX-VIVES SHIPSHAW 19, 20 ET 21 JUIN 2023	3283,69
LOCATION DE PELLE PC88 AVEC OPÉRATEUR / PARC RIMBAUD	4515,07
LOCATION DE PELLE PC88 AVEC OPÉRATEUR / PARC RIMBRAND CHICOUTIMI	4083,34
LOCATION DE PELLE PC88 AVEC OPÉRATEUR PARC DES EAUX-VIVES SHIPSHAW / 26 AU 29 JUIN 2023	3762,56
LOCATION DE PELLE PC88 AVEC OPÉRATEUR PARC MARS À LA BAIE	5177,9
LOCATION DE PELLE PC88 AVEC OPÉRATEUR TRANSPORT ALLER ET RETOUR PARC SAINT-JACQUES	3262,42
PARC MARS LA BAIE	2804,82
PARC MARS LA BAIE location de pelle	4993,94
TRANSPORT DE PELLE ALLEZ RETOUR DU 5 AU 8 SEPTEMBRE 2023 PARC SAINTE-CLAIRE CHIC-NORD	4083,34
TRAVAUX EXCAVATION VERIFICATION DRAIN FRANCAIS - MARINA SHIPSHAW / TRANSPORT ET LOCATION	3213,55
<b>EXCAVATION LMR (2852-6648 QUEBEC INC.)</b>	<b>921870,78</b>
2020-139 AJUSTEMENT CARBURANT DIESEL 2022-2023 PLACE CENTRE VILLE S2020-139	16411,91
CRÉDIT FACTURE # 2023-004297	-12690,15
Décompte #1 2023-505 CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE - RUE DE LA FABRIQUE / ARR. DE JONQUIÈRE	209082,89
Décompte #2 2023-505 CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE - RUE DE LA FABRIQUE / ARR. DE JONQUIÈRE	29742,02
DENEIGEMENT JONQ DIVERS STATIONNEMENTS DEC 23	64661,69
DENEIGEMENT JONQ DIVERS STATIONNEMENTS AVRIL 23	42600,73
DENEIGEMENT JONQ DIVERS STATIONNEMENTS JANV A DEC 23	85201,48
DENEIGEMENT JONQ DIVERS STATIONNEMENTS MAI 23	21300,37
DENEIGEMENT JONQ DIVERS STATIONNEMENTS MARS 23 / FACTURE 6 DE 8	85201,48
DENEIGEMENT JONQ DIVERS STATIONNEMENTS OCTOBRE 23	21755,1
DENEIGEMENT JONQ DIVERS STATIONNEMENTS OCTOBRE FACTURE 1 DE 8	21352,69
DENEIGEMENT JONQ DIVERS STATIONNEMENTS PAIEMENT # 5 FÉVRIER 2023	85201,48
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE / NOVEMBRE 2023	7875,79
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE AVRIL 23	13949,99
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE JANVIER 23	27900
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE MAI 23	6975,01
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE MARS 23 / FACTURE 6 DE 8	27900
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE OCT A DEC 2023	23627,36
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE OCTOBRE 2023 / FACTURE 1 DE 8	7875,79
DENEIGEMENT JONQ PLACE CENTRE VILLE PAIEMENT #5 FÉVRIER 2023	27900
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES OCT A DEC 2023	22226,89
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES OCTOBRE 2023	7408,97
DENEIGEMENT JONQ STATIONNEMENTS ET ALLEES PIETONNIERES OCTOBRE 2023, FACTURE 1 DE 8	7408,97
HEURE DE CHARGEUR, HEURE DE CAMION + FARDIER	12690,18
LOCATION DE CHARGEUSE AVEC OPERATEUR # 2	5323,92
Location fardiers TP JQ 2023	-418,22
Prolongement de la piste cyclable - rue des Roitelets Libération de retenue 5%	35057,52
TRAVAUX COIN DE LA RUE VIMY ET DELISLE	5656,77
VOIR CRÉDIT # 2023-004445	12690,15
<b>EXCAVATION R &amp; R INC.</b>	<b>944923,88</b>
Décompte # 3 2021-363 : Réfection des collecteurs unitaires des rues Riel, St-André et St-Nicolas / Arr. de Chicoutimi	96492,93
Décompte #12022-454 : Prolongement d'égout chemin de la Savane / Arr. de La Baie	397704,39
Décompte #4 2021-465 : Prolongement d'aqueduc chemin du Portage-des-Roches Nord Laterrière	128109,75
Décompte #5 2021-465 : Prolongement d'aqueduc chemin du Portage-des-Roches Nord Laterrière	86378,97
Décompte #6 2020-253 - MISE EN PLACE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC - BOULEVARD BARRETTE / Arrondissement de Chicoutimi	100073,79
Forage directionnel au 1639, boul. St-Paul, requête 2022-23960	6772,03
Forage directionnel au 2821, rang St-Martin	2012,06
Forage directionnel au 392, rue Marguerite-Tellier	3133,07
Forage directionnel entre le 2620 et 2670 bld Grande-Baie Nord 11 juillet 2023	2466,21
Forage dirigé au 1010, chemin de la Sablière, Shishaw	4782,96
Libération de retenue 5% Prolongement d'Aqueduc sur le chemin St-Isidore - Arr. Jonquière	69446,25
Libération de retenue 5% Réfection de la piste cyclable sur l'ancienne voie ferrée secteur panoramique Arr. de Chicoutimi	9184,37
Réfection des collecteurs unitaires des rues Riel et St-André et St-Nicolas Arr. de Chicoutimi Libération de retenue 5%	36268,81
Requête 2023-14107: Forage directionnel 2920, rue Vaudreuil Jonquière	2098,29
<b>EXCAVATION UNIBEC INC.</b>	<b>1577394,52</b>
2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	352014,54
Crédit sur facture #008049	-338079,57
Décompte #1 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	145214,76
Décompte #3 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	286592,85
Décompte #4 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	316150,05
Décompte #5 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	79490,49
Décompte #6 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	184655,82
Décompte #7 2022-013 - Réfection complète du poste de pompage PPEC-30 / Arr. de Chicoutimi	213276,01
Voir crédit # 008053	338079,57
<b>EXPO AGRICOLE DE CHICOUTIMI INC</b>	<b>39992,74</b>
Demande d'aide financière pour l'évènement qui se déroulera du 26 au 30 juillet prochain.	2200
remboursement assurances 2023	2792,74
soutien à l'évènement 2023	35000
<b>F5 NETWORKS INC</b>	<b>25602</b>
ID1592 - Contrat d'entretien NGINX Plus - 12 octobre 2023 au 11 octobre 2024	25602
<b>FCA CANADA INC</b>	<b>612221,4</b>
2021-278 VÉHICULE / RAM PROMASTER /	56382,9
2021-278 VÉHICULES / PRIX C.A.G. / 3 RAM PROMASTER / 3 DODGE CHARGER (UST) / 2 DODGE CHARGER (USO) / 2 MINI-FOURG	49316,4
DODGE CHARGER (USO)	48101,55
DODGE CHARGER (UST)	143775,45
MINI-FOURGONNETTE GRAND CARAVAN	92097,6
RAM 1500 / DODGE CHARGER (UST) / DODGE CHARGER (USO)	109781,7
RAM PROMASTER	112765,8

<b>FERBLANTERIE CLIMAIR INC</b>	<b>117536,39</b>
2023-335 INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE - CHALET PRINCIPAL DU NORVEGIEN - ARRondissement JONQUIERE	31658,37
2023-387 AJOUT UNITE D'APPORT D'AIR - GARAGE MUNICIPAL -LA BAIE	74388,83
Libération de dépôt de garantie de soumission	5000
REMPLACEMENT DU BRAS DE CAPTATION	6489,19
<b>FERME DONALD VACHON &amp; FILS INC.</b>	<b>286351,44</b>
2023-163 Vidange des boues des étangs aérés	154450,59
2023-163 Vidange des boues des étangs aérés	116400,85
Crédit applicable facture 26609	-173955,7
Facture annulée par le crédit 26670	173955,7
Libération de dépôt de garantie de soumission	15500
<b>FERME JULES POULIN INC. (EXCAVATION J POULIN INC.)</b>	<b>3110129,37</b>
2022-419 - Stabilisation de talus - glissement de terrain secteur de La Baie	171101,78
2022-419 - Stabilisation de talus - glissement de terrain secteur de La Baie - décompte #10	661318,78
2023-313 CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BASKETBALL PARC ADRIEN-GILBERT / ARR. DE LA BAIE	51814,4
AJOUT DE REMBLAI EN PIED D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT AU 1483, RUE GINGRAS - ARR. DE LA BAIE	9971,78
Aménagement du terrain de la console Libération de retenue 10%	54730,06
Construction d'une piste cyclable sur la rue Aimé-Gravel Arr. la Baie Libération de retenue 5%	25970,31
Décompte # 1 / 2023-365 AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN SITE DE LA CONSOL - PHASE 3	219249
Décompte # 2 - 2023-033 - STABILISATION DES BERGES - SECTEUR DE L'ÎLET / ARR. DE LA BAIE (24103-02-121)	202238,78
Décompte # 2 - 2023-096 / Aménagement d'un marais intertidal dans La Baie des ha!ha! / Arr. de La Baie	100851,99
Décompte # 2 / 2023-313 CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BASKETBALL PARC ADRIEN-GILBERT / ARR. DE LA BAIE	38815,69
Décompte # 3 / 2023-033 - STABILISATION DES BERGES - SECTEUR DE L'ÎLET / ARR. DE LA BAIE (24103-02-121)	43399,27
Décompte #1 2023-033 - STABILISATION DES BERGES - SECTEUR DE L'ÎLET / ARR. DE LA BAIE (24103-02-121)	233483,22
Décompte #1 2023-266 RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE - 1re RUE / ARR. DE LA BAIE	227704,99
Décompte #1 2023-313 CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BASKETBALL PARC ADRIEN-GILBERT / ARR. DE LA BAIE	49442,27
Décompte #2 2021-530 : Réfection du mur au 383, 10e Rue / Arr. de La Baie	10488,84
Décompte #2 2023-266 RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE - 1re RUE / ARR. DE LA BAIE	4226,9
Décompte #2 2023-365 AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN SITE DE LA CONSOL - PHASE 3	197154,85
Décompte #3 : Travaux de stabilisation d'un émissaire pluvial - chemin de la Batture / Arr. de La Baie	7425,97
Décompte #3 2023-096 / Aménagement d'un marais intertidal dans La Baie des ha!ha! / Arr. de La Baie	55040,76
Décompte #3 2023-365 AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN SITE DE LA CONSOL - PHASE 3	76166,57
Décompte #3 et libération de retenue 5% 2023-266 RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE - 1re RUE / ARR. DE LA BAIE	17186,45
Décompte #4 2023-313 CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BASKETBALL PARC ADRIEN-GILBERT / ARR. DE LA BAIE	33664,8
Décompte #4 2023-033 - STABILISATION DES BERGES - SECTEUR DE L'ÎLET / ARR. DE LA BAIE (24103-02-121)	31361,91
Décompte #4 2023-096 / Aménagement d'un marais intertidal dans La Baie des ha!ha! / Arr. de La Baie	4743,44
Décompte#1 2023-096 / Aménagement d'un marais intertidal dans La Baie des ha!ha! / Arr. de La Baie	146556,18
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS, CHEMIN TOLERANCE AVRIL 23 10% DU CONTRAT	17820,5
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS, CHEMIN TOLERANCE JANVIER 23	35641
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS, CHEMIN TOLERANCE JANVIER 23	35641
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS, CHEMIN TOLERANCE MAI 23	8910,26
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS, CHEMIN TOLERANCE MARS 23	35641
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS ET CHEMIN TOLERANCE DEC 2023	32400,82
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS ET CHEMIN TOLERANCE / OCTOBRE 2023	10800,27
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS ET CHEMIN TOLERANCE OCT A DEC 2023	7174,44
DENEIGEMENT LA BAIE STATIONNEMENTS ET CHEMIN TOLERANCE OCT A DEC 2023 (5%)	10800,27
HEURES DE PELLE POUR PONT DE GLACE	4519,12
Libération de retenue 5% Aménagement d'un marais intertidal dans la Baie des Ha! Ha!	17066,24
Libération de retenue 5% Stabilisation des berges secteur de llet	28360,16
Réfection du mur au 388 10e rue la Baie Libération de retenue 10%	13512,46
Réfection d'un passage piétonnier Rue Wilfrid-Simard Arr. la Baie Libération de retenue 5%	2665,21
Stabilisation des Berges secteur ilel La Baie Libération de retenue 5%	28360,17
Terrain de basketball Adrien-Gilbert Libération de retenue 10%	19304,11
Travaux de stabilisation de talus site du glissement de terrain - Libération de retenue 5%	127403,35
<b>FERNAND GILBERT LTEE</b>	<b>784221,6</b>
2023-509 Réhabilitation regard pluvial CS-83P-1829 et regard sanitaire CS-655-18295	105837,28
Décompte #1 2023-588 - RÉHABILITATION DE LA CONDUITE PLUVIALE BOULEVARD DE TADOUSSAC - CHICOUTIMI	678384,32
<b>FESTIVAL DE JAZZ ET BLUES HERITAGE</b>	<b>117500</b>
2023-725 - Soutien Financier - VS-CM-2023-724 - Festival jazz et blues de Saguenay 2024	107500
Dernier versement édition 2023. VS-CM-2022-881	10000
<b>FESTIVAL DES BIERES DU MONDE 2010</b>	<b>75000</b>
Dernier versement édition 2023 - VS-CE-2022-1039	7500
soutien événement 2023 - premier versement	67500
<b>FESTIVAL DES MUSIQUES DE CREATION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC</b>	<b>30500</b>
Soutien financier aux événements culturels pour l'année 2023 Résolution VS-CE-2022-1040	25500
Soutien financier aux événements pour l'année 2023 Résolution VS-CE-2022-1039	5000
<b>FESTIVAL DES VINS DE SAGUENAY</b>	<b>73000</b>
soutien événement 2023	73000
<b>FESTIVAL INTERNATIONAL DES RYTHMES DU MONDE</b>	<b>306928,56</b>
2022-581 VS-CE-2023-263 - Fête nationale pyramide des Ha! Ha!	23946,42
2022-581 VS-CE-2023-263 - Fête nationale pyramide des Ha! Ha!	7982,14
soutien événement 2023 - premier versement	247500
SOUTIEN FINANCIER -Dernier versement édition 2023 VS-CM-2022-882	27500
<b>FESTIVAL WESTERN DU BOISE</b>	<b>82000</b>
AIDE FINANCIERE RÉOLUTION: VS-CE-2023-322	67000
Plan de commandite majeur - Festival Western édition 2023	5000
soutien événement 2023	10000
<b>FONDACTION</b>	<b>417562,89</b>
25 DÉCEMBRE 2022 AU 21 JANVIER 2023 23-01 À 23-04	30508,4
DU 19 FEVRIER AU 25 MARS 2023 PERIODES 23-09 A 23-13	38519,59
DU 21 MAI AU 24 JUIN 2023 PÉR. 23-22 À 23-26	37878,16

DU 22 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023 (PÉRIODE 23-05 À 23-08)	30929,08
DU 22 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2023 PERIODES 23-44 À 23-48	46485,85
DU 23 AVRIL AU 20 MAI 2023 PÉRIODES 23-18 À 23-21	29602,25
DU 23 JUILLET AU 26 AOÛT 2023 PÉR. 23-31 À 23-35	38104,3
DU 24 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2023 PÉR 23-40 À 23-43	33265,01
DU 25 JUIN AU 22 JUILLET 2023 PERIODES 23-27 A 23-30	30375,29
DU 26 MARS AU 22 AVRIL 2023 PÉRIODES 23-14 À 23-17	30884,74
DU 26 NOVEMBRE AU 23 DÉCEMBRE 2023 PÉR. 23-49 À 23-52	40055,34
DU 27 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2023 PÉR. 23-36 À 23-39	30954,88
<b>FONDATION TIMI INC.</b>	<b>25000</b>
Versement 3 sur 10 du protocole 2020-2030	25000
<b>FORAGE 3D INC.</b>	<b>82181,19</b>
2023-214 rattachements de services d'aqueduc, sanitaire et pluvial rue des Mouettes, Jonquière (nouvelle pharmacie)	10809,2
BRANCHEMENTS DE SERVICE D'AQUEDUC, SANITAIRE ET PLUVIAL - RUE DES MOUETTES(JQ)	64855,22
Forage au 1831, 6e avenue, La Baie	3516,77
Libération dépôt de garantie de soumission	3000
<b>FORAGES S L INC</b>	<b>83009,08</b>
2023-140 / SONDAGES PÉDOLOGIQUES POUR LES LOTS DE PAVAGE 2023 (21202-02-039)	83009,08
<b>FORD MOTOR COMPANY OF CANADA LIMITED</b>	<b>433227,9</b>
2021-278 ACHAT DE VÉHICULE FORD INTERCEPTOR	46791,15
2021-278 ACHAT VÉHICULE FORD INTERCEPTOR	46791,15
2022-221 FORD POLICE RESPONDER	54407,85
2022-221 ACHAT FORD F-250	67439,4
2022-221 ACHAT / FORD F-250	54407,85
2022-221 FORD TRANSIT 350 ACHAT DE VÉHICULE LÉGER	63153,3
FORD EXPLORER XLT - FORD TRANSIT 350 COMMANDE #736068 ACHAT DE VÉHICULE LÉGER *** CAG ***	45829,35
FORD POLICE RESPONDER	54407,85
<b>FORM-EVAL INC</b>	<b>83586,84</b>
2022-520 Gestion des matériaux fondants et analyse des résultats 2023	48203,28
2022-520 Gestion des matériaux fondants et analyse des résultats 2023	3449,25
2023-568 Gestion des matériaux fondants et analyse des résultats 2023-2024	25840,63
Formation Épandage 5-6 décembre 2023	6093,68
<b>FRANKLIN EMPIRE INC.</b>	<b>113129,78</b>
100 BLAW20-1FC PINCE DE BRANCHEMENT 4-1/0 (WEDGE)	2517,95
15 X BOUTONS PELCO	3725,19
20 X CHEVILLE DE TÊTE DE POTEAU 24" / 150 X RUBAN ELECTRIQUE NOIR 3M / 435 X BLACKBURN C7 BLAC7C BOITIER ISOLANT	4413,03
200 X CHAPE D'ANCRAGE	4346,06
2019-257 - 20 X LUMINAIRES DE RUES	10520,21
2019-257 - LUMINAIRES DE RUES	21644,04
4 x SUPPORTS A TRANSFO	2297,93
50 X COSSES PEFCO	2482,31
50 X CICAME J-6-05 MANCHONS ALU A COMPRIMER PLEINE TENSION	2147,16
8 X SUPPORTS A TRANSFO	4595,87
ACHAT DE MATÉRIAUX POUR BT 2070335 / SOUMISSION E2545339 / 2023-06-21	2700,97
AJOUT ET DEPLACEMENT LAMPADAIRE PARC DE LA COLLINE - BT 2074236.2	3744,78
BASE FRIABLE (TRANSFO) ALU TB1-24 CB 11"A13" GENILUX TB1-24	12732,33
BT 2069544 PIÈCES POUR TENNIS NAZAIRE-GIRARD	3368,31
COSSE ALU HOMAC AL 4/0 N	4508,17
CRÉDIT FACTURE #16117477 - SUPPORT UNIVERSEL PTSW-C2060189 (SANS ÉQUIVALENT)	-291,83
CRÉDIT FACTURE #16163933 - SUPPORT MONTAGE BRAQUETTE "L"	-387,01
CRÉDIT FACTURE #16234186 - SUPPORT MONTAGE BRAQUETTE "L"	-967,52
DISJONCTEUR FXD63A250 SIEMENS	4886,44
FACTURE DÉJÀ PAYÉE PAR VISA - ALFRED - HOTTE ET TUYAU D'ÉCHAPPEMENT BT 2071901.1 ÉDIFICE ADMINISTRATIF	-22,5
PPEC Sonde et Transmetteur de niveau pour station	2174,45
PPELB01-MP Panneau de contrôle pour communication à distance	5058,9
PPJ : SONDES ET TRANSMETTEUR	2570,22
TRANSFORMATEUR POUR CENTRE GEORGE VÉZINA	2012,06
UEC - PPC : Sondes de niveau débordement du poste	4063,71
UFC - IC - transmetteur niveau siemens	8288,55
<b>FSIEC (9308-6627 QUEBEC INC.)</b>	<b>27602,95</b>
BT 2015017 ACHAT OUTILLAGE	4478,66
BT 2015017 ACHAT OUTILLAGES	9729,7
Formation échafaudage 24 et 25 octobre 2023	4461,03
Formation en échafaudage générales de base	8933,56
<b>GAEVAN AMENAGEMENT INC.</b>	<b>34232,48</b>
2023-228 - MOBILIER POUR AMÉNAGEMENT DE FOURGONNETTES	34232,48
<b>GAUTHIER BEDARD S.E.N.C.R.L. AVOCATS</b>	<b>58185,26</b>
2022-553 9099-3593 Qc. Inc. - mur de soutènement rue Tremblay VS-CE-2022-799	2151,22
2022-553 CH-22-15890 9099-3593 Québec ic. mur de soutènement VS-CE-2022-799	11168,31
2022-591 Service professionnel - Résolution VS-CE-2021-119 Mandat intégration professionnels et autres salariés	17350,32
3-01-10332 Maison rue Price VS-CE-2011-1774	11086,37
CD-21-15838 Daniel Fortin immeuble vendu pour taxes VS-CE-2021-874	8957,09
CD-21-15838 Immeuble vendu pour taxes VS-CE-2021-874	4662,99
Dossier 110008-44356- Grief 2021-01 frais encourus mois au 30 avril 2023	2808,96
<b>GAUVIN ENVIRO PLUS (9169-3440 QUEBEC INC.)</b>	<b>64817,16</b>
Fabrication de conteneur de recyclage en acier pour matières recyclables	64817,16
<b>GAZON SAVARD SAGUENAY INC.</b>	<b>808231,25</b>
2023 Traitement des matières organiques	5695,15
2023 Traitement des matières organiques DU 8 AU 14 FÉVRIER 2023	3537,58
2023 Traitement des matières organiques 14 AU 20 MAI	12463,34
2023 Traitement des matières organiques 21 AU 27 MAI	19824,38

2023 Traitement des matières organiques 23 AU 30 AVRIL	20257,99
2023 Traitement des matières organiques 4 AU 10 JUIN	23657,5
2023 Traitement des matières organiques 5 au 11 février	3645,78
2023 Traitement des matières organiques 7 AU 13 MAI	26890,76
2023 Traitement des matières organiques du 11 au 17 juin 2023	23654,86
2023 Traitement des matières organiques DU 15 AU 21 JANVIER	5404,9
2023 Traitement des matières organiques DU 1ER AU 7 JANVIER	4923,77
2023 Traitement des matières organiques DU 22 AU 28 JANVIER	3885,89
2023 Traitement des matières organiques du 28 mai au 3 juin	24939,01
2023 Traitement des matières organiques (30 OCT AU 3 NOV 2023	10820,33
2023 Traitement des matières organiques / DU 10 AU 14 JUILLET	19080,28
2023 Traitement des matières organiques / du 17 au 21 juillet	23225,63
2023 Traitement des matières organiques / DU 21 AU 25 AOÛT	27791,43
2023 Traitement des matières organiques / période du 31 juillet au 4 août	22750,66
2023 Traitement des matières organiques / période du 7 au 11 août	21735,65
2023 Traitement des matières organiques 12 au 18 février	6370,66
2023 Traitement des matières organiques 26 FÉVRIER AU 4 MARS	4006,4
2023 Traitement des matières organiques 5 au 11 mars 2023	4345,9
2023 Traitement des matières organiques 9 au 15 avril	9849,3
2023 Traitement des matières organiques du 11 au 15 décembre	3524,4
2023 Traitement des matières organiques du 11 au 15 septembre 2023	24612,7
2023 Traitement des matières organiques du 12 au 18 mars	7531,67
2023 Traitement des matières organiques du 13 au 17 novembre	22635,45
2023 Traitement des matières organiques du 14 au 18 août	26325,19
2023 Traitement des matières organiques du 16 au 20 octobre	17377,45
2023 Traitement des matières organiques du 16 au 22 avril	12834,52
2023 Traitement des matières organiques du 18 au 22 décembre	6770,84
2023 Traitement des matières organiques du 18 au 22 septembre	26980,47
2023 Traitement des matières organiques du 18 au 24 juin 2023	23427,05
2023 Traitement des matières organiques du 19 au 25 février 2023	2890,23
2023 Traitement des matières organiques du 19 au 25 mars	2682,65
2023 Traitement des matières organiques du 1er au 5 mai	14395,75
2023 Traitement des matières organiques du 2 au 6 octobre	10026,97
2023 Traitement des matières organiques du 2 au 8 avril	4303,69
2023 Traitement des matières organiques du 20 au 24 novembre	8653,98
2023 Traitement des matières organiques du 23 au 27 octobre	22077,81
2023 Traitement des matières organiques du 24 au 28 juillet	23111,29
2023 Traitement des matières organiques du 25 au 29 décembre	3092,53
2023 Traitement des matières organiques du 25 au 29 septembre	26662,94
2023 Traitement des matières organiques du 25 juin au 1er juillet	17069,6
2023 Traitement des matières organiques du 27 novembre au 1er décembre	4568,43
2023 Traitement des matières organiques du 28 août au 1er septembre	23868,59
2023 Traitement des matières organiques DU 29 JANVIER AU 4 FÉVRIER	4711,81
2023 Traitement des matières organiques du 3 au 7 juillet	22808,72
2023 Traitement des matières organiques du 4 au 8 décembre	3527,91
2023 Traitement des matières organiques du 4 au 8 septembre	19373,16
2023 Traitement des matières organiques du 6 au 10 novembre	9879,2
2023 Traitement des matières organiques du 6 au 10 novembre 2023	15151,01
2023 Traitement des matières organiques du 9 au 13 octobre	23374,28
Fourniture du compost pour distribution 2023	7523,5
LOCATION D'UN CONVOYEUR MOBILISATION / DÉMOBILISATION	32078,03
TERRE À JARDIN ET TERRE A PELOUSE	2104,04
TERRE À PLATE BANDE POUR CHICOUTIMI-JONQUIÈRE	3518,24
<b>GEMEL INC</b>	<b>474076,52</b>
2020-068 Construction d'un nouveau Centre de tri des matière	68994,24
2020-068 Construction d'un nouveau Centre de tri des matières recyclables (services professionnels en ingénierie)	431416,17
2022-324 REMPLACEMENT ENTRÉE ÉLECTRIQUE - CENTRE PRICE	2529,45
Crédit sur facture F12553	-34497,12
Expertise technique structure	2874,38
Facture reliée au crédit C12000	27755,81
Facture reliée au crédit C12021	3276,79
Le crédit est relié à la facture F12050	-27755,81
Le crédit est relié à la facture F12139	-3276,79
UFC ingénierie transfert cylindres	2759,4
<b>GEOLOCATION SPRCP INC.</b>	<b>50933,93</b>
2023-298 Prise de relevés LiDAR - sites de carrières/sablères 2023	50933,93
<b>GER-RO METHODEX INC. (LES CONSTRUCTIONS METHODEX INC.)</b>	<b>52049,18</b>
Décompte #1 2023-431- Reconstruction de passerelles année 2023 _Sentier aux rats musqué	52049,18
<b>GESTION EXPRESS INC</b>	<b>30123,45</b>
2022-143 LOCATION D'UN ENTREPÔT POUR LE SOUFFLEUR - DÉPÔT SAINT-PAUL - Du 15 décembre 2022 au 15 avril 2023	17936,1
2022-143 LOCATION D'UN ENTREPÔT POUR LE SOUFFLEUR - DÉPÔT SAINT-PAUL - Du 15 février au 15 mars 2022	5978,7
LOCATION DE L'ENTREPÔT POUR TETE DE SOUFFLEUR DEPOT ST PAUL 2023-2024	6208,65
<b>GESTION USD</b>	<b>66244,22</b>
2022-407 Bacs roulants bleu d'un volume de 360 litres (incluant la livraison)	57684,57
Évènements - bacs roulants 240L	3559,65
Libération de dépôt de garantie de soumission	5000
<b>GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC</b>	<b>58074,65</b>
Atelier mécanique La Baie - Sable de caniveaux BT#04867	2565,96
Barils de colle travaux public	5714,27
CANIVAUX GARAGE JONQUIÈRE	6729,99
Garage jonquièrre - Sable de caniveaux	6002,72

Hydro Jonquière - sable de caniveaux	3109,78
Immeubles - glycole (disposition)	4464,78
SABLE DE CANIVEAU / Travaux publics Chicoutimi - salle de lavage	2971,3
Sable de caniveaux - Travaux publics Chicoutimi	2528,99
Sable de caniveaux garage municipal Chicoutimi 2023-11-28	3403,29
Travaux public Chicoutimi - Atelier mécanique	3641,07
Travaux publics Chicoutimi - rebuts contaminés	4502,38
Travaux publics Jonquière - sable de caniveaux	12440,12
<b>GHD CONSULTANTS LTEE</b>	<b>34615,64</b>
2021-018 OSP EN LABORATOIRE - RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY-BAGOT	34615,64
<b>GOODYEAR CANADA INC.</b>	<b>55243,39</b>
ACHAT DE PNEUS POUR FLOTTE POLICE; BT 329855	3029,02
ACHAT DE PNEUS ; UNITÉ 13-308; BT 330381;	2503,74
ACHAT DE PNEUS CHEZ PNEUS GUAY; FACT F-5-1799; BT-5-1585; BON DE TRAVAIL 330515; 2023-01-19; FACT 0083661896	2210,09
ACHAT DE PNEUS POUR UNITÉ 26-310 BT 337134;	2252,04
ACHAT DE PNEUS UNITÉ 13-319; BT 327425;	4333,89
ACHAT DE PNEUS UNITÉ 13-321;	2883,07
ACHAT DE PNEUS; FLOTTE POLICE	2242,01
ACHAT DE PNEUS; FLOTTE VÉHICULES DE POLICE;	25839,48
ACHAT DE PNEUS; UNITÉ 13-306	2210,09
ACHAT DE PNEUS; UNITÉ 13-325; BT 334978;	2869,27
ACHAT DE PNEUS; UNITÉ 14-349; BT331342;	2628,68
PNEUS POUR FLOTTE VÉHICULES POLICE;	2242,01
<b>GOTAR TECHNOLOGIES</b>	<b>128312,96</b>
2023-435 Soude caustique - Usine de filtration d'Arvida	4880,69
2023-435 Soude caustique - Usine de filtration d'Arvida	19522,76
SERVICE DE NETTOYAGE GOTAR DC500 ET DISPOSITION DES RÉSIDUS	4597,68
Soude caustique 50%	4880,69
Soude caustique 50% NSF	14642,07
Soude caustique 50% NSF - UFA dosage soude en tôle temporaire	4863,44
UFA dosage soude en tôle temporaire	21885,48
UFA dosage soude en tôle temporaire	4863,44
UFA dosage soude en tôle temporaire	4863,44
UFA-soude temporaire	29266,89
UFSH-Produits chimiques-Polydex	14046,38
<b>GRAITEC INC.</b>	<b>57947,4</b>
2023-041 - Licences Autodesk Autocad - Billet 386121	55573,17
Licence Autocad - Billet 399377	2374,23
<b>GRAP CLINIQUE DE PSYCHOLOGIE TRAVAIL</b>	<b>93187,24</b>
Consultations PAE / FÉVRIER 2023	7191,38
Consultations PAE AVRIL 2023	5810,25
Consultations PAE février 2023 à janvier 2024	41052,76
Consultations PAE JUILLET 2023	5429,25
Consultations PAE OCTOBRE 2023	8001
Consultations PAE pour la période de juin	7667,63
Formation spécifique commis biblio sur l'itinérance	3592,97
PAE décembre 2022, janvier 2023 et programme préventif polices automne 2022	5519,5
PAE JANVIER 2023	8922,5
<b>GRAYMONT (QC) INC.</b>	<b>94086,81</b>
UFC - Chaux hydratée en vrac	39605,17
UFC- Chaux hydratée en vrac	13564,62
UFC-chaux annuel	27081,92
UFJ-Chaux hydratée en vrac	13835,1
<b>GROUPE ARTEA INC</b>	<b>47637,95</b>
2023-101 FOURNITURE POUR CANDÉLABRES DE NOËL Arrondissement de La Baie	4038,32
2023-101 FOURNITURES POUR CANDÉLABRES DE NOËL ARR LA BAIE	43599,63
<b>GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT INC.</b>	<b>29111,88</b>
2021-080 Entretien et utilisation de la suite informatique -Gestion cadastre matrice - 15 juin 2023 au 14 juin 2024	10002,83
Développement - Intégration de la gestion des centroïdes secondaires dans GOMatrice - pour l'évaluation	5748,75
Libération de dépôt de garantie	13360,3
<b>GROUPE DE SECURITE GARDA SENC (ENQUETES ET SERVICES CONSEILS GW)</b>	<b>56664,26</b>
Agent de sécurité - Glissement de Terrain Rivière-Eternité	2298,07
AGENT DE SÉCURITÉ CENTRE GEORGE VÉZINA DU 29 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE	2048,85
Centre Georges-Vézina - jour régulier du 1 au 10 oct 2023	3683,8
CRÉDIT FACTURE # 313234	-227,65
CRÉDIT FACTURE # 9000261969	-1655,64
CRÉDIT FACTURE # 9000390885	-983,04
Service d'agent de sécurité - Feux de forêt Mistissini - Mesure d'urgence du 18 au 24 juin 23 - Polyvalente de Kénogami	13717,01
Service d'agent de sécurité - Feux de forêt Mistissini - Mesure d'urgence du 25/06 au 01/07/23 - Polyvalente de Kénogami	18363,58
Service d'agent de sécurité - Feux de forêt Oujé-Bougoumou - Mesure d'urgence du 04/06 au 10/06/23 - Cégep de Chicout...	10313,26
SURVEILLANCE ARÉNA CENTRE GEORGE VÉZINA SEMAINE DU 15 AU 21 OCTOBRE 2023	2317,9
SURVEILLANCE CENTRE D'ACCUEIL DU 24 AU 31 DÉCEMBRE 2022 CGV	2483,46
SURVEILLANCE CENTRE GEORGE VÉZINA DU 5 AU 11 NOVEMBRE 2023	2483,46
SURVEILLANCE DU 12 AU 18 NOVEMBRE CENTRE GEORGE VÉZINA	2048,85
VOIR CRÉDIT # 313307	-227,65
<b>GROUPE D-TECH INC.</b>	<b>44470,03</b>
2023-484 - ID1040 - Entretien de la fibre optique - septembre à décembre 2023	41308,22
CRÉDIT FACTURE # 13191	-114,98
Crédit pour facture # 13166	-172,46
ID1040 - Entretien réseau de redondance 2023	3449,25
<b>GROUPE GEOS SAGUENAY (9455-3088 QUEBEC INC.)</b>	<b>152629,32</b>

2022-602 - Caractérisation environnementale de site phase 2 / Arr. de La Baie (Zone industrialo-portuaire ZIP)	7185,94
2022-665 Étude géotechnique - Nouvel Aqueduc et démolition du pont Arnaud	14084,44
2022-665 Étude géotechnique - Nouvel Aqueduc et démolition du pont Arnaud (12309-04-001-004)	13222,13
2023-002 Réalisation de l'étude géotechnique pour le 762 rue Albert/Arr. La Baie	23742,34
2023-556 - PROLONGEMENT RUE DE LA PINÈDE - ARR CHICOUTIMI	35354,81
2023-558 AGRANDISSEMENT DU PAVILLON D'ACCUEIL ET REMPLACEMENT DE LA PISCINE DE LA COLLINE / Arrondissement de Chicoutimi	21557,81
Étude environnementale phase I, lot 2 414 201 Réf.(S23050-PH1), boulevard du Saguenay, rue Bourassa	2012,06
Étude environnementale phase II, lot 2 414 201(S23050-PH2), boulevard du Saguenay, rue Bourassa	18798,41
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET RAPPORT SOMMAIRE - RECONSTRUCTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU - MARINA DE CHICOUTIMI	16671,38
<b>GROUPE ONGERNEIGE INC</b>	<b>129864,26</b>
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD nov 23	5875,22
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD AVRIL 23	13015,17
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD DEC 23	17625,67
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD FÉVRIER 23	28904,72
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD JANVIER 23	26030,34
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD MAI 23	6507,58
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD MARS 23	26030,34
DENEIGEMENT CHIC SECTEUR NORD OCTOBRE 23	5875,22
<b>GROUPE PHOTO MEDIA INTERNATIONAL INC</b>	<b>42500</b>
Soutien Financier aux événements pour l'année 2023 VS-CE-2022-1039	42500
<b>GROUPE QUALINET INC SAGUENAY LAC ST-JEAN</b>	<b>26462,25</b>
Décontamination écocentre Chicoutimi-Nord	3535,84
Travaux de nettoyage 24 au 30 juin, 3,10,12, 28 juil et 15, 28 août 2023 -CHU Feux de forêt - Com scolaire de la Jonq	20735,68
Travaux de nettoyage le 14,15,19, 20 et 23 juin 2023 d'Oujé-Bougoumou - Feux de forêt . CHU - Cegep de Chicoutimi	2190,73
<b>GROUPE SANIDRO</b>	<b>979458,21</b>
2023 Entreposage des boues	3954,43
2023 Entreposage des boues 1 et 2 juin 2023	9311,98
2023 Entreposage des boues 12 au 16 juin 2023	22956,47
2023 Entreposage des boues du 26 au 30 juin	101886,73
2023 Entreposage des boues DU 5 AU 9 JUIN	23910,46
2023 Entreposage des boues (1 au 3 nov 2023	11472,17
2023 Entreposage des boues (1 janvier au 31 décembre)	5987,79
2023 Entreposage des boues / 20 AU 24 NOVEMBRE	25990,19
2023 Entreposage des boues / du 11 au 15 décembre	23559,31
2023 Entreposage des boues / du 14 au 18 août	12805,49
2023 Entreposage des boues / du 17 au 21 juillet	20565,66
2023 Entreposage des boues / du 21 au 25 août	7515
2023 Entreposage des boues / du 7 au 11 août	19076,05
2023 Entreposage des boues 13 au 17 mars	22986,28
2023 Entreposage des boues 17 AU 21 AVRIL	17711,37
2023 Entreposage des boues 1er décembre	2275,5
2023 Entreposage des boues 23 AU 26 MAI 2023	13588,42
2023 Entreposage des boues 6 au 10 mars	20233,36
2023 Entreposage des boues DI 24 AU 28 AVRIL	5426,65
2023 Entreposage des boues du 10 au 14 juillet	19864,49
2023 Entreposage des boues du 11 au 15 septembre	11650,29
2023 Entreposage des boues DU 13 AU 17 FÉVRIER	20427,36
2023 Entreposage des boues du 13 au 17 novembre	20561,08
2023 Entreposage des boues DU 15 AU 19 MAI 2023	12023,99
2023 Entreposage des boues du 16 au 20 janvier	22884,39
2023 Entreposage des boues du 16 au 20 octobre	7983,9
2023 Entreposage des boues du 18 au 22 septembre	13986,37
2023 Entreposage des boues du 19 au 23 juin	20745,5
2023 Entreposage des boues DU 1ER AI 3 MARS	9477,07
2023 Entreposage des boues du 1er au 3 février	10760,3
2023 Entreposage des boues du 1er au 5 août	4586,31
2023 Entreposage des boues du 2 au 6 janvier	18502,05
2023 Entreposage des boues du 2 au 7 juillet	19445,35
2023 Entreposage des boues du 20 au 24 février	21930,41
2023 Entreposage des boues DU 20 AU 24 MARS	25931,88
2023 Entreposage des boues DU 23 AU 27 JANVIER	22973,37
2023 Entreposage des boues du 23 au 27 octobre	12284,98
2023 Entreposage des boues du 24 juillet au 28 juillet	9761,42
2023 Entreposage des boues du 25 au 29 septembre	3001,82
2023 Entreposage des boues DU 27 AU 28 FEVRIER	10936,51
2023 Entreposage des boues du 27 au 30 novembre	13115,71
2023 Entreposage des boues du 27 au 30 novembre Voir crédit # 083569	16839,04
2023 Entreposage des boues DU 27 AU 31 MARS	24418,68
2023 Entreposage des boues du 28 au 31 août	2987,28
2023 Entreposage des boues du 29 au 31 mai 2023	15991,17
2023 Entreposage des boues du 3 au 7 avril	20611,58
2023 Entreposage des boues du 30 et 31 janvier	10523,58
2023 Entreposage des boues du 4 au 8 décembre	25760,59
2023 Entreposage des boues du 4 au 8 septembre	2987,8
2023 Entreposage des boues DU 6 AU 10 JANVIER	23161,61
2023 Entreposage des boues du 6 au 10 novembre	14743,5
2023 Entreposage des boues du 9 au 13 janvier	22554,23
2023 Entreposage des boues du 9 au 13 octobre	8159,87
2023-085 Désablage d'un regard - Parc Rosaire-Gauthier Arrondissement de Chicoutimi	17017,76
BT 2061587.2 - VÉRIFIER POMPE GLYCOL - GARAGE MUNICIPAL JONQUIERE	2243,17
Crédit de la facture 082571, erreur de prix	-135968,03

CRÉDIT FACTURE # 082079	-20484,34
CRÉDIT FACTURE 083568	-13115,71
Entreposage des boues du 10 au 14 avril 2023	19530,79
Facture 082571 relié au crédit 082574.	135968,03
Frais d'échantillonnage et analyses boues étangs de Laterrière	2429,42
Nettoyage des stations de pompage #1-2-17-18-31-32	3656,96
NETTOYAGE DU BASSIN D'ÉQUILIBRE - FOYER DES LOISIRS	3585,3
PPEC (7-15-21-26-28 et P-3) MP-Nettoyage et travaux à la station P-3_	5347,96
PPEC Nettoyage des stations de pompage #1-2-17-18-19-31-32	2455,3
PPEC -Nettoyage des stations de pompage 1L-2L-étang-P11 et P14 Bon travail #13835	3274,71
PPEC-03 ;nettoyage et syphonage de la station travaux sur vanne	3212,16
PPEC04 Nettoyage de la station de pompage Bon travail #21010	3373,42
PPEC-04/PPEL-02 : Vidange et nettoyage des stations	3727,69
PPEC30-Disposition de produits de déversement environnemental	2431,15
PPEC-NETTOYAGE STATIONS PPEC-12-13-20-23-24-26 # BT 13839-13840	4601,32
PPELB-01 Nettoyer le puit de la station de pompage	2783,22
Récurer benne réseau	2098,57
SYPHONNAGE DES BOUES NETTOYAGE DE L'ÉTANG AÉRÉ DE LATERRIÈRE	3813,94
UEJ NETTOYAGE DRAIN BENNE DECHET, EPAISSISSEUR ET EMMAGASINEMENT	3409,04
UEJ VIDANGER LES BOUES DECANTEUR #1	3389,09
UEL B : Nettoyage du dessableur BT #18102	2370,26
VIDANGER ET NETTOYER LES GRILLES DE GARAGE / BT 2068920 ÉDIFICE DU ROI-GEORGES - NETTOYAGE CANIVEAU	2116,38
VIDANGER SABLE DANS UN ÉTANG AU 4000 RUE DE LA FONTAINE À SHIPSHAW	3519,52
VOIR CRÉDIT # 082120	20484,34
<b>GROUPE SPECS (9125-5661 QUEBEC INC.)</b>	<b>69938,72</b>
ACQUISITION DE LAMPADAIRES RUE SAINT-DOMINIQUE	69938,72
<b>GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE</b>	<b>82685,44</b>
12 x MITAINES 3 DOIGTS DE PROTECTION 30KV	13087,43
15 X Nappes isolantes oranges fendues Classe 4 36x36x1/8 Salisbury #1300	6282,46
17 X PARAFONDRE 10KV	3987,33
20 x LUMINAIRES DEL DE CORNICHE ET DE GARAGE / BT 2068282 - REMPLACER LAMPES STATIONNEMENT DU HAVRE	3305,53
40 X LENTILLES DE FEUX DE CIRCULATION	5725,75
50 X COUPE-CIRCUIT 100A-27KV PORCELAINE C07 TECH MVA70150-00	15780,9
79 X TIGES DE MALT	2853,89
AEROTHERME 10KW 240V SANS THERMOSTAT	2309,33
BT 2014961.4 -OUTIL A SERTIR HYDRAULIQUE 6 TONNES INVENTAIRE OUTILLAG	3069,07
BT 2049406.3 SITE MARINA SHIPSHAW - FILAGE DU QUAI.	8102,33
CABLES / QUAI DÉBARCADÈRE PARC MARS	2148,71
COUPE CIRCUIT 27/100	10529,18
CRÉDIT FACTURE # 4645074	-461,51
CRÉDIT FACTURE # 4868266	-151,45
CRÉDIT FACTURE # 5123467	-278,93
CRÉDIT FACTURE #3711218	-115,6
CRÉDIT FACTURE #3796037	-1251,86
CRÉDIT FACTURE #3848857	-187,47
CRÉDIT FACTURE #4396537 - SITE MARINA SHIPSHAW - FILAGE DU QUAI. BT 2049406.3	-1310,72
CRÉDIT FACTURE #4850462 ET RÉFÉRENCE FACTURE #2009-528230	-140,03
CRÉDIT FACTURE #5025347 ET VOIR FACTURE #5036633	-279,62
CRÉDIT FACTURE #5036624 ET VOIR FACTURE #5025347	-401,95
CRÉDIT FACTURE 4997118	-151,45
CRÉDIT LAMPE DEL (ITEM DÉFECTUEUX)	-90,8
PIECES SCHNEIDER - RELAIS DE FERMETURE, AUXILIARY SWITCH, RELAIS D'ENCLENCHEMENT, RELAIS ANTI POMPAGE	2995,1
REPARATION D'URGENCE A PONT ARNAUD / ARRET DE CENTRALE	5272,96
RETOUR ATTACHES DE NYLON (TY-RAP) 3.6" NOIR TY23MX / RÉFÉRENCE / FACTURE 3681057	-68,99
TUBE FLORESCENT BT 2078847 PROJET SPECIAUX	3364,17
UEL B - retour de marchandise (facture # 3761277)	-105,82
VOIR FACTURE #3813810 ET CREDIT #4155415	-985
VOIR FACTURE #3813810 ET CREDIT 4155449	-147,5
<b>HARRIS COMPUTER CORPORATION (ADVANCED UTILITY SYSTEMS)</b>	<b>210530,93</b>
2022-643 - ID1608 - contrat d'entretien 2023 CIS Infinity -	102698,01
2023-620 - ID1608 - contrat d'entretien CIS Infinity - 1 janvier au 31 décembre 2024	107832,92
<b>HEBERGEMENT PLUS</b>	<b>177160,79</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉOLUTION : VS-CE-2022-1092	5400
Loyer additionnel pour frais de déneigement et de tonte de pelouse 2023-2024	14300,06
Participation au projet de construction Les habitations du parc Versement 3 de 25	150000
Remboursement frais architecte, WSP et frais adm. ancien hôtel de ville de Kénogami pour le 3765, rue du Roi-Georges	7460,73
<b>HKA GLOBAL (CANADA) INC.</b>	<b>54373,29</b>
Analyse construction - Centre de tri	54373,29
<b>HONCO BATIMENTS D'ACIER</b>	<b>1348841,38</b>
Stade de soccer Saguenay Libération de retenue 5%	1348841,38
<b>HORIZON VERTICAL INC</b>	<b>43631,52</b>
2023-109 - REMPLACEMENT DES FILETS DE PROTECTION ET DE LEURS SYSTÈMES DE LEVAGE - CENTRE GEORGES-VÉZINA	30366,83
ANCRAGES POUR EXERCICES - CASERNE NORD	8978,17
CANALISATION RIVIERE MICHAUD INTERSECTION VIMY ET DELISLE	4286,52
<b>HYDROMECC INC.</b>	<b>1089179,04</b>
19-403 335234 VITRE POLYCARBONE FUMÉ	2405,25
19-403 339421 INJECTEUR D'URÉE HYUNDAI	3773,79
19-431 PROBLEME DE SENSOR D'OXIDE DE NITROGEN	4325,45
2023-319 2 X EXCAVATRICES SUR ROUES 4 X 4	968089,5
22-315 DISQUE ET FREIN DU PARKING BRAKE	3997,26
23-384 CYLINDRES	4931,98

ACTUATEUR ELECTRIQUE CORRECTION PRIX	-294,61
CRÉDIT FACTURE # 1-133672	-417,46
CRÉDIT FACTURE #125248-2 - OUTIL POUR DÉMONTER SENSEUR	-499,24
CRÉDIT FACTURE 131406-2	-143,32
CRÉDIT FACTURE 134707-2	-417,46
DÉROGATION 2023-002 UNITÉ 19-431; BT 333746; PROJET 38923-2 01-03-2023;	10186,09
Libération de dépôt de garantie de soumission	84200
MANOMETRE GLYCERINE 1/2" NPT O A 5000 PSI	-23,97
PIÈCES POUR CYLINDRE DE PORTE DÉFECTUEUX ET PENTURE PRISE UNITÉ 22-315; BT 331544; PROJET 38290-2 .	2494,07
PROBLÈME DE CHAUFFAGE UNITÉ 19-431; BT 332476;	2907,97
RÉPARATION GODET SUR UNITÉ 22-314 (DESCEND D'UN COUP) BT341511	3712,89
Retour de marchandise VOIR FACTURE #125182	-140,15
RETOUR VITRE DE PORTE QUI COULISSE REF FACT #134710-2	-303,84
RETOUR VITRE SUN-ROOF HX160	-1585,98
UNITÉ #19-456 CAMÉRA COMPLET	2053,48
VOIR FACTURE #125977-2	-72,66
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>43523691,94</b>
Électricité - Compte # 299 062 750 748	-61,69
Électricité - Compte # 299000320125	36243,78
Électricité - Compte # 299000320125 Correction Annule la facture # 632502990673	-269,14
Électricité - Compte # 299000321313	440157,1
Électricité - Compte # 299000323947	42982
Électricité - Compte # 299000324002	2484458,76
Électricité - Compte # 299061997886	55788,49
Électricité - Compte # 299062212418	146703,98
Électricité - Compte # 299062219397	411680,67
Électricité - Compte # 299062238348	13346,9
Électricité - Compte # 299062266356	1418862,41
Électricité - Compte # 299062266356 annule la facture # 640602784625	-2997,22
Électricité - Compte # 299062266356 Annule la facture # 667602719307	-2722,14
Électricité - Compte # 299062299001	20504,38
Électricité - Compte # 299062442908	18918,73
Électricité - Compte # 299062658099	27169,82
Électricité - Compte # 299062664139	38723,85
Électricité - Compte # 299062664295	37636,79
Électricité - Compte # 299062750748	36384,24
Électricité - Compte # 299062750748	2793,63
Électricité - Compte # 299062750748 - Correction Annule la facture # 627102752564	-143,57
Électricité - Compte # 299062850159	24183,79
Électricité - Compte # 299062860489	47702,68
Électricité - Compte # 299062860489	5459,94
Électricité - Compte # 299062874084	902807,43
Électricité - Compte # 299062874084	72108,75
Électricité - Compte # 299062939580	2017,4
Électricité - Compte # 299063124257	-232,92
Électricité - Compte # 299065006940	4743,15
Électricité - Compte # 299067590727	31761,71
Électricité - Compte # 299069277984	36160,9
Électricité - Compte # 299069277984	2992,92
Électricité - Compte # 299072395997	42969,65
Électricité - Compte # 299074656297	25085,53
Électricité - Compte # 299075231033	21062,78
Électricité - Compte # 299079250575	18858,7
Électricité - Compte # 299085146239	8987,56
Électricité - Compte # 299085755567	33393,18
Électricité - Compte # 299093392825	15444,4
Électricité - Compte # 299102470612 annule la facture # 685602432087	-260,82
Électricité - Compte # 299104892466	24170,55
Électricité - compte # 299111935696	2004,04
Électricité - Compte # 299111935720	32674,42
Électricité - Compte # 299111935829	68017,83
Électricité - Compte # 299113021669	3889,56
Électricité - Compte # 299079250575	12995,19
Électricité - Compte # 299093392825	2232,67
Électricité - Compte # 299114501289	2466,1
Électricité - Compte # 299000321313	40387,03
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299062219397	47764,85
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299062442908	4663,23
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299062658099	2412,45
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299062664139	5278,52
Électricité -Compte # 299062874084	85844,55
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299065006940	2002,82
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299074656297	2955,03
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299085755567	6924,8
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299111935720	2207,77
ÉLECTRICITÉ COMPTE # 299111935829	4857,08
Frais de poste	-201,88
INTERVENTION SIMPLE D'INTERRUPTION PLANIFIÉE	8278,2
Intervention simple modification ligne aérienne -TRAVAUX AU 3792 CHEMIN ST-JOSEPH LA BAIE -	2138,54
Poste Jonquière et Jean Dechêne	36638324,01
Pour ajustement d'un compte fermé 199102470612 - 1.96 date de paiement le 9 nov 23	-3,92

<b>HYPERTEC SYSTEMS INC.</b>	<b>167906,97</b>
100 X Écrans 24 POUCES	20176,96
2021-341 - 13 X CF-33 avec accessoires pour véhicules de police - Billet 405991 ***CAG***	70656,28
2021-341 - 13 x PMT DOCKING STATION FOR PANASONIC pour véhicules de police - Billet 405991	18414,4
2021-341 - CF-33 avec accessoires pour véhicules de police - Billet 405991 ***CAG***	10486,64
2021-341 - MONITEURS STANDARD 24 POUCES - billet 407830 ***CAG***	18051,08
2023-041 - CF-33, claviers, dock et alimentation pour nouveaux véhicules des polices - Billet 389766	30121,61
<b>ICO TECHNOLOGIES INC</b>	<b>51247,28</b>
ID1764 - Contrat d'entretien du logiciel de gestion des incendie - 1 mai 2023 au 30 avril 2024	41247,28
Libération de garantie de soumission - logiciels de gestion policière et incendie	10000
<b>INDY-CO INC</b>	<b>64630,96</b>
2023-132 - INSTALLATION ET DÉINSTALLATION DES DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS - MARINA SHIPSHAW ET SITE # 2	57688,71
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000
Libération dépôt de garantie de soumission	3942,25
<b>INNOVOCO INC</b>	<b>28401,35</b>
2023-660 - ID1595 - Contrat d'entretien licences Qlik - 27 octobre 2023 au 26 octobre 2024	28401,35
<b>INSIGHT CANADA INC</b>	<b>68960,29</b>
2021-340 - Ordinateurs standard - billet 373895 ***Commande du CAG***	10159,42
2021-341 - ÉCRANS 27 pouces - Billet 391442 - 2e commande *****CAG*****	2633,39
2021-341 - Écrans 27 pouces - Billet 391442 ***CAG***	2633,39
2021-341 - Portables et stations d'accueil - billet 394888 ***CAG***	53534,09
<b>INSPECTION LINK (9413-0663 QUEBEC INC)</b>	<b>175593,76</b>
2020-448 - TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIFS D'APPAREILS DE LEVAGE - ANNÉE 2023	40512,79
2020-448 - TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIFS D'APPAREILS DE LEVAGE - ANNÉE 2023	4443,83
2023-476 REMPLACEMENT DU PALAN À CÂBLE ET DU CHARIOT MOTORISÉ SUR LE PONT ROULANT ERG-PRL-1001 ATELIER MECANIQUE JONQ	26490,24
ACHAT ET REMPLACEMENT DU PLAN À CÂBLE - ERG-PRL-1002	19546,65
CORRECTIFS MAJEURS APPAREIL DE LEVAGE - UFC-TRE-1001	6580,19
CORRECTIFS POSE BUTÉE SAC ET NOUVELLE CHAÎNE - PPEC03-1001	2777,64
DEMANDE D'INSTALLATION D'UN MONORAIL - SULBMEL-1001	3555,46
ERREURS PRIX INSPECTIONS 2022	2668,57
INGÉNIERIE (CAPACITÉ), RELEVÉS ET CORRECTIFS (MANILLES) - PUILB75-1001	2446,45
INGÉNIERIE (CAPACITÉ), RELEVÉS ET CORRECTIFS (MANILLES) - PUILB76-1001	2446,45
Libération de dépôt de garantie de soumission	20526
PAC-1001, MODIFICATION SYSTÈME DE LEVAGE travaux au Pavillon de l'agriculture.	6851,81
Remplacement de la chaîne de levage et du sac à chaîne	2161,17
REMPLACEMENT DU CÂBLE DE LEVAGE DU TREUIL PPEC05-1002 SUITE À L'APPEL DE SERVICES DE DÉCEMBRE 2022 TRAVAUX URGENT	3526,44
TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIFS D'APPAREILS DE LEVAGE	11705,66
TRAVAUX EN URGENGE POUR L'INSTALLATION D'UNE MANETTE AVEC FILS PANNEAU D'AFFICHAGE - CGV-1006	4622,66
VALIDATION DE CAPACITÉS PORTANTES POUR 9 ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE, INGÉNIERIE	14731,75
<b>INTER-CITE CONSTRUCTION LIMITEE</b>	<b>10999261</b>
2022-415 AJUSTEMENT CARBURANT 2022-2023 SECT NORD	88273,61
ASPHALTE / Saison 2023 (Chicoutimi secteur nord)	3058,23
BETON BIT Saison 2023 (Chicoutimi secteur sud)	51680,79
BITUME - Saison 2023 (Chicoutimi secteur sud)	38632,06
BITUME Saison 2023 (Chicoutimi secteur nord)	15692,06
BITUME Saison 2023 (Chicoutimi secteur sud)	82655,83
Crédit pour la facture IC-100004	-1983,9
Crédit pour la facture IC-100009	-6424,98
Crédit sur facture #IC-100415, 44213, 100266, IC-10053 ET 100215	-663783,7
Crédit sur facture #IC-100530	-2194,97
Crédit sur facture #IC-100556	-628932,93
CREDITE FACT #IC-100531	-662034,66
Décompte #2 RÉFÉCTION DE PAVAGE 2023 LOT 1 - JONQUIÈRE	1250376,7
Décompte # 1 / 2023-173 - Pavage et bordures nouveaux quartiers 2023	1553816,31
Décompte # 6 et Libération de retenue 5% pavage lot #1 Jonquière	458971,55
Décompte #1 2023-539 - RÉFÉCTION PAVAGE CHEMIN DU LAC DES BLEUETS - ARR JONQUIÈRE	44176,15
DECOMPTÉ #1 REFECTION BORDURE ET TROTTOIR CHICOUTIMI (S2023-329) (Retenue 10%)	595831,19
Décompte #1 RÉFÉCTION PAVAGE 2023 - LOT 1 - ARR JONQUIÈRE	1409816,22
DECOMPTÉ #2 REFECTION BORDURE ET TROTTOIR CHICOUTIMI (S2023-329) (Retenue 10%)	21316,89
Décompte #3 RÉFÉCTION PAVAGE 2023 - LOT 1	1288754,46
Décompte #4 2022-199 - Réfection de pavage 2022 - Lot # 3 - Arr. La Baie DP-#4 (21202-02-038)	48126,55
Décompte #5 2022-162 - Pavage et bordures nouveaux quartiers 2022	136700,53
Décompte #5 2022-197 - Réfection de pavage 2022 - Lot # 1 - Arr. Jonquière DP-#5	423933,24
Décompte #8 et libération de retenue 10% RÉFÉCTION DE PAVAGE 2022 - ARR JONQUIÈRE	18656,01
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY DEC 23	358415,86
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY AVRIL 23	239613,48
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY FEVRIER 23	478466,39
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY JANVIER 23	478466,39
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY MAI 23	119806,74
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY MARS 23 20 % DU CONTRAT	481698,92
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY NOVEMBRE 23 (5% DU CONTRAT)	119471,95
DENEIGEMENT CHIC SECT NORD ET CANTON TREMBLAY OCT 23 (5%)	119471,95
EB avec bitume de type PG 58E-34 - Saison 2023 (Chicoutimi secteur sud)	21586,43
EB avec bitume de type PG 58E-34 - Saison 2023 (Chicoutimi secteur sud)	6640,68
EB-14 VOIR FACTURE #IC-100008 MODIFIÉE (ERREUR PRIX VERSUS QTE)	12424,32
EB-14 avec bitume de type PG 58H-34	4393,62
EB-14 avec bitume de type PG 58H-34 - Saison 2023 (Chicoutimi secteur nord)	7548,28
EB-14 VOIR FACTURE #40833 (erreur de prix versus qté / corrigé sur cette facture)	2742,94
Libération de retenue 5% Réfection de pavage 2022 Arr. Jonquière	409362,78
Pavage et bordures nouveaux quartiers 2022 Libération de retenue 10%	253276,11
PAVEX NE POUVAIT FOURNIR PRIX H-ENTENTE	7397,69

Saison 2023 (Chicoutimi secteur nord)	86314,8
Saison 2023 (Chicoutimi secteur nord)	10969,29
Saison 2023 (Chicoutimi secteur nord)	29249,49
Saison 2023 (Chicoutimi secteur nord) / Voir ajustement IC-100029	5214,55
Saison 2023 (Chicoutimi secteur sud)	75530,26
Saison 2023 (Chicoutimi secteur sud)	51509,28
Saison 2023 (Chicoutimi secteur sud)	28450,79
Saison 2023 (Chicoutimi secteur sud) / VOIR CRÉDIT # IC-100103	32387,27
Saison 2023 (Chicoutimi secteur sud) / VOIR CRÉDIT # IC-100104	36790,25
Voir crédit # IC-100530	665978,66
Voir crédit # IC-100558	628932,93
VOIR CREDIT #IC100555	662034,66
<b>INTERMEC SPORTS (9022-9600 QUEBEC INC)</b>	<b>81554,07</b>
ACHAT D'UNE REMORQUE À BASCULE 10 PIEDS POUR HYGIÈNE DU MILIEU - REMPLACE UNITÉ 60-407	13791,25
REMORQUE 8.5 X 16 TA32	22428,17
REMORQUE FERMÉE 8.5 x 16 x 7.2	23015,7
Remorque fermée 8.5X16X7 pour équipe de marquage de finition - Dérégation	22318,95
<b>INTER-PROJET - CONCEPT PAYSAGE (9099-3593 QUEBEC INC)</b>	<b>16913907,55</b>
2021-021 PAIPH PHASE II ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE MAISON POUR TOUS ET CENTRE COMM. ST-ALPHONSE.	28176,2
2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	203868,6
Crédit sur facture 4731	-203868,89
Décompte # 21 / 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	727902,75
Décompte # 7 / 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	398686,95
Décompte #1 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	184081,88
Décompte #10 2021-095 : Réfection complète des postes de surpression St-Jean-Bap	148424,93
Décompte #10 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	1679674,65
Décompte #11 2021-095 : Réfection complète des postes de surpression St-Jean-Bap	44873,58
Décompte #11 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	1875112,51
Décompte #15 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	388123,96
Décompte #16 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	644220,96
Décompte #17 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	662893,83
Décompte #19 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	1259811,97
Décompte #20 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	1345256,68
Décompte #22 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	544421,45
Décompte #23 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	171079,25
Décompte #24 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	360676,43
Décompte #3 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	815715,39
Décompte #4 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	287761,12
Décompte #4 2023-011 / Modernisation des étangs - secteur Laterrière / Arr. Chicoutimi	579229,36
Décompte #5 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	490929,57
Décompte #6 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	639278,7
Décompte #8 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	535817,02
Décompte #9 2021-095 : Réfection complète des postes de surpression St-Jean-Bap	293197,67
Décompte #9 2022-008 - Réfection du pont de Ste-Anne - phase 1 / Arr. de Chicoutimi	897679,57
Décompte#1 2022-496 Mise en place d'une membrane bentonitique bassin dépôt St-Paul	128576,54
Décompte#18 2021-283 : Réfection majeure de l'usine de filtration d'Arvida / Arr. de Jonquière	1163711,29
Décompte#5 PAIPH Ph. II ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE MAISON POUR TOUS ET CENTRE COMM. ST-ALPHONSE.Renv. de la 4439 pour cor	14519,08
Décompte#6 PAIPH PH.2 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE MAISON POUR TOUS ET CENTRE COMM. ST-ALPHONSE. corrige 4697 qui est renv.	68840,86
LIBÉRATION DE RETENUE 10 % RÉFECTION POSTES DE SURPRESSION ST-JEAN-BAPTISTE ET DE LA GRANDE BAIE-NORD CHIC ET LA BAIE	260053,43
Libération de retenue 10% Parc des Erables phase 2	25719,22
Parc Riviere du Moulin phase 1 Libération de retenue 10%	45592,15
Voir crédit # 4731-CR	203868,89
<b>IPL NORTH AMERICA INC</b>	<b>62672,88</b>
2023-434 Fourniture et livraison de bacs roulants 360 litres bleus de recyclage	49266,79
Roues - bacs bleus et bacs bruns	6870,91
Roues pour bacs	6535,18
<b>ITI INC (INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC)</b>	<b>331989,51</b>
2021-341 - Nouvelles licences VMWare - Billet 394422 - ***CAG***	27997,65
2021-341 - Portables standards et stations d'accueil - Billet 384470 ***CAG***	74496,9
2021-341 NOUVELLE LICENCE VMWARE BILLET 394422 - *CAG*	6379,64
2023-041 - ID1541 - Contrat d'entretien VMWare - 9 mai 2023 au 8 mai 2124	74012,3
2023-045 ID1738 - Licence Microsoft Office 365 - jusqu'au 25 janvier 2023	15782,39
2023-045 ID1738 - Licence Microsoft Office 365 - jusqu'au 25 janvier 2023 PRIX - HÉLÈNE	7899,47
2023-176 Commutateur NG911 - Bilet 382205	50284,04
2023-341 - POWEREDGE R650 2X XEON GOLD 5315Y DUAL PORT 10GO / Serveur pour environnement ESX police - billet 389494	14790,73
Commutateur NG911 - Bilet 382205	44097,86
CRÉDIT FACTURE #481184 - Contrat de support et maintenance	-3120,56
ID1755 - Performance Cloud STS - année 2023	13067,87
ID1755 - Performance Cloud STS - année 2023	2231,4
ID1804 - Contrat d'entretien VMWare Horizon - 14 septembre 2023 au 13 septembre 2024 ***CAG***	4069,82
<b>J.A. LARUE INC.</b>	<b>149764,88</b>
24-303 BT 333076 PIÈCES LARUE	5552,27
24-304 bt 330786 joystick pour souffleur	2165,93
24-304 BT 333325 PIÈCES DE SOUFFLEURS	3640,89
24-306 BT 338585 PIÈCES DE SOUFFLEUR	3406,84
24-307 333077 PIÈCES PRÉPARATION SAISONNIÈRE	2093,19
24-312 BT 332160 PIÈCES DE SOUFFLEUR	8056,84
24-312 BT 332160 PIÈCES DE SOUFFLEUR	12204,37
24-313 BT 336770 - CONVOYEUR / 14 X ICE CUTTE	4138,24
24-318 BT 333079 Pieces de souffleur	12757,25
24-319 AUGER DU BAS,	3853,66

24-342 JOYSTICK + CONTROL BOX	5216,7
24-388 BT 339618 CHAÎNE POUR SOUFFLEUR	2099,39
24-388 BT 339618 PIÈCES DE SOUFFLEUR	7209,26
24-388 CLUTCH COMPLETE + CHAÎNE DROPBOX	11531,36
4 X LAMES AU CARBURE - SOUFFLEUR LARUE 376012	2276,51
4 X LAMES AU CARBURE - SOUFFLEUR LARUE 376012	2414,25
COUTEAUX BRISE-GLACE AVEC BOULONS / ECROUS (14/8TE), ROULEMENT DE VIS D'ALIMENTATION	2144,14
CRÉDIT FACTURE # 1000074747	-1149,64
CRÉDIT FACTURE #1000075750 - BEARING NO 380020	-4497,07
LAMES AU CARBURE, BUTÉE BARRE EN ZINC, PALETTES TURBINES	2102,34
Libération de dépôt de garantie de soumission	40300
POMPE 280020A POUR COLLE-ASPHALTE	6237,21
ROULEMENTS, PALETTES, LAMES	2479,17
UNITÉ #24-314 ANNEAU-CHAÎNE (ENSEMBLE DE 2), CHAÎNE ASM-DEFLECTEUR, AXE PENTURE, BEARING, TIGHTENER, MAILLE PATANTE ETC.	2226,47
UNITÉ #24-314 TRANSMISSION COMPLETE HOSE A COOLER	11305,31
<b>JAVEL BOIS-FRANCS INC (2743-2855 QUEBEC INC)</b>	<b>306299,26</b>
Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	87016,86
Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	11239,56
Hypochlorite de sodium 12% Ligne #1 pour UFSH et ligne #2 pour UEC	15630,35
Hypochlorite de sodium 12% UFSH ET UEC	2230,52
UELB- commande de chlore en 20L ( 2 palettes)	2093,69
UFA - Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	15613,61
UFA- Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	21547,89
UFA- Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	2548,36
UFA-chlore liquide annuel	18958,27
UFA-chlore liquide annuel	3830,91
UFJ - Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	33573,72
UFJ- Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	29100,42
UFJ-chlore liquide annuel	31261,78
UFJ-chlore liquide annuel	4246,9
UFJ-chlore liquide annuel	5701,19
UFJ-Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	10878,22
UFP - Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	2788,14
UFSH - UEC / Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	2788,14
USINE FILTRATION ARVIDA / Chlore liquide en vrac (hypochlorite de sodium 12%)	6336,9
VOIR FACTURE #132895 (ERREUR DE PRIX)	-1086,17
<b>JONQUIERE EN MUSIQUE INC</b>	<b>175500</b>
Aide financière - Été 2023	10000
Aide Financière 2023 pour la résolution VS-CM-2023-224	25000
Dernier versement édition 2023	14050
soutien événement 2023 - premier versement	126450
<b>JSA JOUCOEUR SAVARD ASSURANCE INC</b>	<b>86173,57</b>
Mont Fortin - Renouvellement responsabilité civile excédentaire ASSQ 2023-05-01 à 2024-05-01 VS-CE-2022-185.	12978,33
Mont-Bélu - Renouvellement ASSQ - Responsabilité civile excédentaire 2023-05-01 à 2024-05-01 VS-CE-2022-185.	12339,12
Renouvellement assurance Mont-Bélu ASSQ-1115 Multirisques 1er nov. 2023 au 1er nov. 2024	15859,39
Renouvellement assurance Mont-Fortin Multirisques ASSQ-1115 1er nov. 2023 au 1er nov. 2024 VS-CE-2023-1038	17189,31
Renouvellement assurance Mont-Fortin umbrella B507CC2300857 1er nov 2023 au 1er nov. 2024 VS-CE-2023-1038	11710,95
Renouvellement assurances Mont-Bélu Umbrella B507CC2300857 VS-CE-2023-1039	16096,47
<b>K2 GEOSPATIAL INC.</b>	<b>86061,26</b>
2022-660 - ID1615 - Contrat d'entretien JMap - 1 janvier au 31 décembre 2023	43882,4
2023-658 - ID1615 - contrat d'entretien JMap - 1 janvier au 31 décembre 2024	42178,86
<b>KALITEC SIGNALISATION INC.</b>	<b>31957,3</b>
6 X AFFICHEURS DE VITESSE RADARD, BATTERIES, CAPTEURS SOLAIRES, CLÉ USB EMBOUT ANTI VANDAL APPEL D'OFFRES 2023-483	31957,3
<b>KPMG EGYDE CONSEILS INC.</b>	<b>85340,21</b>
2022-430 Service de cybersécurité	25941,24
2022-430 Service de cybersécurité	3880,41
2022-430 Service de cybersécurité juillet et aout 2023	7502,12
2023-697 - ID1885 - Centre d'opération de sécurité - Décembre 2023	8048,25
SERVICES DE CYBERSÉCURITÉ - OCTOBRE 2023	39958,19
<b>LA CIE D'ECLAIRAGE UNION LTEE</b>	<b>249631,88</b>
2023-039 - ACQUISITION DE LAMPADAIRES COLONNES LUMINEUSES RUE SAINT-DOMINIQUE	249631,88
<b>LA CORPORATION DU MUSEE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN ET DU SITE DE LA PULPERIE</b>	<b>859950</b>
AIDE FINANCIERE: DERNIER VERSEMENT	426475
Demande d'aide financière pour l'enregistrement de l'émission Aller-retour Country	7000
Soutien financier aux musées pour leur fonctionnement VS-CM-2023-12 - 1er versement.	426475
<b>LA FONDATION DE MA VIE</b>	<b>53000</b>
AIDE FINANCIERE 2023- VOIR RÉSOLUTION : VS-CE-2022-1092	25000
Demande de commandite Souper homards & moules	3000
Soutien au fonctionnement 2023 Organismes Action communautaire (VS-CE-2018-292=FIN 2023)	25000
<b>LA JARDINERIE FERNAND FORTIER INC.</b>	<b>138428,56</b>
2022-601 FOURNITURES DE FLEURS ANNUELLES 2023	127352,06
Libération dépôt de garantie de soumission	11076,5
<b>LA MAISON DES JEUNES DE JONQUIERE INC</b>	<b>43000</b>
AIDE FINANCIERE 2023, VOIR RÉSOLUTION : VS-CE-2022-1092	43000
<b>LA MAISON DES JEUNES DE LATERRIERE INC</b>	<b>71625</b>
AIDE FINANCIERE 2023, VOIR RÉSOLUTION : VS-CE-2022-1092	32000
AIDE FINANCIERE 2023, VOIR RÉSOLUTION :VS-CE-2023-194	10000
Demande d'aide financière pour l'achat de caméra	3125
Demande d'aide financière pour le bon fonctionnement de l'organisme	5000
Gestion des patinoires du parc du Bassin de Laterrière et du parc des Battures dans secteur St-Paul	21500
<b>LA MAISON D'HEBERGEMENT LE SEJOUR INC</b>	<b>27000</b>

AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉSOLUTION : VS-CE-2022-1092	27000
<b>LA NOCE SAGUENAY</b>	<b>60000</b>
soutien évènement 2023	60000
<b>LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE</b>	<b>35208,84</b>
Entente Services aux sinistrés Couvrant la période de Janvier à Décembre 2023	25080,95
ÉSIN149 - Prolongation du au sinistre du 2123, rue St-Jacques, Jonquière (à partir du 3 mai 203) Aide aux sinistrés	10127,89
<b>LA SOCIETE VIE INTEGRATION APPRENTISSAGE POUR HANDICAPES VIA INC. (SOCIETE VIA)</b>	<b>2221970,57</b>
2023 Gestion des opérations du centre de tri	226790,63
2023 Gestion des opérations du centre de tri / septembre	163352,76
2023 Gestion des opérations du centre de tri - MAI	226060,23
2023 Gestion des opérations du centre de tri MARS	236550,98
2023 Gestion des opérations du centre de tri / Août	208261,29
2023 Gestion des opérations du centre de tri / Juillet	196027,06
2023 Gestion des opérations du centre de tri / Novembre 2023	140058,62
2023 Gestion des opérations du centre de tri / Octobre	166938,58
2023 Gestion des opérations du centre de tri / Pour la période de juin	216495,1
2023 Gestion des opérations du centre de tri AVRIL	166844,24
2023 Gestion des opérations du centre de tri JANVIER	274591,08
<b>LA SOUPE POPULAIRE DE CHICOUTIMI INC</b>	<b>30000</b>
VS-CE-2022-1092 Pour l'année 2023	30000
<b>LA SOUPIERE DE JONQUIERE</b>	<b>30000</b>
VS-CE-2022-1092 Pour l'année 2023	30000
<b>LA TORTUE NOIRE</b>	<b>45449,25</b>
Dernier versement projet concerté Analyse et optimisation en théâtre	5000
Paieement du 2e versement du protocole	10000
PRESTATIONS ART VIVANT - DIFFUSIONS ESTIVALES	3449,25
SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES 2023	27000
<b>LA TRAJECTOIRE PARENTS-JEUENS</b>	<b>103000</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉSOLUTION : VS-CE-2022-1093	103000
<b>LABRECQUE LANGLOIS INC (COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC)</b>	<b>40835,76</b>
Achat de transmetteurs pour compteurs d'eau	2944,77
Achat de transmetteurs pour compteurs d'eau.	2792,41
COMPTEURS D'EAU AVEC REGISTRES ET D'UN SYSTÈME DE RELÈVE	32028,75
ID1806 - Contrat d'entretien gestion des compteur d'eau - 1 juin 2023 au 31 mai 2024	3069,83
<b>LAFORST NOVA AQUA INC.</b>	<b>48376,79</b>
CRÉDIT Étude technico économique de première phase et analyse / RÉFÉRENCE FACTURE 2206-04	-3263,44
Étude technico économique de première phase et analyse préliminaire des eaux souterraines - lac de l'Aqueduc	14910,85
ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE CONCEPT DE GALERIE D'INFILTRATION HORIZONTALE EN RIVE DU LAC DE L'AQUEDUC	10117,25
MANDAT ACCOMPAGNEMENT RÉHABILITATION DES PUITES DE LA BAIE DES DEUX ILES	2062,65
MANDAT EN HYDROGÉOLOGIE RECHERCHE EN EAU - PFAS	9320,05
PUILB72-MP Service professionnel pour développement du puits	15229,43
<b>LAROCHELLE ET DESMEULES, ARCHITECTES (2012) INC.</b>	<b>61399,63</b>
2023-241 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DU PARC DE LA COLLINE Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2023-241	29950,99
2023-241 REMPLACEMENT DE LA PISCINE DU PARC DE LA COLLINE Arrondissement de Chicoutimi Appel d'offres 2023-241	31448,64
<b>LASALLE NHC INC</b>	<b>39304,23</b>
2019-458 - OSP MODÉLISATION NUMÉRIQUE ET PLAN DE MESURES COMPENSATOIRES POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT.	26957,97
2023-392 RETROSPECTIVE - FRÉQUENCE DES DÉBORDEMENTS 63 OUVRAGES DE SURVERSE LIEN AVEC ATTESTATIONS ASSAINISSEMENT MUN.	12346,26
<b>L'ASSOCIATION DES CENTRES-VILLES DE CHICOUTIMI INC</b>	<b>277890,13</b>
Contrat d'animation 2023 - Place du Citoyen - Versement final	9742,1
Contrat d'animation 2023 / Place du citoyen #1 Versement 2023	14946,75
Fonctionnement ACVC - Mai 2023	18683,44
Fonctionnement ACVC   Janvier 2023	18683,44
Fonctionnement ACVC DEC 2023	18683,44
Fonctionnement ACVC Honoraires animation d'août 2023	18683,44
Fonctionnement ACVC Honoraires animation Juillet 2023	18683,44
FONCTIONNEMENT ACVC JUIN 2023	18683,44
Honoraires animation / avril 2023	18683,44
Honoraires animation Février 2023	18683,44
Honoraires animation MARS 2023	18683,44
honoraires animation OCTOBRE 2023 BC 30218940	18683,44
HONORAIRES ANIMATION SEPTEMBRE 2023	18683,44
HONORAIRES D'ANIMATION / NOVEMBRE 2023	18683,44
soutien évènement 2023 - Je m'en racine et je me cultive	3250
Soutien financier aux évènements pour l'année 2023 Résolution VS-CM-2022-882 (Maché de Noël Européen)	25750
<b>L'ATELIER URBAIN INC.</b>	<b>54651,18</b>
2022-367 Zone innovation site 3 / Élaboration concept aménagement site ancienne zone ferroviaire arr. Chic	54651,18
<b>LAVE-AUTO LIMPIO (S E N C)</b>	<b>382328,82</b>
2021-162 - COLLÈGE ST-ÉDOUARD - LA BAIE - FÉVRIER 2023	3435,45
2021-162 - COLLÈGE ST-ÉDOUARD - LA BAIE - JANVIER À AVRIL ANNÉE 2023	6870,9
2021-162 - COLLÈGE ST-ÉDOUARD - LA BAIE - MAI À DÉCEMBRE ANNÉE 2023	3527,43
2021-162 - ENTRETIEN COLLÈGE ST-ÉDOUARD - LA BAIE - JANVIER À AVRIL ANNÉE 2023	3435,45
2021-162 - ENTRETIEN MÉNAGER COLLÈGE ST-ÉDOUARD - LA BAIE - 2023	3527,43
2021-162 - ENTRETIEN MÉNAGER COLLÈGE ST-ÉDOUARD - LA BAIE - DÉCEMBRE ANNÉE 2023	3527,43
2021-162 - ENTRETIEN MÉNAGER COLLÈGE ST-ÉDOUARD - LA BAIE - NOVEMBRE ANNÉE 2023	3527,43
2021-162 - ENTRETIEN MÉNAGER COLLÈGE ST-ÉDOUARD - LA BAIE - OCTOBRE 2023	3527,43
2021-459 - ENTRETIEN AUTOGARE & ENTREPÔT HAVRE/CENTRALES PONT-ARNAUD & CHUTE-GARNEAU/GUÉRITÉ DÉPÔT NEIGE/PLACE CITOYEN	3104,33
2021-462 - CC ST-MATHIAS & ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - JONQUIÈRE - ANNÉE 2023	14256,92
2021-462 - ENTRETIEN CC ST-MATHIAS & ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - JONQUIÈRE - ANNÉE 2023	3564,23
2021-462 - ENTRETIEN MÉNAGER CC ST-MATHIAS & ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - JONQUIÈRE - ANNÉE 2023	6381,12
2021-462 - ENTRETIEN MÉNAGER ST-MATHIAS & ÉDIFICE ADM SHIPSHAW - JONQUIÈRE - DÉCEMBRE 2023	3564,23
2021-462 - ENTRETIEN MÉNAGER ST-MATHIAS & ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - JONQUIÈRE - AOÛT 2023	2816,89

2021-462 - ENTRETIEN MÉNAGER ST-MATHIAS & ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - JONQUIÈRE - JUILLET 2023	2816,89
2021-462 - ENTRETIEN MÉNAGER ST-MATHIAS & ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - JONQUIÈRE - NOVEMBRE 2023	3564,23
2021-462 - ENTRETIEN MÉNAGER ST-MATHIAS & ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW - JONQUIÈRE - OCTOBRE 2023	3564,23
2021-463 - BIBLIOTHÈQUE & ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	8278,21
2021-463 - ENTRETIEN BIBLIOTHÈQUE & ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	6208,66
2021-463 - ENTRETIEN MÉNAGER BIBLIO & ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - CHICOUTIMI - DÉCEMBRE 2023	3104,33
2021-463 - ENTRETIEN MÉNAGER BIBLIOTHÈQUE & ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	11037,62
2021-463 - ENTRETIEN MÉNAGER BIBLIOTHÈQUE & ÉDIFICE ADMINISTRATIF LATERRIÈRE - CHICOUTIMI - NOVEMBRE 2023	3104,33
2022-529 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI - JONQUIÈRE - ANNÉE 2023	12934,7
2022-529 - ENTRETIEN ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI - JONQUIÈRE - ANNÉE 2023	2586,94
2022-529 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI - JONQUIÈRE - DÉCEMBRE 2023	2586,94
2022-529 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI - JONQUIÈRE - NOVEMBRE 2023	2586,94
2022-529 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉDIFICE ADMINISTRATIF LAC KÉNOGAMI - JONQUIÈRE - OCTOBRE 2023	2586,94
2022-555 - ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	11589,48
2022-555 - ENTRETIEN ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	2897,37
2022-555 - ENTRETIEN MÉNAGER ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	7128,45
2022-555 - ENTRETIEN MÉNAGER ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN - CHICOUTIMI - DÉCEMBRE 2023	2897,37
2022-555 - ENTRETIEN MÉNAGER ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN - CHICOUTIMI - JUILLET 2023	2897,37
2022-555 - ENTRETIEN MÉNAGER ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN - CHICOUTIMI - NOVEMBRE 2023	2897,37
2022-555 - ENTRETIEN MÉNAGER ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN - CHICOUTIMI - OCTOBRE 2023	2897,37
2022-555 - ENTRETIEN MÉNAGER ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	2897,37
2022-555 - ENTRETIEN SANITAIRE / ATELIER IMMEUBLES & MOULIN RIVERIN - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	22995
2022-557 - ENTRETIEN MÉNAGER POSTE POLICE QUARTIER - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	4599
2022-557 - ENTRETIEN MÉNAGER POSTE POLICE QUARTIER - CHICOUTIMI - DÉCEMBRE 2023	4599
2022-557 - ENTRETIEN MÉNAGER POSTE POLICE QUARTIER - CHICOUTIMI - NOVEMBRE 2023	4599
2022-557 - ENTRETIEN POSTE POLICE QUARTIER - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	4599
2022-557 - POSTE POLICE QUARTIER - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	18396
2022-585 - ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - JONQUIÈRE - FÉVRIER 2023	2793,89
2022-585 - ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - JONQUIÈRE - FÉVRIER À DÉCEMBRE ANNÉE 2023	5587,78
2022-585 - ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - JONQUIÈRE - SEPTEMBRE 2023	2793,89
2022-585 - ENTRETIEN ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - JONQUIÈRE - FÉVRIER À DÉCEMBRE ANNÉE 2023	2793,89
2022-585 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - DÉCEMBRE 2023	2793,89
2022-585 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - JONQUIÈRE - NOVEMBRE ANNÉE 2023	2793,89
2022-585 - ENTRETIEN MÉNAGER ÉCOLE DANSE JONQUIÈRE - JONQUIÈRE - OCTOBRE 2023	2793,89
2022-659 - ENTRETIEN GARAGE STS - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	2115,54
2022-659 - ENTRETIEN MÉNAGER / GARAGE STS - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	2115,54
2022-659 - ENTRETIEN MÉNAGER GARAGE STS - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	6346,62
2022-659 - ENTRETIEN MÉNAGER GARAGE STS - CHICOUTIMI - NOVEMBRE 2023	2115,54
2022-659 - ENTRETIEN MÉNAGER GARAGE STS - CHICOUTIMI - DÉCEMBRE 2023	2115,54
2022-659 - GARAGE STS - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	10577,7
2022-663 - CC ST-ALPHONSE - LA BAIE - ANNÉE 2023	6208,65
2022-663 - CC ST-ALPHONSE - LA BAIE - FÉVRIER 2023	2069,55
2022-663 - ENTRETIEN CC ST-ALPHONSE - LA BAIE - ANNÉE 2023	2069,55
2022-663 - ENTRETIEN MÉNAGER CC ST-ALPHONSE - LA BAIE - ANNÉE 2023	2069,55
2022-663 - ENTRETIEN MÉNAGER ST-ALPHONSE - LA BAIE - DÉCEMBRE 2023	2069,55
2022-663 - ENTRETIEN MÉNAGER ST-ALPHONSE - LA BAIE - NOVEMBRE 2023	2069,55
2022-663 - ENTRETIEN MÉNAGER ST-ALPHONSE - LA BAIE - OCTOBRE 2023	2069,55
2023-232 - CARREFOUR RACINE - MARS À SEPTEMBRE ANNÉE 2023	18108,57
2023-232 - CARREFOUR RACINE - MARS À SEPTEMBRE ANNÉE 2023	3018,09
2023-232 - ENTRETIEN MÉNAGER CARREFOUR RACINE - AOÛT 2023	6036,19
2023-232 - ENTRETIEN MÉNAGER CARREFOUR RACINE - MARS À SEPTEMBRE ANNÉE 2023	12072,38
2023-232 - ENTRETIEN MÉNAGER CARREFOUR RACINE - NOVEMBRE 2023	6036,19
2023-232 - ENTRETIEN MÉNAGER CARREFOUR RACINE - DÉCEMBRE 2023	6036,19
CRÉDIT FACTURE # 2012336	-3104,33
Entretien décembre 2023 / bâtiment POWELL.	3219,3
ENTRETIEN MÉNAGER / PÈRE ALEX, ROSAIRE GAUTHIER, MURDOCK, JEAN BÉLIVEAU DE OCT À DÉCEMBRE 2023	5679,77
ENTRETIEN MENAGER/CHANTIER PÈRE ALEX/ROSAIRE GAUTHIER DEUX FOIS SEMAINE POUR 14 SEMAINES	4828,95
Entretien mois de novembre et décembre 2023 Pour nouveau bâtiment POWELL.	3219,3
GRAND MÉNAGE AVANT L'AMÉNAGEMENT DES POLICIERS	2903,12
Libération de dépôt de garantie de soumission	14328
NETTOYAGE PISCINE / BT 2070829 PARC ROSAIRE-GAUTHIER -	6402,04
STATIONNEMENT RUE DU HAVRE (AUTOGARE) - JANVIER ANNÉE 2023	2759,4
VOIR CRÉDIT # 10014	3104,33
<b>LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC.</b>	<b>77987,5</b>
12 X COUVRE TOUT ORANGE	2152,33
18 X HABITS D'HIVERS	4366,75
2023-301 - VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES ARCS ÉLECTRIQUES	11650,98
39 X SALOPETTES	2843,91
AÉROTHERME 600V 5000W AVEC THERMOSTAT INTÉGRÉ	-1877,31
BOTTES HIVER POLICIERS	11106,59
BOTTES NEOS POUR PATINOIRES EXTÉRIEURES	2708,73
COMMANDE ANNUELLE 2023 - SOULIERS ET BOTTES	18695,52
CRÉDIT DE LA FACT # 0201023731	-111,93
CRÉDIT DE LA FACT # CD-0007961	-146,71
CRÉDIT DE LA FACT 0301026634	-265,58
CRÉDIT FACTURE # 0301006299	-96,58
CRÉDIT FACTURE # 0301026377 ET VOIR FACTURE #0301027602	-186,54
CRÉDIT FACTURE # CD-0009236	-112,11
Crédit facture # CD-0009304 - Soulier de sport de marche Gr 11 - Coordonnateur - Homme	-129,35
Crédit facture # CD-0009391 - Soulier de sport de marche Gr 10 - Pompier temporaire - Homme	-129,35
CRÉDIT FACTURE #01-0006426 - ERREUR DE PRIX	-442,65
CRÉDIT FACTURE #0101016083 - ÉCHANGE PANTALON	-77,03

CRÉDIT FACTURE #0101016457 - ÉCHANGE MANTEAU	-160,95
CRÉDIT FACTURE #0101018670 - BRODERIE	-28,74
CRÉDIT FACTURE #0101019527 - SOULIER DE TRAVAIL	-132,28
CRÉDIT FACTURE #0101019528	-169,59
CRÉDIT FACTURE #0101021418 BRODERIE	-11,5
CRÉDIT FACTURE #0101021419 - BRODERIE	-11,5
CRÉDIT FACTURE #0301012168 - ESPADRILLE	-93,8
CRÉDIT FACTURE #0301014447 - BRODERIE	-23
CRÉDIT FACTURE #0301015258 - SOULIER DE TRAVAIL	-144,86
CRÉDIT FACTURE #0301019901 ET VOIR FACTURE #0301019315 - BOTTE	-213,39
CRÉDIT FACTURE #0301020181 - ERREUR DE PRIX	-193,15
CRÉDIT FACTURE #0301020268	-261,52
CRÉDIT FACTURE #0301021878 - BOTTE	-146,71
CRÉDIT FACTURE #0301023900	-6,89
CRÉDIT FACTURE #0301025915	-156,03
CRÉDIT FACTURE #07-0006318 - PANTALON, T-SHIRT	-347,76
CRÉDIT FACTURE #07-0006855 - BOTTE ROYER	-172,71
CRÉDIT FACTURE #07-0009037 - SOULIER KEEN	-132,28
Crédit facture #0701035331 - Échange, Chaussures pour employés municipaux	-175,69
CRÉDIT FACTURE #CD-0005866 ET VOIR CRÉDIT #CD-0007571 - ERREUR DE PRIX	-316,32
CRÉDIT FACTURE #CD-0005943	-233,08
CRÉDIT FACTURE #CD-0006941	-503,02
CRÉDIT FACTURE #CD-0007006 - SOULIER SPORT DE MARCHÉ GR 7 - POMPIER - FEMME	-125,32
CRÉDIT FACTURE #CD-0007816 ET VOIR FACTURE #CD-0007714 - LUNETTE	-52,89
CRÉDIT FACTURE #CD-0008598	-93,35
CRÉDIT FACTURE #CD-0008748	-192,96
CRÉDIT FACTURE# CD-0009566 - UNIFORMES ET REPARATIONS	-201,17
CREDITE FACT #0101025543	-162,8
CREDITE FACT #0301018492	-156,03
CREDITE FACT #0301020343 REF DA #10246869	-161,45
credite fact #0301022486	-162,8
CREDITE FACTURE #0301021614 ERREUR DE PRIX	-254,3
CREDITE FACTURE #0301021625 ERREUR DU FOURNISSEUR	-459,9
ÉCHANGE DE BOTTE	-44,1
ENSEMBLE DE LAMPES DE POCHE REGARGEABLE / PILES RECHARGEABLES / CONES CIRCULATIONS, CACHE COU	5720,29
GANTS EN CUIR	2510,36
HABITS D'HIVER	8526,55
RÉFÉRENCE FACTURE #0101025463 - BOTTE	-223,86
SOULIER SPORT DE MARCHÉ - POMPIER	4260,97
SOULIERS ET BOTTES DE TRAVAIL SÉCURITÉ PUBLIQUE	3476,84
Uniformes préposés entretiens	2322,23
VESTONS ET PANTALONS DE PLUIE COMMANDE ANNUELLE 2023	2414,48
VETEMENTS COMPLEMENTAIRES SÉCURITÉ PUBLIQUE	4828,38
VOIR CRÉDIT 0301017763	-96,57
<b>LE CHAUFFAGE MODERNE INC.</b>	<b>35222,16</b>
2023-036 - CHANGEMENT DE LA TUYAUTERIE DU PUIS À NEIGE - GLACE DEAN BERGERON	24628,74
REMPLACEMENT COLONNE DE CHUTE PUVIALE EN FONTE - AUTOGARE CHICOUTIMI	10593,42
<b>LE CLUB DE CURLING CHICOUTIMI INC.</b>	<b>49952,09</b>
Aide financière - Remb. d'un prêt - 9e versement Changement système réfrigération et rénos immeuble VS-CE-2023-49	49952,09
<b>LE CLUB DE GOLF PORT-ALFRED INC</b>	<b>29362,85</b>
Commandite - publicité à chacun des départs	2500
Remboursement assurances 2023 VS-CE-2023-200	26862,85
<b>LE GROUPE CONSEIL NUTSHIMIT-NIPPOUR INC</b>	<b>113371,98</b>
2023-524 ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES - PROJET DE STABILISATION DE 4 SITES DISTINCTS	19890,68
Acquisition terrains expansion parc industriel JQ, secteur sud. caractérisation écologique, éval. environ, phase 1	22601,79
Crédit sur facture 200229	-5803,94
Dossier 23-0334 Écologique des fossés en lien avec le dév. rue de la Pinède, Laterrière (évac. eaux pluviales)	7555,01
ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE - ÉMISSAIRE PUVIAL CS-98P CHEMIN DE LA RÉSERVE / ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI.	3219,3
Facture reliée au crédit 200236	5803,94
Identification de piste de compensation de milieux humides - agrandissement parc Industriel Henri-Girard	17244,76
INVENTAIRE PRÉSENCE NIDS D'OISEAUX OBLIGATION DU MELCCFP LIÉ À OUVERTURE DE RUE DES INVESTISSEURS ET DES AFFAIRES	11390,01
Projet d'aménagement d'un sentier pédestre en rive du ruisseau Lapointe	5803,94
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE CONSTRUCTION D'UN QUAI ET D'UN BRISE LAME À LA BAIE	17901,61
SUIVI SUR 3 ANS DES TRAVAUX DE COMPENSATIONS À LA RIVIÈRE À MARS - OFFRE DE SERVICES	7764,88
<b>LE GROUPE GESFOR POIRIER PINCHIN INC</b>	<b>67304,57</b>
AMIANTE - LAC KÉNOGAMI, PALAIS DES SPORTS, SAINT-JACQUES, HÔTEL DE VILLE	4644,71
AMIANTE ECHANTILLONNAGES GUAT -CHICOUTIMI / EDIFICE ADM. - LAC KENOGAMI	2561,08
AMIANTE-EDIFICE ADM JONQ,J.DOMINIQUE GUAY, ADM LAC KÉNO,PAV-ST-JACQUES,PALAIS DES SPORTS, AT. IMM.CHIC, GUAT, HOTEL VIL	17178,03
ANALYSE AMIANTE POUR PALAIS MUNICIPAL ET BIBLIO LA BAIE, FOYER DES LOISIRS ARVIDA, CENT.COMM ST-MATHIAS, CENT.G-V CHIC.	8249,46
ANALYSE DES ÉCHANTILLONS AMIANTE - BÂTIMENT GUAT ET LAC KÉNOGAMI	5746,45
Analyse des échantillons par phase et analyse de carreaux de plancher en vinyle pour l'amiante en délai normal.	7232,79
Analyse des échantillons par phase pour l'amiante en délai normal. Centre Georges-Vézina & Carrefour Racines	8213,53
Dossier amiante avec Gesfor	6407,56
Formation Amiante - A500-066	7070,96
<b>LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS</b>	<b>51863,19</b>
2 PANIERS DE BASKET AU PARC DES ERABLES - ARR LA BAIE	4541,51
2023-143 MATÉRIEL TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS 2023	13681,61
2023-143 MATÉRIEL TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS 2023	7634,34
2023-143 MATÉRIEL TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS 2023 (BANCS, FILETS, MARBRES, PLAQUES LANCEUR, BUTS, ÉCRAN PROTECTEUR...	16486,56
CRÉDIT FACTURE #F3504296 - Coussins protecteur de but ,7 pieds, 4pouces	-2717,62
PANNEAU EVENT,POLY, BUT BASKET ET FILET DE BASKET	7649,29

SIÈGE EN ALUMINIUM 15'	4587,5
<b>LE MONTAGNAIS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN</b>	<b>33635,95</b>
Brunch des bénévoles de Chicoutimi - 2023 Location salle et repas	23863,07
Ce n'est pas à la Ville de Saguenay de payer cette facture - Repas pour sinistrés Mistissini - Souper du 16 juin 2023	-3197,39
Repas- mesure d'urgence- feu de forêt Mistissini	9772,88
Repas pour sinistrés Mistissini - Souper du 16 juin 2023	3197,39
<b>LE PATRO DE JONQUIERE INC</b>	<b>515535</b>
CRÉDIT FACTURE #197	-80
Location espace pour activité sportive 3 avril au 9 juin 2023 (47 séances)	2162
Location espace sportif - 2 plateaux gymnases 29 août au 22 décembre 2022	2346
VS-CE-2022-1034-Honoraires de gestion patinoire Bleu Blanc Bouge 2023	134890
VS-CE-2022-1093 pour l'année 2023 Soutien financier	376217
<b>LE RENDEZ-VOUS MUSICAL DE LATERRIERE A SAVEUR REGIONALE</b>	<b>27000</b>
AIDE FINANCIERE RÉOLUTION : VS-CE-2023-355	9000
soutien évènement 2023	18000
<b>LE SALON DU LIVRE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN</b>	<b>60000</b>
Soutien financier aux événements culturels pour l'année 2023 Résolution VS-CE-2022-1040	32000
Soutien financier aux événements pour l'année 2023 Résolution VS-CE-2022-1039	28000
<b>LES AINES ET LES AINEES DE JONQUIERE INC.</b>	<b>62000</b>
VS-CE-2022-1092 Pour année 2023	62000
<b>LES ARCHITECTES ASSOCIES (ARDOISES ARCHITECTURE INC.)</b>	<b>38723,46</b>
2023-390 INSPECTION ET ANALYSE DE PERENNITE DES FACADES DE L'EDIFICE CENTRE GEORGES-VEZINA	25351,99
PRÉPARATION DOCUMENTS APPELS D'OFFRES ET SURVEILLANCE DE CHANTIER VISANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ÉLÉMENTS DE BOIS	2859,02
SURVEILLANCE DE CHANTIER VISANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ÉLÉMENTS DE BOIS	10512,45
<b>LES CLÔTURES CONCEPT (9193-1998 QUEBEC INC)</b>	<b>77014,41</b>
2023-082 CLÔTURES- STADE KÉNOGAMI	58398,11
TRAVAUX POUR CLÔTURE AU STADE DE KÉNOGAMI	18616,3
<b>LES CONSTRUCTIONS RANDARD INC.</b>	<b>122753,07</b>
Décompte#1 2023-405 - REMPLACEMENT DE PLATELAGE DE BOIS SUR LE PONT P-10242 ET LE PONT-626 - ARR. LA BAIE ETJONQUIERE	110477,76
Libération de retenue 10% Rempl. de platelage de bois sur le pont P-10242 et pont 626 Arr. la Baie et Jonquière	12275,31
<b>LES CONSTRUCTIONS TECT-HAB INC.</b>	<b>220585,73</b>
2022-422   RÉFÉCTION DU CRÉPI DE L'OEUVRE D'ART - QUARTIER GÉNÉRAL / Arrondissement de Jonquière	2932,21
2023-148 - CONSTRUCTION DALLE DE BÉTON - PARC DU CHEMIN DU QUAI	64106,01
2023-364 REAMENAGEMENT ET ISOLATION ACOUSTIQUE - EDIFICE 2010 RUE POWELL	71594,01
2023-364 REAMENAGEMENT ET ISOLATION ACOUSTIQUE - EDIFICE 2010 RUE POWELL - ARRondissement JONQUIERE	3310,12
Crédit - voir facture 007162	-2989,35
CRÉDIT FACTURE #007038	-38758,07
Décompte #1 2022-621   RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DE TOIT - CENTRE NAZAIRE-GIRARD / Arrondissement de Chicoutimi	34882,26
Décompte #3 2022-276 : Réfection du garde-corps rues Victoria et Mars / Arr. de La Baie, BT 2044001	4161,87
Libération de dépôt de garantie de soumission	14000
LIBÉRATION DE RETENUE 10% Réfection garde-corps rue Victoria et Mars Arr. la Baie	7944,16
Réfection de la Fontaine Biblio Chicoutimi	20644,44
VOIR CRÉDIT #007047	38758,07
<b>LES CONTROLES GF TEC INC</b>	<b>26389,07</b>
20 X Compteurs Itron - Centron;	10462,73
36 X TRANSFORMATEUR TENSION ME7 360/120 #917275	7533,16
Compteur Itron - Centron	8393,18
<b>LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC</b>	<b>521563,74</b>
2021-576 - Location de boteur avec opérateur pour dépôt Desmeules	30041,34
2022-568 LOCATION DE BOUTEUR AVEC OPERATEUR / DÉCEMBRE 2022	3111,22
2023-501 Projet invest, conduite souterraine, près des rues Bizet, Côté et Don-Bosco arr. Chicoutimi	115581,58
2023-536 LOCATION RÉTROCAVEUSE SANS OPÉRATEUR	68755,05
2023-536 LOCATION RÉTROCAVEUSE SANS OPÉRATEUR JUIN-JUILLET 2023	37021,95
ABRASIF LA BAIE DÉBUT SAISON 2023-2024	22428,96
ÉTENDRE LA NEIGE DÉPÔT ST-PAUL	9916,59
Location boteur avec opérateur dépôt à neige Desmeules, TP JQ du 1 au 17 mars 2023	7916,03
Location boteur avec opérateur dépôt à neige Desmeules, TP JQ du 1 janvier au 30 avril 2023	18118,91
Location boteur avec opérateur dépôt à neige Desmeules, TP JQ du 15 au 25 février 2023	12137,91
Location boteur avec opérateur dépôt à neige Desmeules, TP JQ du 1er au 28 janvier 2023	27794,06
LOCATION BOUTEUR AVEC OPERATEUR DÉPÔT NEIGE DESMEULES JONQ DU 28 FEV AU 11 MARS 2022	32367,76
LOCATION BOUTEUR DEPOT A NEIGE LA BAIE DU 1AU 25 JANVIER 2023	53739,32
LOCATION BOUTEUR SANS OPÉRATEUR DÉPÔT À NEIGE LA BAIE FÉVRIER 2023 A-O 2022-568	20791,28
LOCATION BOUTEUR SANS OPÉRATEUR DÉPÔT À NEIGE LA BAIE MARS 2023 A-O 2022-568	4189,28
Location de pelle pour le dépôt St-Paul (1 au 8 novembre 2023)	16096,5
LOCATION NIVELEUSE SANS OPÉRATEUR	10991,61
LOCATION PELLE HYDRAULIQUE - REMPLACE 19-454 (BRIS TRANSMISSION) HYGIÈNE DU MILIEU	11497,5
LOCATION RÉTROCAVEUSE - ÉQUIPE DE TROTTOIRS VOIRIE JONQUIÈRE / 5 AU 12 JUIN 2023	3173,31
PELLE PC400 SANS OPÉRATEUR TRANSPORT POUR FUITE CHICOUTIMI	13273,86
SABLE TAMISÉ ET BRUT CONCASSÉ PIERRE 4-6 ET PIERRE 4-8 HDM TP LA BAIE	2354,67
SABLE TAMISÉ ET BRUT CONCASSÉ PIERRE 4-6 ET PIERRE 4-8 HDM TP LA BAIE ÉTÉ 2023	2509,39
VOIR CREDIT #051881	7515,86
VOIR CREDIT #051882	4146,93
VOIR FACTURE #049955	-637,52
VOIR FACTURE #050189	-398,12
VOIR FACTURE #051721	-7515,86
VOIR FACTURE #051741	-4146,93
VOIR FACTURE #051763	-185,9
VOIR FACTURE #051775	-1022,8
<b>LES ENTREPRISES BELACO LTEE</b>	<b>173158,51</b>
Abrasif pour sablage des rues	9843,32
Abrasif pour sablage des rues / Pierre concassée calibre 20-0 et 56-0, pierre 4 à 8	40667,44

Abrasif pour sablage des rues; Pierre à drain et Redevances municipale	21164,06
CRÉDIT FACTURE #V500-FA003327 - PIERRE CONCASSÉE CALIBRE 20-0	-384,15
DIVERS GRANULATS TP LA BAIE ÉTÉ 2023	59964,57
Libération de dépôt de garantie de soumission	39707,71
MATÉRIAUX GRANULAIRE PROJET : ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	2195,56
<b>LES ENTREPRISES CC (9056-8841 QUEBEC INC.)</b>	<b>81270,01</b>
2022-568 Location bouteur avec opérateur, dépôt à neige panet TP JQ du 1 janv au 30 avril 2023	23100,71
2022-568 Location bouteur avec opérateur, dépôt à neige panet TP JQ FÉVRIER 2023	3186,31
2022-568 Location bouteur avec opérateur, dépôt à neige panet TP JQ MARS 2023	3413,9
2023-521 Déneigement écocentre Jonquière Premier versement	10231,06
Déneigement Écocentre - Jonquière (paiement 50% octobre 2022)	7545,24
LOCATION BOUTEUR AVEC OPERATEUR DEPOT NEIGE PANET	12854,21
LOCATION BOUTEUR AVEC OPERATEUR DEPOT NEIGE PANET DU 29 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2023	20938,58
<b>LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC</b>	<b>444082,47</b>
2023-030 - REVÊTEMENT DE BOIS EN FINI MÉTALLIQUE - GLACE DEAN BERGERON	52279,3
appel d'offres 2023-067   AGRANDISSEMENT DU PAVILLON DE PISCINE ST-ALEXIS / Arrondissement de La Baie	356990,34
Crédit sur facture 002337	-115930,15
Libération de retenue 5% Agrandissement du pavillon de piscine St-Alexis	19832,79
Libération de retenue spéciale Travaux de mise en conformité foyer des loisirs	2716,62
TRAVAUX DÉMOLITION MURET MONT JACOB BT 2069037.1	8659,17
TRAVAUX QUAI BAGOTVILLE / ANCRER LES ÉQUIPEMENTS DE DÉGLAÇAGE	3604,25
Voir crédit # 002393	115930,15
<b>LES ENTREPRISES MG SIMARD</b>	<b>26928,01</b>
2022-641 ETANCHEITÉ DE LA FONDATION AVANT - ÉDIFICE ADMINISTRATIF PORT-ALFRED	24857,74
RACCORDER LA POMPE AU SYSTÈME D'ÉVACUATION PLUVIAL EXISTANT - ÉDIFICE PORT-ALFRED	2070,27
<b>LES ENTREPRISES R &amp; G GAUTHIER LTEE</b>	<b>487504,87</b>
CRÉDIT FACTURE # RG-100159	-136159,34
CREDITE FACT#RG-100008, RG-100009, RG100010, RG100011, 100065, 100066, 100067, 100068, 100069, 100070, RG-100073 ET RG-100074	-266802,62
DECOMPTE #1 REFECTION BORDURE ET TROTTOIR CHICOUTIMI (S2023-525) (Retenue 10%)	122543,41
DECOMPTE #1 REFECTION BORDURE ET TROTTOIR JONQUIERE (S2023-330) (Retenue 10%)	240203,61
DECOMPTE #2 REFECTION BORDURE ET TROTTOIR JONQUIERE (S2023-330) (Retenue 10%)	124837,7
VOIR CREDIT #RG-100121	213963,67
VOIR CRÉDIT R-100159C	136159,34
VOIR CREDIT RG-100121	23709,45
VOIR CREDIT RG-100121	29049,65
<b>LES ENTREPRISES REMI CHAREST INC.</b>	<b>67749,71</b>
Réparation de bris de déneigement et pose de glissière de sécurité, appel d'offres 2023-491	67749,71
<b>LES ENTREPRISES RENE GAUTHIER ENR. (2544-6295 QUEBEC INC.)</b>	<b>2580464,57</b>
2023 Écocentres de Chicoutimi - location de machinerie 19 juillet	2282,83
2023 Écocentres de Chicoutimi - location de machinerie 30 juin, 1er et 2 juillet	2523,13
2023 Écocentres de Chicoutimi - location de machinerie 6 mai / VOIR CRÉDIT # 31705	2042,54
2023 Écocentres de Chicoutimi - location de machinerie 6 mai 2023	0
2023-471 Remise en état des bris de déneigement arrondissement de Chicoutimi 2023	74066,9
2023-472 Réparation des bris de déneigement arrondissement La Baie 2023	22385,63
AMÉNAGEMENT PAYSAGER OEUVE LA PLACE DE L'HOMME - QUARTIER GÉNÉRAL - ARVIDA - 6 OCTOBRE 2023	16901,33
CONTRAT TONTE DE GAZON ETE 2023 VILLE SAGUENAY	1687414,54
CONTRAT TONTE DE GAZON NOVEMBRE 2023 VILLE SAGUENAY	88165,96
Crédit annule la facture #31492.	-3648,74
CRÉDIT FACTURE 31501	-1081,34
DÉNEIGEMENT CENTRE GEORGES VEZINA DEC 2023	5691,26
DÉNEIGEMENT CENTRE MULTISPORT JONQUIÈRE / DÉCEMBRE 2023 (15% DU CONTRAT)	5596,41
DÉNEIGEMENT CHIC DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR SUD AVRIL 23	16858,21
DÉNEIGEMENT CHIC DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR SUD FÉVRIER 23	33716,42
DÉNEIGEMENT CHIC DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR SUD JANV A DEC 23 (5% DU CONTRAT)	8429,1
DÉNEIGEMENT CHIC DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR SUD JANVIER 23	33716,42
DÉNEIGEMENT CHIC DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR SUD MAI 23	8429,1
DÉNEIGEMENT CHIC DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR SUD MARS 23	38200,45
DÉNEIGEMENT CHIC DIVERS STATIONNEMENTS SECTEUR SUD OCTOBRE (5%)	8429,1
DÉNEIGEMENT CHIC SECTEUR CENTRE VILLE MAI 23	9113,2
DÉNEIGEMENT CHIC SECTEUR CENTRE VILLE AVRIL 23	18226,42
DÉNEIGEMENT CHIC SECTEUR CENTRE VILLE FÉVRIER 23	36452,82
DÉNEIGEMENT CHIC SECTEUR CENTRE VILLE JANVIER 23	36452,82
DÉNEIGEMENT CHIC SECTEUR CENTRE VILLE MARS 23	36452,82
DÉNEIGEMENT CHIC SECTEUR CENTRE VILLE NOV 23	9113,2
DÉNEIGEMENT CHIC SECTEUR CENTRE VILLE OCTOBRE - 5%	9113,2
DÉNEIGEMENT JONQ CENTRE MULTI SPORT AVRIL 23	3730,94
DÉNEIGEMENT JONQ CENTRE MULTI SPORT FÉVRIER 23	7461,88
DÉNEIGEMENT JONQ CENTRE MULTI SPORT JANVIER 23	7461,88
DÉNEIGEMENT JONQ CENTRE MULTI SPORT MARS 23 20 % DU CONTRAT	7461,88
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE-VILLE / DÉCEMBRE 2023 (15% DU CONTRAT)	27339,62
DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, DIVERS STATIONNEMENTS / DÉCEMBRE 2023 (15% DU CONTRAT)	25287,32
Écocentre Jonquière (creuser tranchée pour fil) et Écocentre Chicoutimi-Nord ( creusage pour test de sol)	2457,89
Écocentres Chicoutimi Nord, Sud et Jonquière - démonter et remonter support en aluminium	4032,2
Entretien du poste électrique Jean-Deschêne - contrôle de la végétation	9542,93
ENTRETIEN ET NETTOYAGE PAYSAGER OEUVE ART PUBLIC NORTHERN WAY	3788,43
Facture annulé par le crédit #31498	3648,74
IPC 2021 et 2022 Contrat de tonte de gazon	84613,63
Libération de dépôt de garantie de soumission	6000
Libération dépôt de garantie de soumission	3000
Location loader écocentre Jonquière 2023-08-29 AU 2023-09-11	3219,3
PLANTATION ARBRES - PALAIS SPORTS - JONQUIÈRE	3679,2

PLANTATION D'ARBRES 2023	80102,51
PLANTATION D'ARBRES 2023	16552,38
RAMASSAGE DE DÉBRIS AVEC BOBCAT HOTEL-DIEU / CONTRAT ENTRETIEN HOTEL-DIEU BT 2070083	6208,65
Reconstruction d'une colonne en pierre sur le boulevard du Saguenay	6553,58
REFAIRE BOUT D'ENTRÉE ET MURET EN PAVÉ	3449,25
Réparation d'un mur suite à une excavation d'aqueduc	16096,5
Réparation glissière de sécurité en urgence (suite à un accident), coin St-Jean-Baptiste/Université	5576,29
Travaux au 1059, boul. du Saguenay	3259,54
Travaux Écocentre Nord du 24 avril au 4 mai 2023	34896,3
<b>LES ENTREPRISES ROGER SHEEHY EXCAVATION INC</b>	<b>41431,26</b>
2022-534 - Dénivellement des postes électriques Jean-Deschêne et Jonquière	4150,6
DENEIGEMENT CHEMIN ST ELOI JONQ 4320 A 4322 DEC 2023	23023,76
DENEIGEMENT JONQ 4320 A 4322 CHEMIN ST ELOI 2023	14256,9
<b>LES ENTREPRISES SIDERCO INC.</b>	<b>1111153,49</b>
Décompte # 2 2023-417 AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA COLLINE - PHASE 2 / ARR DE CHICOUTIMI	113957,8
2022-521 : Réfection de la rue Catlan / Arr. de Jonquière	61484
Décompte # 1 - 2023-297 RÉFECTION DES TERRAINS DE BASKETBALL PARC CENTRAL / ARR. JONQUIÈRE	70737,22
Décompte #1 2023-029 PISTE CYCLABLE MONFORT ARR JONQUIÈRE	111334,55
Décompte #1 2023-417 AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA COLLINE - PHASE 2 / ARR DE CHICOUTIMI	95695,99
Décompte #2 2022-429 : Terrain de basketball - parc de l'Estacade / Arr. de Chicoutimi	31536,85
Décompte #2 2022-457 : Piste cyclable - rue des Érables / Arr. de La Baie (21207-04-004-001)	121369,85
Décompte #2 2023-029 PISTE CYCLABLE MONFORT ARR JONQUIÈRE	165907,34
Décompte #2 2023-297 RÉFECTION DES TERRAINS DE BASKETBALL PARC CENTRAL / ARR. JONQUIÈRE	207583,11
Décompte #3 2023-417 AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA COLLINE - PHASE 2 / ARR DE CHICOUTIMI	114384,69
Terrain de Basketball - Parc de l'Estacade Libération de retenue 10%	17162,09
<b>LES EQUIPEMENTS C.M. INC.</b>	<b>69050,64</b>
14-455 335871 TUBE 800-9534	2185,29
15-402 BT 336408 BEARINGS, ROLLERS NYLON, SPRINGS COMPRESSION, BOLTS, RONDELLES, COUNTER, WHEEL	2182,38
15-402 BT 338287 EXTENSION SOUDER POUR ASPIRATION	3436,04
15-403 BT 336819 VALVE ET 2 X QUICK DISCONNECT	3130,54
15-455 COUDES, SPLIT FLANGE, ORING, CONNECTEURS	2114,78
2 X BOYAU RÉCUREUR	5994,61
28-395 BT 335379 PIECES COMPARTIMENT DU FAN	9711,19
28-395 BT337679 CYLINDRES DE JET+TIES ROD + JOINTS	2687,8
50 x BOYAU CAOUTCHOUC 8" DE SUCCION / COLLET DE SERRAGE 8" POUR ASPIRATION ECUREUR	4965,72
50 X BOYAUX CAOUTCHOUC 8" DE SUCCION 680-0001	4886,44
Achat de buses unité 15-403	3334,46
BOYAU A PRESSION BLEU 1" X 500' 3000PSI	5702,81
CRÉDIT FACTURE #CM17527 - WASHER FEUTRE	-52,84
CRÉDIT FACTURE #CM18002	-905,39
FUSIL HYDRO-EXCAVATION SOUMISSION 1045 DU 14/11/2022	3764,54
HOSE 1" X 500' 3000 PSI	2997,31
LEVEL IND GUIDE ROLLER ASSY / SLIDER MOUNT WELDMNT / TRACK ROLLER	4024,75
PIÈCES DE BALAI	2194,93
PIECES DE BALAIS POUR INVENTAIRE	2293,58
UNITÉ #15-420 DRIVE COUPLING ET ROULEMENT	4401,7
<b>LES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS BARSATECH INC.</b>	<b>115674,33</b>
ACQUISITION D'UN ACTUATEUR POUR UEC	15839,96
BT 2065486 - RÉPARATER POMPE CIRCULATRICE ARMSTRONG - GLACE DEAN-BERGERON	3443,3
EPARATION MOTEUR 75 HP ROULEMENT	3271,79
PPEC04-Réparation actionneur pneumatique valve du vieux port	3311,28
PELBO1-RÉPARATION VALVE D'ENTRÉE	3721,3
PELBO3- Démonteement et réparation d'une valve de 12"	3145,9
PELBO3- réparation de la 2em valve dezurik 12"	2138,17
RGJ39 MP VALVES 10 POUCES STAINLESS	8176,75
SUJSTF REBOBINAGE MOTEUR ET CHANGEMENT DE ROULEMENT SUR LA POMPE #1W	7903,06
UEC -Robinet a boisseau excentrique dezurik 2"	5497,82
UEC-DES-008 : reparation volupte pompe à sable (soudure et traitement ceramique)	2415,36
UEJ MP : REPARATION RATEAU DEGRILLEUR	3412,94
UEJ MP FABRICATIONS D'UNE PASSERELLE AMOVIBLE	9756,73
UFJ - valve keystone 12"	3158,87
UFJ : 2024-002 Réparation de la pompe de distribution.	13839,17
UFJ : pompe distribution 303 transport et démontage pour faire la soumission de la remise à neuf	2168,89
UFJ : PRESSURE RELIEF VALVE CLA-VAL 8", 8PO 50-01B CLAVAL	10448,68
UFJ : Sortir du puit la pompe de distribution 303 pour l'analyse du bris.	2153,19
VALVE GUILLOTINE 20" STAINLESS	11871,17
<b>LES EQUIPEMENTS JULIEN ACHARD LTEE</b>	<b>395446,72</b>
2021-624 LOCATION DE BALAIS MECANIQUES - 11 avril au 9 mai 2023	23569,88
2021-624 LOCATION DE BALAIS MECANIQUES - ANNÉE 2023	38049,09
2021-624 LOCATION DE BALAIS MECANIQUES - ANNÉE 2023	6237,15
2021-624 LOCATION DE BALAIS MECANIQUES - du 9 mai au 6 juin 2023	23569,88
2021-624 LOCATION DE BALAIS MECANIQUES - OCTOBRE 2023	47139,76
2021-624 RÉPARATIONS BALAIS MECANIQUES LOUÉ - 2023	4076,26
2023-258 CHARIOT ÉLÉVATEUR USAGÉ 4 X 4 (CAPACITÉ 5 000 LB)	112669,69
2023-533 INSPECTION ANNUELLE ET TEST D'ESSAI NON DESTRUCTIF SUR UNITÉ 12-933	2202,09
85-880 REMPLACER POTENTIOMÈTRE DE PÉDALE D'ACCÉLARATION BT 339194;	2222,26
BROSSE CENTRALE POUR BALAI DE RUE	2865,18
CHANGER BEARING DANS LA BASE PLAQUE DE VIBRATION; UNITÉ 57-301 BT 339988	2975,5
CHANGER CORDE DE LA WINCH SUR UNITÉ 11-942; BT341102 BON DE TRAVAIL 33930	2261,18
CRÉDIT DE LA FACTURE # 54848	-7181,56
CRÉDIT FACTURE # 47947	-3153,76

INSPECTION ANNUELLE ET RÉPARATIONS DE LA NACELLE 11-904 - BT ACHARD 29128	5833,12
INSPECTION ET RÉPARATION NACELLE	4073,74
INSPECTION ET RÉPARATION NACELLE	4453,06
INSPECTION TEST DIELECTRIQUE UNITÉ 11-944; BT 330650;	4692,48
INSPECTION UNITÉ 11-806; BT 325107; INSPECTION MAIN D'OEUVRE, NETTOYAGE ET FOURNITURES	3058,25
INSPECTION, CHANGER CÂBLE ET ESSAIS NON-DESTRUCTIFS; UNITÉ 13-414; BT 326032	2373,66
INSPECTION; UNITÉ 12-801; BT 325108 ET BT325109; RÉPARATIONS MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	6032,13
LOCATION DE BALAIS MECANIQUES - DU 11-04-2023 AU 09-05-2023	27180,09
LOCATION D'UN CHARIOT ELEVATEUR 5500 LB 4 X 4 / 20 AVRIL AU 2 MAI 2023	2718,01
LOCATION D'UN CHARIOT ELEVATEUR 5500 LB 4 X 4 23 / FÉVRIER AU 23 MARS 2023	3050,29
LOCATION D'UN CHARIOT ELEVATEUR 5500 LB 4 X 4 DÉCEMBRE 2022	3050,29
LOCATION D'UN CHARIOT ELEVATEUR 5500 LB 4 X 4 DU 26-01-2023 AU 23-02-2023	3050,29
LOCATION D'UN CHARIOT ELEVATEUR 5500 LB 4 X 4/ LOCATION DU 23 MARS AU 20 AVRIL 2023	3050,29
LOCATION D'UN CHARIOT ELEVATEUR 5500 LB 4X4 DU 29 DÉCEMBRE 2022 AU 26 JANVIER 2023	3050,29
MARTEAU UNITÉ 13-359; BT 332671; BON DE TRAVAIL 29425;	4545,73
RÉPARATION DE BALAIS MECANIQUES	7181,56
RÉPARATION VÉHICULE 11-942 / BT 325106 / 2023-04-05	3906,42
RÉPARATIONS SUITE À L'INSPECTION; UNITÉ 13-425;	2099,82
RÉPARER PROBLÈME ÉLECTRIQUE PTO SUR RÉSEAU CAN POSI-PLUS SUR 11-904 - BT ACHARD 31834	4647,11
UNITÉ #28-390 DOIGT DE FOURCHE	6657,05
UNITÉ 11-810; BT 332270; RÉPARATION NACELLE - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	3126,15
UNITÉ 11-901; BT 331196; VÉRIFICATION ET RÉPARATION TROUBLES ÉLECTRIQUES - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	3553,83
UNITÉ 11-904; BT 331498; VÉRIFIER FUITE HYDRAULIQUE ET RÉPARATION SWITCH DE POSITIONNEMENT - MAIN D'OEUVRE PIÈCES	3210,34
Unité 11-946 Vérifier le PTO BT 340820	3666,46
UNITÉ 14-449; BT306881; INSPECTION CAMION COMPRESSEUR , RÉPARER BARRURE, FOURNITURES D'ATELIER, ESSAIS	2328,31
UNITÉ 85-818; BT 334971; BON DE TRAVAIL 29454; 2023-03-06;	2385,99
VÉRIFICATION MOTEUR - MAIN D'OEUVRE	2587,07
VÉRIFIER CODE MOTEUR; UNITÉ 14-449; BT 337764;	2046,97
VOIR CRÉDIT # 48283	3153,76
VOIR CRÉDIT # 55074	7181,56
<b>LES EVALUATIONS CEVIMEC-BTF INC</b>	<b>565335,14</b>
CRÉDIT FACTURE # 14238	-150,07
ÉVALUATION FONCIÈRE - INSPECTION RÉSIDENTIELLE 2022 - AO 2020-520	9754,25
ÉVALUATION FONCIÈRE - INSPECTIONS RÉSIDENTIELLES 2022 - AO 2020-520	16200,28
ÉVALUATION FONCIÈRE - INSPECTIONS RÉSIDENTIELLES 2022 - AO 2020-520;	15688,94
INSPECTION RESIDENTIELLE	18178,9
Inspection résidentielle - physique	14952,5
Inspection résidentielle (évaluation foncière) 105 DOSSIERS / Année 2023 - AO 2022-512	9161,21
Inspection résidentielle (évaluation foncière) 170 DOSSIERS / Année 2023 - AO 2022-512	14716,8
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2023 -	12411,55
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2023 - 118 DOSSIERS / AO 2022-512	10393,74
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2023 - AO 2022-512	331298,57
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2023 - AO 2022-512 - 84 DOSSIERS	7374,5
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2023 - AO 2022-512 / 4 DOSSIERS VIRTUELS ET 99 DOSSIERS PHYSIQUES	9914,29
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2023 - AO 2022-512 / 5 DOSSIERS VIRTUELS ET 134 DOSSIERS PHYSIQUES	13394,59
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2023 - AO 2022-512 / 7 DOSSIERS VIRTUELS ET 104 DOSSIERS PHYSIQUES	10582,3
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2023 - AO 2022-512 47 DOSSIERS VIRTUELS ET 110 DOSSIERS PHYSIQUES	13560,15
Inspection résidentielle (évaluation foncière) Année 2023 - AO 2022-512; voir crédit # 14239	10899,72
Inspection résidentielle physique et virtuelle (évaluation foncière) Année 2023 - AO 2022-512	17982,09
Inspections résidentielles (évaluation foncière) Année 2023 - AO 2022-512	29704,94
REMBOURSEMENT DE 3 DOSSIERS	-293,19
VOIR #BC 30218711 (2022-512) CREDIT 4 DOSSIERS FACTURÉS	-390,92
<b>LES GALERIES FORD INC.</b>	<b>51027,41</b>
01-190 ROUE D'ACIER	-172,46
02-122 BT 340878 TRANSMISSION	9638,88
CRÉDIT FACTURE # FG03516	-1724,63
CRÉDIT FACTURE #86492 - BOITIER ET CORE FACTURE 2020.	-2260,76
CRÉDIT FACTURE #86492 - CORE	-689,85
CRÉDIT FACTURE #FG00010 - ERREUR DE FACTURATION	-72,83
CRÉDIT FACTURE #FG00312 - CORE	-689,85
CRÉDIT FACTURE #FG00659 - Link kit avant	-91,75
CRÉDIT FACTURE #FG00995	-664,83
RÉPARATION FUITE D'HUILE UNITÉ 01-157 BT 334641 MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	2688,22
RÉPARATION VÉHICULE 02-126 / BT 333787	4032,9
RÉPARATION VÉHICULE 02-133 SUITE À ACCIDENT / BT 332119 DÉROGATION 23-002	11840,42
RÉPARATIONS UNITÉ 01-197; BT 328691; PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	10627,38
unité 01-109 ; ALIGNEMENT SUSPENSION ET CRÉMAILLÈRE	4420,5
UNITÉ 02-126 BT 340100 SYST ÉLEC; FILTRE TRANSMISSION;CHANGEMENT HUILE MOTEUR; CRÉMAILLÈRE; BARRILET	6939,43
UNITÉ 02-134; BT 332414; VÉRIFICATION DÉMARRAGE - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	2341,75
UNITÉ 08-404 BT 340464; VÉRIFIER LUMIÈRE ABS ALLUMÉE ET VIBRATION SUR LA ROUTE	2225,43
VÉRIFIER FUITE D,HUILE MOTEUR / UNITÉ 01-144 BT 341482;	2639,46
<b>LES GRANDES VEILLES DE LA BAIE</b>	<b>64000</b>
Aide financière pour la tenue du festival du 24 au 27 août	5000
soutien événement 2023	54000
Soutien financier pour la réalisation d'un film sur l'histoire de Robert Gendron - montant à la signature de l'entente	5000
<b>LES IMPRIMEURS ASSOCIES (ICLT COMMERCIALE INC)</b>	<b>62983,85</b>
30 000 ENVELOPPE BLANCHE DECO AVEC FENETRE #10 (4-1/8" X 9-1/2")	3499,84
35 000 ENVELOPPÉS # 10 (4 1/4" X 9 1/2") REG DECO PAS FENET LOGO VS BTE/500	4375,95
500 x Kit à ustensiles et sacs à collation	2448,97
5000 Dépliants Incendies	2040,81
Bulletin culture automne 2023	7295,16

ENVELOPPE BLANCHE 9" X 12" 500/BTE LOGO VS EN 3 COULEURS	3820,62
Enveloppes timbrées - Factures et états de compte -	4738,12
Enveloppes timbrées - Factures et états de compte - pour la taxation	4271,32
Enveloppes timbrées - Factures et états de compte - voir la demande de dérogation - pour la taxation	9625,71
ETIQUETTES CODES-BARRES BIBLIOTHEQUES SOUMISSION #99882	2152,33
Etiquettes codes-barres pour les 4 bibliothèques	2134,48
IMPRESSION 120 000 ENVELOPPES	2386,88
Impression d'enveloppes pour Hydro-Jonquière	2255,81
Impression M&J des déliants des services en bibliothèques choix: Enviro Print 9x12-/9-/6-	2055,75
Impressions guides 65 ans et plus	9882,1
<b>LES INDUSTRIES B.R. METAL INC. (9183-5652 QUEBEC INC.)</b>	<b>81488,54</b>
2023-005 Fourniture d'îlots de récupération extérieurs à deux voies.	31618,13
2023-005 Fourniture d'îlots de récupération extérieurs à deux voies.	31618,13
30 X BACS INTÉRIEURS EN PLASTIQUE POUR ÎLOT ET FRAIS DE TRANSPORT	2155,78
8 X BANCS DE PARC EN ALUMINIUM	8048,25
BANC DE PARC EN ALUMINIUM PARC RIMBAUD - PARC PIE X - PARC DUBOSE - PANORAMIQUE	8048,25
<b>LES INDUSTRIES CENTAURÉ LTEE</b>	<b>34874,22</b>
2022-184 MUNITIONS	21813,06
2023-055 MUNITIONS	13061,16
<b>LES INDUSTRIES PERMO INC.</b>	<b>96453,45</b>
Crédit sur facture #14230	-96453,45
Décompte #1 CONSTRUCTION D'UN DÔME 40' x 60' - GARAGE MUNICIPAL / Arrondissement de Jonquière	86808,11
Libération de retenue 10% Construction méga dome Garage mun. la Baie	9645,34
Voir credit #14251	96453,45
<b>LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.</b>	<b>43265,27</b>
2023-118 - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR DEUX AIRES DE JEUX - PARC COLINETTE ET PARC DES ÉRABLES	32024,16
2023-129 MODULE POUR PARC DE PLANCHE À ROULETTES	11241,11
<b>LES LIGNES DU FJORD INC.</b>	<b>211775,34</b>
2017-048-001 TRAVAUX PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE / Projet Laliberté	3226,4
2017-146-002 TRAVAUX RUE TRUCHON	5161,28
2019-010-000 PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE	4137,02
2022-026-000 PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE	3390,02
2022-027-000 PLANTAGES, ANCRÉS, PIQUETS, ENLÈVEMENT DE POTEAU, TRAVAUX RUE PICARDI, PROVENCE, ANJOU, POTIERS JONQ	28366,08
2022-051N; A&W, BL MELLON(JQ) PLANTAGE D'UN POTEAU 35' ET ANCRE	3344,62
2022-104-000 / 2303 rue sir wilfrid laurier Jonquiere / Plantages poteaux, poteaux, piquets, ancrés	3220,62
2022-168-000 rue Fortin / PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE	5868,19
2022-186-000 1972 rue Fluhman PLANTAGES, ANCRÉS, ÉQUIPE DE 2 HOMMES, ÉQUIPEMENTS	5457,11
2022-208-000 4861 Chemin Saint-Benoit / POTEAU, PLANTAGE ET PIQUET	2306,86
2022-212-000 2296 rue Nadeau / Plantage poteaux, ancrés, piquets	2014,54
2022-228-000 poteaux rue St-Germain	13025,66
2022-230-000 poteau rue Ct-Clément	8496,12
2023-025 PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE Rue St-David	3877,12
2023-121-000, PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE TRAVAUX : 4387 Chemin Saint-André	4149,28
2023-128-000 Travaux 4043 St-André	2173,58
2023-221-000, Rue Price PLANTAGE HYDRO JONQUIÈRE	2692,96
2023-244-000 plantage poteau 2077 rue ste famille	2087,92
ARRACHER POTEAUX LOT 2021A	4099,57
BT 2024630 - REMPLACER LUMIÈRES PENTES DE SKI - MONT-BÉLU	2287,66
BT 2049940 - REMPLACEMENT LUMINAIRES PENTES - MONT-BÉLU	4931,56
BT 2060660 - REMPLACER LUMINAIRES PENTES - MONT-FORTIN	3298,4
BT 2066065 REMPLACEMENT DE LUMINAIRE ET FUSIBLE - CENTRE DE SKI MONT-BÉLU	2125,6
FOURNITURE DE 4 POTEAUX 35' CLASSE 4 PIN ROUGE BT 2070378	3449,25
PLANTAGE POTEAU AU 2243 RUE CHAPAIS JQ 2020-018-000	4787,77
PLANTAGE POTEAU HJ / RUE BELLEVUE	13507,73
PLANTAGE POTEAU HJ / RUE BRODEUR	34004,74
PLANTAGES POTEAU, ANCRÉS, MALT, PLAQUES 2020-238n- Étoile dodge blv du royaume	6324,44
Plantation de poteaux en urgence le 28 déc 2022 au 2095 rue St-Jacques.	4012,05
Poteau 40' planté, Ancre à vis double 10 pouces, Mise à la terre (MALT) piquet ou spirale. 3595 rue Fortin, 2022-169-000	4691,02
Poteau 40' planté, Mise à la terre (MALT) piquet ou spirale, Travaux divers	2550,89
Poteau planté, ancre a roc, ancre plaque, travaux divers - 2303 rue Sir Wilfrid Laurier Jonquiere	15593,81
TRAVAUX 3760 RUE PANET + PLANTAGE, ANCRE, ÉMONDAGE 2023-020-000	3135,47
<b>LES MAÎTRES D'OEUVRE (1993) INC. (HOVINGTON &amp; GAUTHIER ARCHITECTES)</b>	<b>326295,59</b>
2013-598 CONTRAT ODC EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT BAGOT;	19585,21
2013-598 CESSION CONTRAT ODC EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT BAGOT	39409,49
2013-598 CESSION CONTRAT ODC EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT BAGOT;	31008,51
2013-598 CESSION CONTRAT ODC EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT BAGOT;2021-572 SURVEILLA...	12986,71
2020-067 Construction d'un nouveau centre de tri des matières recyclables (services professionnels en architecture)	149282,73
2021-572 SURVEILLANCE DE CHANTIER - AÉROGARE BAGOTVILLE / 2013-598 CESSION CONTRAT ODC EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT	62216,99
MISE À JOUR DE L'ÉTUDE 2015 - CENTRE GEORGES-VÉZINA	6846,3
Restauration de la fontaine - Bibliothèque de Chicoutimi	3248,04
Restauration de la fontaine - Bibliothèque de Chicoutimi Voir crédit #C23-122 (559.15\$)	2270,76
VOIR FACTURE #23-76 - AJUSTEMENT PRIX	-559,15
<b>LES MARQUIS DE JONQUIERE 2019 (LNAH)</b>	<b>145000</b>
1er versement saison 2023-2024 Selon protocole d'entente et résolution VS-CM-2023-827	45000
3e versement Plan de visibilité selon résolution VS-CM-2022-669	50000
Plan de visibilité selon résolution VS-CM-2022-669 - 2 ième versement.	50000
<b>LES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT BERGOR INC</b>	<b>103956,59</b>
10 X 30561 BROSSES DE CANIVEAU 4 SEGMENTS 150KP USA 12-P200 W - BA	2161,53
12-300376585 6 X BROSSES RAMASSEUSES 56" VANGUARD ROUGE	4201,19
12-300376585 Brosse ramasseuse 56" Vanguard Rouge	9224,44
150 BROSSES ONDULÉES 10 X 32 "	2217,87

15-470 PIÈCES POUR REPARER VALVE	5264,27
20 X BROSSES CANIVEAU	4782,96
20 X BROSSES DE CANIVEAU 4 SEGMENTS 150KP USA 12-P200 W (20 sur une palette)	4323,06
30561 Brosse de caniveau 4 segments 150kp USA 12-p200 W - BA	11853,92
7 X BROSSES RAMASSEUSES 56" VANGUARD ROUGE	4901,38
8 X BROSSES RAMASSEUSE 56" VANGUARD ROUGE	5601,58
92 x BROSSES DE BALAI	11245,7
BROSSE CENTRALE INV. Réapprovisionnement en date du 2023-05-01	3683,8
BROSSES BALAYAGE ETE 2023	22888,16
BROSSES CENTRALES BALAI	9388,86
PN-12-200-1032 Brosse 10-32 segments ondules polypropylene	2217,87
<b>LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC.</b>	<b>56781,57</b>
UEC : Polymère Erpac - 2023	32250,5
UEI POLYMERÉ 2023	8761,1
UELB - 2 palettes de poche de 25KG de polymère	15769,97
<b>LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC</b>	<b>40326,46</b>
2022-627 - RÉSERVOIR S-63 - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - JUILLET 2023	2069,55
2022-627 - RÉSERVOIR SHIPSHAW SUD - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - ANNÉE 2023	2069,55
2022-627 - USINE DE FILTRATION ARVIDA - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - ANNÉE 2023	3736,69
2022-627 - USINE DE FILTRATION CHICOUTIM - INSPECTION ET ENTRETIEN GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - ANNÉE 2023	2874,38
2022-627 - USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES, POMPES INCENDIE ET UPS - ANNÉE 2023	2069,55
2023-279 REMPLISSAGE DE DIESEL - PUIITS PWVS-73	2594,53
2023-279 REMPLISSAGE DE DIESEL - PUIITS S-85 ET S-61	2487,6
2023-279 REMPLISSAGE DE DIESEL - RÉSERVOIR S-62	3215,48
APPEL DE SERVICE DE GENERATRICE EN URGENCE, PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	2453,31
CRÉDIT FACTURE #03-19228-0 - AJUSTEMENT PRIX SURPLUS DE TRANSPORT	-38,01
REPLACER INVERSEUR AUTOMATIQUE SUR GÉNÉRATRICE - POSTE DE SURPRESSION S-83	3626,03
REPLACER LA PANNE A L'HUILE DU MOTEUR	3269,19
REMPLISSAGE DE RÉSERVOIR À DIESEL POUR PLUSIEURS SITES. PUIITS S-61 À 80.	5352,49
REMPLISSAGE DU DIESEL - USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI	4546,12
<b>LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC</b>	<b>25129,05</b>
1 x Boot Boy laveur électrique / bottes & pancarte # 125 pour la caserne 3	3023,05
BOOT BOY LAVEUR ÉLECTRIQUE /BOTTES POUR ÉDIFICE STS HDM CHICOUTIMI	3023,05
LAVEUR DE BOTTES ÉLECTRIQUE	3023,05
Libération de dépôt de garantie de soumission	17130,52
RETOUR ESSUIE-TOUIT	-1043,05
UFA - Retour marchandise réf ; facture # 894681	-27,57
<b>LES SAGUENEENS JUNIOR MAJEUR DE CHICOUTIMI</b>	<b>167891,62</b>
LAVAGE DE BANDES CENTRE-GEORGES VÉZINA	2891,62
Plan de commandite ; billets de saison; résolution VS-CM-2021-556	3161,81
Plan de commandite selon résolution VS-CM-2021-556	161838,19
<b>LES SOLUTIONS VUMETRIC INC</b>	<b>32319,47</b>
2023-135 - ID1818 -ID11624 Tests d'intrusion	32319,47
<b>LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI</b>	<b>387170,28</b>
TRANSPORT DE LA NEIGE CHIC DU 12 AU 18 FEVRIER 2023	114190,14
TRANSPORT DE LA NEIGE CHIC DU 5 AU 11 FEVRIER 23	27751,14
TRANSPORT DE LA NEIGE CHICOUTIMI DU 15 AU 21 JANVIER 2023	54561,66
TRANSPORT DE NEIGE CHIC DU 1 AU 8 JANVIER 2023	78207,72
TRANSPORT DE NEIGE CHIC DU 15 AU 21 JANVIER 23	112459,62
<b>LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE JONQUIERE INC.</b>	<b>241221,91</b>
TRANSPORT DE NEIGE JONQ DU 8 AU 14 JANVIER 2023	21676,25
TRANSPORT DE LA NEIGE JONQUIERE DU 12 AU 18 FEVRIER 2023	121867,59
TRANSPORT DE NEIGE JONQ DU 1 AU 7 JANVIER 2023	8393,03
TRANSPORT DE NEIGE JONQUIERE DU 15 AU 21 JANVIER 2023	89285,04
<b>LES VERTS BOISES DU FJORD</b>	<b>70254,96</b>
DAF pour l'entretien des passerelles	5371
Honoraires de gestion - Versement 2023 VS-CE-2023-45	62500
Servitude de passage, bail 852, VS-CE-2015-1472 indemnité 01-10-2023 au 30-09-2024 (04406-00-079). Lot 29, rang 5	2383,96
<b>LES VOYAGEURS DE JONQUIERE INC.</b>	<b>70000</b>
AIDE FINANCIERE RÉSOLUTION - ANNÉE 2023	55000
AIDE FINANCIERE RÉSOLUTION VS-CE-2023-85 POUR L'ANNÉE 2023	15000
<b>LIBRAIRIE LES BOUQUINISTES, COOPERATIVE DE SOLIDARITE</b>	<b>235741,81</b>
Comm. office - Livres	3922,54
Crédit facture # 46797	-134,19
Crédit facture # 47222 du 16-01-23	-18,8
Crédit facture # 48300 du 16-08-2023	-17,8
Crédit sur fact. 47299	-72,4
Crédit sur facture # 47343	-79,65
Crédit sur facture # 47470	-31,45
Crédit sur facture # 48550 du 10-10-23	-58,8
crédit volumes étrangers, facture # 47770	-52,45
CT étranger Les cendres de Jedha - facture # 47424	-57,7
Étrangers	3434,24
LIVRE ÉTRANGER	7538,48
LIVRE ÉTRANGER - crédit facture # 47770	-67,1
Livres étr	5673,31
Livres étranger	10951,03
Livres étranger	9756,61
Livres Etrangers	32454,57
Livres étrangers	11104,65
livres numériques québécois	2148,46

Livres Qc	2639,18
Livres québécois	2373,41
Note de crédit - facture # 47124	-13,6
Note de crédit - Facture # 47337	-38,8
Note de crédit factures # 48241 et 48126	-113,19
Note sur facture # 47372 - Justine et les fils du King	-72,29
Note sur facture # 47471 - Entraîlles (Les)	-73,4
réajustement de facturation	-116,39
Réajustement de facturation # 46994	-29,35
réajustement de facturation # 47685, retour de livres	-103,64
Réajustement de facturation : l'Univers Maranda	-73,4
Réajustement de facturation : Moi je cuisine tout seul et Star Wars Galactic starcruiser	-86,99
Réajustement de facturation pour # 47027 (06-12-2022)	-41,95
réajustement de facturation. Retour du livre : Le tdah chez l'enfant fact # 47686	-41,95
Retour du livre Aliss	-38,8
Romans qc	5519,22
Romans Québécois	11016,7
Volumes étrangers	17599,13
Volumes étrangers	57599,97
VOLUMES ETRANGERS - CREDIT	-13,6
volumes étrangers - Crédit facture # 47826 du 4 mai	-34,6
volumes étrangers - Note sur facture # 48497	-60,8
VOLUMES QUEBECOIS	-83,79
Volumes québécois	-73,5
Volumes québécois	53962,69
volumes québécois - Note sur facture # 48401 du 05-09	-252
<b>LIBRAIRIE MARIE-LAURA INC.</b>	<b>127224,85</b>
Achat livres étrangers	2683,17
Celui qui n'était pas un meurtrier	-20,95
Crédit - Je découvre l'anglais en jouant	-69,14
Crédit facture # 39933	-932,19
credit quebecois	-71,19
LIV004 JEUNESSE Qc - -3 Cinq passions ESSOR-LIVRES	-81,74
Livre adulte	3039,49
Livre adulte etr	2269,58
LIVRE ETRANGER	10590,74
LIVRE JEUNESSE ETRANGER	2162,16
Livres adulte etr	2763,71
Livres adulte étranger	4505,03
livres audio numériques étrangers	2323,09
Livres étranger	2128,67
Livres étranger	9178,85
Livres Etrangers	7669,99
Livres étrangers	2300,34
Livres étrangers jeunesse	2325,32
Livres jeunesse etr	-23,05
Livres jeunesse Qc	2022,62
livres numériques étrangers	-70,98
retour du livre : Winston, un chat en mission secrète	-35,65
Volumes étrangers	9651,28
Volumes étrangers	48485,81
volumes étrangers - Lame Brisée (-2)	-102,8
volumes étrangers, crédit facture # 38840	-125,84
VOLUMES QUEBECOIS	-146,74
Volumes québécois	14962,46
volumes québécois - Commande: mauvais prix	-157,19
<b>L'IMPRIMEUR INC. (BRODE PROMO CHIC)</b>	<b>27702,26</b>
2000 impressions -bulletin culture 44 pages autocouvert process recto-verso	6132,77
Agendas (35) des contremaîtres 2024	3507,02
Autocollants, aide-mémoire, affiche Compost	2221,32
Casquettes brodées Ville de Saguenay	5468,97
CRÉDIT FACTURE #079325 - BRODERIE	-160,97
CRÉDIT FACTURE #082098 - FACTURATION EN DOUBLE	-5,75
Crédit pour facture # 083299	-6,61
FACTURE D'ÉLECTRICITÉ (HYDRO-JONQUIÈRE)	7933,28
FORMULAIRES SAG-079 SAG-155A SAG-155B	2612,23
<b>L'INSTITUT DES ARTS AU SAGUENAY (CENTRE NATIONAL D'EXPOSITION)</b>	<b>38437,8</b>
Remboursement assurances 2023 VS-CE-2023-495	5437,8
Soutien financier aux musées pour leur fonctionnement VS-CE-2022-1030	33000
<b>LOBE</b>	<b>27500</b>
SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES 2023	27500
<b>LOCAL JEUNES CENTRE-VILLE DE CHICOUTIMI</b>	<b>50000</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉOLUTION : VS-CE-2022-1092	50000
<b>LOCATION D'EQUIPEMENT BATTLEFIELD</b>	<b>39024,64</b>
Découpeuse à disques Sthil TS800 avec chariot FW20 avec réservoir d'eau	7208,47
Domage en lien avec carburant contaminé dans le réservoir VOIR CREDIT#C30007739	4757,27
Location rouleau monocylindrique (HDM) à partir du 24 mai au 26 septembre 2023 Voir crédit #C30007298	4420,39
Location rouleau monocylindrique (HDM) à partir du 24 mai au 26 septembre 2023 voir crédit #C30007454	4412,35
Location rouleau monocylindrique (HDM) à partir du 24 mai au 26 septembre 2023 Voir crédit #C30007590	4412,35
Location rouleau monocylindrique (HDM) à partir du 24 mai au 26 septembre 2023; Voir credits #C30007868 et A30007868	2599,39
PLAQUE VIBRANTE MIKASA, ENSEMBLE DE ROULETTE POUR PLAQUE VIBRANTE	3329,5

SCIE A BETON STHIL TS800	10812,71
voir facture #330007298	-580,23
VOIR FACTURE #330007454	-572,18
voir facture #330007590	-572,18
VOIR FACTURE #330007739	-631,02
VOIR FACTURE #330007868	29171,58
<b>LOCATION SAGLAC INC.</b>	<b>2014,25</b>
LOCATION DE ROULOTTES POUR 2ième PORTION DE LA SAISON 2023 ARROND. JONQUIERE,	27157,33
LOCATION DE ROULOTTES POUR 2ième PORTION DE LA SAISON 2023 ARROND. JONQUIERE,CHICOUTIMI ET LA BAIE	131892,35
<b>LOCATION SAUVAGEAU INC.</b>	<b>4826,66</b>
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr asphalte Chic 15 mai à oct23	2091,35
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr asphalte Chic oct 23	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr asphalte Chic oct 23	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 Boite de 8 pieds+flèche+gyrvoirie Chic 15 mai à fin oct23	4826,66
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 Boite de 8 pieds+flèche+gyrvoirie Chic / JUILLET 2023	2091,35
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 Boite de 8 pieds+flèche+gyrvoirie Chic 1 AU 27 OCT 23	2091,35
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 Boite de 8 pieds+flèche+gyrvoirie Chic 1 AU26 OCT 2023	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 Boite de 8 pieds+flèche+gyrvoirie Chic 15 mai à oct23	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 Boite de 8 pieds+flèche+gyrvoirie Chic Eug Beaudoin / Juin 2023	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 Boite de 8 pieds+flèche+gyrvoirie Chic Eug Beaudoin 15 mai à oct23	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 Boite de 8 pieds+flèche+gyrvoirie Chic M FORTIN / Juin 2023	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 Boite de 8 pieds+flèche+gyrvoirie Chic M FORTIN 15 mai à fin oct23	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr asphalte / AOÛT 2023	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr asphalte Chic	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr asphalte Chic JUILLET 2023	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr asphalte Chic Juin 2023	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr asphalte Chic N Larouche / Juin 2023	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr asphalte Chic N Larouche JUILLET 2023	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr bte 8 piedds béton Chic du 15 mai à fin oct 23	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr bte 8 piedds béton Chic / JUILLET 2023	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr bte 8 piedds béton Chic E Beaudoin du 15 mai à fin oct 23	2413,33
CAMIONNETTE CAB EQUIPE 3/4 T 2X4 flèche+gyr bte 8 piedds béton Chic E Beaudoin Juin 23	2091,35
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 2X4 boite 8 pieds VOIRIE OCT 23	2413,33
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 2X4 boite 8 pieds VOIRIE / JUILLET 2023	2413,33
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 2X4 boite 8 pieds VOIRIE DU MAI A FIN OCT 23	2413,33
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 2X4 boite 8 pieds / AOÛT 2023	2413,33
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 2X4 boite 8 pieds E BEAUDOIN VOIRIE JUIN 23	2413,33
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 2X4 BOITE DE PIEDS G GRENON PREPARATION 1 AU 26 OCT 2023NOV23	2186,11
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 2X4 BOITE DE PIEDS G GRENON PREPARATION 15 MAI A FIN NOV23	5045,1
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 2X4 BOITE DE PIEDS JUILLET 2023	2522,55
CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 2X4 BOITE DE PIEDS PREPARATION JUIN 2023	2522,55
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4 TONNE 2X4 bte 8 p AVEC BOITE / AOÛT 2023	2528,3
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4 TONNE 2X4 bte 8 p AVEC BOITE DE 8 PIEDS OCT 23	2528,3
CAMIONNETTE CABINE ÉQUIPE 3/4 TONNE 2X4 bte 8 p AVEC BOITE DE 8 PIEDS S GIRARD JUIL A OCT 23	2528,3
CRÉDIT - FIN DE CONTRAT	-211,48
CRÉDIT - FIN DE CONTRAT	-1251,55
CRÉDIT FACTURE # M313287-06	-1492,38
CRÉDIT FACTURE #M306664-02 - PNEUS HIVER CHARGÉ EN DOUBLE	-178,21
CRÉDIT FACTURE #T306664-03 - PNEU HIVER CHARGÉ EN DOUBLE	-136,72
LOC CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 BOITE 8 PIEDS / AOÛT 2023	2603,03
LOC CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 BOITE 8 PIEDS / JUIN 2023	2603,03
LOC CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 BOITE 8 PIEDS / OCTOBRE 2023	2603,03
LOC CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 BOITE 8 PIEDS HORT LA BAIE FÉVRIER 2023 remplace 05-315	2160,38
LOC CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 BOITE 8 PIEDS HORT LA BAIE janvier 2022 remplace 05-315	2160,38
LOC CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 BOITE 8 PIEDS HORT LA BAIE REMPLACE 05-315 JUILLET 2023	2603,03
LOC CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 BOITE 8 PIEDS HORT LA BAIE SEPTEMBRE 23	2603,03
LOC CAMIONNETTE CABINE EQUIPE 3/4 T 4X4 BOITE 8 PIEDS HORT MAI 2023	2603,03
LOCATION CAMIONNETTE REMPLACE UNITE 10-343 EN REPARATION / JANVIER 2023	2590,41
LOCATION CAMIONNETTE CABINE D'EQUIPE 3/4 TONNE 4 X 4 - DU 1 AU 30 AVRIL 2023	2603,03
LOCATION CAMIONNETTE DÉCEMBRE 2022 - REMPLACE UNITE 10-343 EN REP	2853,68
LOCATION CAMIONNETTE DU 1ER MAI AU 13 OCTOBRE 2023	3578,02
LOCATION CAMIONNETTE DU AOÛT 2023	3578,02
LOCATION CAMIONNETTE DU MAI 2023	3458,97
Location camionnette juillet 2023	3652,76
LOCATION CAMIONNETTE JUIN 2023	3578,02
Location camionnette Juin 2023	3652,76
Location camionnette Mai 2023	3652,76
LOCATION FOURGONNETTE 17 ET 18 MAI 2023 CRÉDIT FACTURES :M313287-01, M313287-02, M313287-03, M313287-04 et M313287-05	-6534,54
<b>LOGIC CONTROLE INC</b>	<b>51318,35</b>
2023-626 - ID1587 - Contrat d'entretien licences Génétéc - 1 novembre 2023 au 31 octobre 2024	29321,54
BT 2065092 - REMPLACER BARRIÈRE LEVANTE - DÉPÔT À NEIGE LA BAIE	8581,06
Camera stationnement Voie Maltée Jonquière - Billet 378462	6155,25
Caméras et licences Génétéc pour poste de police La Baie - Billet 409185	2602,13
Intercom Guerite UEC - Billet 351838	2035,71
Licences Génétéc pour les caméras des centrales - Billet 413669	2622,66
<b>LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC</b>	<b>873981,17</b>
10 X CABLES HAUBAN 5/16	2374,46
10 X CABLES HAUBAN ACIER GALVANISE 5/16" 21MM COIL DE 250'	2374,46
10 X CAPTEURS A BOUCLE	3069,83
10 X PLAQUES D'APPUI	4204,64
10 X PTS GW5/16250 HAUBANS ACIERS GALVANISES 5/16" 21MM COIL DE 250'	2331,46

100 PINCES D'AMARAGE 4/0	4221,88
100 X BLAW20-1FC PINCES DE BRANCHEMENT 4-1/0 (WEDGE)	2167,28
100 X COSSES ALU/CUIVRE COMPRIMABLE 4/0 NEMA 2 T PEFCO DCF-5632-24	5683,22
100 X COSSES EN ALUMINIUM 4/0	2842,18
100 X COUPE-CIRCUIT 100A	33492,22
11 X BASES FRIABLES + QUINCAILLERIES	7330,81
12 X BASES FRIABLE TB1-24 / 12 X KIT DE BOULONNAGE	7442,79
150 X MOULURES PLASTIQUES	3156,06
1500 X CONDUCTEURS CUIVRE TYPE NU ETAME 4 AWG 7 BRINS TOURET 300M	7588,35
2 X POTEAUX DE FEU 14'	3853,34
2 X POWER SUPPLY / 1 X MONTAGE ALU POUR SIGNAL SONORE	2946,81
2 X RÉGULATEURS ECONOLITE (SANS EQUIVALENCE) COBALT (TS2 TYPE 1)	9980,64
200 X TUBES FLUORESCENT LED 4000K LED/T8/S4/15W/840/48/STD	11755,04
200 X TUBES FLUORESCENT LED 5000K LET/T8/S5/15W/850/48/STD #69302	2053,45
200 X TUBES FLUORESCENTS LED 4000K LED/T8/S4/15W/840/48/STD	2938,76
200 X TUBES FLUORESCENTS LED 5000K LET/T8/S5/15W/850/48/STD #69302	2053,45
2021-643 ÉQUIPEMENT ISOLÉ 26KV POUR TRAVAUX SOUS TENSION	2271,34
2022-625   MATÉRIEL DE LIGNE ÉLECTRIQUE - Câbles	4173,61
2023-315 FILS DE CONNECTEURS QUAIS MARINA DE SHIPSHAW	45916,14
2023-374 CABLES DE DISTRIBUTION	7605,62
2023-374 CABLES DE DISTRIBUTION / VOIR CRÉDIT # 28005683-00	11291,95
300 CONNECTEURS / 100 PINCES BRANCHEMENT 4-1/0 (WEDGE)	2715,71
300 x CABLES DE DISTRIBUTION	2338,6
300 X TROUSSES DE PREMIER SOIN	3445,8
4 X PROJECTEURS - SUPPORT DE MONTAGE	9956,84
50 X PORTES D'ACCES UNIVERSEL 4"11/16 X 7"5/8 COMPLET GENILUX 6051 Matériel d'électricité - éclairage de rue	2135,67
55 X SUPPORTS UNIVERSEL PTSW-C2060189 (SANS ÉQUIVALENT)	3773,94
5500 X ATTACHES DE NYLON (TY-RAP) 13.4" NOIR TY27MX	2213,27
60 X ANCRÉS A PLAQUES	10440,19
600 X CONDUCTEURS CUIVRE TYPE NU ETAME 4 AWG 7 BRINS TOURET 300M	3332
62 PAIRES DE GANTS CUIR DE CHEVREUIL DOUBLE	2348,11
65 X ISOLATEURS SUSPENSION/POLYMERE 80-80 28KV K-LINE KL28ASCTM	2079,21
75 X PINCES D'AMARRAGE (HOTTAP) / 75 PINCES D'AMARRAGE HOTTAP 1530 AVEC ECROU 3/4"	5388,59
80 x PINCES D'AMARRAGE 4/0	3377,51
ACHAT CÂBLAGES ET CONNECTEURS APRÈS VANDALISME - MARINA SHIPSHAW - JONQUIÈRE	3274,49
ACHAT MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - MARINA SHIPSHAW - CONNECTEURS	3967,33
AMPEREMETRE SENSORLINK	14491,45
ANCRAGES PISA A VIS DOUBLE ET RALLONGES DE TIGES D'ANCRAGE MATÉRIEL D'ANCRAGE	7075,33
Annule la facture #27796365-01	-319,77
ANTENNE RADIO GTT ÉLECTROMÉGA	6066,08
BOULONS ET SUPPORT	2964,18
BT 2063762 - RÉPARER LAMPADAIRE 6IÈME AVENUE/BOULEVARD DE LA GRANDE BAIE	5316,38
CABLE RWU 90 #8	3104,33
CABLE SOUTERRAIN URD ALU 2/0 AWG ISOLATION TR-XLPE 28K - VOIR CRÉDIT #26071442-01 (TOURET)	14056,84
CABLE TRIPLEX 2 AWG NS75 LIGNE ROUGE NEUTRE PLEINE GROSSEUR - VOIR CRÉDIT #26741238-00 (TOURET)	6588,85
CABLE TRIPLEX 4/0 AWG NS75 LIGNE ROUGE NEUTRE PLEINE GROSSEUR - VOIR CRÉDIT #26571509-00	4936,53
centrale pont Arnaud ballu-Micro Pulse	2346,64
CLIGNOTEUR ET VISIERES	2188,03
CONDUCTEUR CUIVRE RW90-4/0 AWG NOIR 19 BRINS 600V - VOIR CRÉDIT #26741238-00 (TOURET)	8690,39
CONDUCTEUR CUIVRE TYPE NU ETAME 4 AWG 7 BRINS TOURET 300M - VOIR CRÉDIT #26563492-00 (TOURET)	4886,45
CRÉDIT DE LA FACT # 26995927-00	-269,58
CRÉDIT FACT #26495565-00 DOUBLON FACT#26519099-00	-53,47
CRÉDIT FACTURE # 26198264-00	-1240,58
CRÉDIT FACTURE # 26210222-00	-9,13
CRÉDIT FACTURE # 26240975-00	-375,97
CRÉDIT FACTURE # 26628987-00	-106,41
CRÉDIT FACTURE # 26906342-00	-114,7
CRÉDIT FACTURE # 26907894-00	-190,86
CRÉDIT FACTURE # 26932341-03	-792,43
CRÉDIT FACTURE # 27165960-00	-425,27
CRÉDIT FACTURE # 27229910-00	-80,26
CRÉDIT FACTURE # 27355911-00	-7,73
CRÉDIT FACTURE # 27446458-00	-149,4
CRÉDIT FACTURE #24003281-00 - TOURET BOIS	-958,89
CRÉDIT FACTURE #25565480-00 - GANT DOUBLE THINSULATE POUR FEMME	-171,08
CRÉDIT FACTURE #25583140-00 - GANT EN CUIR DOUBLE FLANELLE HOMME	-401,63
CRÉDIT FACTURE #25596004-02 - Nappe isolante orange fendue classe 4 36x36x1/8" Salisbury	-5546,39
CRÉDIT FACTURE #25760348-02 - TUBE FLUORESCENT LED 4000K LED/T5/S2/25.5W/840/46/STD	-50,4
CRÉDIT FACTURE #25946989-00 - CORRECTION PRIX	-183,08
CRÉDIT FACTURE #25946989-00 - TOURET BOIS 27 POUCES	-128,27
CRÉDIT FACTURE #26071442-02 - TOURET	-1780,47
CRÉDIT FACTURE #26122667-00 - TOURET	-229,96
CRÉDIT FACTURE #26504577-00 - FRAIS ÉCO	-120,72
CRÉDIT FACTURE #26524898-00 - CORRECTION PRIX	-32,24
CRÉDIT FACTURE #26596079-00	-41,23
CRÉDIT FACTURE #26805880-00	-638,37
CRÉDIT FACTURE #27200468-00 - CORRECTION PRIX	-12,42
CRÉDIT FACTURE #27295669-00	-532,05
CRÉDIT FACTURE #27336510-00 - MASQUE POUR PARTICULES	-1183,09
CRÉDIT FACTURE #27471072-00 - GANT EN CUIR DOUBLE FLANELLE HOMME	-445,71
CRÉDIT FACTURE 27743713-00	-149,36

CRÉDIT FACTURE 27743713-00 ET VOIR FACTURE #27794079-00	-167,98
CRÉDIT FACTURE 27818188-00 ET 27818188-01	-662,16
CRÉDIT FACTURES #25798347-01 ET #26255241-00 - LAMPE DEL	-926,68
CRÉDIT FACTURES #26071442-00 ET #26071442-01 (TOURET)	-2218,22
CRÉDIT FACTURES #26205534-00 ET #26211244-00	-180,41
CRÉDIT FACTURES #26374930-00 ET #26071442-03 - TOURET	-1351,16
CRÉDIT FACTURES 27972215-00, 27972212-00, 27972206-00, 27972196-00, 27972184-00, 27972169-00	-800,23
CREDITE FACTURE #27776460-00	-149,36
CRÉDITS TOURETS IMMEUBLES - RÉFÉRENCE FACTURES #25832986-00, 22094382-00, 23281135-01, 23025786-00, 22094382-00 ETC	-609,04
Écocentre Chicoutimi-Nord et Sud - éclairage	3555,03
ENTRETOISES EN V, ISOLATEUR, TIGE ANDRAGE	13038,43
Équipements vivitechniques pour monteurs de ligne - Couvre-conducteur souple orange, Nappe isolante orange	13296,86
Fiche male125amp HUB-HBL4100P6W	2152,33
GANT EN CUIR DOUBLE FLANELLE HOMME GR: XL RETOUR FACT#27699088-00	-376,66
Kit de préemption GPS pour véhicule Opticom 2100 #76-1000-1155-0	6201,47
LIBRE SERVICE 100 X PINCES	2167,28
LIBRE SERVICE BOULONS, RONDELLES, ÉCROUS	2114,39
MANTEAUX ET PANTALONS DE PLUIE	5948,12
MATÉRIEL D'ANCRAGE	14587,41
MATÉRIEL D'ANCRAGE (TIGES, ANCRAGES, RALLONGES, ISOLATEURS, PARAFONDRES, CHAPES COSSES)	9854,1
MATÉRIEL D'ANCRAGE 60 X ISOLATEURS	3062,93
MATÉRIEL DE LIGNE ÉLECTRIQUE - Câbles TRIPLEX 2/0 AWG NS75 ET CONDUCTEUR CUIVRE - VOIR CRÉDIT #26563534-00 (TOURET)	7325,41
Matériel d'électricité - éclairage de rue	6273,97
MITAINE DOUBLÉE	3062,93
Nappe isolante orange fendue classe 4 36x36x1/8" Salisbury	5546,39
Note de crédit pour facture # 25710182-01	-31,69
Patin pour décanteur A1094080, B0050 CL7-7-70/S/2M	4670,86
PPC : Pièces automate pour réparations	4188,35
PPC/ PPJ : pieces E-300 pour électrotechnicien	6412,06
PPELB01-IC Automate et module de communication	2206,21
PPELB-10-IC Automate pour communication MODEM remplacement MOSCAD	2136,73
PPJ : MODULE CMX NODE STANDARD Automate	4429,95
PROTECT 5 CABLES GP 36 PCES x 17 1/2 PCES	4231,2
PUILB-IC Tablette et prise réseau RSLB-IC Tablette et prise réseau	3116,26
RETOUR DE MARCHANDISE LAMPE DEL A HAUTE INTENSITE 22W 5000K	-970,8
Retour GANT EN CUIR DOUBLE FLANELLE HOMME GR: XL ref fact #27592096-00	-144,39
RETOUR, RÉFÉRENCE FACTURE # 26553781-00	-289,53
S 2023-311 10 X POTEAUX DE BOIS HYDRO-JONQ	16809,35
S 2023-311 50 X POTEAUX DE BOIS HYDRO-JONQ	84046,73
S 2023-311 53 X POTEAUX DE BOIS HYDRO-JONQ	89089,53
S 2023-311 POTEAUX DE BOIS HYDRO-JONQ	94301,34
S 2023-374 CABLES DE DISTRIBUTION, CONDUCTEURS DE CUIVRE	30332,82
S-2023-467 COLLETS, PLAQUES, TRAVERSES	3079,61
S-2023-467 MATÉRIEAUX DE COMPOSITE	7495,22
S-2023-467 TRAVERSES FIN COURSES, TRAVERSES PORTE-A-FAUX	35438,97
SIGNAUX DE FEUX DE CIRCULATION	25745,2
SUPPORT PTSW	2776,42
TIGES D'ANCRAGE ET ANCRÉS A PLAQUE	8520,89
TUBE FLUORESCENT LED 4000K LED/T8/S4/15W/840/48/STD	3230,8
UEC - UPC : Carte PLC + modules	2621,76
UEL AUTOMATE (PIECE)	4506,49
UEL AUTOMATE (PIECES)	2030,61
UELB : Drive pour surpresseur au dessableur	2111,1
UFC : Pièces pour automate programmable	3514,14
UFC-300 x câbles pour ct R3/R4 RL	2500,72
UFJ - drive membranaire	9364,14
UFJ-reparer drive + carte	3887,36
<b>MABAREX INC.</b>	<b>1377685,63</b>
2022-080 UELB-MP Location 2 Aérateurs	7783,8
2022-080 UELB-MP Location 2 Aérateurs Voir crédit #015802	3113,52
2022-080 UELB-MP Location aérateurs	2335,14
Acompte - paiement initial Décompte # 1 Fourniture et installation traitement temporaire puit #71-72-76	1356705,01
Crédit facture #015774	-1556,76
CRÉDIT FACTURE 016278	-4670,28
Crédit pour facture 016381	-2335,14
LOCATION AÉRATEURS PORTATIFS	3077,88
Prolongement de la location de 2 aérateurs du 7 décembre au 6 janvier 2023	3113,52
Prolongement de la location de 2 aérateurs du 7 octobre au 6 novembre 2022	3113,52
Voir crédit 016374	2335,14
VOIR CRÉDIT 016380	4670,28
<b>MACONNERIE THIBEAULT 2016 INC</b>	<b>104208,61</b>
Décompte #1 - RESTAURATION DU MONUMENT PRICE Arrondissement de Chicoutimi	92564,76
Infiltration d'eau Bibliothèque Arvida / MATÉRIEAUX ET MAIN D'OEUVRE	9159,81
RETIRER ET REMETTRE EN PLACE UNE PIERRE DE L'ESCALIER DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAGUENAY	2484,04
<b>MADSEN CONTROLS INC.</b>	<b>48756,3</b>
2023-072 Remplacement d'un Woodward Flex 5001 505H pour le contrôle de turbine Kaplan. (Pont Arnaud et Chute Garneau)	48756,3
<b>MAISON D'ACCUEIL POUR SANS-ABRI DE CHICOUTIMI INC</b>	<b>105000</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉOLUTION : VS-CE-2022-1093	105000
<b>MAISON DES JEUNES DE LA BAIE INC</b>	<b>26500</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉOLUTION : VS-CE-2022-1092	26500
<b>MAISON POUR TOUS SAINT-JEAN-EUDES</b>	<b>145213,43</b>

Honoraire de gestion 2023	145213,43
<b>MARTIN &amp; LEVESQUE INC.</b>	<b>101694,12</b>
EN ATT DE RÉCEPTION / CÉLINE PERRON	9162,13
COMMANDE ANNUELLE 2023 / UNIFORMES POLICIERS	7384,17
COMMANDE ANNUELLE 2023 / VETEMENTS COMPLEMENTAIRES	9911,53
Commande annuelle 2023 Bas de laine & à la cheville, ceinture, chandail Job Shirt, T-Shirt 3xDry,	25811,89
Commande annuelle 2023 Chemise blanche MC/ ML, Polo MC/ML (pom + CO), pantalon CARGO + officier et bermuda	23712,44
CORRECTION PRIX FACTURE #2226177 - CHEMISE MANCHES COURTES	-10,99
Crédit facture # 2240955 - Remboursement frais de transport - Chemise M/L Gabriel Santeusaino	-23
CRÉDIT FACTURE #2210881 - VELCRO	-61,57
CRÉDIT FACTURE #2224383 - TRANSPORT	-33,34
CRÉDIT FACTURE #2229499	-546,13
CRÉDIT FACTURE 2226432	-13,8
CRÉDIT FACTURE 2226439	-13,8
CRÉDIT FACTURE 2226453	-13,8
CRÉDIT FACTURE 2241174	-2,3
credit ref fact #2246886 erreur de prix	-0,92
MANTEAUX POUR NOUVEAUX POLICIERS ET COMMANDE ANNUELLE	9227,43
MANTEAUX POUR NOUVEAUX POLICIERS ET SURPLUS INVENTAIRE	8388,58
VÊTEMENTS / POUR LES 11 NOUVEAUX POLICIERS	3180,1
VÊTEMENTS EMBAUICHE NOUVEAUX POLICIERS	5635,5
<b>MARTIN ROY ET ASSOCIES SAGUENAY INC</b>	<b>105452,66</b>
2019-491 - OSP POUR LA MISE EN SERVICE - AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'AÉROGARE SAGUENAY-BAGOTVILLE	20488,56
2021-284 OSP EN INGÉNIERIE - RÉFECTION CVAC PHASE 2 ÉDIFICE ADM. PORT-ALFRED	2716,3
2022-326 - OSP DE MISE EN SERVICE - CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	12474,8
2022-344 - RÉFECTION DE DIFFÉRENTS SECTEURS - FOYER DES LOISIRS - OSP EN INGÉNIERIE	58045,54
CRÉDIT FACTURE #4022066-002 - RÉALISER LES PLANS ET DEVIS POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	-3449,25
REMISE EN SERVICE DU SYSTEME ELECTROMÉCANIQUE -ARÉNA DEAN-BERGERON - LA BAIE - PROBLEME HUMIDITÉ	3104,33
Remplacement de la chaudière #2 Plan et devis pour devis de performace par MRA	12072,38
<b>ME EDITH BOUCHARD, NOTAIRE EN FIDEICOMMIS</b>	<b>276000</b>
Éthel Davis - Acquisition d'un immeuble	276000
<b>MEGABURO INC.</b>	<b>28680,27</b>
25 X CHAISES EMPILABLE AVEC BRAS	3564,23
AMEUBLEMENT POUR INSTALLATION STS	5429,12
CHAISES COMET	2167,28
Copieur pour les magasiniers de Jonquière - Billet 405264	2954,99
Copieur pour UFA - Billet 412954	2954,99
CRÉDIT DE LA FACT # 30-1096490	-207,87
CRÉDIT FACTURE # 30-0002032	-32,81
CRÉDIT FACTURE # 30-1093287	-52,1
CRÉDIT FACTURE # 30-1093528	-72,47
CRÉDIT FACTURE # 30-1093744	-10,35
CRÉDIT FACTURE # 30-1097652	-177,55
CRÉDIT FACTURE #30-1088340	-29,12
CRÉDIT FACTURE #30-1093329 - FRAIS DE COMMANDE MINIMUM	-9,2
CRÉDIT FACTURE 30-1087569	-39,65
CRÉDIT FACTURE 30-1115101	-109,25
Crédit pour la facture 30-1114115	-140,71
CRÉDITE FACT #30-1107053	-167,14
FOURNITURES DE BUREAU / SÉCURITÉ PUBLIQUE	2520,14
MOBILIER DE BUREAU / SERVICE INFORMATIQUE	3234,25
PHOTOCOPIEUR SÉCURITÉ PUBLIQUE	8043,45
RÉFÉRENCE FACTURE #41-0329258 - CE CRÉDIT EST UNE ERREUR, IL AURAIT DÛ ÊTRE À 0	-1057,77
Retour de marchandise - P-DOCUMENT ORDI 15" VOIR FACT 30-1106742	-82,19
<b>METALIUM INC.</b>	<b>29729,42</b>
BT2055704 / 8X TUBE CARÉ STAINLESS 1"1/2 X1"1/2 PAR3/8EPAIS / 1X FLAT BAR STAINLESS 3" PAR 3/8 EPAIS	4408,7
FER PLAT, FER, TUYAU NOIR, TUYAU CARRÉ, ANGLE	2561,91
INVENTAIRE SOUDURE JONQUIÈRE - PLAQUE 50W, FER PLAT, TUBE CARRÉ, PROFILE "U", ANGLE	4365,1
MATÉRIEL ACIER POUR SOUDEUR - FER PLAT, LAF ROND, ANGLE, TUYAU NOIR, SEAMLESS	2877,33
PROFILE "U" 3 , 4.1, DEPLOYE PLAT 3/4-9F, FER PLAT 3/16X6	3111,65
SEAMLESS 2.250 X 0.500	2135,16
TUBE ACIER RECT. 6 X 3 X .250	3502,47
TUBE ACIER RECT. 6X3X.250	2281,06
TUBE CARRE 4X4.375, TUBE CARRE 4X2X.250	2058,28
TUBE CARRE ET FEUILLE ACIER	2427,76
<b>MFB SCULPTURE INC.</b>	<b>157481</b>
MAQUETTE OEUVRE ART - STADE SOCCER	7000
VS-CE-2021-740 - RÉALISATION OEUVRE ART - STADE DE SOCCER SAGUENAY - JONQUIÈRE	150481
<b>MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC.</b>	<b>35447,11</b>
ACHAT DE PNEUS	10309,8
ACHAT DE PNEUS POUR UNITÉ 14-345 BT 330922;	2357,59
ACHAT DE PNEUS UNITÉ 14-331; BT 327474;	2357,59
ACHAT DE PNEUS UNITÉ 15-402; BT 328470;	3127,46
ACHAT DE PNEUS UNITÉ 16-206; BT 328806;	6545,57
ACHAT DE PNEUS UNITÉ 16-218; BT 329845;	2357,59
ACHAT DE PNEUS; PNEUS DE SECOURS;	5842,23
REMISE - SELL OUT CAMPAIGN	-200
SEMELLE 11R22.5 MICHELIN XDS2+ 25/32	2749,28
<b>MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE</b>	<b>145661,66</b>
2023-077 Switch L3 ICX-7550 - Billet 374163	82954,46
Commutateur pérennité - Billet 329477	20855,9

Commutateur pérennité - Billet 329477	12260,93
Commutateur pour projet Aérogare - Billet 318509	9148,93
Libération de dépôt de garantie de soumission	10000
MODELE 1 (avec licence, module et quincaillerie) - Ruckus projet police et UFA	2182,23
Switch Ruckus pour soccer dome et inventaire - Billet 327022	8259,21
<b>MICROSOFT CANADA INC.</b>	<b>591193,92</b>
2022-633 - ID1816 - Licences Microsoft 365 - année 2023	576877,23
2022-633 - ID1816 - Licences Microsoft 365 - année 2023	14316,69
<b>MINES SELEINE UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTEE</b>	<b>878328,18</b>
Achat sel déglacage en réserve chez le fournisseur, acquisition au fur et à mesure jusqu'au 31 décembre 2023	370059,84
ANNULATION DE LA FACTURE #5300543201 - CRÉDIT APPLIQUÉ SUR PLUSIEURS FACTURES, VOIR PIÈCE JOINTE	-217906,37
CRÉDIT POUR HIVER 2023 - SEL DE DÉGLAÇAGE - SANS TRANSPORT - CHICOUTIMI	-222131,7
Sel Client # 3632589 La Baie	5469,27
Sel à ramasser	10854,51
Sel à ramasser Client # 3632589 La Baie	13986,57
SEL DE DÉGLAÇAGE - AVEC TRANSPORT - CHICOUTIMI	7903,5
SEL DE DÉGLAÇAGE - SANS TRANSPORT - CHICOUTIMI	77222,76
SEL DE DÉGLAÇAGE - SANS TRANSPORT - LA BAIE	18022,61
Sel de déglacage Jonquière	14035,83
Sel de déglacage Jonquière -	4697,6
Sel de déglacage Jonquière - 2023	12626,74
Sel de déglacage Jonquière - MARS 2023	21726,41
Sel de déglacage Jonquière - Mars à avril 2023	36378,42
Sel de déglacage JONQUIÈRE Janvier 2023	3980,02
Sel de déglacage Jonquière pour hiver 2023-2024	54102,63
Sel de déglacage JQ Février 2023	38713,69
Sel de déglacage JQ Février et mars 2023;	8413,96
Sel de déglacage JQ Janvier 2023	31931,93
Sel de déglacage JQ Janvier 2023;	3943,32
SEL DE DÉGLAÇAGE La Baie	7000,05
SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA BAIE	2792,1
Sel de déglacage TP JQ Hiver	5523,35
Sel de déglacage TP JQ Hiver 2023	14788,18
SEL JANVIER 2023 LA BAIE	8186,04
SEL JANVIER 2023 CLIENT 3632589 LA BAIE	8267,16
SEL JANVIER 2023 LA BAIE	9655,97
Sel novembre, décembre 2023 TP La Baie, commande #5180029619	27845,85
SEL POUR ARRONDISSEMENT LA BAIE	9700,39
Sel pour Chicoutimi	38478,62
Sel pour Chicoutimi FEVRIER 2023	13335,02
Sel pour Chicoutimi JANVIER 2023	17873,03
Sel pour Chicoutimi JANVIER 2023	17718,61
Sel pour Chicoutimi (janvier à avril 2023)	8057,93
Sel pour Chicoutimi (novembre à décembre 2023) # confirmation 5180029542	39146,23
Sel pour Chicoutimi (novembre à décembre 2023) # confirmation 5180029542	2460,81
Sel pour Chicoutimi AVRIL 2023	11342,24
Sel pour Chicoutimi FÉVRIER 2023	42026,97
Sel pour Chicoutimi JANVIER 2023	22753,03
Sel pour Chicoutimi Mars 2023	27519,39
SEL POUR LA BAIE	11695,73
Sel Tp La Baie décembre 2023 Commande :5180030277	20478,08
VOIR CRÉDIT #5300553873	217651,86
<b>MINISTRE DES FINANCES</b>	<b>283019,79</b>
2023-215 Analyse exigé par le ministère (CEAEQ) Analyse d'eau usée (Caractérisation initiale ROMAEU - famille 1 à 15)	2442,03
Contribution financière pour pertes des milieux humides N/ref.: 7470-02-01-0028400 / 402210189	4406,7
DROITS EXIGIBLES - PROGRAMME EN CONNEXION D'APPAREILLAGE (1-RCAPP) - DANIEL DUFOUR	-125
DROITS EXIGIBLES - PROGRAMME EN CONNEXION D'APPAREILLAGE (1-RCAPP) - FÉLIX GIROUX	-125
DROITS EXIGIBLES - PROGRAMME EN CONNEXION D'APPAREILLAGE (1-RCAPP) - FRANÇOIS DESCHENES	-125
DROITS EXIGIBLES - PROGRAMME EN CONNEXION D'APPAREILLAGE (1-RCAPP) - PASCAL TREMBLAY	-125
DU 19 FEVRIER AU 25 MARS 2023 PERIODES 23-09 À 23-13	2290,72
Frais d'exploitation ouvrages hydrauliques - Pont Arnaud- Pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.	145053,62
Frais d'exploitation ouvrages hydrauliques -Centrale Chute-Garneau - Période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.	80186,44
Infraction chantier de construction situé au 3817, blv Harvey Jonquière. Article 3.15.3	4374
Loyer occupation terres publiques Centrale Chute-Garneau - Année 2023 (# de client: 70002216-LEC)	3284,84
Loyer occupation terres publiques Centrale Pont-Arnaud - Année 2023 (# de client: 70002216-LEC)	3283,69
Redevance pour l'emmagasinage des eaux - Centrale Jonquière (1er janvier au 31 décembre 2022).	11398,7
Remboursement de subvention PMVD suite à la reddition de compte	27996
Renouvellement de certificats P6B J.L. #4992	-125
Renouvellement de certificats P6B M.J. #3732	-125
Renouvellement de certificats P6B S.T. #4988	-125
RENOUVELLEMENT PERMIS ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS - ATELIER IMMEUBLES JONQUIÈRE	-331,43
RENOUVELLEMENT PERMIS ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS - ÉDIFICE DU ROI-GEORGES	-490,52
<b>MINISTRE DES FINANCES - MELCC FAUNE ET PARCS</b>	<b>1746794,18</b>
2023-215 Analyse exigé par le ministère (CEAEQ) Analyse d'eau usée (Caractérisation initiale ROMAEU - famille 1 à 15)	39407,99
BAIL LOTS DE GREVE FIN LUCRATIVE - BAIL: 2020-030, LOYER: 01 AOÛT 2023 AU 31 JUILLET 2024. vr demande 518881.	7426,49
BARRAGES DROITS ANNUEL CLASSE C-D-E (CLIENT 60039120-LEC) 04252-00-670 BAIL # 464 01-04-2023 AU 31-03-2024	2064
contribution financière à titre de compensation - Parc industriel Henri-Girard VS-CE-2023-433	1594958,9
DOSSIER PAVAGE JONQUIÈRE - TRACABILITÉ DES SOLS CONTAMINÉS	3779,9
Loyer occupation terres publiques Dossier 4121-02-98-0117	3440,05
Loyer occupation terres publiques Dossier 4121-03-08-0097	3438,9
PFAS LA BAIE / SERVICES CHIMIE ORGANIQUE	4426,77

Remboursement aide financière PPASEP versé en trop	85351,18
Sanction # 402172219	2500
<b>MINISTRE DES FINANCES - MINISTERE DE LA CYBERSECURITE ET DU NUMERIQUE</b>	<b>49216,02</b>
2022-633 - ID1816 - Frais de courtage pour les licences Microsoft 365	49216,02
<b>MINISTRE DES FINANCES - MINISTERE DE LA JUSTICE</b>	<b>96828,96</b>
Dossier expropriation /9208-2387 Québec inc. Lot 3 343 433 Indemnité provisionnelle VS-CE-2023-842/04105-00-499-01	91350
DU 23 JUILLET AU 26 AOUT 2023 PERIODES 23-31 A 23-35	2033,39
DU 26 MARS AU 22 AVRIL 2023 PÉRIODES 23-14 À 23-17	3445,57
<b>MODULAR CHEMICAL SYSTEMS CANADA ULC</b>	<b>182071,79</b>
1 voyage d'abat poussière pour mardi 13 juin 2023	8065,76
Abat-poussière - Travaux publics Jonquière - Saison 2023	76940,44
Abat-poussière - Travaux publics Jonquière - Saison 2023;1 voyage d'abat poussière pour mardi 13 juin 2023 au matin svp	33433,81
Abat-poussière pour Chicoutimi	15235,67
Abat-poussière pour Chicoutimi 2023	28947,76
CHLORURE EN SOLUTION LIQUIDE (ABAT-POUSSIÈRE)	19448,35
<b>MOISSON SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC</b>	<b>43000</b>
VS-CE-2022-1092 Pour l'année 2023	43000
<b>MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE</b>	<b>131438,27</b>
2023-292 Variateur de vitesse ABB en cabinet ACS880-07 / ref.:Drive pour pompe 350 HP, 355 A	80890,66
ACHAT D'UN VARIATEUR DE VITESSE AVEC BOITIER ARR. JONQUIÈRE	26946,69
MATÉRIELS - EDIFICE DU ROI-GEORGES - ALIMENTATION DU SYSTÈME DE VENTILATION.	2138,54
PPEC23-IC-SOFTSTART ET MODULE ETHERNET	2605,33
PPEJ18 MP SOFT START ET 2 X ABB MODULES ETHERNET IP2	6785,82
SULB80-achat d'un Soft Start ABB série PSTX	4654,19
UEC - Démarreur progressif pour la pompe Can.	3556,18
UELB - PPEL02 : Démarreur progressif pour pompe	3860,86
<b>MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY</b>	<b>291165</b>
Versement final - Compensation matières recyclables 2022	291165
<b>MUSEE DU FJORD</b>	<b>341288,26</b>
AIDE FINANCIERE RÉOLUTION -Dernier Versement	125000
Animation à la pyramide 2023 et le secteur patrimonial de Grande-Baie	25288,26
remboursement assurances 2023	8000
Soutien financier aux musées pour leur fonctionnement VS-CM-2023-12 - Permier versement	125000
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA MISE À JOUR D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ RÉOLUTION VS-CM-2023-498	50000
VS-CM-2023-148 remboursement assurances 2023	8000
<b>NETTOYAGE CONDUITS SOUTERRAINS</b>	<b>251926,32</b>
2022-169 2274, rue Sainte-Gertrude	7070,96
2022-169 2257, rue Rachel Voir DA 10244250 pour 249, rue Rachel	5421,07
2022-169 2630, rue Paré	4713,98
2022-169 2699, rue Kérouack	3771,18
2022-169 2742, rue Ross	3582,62
2022-169 3578, rue Legendre	4713,98
2022-169 3908, rue de la Provence	4101,16
2170, rue Cormier - installation de gaine 150mm	7070,96
3604, rue Saint-Michel - installation de gaine 150mm	4713,98
CRÉDIT FACTURE #30423	-5189,97
Crédit pour appel d'urgence au 3811, de la Moselle, Jonquière	-597,87
Gainage au 112, rue La Salle requête 2022-9065	8485,16
Gainage au 119, rue Caroline requête 2022-8492	4808,25
Gainage au 1435, rue Bégin requête 2022-17999	4242,58
Gainage au 1468, rue de St-Irénée requête 2022-14422	7542,36
Gainage au 1581, rue des Sarcelles requête 2021-9229	2356,99
Gainage au 164, rue La Salle requête 2023-7908	3299,78
Gainage au 1795 rue Beaulieu	3912,6
Gainage au 1816 boul. Michel-Ange	6599,57
Gainage au 1832 rue Launière	4713,98
Gainage au 2080 rue de Neuville	10405,24
Gainage au 2159 rue Saint-Gabriel	4006,88
Gainage au 247, rue Garnier requête 2022-28555	9050,83
Gainage au 2501, rue Daris - Requête 2022-6396	2074,15
Gainage au 2603 rue Paré	2451,27
Gainage au 2759 rue Tremblay	4713,98
Gainage au 2848-2852 rue Vaudreuil	2828,39
Gainage au 2942 rue Sainte-Marie	6128,17
Gainage au 3978 rue des Pinsons	3771,18
Gainage au 3984 rue des Passereaux	4242,58
Gainage au 4035 rue Saint-Mathieu	4006,88
Gainage au 731, rue d'Alma requête 2022-9236	3299,78
Gainage au 838, rue Casgrain, requête 2021-6719	2808,84
Gainage au 849, rue Chabanel requête 2022-27194	8013,76
Gainage au 905, rue Provencher requête 2022-22366	4713,98
Gainage de branchement 100 mm 2112, rue Saint-Emile	4996,81
INSPECTION AUTOTRACTÉE DE PLUSIEURS SECTIONS DANS LA VILLE DE SAGUENAY	43811,37
INSPECTION TÉLÉVISÉE AUTOTRACTÉE DE PLUSIEURS SECTION DANS LA VILLE DE SAGUENAY	26792,94
Libération de dépôt de garantie de soumission	13286
VOIR CRÉDIT #30831	5189,97
<b>NORD-FLO INC.</b>	<b>394061,74</b>
2023-280 UEC-MP-Pompe CAN+ystème de lavage	114811,68
2023-302 PUILB-71-MP ACHAT ET INSTALLATION D'UNE POMPE EN STAINLESS	21638,31
2023-478 PPEC-06 -ACHAT 2 POMPES NEUVES POUR LE POSTE ET REPARATION D'UNE ANCIENNE	53659
CRÉDIT FACTURE # 38535	-56185,98

CRÉDIT FACTURE 37756	-5242,12
Fourniture et livraison d'une pompe selon devis, mobilisation et démobalisation aux sites des travaux	13905,08
PPEC-02 : PPEC-02- Réparation de pompe - FLYGT modèle : 3127	6103,53
PPEC-03 : Enveloppe de refroidissement pour pompe.	2511,83
PPEC-06: VANNE A GUILLOTINE 6" A VOLANT A MAIN C67R	5316,49
PPEC11-MP-Pompe Flygt NP3102 MT 464 HP 600/3/60	16067,4
PPEC17/MP/Réparation pompe #9270352	5017,4
PPEJ02 MP VOLUTE POMPE 1	4175,19
PPE10 MP CLAPET 10 POUCES MILLIKEN	7477,97
PEL02- Réparation de pompe	5075,4
PELB03- Achat du fil de la pompe	2207,52
PELB03- Réparation d'une pompe d'eau usée	4992,43
PELB03-MP Réparation pompe 1	21394,5
PPES01 MP IMPULSEUR 464 (3300)	7573,9
PUILB71-MP Achat moteur de pompe	16567,9
PUILK MP 2 X CLAPETS DE SORTIE P1 ET P2	3094,16
RÉPARATION EN URGENCE POMPE	5355,15
RÉPARATION POMPE PEELB11-MP- FOND DE CART. A HUILE, ENS. REPARATION POUR 3127.090 T/T, SECHAGE MOTEUR, NETTOYAGE JET ETC	5878,58
SUCSTJ-MP-Pompe Goulds 500 l/min	5154,33
SUCVIL- Pompe Gould 6 stages de remplacement	2245,3
SURJSTF: Réparation de deux pompes darling duro	56105,5
UEC-MP-boyau décharge pompe usine 4po	2472,56
UEJ : MP LOCATION POMPE POUR TESTS BETON ET NETTOYAGE DECANTEUR #1	5260,63
VOIR CRÉDIT # 37983	5242,12
VOIR CRÉDIT # 38635	56185,98
<b>NSIM TECHNOLOGIES</b>	<b>329589,42</b>
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - 1 janvier au 31 décembre 2023	163537,86
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - JUIN 2023	23052,42
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - MAI 2023	23052,42
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - MARS 2023	23300,99
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - nov 2023	23011,59
2020-180 - ID1734 - Contrat d'entretien des heures de conduite - SEPTEMBRE 2023	23513,06
2023-582 - ID1225 - Contrat d'entretien NSim neige - 1 septembre 2023 au 31 aout 2024	46928,2
CREDITE FACT #000588	-23951,56
ID1734 - ajout d'un souffleur	3292,88
VOIR CREDIT #CN-00005	23951,56
<b>NUTRINOR</b>	<b>4293834,35</b>
1 x Scie de sauvatage MS461RS pour remplacement dans un véhicule 203	2540,94
12 X HUILE A MOTEUR 2 TEMPS 500ML	-79,19
2 X Souffleuses écocentres Chicoutimi nord et sud	5719,62
2023 - DIESEL ARTIC (CLAIR) AO 2021-129 RÉSERVOIR	206072,61
2023 - DIESEL CLAIR AO 2021-129 - RÉSERVOIR	2709974,25
2023 - ESSENCE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	1260503,58
2023 - ESSENCE AO 2021-129 - RÉSERVOIR	2616,09
ACHAT CARBURANT - MARCHÉ DU NORD ST-PAUL	6894,72
Achat de 3 souffleurs à neige	7757,33
CRÉDIT # BAQ04671	-233,36
CRÉDIT DE LA FACTURE # 219363	-238,28
CRÉDIT DE LA FACTURE BAF4671	-11,44
CREDIT FACT #1041325	-10863,31
CRÉDIT FACTURE # 1025530	-25202,12
CRÉDIT FACTURE # 1025531	-10189,4
CRÉDIT FACTURE # 1025533	-29493,3
CRÉDIT FACTURE # SQ04539	-17192,06
CRÉDIT FACTURE # ZA00166	-4094,89
CRÉDIT FACTURE #1024590	-8102,14
CRÉDIT FACTURE #1028923 - Mazout #2	-933,74
CRÉDIT FACTURE #1029194	-2913,38
CRÉDIT FACTURE #FC00584113 - TAILLE HAIE	-1076,12
CRÉDIT FACTURE #FC00615776	-103,46
CRÉDIT RELIÉ À LA FACTURE FC00601825 DP 00527351	-86,2
CRÉDIT SUR FACTURE AQ04666	-505,79
CRÉDIT SUR FACTURE BAQ04682 RÉF. FACTURE À PAYER : BCAQ4682	-24,66
CRÉDIT SUR LIVRAISON PROPANE ARENA DE LATERRIÈRE	-200,06
CRÉDIT SUR LIVRAISON PROPANE CENTRE GEORGES-VÉZINA	-139,21
CRÉDIT SUR LIVRAISON PROPANE PALAIS DES SPORTS - FACTURE 18003397	-82,3
CRÉDIT SUR LIVRAISON PROPANE PAVILLON SAINT-JACQUES	-200,06
CREDITE FACT #FC00592620	-1034,76
DIESEL COLORÉ - 25 - AO 2021-129	7875,64
DIESEL COLORÉ - 25 - FÉVRIER 2023 - AO 2021-129	3231,5
DIESEL COLORÉ - 25 - JANVIER 2023 - AO 2021-129	3371,67
DIESEL COLORÉ - 25 - JANVIER À MAI 2023 - AO 2021-129	4741,44
DIESEL COLORÉ - 25 - JUIN À DÉCEMBRE 2023 AO 2021-129	2709,1
DIESEL COLORÉ - 40 - DÉCEMBRE 2023 - AO 2021-129	4342,23
DIESEL COLORÉ - 40 - FÉVRIER 2023 - AO 2021-129	4743,08
DIESEL COLORÉ - 40 - JANVIER 2023 - AO 2021-129	5073,44
DIESEL COLORÉ - 40 - JANVIER À MAI 2023 - AO 2021-129	3036,51
ENGRAIS, FUMIERS, TOURBE SPHAIGNE, CHAUX, COMPOST DE CREVETTES	3526,25
Essence sans plomb ordinaire	16895,03
Libération de garantie de soumission	7800
LIVRAISON PROPANE - CENTRE JEAN-CLAUDE TREMBLAY LA BAIE	-71,15

MAZOUT - DÉCEMBRE 2023 - AO 2021-129	7284,64
MAZOUT - FÉVRIER 2023 - AO 2021-129	8970,42
MAZOUT - JANVIER 2023 - AO 2021-129	2163,69
MAZOUT - JANVIER 2023 - AO 2021-129	2631,83
MAZOUT - JANVIER À MAI 2023 - AO 2021-129	2191,16
UEC-MP-Souffleur à neige	3089,37
VOIR CRÉDIT # BA25530	25202,12
VOIR CRÉDIT # BA25531	10189,4
VOIR CRÉDIT # BA25533	29493,3
VOIR CRÉDIT # BAZA0166	4094,89
VOIR CRÉDIT # SQ04541	17192,06
VOIR CRÉDIT #BA029194	2913,38
VOIR CRÉDIT #BA24590	8102,14
voir credit #BA41325	10863,31
VOIR CREDIT #BC125284	4623,32
VOIR CRÉDIT #FC00584132 - OUTILLAGE POUR ARBORICULTURE - TAILLE HAIE SANS FIL, SCIE BATTERIE, SOUFFLEUR	3097,99
VOIR FACTURE #BC125284	-4623,32
<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY</b>	<b>1352000</b>
Programme de suppléments aux loyers 2023 versement 1/2	142500
programme de suppléments aux loyers 2023 versement 2/2	142500
Programme SARL reso VS-CM-2022-880	20000
Projet d'habitation <<La Lancée>> versement 7 de 25 pour l'année 2023	35000
Projets des îlots Jonquière 2023	62000
Subvention de fonctionnement 2023 versement 1 de 2	475000
Subvention de fonctionnement 2023 versement 2 de 2	475000
<b>OK PNEUS - PIECES UNIVERSELLES 2007 (9183-8268 QUEBEC INC)</b>	<b>35518,08</b>
ACHAT DE PNEUS POUR UNITÉ 22-315; BT 328431;	3276,79
ACHAT DE PNEUS POUR UNITÉ 60-410; BT 335589;	2156,93
ACHAT PNEUS / INSTALLATION UNITÉ 23-301; BT 329819;	3903,29
CRÉDIT FACTURE # F49947	-3665,41
CRÉDIT FACTURE F51460	-13,79
CRÉDIT FACTURE F53336	-2358,03
CRÉDIT FACTURE F55077	-48,29
INSTALLATION DE PNEUS; UNITÉ 13-396; VOIR CRÉDIT #F50249 -	3961,55
MONTAGE ET DEMONTAGE PNEU ET NETTOYAGE DES ROUES	2394,27
UNITÉ 08-809 BT 340391; AMORTISSEUR; BIELLE D'ACCOUPEMENT; FREINS;	2506,14
UNITÉ 10-302 BT 339939 ACHAT DE 6 PNEUS	2870,41
UNITÉ 10-304 BT 339884 ACHAT 6 PNEUS ET POSE	2420,62
UNITÉ 10-384; BT 340018 ACHAT PNEUS POSÉ BALANCÉ	2203,66
UNITÉ 13-315 BT 340643 ACHAT PNEUS ET INSTALLATION	3755,49
UNITÉ 14-341 BT 340473 SEMELLES, POSES, VALVES, PROTECTEUR	2991,13
UNITÉ 14-342 BT 341730 INSTALLATIONS PNEUS, MAIN D'OEUVRE ET FOURNITURES D'ATELIER	2966,94
UNITÉ 14-355 BT 339994;ACHAT DE PNEUS NEUFS, POSE ET SERVICE ROUTIER	2524,19
UNITÉ 23-386 BT 340797 ACHAT ET INSTALLATION DE PNEUS	2100,88
VOIR CRÉDIT # F51460	-70,42
VOIR CRÉDIT # F54778	-716,3
VOIR FACTURE # F55173	2358,03
<b>ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN</b>	<b>133508,15</b>
AIDE FINANCIERE - DERNIER VERSEMENT	62500
PRÉSENTATION ART VIVANT DANS CADRE DIFFUSIONS ESTIVALES	8508,15
Soutien financier aux organismes culturels et du loisir culturel pour leur fonctionnement VS-CM-2023-11	62500
<b>ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY</b>	<b>40850</b>
23-1121 Ensemencement - Fête de la pêche	2500
VS-CE-2023-85 pour l'année 2023	38350
<b>ORIZON MOBILE CHICOUTIMI</b>	<b>154666,34</b>
4 X RADIOS DE POLICES	9070,06
5 x Microphone OTTO IP68 avec bouton d'urgence.	2868,63
CRÉDIT FACTURE # 1032274	-68,89
CRÉDIT FACTURE # 1032275	-68,89
CRÉDIT FACTURE #1025199 - ERREUR DE PRIX	-473,01
Inspection et remplacement des antennes de C.B. de plusieurs unités	4685,15
LICENCES POUR ONDE RADIO SUR CELLULAIRE OFFICIERS	5949,51
Location du site Chicoutimi-Nord du 1er janv.au 31 déc. 2023	12041,69
MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS POUR MISE À NIVEAU DE 2 CENTRALES (911 ET RELÈVE)	50034,06
MAX SOLUTION PLAN DE SERVICE MISE À NIVEAU CENTRALE 911 ET RELÈVE	43059,24
PIECES VARIÉES, CONNECTEUR, ADAPTATEUR, ALIMENTATION RADIO, CHARGEUR RAPIDE ETC - VOIR CRÉDIT #1031382	11860,97
PORTATIF KENWOOD NX-5300ABP5, INTRINSEQUE	2652,13
RADIO KENWOOD NX-5800 (K2)	4763,41
RADIO KENWOOD NX-5800(K2) COMPLET NEXEDGE INCLUANT:MICROPHONE KMC-65,CÂBLE 12VCC,SUPPORT RADIO ET MICRO	6193,99
REPARATION DE MAX CENTRAL ZETRON (BON #043880)	2098,29
<b>ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICES INC. (VWNA CANADA INC.)</b>	<b>986460,36</b>
2023-149 Inspection et nettoyage de conduites sanitaires	294967,57
2023-149 Nettoyage de conduite sanitaire	80979,19
2023-149 Nettoyage et recurage des conduites sanitaires au mètre linéaire	567702,25
Libération de dépôt de garantie de soumission	5000
NETTOYAGE D'UN DÉGAT ENVIRONNEMENTAL AU 3495 DE L'ÉNERGIE	10140,02
Nettoyage et recurage des conduites sanitaires au mètre linéaire	18778,92
Pompage et disposition d'un réservoir de liquide inflammable	2964,43
travaux pour conduite pluvial sur le plan RTA	5927,98
<b>OSL 96 (9067-8319 QUEBEC INC)</b>	<b>49474,67</b>
300 x KEY BLANK 35-157-XP // BT 2014899.4 - INVENTAIRE CAMION	2724,91

50 X NOYAU 1C-7J1 626 / INVENTAIRE SERRURERIE	2105,77
BT 2030045.3 - INVENTAIRE SERRURERIE JONQUIÈRE	2890,54
BT 2050722.1 - PIÈCES POUR REMPLACER PORTE ENTRÉE PRINCIPALE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ALPHONSE	6783,53
BT 2053834.1 - AJOUT CONTRÔLE ACCÈS - RESSOURCES INFORMATIONNELLES LA BAIE	2476,59
BT 2065941 - INSTALLER PORTE OÙ LA PERCEPTION - HOTEL DE VILLE	2070,21
BT 2068016 - REMPLACER PORTE PRINCIPALE - CENTRE COMMUNAUTAIRE HAMEL ET FRADETTE	2992,18
CYLINDRE - INVENTAIRE CAMION	2673,17
GLACE VALÉRIE MALTAIS - PORTE À CHANGER	5281,45
INVENTAIRE CAMION - CYLINDRES	2028,25
INVENTAIRE SERRURERIE	2357,89
NOYAU INTERCHANGEABLE, CYLINDRÉS	7957,32
REMPLACEMENT BARRES PANIQUES / BT 2064299 GLACE DEAN BERGERON	2131
STATION DE POMPAGE PARC MARS - CHANGER PORTES	5001,86
<b>P.S. METAL INC.</b>	<b>187143,35</b>
2023-070 Formes à béton en aluminium pour bordures et trottoirs	170130,35
Libération de dépôt de garantie de soumission	17013
<b>PAIEMENT DANIEL ARCHITECTE</b>	<b>29779,05</b>
2022-314 - OSP - RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PALESTRE JOHNNY GAGNON	3736,69
2022-349 - OSP EN ARCHITECTURE - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL AU PANORAMIQUE ARRONDISSEMENT CHICOUTIMI	3935,02
2022-582 - OSP EN ARCHITECTURE - RÉFECTION D'UN BLOC SANITAIRE - ARÉNA AU FOYER DES LOISIRS ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE	19775,7
RÉNOVATIONS DIVERSES - CENTRE COMMÉMORATIF PRICE - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTURE	2331,64
<b>PARK PLACE TECHNOLOGIES CANADA ULC</b>	<b>43129,04</b>
2023-486 - ID1578 Park Place Technologies 31 août 2023 au 30 août 2024 - Billet 399242	43129,04
<b>PAUL ALBERT CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTEE</b>	<b>33330,99</b>
BT 334630 UNITÉ 06-201 Réparation moteur pièces et main d'oeuvre	3931,36
CODE MOTEUR UNITÉ 02-202; BT 330699; MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	3474,02
CRÉDIT FACTURE # 205067	-94,89
CRÉDIT FACTURE # 209954	-99,25
CRÉDIT FACTURE # 218891	-302,43
CRÉDIT FACTURE #214364 - Boucle de ceinture receptacle	-172,14
CRÉDIT FACTURE #219188 - MOTEUR 12707576	-459,51
RÉPARATION MOTEUR BT 334480 UNITÉ 04-701 20230419	3203,41
RÉPARATION VÉHICULE 02-401/ BT 333449	3729,01
Unité 09-830 Réparations transmission n'a plus de vitesse BT 340370	8513,36
Unité 10-418 PROBLÈME DE RADIO, RÉPARATIONS, REMPLACEMENT AMPLIFIER BT 334689	3722,4
VÉRIFIER CLAQUEMENT MOTEUR UNITÉ 06-303 BT 335137; PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	7885,65
<b>PAUL PEDNEAULT INC.</b>	<b>14955611,15</b>
2022-405 - Remplacement d'un ponceau sur le chemin St-Martin / Arr. de La Baie	46891,37
Décompte # 4 / 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	660300,14
Décompte # 5/2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	924415,25
Décompte # 9 et Libération de retenue 5 % 2021-410 : Réfection complète de la rue J.-R.-Théberge / Arr. de Chicoutimi	236271,93
Décompte #1 2021-377 : Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 / Arr. de La Baie	53972,49
Décompte #1 2022-266 Auscultation de la conduite d'aqueduc sous le pont Dubuc / Arr. de Chicoutimi	82773,62
Décompte #1 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1071922,62
Décompte #1 2022-490: Rénovation du pont P-209 et de la passerelle pass-178 / Arrondissement de Jonquièrre	109480,79
Décompte #1 2023-028 AJOUT DE FEUX PIÉTONNIERS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD HARVEY ET DE LA RUE SAINT-HUBERT	132356,19
Décompte #1 2023-151 - RÉFECTION AVENUE DU PARC - ARR LA BAIE	370741,9
Décompte #1 2023-178 - RÉASPHALTAGE DES PONTS P-14079 ET P-01867 / ARR DE CHICOUTIMI	102847,89
Décompte #1 -RÉFECTION DES EGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ENTRE LES RUES DE PARIS ET ST-TIMOTHÉE	1067897,51
Décompte #10 2021-377 : Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 / Arr. de La Baie	38547,59
Décompte #10 et libération de retenue 5% 2021-410 : Réfection complète de la rue J.-R.-Théberge / Arr. de Chicoutimi	185490,01
Décompte #2 2023-178 - RÉASPHALTAGE DES PONTS P-14079 ET P-01867 / ARR DE CHICOUTIMI	499031,19
Décompte #2 2021-377 : Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 / Arr. de La Baie	45351,22
Décompte #2 2022-072 : Barrage des Côté - travaux d'entretien 2022	17367,91
Décompte #2 2022-266 Auscultation de la conduite d'aqueduc sous le pont Dubuc / Arr. de Chicoutimi	11425,19
Décompte #2 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	745959,41
Décompte #2 2023-151 - RÉFECTION AVENUE DU PARC - ARR LA BAIE	633555,19
Décompte #2 Appel d'offres 2022-287   RÉPARATION DE COLONNES - CENTRE-GEORGES VÉZINA / Arrondissement de Chicoutimi	32799,68
Décompte #2/2023-028 AJOUT DE FEUX PIÉTONNIERS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD HARVEY ET DE LA RUE SAINT-HUBERT	152252,26
Décompte #3 2021-377 : Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 / Arr. de La Baie	73753,33
Décompte #3 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	747144,4
Décompte #3 2022-405 - Remplacement d'un ponceau sur le chemin St-Martin / Arr. de La Baie	222994,99
Décompte #3/2021-197 : Feux piétonniers intersection du boulevard de l'Université et de la rue Bégin / Arr. de Chicoutimi	53255,22
Décompte #4 2021-377 : Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 / Arr. de La Baie	144507,76
Décompte #4 2022-405 - Remplacement d'un ponceau sur le chemin St-Martin / Arr. de La Baie	29916,66
Décompte #5 2021-377 : Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 / Arr. de La Baie	55874,18
Décompte #5 2022-405 - Remplacement d'un ponceau sur le chemin St-Martin / Arr. de La Baie	108313,06
Décompte #6 2021-375 : Réfection complète du poste de pompage PPEJ-07 / Arr. de Jonquièrre	141982,54
Décompte #6 2021-377 : Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 / Arr. de La Baie	183973,32
Décompte #6 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1751320,44
Décompte #7 2021-375 : Réfection complète du poste de pompage PPEJ-07 / Arr. de Jonquièrre	25441,24
Décompte #7 2021-377 : Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 / Arr. de La Baie	92516,48
Décompte #7 2022-292 - Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1409248,83
Décompte #8 Modernisation de l'usine d'épuration - Phase 2 / Arrondissement de la La Baie	1867012,65
Décompte #8 2021-375 : Réfection complète du poste de pompage PPEJ-07 / Arr. de Jonquièrre	90405,73
Décompte #8 2021-377 : Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 / Arr. de La Baie	62322,51
Décompte #8 2021-410 : Réfection complète de la rue J.-R.-Théberge / Arr. de Chicoutimi	299085,32
Décompte #9 2021-375 : Réfection complète du poste de pompage PPEJ-07 / Arr. de Jonquièrre	89987,87
Décompte #9 2021-377 : Réfection complète du poste de pompage PPELB-05 / Arr. de La Baie	16524,94
Décompte#3 2022-287   RÉPARATION DE COLONNES - CENTRE-GE; Appel d'offres 2022-287   RÉPARATION DE COLONNES - CENTRE-G	22175,38
LIBÉRATION DE RETENUE 10 % / RÉFECTION DU PAVILLON ROSAIRE GAUTHIER ARR, CHICOUTIMI	16933,23

LIBÉRATION DE RETENUE 5 % RÉASPHALTAGE DES PONTS DE LA RUE ST-HENRI ET BOUL SAGUENAY E. ARR CHICOUTIMI	22227,02
Libération de retenue 5% Sécurisation de la traverse à l'intersection des rues Bégin et Don Bosco	10323,15
Libération de retenue 5% Remplacement d'un ponceau sur le chemin St-Martin Arr. la Baie	81123,07
Reconstruction d'un mur de soutènement - rue Tremblay Arr. de Chicoutimi Libération de retenue 5%	102640,96
Réparation colonnes Centre-Georges Vézina Libération de retenue 5%	6477,76
Réparation des colonnes CGV Libération de retenue 5%	6477,76
<b>PAVEX (9167-6163 QUEBEC INC.)</b>	<b>857935,17</b>
AJUSTEMENT PRIX BITUME Juin 2023 fact #103011719	-49,67
AJUSTEMENT PRIX BITUME Juin 2023 (Réf: factures du 28 mai au 1 juillet 2023)	-13518,66
ASPHALTE AUTOMNE 2023	72394,68
ASPHALTE POUR CHICOUTIMI / VOIR CRÉDIT # 103012451	2769,52
Asphalte pour réparation de fuites d'acqueduc	11520,21
Asphalte Voirie Jonquière - Année 2023	489928,23
Asphalte Voirie Jonquière - Année 2023	101069,79
Asphalte Voirie Jonquière - Année 2023	47112,69
Asphalte Voirie Jonquière - Année 2023;	111712,71
Asphalte Voirie Jonquière et Chicoutimi - Année 2023	9954,93
Bitume d'amorçage EMULPLUS RC	5070,4
CRÉDIT DE LA FACTURE 103011812	-24610,46
Crédit en lien avec la facture 103012105	-2032,61
CRÉDIT FACTURE # 103011783	-12385,06
CRÉDIT FACTURE # 103011968	-3742,44
CRÉDIT FACTURE #103011601	-127,85
CRÉDIT FACTURE #103012007	-2017,98
Crédit facture 103012081	-1476,72
Credit pour la facture 103011759	-28098,61
CREDITE FACT #103012376	-3285,97
CREDITE FACT #103012401	-1667,04
CREDITE FACT #103012426	-2134,79
EB-14	6205,35
EB-14 (Inter-Cité est brisé 24 juillet 2023) - VOIR CRÉDIT #103012088	9702,96
ENROBÉ EB-10C / ENROBÉ EB14R	2847,33
Le 15, 21 et 31 août, Inter-Cité ne pouvait pas nous fournir(pour le EB-10S subvention arrondissement de Chicoutimi)	4794,46
Supercol-H (liant d'accrochage emulsion)	3742,44
VOIR CRÉDIT # 103011926	12385,06
VOIR CRÉDIT # 103012010	3742,44
VOIR CREDIT #103011820	16445,19
VOIR CREDIT #103012503	2134,79
VOIR CREDIT #103012504	3285,97
Voir crédit 103011759	28098,61
VOIR CRÉDIT 103011924	24610,46
VOIR FACTURE #103011718	-16445,19
<b>PEARSON MARC</b>	<b>26352,26</b>
2023-034 - Banque d'heures pour formation de l'équipe de développement	26352,26
<b>PEINTURES PPG-BETONEL-DULLUX</b>	<b>38058,66</b>
CRÉDIT FACTURE # 842620004467	-375,76
CRÉDIT FACTURE #842620002641	-79,29
CRÉDIT FACTURE 842620000706	-192,45
Crédit pour facture # 842620002833	-43,87
peinture	7517,46
Peinture a trafic a base d'eau sechage rapide jaune et blanc	14762,79
PEINTURES BLANCHES POUR TERRAIN SPORTIF EN 20 L BLANCHE	5517,42
PEINTURES ET FOURNITURES POUR 150 BANDES DE PATINOIRES ENTREPOSÉES AUX IMMEUBLES À PEINDRE	3549,82
PEINTURES POUR TERRAIN SPORTIF EN 20 L BLANCHE	2758,71
TRACEUR AU LASER POUR TERRAINS SPORTIFS	4643,83
<b>PERRON CHANTAL</b>	<b>45990</b>
Gestion et opération débarcadère du portage sud, Laterrière	45990
<b>PG SOLUTIONS INC. (PG GOVERN QC-GES TECHNOLOGIES-CTSPEC TECHNOLOGIES)</b>	<b>551289,05</b>
2022-647 - ID1525 - Contrat d'entretien MégaEvol - 1 janvier au 31 décembre 2023	163639,32
2022-649 - ID1606 - Contrat d'entretien Justice (Constat Express/Courmun) - 1 janvier au 31 décembre 2023	45423,18
2022-650 - ID1602 - Renouvellement contat d'entretien Ludik - 1 janvier au 31 décembre 2023	62832,69
2022-674 - ID1604 - Contrat d'entretien TFP - 1 janvier au 31 décembre 2023	128047,66
2022-675 - ID1603 - contrat d'entretien Territoire (Harfan) - 2023	25349,69
2022-676 - ID1600 - contrat d'entretien Syged - 1 janvier au 31 décembre 2023	25047,3
Contrat entretien et soutien des applications 1 avr au 31 déc 2023 Droit utilisation annuel ePropriété VSAG26-017666-Q1	2492,09
CRÉDIT FACTURE # STD51248	-3851,66
ID1599 - Contrat d'entretien CTSpec - 2024	9154,32
ID1599 - renouvellement contrat d'entretien CTSpec - 1 janvier au 31 décembre 2023	8799,04
ID1890 - Contrat d'entretien - Portail de données immobilière - 1 au 31 décembre 2023	2008,7
ID1890 - Contrat d'entretien - Portail de données immobilière - 1 janvier au 31 décembre 2024	24104,51
Mise à jour des serveurs d'Unicité	5035,9
Nouvelle licence Constat Express - Transphere Paiement	10181,04
Transactions ePropriété - juillet août septembre - contrat 1VSAG26-017666-JQ1	3194,01
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express mai 2023	3077,77
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express août 2023	2488,06
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express Avril 2023	3235,05
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express décembre 2022	2915,96
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express février 2023	3464,43
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express janvier 2023	2131,55
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express juillet 2023	3187,11
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express juin 2023	3096,51

Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express MARS 2023	4076,45
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express novembre 2023	2815,51
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express octobre 2023	3076,73
Transfert droit mens. utilis. passerelle paiement cour munic. Frais transactionnels - constat express septembre 2023	2414,47
VOIR CRÉDIT # STD52935	3851,66
<b>PIC CONSTRUCTION CO LTEE</b>	<b>90368,87</b>
2023-659 Abrasif pour Chicoutimi	67291,92
Abrasif pour Chicoutimi	24524,84
CRÉDIT FACTURE # PI-100485	-309,99
CRÉDIT FACTURE 36552	-217,98
CRÉDIT FACTURE 38245	-145,24
CRÉDIT FACTURE 38266	-158,25
CRÉDIT FACTURE 43442	-302,86
CRÉDIT FACTURE PI-100075	-313,57
<b>PIECES D'AUTOS P &amp; L TEE</b>	<b>41336,96</b>
CE CRÉDIT EST UN DOUBLON DU CRÉDIT #1-10235595 - VOIR FACTURE #1-10296220 POUR ANNULER CE CRÉDIT	-70,99
CORE ETRIER	-66,12
CORE ETRIER RÉFÉRENCE FACTURE # 1-10224732	-66,12
CREDIT DE LA FACT 1-10251784	-96,22
CREDIT FACT # 1-10248997	-84,71
CRÉDIT FACTURE # 1-10225384	-96,01
CRÉDIT FACTURE # 1-10268634	-107,44
CRÉDIT FACTURE # 1-10280118	-45,25
CRÉDIT FACTURE # 1-10303124 - DISQUE ET PLAQUETTE	-420,28
CRÉDIT FACTURE # 2-20088809	-13,16
CRÉDIT FACTURE # 2-20100762	-69,99
CRÉDIT FACTURE #1-10198416 - COURROIE	-59,5
CRÉDIT FACTURE #1-10211012 - EXHAUST CLAMP VOIR BC 30212947	-67,15
CRÉDIT FACTURE #1-10219158	-25,02
CRÉDIT FACTURE #1-10235985	-988,69
CRÉDIT FACTURE #1-10262077 - HOSE ROB13190	-57,43
CRÉDIT FACTURE #1-10292691 - TIRE WET / BLACK MAGIC	-14,44
CRÉDIT FACTURE #1-10302435 ET VOIR FACTURE #1-10303293	-327,4
CRÉDIT FACTURE #2-20091414	-36,2
CRÉDIT FACTURE #4-40044320 - LING KIT ARRIERE GAUCHE	-104,63
CRÉDIT FACTURE #4-40070954 - CORE	-66,12
CRÉDIT FACTURE #4-40073375 ET VOIR FACTURES #1-10234508 ET #4-40073378	-251,18
CRÉDIT FACTURE #4-40073378 - DISQUE DE FREIN	-76,47
CRÉDIT FACTURE #4-40073378 ET VOIR FACTURES #1-10234508 ET #4-40073375	-76,47
Crédit facture #4-40073526 - Disque et palquettes de frein avant	-537,33
CRÉDIT FACTURE #4-40073609 - CORRECTION PRIX	-70,99
CRÉDIT FACTURE #4-40090143 ET VOIR CRÉDIT #1-10293421	-26,35
CRÉDIT FACTURE #4-40090143 ET VOIR CRÉDIT #4-40090148	-14,72
CRÉDIT FACTURE #4-40090146 - CORE	-132,22
CRÉDIT FACTURE #4-40094691	-29,62
CRÉDIT FACTURE 1-10219547	-57,76
CRÉDIT FACTURE 1-10300344 - PLAQUETTE DE FREIN, DISQUE DE FREIN	-332,76
CRÉDIT FACTURE 2-20096412	-35,18
CRÉDIT FACTURE 2-20101169	-13,98
CRÉDIT FACTURE 4-400093229	-378,08
CRÉDIT FACTURES #1-10213233, 4-40065002, 1-10193727, 4-40066582 ET 1-10213343	-865,9
CRÉDIT FACTURES #1-10308137 ET #1-10308456 - DISQUE ET PLAQUETTE	-403,57
CRÉDIT FACTURES #1-1772221 ET #1-1713994 - JEU DE PLAQUE ET PLAQUETTE (BC 2018 ET BC 2019)	-139,26
CRÉDIT FACTURES 4-4003318, 4-40070955 ET 1-10209400	-478,35
Crédit pour facture # 2-20113224	-160,92
CRÉDIT RÉFÉRENCE FACTURE # 2-20086264	-132,22
DIVERS FITTING (RACCORDS, TUBES, PLUG, COUDES, HOSES, BOYAUX)	5137,6
EN VRAC - HUILE POLYVALENTE TDH GRADE ETE	2102,32
EN VRAC - HUILE POLYVALENTE TDH GRADE HIVER	4871
EN VRAC - HUILE POUR ENGRENAGE MULTIGRADE 75W90 TYPE SYNTHETIC	3179,9
EN VRAC - HUILE POUR ENGRENAGE MULTIGRADE 75W90 TYPE SYNTHETIQUE	2662,76
FITTING LIBRE SERVICE - RACCORD, HOSE, FEMALE CAP, 3/8 CAP, INSERT	3989,04
HUILE EN VRAC 75W90	3814,79
HUILE ENGRENAGE MULTIGRADE 75W90 SYNTHETIQUE A 100% 1L	3664,03
HUILE HYDRAULIQUE EN VRAC TDH HIVER	2405,23
LIBRE SERVICE GARAGE	5836,67
LIBRE SERVICE GARAGE - HOSE, PLUG, RACCOD, STRAIGHT, CAP ETC	3262
LIBRE SERVICE GARAGE / DIVERS	2705,3
PIÈCES D'AUTOS DIE SET (BLUE) + DIE SET (YELLOW)	2229,03
RACCORDS,TUYAU 3/8,COUDES,BRANCHEMENTS(PLUG)	2770,19
RÉFÉRENCE FACTURE 2-20086224	-39,17
Retour de marchandise / RETOUR RÉFÉRENCE FACTURE 1-10223442	-66,12
Retour Fact # 4-40074640	-42,81
RETOUR SUR FACTURE #1-10235159 SEALS	-48,6
<b>PLANITECH ARCHITECTES INC. (GROUPE CONSEIL PLANITECH)</b>	<b>47332,69</b>
2020-280 - CONSTRUCTION D'UNE PISCINE AU PARC J-ALCIDE REID - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE	19242,91
2022-154 AGRANDISSEMENT DU PAVILLON ST-ALEXIS - OSP EN ARCHITECTURE	7243,43
2022-245 - OSP EN ARCHITECTURE - ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	3449,25
2023-389 OSP EN ARCHITECTURE - PROJET ROSAIRE GAUTHIER - PHASE 03	6726,04
ÉTUDE SUR LA RÉFECTION DE LA PISCINE PAVILLON ST-MATHIAS JONQUIERE BT2034206	8462,16
SERVICES RENDUS - CONSTRUCTION D'UNE PISCINE AU PARC J-ALCIDE REID	2208,9

<b>PLATEFORME BIOALIMENTAIRE BOREALE SOLIDAR</b>	<b>50000</b>
Soutien Financier 2023 Partenariat avec la Plateforme bioalimentaire boréale Solidar - VS-CM-2020-282 ET VS-CM-2019-445	50000
<b>PLOMBERIE GAGNE ET FILS (9191-0091 QUEBEC INC)</b>	<b>28469,96</b>
2022-312 - INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT - ANNÉE 2023	14808,64
CRÉDIT DE LA FACT 8227	-132,22
INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT - ANNÉE 2023 - JONQUIÈRE	3041,09
INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT DE JANVIER À AOÛT 2023	4538,07
INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT ANNÉE 23 - CHICOUTIMI ET JONQUIÈRE	3966,62
INSPECTION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT ANNÉE 23- LA BAIE	2247,76
<b>PNEUMATIQUE RG &amp; FILS (9419-0451 QUEBEC INC.</b>	<b>25913,97</b>
2023-133 - INSPECTION ET ENTRETIEN DES COMPRESSEURS D'AIR ET ASSÈCHEURS D'AIR - 2023	3941,62
2023-133 - INSPECTION ET ENTRETIEN DES COMPRESSEURS D'AIR ET ASSÈCHEURS D'AIR - ANNÉE 2023	7390,33
COMPRESSEUR KUSSMAUL # 091912V	2208,61
CRÉDIT FACTURE #3854 - KUSSMAUL COMPRESSEUR	-1961,65
CRÉDIT FACTURE 4630	-4389,22
INSPECTION ET ENTRETIEN DES COMPRESSEURS D'AIR ET ASSÈCHEURS D'AIR	4960,34
KIT DE REPARATION #32229882, MAIN D'OEUVRE ET TRANSPORT	2571,02
Libération dépôt de garantie de soumission	2414,48
Machine ;a pression Kodiak W/P 2,00 PSI @4	4389,22
VOIR CRÉDIT # 4774	4389,22
<b>POLE ARCHITECTURE INC</b>	<b>102350,05</b>
2023-229 MISE A NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES - ARRONDISSEMENT JONQUIERE	53784,85
2023-229 MISE A NIVEAU STADE RICHARD-DESMEULES - ARRONDISSEMENT JONQUIERE	48565,2
<b>POLY LIVRE TOUT</b>	<b>52749,86</b>
AJUSTEMENT CARBURANT AOÛT-SEPT-OCTOBRE-NOVEMBRE 2022	2439,86
AJUSTEMENTS CARBURANT MARS, AVRIL, MAI, JUIN ET JUILLET 2023	2898,17
FRAIS DE LIVRAISON JUIN 2023 - ATELIER JONQ;	2724,64
LIVRAISON MAI 2023 ATELIER CHIC	2403,38
LIVRAISON COURRIER	2734,39
LIVRAISON COURRIER AOÛT 2023	2387,04
LIVRAISON COURRIER OCTOBRE 2023	2341,8
LIVRAISON COURRIER, AJUSTEMENT DE CARBURANT	4859,45
LIVRAISON DE COURRIER / AVRIL 2023	2721,4
LIVRAISON DE COURRIER DÉCEMBRE 2022	2339,87
LIVRAISON DE COURRIER SEPTEMBRE 2023	2182,65
LIVRAISON DE COURRIERS ATELIER MÉCANIQUE JONQUIÈRE / SEPTEMBRE 2023	2535,1
LIVRAISONS AVRIL 2023 ATELIER JONQUIÈRE	2217,41
LIVRAISONS CHICOUTIMI AVRIL 2023	2085,98
LIVRAISONS CHICOUTIMI MARS 2023	2968,84
LIVRAISONS COURRIERS MAI 2023; ATELIER JONQUIÈRE	3224,77
LIVRAISONS COURRIERS OCTOBRE 2023;	2162,65
LIVRAISONS MARS 2023 - ATELIER JONQUIÈRE	2425,01
TRANSPORT ET MESSAGERIE - ATELIER MÉCANIQUE CHIC;	2448,52
TRANSPORT ET MESSAGERIE - FÉVRIER 2023;	2648,93
<b>POMPACTION INC.</b>	<b>39174,73</b>
DES-008 : pièces de réparation pour la pompe du Dessableur	7536,46
SUCSTM-MP-Pompe DDA-7.5-16-AR pour hypochlorite	2080,22
UEC - POMPE EAUX USÉES RECYCLÉES 600	3092,83
UEC : Pièce pour pompe Grundfos CR45-2 A-G-A-E-HQQE	4561,46
UEJ MP 3 X POMPES A PULSION (DIAPHRAGME)	6666,33
UFJ - Ensemble joint d'arbre	2381,59
UFJ - pompe circulation	8381,68
UFJH/MP/Pompe doseuse Polydex / ASTJ/MP/Pompe doseuse Alun	4474,16
<b>PORTES ML 2015 (9328-8702 QUEBEC INC)</b>	<b>151061,93</b>
2021-439 - CASERNE SECTEUR SUD - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	3949,34
2021-439 - ÉDIFICE ROI-GEORGES - JONQUIÈRE - ANNÉE 2023	2778,31
2021-439 - ENTRETIEN PRÉVENTIFS ENTREPÔT VÉHICULAIRE STS - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	5571,49
2021-439 - GARAGE MUNICIPAL - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	8922,01
2021-439 - KIT E RESSORTGARAGE MUNICIPAL - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	14528,37
2023-473   RÉPARATION D'UNE PORTE DE TOILE - ÉDIFICE RUE DU ROI-GEORGES / Arrondissement de Jonquière	17142,61
APPEL DE SERVICE - CHANGER MOTEUR SUR PORTE # 2 / SOC.DE TRANSPORT DU SAGUENAY - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	3103,12
APPEL DE SERVICE - Remplacement moteur Porte#8 GARAGE ATELIER MECANIQUE CHICOUTIMI	4528,12
APPEL DE SERVICE - SOC.DE TRANSPORT DU SAGUENAY - CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	3021,67
APPEL DE SERVICE POUR RÉPARATION PORTE # 1 - ÉDIFICE ADMINISTRATIF SHIPSHAW	6794,01
BT 2061498.1 - BRIS PORTE DE GARAGE - ÉDIFICE DU ROI-GEORGES	2741,18
BT 2066821 - BRIS PORTE DE GARAGE - ÉDIFICE G LEBEAU	4018,39
BT 2067045.1 - BRIS PORTE DE GARAGE SALLE DE SOUDURE - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI	2108,05
BT 2067798 - BRIS PORTES DE GARAGE - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI	2193,97
CHANGER MOTEUR DE PORTE D'ENTRÉE, MOTEUR ET BOULONS / GARAGE MUNICIPALE A JONQUIÈRE	3075,24
CORRECTIFS / PRÉVENTIFS 2023 - CASERNE DE POMPIER LA BAIE	2665,66
CORRECTIFS / PRÉVENTIFS 2023 - ENTREPÔT DES IMMEUBLES	3303,77
CRÉDIT FACTURE #8382 - PLANIFIABLE , MODIFICATIONS AJOUTS CONFORMITE SÉCURISATION 2	-80,48
CRÉDIT FACTURE 8616	-252,95
ENTRETIEN PREVENTIFS ET CORRECTIFS - CASERNE POMPIER CHIC NORD #4 - ANNÉE 2023	2364,88
ENTRETIEN PREVENTIFS ET CORRECTIFS - CASERNE POMPIER JONQUIERE ANNÉE 2023	2711,47
ENTRETIEN PREVENTIFS ET CORRECTIFS - CASERNE POMPIER MELLON JONQUIERE ANNÉE 2023	2020,67
ENTRETIEN PREVENTIFS ET CORRECTIFS - EDIFICE DU ROI-GEORGES JONQUIERE ANNÉE 2023	3354,82
ENTRETIEN PRÉVENTIFS ET CORRECTIFS - ENTREPÔT JR THÉBERGE - ANNÉE 2023	2277,08
ENTRETIEN PRÉVENTIFS ET CORRECTIFS - GARAGE MUNICIPAL CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	6587,5
ENTRETIEN PREVENTIFS ET CORRECTIFS - HYDRO-JONQUIERE ANNÉE 2023	5696,76
ENTRETIEN PREVENTIFS ET CORRECTIFS - USINE ÉPURATION CHICOUTIMI - ANNÉE 2023	2608,84

ENTRETIEN PRÉVENTIFS ET CORRECTIFS - ATELIER IMMEUBLES SAVARD - ANNÉE 2023	3970,79
ENTRETIEN PRÉVENTIFS ET CORRECTIFS - CASERNE POMPIER SECTEUR SUD	4191,09
ENTRETIEN PRÉVENTIFS ET CORRECTIFS - ÉDIFICE G. LEBEAU - ANNÉE 2023	2200,93
ENTRETIEN PRÉVENTIFS ET CORRECTIFS - PAVILLON DE L'AGRICULTURE - ANNÉE 2023	2431,69
Moteur de la porte # 5 ne fonctionne plus, doit être changée. à l'entrepot de véhiculaire Chicoutimi	4343,42
PORTE B A ÉTÉ ACCROCHÉE PAR LE CAMION DE POMPIER - GARAGE DE MÉCANIQUE JONQUIÈRE	12748,5
Remplacement moteur Porte#3 Sécurité incendie / Caserne La Baie	3441,61
<b>POTVIN BOUCHARD (DIVISION BMR DETAIL SEC)</b>	<b>28079,82</b>
40 X CONTRE-PLAQUÉ POUR ATELIER IMMEUBLES RUE SAVARD - INVENTAIRE	2526,23
BOIS / BT 2074634 BANDES PATINOIRES	2825,37
BOIS TRAITÉS BRUN / Projet d'aménagement avec des délimitations permanentes des terrains de pétanques	4309,35
BT 2014923.4 -CONTREPLAQUÉ 3/4" FIR SELECT BLEU INVENTAIRE CAMION	2738,7
BT 2064431 ACHAT 40 x CONTRE-PLAQUE	2583,72
CONTRE-PLAQUE / BT 2074634 BANDES PATINOIRES	5586,92
CRÉDIT APPLICABLE SUR FACTURE 8768746	-203,11
CRÉDIT FACTURE #2685659 - ÉCHELLE	-207,5
Crédit pour facture # 7191580	-20,67
Crédit pour facture # 8489773	-102,17
GAZEBOS (8) POUR LES 3 ARRONDISSEMENTS	5907,6
Note de crédit pour facture # 7631058	-11,48
Note de crédit pour facture # 8719751	-13,09
RETOUR ADAPTATEUR DIVERS QUINCAILLERIE	-43,65
REVÊTEMENT ACIER - PARC ST-JEAN-BAPTISTE BT 2069069	2203,6
<b>PRECICOM TECHNOLOGIES INC</b>	<b>122805,95</b>
2023-063 ID1741 - Renouvellement licences Fotigate - 2023	76671,08
Firewall NG911-PPEL810 - Billet 387506	10648,98
Firewall nouveau bâtiment Police - Billet 382300	5562,49
Fotigate pour PPEL04/PPEC08/PPEC13/ PPEC18/PPEC32/Étang SJB - Billet 378783	7360,7
ID1758 - Contrat d'entretien licences Tenable.IO - 16 juin 2023 au 15 juin 2024	22562,7
<b>PRO COMBUSTION INC.</b>	<b>73447,63</b>
2023-035 - ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE AU GAZ NATUREL ET À L'HUILE - ANNÉE 2023	9255,5
AÉROTHERME ARG-004 : ÉCHANGEUR FENDU, ÉQUIP. AGÉS. ATELIER DES IMMEUBLE CHICOUTIMI	5887,99
BRÛLEUR À REMPLACER SUR HUMIDIFICATEUR - CENTRE GEORGES-VÉZINA	2395,82
BRÛLEUR DE L'UNITÉ UTV-005 NE FONCTIONNE PLUS - ÉDIFICE J-DOMINIQUE GUAY	3052,31
CORRECTIF SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU GAZ NATUREL ET À L'HUILE - PALAIS DES SPORTS	3810,65
CRÉDIT DE LA FACTURE # 034393 CAR MAUVAIS PRIX DES ITEMS	-1060,19
ÉCHANGEUR À REMPLACER SUR REZNOUR UD8400-2 - CENTRE DE TRI	6605,83
ÉCHANGEUR A REMPLACER UNITE DE TOIT TRANE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-JOACHIM / CHICOUTIMI	3743,88
ENTRETIEN SYSTÈME AU GAZ NATUREL ET À L'HUILE. CENTRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	2945,59
ENTRETIEN SYSTÈME AU GAZ NATUREL ET À L'HUILE. USINE D'ÉPURATION CHICOUTIMI.	2550,77
Équipements de chauffage - Pavillon de l'agriculture	3674,43
INSTALLATION DE NOUVEAU ROBINET D'ISOLEMENT POUR LA CHAUDIÈRE QUI SERA REMPLACÉE	5752,71
Installation d'un point de lecture de pression sur le réseau de chauffage et changement des manomètres (4)	2695,24
RÉFRACTAIRE CHAUDIÈRE VOLCANO ÉDIFICE ROI-GÉORGES	4442,45
Système de chauffe-eau pour la préparation de solution de polymère	17694,65
<b>PRO REANIMATION</b>	<b>29404,86</b>
Facture ProRéanimation 9 décembre 2023 (formation pompiers)	2184,53
Formation maintien de compétences PR3 session 3 - Facture POMPIERS	9744,13
Maitien des compétences PR3 session 1 / A200-043	8738,1
Pompier - Formation maintien de compétences PR3/Session 2 - voir demande 520727 pour l'approb.	8738,1
<b>PRODUCTIONS ZAN</b>	<b>25000</b>
soutien évènement 2023 - Sidance	25000
<b>PRODUITS BCM LTEE</b>	<b>610301,85</b>
10 X Couvert de regard 24 po (modèle N° 524)MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 184333	4143,59
10 X COUVERTS / 2 X BOUCHONS DE BTE DE VANNE / 15 X COUVERCLES - AQUEDUC ET ÉGOÛT	5144,46
11 X Tuyau fonte 350mm cl350 tyton +lamelle incluant lamelle	2186,84
12 X Tuyau calvette biosolides / raccord	3557,17
13.3.2 Couvert de regard 24 po (modèle N° 524)	2071,79
2 X Borne-fontaine 8', 2 bouches - 2½ filet, Québec	10462,72
2 X MANCHONS 441X350MM MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 196132	2828,41
2 X MANCHONS D S/S 350MMX381MM MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 195934	3433,3
2 X Manchons d s/s 350x381mm MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 194032	3433,3
2 X MANCHONS DE REPARATION 14" X 15" ROCKWELL	3433,3
2 X MANCHONS HYMAX2 200MM	2179,26
36 X MORTIERS A PRISE RAPIDE 24.9KG - ENCRAGE ET COLMATAGE DES FUITES	2170,96
4 X BORNES D'INCENDIE	20925,45
5 X BOITES DE SERVICE 1" X 7' (TYPE 1)	2799,64
5.5 MÈTRES Tuyaux fonte 350mm cl350 tyton +lamelle incluant lamelle PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 196278	2299,97
6 X COLLIERS REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226 / Matériel d'aqueduc et d'égout	2184,58
6 X COLLIERS REP ACIER INOX 6"x25" (6,84 A 7,24) SMITH-B 226-01	2420,02
7 X COLLIER REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226 Matériel d'aqueduc et d'égout	2359,75
7 X EPOXY 100% SOLIDE GRIS MOYEN 3 GAL BT 2058931.2 - REPEINDRE ATELIER DE MENUISIERIE CHICOUTIMI	2025,99
8 X COLLIERS REP ACIER INOX 8" X 15"(8,99 A 9,39) SMITH-BLAIR 226 / AQUEDUC ET ÉGOÛTS	3239,95
ADAPTEUR ET MANCHONS / PIÈCES AQUEDUC	2369,65
AQUEDUC	3022,33
aqueduc chicoutimi	4535
AQUEDUC INVENTAIRE	2167,89
ARRÊT AVEC DRAIN 3/4" ET 1" A COMPRESSION, UNION COMPRESSION 1", COLLIER REP ACIER INOX 12"x15"	3033,62
Articles HDM pour travaux de pavage	13716,82
Borne-fontaine 8'	5231,36
bte de vanne	3265,52

Cadre auto-ajustable 22 1/2 po, Puisard P.E.H.D. 24 x 80 haut non percé, Cadre guideur conique, Grille anti-vélo	4474,26
COLLIER REP ACIER INOX 12"X15"(13,10 A 13,50)SMITH-BLAIR 226	2136,09
COLLIER REP ACIER INOX 12"X24"(13,20 A 14,00) SMITH-B 226-01	2609,33
COLLIER REP ACIER INOX 6" X 15"(6,84 A 7,24) SMITH-BLAIR 226	4930,87
Couvert de regard 24 po {modèle N° 524}	2071,79
CRÉDIT FACTURE # 353054	-28,74
Crédit facture # 524695	-89,06
CRÉDIT FACTURE #483469 - KORN-TEE POUR PUISARD 6"	-137,42
CRÉDIT FACTURE #512457 - COUDE, MANCHON, TUYAU - CE CRÉDIT CRÉDIT AUSSI D'AUTRES FACTURES.	-7215,59
CRÉDIT FACTURE #517646 - Manchon alpha std 200mm (8.60 a 9.10)	-1246,14
CRÉDIT FACTURE #520753 - TE CPV EGOUT	-4617,31
CRÉDIT FACTURE #520787 - BOUCHON MALE, CAOUTCHOUC SANS PLOMB	-303,79
CRÉDIT FACTURE #521312 - Couvert 4 1/4 (AJBV-4C)	-955,44
CRÉDIT FACTURE #522253	-1308,38
CRÉDIT FACTURE #523802 - CROCHET	-281,28
CRÉDIT FACTURE #524359	-4535
CRÉDIT FACTURE #524827 - Borne-fontaine 8", 2 bouches - 2½ filet, Québec stand	-5231,36
CRÉDIT FACTURE #527748 RÉFÉRENCE FACTURE #526876	-236,28
CRÉDIT FACTURE #528271 - MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO: 191087	-616,08
Crédit facture #528655 - Correction prix	-145,49
CRÉDIT FACTURE #533948 - REDUIT	-228,01
CRÉDIT FACTURE #534998 - ERREUR DE PRIX	-19,49
CRÉDIT FACTURE #535864 - CORRECTION PRIX	-3,9
CRÉDIT MANCHONS, RÉF FACTURE # 526950	-1987,52
CREDITE FACT #534988	-1117,32
DIVERS FOURNITURE POUR AQUEDUC	2458,81
DIVERS MATERIEL : TUYAU EN FONTE, PUISARD, SELLETTE,CADRE, GRILLE, BOUCHON	24455,73
DIVERSES PIÈCES POUR AQUEDUC ET ÉGOÛT	6580,17
FOURNITURES POUR AQUEDUC ET ÉGOÛT	4527,45
FOURNITURES AQUEDUC	9584,64
FOURNITURES AQUEDUC ET ÉGOÛT	8717,27
FOURNITURES AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 189951	2284,62
FOURNITURES AQUEDUC ET ÉGOÛTS	12259,77
FOURNITURES POUR AQUEDUC ET EGOUT MÉMO: 191008	5562,64
LOT AQUEDUC DU 10 JUILLET 2023	2915,98
LOT DE MATÉRIEL POUR AQUEDUC ET ÉGOÛT	3978,67
LOT PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛT DU 14 JUIN 2023	3836,12
MANCHON EN STAINLESS ET MANCHON EN FONTE	3818,25
MANCHON ET SELETTES / MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 184241	2433,24
MANCHONS, ADAPTATEURS + TRANSPORT	2069,65
MATÉRIAUX AQUEDUC ET ÉGOÛT	3879,46
MATÉRIAUX POUR AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO: 191138	20584,25
MATÉRIAUX POUR AQUEDUC ET ÉGOÛTS	2120,96
MATÉRIEL AQUEDUC	6170,71
MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOÛT	18774,67
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 193499	2308,15
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT PROJET : ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	31506,57
MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOÛT / DIVERS PIÈCES	5941
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 185074	3271,39
MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 185471	6565,53
MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 185502	7864,84
MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT MÉMO 185544	7667,62
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 187151	35639,64
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 187152 (TUYAUX, COUDES)	5377,91
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 187716	4212,19
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 190036	2647,59
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 191802	7581,7
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MEMO 192679	6955,85
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 193280	2157,23
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 194780 RECEPTION ANNIE HARVEY	7993,8
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 194937	4089,85
Matériel aqueduc et égout Mémo: 190840	5218,05
MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOÛT MÉMO: 191322	2999,25
MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT-Vanne de 10 po, Garniture sans bout de plomb, Serre-garniture universelle,Manchon en fonte etc	12015,83
MEMBRANES ET TUYAUX	3909,04
PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛT	21979,04
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 196617	3465,05
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT (TUYAUX CPV) MÉMO 196948	2722,25
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 191640	4476,97
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 191706	4553,33
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 192286	3135,7
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 192418	4777,49
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 194304	5028,26
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 194607	3943,26
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 194920	5539,5
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 195375	2187,6
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 195559	8863,92
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 196038	2273,04
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 196315	5422,47
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 196934 - VANNE DE PERFORATION, MANCHON, BASE BTE DE VANNE ETC - VOIR CRÉDIT #536137	6456,16
PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MEMO# 197295	4376,96

PIÈCES AQUEDUC ET EGOUT MEMO#197307	11091,53
PIÈCES AQUEDUC ET ÉGOÛTS	2164,67
PIÈCES POUR AQUEDUC ET ÉGOÛT	2437,28
PIÈCES POUR AQUEDUC ET ÉGOÛTS	2443,86
PPEC03-MP- 2 X Clapets pour pompes	3164,11
RALLONGES BOITE DE VANNE, BASES DE BOÎTES DE VANNE, CADRES / MATÉRIAUX AQUEDUC ET ÉGOÛTS	6531,27
REHAUSSE REGARD DIFFÉRENTES GROSSEURS ET RALLONGES (INVENTAIRE PICK-UP)	10119,99
ROBAR 5636 32.05X24 MATÉRIEL AQUEDUC ET EGOUT MÉMO 193527	3109,35
TETE DE BTE DE SERVICE, ARRET LIGNE, UNION, BTE DE SERVICE, TIGE ACIER INOX, Y LATERAL EN PVC	3988,24
TETE DE BTE DE SERVICE, ARRET PRINCIPAL, RALLONGE DE BTE DE SERVICE,SELLETTE,MANCHON	3000,4
TIGE ACIER, RALLONGE, ARRET AVEC DRAIN	2845,57
TUYAU CUIVRE TYPE K MOU 1" - 20.2M/RL (66'), COUDE PVC EGOUT, ARRET AVEC DRAIN 1" A COMPRESSION, MANCHON, RALLONGE ETC	10040,85
Tuyau PVC	6107,47
TUYAUX, ARRÊTS DE LIGNES ET UNIONS / AQUEDUC	3545,35
UEC - trappe ajustable	3177,91
UNIONS, ADAPTEURS, MANCHONS / AQUEDUC	2172,47
Vanne de 6 po sans accessoire	2805,39
VANNE, CADRE SELF LEVEL, GRILLE...	18322,67
VOIR CRÉDIT #527609	4535
<b>PRODUITS ETANG.CA LTEE</b>	<b>25461,86</b>
2022-576 INSTALLATION DE DÉGLACEURS AU QUAÏ DE BAGOTVILLE / DEVIS V-DEV2233 POUR BT 2055085	26628,17
CRÉDIT FACTURE #VE-FAC105575 ET VOIR FACTURE #VE-FAC105576 - SERVICE D'INGÉNIEUR	-1166,31
<b>PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.</b>	<b>26509,62</b>
AUTOCLAVEUSE - GARAGE MUNICIPAL - CHICOUTIMI	8042,5
BALAI A ANGLE A POILS RIGIDES EN ACRYLIQUE (SANS MANCHE) BT 2063943 + ÉCHANGE	-49,44
CRÉDIT FACTURE # 484675	-54,96
CRÉDIT FACTURE #467753 - CORRECTION PRIX	-15,72
CRÉDIT FACTURE #482580 - CORRECTION PRIX	-13,11
CRÉDIT FACTURE 484295	-89,57
LAVEUSE ET SECHEUSE POUR BT 2071206	3902,25
Libération de dépôt de garantie de soumission	15201,01
Retour de marchandise	-413,34
<b>PROFAB 2000 INC</b>	<b>215491,89</b>
2023-099 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE GRADINS EXTÉRIEURS - ZONE PORTUAIRE	215491,89
<b>PROMOTION SAGUENAY INC.</b>	<b>9524024,04</b>
Accès entreprises Québec - versement de 2023	200000
Certificats-Cadeaux brunchs bénévoles des 3 arrond.(chic.-jonq.-la baie)	6000
Deuxième versement pour le SCDLR - FRR	589708
fonds du cinéma court - EDC 21-23	100000
Gestion de l'activité de l'aéroport 2022 - compte à payer	136755
Navettes de la STS pour les bateaux de croisières 2023	-144500
Navettes de la STS pour les bateaux de croisières 2023 Ajustement	34990
Ouverture Pavillon des croisières, 4 soirs spectacle Agora en août (toilette, sécurité, concierge)	4719,04
Premier versement pour le SCDLR - FRR	421220
Promotion de Saguenay Ville Étudiante (campagne publicitaire) en collaboration UQAC, Cégeps, CSS Jonq et Rives-du-Saguenay	50000
Subvention annuelle 2022 - Versement 1 de 3	1922100
Subvention annuelle 2022 - Versement 2 de 3	1922100
Subvention annuelle 2023 - Versement 3 de 3	1922100
Subvention Fonds régions ressources (FRR) de 2022	1684880
Troisième versement pour le SCDLR - FRR	673952
<b>PRO-SAG MECANIQUE INC.</b>	<b>486915,66</b>
Décompte # 12 / 2022-205 - RÉFECTION CVAC PHASE II / ÉDIFICE ADMINISTRATIF PORT-ALFRED	12846,74
Décompte #10 2022-205 - RÉFECTION CVAC PHASE II / ÉDIFICE ADMINISTRATIF PORT-ALFRED	77866,95
Décompte #11 2022-205 - RÉFECTION CVAC PHASE II / ÉDIFICE ADMINISTRATIF PORT-ALFRED	31579,5
Décompte #8 2022-205 - RÉFECTION CVAC PHASE II / ÉDIFICE ADMINISTRATIF PORT-ALFRED	167113,22
Décompte #9 2022-205 - RÉFECTION CVAC PHASE II / ÉDIFICE ADMINISTRATIF PORT-ALFRED	42053,26
Installation de deux pompes incluant la fabrication d'une base de béton et les conduites pour chacune	51359,33
Réfection CVAC phase 2 Libération de retenue 5%	104096,66
<b>PROWATT INC.</b>	<b>44085,99</b>
2022-155 - INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE	25230,09
COMPLÉTER LES TRAVAUX CONTRACTUELS AMORCÉS - CENTRE COMMÉMORATIF PRICE	18855,9
<b>R J LEVESQUE &amp; FILS LTEE</b>	<b>45990</b>
2023-097 PUILB72-MP RÉHABILITATION DU Puits	45990
<b>R.GUAY INC.</b>	<b>62132,17</b>
2 X PNEUS AGRICOLE, POSE DE PNEUS AGRICOLE + TORQUE UNITÉ 20-701; BT 333441;	3088
ACHAT DE PNEUS UNITÉ 14-348; BT 327655;	4653,04
ACHAT DE PNEUS SUR UNITÉ 26-310 HORS ENTENTE; BT 337134;	3046,88
ACHAT DE PNEUS UNITÉ 13-306; BT 326973;	3700,08
ACHAT DE PNEUS UNITÉ 60-414; BT 335892;	3410,44
CHANGER ROUE SUR REMORQUE UNITÉ 60-353; BT 335970;	2023,84
CRÉDIT FACTURE #F-5-1852 - ERREUR D'ESCOMPTE - VOIR FACTURE #F-5-1863	-924,13
WANLI WINTER WA01 11/R22.5 - PNEUS	43134,02
<b>RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON &amp; CIE S.E.N.C.R.L.</b>	<b>87070,6</b>
Annulation de la facture # 2723107 du 8 juin 2023	-1258,97
Audit 2022 du rapport destiné à Recy-Québec	6036,19
AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2022 - CONSULTATIONS COMPTABLES ET DIVERS MANDATS SPÉCIAUX (L'HEURE)	64386
AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2023 ET CONSULTATIONS COMPTABLES - BANQUE HEURES POUR DIVERS MANDATS SPÉCIAUX	11497,51
Audit du programme Rénovation Québec	3822,93
Crédit pour la facture 2606783 (Mandat pour le transfert de bail emphythotique Pulperie) - Budget 2022	-3156,06
Remboursement par chèque #15892 pour annuler le crédit #2646402	3156,06
Support dans la mise à jour et l'analyse de la taxation 2024 à 2026	2586,94

<b>RBT INC.</b>	<b>47139,76</b>
Cartographie visuelle infras. Fibre optique actuelle et souhaitable zone ferroviaire. Cité numérique Zone innovation 11	47139,76
<b>RCR BLEUS BLANCS ET CADRES VILLE SAGUENAY</b>	<b>25855146,58</b>
27 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2023 PÉR. 23-36 À 23-39	1053252,56
COTISATION EQUILIBRE	11575200
DU 19 FÉVRIER AU 25 MARS 2023 PERIODES 23-09 À 23-13	1310456,37
DU 21 MAI AU 24 JUIN 2023 (PÉRIODE 23-22 À 23-26)	1502807,48
DU 22 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023 (PÉRIODE 23-05 À 23-08)	1050666,88
DU 22 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2023 PERIODES 23-44 À 23-48	1319634,85
DU 23 AVRIL AU 20 MAI 2023 PERIODES 23-18 À 23-21	1030051,64
DU 23 JUILLET AU 26 AOÛT 2023 PERIODES 23-31 A 23-35	1304273,67
DU 24 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2023 PERIODES 23-40 À 23-43	1066460,32
DU 25 DECEMBRE 2022 AU 21 JANVIER 2023 PERIODES 23-01 A 23-04	1117780,38
DU 25 JUIN AU 22 JUILLET 2023 PERIODES 23-27 À 23-30	1064718,56
DU 26 MARS AU 22 AVRIL 2023 PERIODES 23-14 À 23-17	1070535,59
DU 26 NOVEMBRE AU 23 DECEMBRE 2023 PÉR. 23-49 À 23-52	1063861,21
SOLVABILITE AOUT 2023	13765,56
SOLVABILITE DECEMBRE 2023	86714,58
SOLVABILITE JUIN 2023	9268,32
SOLVABILITE MAI 2023	16919,01
SOLVABILITE MARS 2023	46380,47
SOLVABILITE NOVEMBRE 2023	87398,36
SOLVABILITE SEPTEMBRE 2023	65000,77
<b>RCR POLICIERS ET POMPIERS VILLE SAGUENAY</b>	<b>14411260,39</b>
27 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2023 PÉR. 23-36 À 23-39	573386,64
COTISATION EQUILIBRE	6240000
DU 19 FÉVRIER AU 25 MARS 2023 PERIODES 23-09 À 23-13	732142,94
DU 21 MAI AU 24 JUIN 2023 (PÉRIODE 23-22 À 23-26)	732751,15
DU 22 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023 (PÉRIODE 23-05 À 23-08)	612901,12
DU 22 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2023 PERIODES 23-44 À 23-48	1117057,41
DU 23 AVRIL AU 20 MAI 2023 PERIODES 23-18 À 23-21	587587,6
DU 23 JUILLET AU 26 AOÛT 2023 PERIODES 23-31 A 23-35	688597,36
DU 24 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2023 PERIODES 23-40 À 23-43	604442,93
DU 25 DECEMBRE 2022 AU 21 JANVIER 2023 PERIODES 23-01 A 23-04	586003,82
DU 25 JUIN AU 22 JUILLET 2023 PERIODES 23-27 À 23-30	570952,31
DU 26 MARS AU 22 AVRIL 2023 PERIODES 23-14 À 23-17	579692,33
DU 26 NOVEMBRE AU 23 DECEMBRE 2023 PÉR. 23-49 À 23-52	785744,78
<b>RECEVEUR GENERAL DU CANADA</b>	<b>14576802,75</b>
10 AU 16 OCTOBRE 2023	54819,42
10 AU 16 SEPTEMBRE 2023	188640,23
15 AU 21 OCTOBRE 2023	233192,53
17 AU 23 DECEMBRE 2023	393255,87
17 AU 23 SEPTEMBRE 2023	243420
4 AU 10 JUIN 2023	260445,61
Code construction QC, chap. 1, CNB 2015 mod. et guide illus. CNB 2015, maisons, petits bât, partie 9 div B;Code const...	2735,46
Compte no: 053080162104 - Renouvellement d'autorisation de radiocommunication - Arr. Jonq service d'épuration	2109,78
Compte no: 10000000940 - Renouvellement d'autorisation de radiocommunication - Hydro-Jonquière télécommunication	47822,92
DU 11 AU 24 JUIN 2023	557089,56
DU 14 AU 20 MAI 2023	49324,21
DU 14 AU 20 MAI 2023	200713,75
DU 1ER AU 7 OCTOBRE 2023	222332,21
DU 2 AU 8 JUILLET 2023	280767,07
DU 24 AU 30 SEPTEMBRE 2023	240529,47
DU 25 AU 31 DECEMBRE 2022	326913,45
DU 26 FÉVRIER AU 4 MARS 2023	253494,83
DU 26 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2023	282209,49
DU 26 NOVEMBRE AU 23 DÉCEMBRE 2023	2154,9
DU 27 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2023	253151,44
DU 29 JANVIER AU 4 FÉVRIER	201027,25
DU 29 JANVIER AU 4 FÉVRIER 2023	54047,59
DU 3 AU 9 SEPTEMBRE 2023	249222,77
DU 8 AU 14 OCTOBRE 2023	232568
SEMAINE DU 8 AU 14 JANVIER 2023	258920,93
SEMAINE DU 10 AU 16 DECEMBRE 2023	220604,26
SEMAINE DU 15 AU 21 JANVIER 2023	252317,65
SEMAINE DU 16 AU 22 AVRIL 2023	271664,9
SEMAINE DU 16 AU 22 JUILLET 2023	269428,05
SEMAINE DU 19 AU 25 FÉVRIER 2023	248113,84
SEMAINE DU 2 AU 8 AVRIL 2023	249326,82
SEMAINE DU 21 AU 27 MAI 2023	302675,15
SEMAINE DU 22 AU 28 FÉVRIER 2023	252881,31
SEMAINE DU 22 AU 28 OCTOBRE 2023	229846,68
SEMAINE DU 23 AU 29 AVRIL 2023	268956,42
SEMAINE DU 23 AU 29 JUILLET 2023	269606,53
SEMAINE DU 24 AU 30 DECEMBRE 2023	436740,4
SEMAINE DU 25 JUIN AU 1ER JUILLET 2023	331995,77
SEMAINE DU 26 MARS AU 1ER AVRIL 2023	283146,27
SEMAINE DU 28 MAI AU 3 JUIN 2023	468990,12
SEMAINE DU 29 JANVIER AU 4 FÉVRIER 2023	266787,49
SEMAINE DU 29 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2023	225856,42
SEMAINE DU 3 AU 9 DECEMBRE 2023	229431,54

SEMAINE DU 30 AVRIL AU 6 MAI 2023	246975,29
SEMAINE DU 30 JUILLET AU 5 AOÛT 2023	261587,04
SEMAINE DU 5 AU 11 FEVRIER 2023	252713,64
SEMAINE DU 5 AU 11 MARS 2023	257028,97
SEMAINE DU 5 AU 11 NOVEMBRE 2023	217793,94
SEMAINE DU 6 AU 12 AOÛT 2023	254705,65
SEMAINE DU 7 AU 13 MAI 2023	247249,42
SEMAINE DU 8 AU 14 JANVIER 2023	337785,55
SEMAINE DU 9 AU 15 AVRIL 2023	260915,39
SEMAINE DU 9 AU 15 JUILLET 2023	271408,21
SEMAINES DU 12 AU 18 MARS ET DU 19 AU 25 MARS 2023	488275,28
SEMAINES DU 12 AU 18 NOV ET DU 19 AU 25 NOV 2023	823017,92
SEMAINES DU 13 AU 19 ET DU 20 AU 26 AOUT 2023	488068,09
<b>REGARD SUR LE COURT METRAGE (CARAVANE FILMS PRODUCTIONS)</b>	<b>177000</b>
2023-723 - Soutien financier - VS-CM-2023-724 - REGARD 2024	125000
Soutien financier aux organismes culturels et du loisir culturel pour leur fonctionnement VS-CM-2023-11	52000
<b>RESEAU DES ORGANISMES LAC KENOGAMI ROLK</b>	<b>42800</b>
Aide financière - Centenaire du village St-Cyriac Activités préparatoires	5000
Aide financière - Projet développement du parc patrimonial Cyriac	10000
Chèque final selon protocole d'entente Réf. VS-CE-2022-239	2500
Premier versement pour exposition centenaire phase 2.	25300
<b>REXEL CANADA ELECTRIQUE INC. (NEDCO-WESTBURNE)</b>	<b>91981,93</b>
100 X PINCES DE DÉRIVATION	3745,32
4 X BASES FRIABLES (TRANSFO) ACIER TBS12-24 CB 14½" A 12"	6437,45
4 x FIL D'ATTACHE ALU #4	2465,06
50 X ATTACHES POUR HAUBAN 5/16	2263,86
75 X PINCES D'AMARRAGE EN ALU DE 6 A 4/0-ACSR	3301,8
BT 2064993.1 SONDAS GARAGE MUNICIPAL LA BAIE	-1933,89
CONVECTEUR - VA AVEC FACTURE #3889793	4070,3
CRÉDIT FACTURE # 2010938	-1374,82
CRÉDIT FACTURE #2042401 - SONDAS	-1933,89
CUIVRE 4/0 NOIR - CONDUCTEUR CUIVRE RW90-4/0 AWG NOIR 19 BRINS 600V	7400,02
GARAGE MUNICIPAL LA BAIE - INSTALLATION DE SONDAS.	4319,67
KNOCKOUT PUNCH GREENLEE #GRE73105B	2777,72
LENTILLE DE FEUX DE CIRCULATION	21070,32
LOCALISATEUR DE CÂBLE 3M	13259,89
MATÉRIELS POUR IMMEUBLES LA BAIE	4739,27
Pièce de remplacement pour un montage existant et spécialisé d'un transformateur.	10307,51
PINCES D'AMARRAGE ET PINCES DE DÉRIVATION	8444,91
Scie télescopique hydraulique, Longue portée 1,9m, Greenlee #38568	2621,43
<b>RIO TINTO ALCAN INC</b>	<b>41761,18</b>
BAIL # 36 DÉPOT DES NEIGES USÉES POUR 2023 AM-1178 (REMB. TAXES SCOLAIRES ET MUNICIPALES). Matricule 5566-63-5469	41761,18
<b>RMR REGIE DES MATIERES RESIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN</b>	<b>4112736,13</b>
2023 Élimination des déchets	67249,59
2023 Élimination des déchets du 11 au 17 juin 2023	83238,68
2023 Élimination des déchets du 18 au 24 juin	7873,81
2023 Élimination des déchets du 1er au 10 JUIN	7370,9
2023 Élimination des déchets DU 1ER AU 4 FÉVRIER	36210,18
2023 Élimination des déchets DU 1ER AU 5 AOÛT 2023	3353,7
2023 Élimination des déchets du 21 au 31 mai	158453,42
2023 Élimination des déchets du 7 au 13 mai	6565,86
2023 Élimination des déchets VOIR CRÉDIT # 2023-001361 et 2023-1359	120887,94
2023 Élimination des déchets (1 AU 4 NOV 2023)	44026,95
2023 Élimination des déchets (1 janvier au 31 décembre)	72872,46
2023 Élimination des déchets / 25 au 30 juin	74444,58
2023 Élimination des déchets / 6 au 12 août	76240,24
2023 Élimination des déchets / du 12 au 18 novembre	74110,71
2023 Élimination des déchets / du 16 au 22 juillet	87366,35
2023 Élimination des déchets / du 20 au 26 août	89531,95
2023 Élimination des déchets / du 8 au 14 octobre	4965,8
2023 Élimination des déchets / période du 1 er au 8 juillet	10004,88
2023 Élimination des déchets / Période du 1er au 8 juillet	85118,84
2023 Élimination des déchets / période du 9 au 15 juillet	81083,56
2023 Élimination des déchets 14 au 20 mai 2023	5588,16
2023 Élimination des déchets 19 AU 28 FÉVRIER	84639,53
2023 Élimination des déchets 1ER AU 4 FÉVRIER	8897,68
2023 Élimination des déchets 1er au 4 mars	37263,16
2023 Élimination des déchets 1er au 6 mai 2023	92689,89
2023 Élimination des déchets 1er au 9 décembre	4917,61
2023 Élimination des déchets 9 au 15 avril	6028,82
2023 Élimination des déchets du 10 au 16 décembre	66868,02
2023 Élimination des déchets du 10 au 16 septembre	89050,11
2023 Élimination des déchets du 11 ai 17 juin 2023	3677,92
2023 Élimination des déchets du 12 au 18 février	65574,24
2023 Élimination des déchets du 12 au 18 mars	72522,02
2023 Élimination des déchets du 13 au 19 août	93996,65
2023 Élimination des déchets du 14 au 20 mai 2023	86881,44
2023 Élimination des déchets du 15 au 21 janvier	75159,53
2023 Élimination des déchets du 15 au 21 octobre	87256,97
2023 Élimination des déchets du 16 au 22 avril 2023	97287,44
2023 Élimination des déchets du 16 au 22 juillet	8535,31

2023 Élimination des déchets du 17 au 23 décembre	5101,32
2023 Élimination des déchets du 17 au 23 septembre	5169,57
2023 Élimination des déchets du 18 au 24 juin	78971,53
2023 Élimination des déchets du 19 au 25 mars	59730,1
2023 Élimination des déchets du 19 au 25 novembre	72699,7
2023 Élimination des déchets du 1er au 5 août	68675
2023 Élimination des déchets du 1er au 6 mai	6740,52
2023 Élimination des déchets du 1er au 7 janvier	71781,73
2023 Élimination des déchets du 1er au 7 octobre	2282,64
2023 Élimination des déchets du 1er au 7 octobre / Voir crédit 2023-002624	75687,68
2023 Élimination des déchets du 1er au 8 avril	11951,24
2023 Élimination des déchets du 1er au 9 décembre	71782,83
2023 Élimination des déchets du 1er au 9 septembre	90069,59
2023 Élimination des déchets du 1er au 9 septembre 2023	7448,2
2023 Élimination des déchets du 22 au 28 octobre	91573,09
2023 Élimination des déchets du 22 au 31 janvier	87146,37
2023 Élimination des déchets du 23 au 30 avril	103029,17
2023 Élimination des déchets du 23 au 31 juillet	97738,41
2023 Élimination des déchets du 24 au 30 septembre	96193,05
2023 Élimination des déchets du 24 au 31 décembre	5075,21
2023 Élimination des déchets du 25 au 30 juin	8806,33
2023 Élimination des déchets du 26 au 30 décembre	4187,86
2023 Élimination des déchets du 26 au 30 novembre	52850,27
2023 Élimination des déchets du 26 au 31 mars	73782,71
2023 Élimination des déchets du 27 au 31 août	74405,27
2023 Élimination des déchets du 5 au 11 février	6181,4
2023 Élimination des déchets du 5 au 11 février 2023	56717,91
2023 Élimination des déchets du 5 au 11 mars 2023	77828,84
2023 Élimination des déchets du 5 au 11 novembre	86240,75
2023 Élimination des déchets du 6 au 12 août	7260,48
2023 Élimination des déchets du 7 au 13 mai 2023	90018,71
2023 Élimination des déchets du 8 au 14 janvier	5696,57
2023 Élimination des déchets du 8 au 14 octobre	82844,83
2023 Élimination des déchets du 9 au 15 avril	75963,47
2023 Élimination des déchets période du 9 au 15 juillet	4898,54
Crédit applicable sur facture 2023-002646	-661,5
CRÉDIT FACTURE # 2023-001340	-65,25
CRÉDIT FACTURE 2023-001340	-95,36
Élimination des déchets (29 AU 31 OCTOBRE 2023)	34496,03
Élimination des déchets 17 au 23 septembre 2023	84726,42
<b>RMUS QUEBEC INC.</b>	<b>79754,7</b>
2023-679 ACQUISITION DE DRONES, ACCESSOIRES ET FORMATION	79754,7
<b>ROBERT BOILEAU INC.</b>	<b>50362,44</b>
005-RÉPARATION ZAMBONI CGV, TRANSPORT EN SOUS TRAITANCE, KM	2293,77
006-PEINTURE BLANC, ROUGE, BLEU, JAUNE, NOIR, VERT, ORANGE POUR LOGO	2946,27
70-705 BT342002 ENS DE DIFFERENCIEL+ENS DE ROTULE	2276,01
70-706 4 PNEUS RADIALS À CRAMPONS	2209,45
70-708 339598, PIÈCES CONDITIONNER ARRIÈRE	2303,54
70-731 4 PNEUS A CLOU	2363,51
70-732 POMPE DE LAVAGE SUR CHARRIOT	3424,47
ACHAT D'UN COUPE-BORDURÉ À PATINOIRE ÉLECTRIQUE	8383,98
DIVERSES PIÈCES POUR INVENTAIRE	4090,33
OUTILS DE REMPLACEMENT DU COUPEAU DE CONDITIONNEUR "CONTI" POUR BLEU BLANC BOUGE	3650,46
PIECES ZAMBONI POUR INVENTAIRE	5059,27
PRÉPARATION SAISONNIÈRE (PIECES DIVERSES)	7130,1
UNITÉ #70-709 REPARATION SAISONNIERE - PIÈCES PROTECTEUR, COURROIE, RESSORT, VIS, RACLOIR ETC	4231,28
<b>ROBIN POTVIN INC</b>	<b>592572,42</b>
Décompte #1 -RECONSTRUCTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU - CLUB DE YACHT Arrondissement de Chicoutimi	528141,3
Décompte #2 AO 2023-123 -RECONSTRUCTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU - CLUB DE YACHT Arrondissement de Chicoutimi	5173,88
Libération de retenue 10% Reconstruction de la rampe de mise à l'eau club de yacht Arr. Chicoutimi	59257,24
<b>ROBINSON SHEPARD SHAPIRO AVOCATS</b>	<b>81199,75</b>
2022-439 CM-16-14826 Niobec VS-CE-2021-889	13196,56
2022-440 Transfert gestion pont Pibrac 17298 MTQ VS-CE-2022-223	3980,25
2022-440 Transfert pont P-17298 MTQ VS-CE-2022-223 VS-CM-2022-236	15931,4
2022-440 Transfert pont pibrac 17298 du MTQ VS-CE-2022-223	8832,38
2022-441 CH-19-15552 Société en commandite Place St-Alexandre et Serge Gagnon VS-CM-2020-483	6892,35
2022-441 CH-19-15552 Société en commandite Serge Gagnon VS-CM-2020-483	7347,91
2022-442 EMG-18-15322 Englobe VS-CE-2018-1131 VS-CE-2018-1144	4645,51
2022-442 EMG-18-15322 Englobe VS-CE-2018-1131, VS-CE-2018-1144	3002,12
2023-294 Honoraires dossier Intact ass. rue des Jésuites VS-CE-2023-297	5150,96
2023-508 PAI-23-16035 FjordAl Aluminium et als (Technosoude) VS-CE-2023-620	12220,31
<b>ROBITAILLE EQUIPEMENT INC</b>	<b>167270,99</b>
10 X LAMES INCURVEES EN ACIER TREMPE 3/4"X8"X84"	2063,8
10 X COUTEAUX GRADER / 8 X LAMES À BLOC	4114,96
10 X LAMES INCURVEE EN ACIER TREMPE 3/4"X8"X84"	2063,8
10 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE 1"X8"X84"	2986,48
12 x COUTEAUX NIVELEUSE	2897,37
20 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE 1"X8"X84"	5034,76
20 x LAMES DE NIVELEUSE	11945,9
20 X LAMES INCURVEE EN ACIER TREMPE 3/4"X8"X72"	3897,65
20 X LAMES INCURVEE EN ACIER TREMPE 3/4"X8"X84"	3897,65

20 X LAMES INCURVEES ACIER TREMPE	4820,33
20 X LAMES INCURVEES EN ACIER TREMPE 3/4"X8"X72"	3897,65
20 X LAMES INCURVEES EN ACIER TREMPE 3/4"X8"X72" / 6 X LAMES A BLOC LB-34648 (3/4 X 6 X 48 6PB:5/8) AILE DE COTE	5276,78
23-315 BT 338812 LAME AIL DE COTE, SELON SOUMISSION #27182	3274,49
23-386 BT339363 PIECES DE COLONNE DE NIVELEUSE	2544,29
30 x LAMES INCURVEES ACIER TREMPE 1"X8"X84"	8959,43
4 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	2529,45
5 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	13279,61
5D9558 GB41166 LAME INCURVEE EN ACIER TREMPE 3/4"X8"X72"	5477,99
6 x LAMES AU CARBURE 7/8"X 6"X 48" TROUS CARRES	2359,29
6 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	15748,72
7 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA 6000X4	4426,54
7 X LAMES CAOUTCHOUC JOMA6000X4	8853,08
8 X LAMES A BLOC LB-34648 (3/4 X 6 X 48 6PB:5/8) AILE DE COTE	2281,1
9 X LAMES A BLOC LB-34648 (3/4 X 6 X 48 6PB:5/8) AILE DE COTE	2566,24
ATTACHE DE GRATTE	2297,2
CHAINE INV. Ré-approvisionnement en date du 2023-07-17	7422,79
CHAINE POUR BOITE 88K 23.5" X 128MT/4M / 2 X CYLINDRE DE TENDEUR	2060,12
COLONNE D'ATTACHE 2 POINTS TENCO 214220086	2471,96
COUTEAU GRADER-LAME INCURVEE ACIER TREMPE 1"X8"X84"	2986,48
COUTEAUX	3897,65
CRÉDIT FACTURE # 0000238201	-207,76
CRÉDIT FACTURE # 0000251326	-548,43
CRÉDIT FACTURE #0000232997	-2242,01
CRÉDIT FACTURE #0000235914	-444,95
CRÉDIT FACTURE #0000250489 - BOITE ACCOUPLEMENT	-473,01
CYLINDE A RETOURNER	-901,17
JOINT TOURNANT - MAIN D'ARROSAGE, BARRURE EN BRONZE POUR ARROSOIR, JOINT D'ETANCHEITE - ARROSOIR DE RUE, COUDE	2378,83
LAME CAOUTCHOUC JOMA6000X4	3794,18
LAME INCURVEE ACIER TREMPE 3/4"X8"X84" TROU CARRE 3/4" T74772	2397,23
LAME INV.	4150,03
LAME INVENTAIRE	2288
PENTURE 4-8-30 GAUCHE MIG-1106 (215220031)	4594,4
PIÈCES DE CONVOYEUR	2008,27
PLAQUE COULISSANTE D'AILE 26 POUCES 218200152 / VOIR CRÉDIT # 0000238391	2030,12
POINTE AU CARBURE ROTATIVE RETOURNÉE	-128,31
VOIR CRÉDIT #0000233000	2242,01
<b>ROUTIERS AVANTAGE INC (CENTRE DE SUSPENSION DES ROUTIERS)</b>	<b>251052,14</b>
14-336 BT 332696 KNOCK SENSOR AVANT ET ARRIERE	-1596,58
14-343 COLLETS 9/16 A 7/8	-33,36
2023-175 3 BENNES D'EXCAVATION DE 15 PIEDS	103216,74
ALIGNEMENT - BT 336202 UNITÉ 10-835	3289,3
ALIGNEMENT ET RÉPARATIONS - BT 335961 UNITÉ 11-947 BR08909	6377,11
CALIBRATION DE BALANCE -UNITÉ 14-349 BT 339592;	2699,41
INSTALLER BOITE NEUVE; BT 335904 UNITÉ 14-342	8986,7
REPLACE KING PINE AVANT DROIT SUR UNITÉ 14-334 BT 337828;	4050,53
REPLACER BUSHING - BT 335956 UNITÉ 13-425	2779,31
REPLACER KING PIN, BUSHING DE LAME ARRIERE SUR UNITÉ 14-336; BT 337935;	3731,65
REPLACER RESSORT ET SHIM D'ALIGNEMENT / UNITÉ 16-242; BT 340280;	2940,12
REPLACER TOP PLATE; UNITÉ 14-335 BT 338282;	3566,97
REPLACER TORQUE ROD 2E DIFFÉRENTIEL SUR UNITÉ 14-402 BT 340402;	3307,62
RENFORT SUSPENSION ARRIERE UNITÉ 10-404; PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	-732,76
RÉPARATION DIFFÉRENTIEL - ALIGNEMENT; UNITÉ 14-348	2280,93
RÉPARATION DIFFÉRENTIEL UNITÉ 13-308; BT 337622;	3872,24
RÉPARATION LAME CASSÉE SUR UNITÉ 14-425; BT 340288	2138,28
RÉPARATION LAMES SUR UNITÉ 14-349; BT 338496	7115,22
RÉPARATION VÉHICULE 14-343 / BT 333969	4335,76
RÉPARATION VÉHICULE 14-344 / BT 333383	5071,07
RÉPARATIONS - BT 335220 UNITÉ 14-348	4724,84
RÉPARATIONS - BT 335662 UNITÉ 26-310	4587,68
RÉPARATIONS - BT336567 UNITÉ 14-347	2782,15
RÉPARATIONS DIVERSES MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES BT 334702 UNITÉ 14-324	3591,46
RÉPARATIONS PANNEAUX BT 333813 UNITÉ 14-336	4000,8
RÉPARATIONS UNITÉ 14-325	4283,1
RÉPARATIONS UNITÉ 14-344; BT 331970; PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	5256,77
RÉPARER/REPLACER RESSORT, BUSHING SUR UNITÉ 16-216 BT 337766;	5601,76
UNITÉ 08-406; BT 332072; REPLACER RESSORT ARRIERE - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	2100,06
UNITÉ 14-325 RÉPARATIONS MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	5388,84
UNITÉ 14-334; BT331082; RÉPARATION ESSIEUX -RÉPARATION TRAVERSE BALLON- RESSERER COLLET, REPLACER ROUE M-O PIÈCES	3944,28
UNITÉ 14-336; BT 330606; REPLACER LAME DE RESSORT - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	2483,4
UNITÉ 14-348; BT 330600; VÉRIFIER TROUBLE DE VIBRATION - REPLACER LUMIÈRE - KLAXON - FREINS - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	3794,65
VÉRIFICATION ALIGNEMENT UNITÉ 14-331 ; BT 335006;	4198,9
VÉRIFICATION CONDUITE UNITÉ 14-401 BT 339866;	3715,69
VÉRIFICATION ET ALIGNEMENT SUR UNITÉ 14-450 BT 339547;	4173,61
VÉRIFIER ALIGNEMENT ET DIRECTION SUR UNITÉ 13-402; BT 337436;	6272,46
VÉRIFIER FRAME ; CHANGER BUSHING; REPLACER TORQUE ET CORRIGER BALLONS UNITÉ 16-242;BT 338873	3577,81
VÉRIFIER LAME CASSÉE, AJUSTEMENT VOLANT REPLACER BUSHING SUR UNITÉ 14-350 BT 339902	9177,62
<b>S.P.C.A. SAGUENAY</b>	<b>495500</b>
1er au 7 janvier 2024 - Services de contrôle animalier	21250
Contrôle animalier pour l'année 2023	135000
Entretien des parc à chiens (Chicoutimi-Nord, La Baie et Jonquière) pour l'année 2023	15000

Services de contrôle animalier du 8 au 14 janvier 2024	21250
Subvention ponctuelle supplémentaire pour le contrôle animalier jusqu'au 31 décembre 2023	243000
Subvention ponctuelle pour aider l'organisme à poursuivre ses opérations de contrôle animalier sur le territoire	60000
<b>SABLIÈRE DU CLAN ROCHEFORT</b>	<b>406432,14</b>
2023-102 - Concassage de béton et d'asphalte 2023 - Chicoutimi, Jonquière et La Baie	79597,91
2023-102 - Concassage de béton et d'asphalte 2023 - Chicoutimi, Jonquière et La Baie	73368,21
APPEL D'OFFRE 2023-577 CONCASSAGE DE BETON ST PAUL NOV ET DEC 2023 Panet en 2024	96720,66
CHIC - Concassage MG-20 asphalte	75088,76
CONCASSAGE DE BETON ST PAUL NOV ET DEC 2023	50603,15
CRÉDIT FACTURE # 1145	-322,54
CRÉDIT FACTURE # 994	-8,13
CRÉDIT FACTURE #1201	-1095,34
Crédit pour la facture # 1378	-1939,98
Frais pour arrêt des travaux à la suite qu'un camion soit en mauvaise position	4844,42
MATÉRIEL POUR TERRAINS SPORTIFS ÉTÉ 2023	14693,99
Mélange pour terrains sportifs	2288,92
SABLES/TERRES POUR TERRAINS SPORTIFS ÉTÉ 2023	4295,26
Terre à pelouse pour bordures et trottoirs Chicoutimi été 2023	2042,57
Terreau minéral Jonquière (terre à pelouse) TP 2023	3953,69
Terreau minéral Jonquière (terre à pelouse) TP 2023 / VOIR CRÉDIT # 1218	2592,16
TERREAU MINÉRAL PARC MARS	2332,42
VOIR FACTURE #1172	-1264,19
voir facture #1450	-759,8
<b>SAGA CONSULTANTS</b>	<b>36164,25</b>
ÉVALUATION RESTAURATION OEUVRE ART PUBLIC LE CORDEUR RENVERSE	5661,37
GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ RUE SAINT-ANNE	4748,47
RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DE BÉTON - ÉDIFICE ADM PORT-ALFRED	11382,53
RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR REAMENAGEMENT ATELIER DES IMMEUBLES LA BAIE	3276,79
RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR REAMENAGEMENT ATELIER DES IMMEUBLES LA BAIE	3276,79
SERVICES PROFESSIONNELS - TOITURE PAVILLON BON-AIR	7818,3
<b>SAGUENAY BASEBALL</b>	<b>35060</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉOLUTION : VS-CE-2023-85	29000
Soutien à la formation des entraîneurs 2023 VS-CE-2023-581	2060
soutien événement 2023 - tournoi moustique	4000
<b>SAGUENAY EN NEIGE INC.</b>	<b>147500</b>
2023-726 - Soutien Financier - VS-CM-2023-724 - Saguenay en neige 2024 - 40e anniversaire	137500
Aide financière - Glissades	10000
<b>SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.</b>	<b>1759305,63</b>
2022-239 : Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de conduites d'eau potable	41840,97
Décompte #1 2023-344 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION SANS TRANCHÉE PAR CHEMISAGE DE CONDUITES D'EAU POTABLE	389515,7
Décompte #2 2023-344 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION SANS TRANCHÉE PAR CHEMISAGE DE CONDUITES D'EAU POTABLE	972081,86
Décompte #3 TRAVAUX DE RÉHABILITATION SANS TRANCHÉE PAR CHEMISAGE DE CONDUITES D'EAU POTABLE	148751,74
Décompte #4 2022-239 : Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de conduites d'eau potable	39043,43
Décompte #5 2022-239 : Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de conduites d'eau potable	131219,82
Décompte #7 Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de conduites d'eau potable	14486,85
Gestion de l'élimination de 3 transformateurs de poteau contaminés par des BPC.	17131,28
SONDAGE EN HYDRO-EXCAVATION POUR DÉTECTION DE CONDUITE	5233,98
<b>SARDAX PAYSAGE - ASPHALTE SARDAX (9247-9740 QUÉBEC INC)</b>	<b>36371,03</b>
2023-462 Remise en état des entrées privées / arrondissement de Jonquière	31301,48
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000
Muret à refaire au 513-517 boulevard de la Grande-Baie Sud,	2069,55
<b>SEBASTIEN PAQUIN-CHARBONNEAU AVOCAT</b>	<b>46864,77</b>
Dossier de la direction générale	39250,53
Dossier interne	4519,44
Honoraires, déboursés judiciaires et extra-judiciaires	3094,8
<b>SECUOR INC</b>	<b>48700,52</b>
2022-652 - Système de surveillance - Stade de soccer arrondissement Jonquière	16337,24
2023-353 Système caméra Autogare Rue du Havre	11471,29
BT-2072071 MONT BÉLU - SYSTEME À RÉPARER.	2337,57
CRÉDIT DE LA FACTURE 124611	-473,87
CRÉDIT DE LA FACTURE # 124591	-347,68
CRÉDIT DE LA FACTURE # 125419	-195,71
CRÉDIT DE LA FACTURE # 125421	-475,15
CRÉDIT DE LA FACTURE # 126560	-2759,4
CRÉDIT FACTURE # 120276	-271,05
CRÉDIT FACTURE # 125422	-326,75
CRÉDIT FACTURE # 126557	-2759,4
Libération dépôt de garantie de soumission	3000
RENVERSEMENT DE LA FACTURE #124605	-263,87
SUPERVISION GICLEUR AIR	10891,58
SUPERVISION GICLEUR AIR / BIBLIO ARVIDA	2293,75
SUPERVISION GICLEUR AIR GLACE DEAN BERGERON	2109,79
SUPERVISION GICLEUR AIR MUSÉE DU FIORD	2613,38
VOIR CRÉDIT # 128102	2759,4
VOIR CRÉDIT #128100	2759,4
<b>SERVICE D'ARBRES SAGUENAY (9462-1133 QUÉBEC INC.)</b>	<b>132433,25</b>
ABATTAGE ET URGENCE 7 JUILLET GARDE DANIEL B. / RUE JEAN LANGEVIN, PARC THIMOTÉ ETC	5978,71
Abattage urgent 1er août 2023	9830,37
CRÉDITE FACT #1114-2024	-1379,7
Débroussaillage et restauration de l'oeuvre d'art public Outlickan Meskina selon soumission # 20220432	6898,5
Dégagement ligne électrique près rue Ste-Claire, Fournisseur pouvant effectuer travaux dans la zone critique.	11497,5

Élagage le 27 juillet 2023 au 3830, rue Clément, Jonquièr	2012,06
Libération de dépôt de garantie de soumission	3000
Réparation de terrain rue du Perche et 3906 rue d'Anjou	2299,5
TRAVAUX ARBORICULTURE ABBATAGE ET ETALAGE CHIC JONQ ET LA BAIE JANVIER ET FÉVRIER 2023	2328,24
TRAVAUX ARBORICULTURE ABBATAGE ET ETALAGE CHICOUTIMI 20 JANVIER 2023	2328,24
TRAVAUX ARBORICULTURE ABBATAGE ET ETALAGE JONQUIÈRE 20 JANVIER 2023	10606,44
TRAVAUX ARBORICULTURE ABBATAGE POSTE 2 ANNÉE 2023	29778,54
TRAVAUX ARBORICULTURE URGENCES 2023-357	34032,72
TRAVAUX DE RAMASSAGE DES ARBRES TOMBÉS SUR LE TERRAIN DE LA VILLE BOUL.MELLON ENTRE BURMA ET BOUL. DU ROYAUME JONQUIÈRE	13222,13
<b>SERVICE DE PNEUS POTVIN LTEE (POTVIN CENTRE DU CAMION-POTVIN LE GROUPE)</b>	<b>127218,16</b>
11-901 340784 PIÈCE SUITE À L'ACCIDENT	4577,5
13-396 BT 338115 COMPRESSEUR	2142,44
13-485 342410 INJECTEUR	7722,39
14-324 bt 328073 cooler lo pressure et charge air cooler	4328,87
14-325 BT 339458 EGR COOLER,	5152,92
14-327 BT 340488 DIFFERENTIELS AVANT ET ARRIÈRE	7617,07
14-425 339428 COOLER À TRANSMISSION	4674,63
15-401 338129 CAPTEUR AMONIAQUE ET ENSEMBLE DE REMPLACEMENT COMPLET	2502,82
16-215 TANK A AIR PRIMAIRE ET SECONDAIRE	2128,59
28-395 BT 331753 INJECTEUR + KIT ORING	6414,95
ACHAT D'UNE REMORQUE PLATE-FORME À BASCULE SURBAISSÉE NEUVE	16924,32
ACTUATOR EXHAUST BRAKE COMPLET (RÉGULATEUR) ET CORE	2038,7
CODE MOTEUR UNITÉ 12-933; BT 337319;	2384,86
CODE MOTEUR UNITÉ 14-424; BT 333755;	2299,46
CRÉDIT CORE, RÉFÉRENCE FACT # 79081	-155,22
CRÉDIT DÉPÔT MOULAGE, RÉFÉRENCE FACT # 78783	-653,46
CRÉDIT FACT #77138 NOYAU INJECTEUR CORE	-1903,99
CRÉDIT FACTURE # 77273 RECU UN 39 MT ET CA PREND 38 MT	-734,39
CRÉDIT FACTURE # 78719 ET FRAIS DE RETOUR DE PIÈCES	-823,41
CRÉDIT FACTURE # 78841	-649,51
CRÉDIT FACTURE # 78889	-337,16
CRÉDIT FACTURE # 79193	-352,35
CRÉDIT FACTURE # 79431 - VALVE EGR NO 5012974R91ET CORE	-1680,26
CRÉDIT FACTURE # 79448	-169,66
CRÉDIT FACTURE # 79452	-236,94
CRÉDIT FACTURE # 80423	-71,05
CRÉDIT FACTURE #75312 - PIÈCES, ROULEMENT, JOINT ARBRE À CAME ETC	-806,04
CRÉDIT FACTURE #76232 - OLD CORE ACTUATOR 3006570C91	-126,93
CRÉDIT FACTURE #76462 - CABLE BLOC HEATER	-145,97
CRÉDIT FACTURE #77081 - Retour valve	-40,78
CRÉDIT FACTURE #77396 - PEDAL ACCELERATION	-891
CRÉDIT FACTURE #77841 - CORE	-119
CRÉDIT FACTURE #78607 - OLD CORE POMPE LOW PRESSURE	-116,41
CRÉDIT FACTURE #78667 - V-BAND CLAMP	-36,7
CRÉDIT FACTURE #79514 - DRUM 16-1/2X7 ARRIERE	-712,62
CRÉDIT FACTURE #79519 - RACCORD	-35,05
CRÉDIT FACTURE 76189	-1452,73
CRÉDIT FACTURE 77534	-119,18
CRÉDIT FACTURE 78836	-530,54
CRÉDIT FACTURE 79181	-129,69
CRÉDIT FACTURE 79548	-341,94
CRÉDIT FACTURE 79606	-371,86
CRÉDIT RÉFÉRENCE FACTURE # 78879	-87,84
CRÉDIT RELIÉ À LA FACTURE # 78631	-222,53
credite fact #79429	-5152,92
EGR COOLER, 14-425 BT 339428	5152,92
EGR COOLER, 14-425 BT 339428 / VOIR CRÉDIT # 79461	5035,73
RETOUR 12 X BOLT RETOUR ERREUR DU FOURNISSEUR, RÉFÉRENCE FACT # 77131	-162,26
RETOUR CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 78343	-52,78
RETOUR DE CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 76839	-317,33
RETOUR DE CORE, RÉFÉRENCE FACTURE # 78455	-111,76
Retour de marchandise core fact #79452	-710,55
Retour de marchandise, RÉFÉRENCE FAC # 71398	-86,02
Retour manifold	-103,42
RETOUR VALVE	-189,74
TROUBLE ELECTRIQUE SUR UNITÉ 11-946 BT 336934;	2523,15
UNITÉ #11-901 DOSEUR D'INJECTEUR, JOINT, RACCORD COUDE, V-BAND CLAMP	2507,19
UNITÉ #14-324 COOLER TRANSMISSION	3504,43
UNITÉ #14-324 VALVE ACTUATOR ASSY ET CORE	2140,49
UNITÉ #14-324 VÉRIFIER FUITE DE PRESSION	6643,96
UNITÉ 13-355 BT 339679 VÉRIFIER TROUBLE ÉLECTRIQUE - NE DÉMARRE PAS	6467,43
UNITÉ 14-324; BT 333172; VÉRIFIER CODE MOTEUR - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	8088
UNITÉ 14-424; BT 333755; RÉPARATION MOTEUR ET PROBLÈME EGR COOLER - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	13237,76
UNITÉ 14-425; BT 330833; TROUBLE MOTEUR - MAIN D'OEUVRE, PIÈCES, MATÉRIEL	3391,83
VÉRIFIER CODE MOTEUR, SUPPORT DE CENTRE+CH HUILE BT 339612 / UNITÉ 13-396	12301,47
VÉRIFIER FUITE D'HUILE PAN UNITÉ 15-401 BT 337548;	2510,66
VÉRIFIER MOTEUR - MAIN D'OEUVRE, PIÈCES ET MATÉRIEL UNITÉ 11-901; BT 331296	4637,11
VOIR FACTURE #77349 ERREUR FACTURATION	-789,08
voir facture #79478	-103,42
<b>SERVICE DE TRAVAIL DE RUE DE CHICOUTIMI</b>	<b>137600</b>
AIDE FINANCIÈRE 2023, VOIR RÉOLUTION : VS-CE-2022-1092	74000

Honoraires pour convention - 1er versement	63600
<b>SERVICES ENERGETIQUES MT INC.</b>	<b>754114,64</b>
2022-678 - REMPLACEMENT DES SÉPARATEURS D'HUILE - ATELIERS MÉCANIQUES ARRONDISSEMENTS CHICOUTIMI ET JONQUIÈRE	99123,01
2023-333 REPARATION DU PONT ELEVATEUR 85-817 LA BAIE / BT-2067678	106581,83
2023-684 AJOUT D'UN RESERVOIR À ESSENCE HORS-SOL AU CHALET DU NORVÉGIEN ET DEMANTELEMENT DES EQUIPEMENTS EXISTANTS	3177,43
CRÉDIT DE LA FACTURE # 64922	-1574,61
CRÉDIT DE LA FACTURE # 65868	-832,44
CRÉDIT FACTURE # 64262	-40123,41
CRÉDIT FACTURE # 65368	-262,65
CRÉDIT FACTURE #60947	-1552,16
CRÉDIT FACTURE #62017	-1168,11
CRÉDIT FACTURE 64268	-40102,71
Décompte # 72021-583 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5	39703,86
Décompte #1 2023-171   INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE CASERNE 1 / Arrondissement de Jonquière	28748,63
Décompte #2 2023-171   INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE CASERNE 1 / Arrondissement de Jonquière	23735,67
Décompte #3 2023-171   INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE CASERNE 1 / Arrondissement de Jonquière	61480,64
Décompte #4 2021-583 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5	50780,24
Décompte #5 2021-583 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5	266442,22
Décompte #6 2021-583 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5	15816,12
Décompte #8 2021-583 REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGENE CASERNE # 5	15515,08
FOURNIR LA MAIN D'OEUVRE ET LE MATÉRIEL POUR EFFECTUER DES ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ DE PRESSION À L'AZOTE - QUAI LEPAGE	2960,61
ID1572 - Contrat d'entretien - hébergement logiciel GIR - 1 novembre 2022 au 31 octobre 2023	4553,01
ID1572 - Contrat d'entretien système de gestion du carburant (GIR) - 1 novembre 2023 au 31 octobre 2024	4857,69
Ouverture / Fermeture pompe à essence/diesel du Quai de croisière.	7129,31
PISTOLETS AUTOMATIQUE POUR ZAMBONI	3086,42
REEMPLACEMENT DU CRIC ROULANT (ROLLING JACK) 85-802 - ÉDIFICE DU ROI-GEORGES	7753,34
RÉSERVOIR PÉTROLIER - MONT FORTIN	16182,62
VÉRIFICATION DES POMPES À ESSENCE AU GARAGE MUNICIPALE LA BAIE	3300,06
VOIR CRÉDIT # 64487	40102,71
VOIR CRÉDIT # 64488	40123,41
VOIR FACTURE #62897 - CE CRÉDIT EST UN DOUBLON DU CRÉDIT #59093	-1423,18
<b>SERVICES ENVIRONNEMENTAUX LAC-ST-JEAN INC</b>	<b>614773,45</b>
2023 Vidange des fosses septiques du 15 au 19 mai	17306,04
2023 Vidange des fosses septiques du 26 au 30 juin	19865,38
2023 Vidange des fosses septiques DU 29 MAI AU 2 JUIN	21693,48
2023 Vidange des fosses septiques DU 5 AU 9 JUIN	24130,95
2023 Vidange des fosses septiques période du 19 au 23 juin	23765,33
2023 Vidange des fosses septiques (1 AOÛT À SEPTEMBRE 2023)	50413,63
2023 Vidange des fosses septiques / Juillet	33404,16
2023 Vidange des fosses septiques / période du 10 au 14 juillet	20352,87
2023 Vidange des fosses septiques / Période du 17 au 21 juillet	26446,55
2023 Vidange des fosses septiques / Période du 24 au 28 juillet	28152,78
2023 Vidange des fosses septiques / Période du 3 au 7 juillet 2023	23277,84
2023 Vidange des fosses septiques 11 au 15 septembre	23155,97
2023 Vidange des fosses septiques du 12 au 16 juin	22546,6
2023 Vidange des fosses septiques du 14 au 18 août	20718,5
2023 Vidange des fosses septiques du 16 au 20 octobre	23765,33
2023 Vidange des fosses septiques du 18 au 22 septembre	24496,57
2023 Vidange des fosses septiques du 21 au 25 août	26202,8
2023 Vidange des fosses septiques du 22 au 26 mai	22912,22
2023 Vidange des fosses septiques du 25 au 29 septembre	23155,97
2023 Vidange des fosses septiques du 28 août au 1er septembre	14868,57
2023 Vidange des fosses septiques du 31 juillet au 4 août	21815,36
2023 Vidange des fosses septiques du 4 au 8 septembre	15356,06
2023 Vidange des fosses septiques DU 8 AU 12 MAI	7799,9
2023 Vidange des fosses septiques du 9 au 13 octobre	14137,33
2023 Vidange des fosses septiques période du 2 au 6 octobre	23643,46
2023 Vidange des fosses septiques période du 7 au 11 août	20840,37
CRÉDIT FACTURE #18298 - SURCHARGE CARBURANT	-8,74
CRÉDIT FACTURE #20078	-63,24
Vidange des fosses septiques (Du 23 au 27 octobre 2023)	20621,41
<b>SERVICES MATREC-GFL ENVIRONMENTAL INC.</b>	<b>4341596,38</b>
2022 Collecte et transport des matières recyclables SURCHARGE DE CARBURANT	67561,11
2023 Collecte et transport des matières recyclables AVRIL	128471,67
2023 Collecte et transport des matières recyclables MAI	128471,67
2023 Collecte et transport des matières recyclables (1 janvier au 31 décembre)	128471,67
2023 Collecte et transport des matières recyclables / août	128471,67
2023 Collecte et transport des matières recyclables / Juillet	128471,67
2023 Collecte et transport des matières recyclables / Juin	128471,67
2023 Collecte et transport des matières recyclables / Novembre	128471,67
2023 Collecte et transport des matières recyclables / Octobre	128471,67
2023 Collecte et transport des matières recyclables / Septembre	143357,87
2023 Collecte et transport des matières recyclables AVRIL	54914,52
2023 Collecte et transport des matières recyclables DÉCEMBRE 2022	125952,62
2023 Collecte et transport des matières recyclables FÉVRIER	2519,06
2023 Collecte et transport des matières recyclables JANVIER	128471,67
2023 Collecte et transport des matières recyclables MARS	128471,67
2023 Collecte et transport des résidus ultimes	2770,67
2023 Collecte et transport des résidus ultimes AVRIL	189235,56
2023 Collecte et transport des résidus ultimes FÉVRIER 2023	186598,01
2023 Collecte et transport des résidus ultimes Juillet	15133,47

2023 Collecte et transport des résidus ultimes Juillet	2469,79
2023 Collecte et transport des résidus ultimes MAI	197372,26
2023 Collecte et transport des résidus ultimes MARS	2516,88
2023 Collecte et transport des résidus ultimes (1 janvier au 31 décembre)	3262,78
2023 Collecte et transport des résidus ultimes / Août	193645,61
2023 Collecte et transport des résidus ultimes / Février	5469,86
2023 Collecte et transport des résidus ultimes / Juillet	186598,01
2023 Collecte et transport des résidus ultimes / Juin	221547,98
2023 Collecte et transport des résidus ultimes / Mars	53808,3
2023 Collecte et transport des résidus ultimes / Novembre	189027,66
2023 Collecte et transport des résidus ultimes / Octobre	191904,98
2023 Collecte et transport des résidus ultimes / Septembre	225739,29
2023 Collecte et transport des résidus ultimes / Septembre	2613,43
2023 Collecte et transport des résidus ultimes AVRIL	3305,45
2023 Collecte et transport des résidus ultimes DÉCEMBRE	38445,73
2023 Collecte et transport des résidus ultimes JANVIER	193455,05
2023 Collecte et transport des résidus ultimes MARS	186598,01
2023 Matières recyclables - divers AVRIL	2700,08
2023 Matières recyclables - divers JANVIER	11411,2
2023 Matières recyclables - divers Juillet	31522,9
2023 Matières recyclables - divers MAI	2442,49
2023 Matières recyclables - divers / Août	2236,66
2023 Matières recyclables - divers / Juillet	2526,62
2023 Matières recyclables - divers / Juin	2821,2
2023 Matières recyclables - divers / Octobre	2011,43
2023 Matières recyclables - divers / Septembre	2133,02
2023 surcharge de carburant - Collecte et transport des matières recyclables	42310,14
2023 Transrouliers AVRIL	4869,08
2023 Transrouliers Juillet	6653,48
2023 Transrouliers MAI	8901,9
2023 Transrouliers / Août	7687,26
2023 Transrouliers / Février	2344,55
2023 Transrouliers / Février 2023 VOIR CRÉDIT N10086846046	6256,47
2023 Transrouliers / Juin	6506,31
2023 Transrouliers / Octobre	2518,45
2023 Transrouliers / Septembre	3908,42
2023 Transrouliers / Voir crédit N10086857759 Juillet	2962,22
COLLECTE DES ENCOMBRANTS MARS 2023	2632,37
Collecte et transport des résidus ultimes DÉCEMBRE 2022	186598,01
Crédit applicable sur facture N10086856348	-649,69
Crédit applicable sur facture N10086859295	-715,06
Crédit applicable sur la facture N10086860713	-637,33
CRÉDIT FACTURE # N10086848685	-26,73
CRÉDIT FACTURE # N10086849308	-89,8
CRÉDIT FACTURE N10086850303	-649,69
Crédit relié à la facture N10086856346	-183,57
Crédit relié à la facture N10086856377	-660,04
MARS 2023 Collecte et transport des résidus ultimes	16285,01
MARS 2023 Transrouliers	7385,71
MARS 2023 Transrouliers / VOIR CRÉDIT # N10086850909	2335,91
Transrouliers janvier 2023 - Location de conteneurs 40V <sup>3</sup> , échange ou dernière levée, transp. -Va avec fact. N10086849169	4706,74
<b>SERVICES SANITAIRES RODRIGUE BONNEAU INC.</b>	<b>1551919,22</b>
2023 AJUSTEMENT PRIX CARBURANT SEPT À NOV 2023, TRIMESTRE 4	45151,14
2023 AJUSTEMENT PRIX DU CARBURANT/ JUIN À AOÛT	30591,75
2023 Collecte des matières organiques	114152,51
2023 Collecte des matières organiques / Ajustement annuel points de déserte du 12 sept 2023 au 11 sept 2024	25806,87
2023 Collecte des matières organiques / Ajustement carburant de décembre à février	56764,68
2023 Collecte des matières organiques / ajustement carburant mars à mai 2023	31101,6
2023 Collecte des matières organiques / Août	114152,51
2023 Collecte des matières organiques / Décembre	114152,51
2023 Collecte des matières organiques / Juillet	114152,51
2023 Collecte des matières organiques / JUIN	114152,51
2023 Collecte des matières organiques / novembre	114152,51
2023 Collecte des matières organiques / Octobre	114152,51
2023 Collecte des matières organiques / Septembre	114152,51
2023 Collecte des matières organiques AVRIL	114152,51
2023 Collecte des matières organiques JANVIER	114152,51
2023 Collecte des matières organiques MARS	114152,51
Collecte et transport - Période du 1 au 31 mai 2023	114152,51
Collecte matière organique moisson Saguenay relié facture 154146	-792,76
Collecte matière organique moisson Saguenay relié facture 155210	-792,76
Crédit applicable facture # 159695	-459,9
CRÉDIT FACTURE # 153342	-172,46
CRÉDIT FACTURE # 157339	-792,76
CRÉDIT FACTURE 153342	-792,76
Crédit pour facture 156226	-792,76
Crédit pour la facture 158590	-351,82
Crédit relié à la facture 162896	-729,58
Crédit relié à la facture 162902	-729,58
Crédit sur facture 158546 erreur de prix	-122108,26
Crédit sur facture 158547, erreur de prix	-119860,13

Crédit sur facture 159769	-919,8
Crédit sur facture 160803	-25806,87
Facture annulé par crédit 161099	25806,87
Facture reliée au crédit #158688 erreur de prix	122108,26
Facture reliée au crédit 158687	119860,13
<b>SERVITECH INC</b>	<b>48634,42</b>
INSPECTION DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS EN MATIÈRE D'ÉVALUATION MUNICIPALE (2023-015)	48634,42
<b>SERVITROL 1994 ENR (9000-3484 QUEBEC INC)</b>	<b>32112,81</b>
ABAISSEMENT DE LA TEMPERATURE. ÉDIFICE ADMIN. LA BAIE ET CHICOUTIMI GOP.	3857,41
Arena de Kénogami - REMPLACEMENT POUR VALVE DE RÉFRIGÉRATION. BT 2076477.1 BT-2076477.1	5869,74
BT 2014939.4 - 450 X 8c18 trend FT6 Orange INVENTAIRE CAMION	2954,29
BT 2064993.2 - AJOUT SONDES - GARAGE MUNICIPAL LA BAIE	2632,79
BT 2068741.2 2 X CONTROLEUR ETHERNET, BOITIERS, PLAQUES, TRANSFO, GOULOTTES / GARAGE MUNICIPAL JONQUIÈRE	6151,35
BT 2069670.1 BOUTON PANIQUE - EDIFICE ADM JONQUIERE	4553,2
DIVERS CÂBLES POUR GDP/ BT 2014939.4	3265,64
MISE À JOUR LICENCE ENTELIWEB	2828,39
<b>SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.</b>	<b>99975,73</b>
100 x PESEES DE CAOUTCHOUC 30 LBS POUR SIGNALISATION (AVEC POIGNEE)	2529,45
100 X POTEAUX GALVANISÉS 4' ET 50 POTEAUX GALVANISÉS 8'	3150,32
150 X CONES ORANGES ET 100 X ATTACHES EN U EN INOX	3317,03
200 SUPPORTS REPLIABLE EN A POUR PANNEAUX DE SIGNALISATION	9856,75
200 X CONE ORANGES 28" PVC 2 BANDES REFLECHISSANTES 150-100MM 3M 7LBS	4139,1
30 X BALISES TRV7 NOIR AVEC BOUT BISEAUTÉ SANS POIGNÉE	2931,86
450 POTEAUX EN U, 300 X MANCHONS DE 4 PIEDS	21631,98
500 X CONE 28" PVC 2 BANDES REFLECHISSANTES	10347,75
500 X CONES ORANGES	10347,75
55 X SUPPORTS REPLIABLE EN A POUR PANNEAU	3017
60 X POTEAUX CARRÉS	3000,85
CONE 28" PVC 2 BANDES REFLECHISSANTES 150-100MM 3M 7LBS	4139,1
FOURNITURES SIGNALISATIONS POUR PANNEAU, FLÈCHES, CHIFFRES, MOIS	2490,59
POTEAUX ET MANCHONS	3351,64
TRV7 - 100 X BARILS / 110 X PESÉE HEXAGNOALE 30LBS / 80 X BARRICADES DE BOIS DE 10 PIEDS	15724,56
<b>SIGNALISATION INTER-LIGNES (ALAIN DESCHENES CONSTRUCTION INC.)</b>	<b>467910,93</b>
SAISIE INITIALE / FRANCINE GENEST	6746,45
2023-024 / MISE À NIVEAU DE LA SIGNALISATION - CAMIONS LOURDS /ARR. JONQUIÈRE	31761,46
2020-347 MARQUAGE ET SIGNALISATION DES PISTES CYCLABLES.	25162,42
50 X DOS D'ANE POUR AUTOGARE	7414,74
AJOUT DE SIGNALISATION PISTE CYCLABLE DE LA ROUTE VERTE ENTRE JONQ ET CHICOUTIMI	4644,99
CRÉDIT FACTURE # 43286	-951,85
CRÉDIT FACTURE #42087 - MARQUAGE DE FINITION	-11999,23
CRÉDIT FACTURE #42485 - INSTALLTION ET DÉMANTÈLEMENT	-1207,24
CRÉDIT FACTURE #43076	-591,55
CRÉDIT FACTURE #44398	-86,23
DENEIGEMENT JONQ PORTE ESCALIERS DIVERS BATIMENTS DEC 2023	27780,03
DENEIGEMENT PORTES ESCALIERS DIVERS BATIMENTS JONQ MAI 23	5556,01
DENEIGEMENT PORTES ESCALIERS DIVERS BATIMENTS JONQ AVRIL 23	11112,01
DENEIGEMENT PORTES ESCALIERS DIVERS BATIMENTS JONQ FÉVRIER 23	22224,02
DENEIGEMENT PORTES ESCALIERS DIVERS BATIMENTS JONQ JANVIER 23	22224,02
DENEIGEMENT PORTES ESCALIERS DIVERS BATIMENTS JONQ VERSEMENT # 4 MARS 23	22224,02
Installation de glissière de béton (boul. Barrette)	2859,14
MARQUAGE DE 2 ZONES HACHURAGE	2356,99
MARQUAGE DE CHAUSSEES FINITION LA BAIE ETE 2023	80214,96
MARQUAGE DE FINITION DES BOULEVARDS ARR CHICOUTIMI ET JONQ S2023-402	114883,88
Modification du marquage de l'Avenue du Port / Arr. de La Baie - 2022-055	3426,48
POTEAU EN "U" TYPE 2 12" ACIER GALVANISE	4550,14
SIGNALEUR AVEC CAMION - JOUR RÉGULIER	12509,86
SIGNALEUR AVEC CAMION, LOCATION T-RV-3 CÔNE DE SIGNALISATION, DE T-B-1 BARRIERE, DE PANNEAU 750 X 750	7676,47
SIGNALEUR BOUL DU ROYAUME	2563,37
Signaleurs - Saison 2023	8593,82
SIGNALEURS ET LOCATION DE MATÉRIEL LAMPADAIRES BOULEVARD MARTEL CANTON TREMBLAY	4719,72
Signaleurs et location de signalisation	7359,55
Signaleurs et signalisation	7136,5
Signaleurs et signalisation à Jonquiere	5280,8
Signaleurs et signalisations	2981,88
SIGNALEURS ET SIGNALISATIONS JONQUIERE	4021,26
Signaleurs et signalisations mellon et bl du royaume	3349,22
Signaleurs janvier 2023 / VOIR CRÉDIT 43487	4208,52
SIGNALEURS POUR TRAVAUX D'ASPHALTE JONQUIÈRE	4321,34
Signalisation rue du Roi-Georges Jonquiere	5546,39
Signalisation sur le Boulevard du Royaume	3055,47
TRV-7 BALISE CONIQUE ET TRV-3 CONE ORANGE 28" EN URGENCE	4281,1
<b>SIGNAL SERVICES INC</b>	<b>55820,36</b>
Aquisition de deux remorques radars	22075,2
REMORQUE RADAR	33745,16
<b>SIGNIS INC.</b>	<b>144345,4</b>
100 X POTEAUX GALVANISÉS	4081,61
2022-654 Socles de dédiation d'oeuvres d'art public	32864,45
2500 AUTOCOLLANTS VOID 3" X 6" FOND ARGENT / IMPRESSION ROUGE (1 COULEUR)	3592,97
30 X PANNEAUX "FUITE" 15" X 15" AVEC FLÈCHE RECTO-VERSO / 30 X POTEAUX	3882,14
4 X FLECHES POCHOIRS	2184,53
BALISES FLEXIBLES ROUGES ET VERTES	3018,09

CONES	2555,03
CREDIT FACTURE # 51644	-453
CRÉDIT FACTURE #R-14258	-3222,18
Fabrication et installation enseigne - service de police	2759,4
Impression panneaux patrimoniaux Parc Price	3621,71
INSTALLATION DE BORNES DE RECHANGE	4487,47
Intallation et fabrication panneau Mont-Fortin	3046,84
Lettrages de bennes - biosolide	2069,55
PANNEAU	4892,19
PANNEAU ALUMINIUM PISCINE J.ALCIDE-REID BT2053353	6323,63
PANNEAU DU PARC BALL	3506,74
Panneau Mellon coin Lasalle	2529,45
PANNEAUX	5463,33
Panneaux 12 x 24 - Pointage de terrains de pétanque	6467,34
PANNEAUX DE SIGNALISATION - INTERDICTION DE TOURNER A GAUCHE, FIN D'UNE VOIE OU D'UN CHEMIN ETC	2273,06
PANNEAUX DE SIGNALISATIONS / INVENTAIRE	3189,99
Réfection de panneaux publicitaires	35067,38
Remplacement des panneaux - signalisation touristique	4909,43
Remplacement panneaux bleus	2874,38
Retour de marchandise	-862,31
VOIR CRÉDIT #R-14272	3222,18
<b>SINTRA INC. (COMPAGNIE ASPHALTE (CAL))</b>	<b>3106928,75</b>
AJUSTEMENT PRIX BITUME OCTOBRE 2023	-4383,8
ASPHALTAGE ÉTÉ 2023 Voir crédit 3259160	9565,08
Asphalte - Pavex ne pouvait pas fournir;Saison 2023 (Laterrière/La Baie)	5425,69
ASPHALTE 2023 TP La Baie	2470,59
ASPHALTE Saison 2023 (Laterrière/La Baie)	3254,3
Bitume Saison 2023 (Laterrière/La Baie)	29721,23
Crédit à appliquer sur les factures: 3212691, 3235249 et 3205006	-26468,9
Crédit de la facture # 3247186	-708,94
Crédit en lien avec la facture # 3205007	-151,55
Crédit en lien avec la facture 3219935	-4075,61
Crédit en lien avec la facture 3238915	-348,38
Crédit en lien avec la facture 3326580	-14663,66
CRÉDIT FACTURE # 3007031	-197,01
CRÉDIT FACTURE # 3235250 ET 3212692	-851,8
CRÉDIT FACTURE #3281734	-361,03
CRÉDIT INDEXATION BITUME JUIN 2023	-3599,3
CRÉDIT INDEXATION BITUME SEPTEMBRE 2023	-12745,02
Crédit pour la facture 3177168 RI	-10063,19
Crédit pour la facture 3205008	-637,11
Décompte # 6 RÉFECTION DE PAVAGE 2022 - LOT 2 / ARR CHICOUTIMI	142987,63
Décompte #1 RÉFECTION DE PAVAGE 2023 - LOT 2 / ARR CHICOUTIMI	522588,29
Décompte #2 RÉFECTION PAVAGE 2023 LOT 2, ARR CHICOUTIMI	382570,59
Décompte #4 RÉFECTION DE PAVAGE 2023 - LOT 2 ARR CHIC	284728,33
Décompte #5 2022-198 - Pavage 2022 lot #2 - DP #5 (21202-02-037)	185624,65
Décompte #3 RÉFECTION PAVAGE 2023 - LOT 2 ARR CHICOUTIMI	924032,35
Divers pour été 2023 TP La Baie	33187,9
Divers pour été 2023 TP La Baie	85669,04
Divers pour été 2023 TP La Baie	52665,62
Divers pour été 2023 TP La Baie / Voir crédit # 3250976	18657,34
Divers pour été 2023 TP La Baie;Saison 2023 (Laterrière/La Baie)	3544,38
EB-10C et S avec bitume de type PG 58E-34 / EB-5 avec bitume de type PG 58E-34 Saison 2023 (Laterrière/La Baie);	4238,6
EC-10, EB-10C avec bitume de type PG 58E-34	8379,73
Facture en lien avec crédit 3326579	14663,66
INDEXATION PRÊT BITUME AOÛT 2023	-4196,24
INDEXATION PRIX DU BITUME JUILLET 2023	-3302,45
Libération de retenue 5% Réfection de pavage 2022 LOT2 / Arr. de Chicoutimi	325808,11
Location camion à colle et colle (19 et 24 octobre 2023)	2418,79
Location camion à colle et colle (5-6-17 et 18 octobre 2023)	4515,64
Pavage rue Lavallée et rue Sainte-Claire JQ	17768,43
Produit hors entente EC-10	8090,36
Saison 2023 (Laterrière/La Baie)	35654,45
Saison 2023 (Laterrière/La Baie)	29744,7
Saison 2023 (Laterrière/La Baie)	12265,95
Saison 2023 (Laterrière/La Baie);Divers pour été 2023 TP La Baie	8287,13
Supercol 5	3642,41
VOIR CRÉDIT # 3250976	21448,58
VOIR CREDIT #3281733 ET 3296224	5572,5
Voir crédit 48601 RI	10063,19
VOIR FACTURE #3235251 ET CREDIT #3281733	-5224,12
VOIR FACTURE #3235251 ET CREDIT #3296224	-348,38
<b>SIRSIDYNIX CANADA INC.</b>	<b>167318,25</b>
2022-607 - ID1629 - Contrat d'entretien Logiciels SirsiDynix - 1 janvier au 31 décembre 2023	79572,33
2022-607 - ID1629 - Contrat d'entretien Logiciels SirsiDynix - 1 janvier au 31 décembre 2024	83894,26
Logiciel SirsiDynix SIP2 - devis #116529	3851,66
<b>SNC-LAVALIN INC. (ATKINSREALIS CANADA INC.)</b>	<b>31352,69</b>
2023-205 Centre de tri - accompagnement réunion vs volet géo technique	16567,9
Frais honoraires pour plans, tel que construit, et visite de chantier pour le bassin du dépôt St-Paul	2029,31
OSP - Contrôle des matériaux /Ponceau ch. Saint-André / Arr. Jonquière	12755,48
<b>SOCIETE CANADIENNE DES POSTES</b>	<b>231679,8</b>

500 PP XP ENV. CERTIFIEE - PETIT	7820,86
Courrier personnalisé - Expéditeur Dessins Stamec inc demande relié à BC 30225992	2098,79
Crédit facture # 9868166005	-804,8
Crédit pour facture # 9849726959	-597,07
Crédit pour facture # 9861664786	-2066,68
Crédit sur facture # 9861664786	-325,52
Enveloppes - Vente pour taxes	8327,65
Enveloppes d'envoi certifié (500).	8469,9
Envoi du 2 février 2023	3206,08
Envoie de État de compte de Juin 2023	12807,48
Envoie pour Taxes 2023	52057,91
envois du 16 janvier 2023	3183,89
Envois du 17 et 24 août 2023.	6618,48
Envois du 18 mai 2023.	4097,8
Envois du 19 et 26 janvier 2023	6630,09
Envois du 2 juin 2023.	3233,62
Envois du 2 mars 2023.	2391,63
Envois du 20 avril 2023.	2616,93
Envois du 20 juillet 2023.	4251,18
Envois du 21 et 28 avril 2023.	3958,17
Envois du 21 juin 2023.	2768,2
Envois du 23 février 2023.	3776,25
Envois du 24 mars 2023.	4694,37
Envois du 25 mai 2023.	2941,65
Envois du 27 juillet 2023.	2430,76
Envois du 29 juin 2023.	3782,58
Envois du 3 août 2023.	3257,94
Envois du 30 mars 2023.	2531,24
Envois du 4 mai 2023.	2369,41
Envois du 5 avril 2023.	3087,64
Envois du 7 juillet 2023.	2603,18
Envois du 9 février 2023.	2621,15
Envois postaux du 10 novembre 2023 Poste-lettre no C175712998	4193,01
Envois postaux du 19 octobre 2023 Poste-lettre no C175602282	9501,95
Envois postaux du 2 novembre 2023 Poste-lettre no C175673663	2815,79
Envois postaux du 21 septembre et du 28 septembre 2023	9682,84
Envois postaux du 23 novembre 2023 Poste-lettre no C175786195	2163,15
Envois postaux du 30 novembre 2023 Poste-lettre no C175822734	3652,48
Envois postaux du 6 octobre 2023 Poste-lettre no C175533917	4600,23
Envois postaux du 7 décembre 2023 Poste-lettre no C175858291	3051,67
Frais de poste	4855,3
Lettre eau	5345,41
Poste-Lettre - Taxe	8750,93
Poste-lettres (lettres standard) (7269)	8226,28
<b>SOCIETE D'ASSURANCE BENEVA INC. (LA CAPITALE ASSURANCES GENERALES INC.)</b>	<b>1142468,24</b>
Assurance automobile - Ajout de véhicules	2193,08
Prolongation au 1er novembre 2023 assurance automobile juin à novembre 2023	28032,62
Ren. ass. auto et ass. biens et bris d'équipement 2023-2024 VS-CE-2023-1029(biens) VS-CE-2023(bris) VS-CE-2023-1033(auto)	1001921,46
Renouvellement assurance automobile juin à octobre 2023 (récentes transactions)	110321,08
<b>SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE ZONE TALBOT</b>	<b>60000</b>
Aide financière pour l'année 2022 (règlement VS-R-2022-1094)	54000
Païement final de l'aide financière pour l'année 2022 (règlement VS-R-2022-1094) états financiers 2022 reçus	6000
<b>SOCIETE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE QUEBEC ISSIME</b>	<b>31000</b>
Soutien financier aux organismes culturels et du loisir culturel pour leur fonctionnement VS-CE-2022-1028	31000
<b>SOCIETE DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI INC</b>	<b>1573547,24</b>
Aide financiere PARC MILLE LIEUX DE LA COLLINE DERNIER VERSEMENT 2023	102500
Demande d'aide financière pour la location d'estrade pour la saison estivale 2023	17000
Demande d'aide financière pour les Hivernades de Saguenay du 25 février au 5 mars 2023	5000
Dernier versement 2023 - honoraires de gestion Zone portuaire selon VS-CM-2023-147	43382,14
Parc Mille Lieux de la colline - Aide au fonctionnement premier versement.	615000
pour le Marché de Noël agroalimentaire	2000
REFACTORATION - Éclairage Hangar Zone portuaire Dynamique électrique ont facturé à ZP	34618,97
remboursement assurances 2023	56106,9
versement 1 - honoraires de gestion Zone portuaire	260292,82
versement 2 - honoraires de gestion Zone portuaire VS-CM-2023-147	130146,41
versement 2 - Parc Mille Lieux de la colline SUBVENTION PARC MILIEU DE LA COLLINE RÉOLUTION VS-CM-2023-147	307500
<b>SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC</b>	<b>647976,91</b>
01-114 TVQ DODGE CHARGER 2022	4552,89
01-115 TVQ DODGE CHARGER 2022	4552,89
01-118 TVQ DODGE CHARGER 2022	4552,89
01-125 TVQ DODGE CHARGER 2022	4569,65
01-126 DODGE CHARGER 2023	4685,06
02-139 CHEVROLET TAHOE 2023	5415,22
02-141 CHEVROLET TAHOE NOIR	5415,22
02-207 FORD EXPLORER XLT	4353,79
06-102 FORD F150 2023	5168,75
06-103 FORD F150 2023	5168,75
06-104 FORD F150 2023	5168,75
06-319 RAM 1500	5212,38
06-320 RAM 1500	5212,38
06-321 FORD F250 2023	6406,74

06-806 CHEVROLET SILVERADO 1500	6345,9
07-609 TVQ CHRYSLER GRAND 2022	4374,64
08-201 FORD TRANSIT 2023	5999,56
08-830 TVQ RAM 3500 2023	5356,38
08-831 TVQ RAM 3500 2023	5356,38
08-832 TVQ RAM 3500 2023	5356,38
08-833 FORD TRANSIT 2023	5999,56
Attestations et demande de renseignements - Adresse, immatriculation, permis	2186,62
Avis d'amende payée, avis d'infraction et de jugement PECVL, avis d'infraction et de jugement, décembre 2022.	7922,12
Avis d'amende payée, avis d'infraction et de jugement PECVL, avis d'infraction et de jugement, janvier 2023	5727,6
Crédit facture 3002317245 et 3002329622	-270
Réception avis de paiement, avis d'infraction PECVL	3309,28
Réception électronique avis de jugement et réception avis de paiement	24039,28
Réception électronique avis de jugement, réception avis de paiement et avis d'infraction PECVL	6310,12
Réception électronique avis de jugement, réception avis de paiement, avis d'infraction PECVL	12281,16
Réception électronique avis de jugement, réception avis de paiement, avis d'infraction PECVL	6264,36
Réception électronique, avis de jugement, réception avis de paiement et avis d'infraction PECVL	4439,04
RENOUVELLEMENT IMMATICULATIONS 2023	466543,17
<b>SOCIETE DE TRANSPORT DU SAGUENAY</b>	<b>17719174,14</b>
2023-578 LOCATION DÉCEMBRE 2022 Édifice St-Paul (STS 1733, boul. St-Paul)	11675,31
2023-578 LOCATION DU 15 AU 30 NOVEMBRE 2022 Réaménagement édifice St-Paul (STS 1733, boul. St-Paul)	6226,74
2023-578 Réaménagement édifice St-Paul (STS 1733, boul. St-Paul)	35000
Annulation Crédit # NC-000621	122979,66
Annuler facture # STS-006205 Mesure d'urgence - Intervention Shipshaw	-2224,74
Annuler facture # STS-006206 Mesure d'urgence - Intervention Kénogami	-898,8
Annuler facture # STS-006207 Mesure d'urgence - Intervention	-443,52
Annuler facture # STS-006208 Mesure d'urgence - Intervention	-444
Annuler facture # STS-006209 Mesure d'urgence - Intervention	-839,22
Annuler facture # STS-006315 Mesure d'urgence - Intervention	-225,72
Annuler facture # STS-006386 Mesures d'urgence - Intervention (temps supplémentaire)	-360
Annuler facture # STS-006387 Mesures d'urgence - Intervention (temps supplémentaire)	-360
ERREURS MDS JUILLET 2023 - CORRECTION FACTURE STS-007104	-18,8
Note de crédit factures # STS-6405, 6406,6628, 6629, 6711, 6840, 6985, 7078, 7194	-105077,61
PASSE-PARTOUT - BIBLIO CHICOUTIMI RECHARGE AOÛT 2023	43077,85
PASSE-PARTOUT - BIBLIO CHICOUTIMI RECHARGE JUILLET 2023	21641,7
PASSE-PARTOUT - BIBLIO CHICOUTIMI RECHARGE JUIN 2023	29673,05
PASSE-PARTOUT - CARTE ACCÈS STS FÉVRIER 2023 - CHICOUTIMI	21222,2
PASSE-PARTOUT - CARTE ACCÈS STS FÉVRIER 2023 - JONQUIÈRE	7874,45
PASSE-PARTOUT - CARTE ACCÈS STS FÉVRIER 2023 - LA BAIE	3123,9
PASSE-PARTOUT - CARTE ACCÈS STS JANVIER 2023 - JONQUIÈRE	12259,7
PASSE-PARTOUT - CARTE ACCÈS STS JANVIER 2023 - LA BAIE	5130,75
PASSE-PARTOUT - CARTE ACCÈS STS JANVIER 2023 CHICOUTIMI	29787,7
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS AVRIL 2023 - CHICOUTIMI	24038,85
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS AVRIL 2023 - JONQUIÈRE	8421,55
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS AVRIL 2023 - LA BAIE	4057,45
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE OCTOBRE 2023	12565,3
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRE SEPTEMBRE 2023	12119,45
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO JONQUIÈRENOVEMBRE 2023	10800,35
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE RECHARGE AOÛT 2023	4379,35
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE RECHARGE JUILLET 2023	2050,1
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BIBLIO LA BAIE RECHARGE JUIN 2023	3546,85
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BILIO ARVIDA RECHARGE AOÛT 2023	2819,85
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BILIO JONQUIÈRE RECHARGE AOÛT 2023	15700,25
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BILIO JONQUIÈRE RECHARGE JUILLET 2023	7876,2
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BILIO JONQUIÈRE RECHARGE JUIN 2023	13146,15
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BILIO RECHARGE NOVEMBRE 2023 LA BAIE	3462,75
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BILIO RECHARGE OCTOBRE 2023 LA BAIE	4696,8
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS BILIO RECHARGE SEPTEMBRE 2023 LA BAIE	4285,1
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS MAI 2023 CHICOUTIMI	28256,85
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS MAI 2023 JONQUIÈRE	9690
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS MAI 2023 LA BAIE	2736,1
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS MARS 2023 - CHICOUTIMI	27344
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS MARS 2023 - JONQUIÈRE	11186,45
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS MARS 2023 - LA BAIE	4460,35
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS RECHARGE BIBLIO ARVIDA - NOVEMBRE 2023	2352,1
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS RECHARGE BIBLIO ARVIDA - OCTOBRE 2023	2232,45
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS RECHARGE BIBLIO CHICOUTIMI NOVEMBRE 2023	34522,75
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS RECHARGE BIBLIO CHICOUTIMI OCTOBRE 2023	34375,9
PASSE-PARTOUT - CARTES ACCÈS STS RECHARGE BIBLIO CHICOUTIMI SEPTEMBRE 2023	40505,05
QUOTE-PART MUNICIPALE ADDITIONNELLE POUR L'ANNÉE 2022	2490462
QUOTE-PART MUNICIPALE AVRIL MAI JUIN 2023	3659025
QUOTE-PART MUNICIPALE JANVIER-FÉVRIER-MARS 2023	3659025
QUOTE-PART MUNICIPALE JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2023	3659025
QUOTE-PART MUNICIPALE OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023	3659025
Refacturation équipements bibliothèque Arvida	15873,02
Transport résidents évacués à la suite de l'inondation à Rivière-Éternité	4418,93
Transport résidents évacués par les feux de forêt pour la communauté d'Oujé-Bougoumou.	19813,29
Voir facture # NC-000624	-122979,66
Voir note de crédit # NC-000624	93402,3
Voir note de crédit # NC-000624	11675,31
<b>SOCIETE EN COMMANDITE HOSPITALITE DANÀ, UNE DIVISION DE DEXTERRA GROUP INC.</b>	<b>80482,5</b>

2023-474 Repas mesure d'urgence - 2 ième feu de forêt - Mistissini	80492,5
<b>SOCIETE HISTORIQUE DU SAGUENAY</b>	<b>124470</b>
AIDE FINANCIERE RESOLUTION VS-CE-2021-493 POUR L'ANNÉE 2023 (SUR DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉTAPE 2)	26000
AIDE FINANCIERE RESOLUTION VS-CE-2021-493 POUR L'ANNÉE 2023 (SUR DÉPÔT DU RAPPORT FINAL AU PLUS TARD LE 31 DÉC 2023)	4000
Commandites dans revue Saguenayensia	6000
Évaluation bibliothèque du Moulin du Père Honorat	7970
Soutien financier aux organismes culturels et du loisir culturel pour leur fonctionnement VS-CE-2022-1028	80500
<b>SODEM INC</b>	<b>365842,88</b>
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud	15718,48
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud et Nord / Août	45316,52
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud et Nord / Juillet 2023	47981,3
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud et Nord / Juin 2023	46030,31
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud et Nord / MAI	39279,99
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud et Nord / Novembre 2023	18107,68
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud et Nord / Octobre 2023	44188,08
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud et Nord / Septembre 2023	42305,06
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud et Nord AVRIL	39538,31
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud et Nord FÉVRIER	14385,14
2023 Gestion et opérations des écocentres Chicoutimi Sud et Nord JANVIER 2023	12992,01
Crédit facture juillet #022256	-45302,93
Facture juillet reliée au crédit 022275	45302,93
<b>SODROX CHEMICALS LTD</b>	<b>35984,07</b>
Soude caustique en vrac en Kg sec	12013,24
UFA-Soude caustique en vrac en Kg sec	12068,89
USINE FILTRATION ARVIDA-Soude caustique en vrac en Kg sec	11901,94
<b>SOFTCHOICE LP</b>	<b>55828,17</b>
2023-625 - ID1489 - Renouvellement des licences Adobe - 7 novembre 2023 au 6 novembre 2024	45861,78
ID1598 - Contrat d'entretien Password manager Pro (PMP) - 14 décembre 2023 au 13 décembre 2024	3379,12
ID1876 - Contrat d'entretien - Licence SQL Serveur - 1 octobre 2023 au 30 septembre 2024	6587,27
<b>SOGETEL INC.</b>	<b>38508,83</b>
ID1793 - Diffusion Saguenay - Téléphonie 2023	8080,77
ID1793 - La pulperie - téléphonie 2023	-82,47
ID1793 - Les Comètes de Chicoutimi - Téléphonie 2023	-2,52
ID1793 - Promotion Saguenay - Téléphonie 2023	4365,25
ID1793 - Promotion Saguenay - Téléphonie février 2023	13692,74
ID1793 - STS - Téléphonie 2023	9118,81
ID1793 - Théâtre la Rubrique - Téléphonie 2023	0
ID1793 - Théâtre la Rubrique - Téléphonie janvier 2023 et voir sur la facture de février rectifications (834,24\$)	3336,25
<b>SOLOTECH INC (SAGUENAY)</b>	<b>52145,74</b>
CABLES - MATÉRIEL INFORMATIQUE	3235,4
Contrat d'entretien salle conférence mairresse - 1 janvier au 31 décembre 2023	3874,66
CRÉDIT FACTURES #IP-CA0009138 ET #IP-CA0009163	-3485,25
Équipement pour sonorisation bureau de M.Rioux (caméra + micro + support) - Billet 351810	4809,5
ID1446 - solution d'enregistrement des salles d'interrogatoires - 22 mai 2022 au 21 mai 2024	7760,81
ID1815 - Contrat d'entretien salle des mesures d'urgence - 9 août 2023 au 8 août 2024	2874,38
LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR L'AVIAMA	5116,39
MAIN D'OEUVRE SALLE PIERRETTE-GAUDREAU CENTRE CULTUREL MONT-JACOB	2868,63
Sonorisation pour la salle d'étude #2 - Bibliothèque de Chicoutimi - Billet 349979	3485,25
SONORISATION SALLE BIBLIOTHEQUE ARVIDA	15214,61
Ville Étudiante 21 sept. 2023 - Zone portuaire Chicoutimi Location d'équipements audio et éclairage	3495,24
VOIR CRÉDIT #CAOP-003901 ET FACTURE #IP-CA0009163	2896,12
<b>SOLUSON</b>	<b>35014,26</b>
2023-327 INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE SON - STATIONNEMENT	16917,85
INSTALLATION DES BOITES ET VÉRIFICATIONS DU SYSTÈME, BOITE JBL NOIR	5629,18
Sonorisation Glace Bleu Blanc Rouge du Patro de Jonquière	8924,85
Sonorisation pour Stade de Kénogami	3542,38
<b>SOLUTIONS 3D S (9361-6126 QUEBEC INC.)</b>	<b>74257,49</b>
2022-381 - INSTALLATION ÉQUIPEMENTS PRÉVENTION CONTRE CHUTES	26233,85
2022-381 - INSTALLATION ÉQUIPEMENTS PRÉVENTION CONTRE CHUTES	3411,31
2022-382 - FABRICATION ET AJUSTEMENT ÉLÉMENTS PROTECTION MACHINES - GARAGE MUNICIPAL - LA BAIÉ	7645,84
2022-382 - FABRICATION ET AJUSTEMENT ÉLÉMENTS PROTECTION MACHINES - USINE ÉPURATION - CHICOUTIMI	13737,21
FABRICATION D'UN FILET DE SÉCURITÉ ET MODIFICATION DES GRILLES	4121,85
Libération dépôt de garantie de soumission	5000
Réparation garde corps viaduc Mellon - Remplace facture #100-2129	8191,97
UFC - SST : Construction rail de déchargement / Projet santé sécurité pour la manipulation des cylindres de chlore	5915,46
<b>SOLUTIONS CONSORTECH INC.</b>	<b>55394,97</b>
Banque d'heure pour conseil stratégique GIS et support FME	5518,8
Banque d'heures pour support FME	5518,8
ID1625 - contrat d'entretien FME - 1 janvier au 1 décembre 2024	16717,37
ID1625 - Renouvellement contrat d'entretien FME - 1 janvier au 31 décembre 2023	16717,37
Licence flottante FME	10922,63
<b>SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ENERGETIQUES LAPOINTE INC (SEEL)</b>	<b>34492,5</b>
SERVICE POUR RÉALISATION DE LA CARACTÉRISATION ET AUTRES EN LIEN AVEC LA PRÉSENCE D'AMIANTE AÉROGARE BAGOT.	34492,5
<b>SOLUTIONS INDUSTRIELLES (APPLIED INDUSTRIAL TECHNOLOGIES LP)</b>	<b>46915,44</b>
CRÉDIT (ANNULÉ) FACT #7026433730	-38,84
CRÉDIT FACTURE #7024178266 - ROULEMENT A PALIER 1½" (2 TROUS) - SABLEUR	-429,26
CRÉDIT FACTURE #7025320772 - # 28521 CUP	-282,47
CRÉDIT FACTURE #7025712876 - BEARING	-136,56
CRÉDIT FACTURE #7025813381	-9,68
CRÉDIT FACTURE #7026309036	-15,64
CRÉDIT FACTURE #7027319256 - Roue 10" X 3" X 5/8" 350lbs pneumatique	-275,71

ROLOX GEAR BOX REPARATION #1	19716,65
ROULEMENT SKF-22226 EK/C3	2837,15
UEC - retour de marchandise (réf. facture #7026412724)	-7,81
UEC -MP- Chauffe-roulement pour UEC	3741,45
UEC- MP- Réducteur pour décanteur #1	5169,28
UEC- Réducteur du convoyeur CB-816	2237,67
UEJ - 3 X ROLOX #3	3621,54
UEJ : MP ROULEMENTS ROLOX, MANCHONS	5677,97
UEJ MP ROULMENTS POUR ROLOX	5109,7
<b>SOMUM SOLUTIONS INC.</b>	<b>35706,26</b>
ID1468 - Mise à jour bases de données Somum - 2023-2024	9666,36
ID1567 - Débordement des crédits Somum	2094,21
ID1567 - Renouvellement crédit Somum - 18 mai 2023 au 17 mai 2024	17815,38
ID1609 - Contrat d'entretien Somum communication - 1 janvier au 31 décembre 2023	6130,31
<b>SOUCY AQUATIK INC</b>	<b>59339,18</b>
2020-032 - ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE BRUMISATION ET DE JETS D'EAU - PLACE DU CITOYEN - ANNÉE 2023	41572,66
CRÉDIT FACTURE # P105092	-5063,5
CRÉDIT FACTURE #P105263 - SERVICE D'ENTRETIEN	-609,37
CRÉDIT FACTURE P105006	-3492,94
ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE BRUMISATION ET DE JETS D'EAU - PLACE DU CITOYEN	13312,39
SERVICE D'ENTRETIEN QUAI DES FLOTS - VOIR CRÉDIT #P105374	8556,44
VOIR CRÉDIT # P105346	5063,5
<b>SOUUDRE GILLES INC.</b>	<b>78096,78</b>
100 Balises en «U» de 24" de haut souder sur une plaque de ¼" X 7 - Matériel et main d'oeuvre pour Chicoutimi	8393,18
15-455BT339518 Couper et plier pièces d'acier pour une plateforme de camion	3615,96
33 X Cages projecteur pour le parc de la Rivière-aux-Sables	13848,74
4 X BARRIERES MANUELLES	4116,11
BT 2059436 STRUCTURES POUR ABRIS DE GUERETTES - GARAGE MUNICIPAL CHIC	4311,56
CRÉDIT FACTURE # 093187	-4116,11
CRÉDIT FACTURE # 093193	-5265,86
CRÉDIT FACTURE # 093423	-4593,25
CRÉDIT FACTURE #092198 ET VOIR FACTURE #092463	-2052,3
FABRICATION DE 16 BANDES DE PATINOIRES COURBE EN CORNIÈRE D'ACIER	7542,36
Fabrication de 2 montées de conteneurs	2483,46
FABRICATION DE CHARIOTS PROTOTYPE POUR AILE DE CÔTÉ	7904,53
FABRICATION DE GARDE SKATE PARC - LAC KENOGAMI - MATERIEL SKATE PARC LAC KENO	3564,23
Mise aux normes des RDD Écocentre La Baie - Fabrication 5 bacs de rétention pour un conteneur	9945,34
PLIAGE DE 3 COFFRES EN ALUMINIUM ;	2052,3
UEC : réparation d'une vis creuse qui est cassée en deux parties et usée (vis à sable).	11468,76
VOIR CRÉDIT # 093185	-1149,75
VOIR CRÉDIT # 093194	4116,11
VOIR CRÉDIT # 093197	5265,86
VOIR CRÉDIT # 093482	4593,25
VOIR CRÉDIT #092462 ET FACTURE #092198	2052,3
<b>SOUUDRE SANITAIRE FP ET FILLES INC.</b>	<b>55360,46</b>
2023-334 - Construction de mobilier rue Saint-Dominique - Fabrication de l'ossature en acier inoxydable pour banc.	55360,46
<b>SOUPIERE KENOGAMI (SAINTE-FAMILLE)</b>	<b>30000</b>
AIDE FINANCIERE RESOLUTION VS-CE-2022-1092 POUR 2023	30000
<b>SPI SANTE SECURITE INC #3920</b>	<b>33599,58</b>
2021-446 - INSPECTION, ENTRETIEN ET RECERTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ANTICHUTE - MAI 2023	3390,61
CRÉDIT FACTURE # 11692664-00	-902,1
CRÉDIT FACTURE # 11692746-00	-1788,52
CRÉDIT FACTURE # 11692761-00	-7675,55
CRÉDIT FACTURE # 11695016-00	-1511,7
CRÉDIT FACTURE # 11695031-00	-4639,59
CRÉDIT FACTURE # 11845450-00	-340,12
CRÉDIT FACTURE # 11845450-01	-63,42
CRÉDIT FACTURE #11628330-00	-591,28
CRÉDIT FACTURE 11693206-00	-1862,77
Équipements de sécurité (matériel Xtirpa).	17507,38
FOURNITURES POUR LA VOUTE TRANSITOIRE	2471,04
PPEJ EQUIPEMENT ANTI CHUTE	6923,75
réparation d'équipement de sécurité (EPI)	3344,44
RETOUR RF1013 FILTRE HEPA P100 PQT/2#2091	-537,25
UEC : pièces et équipements pour les équipements de santé sécurité BT#16287	3098,49
UEC : crédit frais de diagnostique	-97,73
UFC : Formation respirateur autonome chlore gazeux. le 6 déc. 2023.	4558,76
VOIR CRÉDIT # 11728760-00	4639,59
VOIR CRÉDIT # 11729173-00	7675,55
<b>STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE</b>	<b>790222,73</b>
2019-128 Honoraires professionnels pour l'étude de sécurité des barrages	14531,69
2020-241 OSP - MODERNISATION DES ÉTANGS AÉRÉS DE LATERRIÈRE.	213675,17
2020-365 - OSP en ingénierie - Réfection complète des postes de pompage PPEC30 et PPEC31 / Arr. de Chicoutimi	150156,27
2020-532 POSTE DE POMPAGE PPELBO2 - ARRONDISSEMENT DE LA BAIE	76932,35
2020-560 - SP en ingénierie - Réfection complète des postes de pompage PPEJ06, PPEJ07 et PPEJ09 / Arr. de Jonquières	22629,97
2020-570 - OSP en ingénierie - Réfection complète du poste de pompage PPELBO5 / Arr. de La Baie	21149,81
2022-171 - Ingénierie - Att. étude caract. env. et plan réhab - lots 2690765 et 5034290 - rue du Havre / Chicoutimi	9068,66
2022-456 : Étude géotechnique - chemin des Terres-Rompues / Arr. de Chicoutimi	16997,22
2023-057 / OSP - Ingénierie préliminaire - mise en place d'une filière aux...de la Baie des Deux-Îles / arr. Jonq	66556,93
2023-057 / OSP - Ingénierie préliminaire - mise en place d'une filière de traitement la Baie des Deux-Îles / arr. Jonq	10922,63
2023-057 / OSP-Ingénierie préliminaire - mise en place d'une filière de traitement et aux puits de la Baie des deux-îles	14659,31

2023-168 - ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE D'ÉPURATION DE JONQUIÈRE	40616,26
CRÉDIT FACTURE #1813988	-25986,65
credite fact #1790527	-3090,27
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE LIQUÉFACTION	58889,63
Ingénierie-Att. étude caractérisation env., plan réhab-lots 2690765, 5034290, rue du Havre/Chic. Zone innovation site 3	73436,83
VOIR CRÉDIT #1835493	25986,65
voir credit #1852053	3090,27
<b>STRONGCO LIMITED PARTNERSHIP</b>	<b>70031,24</b>
2023-251 REMPLACEMENT DE TRANSMISSION HYDROSTATIQUE POUR EXCAVATRICE SUR ROUES 19-454 / VOIR CRÉDIT # 96367227	32798,83
CRÉDIT FACTURE #92232182 - BUSHING VOE12741792	-352,18
CRÉDIT FACTURE #92302286 - MOTEUR A RETOURNER	-1144,48
CRÉDIT FACTURE 92334096	-791,67
FUITE D'HUILE UNITÉ 23-371; BT 332645; RÉPARATIONS	2009,97
PROBLÈME DE PRESSION DU PARKING BRAKE UNITÉ 19-454 BT339179	2500,64
PROBLÈME DE PRESSION PARKING BRAKE SUR UNITÉ 19-454 BT 339179; FACT 8000378402; 2023-09-18	2500,64
REEMPLACEMENT POMPE HYDRAULIQUE - DÉROGATION; UNITÉ 19-454; BT335469	15356,12
RÉPARATIONS MOTEUR ET TRANSMISSION UNITÉ 19-454 BT 342000	6174,3
Unité #23-307 Yoke pour niveleuse volvo bt 330104	2290,27
UNITÉ 19-454; BT 334942; FUIITE D'HUILE SUR DIFF, ROUES, SWIVEL ET CYLINDRES - M-O ET PIÈCES	8688,8
	<b>42017,92</b>
<b>SYLVAIN SIMARD ARCHITECTE</b>	<b>18005,09</b>
2023-114 - OSP EN ARCHITECTURE - TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION - ÉDIFICE PORT-ALFRED	12041,91
2023-343 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA FAÇADE NORD-EST BUREAU D'ARR LA BAIE	7105,46
RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, DE LA GESTION DE L'APPEL D'OFFRES ET DES SERVICES - THÉÂTRE DU PALAIS MUNICIPAL	2044,26
RÉALISER LES PLANS DE RÉFECTION DE LA TOITURE MÉTALLIQUE - ATELIER IMMEUBLES CHICOUTIMI - OSP ARCHITECTURE	2821,2
TRAVAUX ARCHITECTURAUX RELIÉS AUX TRAVAUX DE MÉCANIQUE POUR LE PROJET CVAC PHASE 2	26733,95
<b>TECH-MIX (BAU-VAL INC.)</b>	<b>19849,09</b>
2023-589 Asphalte froide	6884,86
Asphalte froide, TP La Baie Décembre 2023 Commande: 158149	53165,57
<b>TECHNO FEU INC.</b>	<b>3602,17</b>
16-202 BT 337117 LUMIERE NAVIGATOR	3495,67
16-207 MODULE DE CONTROL GOUV CAPTAIN SEUL	2023,91
16-207 CHARGEUR AUTO 1200 REMOTE	3314,03
16-209 VALVE DU GICLEUR ,CYLINDRE DE DIRECTION , HAUT PARLEUR (SIRENE)	3533,78
16-220 329253 CYLINDRE / 6 X BUMP STOP E-ONE	6053,84
16-221 BT 335877 ALTERNATEUR + RÉGULATEUR	4722,67
16-222 BT 342061 2 X CYLINDRES DE LEVAGE DE CABINE	3257,08
26-336 DRAG LINK GAUCHE	-392,11
CRÉDIT FACTURE # FC10018434	-118,26
CRÉDIT FACTURE #FC10009375 - INTERRUPTEUR PRESSION 69MB6	20432,99
Réparation camion incendie Bronto bt339954 entité 16-214	3239,8
RÉPARATION VÉHICULE 16-221/ BT 334035	28446,29
<b>TECHNOLOGIES NOVAXION INC</b>	<b>12401,52</b>
2021-637 Projet pilote - Galaxie et AVEVA systeme plateforme pour l'usine de filtration de Chicoutimi	3834,41
Banque d'heures pour support avec Wonderware	12210,36
Support technique jusqu'au 31 déc 2023, AVEVA System Platform. Inst. conf. support, formation.	53509,37
<b>TECHNOLOGIES STAY CONNECTED INC.</b>	<b>53509,37</b>
2023-231 - Bornes de prêt de tablette iPad et portables en libre-service	84620
<b>TECHNOSCIENCE SAGUENAY LAC SAINT JEAN</b>	<b>84620</b>
Réalisation d'un MédiaLab dans la Salle des découvertes de Chicoutimi	53703,39
<b>TECHNOSOUDE INC.</b>	<b>6869,76</b>
2022-327 - MODIFICATION ET INSTALLATION PASSERELLES INTÉRIEUR	43833,63
2022-327 - MODIFICATION ET INSTALLATION PASSERELLES INTÉRIEURES - CENTRE GEORGES-VÉZINA & HANGAR INCUBATEUR	3000
Libération dépôt de garantie de soumission	440251,99
<b>TELENET INFORMATIQUE INC.</b>	<b>4063,79</b>
EN ATT DE HÉLÈNE P	180389,91
2023-234 - ID1535 - Renouvellement contrat d'entretien - support hpe 3par 26-06-2023 au 25-06-2024- bil394317	32837,43
2023-504 ID1569 Renouvellement 2023 Arcserve	25913,07
2023-649 - ID1737 - Contrat d'entretien licences Forticlient	4343,39
3 x RUCKUS ICX 8200 SWT 24 10/100/1000 MBPS POE+ PRTS et RUCKUS ICX 8200 CMPCT SWT 8 10/100/1000 MBPS POE Billet 398996	3732,09
6 X POINT ACCES INTERIEUR RUCKUS ZONEFLEX R550 / usine de filtration Arvida - Billet 309254	9220,65
Antenne/SFP/Tablette/quincailerie/AP pour UEB - billet 347105	14669,96
Caméras - Billet 339047	8105,28
Caméras - Billet 394902	8201,86
Caméras pour inventaire - Billet 409458	2092,44
Cartes réseau pour environnement ESX Police - Billet 386854	2023,45
Cartes réseau pour environnement ESX Police - Billet 386854	2831,2
Commutateur pour le nouveau bâtiment des polices - Billet 381308	19618,03
Commutateurs pour le nouveau bâtiment des polices - Billet 381308	-1358,91
CRÉDIT FACTURE #150223 - RUCKUS WATCHDOG RMT SPT ICX7150 ALL,5Y	-666,75
CRÉDIT FACTURE #153611	-4506,21
CRÉDIT FACTURE 154675	-14679,55
CRÉDIT FACTURES #152836 ET #152837 ET VOIR CRÉDIT #157547	-150,4
CRÉDIT POUR INSTALLATION ET SUPPORT DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	6662,52
DT PRINTER ZQ521 MEDIA 4 45/113MM EN/LA FONTS 11AC	2124,74
HPE Tech Care Basic SVC _HPE Hardware Tech Support	5587,68
ID1480 - contrat d'entretien système téléphonique 911 (Mitel)	5691,15
ID1647 - Contrat d'entretien ManageEngine - 17 mai 2023 au 16 mai 2024	14241,9
ID1713 - Renouvellement contrat d'entretien SmartZone - 5 mars 2023 au 4 mars 2026 - Billet 376280	3679,09
ID1759 - Renouvellement licences Kemp police - 1 avril 2023	3679,09
ID1759 - Renouvellement licences Kemp ville - 13 mai 2023 au 12 mai 2024	2586,83
ID1877 - Solution de stockage secondaire police - 15 septemb	

Imprimante Evolis Primacy pour les incendies - billet 384059	2851,33
Imprimante Zebra pour REI - Billet 385148	5581,75
Libération de dépôt de garantie de soumission	6000
Licence FORTIMANAGER VM LIC 10 DEV ADD-ON Billet 402657	3265,18
Licences RDS pour projet Wonderware - Billet 377989	3443,39
Licences Windows Server/SQL pour NG911 - Billet 385876	22072,9
Police bertillonnage - Imprimante Lexmark MS823dn - Billet 00397976	2103,93
RUCKUS ICX 8200 SWT 24 10/100/1000 MBPS POE+ PRTS et RUCKUS ICX 8200 CMPCT SWT 8 10/100/1000 MBPS POE+ - Billet 398996	7155,1
Ruckus intérieur pour projet de l'aérogare - Billet 317698	5739,55
SFP 10Gbit multiplexeur NG911 - Billet 386542	3173,08
Switch Ruckus pour UEB - Billet 347088	9651,6
UPS pour pérennité 2023 - Billet 386914	6008,59
UPS/R350/SFP/Patch Cord pour le nouveau batiment Police	3081,1
VOIR CRÉDIT #155477, #157547 ET FACTURE #152836	12844,6
VOIR CRÉDIT #155477, #157547 ET FACTURE #152837	2012,01
VOIR FACTURES #152836 ET #152837 ET VOIR CRÉDIT #155477	-177,06
VOIR LE CRÉDIT 154675	4506,21
<b>TELUS MOBILITE</b>	<b>326094,88</b>
Cellulaires	39458,23
Cellulaires - Compte # 30838111	286636,65
<b>TERRANOVA WORLDWIDE CORPORATION</b>	<b>27175,39</b>
2023-583 - ID1767 - Contrat d'entretien sensibilisation à la sécurité - 1 octobre 2023 au 30 septembre 2024	27175,39
<b>TERRASSEMENT SAINT-LOUIS INC.</b>	<b>440382,61</b>
2023 AJUSTEMENT DIESEL FÉVRIER, MARS ET AVRIL	3379,94
2023 Transport des biosolides	9014,04
2023 Transport des biosolides	11175,57
2023 Transport des biosolides 1-2 JUIN	3909,15
2023 Transport des biosolides du 13 au 17 novembre	7726,32
2023 Transport des biosolides du 19 au 23 juin	8968,05
2023 Transport des biosolides du 29 au 31 mai	6208,65
2023 Transport des biosolides du 5 au 9 juin	7956,27
2023 Transport des biosolides (1 AU 3 NOV 2023	4736,97
2023 Transport des biosolides (du 26 au 30 juin)	8278,2
2023 Transport des biosolides / 3 au 7 juillet 2023	9060,03
2023 Transport des biosolides / 30 et 31 octobre	2161,53
2023 Transport des biosolides / Ajustement diesel mai à juillet	2026,92
2023 Transport des biosolides / Ajustement prix diesel, août, septembre et octobre	3747,99
2023 Transport des biosolides / du 10 au 14 juillet	8968,05
2023 Transport des biosolides / du 20 au 27 novembre	8646,12
2023 Transport des biosolides / du 21 au 25 août	8830,08
2023 Transport des biosolides / semaine du 24 au 28 juillet	7910,28
2023 Transport des biosolides / semaine du 7 au 11 août	7496,37
2023 Transport des biosolides 10 au 14 avril	10807,65
2023 Transport des biosolides 13 AU 17 MARS	8738,1
2023 Transport des biosolides 2 au 6 janvier	6806,52
2023 Transport des biosolides 23 au 27 janvier 2023	8738,1
2023 Transport des biosolides 27 au 31 mars	11957,4
2023 Transport des biosolides 27 et 28 février	4323,06
2023 Transport des biosolides 30, 31 janvier	4001,13
2023 Transport des biosolides 8 au 12 mai	10853,64
2023 Transport des biosolides AJUSTEMENT DIESEL NOVEMBRE, DÉCEMBRE ET JANVIER	5510,52
2023 Transport des biosolides du 11 au 15 décembre	8324,19
2023 Transport des biosolides du 11 au 15 septembre	8370,18
2023 Transport des biosolides du 12 au 16 juin 2023	11129,58
2023 Transport des biosolides DU 13 AU 17 FÉVRIER	8278,2
2023 Transport des biosolides DU 14 AU 18 AOÛT	7496,37
2023 Transport des biosolides du 16 au 20 janvier	8646,12
2023 Transport des biosolides du 16 au 20 octobre	6668,55
2023 Transport des biosolides du 17 au 21 avril	11037,6
2023 Transport des biosolides du 17 au 21 juillet	9152,01
2023 Transport des biosolides du 18 au 22 septembre	7082,46
2023 Transport des biosolides du 1er au 3 février	3541,23
2023 Transport des biosolides du 1er au 3 mars	3633,21
2023 Transport des biosolides du 1er au 4 août	6346,62
2023 Transport des biosolides du 1er au 5 mai	10301,76
2023 Transport des biosolides du 2 au 6 octobre	6392,61
2023 Transport des biosolides DU 20 AU 24 FÉVRIER	8692,11
2023 Transport des biosolides du 20 au 24 mars	10025,82
2023 Transport des biosolides du 23 au 27 octobre	7910,28
2023 Transport des biosolides du 24 au 28 avril 2023	9473,94
2023 Transport des biosolides du 25 au 29 septembre	8324,19
2023 Transport des biosolides du 26 au 31 août	5794,74
2023 Transport des biosolides du 27 au 30 novembre	5886,72
2023 Transport des biosolides du 3 au 7 avril	10531,71
2023 Transport des biosolides DU 4 AU 8 DÉCEMBRE	8922,06
2023 Transport des biosolides du 4 au 8 septembre / voir facture # 35466	5794,74
2023 Transport des biosolides DU 6 AU 10 FÉVRIER	8600,13
2023 Transport des biosolides du 6 au 10 novembre	6484,59
2023 Transport des biosolides du 9 au 13 janvier	8784,09
2023 Transport des biosolides du 9 au 13 octobre	5380,83
CRÉDIT FACTURE # 35308	-551,88

CRÉDIT FACTURE 35306	-183,96
ETALAT: LOCATION DU PELLE MECANIQUE ET CAMION POUR ENLEVER SABLE DANS FOND ETANG #1	4857
Transport bennes boues Usine Jonquière	-362,17
Transport des biosolides DU 6 AU 10 MARS 2023	7680,33
<b>TESSIER RECREEO-PARC INC.</b>	<b>420511,14</b>
2022-095 - Modules de jeux - divers parcs	184999,8
Conception et construction de pumtrack divers parcs Libération de retenue 10%	70103,71
Décompte #1 2023-009 - CONSTRUCTION D'UN SNAKE RUN - PARC DE LA COLLINE	143475
FONTAINE D'EAU POUR PARC DES ÉRABLES ET PLACETTE SAINT-DOMINIQUE	15551,52
MARGUERITE - JEUX EAU PARC ST-PHILIPPE - JONQUIÈRE	6381,11
<b>TEST-AIR (9271-9962 QUEBEC INC)</b>	<b>51081,52</b>
12 X PRISES DE BOYAUX ET 5 X CHAPEAUX	2781,48
MATÉRIEL DE BORNE FONTAINE MÉMO 00849	5398,08
Matériel de borne-fontaine	2919,8
Pièces borne-fontaine (ÉCROUS DE MANOEUVRE ET VIS DE GRAISSAGE)	6547,83
Pièces borne-fontaine soumission: !00996	6947,25
Pièces de borne-fontaine	4420,79
Pièces de borne-fontaine soumission !00923	8604,44
Pièces pour bornes-fontaine soumission: !00937	13461,85
<b>TETRA TECH QE INC.</b>	<b>61742,24</b>
2023-002 - OSP en Ingénierie - Inspection des barrages 2023	20971,44
2023-674 - OSP en Ingénierie - Inspection des barrages 2023	6133,43
Activités de surveillance des barrages - année 2022 - Voit crédit #60793070	11540,62
Crédit facture #60789792 - Annulation visite barrage déversoir Rivière du moulin	-1235,98
ÉTUDE DES SOLUTIONS - PASSERELLE PIÉTONNE BARRAGE DES MURAILLES	24332,73
<b>TETRA TECH QJ INC.</b>	<b>132573,71</b>
2020-143 RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE SURPRESSION BLÉRIOT / ARRondissement DE CHICOUTIMI.	33460,22
2021-229 Modification des plans et devis - Surpresseurs St-Jean-Baptiste et Grande-Baie Nord (suite de l'AO 2020-453)	2191,73
2022-146 - SP en ingénierie - Ajout d'un piste cyclable sur le boulevard Talbot	2074,15
2022-357 - Audits quinquennaux - Usine de traitement eau potable Chicoutimi et 6 puits eau potable La Baie	24144,8
2023-418 MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE AO 2020-503	12912,84
2023-418 MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE AO 2020-503	7710,8
2023-515 - AUDIT QUINQUENNAL / USINE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE - LAC DE L'AQUEDUC À ST-HONORÉ	12651,56
Conception d'un système d'éclairage   Pont du Moulin-à-scie phase II - Plans et devis / voir crédit # 60828666.	7651,54
CONSEIL POUR RACCORDEMENT DES CONTRÔLEURS DMX PARC RIVIÈRE-AUX-SABLES ET RUE ST-DOMINIQUE INSTALLATION DE LAMPADAIRES	2228,22
CRÉDIT FACTURE # 60820042	-100,03
CREDITE FACTURE #60798332	-5100,95
Étude faisabilité brise-lames, suite à la construction d'une rampe de mise à l'eau, La Baie (ancien terrain Consol)	24128,25
RÉFECTION COMPLÈTE DU POSTE DE SURPRESSION BLÉRIOT / ARRondissement DE CHICOUTIMI - Avenant d'ingénierie 02	3519,64
VOIR CREDIT #60799302	5100,94
<b>THEATRE A BOUT PORTANT</b>	<b>33488</b>
MONTAGE ET DÉMONTAGE DU LOCAL DE BINGO	2592
MONTAGE/DÉMONTAGE SALLE BINGO	4896
SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES 2023	26000
<b>THEATRE CRI</b>	<b>25000</b>
SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES 2023	25000
<b>THEATRE LA RUBRIQUE INC</b>	<b>188380,29</b>
Aide financière résolution VS-CM-2023-305 FIAMS 2023	45000
Bourse du Prog. Les arts et les lettres du SLSJ (CALQ)	12500
Camps de jour 2023 - Activités - Pièces de théâtre	2356,16
MAIN D'OEUVRE SOLOTECH POUR LA SALLE MURDOCK	4024,13
SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES 2023	50000
soutien événement 2023 - Festival marionnettes 2023	74500
<b>TOILES AUVENTS SAGUENAY</b>	<b>61534,05</b>
2023-362 TOILES - SCÈNE DE SPECTACLE ZONE PORTUAIRE	59168,43
TOILE À CHANGER - MATERIEL POUR TOILE EDIFICE DU ROI-GEORGES	2365,62
<b>TOROMONT CAT (QUEBEC)</b>	<b>1278871,68</b>
19-404 JOYSTICK GAUCHE ET DROITE	12012,84
19-455 TIE ROD END EXT GAUCHE ET DROITE	2125,27
2022-600 ACHAT DE DEUX EXCAVATRICES SUR ROUES 14 TONNES	521756,55
2022-600 ACHAT EXCAVATRICE SUR ROUES 14 TONNES;	521756,55
2023-179 ROULEAU COMPACTEUR À ASPHALTE NEUF OU USAGÉ	68934,41
2023-219 RÉPARATION POMPE À FUEL ET INJECTION DAMEUSE 71-703; BT332588; DÉROGATION 2023-002	13865,65
2023-219 UNITÉ 71-703; BT 332588 - PROBLÈME DE MOTEUR MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	16540,16
2023-510 REMPLACEMENT DE LA POMPE HYDRAULIQUE UNITÉ 19-455	26317,65
22-313 336018 PEDAL AS	2009,07
23-303 338-7449 ENSEMBLE DE SUPPORT	3246,46
23-510 RÉPARATION TRANSMISSION PELLE 19-455 BT 337254	36914,78
BLBK1020983 (RÉFÉRENCE FOURNISSEUR) - FACTURE PSQU0250626 PAYÉE EN DOUBLE - FILTRES	-172,81
CHANGEMENT D'HUILE UNITÉ 15-403 - PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	2852,58
CRÉDIT # PSQU0284955 ET PSQU0285181	-7214,96
CRÉDIT FACTURE # PSQU0263293	-139,26
CRÉDIT FACTURE # PSQU0284300	-1223,04
CRÉDIT FACTURE #PSQU0260429 - PATIN ENS 351-4472	-1370,18
CRÉDIT FACTURE #PSQU0264374 - PARE-BRISE	-444,64
CRÉDIT FACTURE #PSQU0267222 - PLAQUE (SHIMS)	-302,43
CRÉDIT FACTURE #PSQU0267360 - TUYAU FUEL	-147,31
CRÉDIT FACTURE #PSQU0271729 - BUSHING ET SEAL	-372,56
CRÉDIT FACTURES #PSQU0269408, #PSQU0269409, PSQU0269654	-557,09
CRÉDIT FACTURES #PSQU0288576 ET PSQU0288575 - LATCH DE PORTE, BOULON RETENU DE LATCH	-141,72
CRÉDIT RÉFÉRENCE COMMANDE QUC058059	-115,75

ENSEMBLE DE SUPPORT POUR NIVELEUSE (338-7449)	3246,46
FACTURE PAYÉE EN DOUBLE - UNITÉ #22-304 SEAL KIT 5396777	-286,18
LOCATION BOUTEUR SANS OPERATEUR DEPÔTS NEIGE ARVIDA DU 16-02-2023 AU 15-03-2023	2501,86
LOCATION BOUTEUR SANS OPERATEUR DEPOTS NEIGE ARVIDA ET ROYAU DU 16-01-2023 AU 15-02-2023	10320,16
LOCATION BOUTEUR SANS OPERATEUR DEPOTS NEIGE ARVIDA ET ROYAU DU 16-12-2022 AU 15-01-2023	2345,49
RÉPARATION DIFFÉRENTIEL UNITÉ 19-404; BT 336972;	6729,74
RÉPARATION LEVIER DE COMMANDE UNITÉ 22-304 - MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	2791,95
RÉPARATION MOTEUR UNITÉ 27-303; PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	13707,99
RÉPARATION TÊTE A COMBUSTION UNITÉ 71-703; PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE	2388,72
RÉPARATIONS - MANQUE DE PUISSANCE SUR TRACTION UNITÉ 19-455; BT 334218;	4980,98
RETOUR PIÈCES - SPACER, BOULON, ÉCROU, SUPPORT, PROTECTEUR, ENTRETOISE	-1268,46
VÉRIFIÉ FUITE DE FUEL UNITÉ 27-303; BT 328326 MAIN D'OEUVRE ET PIÈCES	15282,75
<b>TRAFIC INNOVATION INC</b>	<b>27909,03</b>
Achat d'un ensemble (recto-verso) feux rectangulaires à clignotements rapides (FRCR modèle-L) solaires pour rue Bégin	6582,32
AFFICHEUR DE VITESSE SUR VITESSE SUR MESURE + FORMATION	6709,94
INSTALLATION DE 2 AFFICHEURS DE VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE	11638,92
RADAR	2977,85
<b>TRAITEMENT D'EAU S T INC</b>	<b>71397,46</b>
2019-532 - INSPECTION DES MACHINES FIXES - ANNÉES 2023	51997,46
Libération de dépôt de garantie de soumission	19400
<b>TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ</b>	<b>37186,23</b>
2022-230 Comité de bon voisinage - Latérierie industriel	12313,83
Accompagnement mise en place comité citoyen centre-ville Jonquière	24872,4
<b>TRANSMISSION STTIC INC.</b>	<b>36854,21</b>
14-324 REPARER CYLINDRE DE RETARDER	2377,6
RECONDITIONNEMENT TRANSMISSION DE L'UNITÉ 14-425 BT 339428;	9978,8
REPLACÉ TCM ET CALIBRATION, PROGRAMMATION; UNITÉ 14-424; BT 333451	2737,39
RÉPARATION TRANSMISSION UNITÉ 06-401; BT 333525;	4595,32
TEST ALLISON, HUILE, MAIN D'OEUVRE RÉPARATION ET ESSAI ROUTIER, PIÈCES	3220,36
TRANSMISSION RECONDITIONNÉE POUR UNITÉ 14-424; BT 333451;	9978,8
UNITÉ 14-424 BT 339273; RÉPARATION COOLER ET TRANSMISSION	3965,94
<b>TRANSPORT F. GILBERT LTEE</b>	<b>3407969,61</b>
2020-183 AJUSTEMENT CARBURANT 2022-2023 SEPAQ CASCOUIA	67372,14
2022-410 AJUSTEMENT CARBURANT 2022-2023 SECT LATERRIERE S2022-410	98484,04
DENEIGEMENT JONQ SECT SEPAQ CASCOUIA DEC 23	86515,36
DENEIGEMENT JONQ SECT SEPAQ CASCOUIA AVRIL 23	57265,86
DENEIGEMENT JONQ SECT SEPAQ CASCOUIA FÉVRIER 23	114531,72
DENEIGEMENT JONQ SECT SEPAQ CASCOUIA JANV A DEC 23	28632,94
DENEIGEMENT JONQ SECT SEPAQ CASCOUIA JANVIER 23	107889,77
DENEIGEMENT JONQ SECT SEPAQ CASCOUIA MAI 23	28632,93
DENEIGEMENT JONQ SECT SEPAQ CASCOUIA MARS 2023	114531,72
DENEIGEMENT JONQ SECT SEPAQ CASCOUIA NOV 23	28632,94
DENEIGEMENT SECTEUR LATERRIERE DEC 23	407599,25
DENEIGEMENT SECTEUR LATERRIERE FÉVRIER 23	538426
DENEIGEMENT SECTEUR LATERRIERE AVRIL 23	267329,1
DENEIGEMENT SECTEUR LATERRIERE JANVIER 23	538426
DENEIGEMENT SECTEUR LATERRIERE MAI 2023	133664,56
DENEIGEMENT SECTEUR LATERRIERE MARS 2023	522412,86
DENEIGEMENT SECTEUR LATERRIERE NOV 23	133811,21
DENEIGEMENT SECTEUR LATERRIERE OCT 23	133811,21
<b>TRIVIMUM AVOCATS NOTAIRES CONSEILS</b>	<b>323419</b>
2022-443 - VS-CE-2022-146 Négociation des conventions collectives	10789,78
2022-443 Négociation des conventions collectives VS-CE-2022-146	45767,23
2022-447 H.H. VS-CE-2022-153	5306,38
2022-696 Respect de la réglementation Gazon Savard inc. et Transports en vrac VS-CM-2023-319	63355,87
2022-696 VS c. Gazon Savard et Transports en vrac VS-CE-2022-726	27671,15
2022-697 Terreau Biogaz - Contrat d'opération et vente de biogaz VS-CE-2022-755	6437,6
2022-698 9211-0733 Québec inc. Procédure en cessation d'usage VS-CE-2022-1106 et VS-CM-2023-716	4023,21
2023-076 Conformité règlement VS-RU-2022-143 CMQ VS-CE-2023-22	47631,59
2023-370 plainte déposée devant le TAT VS-CE-2023-398	4473,96
2023-538 Gazon Savard et les transports en vrac - cour municipale VS-CE-2023-694	2278
Accompagnement du CA de la STS VS-CE-2022-147	10625,7
Accompagnement du conseil d'administration de la STS VS-CE-2022-147	10546,66
Conseils juridiques dossier RH 146469-0011	34286,41
Demande d'accès ADM relatives à des dossier sur des sujets dont des mandats ont été donnés à l'externe	7842,45
Dossier RH 146469-0015	11075,54
Forfait mensuel (juin, juillet et août) - Conseils juridiques	5320,18
Forfait mensuel (sept, oct et nov)	5229,58
Projet complexe 2 glaces	6187,38
SERVICES PROFESSIONNELS 2022-447 H.H VS-CE-2022-153	2474,26
SERVICES PROFESSIONNELS 9211-0733 Québec inc. Procédure en cessation d'usage VS-CE-2022-1106	3472,25
VS-CE-2021-954 Services juridiques ponctuels (Retainer)	8623,82
<b>TUYAUTERIE N.R.J. INC.</b>	<b>30122,69</b>
2020-355 - FOYER DES LOISIRS - INSPECTION DES SYSTÈMES DE GICLEURS AUTOMATIQUES - ANNÉE 2023	2242,01
BT 2072565 CGV - TRAVAUX DE GICLEURS	2130,43
CHANGEMENT DES PROTECTEURS DE GICLEURS - STADE DE SOCCER	9926,94
Entretien et inspection pour le cente des matières résiduelles	3190,56
INSTALLATION AIR MAINTENANCE ET REMPLACER TUYEAUTERIE - BIBLIOTHÈQUE ARVIDA - JONQUIERE	2011,5
MATÉRIEL ET MAIN D'OEUVRE	2283,99
RÉPARATION TUYAUTERIE - GICLEUR FOYER DES LOISIRS	6160,4
SORTIR LE DRAIN A L'EXTERIEUR CAR REFOULE À L'INTERIEUR - PAVILLON ACCUEIL DES CROISIERES - LA BAIE	2176,86

<b>UNIGEC INC</b>	<b>744970,33</b>
EN ATT DE KARINE POIRIER	4474,91
2020-281 - CONSTRUCTION D'UNE PISCINE AU PARC J-ALCIDE REID - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE	41314,76
2020-336 - AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE SAGUENAY - BAGOTVILLE	16248,12
2020-336 - AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE SAGUENAY - BAGOTVILLE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE	310100,61
2021-523 - RECONSTRUCTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU - CLUB DE YACHT CHICOUTIMI	8220,71
2022-246-OSP INGÉNIERIE - PROG FONCT ET TECH, DEVIS PERFO ET SURVEILLANCE CONST - ATELIER MÉCANIQUE LA BAIE	47714,63
2022-295 - OSP EN INGÉNIERIE - RÉFECTION DE LA CASERNE SUD ARRondissement CHICOUTIMI	11497,5
2022-295 - OSP EN INGÉNIERIE - RÉFECTION DE LA CASERNE SUD ARRondissement CHICOUTIMI	11497,5
2022-370 - OSP EN INGÉNIERIE - INSTALLATION D'UN NOUVEAU GROUPE ÉLECTROGÈNE - CASERNE # 1 JONQUIÈRE	28882,89
2022-401 - SERVICE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE - REMP DE LA TUYAUTERIE ET DES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE - HÔTEL DE VILLE	31560,64
2022-414 - ÉTUDE RISQUE DÉFAUT ARCS ÉLECTRIQUES ET CHOCS ÉLECTRIQUES	66958,85
2022-414 - ÉTUDE RISQUE DÉFAUT ARCS ÉLECTRIQUES ET CHOCS ÉLECTRIQUES	43131,45
2022-414 - ÉTUDE RISQUE DÉFAUT ARCS ÉLECTRIQUES ET CHOCS ÉLECTRIQUES	5142,26
2023-230 - OSP EN INGÉNIERIE - RÉAMÉNAGEMENT ET MISE À NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES / ARRondissement DE JONQUIÈRE	53687,81
2023-230 - RÉAMÉNAGEMENT ET MISE À NIVEAU DU STADE RICHARD-DESMEULES / ARR DE JONQUIÈRE INGÉNIERIE	29963,4
AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE SAGUENAY - BAGOTVILLE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE	17169,67
CRÉDIT FACTURE #13071 ET VOIR FACTURE #13071R01	-10649,56
CRÉDIT POUR ANNULER FACTURE # 13368	-7588,35
EFFECTUER LES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX ESCALIERS EXTÉRIEURS - ÉDIFICE AMINISTRATIF LATERRIÈRE	2540,95
Frais d'hébergement et de déplacement, Taux horaire technicien et ingénieur - Voir crédit #13071CR et facture #13071	21891,52
RÉFECTION DE LA SALLE DES SERVEURS - QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE ARVIDA	3621,71
VOIR CRÉDIT # 13543	7588,35
<b>UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC (UMQ)</b>	<b>321955,5</b>
2023-487 Mandat pour accompagnement évaluation des fonctions suite à l'intégration des professionnels	37421,93
Cotisation 2024 (adhésion UMQ) - membre : 22709 - VS-CE-2023-928	128970,38
Cotisation annuelle 2023 - membre : 22709 - VS-CE-2022-1043	126209,36
Quote-part fonds de garantie Regroupement Grandes villes 1 / Resp. / Bloc A, B, C, du 1er juin 2022 au 31 mai 2023.	29353,83
	<b>31812,84</b>
<b>UNISSONS SAGUENAY</b>	
Allocation aux partis politiques autorisés au 14 mars 2023	3056,64
Allocation aux partis politiques autorisés au 1er juillet 2023	2298,72
Allocation aux partis politiques autorisés au 22 février 2023	2163,88
Allocation aux partis politiques autorisés au 30 novembre 2023	4008,83
Allocation aux partis politiques autorisés au 30 septembre 2023	2208,47
Allocation aux partis politiques autorisés au 31 août 2023	2229,81
Allocation aux partis politiques autorisés au 31 mai 2023	4272,82
Allocation aux partis politiques autorisés au 31 mai 2023 reçue le 12 juin 2023	3088,18
Allocation aux partis politiques autorisés au 6 avril 2023	2506,79
Frais de vérification du rapport financier 2022 de Unissons Saguenay par Martin Privé CPA Inc.	5978,7
	<b>31237,56</b>
<b>UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTD</b>	
4 X Soude en tôtes de caustiques CSI-2050	9142,81
Acide citrique 50% - NSF - LQ	8554,14
UFC : Pass projet espace clos	4558,76
UFJ-acide citrique	8981,85
	<b>513596,48</b>
<b>UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI UQAC</b>	
Accompagnement par des professionnel de recherche du laboratoire de gouvernances alternatives LAGORA pour la concertat	2875
Accueil des évacués d'Oujé-Bougoumou - Feux de forêt du 06 au 16 juin 2023. Mesure d'hébergement d'urgence	183659,18
CRÉDIT FACTURE #042165 - ERREUR DE PRIX	-14076,75
CRÉDIT FACTURE #042643	-10326,75
CRÉDIT FACTURE #043578	-4538,5
Entente pour entretien du sentier Val Lombrette Année 2023-2024	5000
Facturation préliminaire-quote-part des coputs d'exploitation du bâtiment Aréna/ Pavillon de service 1 janv au 30 avri...	287437,5
Participation au projet pilote Arim'eau 2023-2024 (eau souterraine) SLSJ pour (VS-CE-2021-411).	10000
Positionnement d'un chef d'équipe	2184,53
Positionnement et influence du chef d'équipe 20 sept. au 13 déc. 2023	2276,52
POSTE-DE-TRAITE-DE-CHICOUTIMI-GESTION DE LA COLLECTION ARCHÉOLOGIQUE Réséo initiale VS-CE-2021-580	5163,75
VOIR CRÉDIT #042644	14076,75
VOIR CRÉDIT #043649	4538,5
VOIR CRÉDIT #043931	10326,75
VS-CE-2018-1287 versement 5/5 contribution Chaire Interuniversitaire Recherche-Action sur la séquestration du carbone	15000
	<b>68281,58</b>
<b>USD GLOBAL INC.</b>	
2023-432 Achat bacs bleus recyclage 360 L	62407,73
50 X Bacs 240 Litres roue 12" - essieu 3/4	5873,85
	<b>71385,72</b>
<b>VE SPORT TRAVAIL PLEIN AIR</b>	
25 X PANTALONS DE PLUIE	2065,24
BOTTES D'ÉTÉ DE MONTEURS DE LIGNE	3046,83
BOTTES D'HIVER DE MONTEURS	5185,38
CHANDAIL LAINE MERINOS	4696,74
COMBINAISONS THERMALES / COMMANDE ANNUELLE 2023	34607,53
Commande annuelle 2023 bottes de cuir OSHAWA pour officier et pompier	2391,48
Commande annuelle 2023 pour chandails et caleçons thermals des officiers et pompiers	10629,47
CRÉDIT FACTURE #332424 - CORRECTION DE PRIX	-6,75
MANTEAU DE PLUIE	2159,05
MANTEAUX ET PANTALONS DE PLUIE	3366,89
MANTEAUX ET PANTALONS DE PLUIE AVEC BANDE FLUO	3243,86
	<b>117959,2</b>
<b>VELO SAGUENAY</b>	
Demande d'aide financière pour le bon fonctionnement de l'organisme en période hivernale	2000
Honoraires de gestion 2023 - VS-CE-2023-45	14236,2
remboursement assurances 2023	27275
VS-CE-2023-85 pour l'année 2023	74448
	<b>50572,07</b>
<b>VENTIL-AIR 2001 INC</b>	

2023-318 CORRECTIFS DIVERS VENTILATION-GARAGE MUNICIPAL- ARRONDISSEMENT LA BAIE	5593,53
Crédit sur facture #1025976	-10035,6
Décompte #1 2023-318 CORRECTIFS DIVERS VENTILATION-GARAGE MUNICIPAL- ARR. LA Baie pour corr. #025675 a été renversée	25170,91
Décompte #1 2023-318 CORRECTIFS DIVERS VENTILATION-GARAGE MUNICIPAL- ARRONDISSEMENT LA BAIE BC AVEC RETENUE	14807,63
Libération dépôt de garantie de soumission	5000
Voir crédit # 026053	10035,6
<b>VEOLIA EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.</b>	<b>40452,46</b>
UEJ DETECTEUR DE BOUE	2363,5
UEJ : TUBES DCO ET SOLUTIONS TAMPON PH4 500 ML	3107,31
UFC - Ph Electrode - Electrode	2442,07
UFC - produits de laboratoire	3286,24
UFC - tubidimètre laboratoire	8307,56
UFC / UEC : Tube DCO laboratoire usine et analyseur chlore portable réseau	2544,66
UFC-IC-UNITÉ DE NETTOYAGE + 2 X ESSUIE-GLACE EN FIBRE	2165,38
UFJ - produits de laboratoire	8308,38
USH -IC- Sondes PH et de Références	4847,81
USINE FILTRATION JONQUIÈRE: CHLORES, ACIDES ASCORBIQUE, DECHLORANT	3079,55
<b>VEOLIA ES CANADA (SERVICES INDUSTRIELS INC.)</b>	<b>298847,4</b>
2022 Collecte des résidus domestiques dangereux DÉCEMBRE	11736,87
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux	5157,75
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux AVRIL	14602,5
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux MAI	39195,37
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux MARS	11116,61
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux (1 janvier au 30 septembre)	6026,34
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / Août	23614,28
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / Juillet	22402,12
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / Juin	36168,89
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / Novembre	32308,11
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / novembre 2023	11927,51
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / Remise juin	-1799,82
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux / SEPTEMBRE	26560,96
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux AVRIL	6026,34
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux JANVIER	10850,48
2023 Collecte des résidus domestiques dangereux OCTOBRE	11927,51
2023 Collecte résidus domestiques dangereux / Octobre	34196,46
2023 Remise Mars / Collecte des résidus domestiques dangereux	-869,21
Collecte des résidus domestiques dangereux / Août 2023	6026,34
REMISE 2023 Collecte des résidus domestiques dangereux	-1912,41
REMISE CLIENT AVRIL ET MAI 2023 Collecte des résidus domestiques dangereux	-3549,28
REMISE CLIENT DE SEPTEMBRE 2023	-1096,72
REMISE CLIENT DÉCEMBRE 2022 Collecte des résidus domestiques dangereux	-676,05
REMISE JUILLET 2023 Collecte des résidus domestiques dangereux	-1093,55
<b>VIDEOTRON LTEE</b>	<b>32254,86</b>
CRÉDIT FACTURE #9905901933 - POUR LE SERVICE DES COMMUNICATIONS	-1050
ID1530 et ID1546 - JANVIER 2023 Liens Internet et cellulaires des stations de pompage -	2641,99
ID1530 et ID1546 - Liens Internet et cellulaires des stations de pompage - août 2023	2535,26
ID1530 et ID1546 - Liens Internet et cellulaires des stations de pompage - AVRIL 2023	2498,88
ID1530 et ID1546 - Liens Internet et cellulaires des stations de pompage - dec 2023	2769,12
ID1530 et ID1546 - Liens Internet et cellulaires des stations de pompage - FEVRIER 2023	3593,09
ID1530 et ID1546 - Liens Internet et cellulaires des stations de pompage - novembre 2022 à novembre 2023	10802,95
ID1530 et ID1546 - Liens Internet et cellulaires des stations de pompage - novembre 2022 à novembre 2023	2535,26
ID1530 et ID1546 - Liens Internet et cellulaires des stations de pompage - novembre 2022 à novembre 2023 PRIX	2594,7
ID1530 et ID1546 - Liens Internet et cellulaires des stations de pompage - novembre 2023	3333,61
<b>VILLE DE SAGUENAY (FONDS T.P.I.)</b>	<b>45212,77</b>
Bail # 574 Loyer du 01-06-2023 au 31-05-2024 Entreposage cabane à pêche, Lac-Kénogami Client # 095703 (04111-16-012)	2552,45
Bail #702 Client 200600, Location terrain 01-09-2023 au 31-08-2024 Retraité Price (04105-00-367)	6932,99
CLIENT 200932, BAIL #703 LOYER DU 01-04-2023 AU 31-03-2024 (Cépal)	7671,13
Location de terrain (Bail #200932) 1er mars 2023 au 28 février 2024 N.B. : inscrire le no client sur le chèque s.v.p.	28056,2
<b>VISA DESJARDINS</b>	<b>644175,13</b>
ACHAT DIESEL ET ESSENCE FORMATION PETRO-CANADA SHIPSHAW	2478,58
ACHAT DIESEL PETRO-CANADA SHIPSHAW	2391,16
FACTURES VISA - JANVIER 2023 PERMIS SPÉCIAUX CLASSE 1-6 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	2052
PAIEMENT VISA - AVIAMA	-978,2
Païement Visa Sports - MAI 2023	2101,76
VISA - ISABELLE DORVAL - OCTOBRE 2023	2638,05
VISA - ISABELLE DORVAL - SEPTEMBRE 2023	2937,11
VISA AOÛT - PG	3169,25
VISA AOÛT 2023 ANDRÉ BOUDREAU	9853,07
VISA AOÛT 2023 DANY	23684,6
VISA AOÛT 2023 DAVID	13391,93
VISA APPROVISIONNEMENT NOVEMBRE 2023	28380,15
VISA AVRIL - IMMEUBLES VL	15756,97
VISA AVRIL - PG	15296,4
VISA AVRIL 2023	2408
VISA AVRIL 2023 ANDRE	6440,93
VISA AVRIL 2023 DANY	13417,17
VISA CABINET - AVRIL 2023	-899,62
VISA DAVID VACHON, DGA - DÉCEMBRE 2022	-211,12
Visa Desjardins - Février 2023	6971,41
Visa Desjardins - Janvier 2023	2040,29
Visa Desjardins - Juillet 2023	2743

Visa Desjardins - Juin 2023	2005,84
Visa Desjardins - Mars 2023	5547,81
Visa Desjardins - Novembre 2023	2317,12
Visa Desjardins - Octobre 2023	9114,71
Visa Desjardins - Septembre 2023	2682,41
Visa FÉVRIER 2023	2962,66
Visa février 2023 - Appros	27376,44
VISA FÉVRIER IMMEUBLES	21289,94
VISA FÉVRIER IMMEUBLES LB	5887,64
VISA JANV ANDRE	3306,73
VISA JANV DANY	11149,47
VISA JANV VINCENT	10068,71
Visa janvier 2023	10260,2
VISA janvier 2023	-132,32
VISA JFB - DÉCEMBRE 2022	-347,4
VISA JUILLET - PG	3796,6
VISA JUILLET 2023 ANDRE	4559,1
VISA JUILLET 2023 DANY	19016,16
VISA JUILLET 2023 NATH	-549,98
VISA JUILLET 2023 VINCENT	8345,65
Visa juin	2478,04
Visa JUIN 2022	3995,49
VISA JUIN 2023 ANDRÉ	6519,87
VISA JUIN 2023 DANY	19926,81
VISA JUIN 2023 PATRICIA GIRARD	49071,85
VISA JUIN 2023 VINCENT	11034,4
Visa MAI 2022	3409,34
VISA MAI 2023 IMMEUBLES	32670,51
VISA MAI 2023 PATRICIA GIRARD	2759,63
Visa MARS 2023	4939,6
Visa mars 2023 - Approvisionnement	8437,64
VISA MARS 2023 - IMMEUBLES	13241,54
VISA MARS 2023 IMMEUBLES	6275,91
VISA MARS 2023 IMMEUBLES - VINCENT	15208,1
VISA NOV 2023 ANDRÉ	10969,1
VISA NOV 2023 DANY	18544,81
VISA NOV 2023 VINCENT (DAVID BOIVIN)	11462,11
VISA OCT 2023 IMMEUBLE DB	13893,1
VISA OCT 2023 IMMEUBLES	10215,65
VISA OCT 2023 IMMEUBLES DT	17822,29
VISA Octobre - CB	15385,1
Visa Octobre 2023	8970,91
VISA SEPT 2023 ANDRÉ	9401,27
VISA SEPT 2023 DANY	14603,92
VISA SEPT 2023 DAVID	8651,54
Visa septembre 2023	19566,22
<b>VITALISATION DE KENOGAMI (CVK) INC</b>	<b>123482,44</b>
ANIMATION MARS 2023	6706,87
HONORAIRE ANIMATION POUR SEPTEMBRE	6706,87
HONORAIRE MENSUEL D'ANIMATION	6706,87
honoraires animation aout 2023	6706,87
honoraires animation BC 30219080 décembre 2023	6706,87
Honoraires animation Février 2023	6706,87
Honoraires animation JANVIER 2023	6706,87
Honoraires animation Juillet 2023	6706,87
honoraires animation octobre 2023	6706,87
Honoraires animation pour juin 2023	6706,87
Honoraires animation pour mai 2023	6706,87
HONORAIRES D'ANIMATION / NOVEMBRE 2023	6706,87
Plan de visibilité - 20e anniversaire de Kénogami	3000
soutien évènement 2023 - Kénogami en fête	40000
<b>WAJAX LTEE</b>	<b>715206,59</b>
2022-648; CHARGEUSE SUR ROUES	299828,36
2022-666 CHARGEUSE SUR ROUES 3.5 V3 AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT	28743,75
CHARGEUSE SUR ROUES 3.5 V3 AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - VOIR CRÉDIT #2023139009200	415378,23
CRÉDIT FACTURE #2023150004111 - ENS. DENEIGEMENT GRYB	-28743,75
<b>WOLSELEY CANADA INC.</b>	<b>71817,87</b>
11 X ANTIGEL 205 LITRES	4271,36
BT 2014916.4 - INVENTAIRE CAMION (pompe de remplacement Foyer des Loisirs)	2693,91
BT 2062414 Crédit facture # 2485222	-91,98
BT 2063855 - REMPLACER CHAUFFE-EAU AU GAZ - USINE ÉPURATION DE CHICOUTIMI	9518,29
BT 2064057 - BRIS COMPRESSEUR #2 - PAVILLON DE L'AGRICULTURE	3012,35
BT 2064057.2 - REMPLACER BEIGNES AMPÉRAGES COMPRESSEURS - PAVILLON DE L'AGRICULTURE /	8094,24
BT 2066982 - ÉCRAN CAMÉRA DE DRAÎNAGE	7450,6
BT 2072695.2 UNITÉ DE CLIMATISATION PARC DU BON-AIR	2099,82
BT 2074478 AIR CLIMATISÉ HYDRO-JONQUIÈRE	3939,98
CHANGEMENT CHAUFFE-EAU MUSÉE DU FJORD / BT 2075767.2	5236,13
CHAUFFE-EAU GAZ NATUREL	8964,82
CRÉDIT DÉPOT DE CYLINDRE RÉFÉRENCE FACTURE # 2554706	-137,97
CRÉDIT FACTURE #2403145 - CRÉPINE, TUYAU CUIVRE DUR, COUDE, MAMELON ETC.	-1769,13
CRÉDIT FACTURE #2495344 (DP 515573) - TROUSSE OUTIL, ADAPTEUR CABLE BUDGET IMMEUBLES	-596,89

FONTAINE (ABREUVOIR DOUBLE) POUR BT 2008996.2 / 2023-06-28	3365,13
FOURNITURES POUR BT 2066775.3 CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-JEAN-EUDES.	5798,86
MATÉRIAUX POUR BT 2056975.1	2500,47
UEJ - réparation filtre à bande	7467,88
<b>WSP CANADA INC.</b>	<b>1086520,71</b>
2020-322 OSP RÉFECTION DE L'USINE DE FILTRATION ARVIDA / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE.	270587,88
2020-453 OSP SURVEILLANCE DES TRAVAUX SURPRESSEURS ST-JEAN-BAPTISTE ET GRANDE-BAIE-NORD.	20758,78
2020-554 : SP en ingénierie - Modernisation de l'usine d'épuration de l'arrondissement de La Baie - phase 2	497742,4
2021-079 - OSP en ingénierie - Stabilisation de berges par reprofilage de plages	34027,17
2022-167 - SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	33068,68
2022-167 - SP en ingénierie - Nouvel aqueduc suspendu et démolition du pont Arnaud	42961,34
2022-179 Étude de concept - reconstruction du mur de soutène	3408,72
2022-179 Étude de concept - reconstruction du mur de soutènement situé près du 762 rue Albert, arr. de La Baie	5453,95
2022-208 : SP en ingénierie - Recon. des murs de soutènement - rue Riverin et boul. Ste-Geneviève, BT 2055298 & 2055299	8541,21
2022-323 - OSP en ingénierie - Étude de concept - MAJ de l'usine d'eau potable du lac de l'Aqueduc / Arr. de Chicoutimi	27846,68
2023-177   Services professionnels en ingénierie - Barrage de la rivière du moulin (X2063633)	9640,65
2023-207 TRAVAUX DE REFECTION DES MURS DE PALPLANCHES-QUAI LEPAGE - ARRONDISSEMENT LABAIE	32417,2
2023-271 - RÉFECTION D'UNE CHAMBRE DE VANNE - CONDUITE D'EAU DU GRAVITAIRE SUD	53781,85
2023-592 Mandat : Assitance technique puits la Baie	9324,47
CRÉDIT - Reconstruction des murs C-2279904-1 et B-2780566-1	-620,87
CRÉDIT FACTURE #1141770 - CRÉDIT KM	-18,3
Étude préparatoire mur du 425 boul. Gr-Baie Nord / La Baie	3449,25
INSPECTION ANNUELLE STATIONNEMENT DU HAVRE 2023	5173,88
INSPECTION ÉTAT COLONNES - CENTRE GEORGES-VÉZINA - CHICOUTIMI	4189,46
MOBILIERS POUR 2010 POWELL JONQUIÈRE	16096,5
PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION - MONUMENT PRICE	8689,81
<b>XEOS IMAGERIE INC</b>	<b>71859,38</b>
2023-145 OSP - Prise de photographie aérienne numériques 10 et 20 cm et production d'orthomosaïques	28456,31
2023-145 OSP - Prise de photographie aérienne numériques 10 et 20 cm et production d'orthomosaïques	14228,16
2023-145 OSP - Prise de photographies aérienne numériques 10 et 20 cm et production d'orthomosaïques	14228,16
2023-759 / 27-09-2022 au 26-09-2023 Abonnement annuelle au programme Villes 3D. TOUCHE 2023, VOIR TROMBONE	14946,75
CRÉDIT FACTURE # 2984	-59787
VOIR CRÉDIT 3004	59787
<b>ZONE KUBOTA</b>	<b>27549,83</b>
32-314 bt 325085 essuie glace	-109,23
CETTE FACTURE A DÉJÀ ÉTÉ PAYÉE - VOIR PIÈCE JOINTE - ESSUIE-GLACE ET TRANSPORT	-109,23
CRÉDIT - OIL SEAL, PLUG, CIR-CLIP INTERNAL	-83,87
CRÉDIT FACTURE # F0108031	-88,46
CRÉDIT FACTURE # F0108323 - COVER JOINT, SPRING, PIN JOINT	-46,2
CRÉDIT FACTURE # F0120135	-13,16
CRÉDIT FACTURE # F0120443	-132,16
CRÉDIT FACTURE #F0110488 - COURROIE ALTERNATEUR	-35,76
CRÉDIT FACTURE #F0117519 - BAGUE JOINT	-48,73
CRÉDIT FACTURE #F0125882	-322,62
Libération de dépôt de garantie de soumission	13000
RÉPARATION CABINE UNITÉ 32-313 BT 335959	4991,84
Retour de marchandise	-661,18
Retour de marchandise 4 X NUTS	-3,49
UNITÉ 20-720 VÉRIFIER EMBRAYAGE BT 342674 BT 036242 22-11-2023	7320,6
VÉRIFIER COURROIE ALTENATEUR ET RÉPARATION SUPPORT DE CABINE UNITÉ 32-314 BT 338359;	3891,48
<b>Total général</b>	<b>576825979,9</b>